This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

5,162

162

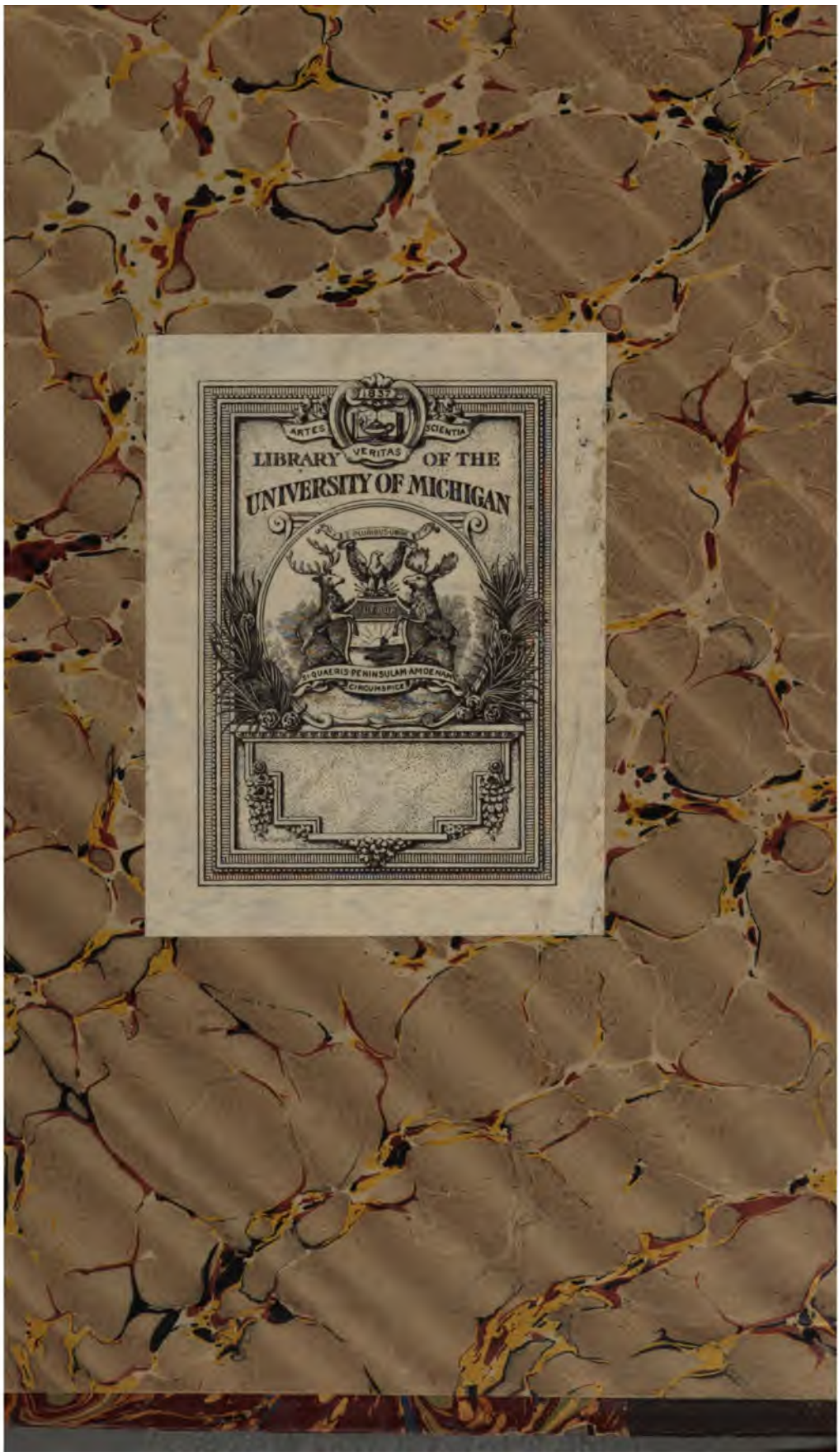
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

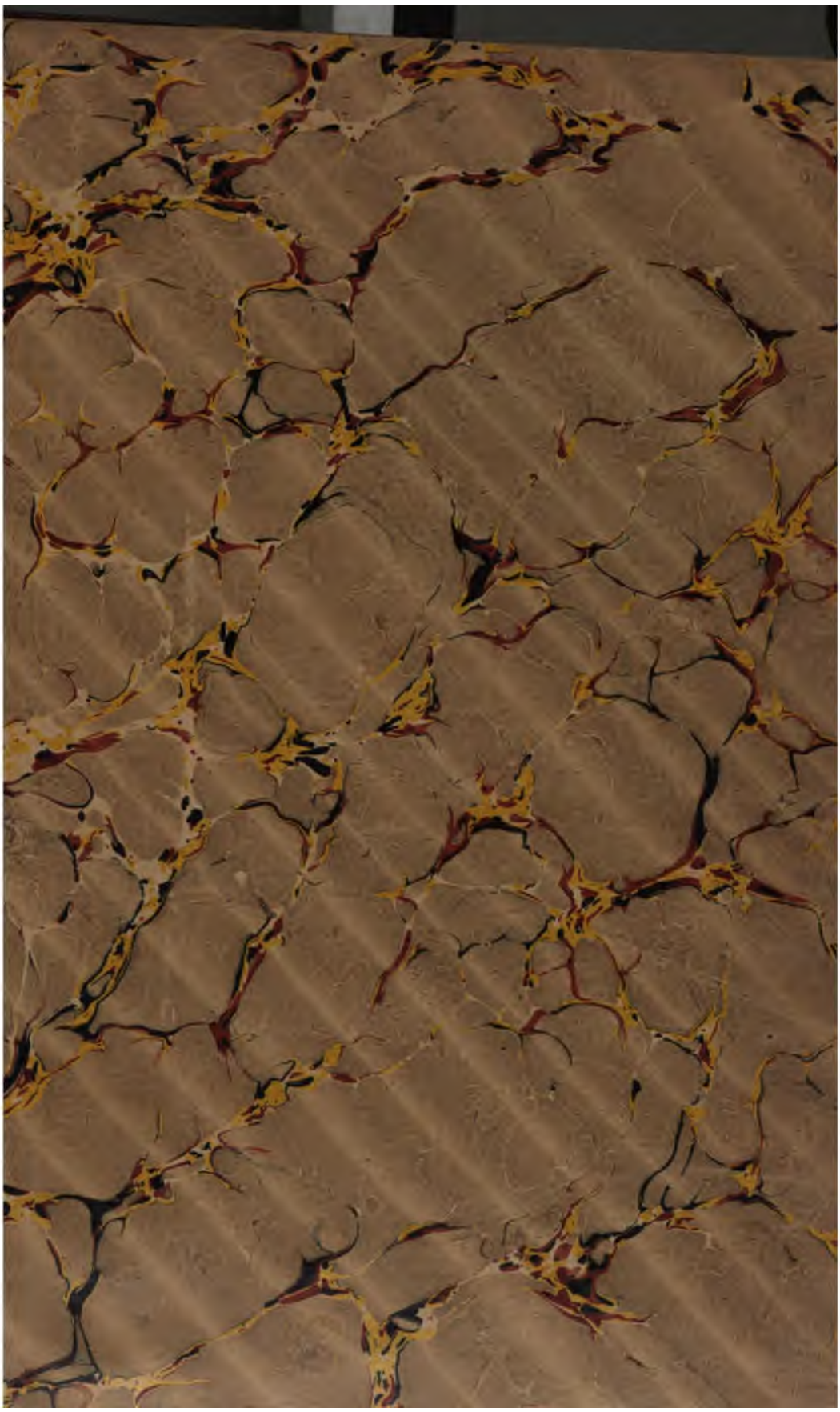

II
1
.Rb

REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

5-7460

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

QUINZIÈME ANNÉE.

TOME QUARANTE-QUATRIÈME

Septembre-Décembre 1890.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1890

NÉGOCIATIONS AVEC LA RUSSIE

RELATIVES AU

SECOND MARIAGE DE NAPOLÉON[1]

I.

Dès le jour où Napoléon avait proclamé son pouvoir héréditaire et posé sur son front la couronne d'empereur, il avait senti le besoin d'assurer par un mariage fécond l'avenir de sa dynastie; depuis lors, il agitait périodiquement la question du divorce, sans la résoudre, partagé entre des sentiments contradictoires. Si la politique « qui n'a point de cœur, » la « loi d'airain, » comme il l'appelait, lui commandait une nouvelle union, il éprouvait un déchirement à l'idée de quitter Joséphine, d'éloigner la compagne dont l'affection attentive et dévouée lui était devenue un besoin et à laquelle il avait fait franchir avec lui tous les échelons de la grandeur. Une tendresse très réelle, un lien plus fort encore, l'habitude, et jusqu'à une sorte de superstition l'attachaient à Joséphine; en se séparant d'elle, n'allait-il point du même coup répudier son passé, fait de bonheur et de gloire, et

1. C'est par erreur que Thiers a écrit que « presque toutes les lettres relatives au mariage avaient été détruites. » (*Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XI, p. 358.) Les pièces de la négociation avec la Russie figurent toutes sans exception aux Archives des affaires étrangères, Russie, Supplément, 17. D'autre part, le compte-rendu de plusieurs des conversations tenues avec l'ambassadeur d'Autriche se trouve aux Archives nationales, AF. IV. 1675, où il n'a pas échappé à M. Henri Welschinger (*le Divorce de Napoléon*). Voy. aussi, aux Archives des affaires étrangères, la correspondance de Vienne, 1809-1810.

Une grande partie des documents cités dans l'article de M. Vandal ont été publiés le 10 juin dernier, dans le *Correspondant*, par M. P. Bertrand. Nous n'avons pas pensé que la publication de ces pièces, que M. Vandal nous avait communiquées il y a un an et sur lesquelles il nous avait dès lors promis un article, ôtât rien à l'intérêt de son étude. Elle nous a seulement permis d'être plus sobre de citations *in extenso*. (Note de la Rédaction.)

rompre avec la fortune? Il hésitait donc, semblait par moments sur le point de se résoudre, puis le courage lui manquait; il ajournait alors toute décision, préférait attendre, et la pensée de divorcer se traduisait ainsi chez lui par des velléités intermittentes, de plus en plus impérieuses et rapprochées, il est vrai, à mesure que s'écoulaient les années.

Au lendemain de Tilsit, un de ces mouvements s'éleva dans son âme. A cet instant, tout le poussait à prendre un parti : la fin d'une campagne difficile, en le délivrant d'immédiats soucis, le rendait aux longues pensées et aux projets d'avenir : la mort venait de lui enlever le fils aîné de Louis, l'enfant qu'il appelait « le petit Napoléon, » et dans lequel il se plaisait à voir un héritier désigné : enfin, pour la première fois, il venait de contracter avec une grande puissance des liens assez étroits pour que l'idée de les cimenter par un mariage ne parût pas irréalisable. Joséphine, qui sentait grandir et approcher le péril, avait accueilli l'empereur avec angoisse : elle se montrait inquiète, défiante. Ce trouble, altérant sa santé et son caractère, déplaisait à Napoléon, qui n'aimait point autour de lui et proscrivait la tristesse; l'idée d'une séparation lui en devenait moins amère. Dans l'automne de 1807, pendant son séjour à Fontainebleau, il songea certainement au divorce; sa froideur marquée envers l'impératrice, certaines confidences, certains indices semblèrent présager la rupture[1].

Il n'en fallut pas davantage pour mettre en émoi tous ceux qu'un changement d'impératrice servirait dans leurs intérêts, leurs passions ou leurs convoitises. Napoléon avait pu vaincre l'Europe, briser trois coalitions : il n'avait pu chasser l'intrigue de sa cour. Autour de lui, les Bonaparte et les Beauharnais se faisaient sourdement la guerre, et cette double influence se personnifiait en deux femmes. La reine Hortense, estimée et aimée de l'empereur, plus écoutée que Joséphine elle-même, semblait aux Beauharnais le meilleur garant de leur fortune. Reine, gracieuse, possédant des amis sûrs et divers, sachant recevoir et tenir un salon, elle servait de lien entre les parties d'une société mal rassemblée, et jouissait à la cour d'un crédit fondé sur la

1. Mémoires de Mme de Rémusat, [illegible]. Mémoires [illegible] Rovigo, [illegible] Mémoires de Metternich, [illegible] Dépêche du comte Tolstoï, ambassadeur de Russie, [illegible] novembre [illegible] Archives de Saint-Pétersbourg.

sympathie. Mais, en 1807, la perte de son enfant venait de briser son cœur : ses chagrins domestiques, sa santé ruinée la faisaient s'effacer, et la princesse Caroline Murat, grande-duchesse de Berg, trouvait le champ libre devant elle pour agir et triompher. Affable, accueillante, magnifique, aimant le plaisir et le voulant autour d'elle, joignant à sa radieuse beauté l'esprit dominateur d'une Napoléon, elle composait peu à peu, groupait autour d'elle et étendait sans cesse un parti hostile à l'impératrice, auquel Fouché allait prêter l'appui de sa remuante activité. Le ministre de la police portait à Joséphine une aversion raisonnée ; il désirait un second mariage parce qu'il y voyait un moyen de rassurer l'Europe, d'assagir l'empereur, de fixer une existence aventurée, de procurer à la France quelques garanties d'avenir, en un mot de consolider le régime auquel se trouvait attachée la fortune de Fouché. Ce personnage avait l'intrigue audacieuse : pour peser sur l'empereur et le déterminer, il imagina tout un plan. Chef de la police, il disposait de l'opinion : il annoncerait lui-même le divorce comme chose arrêtée : il ferait en sorte que la nouvelle en soit accueillie avec faveur, avec enthousiasme, créerait un mouvement des esprits, et, faisant parvenir à Napoléon le témoignage anticipé de la reconnaissance publique, lui persuaderait de la mériter en accédant au vœu de ses sujets ; avec une tranquille assurance, il préjugea les résolutions du maître et pensa les brusquer en les publiant par avance.

Ce fut donc dans les salons du ministre de la police, par ses soins, que la nouvelle du divorce fut mise en circulation. Sortie d'un tel lieu, munie de l'estampille officielle, elle ne pouvait manquer de se propager. Après avoir fait le tour de Paris, où elle jeta une vive émotion, elle gagna toutes les parties de l'empire et franchit la frontière. Les ambassadeurs la transmirent à leurs cours ; les étrangers de passage en France s'empressèrent de rapporter dans leurs pays cette nouvelle à sensation ; les agents de Fouché s'en firent l'écho de toutes parts, et, en un instant, les propos répétés à Paris se répandirent, en s'amplifiant, dans toute l'Europe. Mais nulle part cette semence féconde ne germa mieux qu'en Russie : elle y trouvait en effet un terrain approprié. Le grand acte annoncé n'était pas seulement pour piquer la curiosité des Russes, il risquait de les toucher directement. Si Napoléon divorçait, son nouveau choix se porterait à coup sûr sur une princesse de famille régnante, et la maison de Russie, par son

rang, par les rapports d'intimité récemment établis, semblait la seule vers laquelle pussent se tourner ses regards. La demande d'une grande-duchesse apparaissait donc comme la conséquence presque inévitable du divorce, et il était naturel de penser que Napoléon et Alexandre, après s'être déclarés alliés, puis amis, voulussent devenir frères.

Alexandre avait deux sœurs non mariées. La cadette, la grande-duchesse Anne, était une enfant de quatorze ans. La cour et le monde la connaissaient à peine; frêle et timide, on la voyait parfois, aux côtés de l'impératrice mère, apparaître et passer. Joseph de Maistre la peint d'un mot : « une colombe[1]. » Pour parler de sa sœur aînée, il retrouve le ton galant et maniéré d'un courtisan de l'autre siècle : « Si j'étais peintre, » écrit-il au chevalier de Rossi, « je vous enverrais un de ses yeux; vous verriez combien la bonne nature y a enfermé d'esprit et de bonté[2]. » Et il semblait que tout Pétersbourg partageât pour Catherine Pavlovna cette admiration enthousiaste. On échappait difficilement au charme de son regard, à l'attrait de sa jeunesse épanouie : en même temps on vantait en elle un cœur digne de son rang, un caractère décidé, impérieux même, une fermeté d'âme au-dessus de son âge; elle semblait née pour plaire et régner, et, dans sa personne comme dans son nom, les Russes aimaient à retrouver le souvenir de leur grande Catherine[3].

Ce fut cette princesse que l'opinion de Pétersbourg désigna aussitôt pour la future impératrice et reine. La chose étant possible, on la déclara faite : les moindres indices, les plus petites circonstances en parurent l'évidente confirmation. Parmi nos ennemis, les uns s'indignèrent assez haut et crièrent au scandale; d'autres se sentirent flattés, sans vouloir l'avouer : chez tout le monde, le besoin de parler et le désir de paraître informé l'emporta sur tout autre sentiment. Chacun disait avoir reçu de Paris des nouvelles positives, savoir les projets de Napoléon, ceux de l'empereur Alexandre : on fournissait des détails précis, multipliés, et, pendant quelques semaines, les salons n'eurent pas d'autre sujet d'entretien. Notre ambassadeur en Russie, le géné-

1. *Mémoires politiques et correspondance diplomatique*, publiés par Blanc, p. 346.
2. *Id.*, 318.
3. De Maistre, *op. cit.*, p. 319. Cf. les *Mémoires de la comtesse d'Edling*, p. 70-71.

ral de Caulaincourt, ne pouvait manquer de se faire dans sa correspondance l'écho de ces bruits. Toutefois, n'osant aborder de front si délicate matière, il trouva un moyen d'en instruire indirectement l'empereur. Il recueillait soigneusement et plaçait dans une feuille de *nouvelles,* annexée à chaque dépêche, les propos, les anecdotes qui se débitaient à Pétersbourg au sujet du mariage et les répétait sur le ton impersonnel, sans commentaire, en les passant au chapitre des *on dit;* nous les y voyons figurer à chaque nouveau courrier, sous leur forme frivole ou naïve :

31 décembre. — Les bruits de divorce de Paris se répètent plus que jamais ici... On fait même parler l'empereur Alexandre et la grande-duchesse Catherine; elle aurait dit, sur ce qu'on lui témoignait quelques regrets de la perdre, qu'on ne pouvait en avoir quand on était le gage de la paix éternelle pour son pays et qu'on épousait le plus grand homme qui eût existé.

28 février. — La grande-duchesse Catherine épouse l'Empereur, car elle apprend à danser les contredanses françaises [1].

En présence de cette universelle rumeur, Alexandre et son ministre de confiance, le comte Roumantsof, furent les plus étonnés, mais non les moins émus. Aucune insinuation ne leur était arrivée des Tuileries : à Tilsit, Napoléon n'avait touché mot de divorce ni de mariage; Caulaincourt n'avait reçu mission de faire à ce sujet aucune ouverture. Toutefois on pouvait se demander si les bruits répandus à Pétersbourg avec tant de persistance, venus, on le savait, de source française et officielle, n'étaient pas un moyen de sonder l'opinion et de préparer les voies à une demande. Si cette démarche venait à se produire, elle mettrait le tsar et son conseil dans un grand embarras. Refuser semblait bien difficile, sinon impossible : ce serait porter à l'alliance une atteinte probablement mortelle. D'autre part, s'unir par les liens du sang à un soldat couronné, si éblouissante que fût sa fortune, paraissait bien grave, bien compromettant, peu conforme aux principes des vieilles dynasties, et la cour de Russie ne s'était pas encore faite à l'idée de cette splendide mésalliance. D'ailleurs on risquait de rencontrer, au sein même de la famille impériale, un obstacle difficile à surmonter. L'impératrice mère, Marie Féodorovna, avait reçu de son mari défunt, par un acte de dernière volonté,

1. Archives nationales, AF. IV. 1697.

conçu sous forme d'ukase solennel et déposé en lieu sûr et sacré, dans la cathédrale de l'Assomption à Moscou, le pouvoir de disposer souverainement de ses filles, de régler leur avenir et leur établissement : ce titre lui permettait de s'opposer légalement à tout projet de mariage, lui conférait un véritable droit de veto, dont elle ne manquerait pas d'user dans la circonstance, étant donnés ses sentiments connus envers l'empereur des Français. Sans doute, la volonté du souverain régnant formait la loi suprême ; Alexandre pourrait briser toute opposition, mais l'idée de parler en maître à sa mère lui répugnait, et, s'il se réduisait à n'employer que la persuasion et la douceur, on avait à craindre que toutes ses instances n'échouassent devant l'entêtement d'une femme impérieuse et tenace. Quoi qu'il en pût être, il importait avant tout de pénétrer les intentions de l'empereur des Français et de percer ce mystère, afin que l'on pût délibérer sur le parti à prendre, se faire un plan de conduite, tâter le terrain, s'il y avait lieu, auprès de l'impératrice mère, diminuer graduellement ses répugnances et préparer les choses de longue main. Roumantsof écrivit donc au comte Tolstoï, ambassadeur de Russie à Paris, une lettre très confidentielle, anxieuse, pressante, dans laquelle il stimulait tout à la fois le zèle et la curiosité de cet envoyé ; il le suppliait de s'enquérir, de recueillir et de transmettre des informations précises : à tout prix on voulait savoir à quoi s'en tenir. « Je vous prie très instamment, » écrivait le ministre, « de vouloir bien me dire votre propre opinion sur ce projet. Existe-t-il en effet? Y a-t-il apparence qu'il sera fait une telle proposition d'alliance? Ne vous épargnez, je vous en conjure, ni soins ni peines pour me satisfaire sur cet objet[1]. »

Tolstoï, d'après ce qu'il avait vu et recueilli à Fontainebleau, entendu dire à Paris, croyait au divorce : il croyait même à l'intention d'épouser la grande-duchesse. Comme il portait à l'empereur révolutionnaire une haine de vaincu et d'aristocrate, cette idée le faisait frémir d'une sainte horreur, mais, écrivait-il d'un ton douloureux et pénétré, ne vivait-on point dans un « siècle où l'impossible est souvent ce qu'il y a de plus vraisemblable[2]? » Toutefois, quand la lettre de Roumantsof lui arriva, il venait de constater que l'affaire subissait un temps d'arrêt ; tout semblait

1. Roumantsof à Tolstoï. Archives de Saint-Pétersbourg. La lettre ne porte pas de date.

2. Tolstoï à Roumantsof, 7/19 novembre 1807. Archives de Saint-Pétersbourg.

ajourné, et les manœuvres de Fouché, tournant contre leur auteur, avaient retardé le dénouement qu'elles devaient précipiter.

Après avoir préparé les esprits, mis l'attention en éveil, fait parler le public, Fouché avait risqué une démarche décisive. Il avait osé écrire à l'impératrice, lui insinuant de prendre l'initiative d'une rupture et de s'immoler : c'était le moyen pour elle, disait-il, de s'acquérir à jamais des droits à la reconnaissance de l'empereur et d'obtenir, après le divorce, une compensation brillante. Joséphine, tout en pleurs, était allée trouver l'empereur, non pour lui porter son sacrifice, mais pour demander une explication. Napoléon, pris au dépourvu, n'avait osé saisir cette occasion de parler et de rompre : il avait reculé, avait consolé et rassuré Joséphine, promettant qu'il ferait taire Fouché et le congédierait au besoin ; en effet, il avait durement réprimandé le ministre, puis était parti lui-même pour l'Italie, laissant tout en suspens[1]. Au cours de son voyage, apprenant que le salon du ministre de la police restait le centre d'où partaient tous les dires malséants, il se courrouça de plus belle : non qu'il eût cessé de penser lui-même au divorce (sa conversation à Mantoue avec son frère Lucien prouve le contraire)[2], mais il ne voulait pas que l'on en parlât et que l'opinion s'émût prématurément à ce sujet. Il réitéra donc ses reproches et ses injonctions à Fouché sous une forme accablante : « Je vous ai déjà fait connaître mon opinion, » lui écrivait-il de Venise, le 30 novembre, « sur la folie des démarches que vous avez faites à Fontainebleau relativement à mes affaires intérieures. Après avoir lu votre bulletin du 19, et bien instruit des propos que vous tenez à Paris, je ne puis que vous réitérer que votre devoir est de suivre mon opinion et non de marcher selon votre caprice. En vous conduisant différemment, vous égarez l'opinion et vous sortez du chemin dans lequel tout honnête homme doit se tenir[3]. »

Vertement tancé, Fouché se tut quelques instants, et les bruits de divorce tombèrent[4]. Puis, avec une impudence à peine

1. Voy. l'intéressant récit de ces scènes dans les *Mémoires de Mme de Rémusat*, III, 288-294.

2. *Mémoires de Lucien Bonaparte*, III, 82 et s. Cités par M. Welschinger, 21-23.

3. *Corr.*, 13373. Cf. les nos 13329 et 13379. Voir aussi Mèneval, *Napoléon et Marie-Louise*, I, 213-214.

4. Dépêches de Brockhausen, ministre de Prusse, des 31 janvier et 21 février 1810, publiées par Hassel, *Geschichte der Preussischen Politik* 1807 *bis* 1815, p. 494 et 496.

croyable, l'incorrigible ministre se remit à désobéir; il se jugeait assuré de l'impunité finale, car il sentait que le maître, tout en blâmant ses procédés, ne désapprouvait pas entièrement son but et ne donnerait pas toujours tort aux instigateurs du divorce. En effet, revenu d'Italie, Napoléon fut ressaisi par la tentation d'en finir. Cette disposition, promptement remarquée, rendit courage aux adversaires de l'impératrice, et, à nouveau, la partie se lia fortement entre eux[1]. La princesse Caroline continuait de leur prêter l'appui de sa situation mondaine; toujours rivale d'Hortense, elle avait élevé à Paris salon contre salon. Le prince de Talleyrand, bien qu'il détestât Fouché, se prêtait à appuyer les démarches du ministre de la police en faveur du divorce, et, sur ce point spécial, consentait à une alliance. Bref, de tous côtés, on circonvint l'empereur, et bientôt, en le voyant incliner de plus en plus vers un parti de vigueur, on crut avoir définitivement cause gagnée. Aussi bien, une crise nouvelle se préparait; mais, de même que les précédentes, elle n'allait aboutir à aucun résultat. Un soir de mars 1808, il devait y avoir spectacle aux Tuileries; la cour entière, réunie dans la salle du théâtre, attendait Leurs Majestés, lorsque le bruit se répandit qu'Elles ne viendraient pas et qu'une explication décisive s'était engagée. Napoléon, fatigué, ému, malheureux, s'est couché : il a demandé l'impératrice. Elle est venue toute parée, prête pour le spectacle, en grand costume de cour; il l'appelle à ses côtés, laisse éclater ses projets et le trouble de son âme. Il voudrait que Joséphine demandât elle-même le divorce; à plusieurs reprises, il ordonne, supplie, s'attendrit successivement, et la nuit se passe ainsi tout entière, entremêlée de pleurs, de reproches et de fougueuses caresses. Une plume spirituelle et bien informée a retracé cette scène d'après les confidences de l'impératrice et nous a donné la version de Joséphine. Le rapport de Tolstoï à son ministre, écrit d'après les bruits de cour, ne diffère pas sensiblement de ce récit, si ce n'est qu'il lui fournit une suite que l'impératrice avait cru devoir passer sous silence. Après avoir raconté que « ses larmes, ses instances, sa fermeté (car on prétend qu'elle en montra beaucoup) émurent l'empereur, qui ne put rien gagner sur elle, » Tolstoï ajoute :

1. Brockhausen, 2 février 1808. Hassel, 496. Tolstoï, 5-18 mars 1808. Archives de Saint-Pétersbourg.

Deux jours après, il revint à la charge sans avoir obtenu davantage... Dans un accès d'emportement, il doit lui avoir dit qu'elle le forcerait à la fin à adopter ses bâtards. Elle saisit avec promptitude cette idée et se montra prête à les reconnaître. Surpris de cette complaisance à laquelle il ne s'attendait pas, il lui en exprima toute sa sensibilité, protestant qu'après un aussi beau procédé il ne se résoudrait jamais à se séparer d'elle. Il paraît que les choses en sont restées là. Un propos tenu par M. de Talleyrand à un de ses affidés l'accuse de n'avoir pas su prendre un parti dans cette circonstance. Quant à moi, je crains qu'il ne le prenne que trop tôt et que, si l'Impératrice continue à montrer du caractère, il ne se passe de son consentement et ne fasse faire la demande de divorce en son nom[1].

Ainsi, suivant Tolstoï, cette fois encore, le péril n'était qu'ajourné : il continuait d'exister et pouvait se prononcer d'un jour à l'autre. D'après ces renseignements, la possibilité d'une demande entra de plus en plus dans les prévisions et les calculs de la Russie. On voit alors se manifester à cette cour deux tendances opposées. L'impératrice mère, instruite du danger, veut y soustraire sa fille en la mariant au plus vite : elle cherche un parti. Alexandre craint que cette précipitation ne paraisse affectée, désobligeante pour son allié, en présence des bruits répandus de toutes parts, et ne soit interprétée comme un moyen d'éviter une demande ; peut-être tient-il à se garder le moyen de donner à Napoléon une preuve irrécusable de sympathie, de confiance, si les vœux de ce monarque doivent se manifester à bref délai : il retarde donc l'établissement de sa sœur, et c'est ainsi que l'action officielle du gouvernement vient contrarier les efforts privés de l'impératrice Marie. Il avait été question dans le temps d'un mariage entre Catherine Pavlovna et le prince royal de Bavière. Dans l'été de 1808, le prince Kourakine, ambassadeur de Russie à Vienne, dont les relations avec le cercle de l'impératrice mère et avec cette princesse elle-même n'étaient un mystère pour personne, fit prier son collègue de Bavière, M. de Rechberg, de passer chez lui : il lui montra l'instant venu pour reprendre le projet. « On s'attend à Pétersbourg, » lui dit-il, « que vous fassiez des démarches. » La cour de Munich, fort intriguée, chargea son représentant à Pétersbourg, M. de Bray, de voir le comte Roumantsof et d'éclaircir l'affaire. Aux premiers mots de l'en-

1. Tolstoï à Roumantsof, 6/18 mars 1808. Archives de Saint-Pétersbourg.

voyé bavarois, Roumantsof manifesta un grand étonnement : informations prises, il fit répondre que c'était l'impératrice mère, et non le cabinet, qui avait autorisé le prince Kourakin à dire « que cette alliance, qui avait paru convenable autrefois, ne le paraissait pas moins aujourd'hui, et que les liaisons qui unissaient le roi de Bavière à l'empereur Napoléon, allié de la Russie, étaient même une raison de plus pour la désirer. » Le ministre russe se hâta d'ajouter que, « l'affaire n'ayant pas été plus activement poussée à l'époque des premiers pourparlers, il ne voyait pas de raison pour la renouer actuellement et qu'il pensait qu'il fallait regarder tout cela comme non avenu[1]. » La cour de Bavière se le tint pour dit et s'enferma aussitôt dans une réserve absolue. Mais, à défaut de ce parti, l'impératrice mère songea à s'en procurer d'autres. On parla tour à tour d'un prince de Cobourg, d'un archiduc ; enfin on vit arriver en Russie le prince Georges de Holstein-Oldenbourg, passé récemment au service du tsar. En lui donnant un grand gouvernement, ne pouvait-on en faire un parti sortable pour Catherine Pavlovna? Sa personne offrait peu d'agrément. « Le prince est laid, chétif, couvert de boutons, » écrivait Caulaincourt ; « il articule avec peine[2]. » En comparaison de la princesse accomplie qu'on lui destinait, « les demoiselles de Pétersbourg ne le trouvaient pas assez aimable[3]. » Mais l'impératrice préférait pour sa fille un tel mari et la vie de province en Russie au premier trône de l'univers, s'il lui fallait le partager avec un usurpateur. Toutefois, si avant que parût le prince dans les bonnes grâces de la vieille tsarine et dans l'intimité de la famille impériale, le mariage resta en suspens, et, lorsque l'empereur parut à Erfurt, la main de sa sœur demeurait libre.

A Erfurt, Napoléon n'apportait pas encore de résolution arrêtée, mais seulement la tendance, plus prononcée depuis un an, à laquelle il résistait et cédait tour à tour. L'occasion lui parut propice pour se précautionner du côté de la Russie. Il n'avait nullement l'intention de demander dès à présent ou de se faire proposer la princesse Catherine ; mais il n'eût pas été fâché que

1. Lettre du chevalier de Bray à Caulaincourt, 28 août 1808. Lettre de Caulaincourt à Champagny, 4 septembre 1808. Archives des affaires étrangères, Russie, 147.

2. Caulaincourt à l'empereur, 23 novembre 1808. Archives nationales, AF. IV. 1937.

3. Joseph de Maistre, *Mémoires politiques et correspondance diplomatique*, 318.

la Russie se mît à sa disposition et s'obligeât, pour le cas où le divorce s'accomplirait, à lui tenir en réserve une grande-duchesse. Son désir était de lier Alexandre sans s'engager lui-même, d'obtenir quelques paroles qu'il pût rappeler et faire valoir au besoin comme une offre positive. Sa fierté lui interdisant toute avance, il voulait qu'Alexandre parlât le premier; il le fit provoquer par Talleyrand et Caulaincourt. S'adressant successivement à l'un et à l'autre, il alla jusqu'à leur suggérer la manière de poser la question, les arguments à faire valoir auprès du tsar pour le déterminer à parler : « l'affaire du divorce était d'intérêt européen; un nouveau mariage contribuerait à calmer l'ardeur guerrière dont on s'effrayait, ferait aimer à l'empereur *son chez lui*. » Toutefois, vis-à-vis même de ses familiers, dans son orgueil sans bornes, il ne voulait avoir l'air de rechercher personne; s'il jugeait la démarche utile, disait-il, c'était qu'il y voyait un moyen d'éprouver Alexandre : « C'est pour voir s'il est réellement de mes amis, s'il prend un véritable intérêt au bonheur de la France, car j'aime Joséphine, jamais je ne serai plus heureux; cet acte serait pour moi un sacrifice. » Et cependant, ajoutait-il, sa famille, ses conseillers le lui demandaient; on le sollicitait de toutes parts, on s'inquiétait de l'avenir; « on croit la France en viager sur ma tête!..... Au fait un fils serait bien utile. » En effet, que deviendrait l'Empire si l'empereur lui manquait? Pour lui succéder, ses frères ne convenaient pas; il savait que certaines personnes pensaient à Eugène, à une adoption, « mauvais moyen pour fonder une dynastie. » Et peu à peu, se découvrant davantage, il en vint à poser quelques questions sur les grandes-duchesses. Caulaincourt fit observer que l'aînée seule était en âge de se marier, et encore ne répondait-il pas du consentement de la famille impériale, La différence de culte serait un obstacle, et les princesses russes changeaient difficilement de religion; on en avait eu la preuve quelques années auparavant, quand un projet d'union entre le roi de Suède et la fille aînée de Paul Ier avait échoué pour cette cause. Un haussement d'épaules fut la seule réponse à cette observation, qui parut déplaire souverainement à l'empereur. Qu'avaient à faire avec lui les traditions, les usages; allait-on comparer son alliance à celle d'un prince quelconque? Au reste, se hâta-t-il d'ajouter, il ne pensait pas plus à une grande-duchesse qu'à aucune autre; son parti n'était pas pris; son désir était uniquement de savoir si l'on approuvait le

divorce à la cour alliée, si cet acte ne choquerait point les préjugés des Russes, ce qu'en pensait personnellement Alexandre. Toutefois ses interlocuteurs crurent comprendre que sa pensée dépassait ses paroles, et que la certitude d'être agréé à Pétersbourg pourrait déterminer ou avancer sa décision[1].

Alexandre, tâté discrètement par Talleyrand et Caulaincourt, ne se refusa pas à la démarche qu'on lui demandait; c'était un moyen de tirer au clair une situation embarrassante. Il parla donc, exprima à l'empereur le désir éprouvé par ses plus fidèles sujets, partagé par ses meilleurs amis, de lui voir consolider par un nouveau mariage son œuvre et sa dynastie. Napoléon accueillit cette ouverture comme une marque d'attachement, s'y montra sensible, et la possibilité d'une alliance de famille fut envisagée entre les deux monarques. Toutefois, préoccupé avant tout d'éviter ce qui pourrait ressembler à un engagement, Napoléon se tint constamment dans le vague, rejetant le divorce et ses suites possibles parmi les éventualités de l'avenir. L'entretien placé sur ce terrain, il ne fut pas question de la grande-duchesse Catherine, dont l'âge appelait un établissement prochain; le nom de sa jeune sœur fut seul et légèrement prononcé. Alexandre, rassuré pour le présent, très heureux, au fond, qu'on ne l'obligeât pas à prendre de suite un parti, qu'on lui laissât le temps de voir comment tournerait l'alliance politique, n'insista pas autrement, et la conversation prit fin sans conclure. Huit jours après le retour du tsar dans sa capitale, le mariage de Catherine Pavlovna avec le duc d'Oldenbourg était officiellement annoncé[2]. Si Napoléon eût demandé cette princesse, il est probable qu'Alexandre n'eût osé la lui refuser, sauf à négocier le consentement de sa mère (il avait formellement indiqué cette réserve dans son entretien avec Caulaincourt). Napoléon renvoyant tout à un avenir peut-être éloigné et la plus jeune princesse, dont l'âge se prêtait mal à un engagement immédiat, se trouvant seule en cause, Alexandre s'était abstenu de toute parole susceptible de lui être opposée comme un acquiescement anticipé à une demande incertaine. En somme, les propos d'Erfurt, entourés de mutuelles réticences, avaient eu l'inconvénient d'engager l'affaire du mariage sans qu'il y eût, d'une part, volonté arrêtée, de l'autre, désir sincère

1. Documents inédits. Cf. Thiers, IX, 334-339.

2. Caulaincourt à Champagny, 23 novembre 1808. Archives nationales, AF. IV. 1697. De Maistre, 318.

de la faire aboutir; ils avaient créé une question de plus entre les deux empereurs, la plus délicate de toutes, et n'en avaient ni déterminé ni même facilité la solution[1].

II.

Treize mois après Erfurt, au retour de la campagne de 1809, Napoléon se décidait enfin à divorcer. Ayant pris cette résolution, avant de la mettre à effet, il avisa aux moyens de s'assurer un second mariage. Il voulait que les deux impératrices se succédassent sans transition et qu'une princesse de sang royal apparût immédiatement à ses côtés, aux yeux de la France et du monde, dans la place que le départ de Joséphine laisserait vacante. Sa première pensée se porta alors vers la sœur d'Alexandre, et diverses raisons expliquent cette tendance. A Pétersbourg, depuis l'entretien d'Erfurt, on était prévenu; une demande ne surprendrait point; sur ce terrain déjà préparé, il semblait que tout irait plus facilement et plus vite qu'ailleurs. Sans doute les résultats de la campagne de 1809, succédant à des causes plus anciennes de dissentiment, avaient gravement compromis l'entente politique. Le grand-duché de Varsovie, accru par la dernière paix avec l'Autriche, apparaissait de plus en plus aux Russes comme une Pologne renaissante et ranimait toutes leurs défiances; en créant cet état, le traité de Tilsit avait introduit dans l'alliance franco-russe un germe de destruction qui se développait rapidement. De son côté, Napoléon invoquait contre le tsar des griefs sérieux et justifiés; il lui reprochait avec amertume d'avoir tenu pendant la dernière campagne une conduite équivoque et de n'avoir fait à l'Autriche qu'un simulacre de guerre. Néanmoins il comprenait l'utilité de prolonger avec la Russie un accord au moins apparent, qui le garantirait contre la révolte de l'Europe, tandis qu'il continuerait sa lutte avec l'Angleterre. Se sentant plus isolé à mesure qu'il devenait plus redoutable, il essayait de se rattacher la Russie, à tout le moins de la neutraliser. Or, après ce qui s'était passé à Erfurt, s'il ne demandait pas tout d'abord à cette cour la future impératrice, s'il s'adressait ailleurs

1. Documents inédits. Cf. les pièces 16210 et 16341 de la *Correspondance de Napoléon*, ainsi que la lettre de Champagny à Caulaincourt en date du 22 novembre 1809 et celle de Caulaincourt à Champagny en date du 3 janvier 1810. Archives des affaires étrangères, Russie, Supplément, 17.

avant d'avoir pressenti plus sérieusement Alexandre, il manquerait à une obligation de convenance et risquerait de froisser un monarque ombrageux; au contraire l'alliance de famille, si l'on parvenait à la conclure, pourrait opérer dans les rapports politiques une rénovation au moins passagère. Dans ce but, tandis que Napoléon laisse négocier à Pétersbourg une convention par laquelle il s'engagera à ne point concourir au rétablissement de la Pologne, il se décide à reprendre avec le tsar l'affaire du mariage; sans vouloir encore s'engager irrévocablement, aliéner tout à fait sa liberté, il prescrit, non pas une demande en règle, mais une insinuation formelle qui lui permettra de savoir définitivement à quoi s'en tenir sur les dispositions d'Alexandre.

Le 23 novembre 1810, M. de Champagny, ministre des relations extérieures, écrivait en toute confidence à M. de Caulaincourt, toujours ambassadeur en Russie, la lettre suivante :

Minute de la main du duc de Cadore[1].

Paris, le 22 novembre 1809[2].

Monsieur l'ambassadeur,

Vous connaissez les instances faites depuis longtemps auprès de l'Empereur par les hommes les plus attachés à sa personne et aux grands intérêts de la dynastie. Ces démarches ont été longtemps infructueuses; cependant tout me porte à penser qu'après avoir mûrement réfléchi sur la situation de la France et de sa famille, l'Empereur va enfin se décider à divorcer. Sa Majesté s'en est ouverte à moi seul, ce qu'elle a été obligée de faire pour m'ordonner de vous écrire la présente lettre que j'ai chiffrée moi-même.

Des propos de divorce étaient revenus à Erfurth aux oreilles de l'empereur Alexandre, qui doit en avoir parlé à l'Empereur et lui avoir dit que la princesse Anne, sa sœur, était à sa disposition. L'Empereur veut que vous abordiez franchement et simplement la question avec l'empereur Alexandre et que vous lui parliez en ces termes : « J'ai lieu de penser que l'Empereur, pressé par toute la France, se

1. M. de Champagny portait le titre de duc de Cadore.

2. Une partie de cette lettre a été publiée par Thiers, XI, 340, et par Bignon, *Histoire de France*, IX, 64-65. Ce dernier auteur a donné aussi quelques extraits de la lettre du 13 décembre 1809. Nous rétablissons les deux pièces dans leur teneur intégrale, ce qui nous paraît nécessaire pour permettre d'en apprécier la portée respective : elles figurent aux Archives des affaires étrangères, Russie, Supplément, 17, de même que toutes celles que nous citons par la suite sans indication spéciale.

dispose au divorce. Puis-je mander que l'on peut compter sur votre sœur? Que Votre Majesté y pense deux jours et me donne franchement sa réponse, non comme à l'ambassadeur de France, mais comme à une personne passionnée pour les deux familles. Ce n'est pas une demande formelle que je fais, c'est un épanchement de vos intentions que je sollicite. Je hasarde cette démarche, parce que je suis trop accoutumé à dire à Votre Majesté ce que je pense pour craindre qu'elle me compromette jamais. »

Vous n'en parlerez sous quelque prétexte que ce soit à M. de Romanzoff, et lorsque vous aurez eu cette conversation et celle qui doit la suivre deux jours après, vous oublierez entièrement la communication que je vous fais.

Il vous restera à nous faire connaître les qualités de la jeune princesse et surtout l'époque où elle peut être en état de devenir mère; car dans les calculs actuels six mois de différence sont un objet.

Je n'ai pas besoin de recommander à Votre Excellence le plus inviolable secret : elle sent ce qu'elle doit à cet égard à Sa Majesté.

Dans les jours qui suivent l'envoi de cette dépêche, les événements se précipitent à Paris et le dénouement s'opère de lui-même. Joséphine a pressenti son sort; elle craint de savoir et elle veut savoir; ses pleurs, ses angoisses, ses questions torturent l'empereur et avancent le terme d'une situation intolérable. Le 30 novembre, Napoléon laisse échapper le fatal secret, et aussitôt éclate la scène célèbre qui met dans cette époque de fer un rappel de sentiments humains et touchants. Joséphine est brisée de douleur; Napoléon lui prodigue ses soins et sa tendresse, mais se raidit contre sa propre émotion, sait la surmonter et demeure inexorable[1]. Apaisée et conseillée par son fils, Joséphine se résigne enfin, consent à faire la première démarche, et jour est pris pour le prononcé solennel du divorce par voie de senatus-consulte. La rupture consommée, Napoléon sent plus impérieusement le besoin de hâter sa nouvelle union. Il prend son parti; il épousera la grande-duchesse Anne, si cette princesse est en état de devenir mère. Il n'hésite plus à s'engager avec la Russie, à se fermer tout retour en arrière, et donne pouvoir à Caulaincourt, non seulement pour négocier, mais pour conclure.

Le 13 décembre, il dicte à Champagny, pour l'ambassadeur, la lettre suivante :

1. Thiers, XI, 341 et suiv., d'après Bausset. Helfert, *Marie-Louise*, Vienne, 1873, p. 74.

Paris, le 13 décembre 1809.

Monsieur l'ambassadeur,

Je vous ai fait connaître les projets de l'Empereur par ma lettre chiffrée de novembre.

Depuis ce temps le vice-roi est arrivé; l'Impératrice, convaincue de la grandeur des circonstances et de l'urgent besoin de l'État, a été la première à faciliter le divorce. Tout me porte donc à penser que vendredi prochain un sénatus-consulte prononcera la dissolution du mariage de l'Empereur, par consentement mutuel. L'Impératrice conserve son rang, son titre et un douaire convenable. Placé sur les lieux comme vous l'êtes, Monsieur, l'Empereur s'en rapporte absolument à vous sur ce qu'il convient de faire. Vous devez donc agir d'après ces trois données positives[1] :

1° Que l'Empereur préfère, si vous n'avez pas d'objection qui puisse faire changer son opinion, la sœur de l'empereur de Russie d'abord;

2° Que l'on calcule ici les moments, parce que, tout cela étant une affaire de politique, l'Empereur a hâte d'assurer ses grands intérêts par des enfants;

3° Qu'on n'attache aucune espèce d'importance aux conditions, même à celles de la religion.

Vous avez donc en ce moment toute la latitude nécessaire pour vous conduire avec la prudence qu'exige la circonstance, et pour avancer, s'il y a lieu, sans plus de retardement. Il serait donc très fâcheux que la réponse que vous ferez à cette lettre nous laissât dans l'incertitude, et soit que cette affaire dût manquer par le résultat des renseignements que vous aurez acquis et sur lesquels l'Empereur s'en rapporte à vous, soit qu'elle dût manquer par des refus de volonté de la part de la cour de Russie, le principal est que, s'il y a lieu, on puisse aller en avant. Dans toutes vos combinaisons, partez du principe que ce sont des enfants qu'on veut. Expliquez-vous donc, agissez donc en conséquence de la présente lettre qui a été dictée par l'Empereur. Sa Majesté s'en rapporte absolument à vous, connaissant votre tact et votre attachement à sa personne.

Le colonel Gorgoly[2] sera expédié lundi, jour auquel les pièces seront dans le *Moniteur*. L'Empereur désire savoir absolument avant la fin de janvier à quoi s'en tenir[3].

1. M. Welschinger, qui cite cette phrase et les dix lignes suivantes (p. 35), écrit *données primitives*, au lieu de *données positives*, ce qui change le sens.

2. Officier russe, envoyé à Paris pour porter des dépêches diplomatiques.

3. Le 17 décembre, Champagny, adressant à Caulaincourt les pièces officielles relatives au divorce, ajoutait ces lignes : « L'envoi que j'ai l'honneur de vous faire du *Moniteur* de ce jour vous prouvera la nécessité d'une réponse prompte

On remarquera les termes formels et péremptoires de cette lettre. Pourvu que la Russie se décide promptement et ne le fasse pas attendre, Napoléon est prêt à subir toutes les conditions qu'il plaira à cette cour de lui imposer; il passe sur la différence de culte, et, à ce moment, la question religieuse n'existe pas à ses yeux. Sa seule réserve porte sur l'âge et l'état physique de la jeune princesse, et encore se refuse-t-il à cet égard tout pouvoir d'appréciation. C'est à Caulaincourt, guidé par son tact et son zèle, qu'il appartiendra de s'éclairer, de consulter et de statuer; l'ambassadeur reçoit procuration pour marier son maître, sous sa propre responsabilité.

Quelque porté que fût l'empereur à épouser la princesse russe, il ne se refusait pas à admettre le cas où cette alliance manquerait par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. Si cette éventualité venait à se produire, il importait qu'elle ne le prît pas au dépourvu et qu'une autre princesse fût immédiatement appelée à remplacer celle que la Russie ne voudrait ou ne pourrait lui offrir. C'était chez Napoléon une habitude constante, invariable, chaque fois qu'il concevait un projet, d'imaginer en même temps et de tenir en réserve une autre combinaison susceptible de se substituer à la première, en cas d'insuccès : « Je fais toujours, disait-il, mon thème de plusieurs façons [1]. » Formulant à Pétersbourg une proposition ferme, il ne jugeait pas inutile de se prémunir contre un refus ou une réponse évasive et de sonder discrètement d'autres cours.

Parmi les familles régnantes, deux seulement, la Saxe et l'Autriche, pouvaient fixer son attention. La première possédait la considération à défaut de l'éclat; c'était une grande maison, sinon une grande puissance; sa fidélité semblait éprouvée. Soit qu'on l'eût provoquée, soit qu'elle eût pris les devants, on sut très vite qu'elle tenait à notre disposition la fille du souverain régnant, la princesse Marie-Auguste[2]. C'est à tort toutefois que certains conseillers de l'empereur, mal instruits de la situation extérieure, voyaient dans cette union un parti neutre, point compromettant, partant fort recommandable; il eût eu une couleur anti-russe très prononcée. Le roi de Saxe était en même temps

et décisive à mes deux lettres chiffrées des 22 novembre et 13 décembre. L'Empereur l'attend avec impatience. »

1. Cité par M. Taine, *Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1887, p. 749.
2. Champagny à Caulaincourt, 31 janvier 1810.

grand-duc de Varsovie, souverain de ces Polonais dans lesquels on voyait à Pétersbourg de dangereux ennemis et l'avant-garde de l'invasion; il est difficile d'admettre que Napoléon ait songé sérieusement à un mariage qui eût pu le priver définitivement d'une alliance de premier ordre, sans lui en procurer une autre.

A vrai dire, si la Russie faisait défaut, il ne pouvait être question que de l'Autriche. Vaincue et accablée, la maison d'Autriche n'en conservait pas moins ce prestige d'un glorieux passé, ce lustre traditionnel que le malheur ne détruit pas et que la victoire elle-même est impuissante à donner. Depuis dix-huit ans, il est vrai, elle figurait pour nous l'irréconciliable ennemie, passant tour à tour d'un antagonisme déclaré à une hostilité latente, et le traitement qu'elle avait subi après sa dernière prise d'armes n'était point pour l'apaiser et la ramener. Toutefois, dans le courant de décembre, on crut reconnaître à de sérieux indices que l'Autriche ne se déroberait pas dans la circonstance présente, si l'on venait à elle, et que l'empereur François ne refuserait pas la main de sa fille, l'archiduchesse Louise. Un Français, M. Alexandre de Laborde, qui avait servi pendant la Révolution en Autriche, où il avait conservé d'intéressantes relations, après avoir joué dans la dernière paix un rôle assez actif, était demeuré momentanément à Vienne; le 29 novembre, il eut avec le comte de Metternich, appelé récemment au ministère, un entretien dont il fit ainsi le rapport :

Parmi les moyens d'union et d'harmonie des deux pays, M. de Metternich glissa dans la conversation le mot d'alliance de famille et, après des circonlocutions et des détours diplomatiques, il a exprimé plus ouvertement sa pensée : « Croyez-vous, me dit-il, que l'Empereur ait jamais eu l'envie réelle de divorcer d'avec l'Impératrice? » Je ne m'attendais pas à cette question, et, dans l'opinion qu'il n'avait conçu cette alliance que relativement à une princesse de la famille impériale de France, je répondis quelques mots vagues pour le laisser s'expliquer. Il revint sur cette question et parla de la possibilité d'un mariage de l'empereur Napoléon avec une princesse de la maison d'Autriche. « Cette idée, dit-il, est de moi, je n'ai point sondé les intentions de l'Empereur à cet égard, mais, outre que je suis comme certain qu'elles seraient favorables, un tel événement aurait tellement l'approbation de tout ce qui a quelque fortune, quelque nom, quelque existence dans ce pays, que je ne le mets point en doute, et que je le regarderais comme un véritable bonheur pour nous et

une gloire pour le temps de mon ministère..... » Ayant rencontré M. de Metternich le lendemain, ajoute Laborde, il me renouvela encore les mêmes assurances[1].

Peu de semaines après, au sortir de l'un des derniers cercles tenus par l'impératrice Joséphine aux Tuileries, le sénateur Sémonville avait l'occasion d'échanger avec M. de Floret, conseiller à l'ambassade d'Autriche, des paroles remarquables; admettant comme fait le mariage russe, dont tout le monde s'entretenait, M. de Floret s'étonna et s'affligea que l'on n'eût point songé à sa cour, dont il garantissait les dispositions : « Puis-je regarder comme certain ce que vous venez de me dire? répliqua Sémonville. — Vous le pouvez. — Parole d'ami? — Parole d'ami[2]. » Informé de ces insinuations, l'empereur pensa à les utiliser. Le 16 décembre, après la cérémonie de rupture, tandis que Joséphine se retirait à la Malmaison, il se rendait lui-même à Trianon, où il allait se mettre en retraite et passer les premiers instants de son court veuvage. Le soir du même jour, causant avec le duc de Bassano, « en se mettant au lit[3], » il prescrivit d'ouvrir quelques pourparlers avec le prince de Schwartzenberg, ambassadeur d'Autriche, en y mettant toutefois de l'adresse et beaucoup de circonspection; « il faut, dit-il, engager l'ambassadeur sans m'engager[4]. » Ce mot livre le secret de sa politique et illumine d'une lueur rapide le fond même de sa pensée. Ce qu'il veut de l'Autriche, c'est qu'elle tienne à sa disposition, pour ainsi dire, un parti de rechange, et il s'agit d'amener cette puissance à nous offrir ce que nous n'avons pas à lui demander, en présence des démarches tentées d'autre part. Napoléon n'engageait pas un double jeu; il n'entendait point négocier parallèlement et sur le même pied tant à Vienne qu'à Pétersbourg, afin d'assurer et de réserver la liberté de son choix. En décembre 1809, ce choix

1. Archives des affaires étrangères, Vienne, 383. Le rapport n'est pas signé, mais il est incontestablement de Laborde, ainsi que le prouve la dépêche en date du 25 décembre 1809, dans laquelle Metternich rend compte de la conversation. (*Mémoires*, II, 313-314.) Seulement le ministre autrichien prétend que c'est Laborde qui a parlé le premier de mariage. M. Wertheimer (*Archiv für Œsterreichische Geschichte*, Vierundsechzigster Band, Erste Hälfte, 509) cite en allemand quelques passages du rapport.

2. *Maret, duc de Bassano*, par le baron Ernouf, 272. Cf. *Revue historique*, XII, 222.

3. *Id.*, 273.

4. *Id.*, 274.

est fait; s'étant prononcé pour la Russie, l'empereur ne s'occupe de l'Autriche qu'éventuellement; il ne veut s'assurer de la seconde qu'à titre de précaution contre une défaillance possible de la première[1]. Et la différence qu'il met entre les deux négociations achève de se révéler par sa manière de les conduire. Tandis que Caulaincourt, agissant en vertu d'instructions positives, va parler officiellement, en termes clairs et pressants, on ne procédera avec le représentant de François II que par allusions, à l'aide de moyens détournés, et tout se passera en conversations officieuses; on traite avec la Russie, on ne veut que causer avec l'Autriche.

III.

Par un concours de circonstances, la négociation subsidiaire s'engagea avant l'action principale. Pour aller de Paris en Russie, un courrier mettait en moyenne quinze à vingt jours; Caulaincourt, choisi pour intermédiaire comme personnellement agréable aux deux souverains, ne reçut sa première instruction que dans le milieu de décembre; à ce moment Alexandre voyageait dans l'intérieur de son empire; il ne reparut dans sa capitale qu'à la fin du mois; quinze autres jours se trouvèrent perdus. Avec l'Autriche, il était plus facile de s'aboucher; on agissait auprès de son représentant à Paris; on négociait chez soi, et, d'autre part, l'ambassadeur pouvait, en douze jours, consulter son gouvernement et recevoir une réponse. L'entente avec le prince de Schwartzenberg, dans la forme spécifiée par l'empereur, put donc être rapi-

1. Il est vrai que, le 22 décembre, Cambacérès, demandant aux membres de l'officialité de Paris l'annulation du lien religieux, leur disait : « Il (l'Empereur) est dans l'intention de se marier et veut épouser une catholique. » (Welschinger, 84-85.) Mais, en présence de la lettre écrite à Caulaincourt le 13 et confirmée le 17, il est impossible de croire à la sincérité de ces paroles. D'ailleurs, le 22, on était loin encore d'être sûr de l'Autriche; les pourparlers avec Schwartzenberg ne commencèrent qu'à la « fin de décembre 1809, » d'après la mention portée sur le manuscrit qui en rend compte aux Archives nationales (AF. IV, 1675). Il est, au contraire, très naturel de supposer que Napoléon ou Cambacérès, demandant aux membres de l'officialité une décision qui embarrassait leur conscience, engageait leur responsabilité, ait voulu leur faire croire que la fin justifierait les moyens et qu'ils contribueraient, par leur docilité, à placer une catholique sur le trône de France : c'était un argument *ad homines*.

L'annulation du mariage religieux, particulièrement utile en vue de l'éventualité autrichienne, l'était dans tous les cas. La Russie elle-même l'eût exigée; l'impératrice mère exprima formellement des scrupules à cet égard.

dement menée. M. de Laborde, à raison des confidences qu'il avait reçues à Vienne, fut choisi comme porteur de paroles; durant les mois de décembre 1809 et de janvier 1810, il vit plusieurs fois Schwartzenberg, soit dans le monde, soit en particulier[1]; dans chacune de ces entrevues, le grand objet fut mis sur le tapis. Laborde trouva l'ambassadeur très bien disposé, passionné même pour la chose, mais sceptique sur le résultat, croyant au mariage russe; il ranima ses espérances, caressa son rêve et lui glissa « qu'il serait bon qu'il se tînt prêt à tout événement[2]. » Champagny lui-même, dans une audience donnée au prince le 12 janvier, laissa entendre que le choix de l'empereur n'était point fixé et mit quelque affectation à parler de l'archiduchesse Louise[3]. D'autres personnes enfin furent employées, et ce furent les dernières que l'on se fût attendu à voir intervenir; on sait les ouvertures que Joséphine laissa faire par la reine de Hollande et fit elle-même à Mme de Metternich dans les premiers jours de janvier 1810[4]. Avant même de connaître cet incident, la cour de Vienne, toujours experte en fait de diplomatie matrimoniale, avait prévu l'hypothèse d'une demande et s'était mise à même d'y faire face; elle avait autorisé Schwartzenberg, pour le cas où l'empereur songerait à l'archiduchesse Louise, « loin de rejeter cette idée, à la suivre, à ne point se refuser aux ouvertures qui pourraient lui être faites[5]. » L'empereur François posait bien certaines réserves, mais de pure forme; en réalité, un scrupule unique l'arrêtait, c'était la crainte que le lien religieux entre Napoléon et Joséphine n'eût point été dissous; or, la déclaration de l'officialité de Paris venait de lever cet obstacle. Dans ces conditions, Schwartzenberg crut pouvoir accentuer son langage, et, dans le milieu de janvier, en se référant tant aux paroles de l'ambassadeur qu'à de nouvelles assurances venues directement de Vienne et transmises par M. de Narbonne, on acquit aux Tuileries la certitude que l'Autriche n'attendait qu'une demande positive pour prononcer son adhésion et faire éclater ses sentiments.

1. Welschinger, 70-81. Helfert, 83 et suiv. *Maret*, 274. Wertheimer, 510 et suivants.
2. Welschinger, 75.
3. Id., 137-138. Helfert, 83-85.
4. *Mémoires de Metternich*, II, 314-317.
5. *Id.*, 313.

Cette facilité charma l'empereur : elle dépassait probablement ses prévisions : peut-être répondait-elle à ses désirs présents. L'union avec la fille des Césars germaniques lui offrait des côtés plus brillants que le mariage moscovite lui-même et pouvait lui procurer des avantages politiques égaux. Dès qu'il avait conçu quelque espoir d'être agréé à Vienne, un revirement s'était-il produit dans ses dispositions intimes; s'était-il senti attirer vers l'Autriche par une secrète et orgueilleuse prédilection? A mesure que cette puissance témoignait plus d'empressement, il semble bien que les inconvénients de l'autre parti, que l'empereur s'était dissimulés au début, se soient découverts à ses yeux. Regretta-t-il alors de s'être engagé précipitamment envers la Russie; en vint-il à désirer que cette dernière lui fournît un motif ou un prétexte pour se reprendre? Il est permis de le croire, sans qu'on puisse l'affirmer. En effet, en admettant que l'attitude de l'Autriche ait interverti les préférences, elle ne modifia nullement les résolutions prises. Se considérant toujours comme lié avec Pétersbourg, Napoléon évite de prononcer ailleurs aucune parole compromettante : Schwartzenberg ne reçoit aucun encouragement officiel et continue à considérer le mariage russe « comme plus que vraisemblable[1]. » En fait la Russie tenait son sort entre ses mains, et si, dans le délai imparti par la lettre du 13 décembre, c'est-à-dire avant la fin de janvier, on eût appris que l'accord s'était fait entre le tsar et notre ambassadeur, rien n'autorise à penser que Napoléon eût retiré la parole donnée en son nom[2]. Cependant les jours, les semaines s'écoulaient, la fin de janvier arrivait sans apporter du Nord la réponse attendue, et ces délais, formant contraste avec la bonne grâce de l'Autriche, commençaient à éveiller chez l'empereur un peu d'impatience.

Les premières réponses de Caulaincourt arrivèrent enfin le 26 janvier, sous forme de deux longues dépêches que l'ambassadeur, par un billet annexe, priait le ministre de déchiffrer en personne[3]. Dans la première, Caulaincourt communiquait les résultats

1. Helfert, 86.

2. Revenu de Trianon le 26 décembre 1809, à l'un des cercles de cour tenus par lui aux Tuileries, il demandait encore à Savary de lui indiquer, parmi les dames présentes, celle qui ressemblait le plus à la grande-duchesse Anne. (*Mémoires du duc de Rovigo*, IV, 269.)

3. Certains passages de ces dépêches ont été donnés par Bignon.

de son enquête sur la grande-duchesse Anne : ils étaient relativement satisfaisants :

Votre Excellence sait par l'almanach de la cour, disait l'ambassadeur, que mademoiselle la grande-duchesse Anne n'entre dans sa seizième année que demain 7 janvier : c'est exact. Elle est grande pour son âge et plus précoce qu'on ne l'est ordinairement ici ; car, au dire des gens qui vont à la cour de sa mère, elle est formée depuis cinq mois. Sa taille, sa poitrine, tout l'annonce aussi. Elle est grande pour son âge; elle a de beaux yeux, une physionomie douce, un extérieur prévenant et agréable, et, sans être très belle, a un regard plein de bonté. Son caractère est calme, on la dit fort douce; on vante plus sa bonté que son esprit. Elle diffère entièrement sous ce rapport de sa sœur qui passait pour impérieuse et décidée. Comme toutes les grandes-duchesses, elle est bien élevée, instruite. Elle a déjà le maintien et l'aplomb d'une princesse nécessaires pour tenir sa cour. Une réflexion générale, c'est que le sang qui coule dans les veines de la famille impériale est beaucoup plus précoce que celui des Russes. A en juger par la chronique de la cour, la nature s'y développe de bonne heure. Les fils tiennent en général de leur mère et les filles de l'empereur Paul. Quant à la constitution, les princesses ont l'air et le tempérament secs. Mademoiselle la grande-duchesse Anne fait exception à cette règle; elle tient comme ses frères de sa mère; tout annonce qu'elle en aura le port et les formes. On sait que l'Impératrice est encore maintenant, malgré ses cinquante ans, un moule à enfants [1].

Fort de ces renseignements et de ces précédents, Caulaincourt s'était cru en droit de parler au tsar et de lui demander la main de sa sœur. La réponse avait été plus gracieuse que satisfaisante : Alexandre avait affirmé sa bonne volonté, mais s'était retranché derrière l'obstacle qu'il avait déjà mis en avant :

Pour moi, avait-il dit, cette idée me sourit; même, et je vous le dis franchement, dans mon opinion, ma sœur ne peut mieux faire. Mais vous vous rappelez ce que je vous ai dit à Erfurt. Un ukase ainsi que la dernière volonté de mon père donnent à ma mère la libre et entière disposition de l'établissement de ses filles. Ses idées ne sont pas toujours d'accord avec mes vœux ni avec la politique, pas même avec la raison. Si cela dépendait de moi, vous auriez ma parole avant de sortir de mon cabinet, car, je vous le dis, cette idée me sou-

1. Caulaincourt à Champagny, 3 janvier 1810.

rit. J'y penserai et je vous donnerai, comme vous le désirez, une réponse, mais il faut me laisser dix jours au moins.

Le surlendemain de cette entrevue, Caulaincourt avait été désagréablement impressionné en constatant que, malgré la discrétion recommandée au tsar, le comte Roumantsof avait été admis au secret et se montrait défavorable : « Un mariage est pour moi, disait-il à notre envoyé, une pierre dans le chemin ; feuilletez l'histoire, vous verrez qu'ils ont toujours refroidi plus que resserré l'alliance. L'humeur contraire à la femme se témoigne à la famille. » De son côté, Alexandre n'avait encore osé parler à sa mère ; il témoignait d'un extrême embarras, soulevait des objections ; la question religieuse lui semblait grosse de difficultés. Caulaincourt ayant répliqué qu'elle n'en soulevait aucune, que la grande-duchesse serait admise à pratiquer son culte : « Mais, dit Alexandre, aura-t-elle son prêtre, sa chapelle, prendrez-vous à cet égard un engagement écrit? » — « Oui, » répondit l'ambassadeur. Battu sur ce terrain, Alexandre se replia sur un autre : « Pourquoi n'avoir pas demandé dans le temps la grande-duchesse Catherine : son esprit, son caractère, son âge, tout était plus sortable pour vous? » Et il semblait qu'il cherchât à dégoûter l'empereur de son projet, en insistant « sur les petites tracasseries de famille qui pourraient en résulter, à cause du caractère de la mère qui avait fait de ses filles des êtres tellement dans sa dépendance que même celles mariées depuis des années lui écrivaient chaque jour. » Au reste, ajouta-t-il en se voyant serré de plus près, il parlerait, ferait de son mieux, serait personnellement heureux de tenir à Napoléon par un lien de plus : « S'il en résulte quelques inconvénients, ce seront des embarras pour les diplomates : vous aurez fait la chose, vous ne pourrez donc vous en plaindre. »

Les pourparlers avec l'impératrice douairière avaient enfin commencé entre le 3 et le 5 janvier ; Alexandre en avait immédiatement transmis à Caulaincourt les premiers résultats, qui formaient le sujet de la seconde dépêche. Marie Féodorovna avait bien accueilli les ouvertures de son fils ; elle ne repoussait point le projet en principe, ce qui était un grand point, mais demandait qu'on lui laissât le temps de réfléchir et de consulter. Elle avait écrit à sa fille Catherine, établie à Tver, pour avoir son avis : tout portait à croire que la réponse serait favorable. Alexandre avait bon espoir, mais ne pouvait rien brusquer, n'étant lui-même

que simple négociateur; conclusion : demande d'un nouveau délai de dix jours. Au reste, ajoutait le tsar, Napoléon n'avait pas à craindre que sa dignité fût compromise; en ami fidèle, Alexandre se gardait de le mettre en cause, ne parlait qu'en son propre nom et « comme d'un projet que les circonstances actuelles pouvaient amener. » — « Je ménage, disait-il, la délicatesse de l'empereur Napoléon comme je voudrais qu'on ménageât la mienne en pareil cas. Si la chose ne peut s'arranger, il est certain que personne n'en parlera jamais. » Et il avait soin d'ajouter : « L'empereur Napoléon n'est encore engagé à rien, pas même avec moi. » Malgré cette réticence de mauvais augure, Caulaincourt ne désespérait pas du succès; il le désirait si vivement qu'il s'efforçait d'y croire; surtout, il avait confiance dans la sincérité d'Alexandre : « J'ai lieu de penser, » disait-il dans la lettre d'envoi, « que le retard de certaines affaires ne tient qu'aux causes qu'on m'indique[1]. »

A la lecture des dépêches de Russie, Napoléon reçut une impression toute contraire. « Je connais les Grecs[2], » disait-il en parlant d'Alexandre, qu'il jugeait peu sincère, enclin à dissimuler, passé maître dans l'art de la diplomatie dilatoire; mais lui-même, dans ses rapports avec le tsar, ne se privait point d'opposer la finesse italienne à la duplicité byzantine. Dans le cas présent, lisant à travers les faits, retenant, comparant, groupant les circonstances rapportées par l'ambassadeur, remarquant l'affectation du tsar à s'abriter et à se dérober derrière sa mère, à faire intervenir son ministre, à se ménager des échappatoires, il en conclut qu'Alexandre organisait une habile mise en scène pour éluder la demande, sans la décliner ouvertement. La Russie, pensa Napoléon, se ménageait des prétextes pour l'éconduire, et il trouva — ce fut sa propre expression — que « l'on avait bien joué à Pétersbourg pour *filer un refus*[3]. » C'est cette pensée qui le domine désormais et va régler sa conduite. « Trop fier et trop fin, nous dit Maret, pour laisser aller la scène jusqu'au bout[4], » il se met en mesure d'éviter le refus qu'il prévoit en se retirant le premier, et il prépare aussitôt son évolution vers l'Autriche. Seulement il ne lui plaît point que ce changement de front soit attribué aux difficultés survenues à Pétersbourg et que le mariage autrichien

1. Caulaincourt à Champagny, 6 janvier 1810.
2. Documents inédits.
3. *Maret, duc de Bassano*, 271.
4. *Id.*

apparaisse comme le parti forcé : le public doit attribuer le choix de l'empereur à des considérations plus hautes, y voir une détermination librement et mûrement concertée, y contribuer lui-même en l'approuvant et en le ratifiant par avance.

Dans ce but, Napoléon admet et provoque un mouvement des esprits : il saisit, pour ainsi dire, l'opinion. En décembre, il n'a consulté personne pour se décider en faveur de la Russie : il demande aujourd'hui des avis, interroge son entourage, témoigne quelque embarras, fondé sur le nombre et la grandeur même des partis qui s'offrent de toutes parts; il laisse complaisamment discuter les raisons qui diminuent la valeur de l'alliance russe et qu'il avait tout d'abord écartées, l'âge de la princesse, son développement imparfait, la nécessité d'admettre aux Tuileries un prêtre étranger; il laisse vanter au contraire les avantages de l'alliance autrichienne; enfin il tient avec son frère Louis, son beau-fils, les grands dignitaires, les principaux ministres, un conseil de famille et de gouvernement. Un récit magistral a fait revivre cette scène[1] : « Je puis épouser, » dit l'empereur en ouvrant la séance, « une princesse de Russie, d'Autriche, de Saxe, de l'une des maisons souveraines d'Allemagne, ou bien une Française; il ne tient qu'à moi de désigner celle qui fera son entrée aux Tuileries en passant sous l'Arc de Triomphe[2], » et il proclame d'autant plus la liberté de son choix qu'il la sent en fait lui échapper. Puis, après avoir provoqué les membres du conseil à une libre consultation, laissant Cambacérès et Fouché parler en faveur de la Russie, Eugène, Talleyrand, Maret prendre

1. Thiers, XI, 368 à 373. Toutefois l'auteur, qui écrit d'après les mémoires inédits de Cambacérès, reconnaît que l'archichancelier a confondu par erreur en un seul les deux conseils qui furent tenus successivement sur le même sujet. On ne saurait donc accepter sans aucune réserve le tableau de la première séance, tel qu'il figure dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. Cf. le récit de Helfert, 87-88. Thiers place le premier conseil à la date du 21 janvier, Helfert, d'après les dépêches de Schwartzenberg, à celle du 28. Cette dernière nous paraît la seule vraisemblable. En effet, un mémoire conservé aux Archives nationales, signé de l'ancien émigré Pellenc et écrit le 1er février, parle de l'émotion que le conseil tenu aux Tuileries répand dans la société « depuis trois jours, » ce qui correspond à la date du 28 janvier. De plus, dans une lettre du 6 février (*Corr.*, n° 16210), Napoléon parle du conseil tenu « il y a peu de jours, » ce qui s'appliquerait difficilement à la date déjà éloignée du 21 janvier. Ce fait a son importance : il prouve que l'empereur n'a laissé mettre en discussion le mariage autrichien qu'après la réception des premières nouvelles de Russie, arrivées le 25.

2. Helfert, 87.

le parti de l'Autriche, Lebrun plaider la cause de la Saxe, il conserve lui-même l'impassibilité majestueuse d'un arbitre, d'un juge maître de ses décisions et appelé à statuer avec une pleine indépendance. Cependant, quand les avis ont été exprimés, il lève la séance sans clore la discussion et ne prononce pas encore son arrêt. Aussi bien, il n'est pas impossible, après tout, que Caulaincourt ait vu juste, que le tsar travaille sincèrement à triompher de sa mère, qu'un second envoi apporte le consentement de la Russie et annonce la conclusion de l'affaire : avant de prendre définitivement parti, Napoléon attend de voir plus clair dans les dispositions d'Alexandre et veut que des renseignements nouveaux soient venus confirmer ou démentir ses soupçons[1].

IV.

Le 5 février au soir, on remit à M. de Champagny un second courrier de Russie : il comprenait encore deux dépêches chiffrées, accompagnées d'un billet en clair. Ayant lu ce dernier, Champagny le communiqua sur-le-champ à l'empereur avec l'observation suivante : « Le billet ci-joint de M. le duc de Vicence[2] fera connaître à Votre Majesté que ce courrier ne lui apporte pas encore la nouvelle décisive qu'Elle désire[3]. » Le ministre passa ensuite la nuit à déchiffrer les deux dépêches et y lut que les pourparlers avec l'impératrice mère continuaient sans aboutir : la correspondance de l'ambassadeur n'était que le bulletin de cette négociation, d'après la version d'Alexandre : en voici les principaux passages :

Pétersbourg, le 15 janvier 1810.

Monsieur le duc,

Cette dépêche ne rend compte à Votre Excellence que de ce que l'Empereur m'a dit le 10. Il me parla des difficultés de sa négociation, difficultés d'autant plus grandes, me dit-il, que, n'abordant la question qu'en mon nom, et ménageant sur cela la délicatesse de l'Empereur, comme je vous l'ai promis, je ne puis presser la réponse autant que je le désirerais.....

1. Le 31, Champagny, accusant réception à Caulaincourt de ses dépêches, ajoutait : « On désirerait des renseignements plus étendus ; on espère les recevoir par votre premier courrier. Ils sont nécessaires pour être en état de prendre un parti avec connaissance de cause..... »

2. M. de Caulaincourt avait reçu en 1808 le titre de duc de Vicence.

3. Archives nationales, AF. IV, 1698.

On en cause trois heures chaque jour... L'Empereur presse, disant qu'il faut qu'il puisse répondre si le hasard faisait qu'on vint à lui en parler. On raisonne, ce qu'on attendait guère, mais on est encore indécis. On paraît d'accord sur les avantages politiques; les objections roulent sur l'âge. On convient que Mlle la grande-duchesse est nubile, qu'il y en a eu des marques prononcées, quoique légères. On cite les deux aînées : la Palatine, mariée à seize ans, qui est morte, dit-on, pour l'avoir été trop jeune; la princesse de Mecklembourg aussi. L'empereur Napoléon peut-il avoir des enfants? demande-t-on. L'empereur Alexandre affirme que oui.

L'Empereur m'a parlé du mariage religieux; il m'a demandé si on l'avait fait casser. J'ai répondu que cela était inutile, l'autre n'ayant été qu'un acte civil. L'Empereur m'a dit qu'il faisait l'impossible pour décider sa mère : « Je sers l'empereur Napoléon comme un ami; si je réussis, je vous assure que je croirai avoir fait la négociation la plus difficile, car ce ne sont pas des raisons que l'on a à combattre et auxquelles on en oppose d'autres; c'est un esprit de femme, et le plus déraisonnable de tous. Je ne me décourage pas, parce que je crois la chose avantageuse pour tous, parce que ce sera un lien de plus pour l'alliance. Je n'en ai pas besoin, mais je serais heureux de penser que mes successeurs respecteront notre ouvrage, se feront les alliés de votre dynastie, comme je suis celui de son grand fondateur... »

Pétersbourg, le 21 janvier 1810.

Monsieur le duc,

Rien n'étant encore décidé, je rends compte à Votre Excellence de ce qui s'est passé depuis ma lettre du 13. Le 20, l'Empereur daigna m'entretenir des nouveaux efforts qu'il avait faits pour amener une détermination. Il y a eu comme précédemment des conférences chaque jour. L'Impératrice ne met aucune opposition réelle, mais en même temps, et par une suite naturelle de son caractère, elle ne sort pas de son indécision. La jeunesse, qui avait, dans le principe, amené quelques réflexions, est même une difficulté qu'on met moins en avant..... On approuve les formes du divorce, on les loue même. En un mot, on paraît pencher pour le projet, mais, par suite de cette indécision de caractère, de cette faiblesse féminine qui croit échapper à l'embarras d'un choix délicat en l'ajournant, on ne se décide pas.....

..... L'Empereur, qui a bien voulu me donner, pour moi, a-t-il dit, tous ces détails et me parler encore du désir qu'il avait de voir ce projet se réaliser, daigna ajouter qu'il ferait de nouvelles et fortes instances pour une prompte décision. Tout se passe en son nom, de manière que personne ne pense qu'il en ait été question même de lui

à moi. J'ai eu l'honneur de dire à l'Empereur que, d'après les dispositions qu'annonçait l'Impératrice, je croyais pouvoir l'autoriser à aller même un peu plus loin, s'il fallait absolument une espèce de confidence de sa part pour la décider à prendre un parti. L'Empereur m'a répondu qu'il préférait, n'étant pas sûr de la discrétion de sa mère, ménager entièrement l'amour-propre de l'empereur Napoléon, qu'il faudrait quelques jours de plus pour cela, mais qu'il y avait tout avantage pour le succès à ne pas trop presser l'Impératrice, et, pour l'empereur Napoléon, en ce que ce secret resterait avec lui si la chose ne réussissait pas.

Ces pièces achevèrent d'éclairer l'empereur et finirent son indécision. Il y vit le témoignage évident des intentions évasives d'Alexandre. Désormais il n'hésite plus : considérant que les délais apportés à le satisfaire préparent une réponse négative et suffisent d'ailleurs à le dégager, il se juge entièrement libre de se reporter vers un parti qui lui plaît davantage peut-être et qui, dans tous les cas, le vengera magnifiquement des dédains de la Russie. Cette revanche qu'on lui offre à Vienne, il met maintenant une ardente précipitation à la saisir : pour échapper au fâcheux effet d'un mariage manqué, il en improvise un autre; il veut qu'en vingt-quatre heures tout soit terminé avec l'Autriche, et au refus qu'il pressent du côté de la Russie, qu'il juge inévitable, imminent, qu'il voit venir, il se hâte d'opposer une défection anticipée et préventive.

Les dépêches de Caulaincourt avaient été mises sous ses yeux dans la matinée du 6. Dans l'après-midi, par circonstance fortuite, le prince de Schwartzenberg avait été invité à une chasse de cour; pendant la journée, il fut averti de rentrer à son hôtel et d'y attendre une communication importante[1]. A six heures du soir, il vit entrer le prince Eugène. En peu de mots, le vice-roi lui exposa que l'empereur avait jeté son dévolu sur l'archiduchesse, se tenait prêt à l'épouser, mais y mettait une condition : c'était que l'on conclurait sans désemparer et que le contrat serait signé dans quelques heures. Tout ajournement serait considéré comme un refus, et la volonté du maître se porterait ailleurs. Cet avis éveilla chez l'ambassadeur un tumulte de sentiments divers. S'il éprouvait une joie profonde à la pensée qu'une occurrence inespérée s'offrait pour finir les malheurs de l'Autriche,

1. Helfert, 90.

garantir l'existence et relever la fortune de cette monarchie, l'engagement soudain et irrévocable qu'on exigeait de lui exposait gravement sa responsabilité. Sa cour lui avait permis de ne point se dérober à des avances matrimoniales, de laisser prévoir une acceptation, mais elle n'avait jamais pensé qu'on le mettrait brusquement en demeure de se lier par écrit, avant d'avoir pris de nouveaux ordres, et elle avait négligé de le munir de pouvoirs en conséquence; Schwartzenberg était autorisé à tout, sauf à signer. « Jamais ambassadeur, » a raconté Eugène, « ne se trouva dans une situation plus cruelle; je le voyais se démener, suer à grosses gouttes, faire d'inutiles représentations[1]. » A la fin, parvenu à ce tournant décisif de sa carrière, Schwartzenberg jugea qu'il est des moments où un diplomate avisé doit payer de résolution et jouer délibérément son avenir : il se déclara prêt à signer. Eugène se hâta de rapporter la nouvelle aux Tuileries, où l'empereur l'attendait, paraît-il, avec une extrême impatience. « Dès que le mot oui sortit de ma bouche, » a dit le prince, « je vis le grand homme se livrer à une joie tellement impétueuse et folle que j'en demeurai stupéfait[2]. » Cette scène a été rapportée par Eugène en 1814, à Vienne, pendant le congrès, à la comtesse Edling, amie de Capo d'Istria et confidente de la coalition; nous la trouvons relatée dans ses mémoires. Si l'on songe à la situation présente des deux interlocuteurs, au lieu et à la date de leur conversation, on peut supposer que le récit a été fait ou transmis avec une exagération peu favorable au conquérant vaincu. Néanmoins, nous ne ferons pas de difficulté d'admettre que la satisfaction de l'empereur ait été forte et exubérante; elle était tout à la fois absolue et relative : l'union avec la fille des Habsbourg le grandissait encore, le légitimait presque aux yeux de l'Europe; et, d'autre part, il se sentait désormais assuré, garanti, contre les suites du mauvais vouloir de la Russie.

Sans perdre de temps, le soir même, on assembla à nouveau le conseil extraordinaire qui avait été réuni quelques jours auparavant : il importait que le choix de l'empereur, acquis en fait, parût sortir d'une imposante délibération. La question fut posée de manière à préjuger et à décider par avance la réponse; les quatre dépêches de Caulaincourt furent lues en entier, et, témoi-

1. *Mémoires de la comtesse Edling*, 192-193.
2. *Id.*, 194.

gnant du peu d'empressement de la Russie, réduisirent au silence ses derniers partisans. D'ailleurs la volonté du maître avait transpiré, et chacun de renchérir sur les raisons qui avaient pu la déterminer. Les exigences de la Russie par rapport à la religion furent signalées comme humiliantes, de nature à étonner et à blesser la nation : « On a relevé, » écrivait Champagny, « les inconvénients d'une religion qui a son calendrier spécial et l'inconvenance qu'il y aurait à voir l'impératrice se livrer aux plaisirs du carnaval lorsqu'il serait passé pour toute la France et ne pas partager avec l'empereur les solennités du premier jour de l'an[1]. » Après beaucoup d'observations du même genre et un débat de pure forme, le mariage autrichien fut voté, pour ainsi dire, d'acclamation.

A l'issue de la séance, Champagny reçut l'ordre d'envoyer sur-le-champ à Schwartzenberg, malgré l'heure avancée, un court billet pour le prier de passer chez lui le lendemain dans la matinée[2]. Le lendemain, à l'heure dite, l'ambassadeur se présentait, heureux tout à la fois et résigné, et l'on dressait le contrat, en prenant pour modèle celui de Louis XVI. Après avoir signé sous réserve de ratification, Schwartzenberg expédia l'acte à l'empereur François, avec des lettres où il s'excusait d'avoir de sa propre initiative marié la fille de son maître[3]. Le même jour, Napoléon dictait une longue instruction pour régler et accélérer le mariage par procuration, le voyage et la remise de l'archiduchesse. Il calculait que le contrat serait à Vienne le 13 et que la ratification pourrait être connue à Paris le 21. Le prince de Neufchâtel, désigné comme ambassadeur extraordinaire à l'effet de demander officiellement la main de Marie-Louise, partira le lendemain et, voyageant comme un courrier, arrivera à Vienne six jours après. Le mariage par procuration aura lieu le 2 mars. « La princesse achèvera le carnaval à Vienne et en partira le 7 avril, jour des Cendres. On arrangera les choses de manière qu'elle puisse arriver vers le 26 à Paris[4]. » L'empereur entre dans les plus petits détails, fait demander à Vienne « un soulier et une robe de l'archiduchesse » comme modèles, afin que l'on prépare sans retard le trousseau, et c'est seulement au lendemain du jour où il a pris

1. Champagny à Caulaincourt, 8 février 1810.
2. *Corr.*, 16211.
3. Helfert, 354, 358.
4. *Corr.*, 16218.

ces mesures et dressé ce programme qu'il songe à se procurer par son ambassadeur en Autriche des renseignements sur la princesse objet de son choix[1]. Heureusement, notre représentant à Vienne, le comte Otto, bien qu'il n'eût reçu aucune confidence, s'était mis à même, en homme prévoyant, de satisfaire une curiosité éventuelle : dès les premiers jours de février, il avait sollicité de rendre ses devoirs à l'archiduchesse Louise et avait envoyé, à tout hasard, le compte-rendu de son audience avec ses impressions sur la princesse. « Je l'ai trouvée seule avec sa gouvernante, » écrivait-il le 6, « mais en très grande toilette. Cette princesse, âgée de dix-huit ans, est grande et bien faite; elle a le maintien noble, une physionomie agréable, de la grâce et une expression de douceur et d'affabilité qui inspire la confiance. Elle paraît avoir joui d'une éducation très soignée; elle chante, elle est très forte sur le piano, et elle peint à l'huile. J'ai tourné la conversation sur ces différents arts et elle en a parlé avec beaucoup d'intelligence et surtout avec cette modestie qui embellit la jeunesse[2]. »

1. Champagny à Otto, 7 et 8 février 1810. Archives des affaires étrangères, Vienne, 1810.

2. Otto à Champagny, 6 février 1810. Vienne, 1810. M. Helfert, p. 90, place à la date du 6 l'arrivée du courrier de Russie, dans l'après-midi du 7 la tenue du conseil aux Tuileries, puis la démarche d'Eugène auprès de Schwartzenberg, suivie immédiatement de la signature du contrat entre l'ambassadeur et le ministre des relations extérieures. Or, par son billet précité, p. 27, Champagny nous apprend que les lettres de Caulaincourt sont arrivées le 5. Par une dépêche du 8, il fait savoir que le conseil s'est tenu « dans la nuit du 6 au 7, » qu'à l'issue il a écrit au prince de Schwartzenberg pour l'engager à se rendre chez lui, et qu'il vient de signer avec lui le contrat; enfin, dans une dépêche subséquente à Caulaincourt du 17 mars, il rappelle qu'il s'est rencontré pour la première fois avec l'ambassadeur d'Autriche « dans la matinée du 7. » Dans ces conditions, comme il est matériellement impossible que la démarche d'Eugène, qui a incontestablement précédé la rencontre entre le ministre et l'ambassadeur, ait eu lieu entre la fin du conseil, terminé le 6 fort tard, et la matinée du 7, c'est-à-dire en pleine nuit (plusieurs témoignages s'accordent d'ailleurs pour la placer à six heures du soir), il faut admettre qu'elle s'est passée antérieurement au conseil, et que Napoléon, avant de faire ratifier son choix en consulte solennelle, avait eu soin de s'assurer du consentement définitif de l'Autriche. D'ailleurs, une lettre portant la date du 6, citée par Helfert, qui l'attribue à Laborde et qui est obligé de la supposer mal datée, place au jour même où elle a été écrite, c'est-à-dire au 6, l'avis donné à Schwartzenberg pendant la chasse et qui a précédé immédiatement la visite d'Eugène. Étant donnés ces divers témoignages, nous avons cru pouvoir établir l'ordre des faits de la manière suivante : le 5, arrivée du courrier de Russie; dans l'après-midi du 6,

V.

En même temps qu'il s'assurait de l'archiduchesse avec une promptitude toute militaire, Napoléon se composait une attitude envers la Russie. Il avait jugé les sentiments de cette puissance d'après de simples présomptions, avant d'avoir reçu aucune réponse formelle ou même implicite à une demande qui le liait vis-à-vis d'elle. Alexandre, qui continuait d'affecter un grand zèle pour la réussite du projet, qui disait y consacrer tous ses soins, admettrait-il que l'empereur eût repris sa parole sans qu'on la lui eût rendue ; ne verrait-il point dans ce procédé une infraction aux égards que se devaient deux souverains officiellement alliés et amis? Son irritation ne se traduirait-elle point par un détachement plus complet? L'alliance politique, qui demeurait momentanément utile, survivrait-elle à cette nouvelle épreuve? Pour ménager les susceptibilités d'Alexandre, Napoléon évita de l'avertir brusquement et gradua ses communications. Dès le 6 au soir, tout se trouvant réglé en principe, Champagny recevait l'ordre de rédiger pour Caulaincourt et de faire partir, « avant de se coucher[1], » une première dépêche : elle porterait la date du 5 et serait censée écrite avant la détermination finale. On y laisserait pressentir, sans l'annoncer encore, l'abandon du projet primitif; on insisterait sur les circonstances de force majeure qui en rendaient la réalisation difficile, l'âge de la princesse, son état physique ; on signalerait le fâcheux effet produit en France par les exigences religieuses de la Russie, par sa lenteur à se résoudre; on montrerait l'empereur impatient de céder au vœu de la France, pressé par l'opinion de prendre un parti, toujours fidèle aux souvenirs d'Erfurt, mais se sentant délié par les délais mis à lui répondre, « non d'un engagement, puisqu'il n'y en a jamais eu, mais d'une obligation de tacite honnêteté que lui imposait son amitié pour l'empereur Alexandre[2]. » Cette dépêche préparatoire expédiée, on la fit suivre d'une autre écrite par

démarche d'Eugène, puis, dans la soirée, conseil et délibération fictive; enfin, le 7 au matin, entrevue entre Schwartzenberg et Champagny au sujet du contrat, qui est établi séance tenante et expédié à Vienne le lendemain.

1. *Corr.*, 16211.
2. *Corr.*, 16210.

Champagny le 7 et que l'on data du 8, afin d'augmenter l'intervalle apparent entre les deux envois. Dans cette seconde lettre, le ministre notifiait à Caulaincourt, c'est-à-dire à la Russie, le choix de « l'Autrichienne[1], » en accompagnant cet avis d'explications appropriées. Il développait les arguments qui avaient prévalu devant le conseil et indiquait tous ceux qui devaient motiver en apparence le parti adopté; en même temps, pour l'instruction personnelle de l'ambassadeur, il lui signalait les raisons qui en fait avaient surtout déterminé l'empereur, à savoir le dépit que lui avaient causé les atermoiements de la Russie et la signification dilatoire qu'il leur avait attribuée.

Dans la réalité, écrit le duc de Cadore, et ce que je dis là est pour vous, l'Empereur croit avoir à se plaindre de l'empereur Alexandre, non à cause du refus, mais du délai, de ces délais qui ont fait perdre un temps si précieux et qui l'aurait toujours été quand, au lieu d'avoir à remplir le vœu de tant de millions d'hommes et à les tranquilliser sur leur avenir, il n'eût été question que de mettre un terme à la monotonie de l'intérieur actuel de Sa Majesté. Dans de telles circonstances, on devait à l'Empereur de lui répondre en 36 heures, ou au plus dans deux jours, ce qui était le terme indiqué dans ma première lettre.....

La Russie n'a pas mis à profit une circonstance très importante pour elle, ce n'est point la faute de l'Empereur. Il faut aussi convenir qu'à mesure que le moment décisif est venu, on a été frappé plus vivement de la considération de l'âge et de celle de la différence de religion. Quelle distance pour l'objet qu'on a en vue de quinze ans à plus de dix-huit! Et que d'inconvénients sont attachés à cet éloignement que peuvent mettre entre deux époux deux religions différentes, toutes les deux exclusives, surtout lorsque l'une d'elles, chargée de pratiques et de superstitions, est étrangère à l'empire! Et ce sera la compagne de l'Empereur et la souveraine de la France qui n'aura ni la religion de son époux, ni celle d'aucun de ses sujets!

Vous devez vous rendre chez l'Empereur et lui faire connaître ces événements que vous motiverez : 1° sur les obstacles qui sont venus de la Russie et que vous n'attribuerez pas à l'empereur Alexandre et qui ont eu cependant cet inconvénient de laisser dans l'indécision jusqu'à ce moment sur un mariage qui pourrait être fait aujourd'hui

1. *Corr.*, 16211.

si l'on avait voulu se presser; 2° sur le jeune âge de madame la grande-duchesse et l'observation faite sur la cause de la mort prématurée de l'archiduchesse palatine et de la princesse de Mecklembourg; 3° sur la demande relative au prêtre grec, demande qui a été jugée inadmissible.

En résultat, le mariage avec l'archiduchesse ne changera rien à la politique; vous êtes chargé d'en donner l'assurance la plus positive. Nous sommes portés à croire qu'il donnera plus de force à notre alliance avec la Russie, il ajoute à notre empressement de la resserrer, et peut-être qu'à ce lien politique viendront se joindre dans la suite des liens de famille qui n'auront pas l'inconvénient que l'on a entrevu dans cette circonstance. Combien l'Empereur a regretté qu'on se fût si pressé de marier la grande-duchesse Catherine à un prince qui ne pouvait ni l'honorer, ni procurer à la Russie aucun avantage!

Mettez douceur, discrétion, prudence dans vos communications, accompagnez-les de protestations convenables, elles ne seront pas démenties. Éloignez tout ce qui pourrait blesser, mais faites sentir qu'après vous avoir demandé des délais successifs de dix jours, vous parler le 20 et ne plus fixer aucun terme pour vous répondre a dû paraître une défaite qui obligeait à prendre un parti.

En donnant cette interprétation aux paroles hésitantes de la Russie, en y découvrant les préliminaires d'un refus, Napoléon avait-il bien vu, et l'événement allait-il lui donner tort ou raison? Sur ce point, la correspondance ultérieure de Caulaincourt vint presque immédiatement dissiper tous les doutes. Les dépêches expédiées de Paris le 8 février se croisèrent avec un nouveau courrier envoyé par l'ambassadeur; il apportait la réponse définitive de la Russie, et cette réponse équivalait à un refus. L'impératrice mère avait fini par déclarer expressément, sans que son fils essayât de contraindre sa volonté, qu'elle ne saurait consentir au mariage que dans deux ans, vu l'extrême jeunesse de sa fille. Or, répondre à un prétendant pressé de se marier que l'on ne saurait lui accorder que dans deux ans l'objet de ses vœux, n'est-ce point l'éconduire avec des formes? Et l'empereur Alexandre interprétait si bien comme un dénouement négatif la décision maternelle qu'il avait cru devoir, en la transmettant à Caulaincourt, l'accompagner du commentaire le plus décourageant : il avait émis le vœu que l'on en restât là, que l'on s'épargnât des tentatives désormais

inutiles, et il avait eu soin de clore l'entretien par ces assurances banales, ces regrets obligés, qui sont, en pareil cas, l'accompagnement ordinaire et aussi la confirmation d'une rupture.

L'Empereur ayant insisté avec force et exigé une réponse, écrivait l'ambassadeur le 5 février, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence de ce qu'il m'a dit le 4. L'âge est le seul obstacle que l'Impératrice mère trouve au mariage. L'exemple malheureux de ses deux filles aînées fait qu'elle ne pourrait y consentir que dans deux ans. Mademoiselle la grande-duchesse Anne ne pourrait, comme ses sœurs Marie et Catherine, se marier avant dix-huit ans. — L'Impératrice est flattée de cette idée, m'a dit encore l'Empereur, mais aucune raison n'a pu la déterminer à passer sur la crainte d'exposer la vie de sa fille en la mariant plus tôt. L'empereur Alexandre ajouta que l'Impératrice ignorait comme tout le monde que l'empereur Napoléon eût eu la pensée de ce mariage, qu'il avait fait tout en son nom comme il me l'avait promis, que, voyant qu'on ne pouvait changer cette résolution maternelle, il n'avait pas été plus loin, l'empereur Napoléon ni lui n'étant pas faits pour recevoir de grâce, que par amour-propre pour les deux Empereurs il ne fallait donc pas insister sur une chose qu'on voudrait leur faire passer pour une faveur et qui ne pourrait en être une que pour la jeune personne. Je répète à Votre Excellence les propres paroles de l'Empereur; il ajouta que l'alliance comme l'amitié avait été franche et intime sans cela, qu'il espérait que cette difficulté n'y changerait rien : que de son côté il n'avait besoin d'aucun nouveau lien pour tenir à Sa Majesté, qu'il regrettait que cela n'ait pu s'arranger comme on le désirait, comme il le voulait, parce que cette union aurait plus que toute autre chose prouvé à l'Angleterre que l'alliance était indissoluble et que la paix de l'Europe ne pouvait plus être troublée. Il ajouta encore que Sa Majesté était pressée et devait l'être, qu'ayant annoncé à l'Europe qu'elle voulait des enfants, elle ne pouvait ni ne devait attendre, qu'il regrettait de n'avoir que des vœux pour son bonheur à lui offrir, que, n'ayant pu lui donner comme garantie de son amitié une de ses sœurs, il élèverait ses frères dans les sentiments de l'alliance et des intérêts communs des deux États.

Dans de longs entretiens qui avaient précédé et suivi cette communication, Caulaincourt avait tout tenté pour déterminer Alexandre à forcer le consentement de sa mère, à parler en maître : « J'avais fortement chauffé l'empereur, écrivait-il, entre mes dif-

férents courriers et depuis encore[1]. » Sûr de l'estime et de l'attachement du monarque, il lui avait tenu un langage hardi, extrêmement vif, avait été jusqu'à lui faire honte de sa faiblesse et de l'espèce d'assujettissement où le tenait sa mère : tous ses efforts avaient échoué devant une résistance amicale et passive.

Je partis de ce principe, écrivait-il le 18 février, que, lui voulant le mariage comme une chose d'État avantageuse à la Russie, tranquillisante pour l'Europe, effrayante pour l'Angleterre, enfin comme une chose qui plaît à sa nation autant qu'au sentiment qu'il portait à l'Empereur mon maître, il devait avoir assez de caractère pour l'ordonner. Je prouvai à l'Empereur, qui en convint, que c'était une question d'État plus que de famille. « Votre mère, lui dis-je, ne vous forcerait pas à déclarer la guerre à quelqu'un? — Non, sûrement, répondit l'Empereur. — Peut-elle donc vous empêcher de cimenter la plus grande, la plus utile alliance qui ait existé? Si c'est une chose politique, utile, avantageuse même, pouvez-vous, comme souverain, mettre dans la balance l'humeur d'une mère pendant 48 heures avec le bien du monde? Est-ce ne rien pouvoir sur Votre Majesté que l'empêcher de faire la chose qui amènerait à la paix, qui serait la clef de la voûte et qui donnerait le bonheur à votre allié? Il faut que l'Impératrice soit une puissance bien plus formidable, bien plus imposante que la France et la Russie ensemble, puisque son caprice balance les intérêts de l'une et de l'autre. » Cela a fait effet et préparé à des démarches plus prononcées, si on me les ordonne, mais ne détermine pas encore l'Empereur à prendre un autre ton..... « Si l'empereur Napoléon, continua-t-il, avait préparé la chose un peu d'avance et donné plus de temps, tout cela eût été tout différemment..... Dans ma position, que dire à ma mère qui pleure encore deux filles qu'elle a perdues pour avoir été mariées trop jeunes? Ma sœur serait sans doute trop heureuse, cette destinée peut-elle se comparer à rien de ce qui existe ailleurs, à aucun des sots mariages qu'ont faits les autres? Comme vous, je sens ces avantages, je les sens comme Russe et aussi comme souverain. Vu l'âge de ma sœur et l'esprit récalcitrant de ma mère, je vous le répète avec le sentiment de ce qui est dû à la dignité et à la majesté du trône, de ce que je dois de plus à la confiance et à l'amitié de l'empereur Napoléon, et aussi avec la franchise que je mets dans mes conversations avec vous, parce que je vous regarde comme un ami qui a trop de tact pour ne pas donner à ma franchise

1. Caulaincourt à Champagny, 18 février 1810.

le caractère que doit avoir dans des rapports la conversation confidentielle d'un souverain, je vous le répète donc, vu l'obstacle de l'âge, je pense que ce serait humilier l'Empereur et moi que de faire dans ce moment une demande à ma mère pour changer sa détermination. Sa vanité en serait flattée, elle en tirerait avantage sans qu'on obtint rien. Il m'a paru que l'Empereur était convaincu que toute démarche serait vaine..... » Voilà, monsieur le duc, la situation des choses. On a tort, sans doute, quand on ne réussit pas dans une affaire de cette importance, mais j'ai pour moi la conscience qu'il n'était pas possible de faire plus. »

Ainsi, la perspicacité de Napoléon ne l'avait pas trompé; le parti russe lui avait échappé deux jours avant qu'il y renonçât définitivement lui-même, et, lorsqu'il avait choisi la fille de François II, il n'avait point la faculté d'épouser la sœur d'Alexandre. Dans l'expression de ses sentiments et de ses regrets, le tsar était-il de bonne foi? Eût-il désiré le mariage et s'était-il incliné avec peine devant les répugnances et les angoisses d'une mère? Au contraire, la résistance de Marie Féodorovna n'était-elle qu'un jeu concerté avec son fils? Il est permis de pencher pour cette hypothèse : on ne saurait l'admettre avec certitude. La lecture et la comparaison des documents ne suffisent pas toujours à donner cette seconde vue rétrospective qui permet de pénétrer le fond des âmes et d'y découvrir le mobile intime des actions. Dans tous les cas, l'attitude finale de la Russie dément l'explication généralement donnée de ses lenteurs premières. On a cru que cette cour, sans rejeter de parti pris le projet, voulait faire de son consentement le prix de certains avantages politiques. Le 4 janvier 1810, Caulaincourt avait signé avec Roumantsof la convention relative à la Pologne; les termes en étaient accablants pour cette nation, très favorables à la Russie : les deux empereurs se fussent respectivement garanti « que la Pologne ne serait jamais rétablie[1]. » Le lendemain, cet acte avait été expédié à Paris[2], il était présentement soumis à la ratification de l'empereur. Alexandre, en suspendant sa réponse à la demande en mariage, en se faisant prier, n'eût eu d'autre but que de peser sur les déterminations de son

1. Le texte de la convention figure dans la *Correspondance de Napoléon*, t. XX, p. 171 et 172, en note.
2. Caulaincourt à Champagny, 6 janvier 1810.

allié et de lui arracher, en échange de la main de la grande-duchesse, l'arrêt de mort définitif de la Pologne. Ses dernières conversations avec Caulaincourt, tenues à une époque où l'on ignorait encore si la convention serait ou non ratifiée[1], ne laissent plus de place à cette hypothèse. Si le tsar eût lié les deux questions, celle de la Pologne et celle du mariage, il eût attendu que Napoléon eût pris parti sur la première pour trancher lui-même la seconde ; sans satisfaire immédiatement nos espérances, il les eût entretenues jusqu'au bout et ne les eût pas à la fin découragées ; il eût prolongé, ralenti la négociation, il ne l'eût pas rompue.

L'échec du projet de mariage contribua à altérer les rapports entre les deux empereurs et précipita leur brouille. On a vu combien les procédés employés par la Russie pour refuser, plus encore que le refus, avaient piqué l'empereur et fait à son orgueil une cuisante blessure. Il avait accordé au tsar quarante-huit heures de réflexion ; Alexandre avait demandé vingt jours et en avait pris près de quarante, pour aboutir à une fin de non recevoir ; par cette conduite, dépourvue assurément de netteté et de franchise, Napoléon se sentit confirmé dans son jugement sur le caractère d'Alexandre et se crut obligé plus que jamais de se mettre en garde contre une politique déloyale. D'autre part, si la Russie avait à s'imputer la responsabilité tout entière de l'insuccès, s'il n'eût tenu qu'à elle, en somme, de placer l'une de ces princesses sur le trône de France, la conduite de Napoléon envers elle n'avait pas été correcte jusqu'au bout. Alexandre n'échappait pas à la réflexion suivante : si, s'autorisant de la demande en bonne forme transmise par Caulaincourt, il eût insisté plus sérieusement ou plus vivement auprès de sa mère, si la Russie enfin, après quelques semaines d'hésitation, eût prononcé son consentement au lieu de déguiser un refus, sa réponse n'en eût pas moins trouvé le mariage autrichien déjà conclu ; dans quelle position fausse et pénible cet événement n'eût-il point placé la jeune princesse, sa famille, la cour impériale ; en s'éloignant à l'improviste, sans prévenir, Napoléon n'avait-il pas singulièrement exposé la dignité d'un allié ? Il se trouvait donc que les deux empereurs s'étaient mis en quelque manière dans leur tort ;

1. Ce fut seulement le 6 février que Napoléon prit le parti de ne point ratifier le projet et de lui en substituer un autre. *Corr.*, 16178. Cette résolution ne fut notifiée à Pétersbourg qu'à la fin du mois.

chacun pouvait adresser à l'autre des reproches justifiés. Sans se plaindre ouvertement, Alexandre ne s'épargna point des remarques où perçait quelque humeur. « Il est cependant heureux, » dit-il à Caulaincourt, « que l'âge de ma sœur nous ait arrêtés ici; si je ne m'étais pas borné à parler du projet de mariage en mon nom et comme d'une chose où vous n'entriez en rien, où en serions-nous? » Et il répéta plusieurs fois « qu'il était évident que nous traitions de deux côtés[1]. » Napoléon fournit réponse à Caulaincourt dans une instruction courroucée; à part quelques exagérations, il y rétablissait la vérité des faits, mais, pour se mieux justifier, accusait, accablait la Russie. « L'empereur me méconnaît, » disait-il, « lorsqu'il pense qu'il y a eu double négociation.....; ce n'est que quand il a été clair que l'empereur n'était pas le maître dans sa famille et qu'il ne tenait pas les promesses faites à Erfurt que l'on a négocié avec l'Autriche, négociation qui a été commencée et terminée en vingt-quatre heures[2]. » De telles communications, quelque atténuées qu'elles fussent par l'ambassadeur, n'étaient point pour rétablir l'aménité des rapports, et l'aigreur personnelle qui se manifestait entre les deux souverains allait envenimer leurs différends politiques.

Au reste, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, la substitution du mariage autrichien au mariage russe fut un fait grave, fécond en conséquences; dans cette tragique époque, c'est l'une des péripéties décisives et de celles qui mènent au dénouement. Son importance résulte particulièrement de la signification qui lui fut attribuée dans les trois cours intéressées. A Vienne, on triompha : on crut avoir racheté la monarchie au prix d'une archiduchesse, et, l'ambition renaissant avec la confiance, on se flatta, par ce coup de maître, d'avoir ravi à la Russie l'alliance de Napoléon[3].

1. Caulaincourt à Champagny, 26 février 1810. Cité par Lefebvre, *Histoire des cabinets de l'Europe*, V, 19.

2. *Corr.*, 16311. Napoléon s'expliqua dans le même sens avec l'ambassadeur Kourakine. (*Archives russes*, I, p. 17.)

3. Le 16 février, quand la nouvelle fut officiellement connue à Vienne, Otto écrivait : « J'ai été assiégé dès quatre heures du soir d'un grand nombre de curieux, disant que toute la ville était instruite, que tout le monde se félicitait, qu'on embrassait dans la société les officiers français qui sont encore ici et que l'ivresse était générale; faites en sorte, dit-on à nos officiers, que nous puissions nous battre à côté de vous; vous nous en trouverez dignes. » Archives des affaires étrangères, Vienne, 1810.

A Pétersbourg, les cercles officiels et mondains, très hostiles à la France, n'en désiraient pas moins le mariage avec la grande-duchesse, parce qu'il eût satisfait l'amour-propre national et promis à l'empire de grands avantages. Mal instruits des responsabilités respectives, ils pensèrent que la préférence donnée à l'Autriche avait été chez Napoléon toute volontaire et spontanée, qu'elle attestait une révolution de sa politique, qu'elle formait la contre-partie de Tilsit et impliquait une arrière-pensée d'offensive contre l'alliée de la veille. Le rejet par l'empereur de la convention relative à la Pologne dans les termes où elle avait été formulée par le cabinet de Saint-Pétersbourg, éclatant presque aussitôt, fortifia cette opinion par une coïncidence fortuite et l'imposa de plus en plus au gouvernement; la Russie se crut menacée dans ses intérêts essentiels, dans sa sécurité, chercha de son côté à se procurer des auxiliaires, à nous retrouver des ennemis, se remit en posture de défense et de combat[1]. Napoléon lui-même s'imagina avoir conquis l'Autriche avec l'archiduchesse; sans rechercher immédiatement cette puissance, il la jugea désormais à sa dévotion et, se croyant assuré de son concours quand il lui plairait de le requérir, se sentit moins porté à ménager la Russie, plus disposé à risquer de suprêmes et colossales aventures. Si le résultat de la négociation matrimoniale ne détermina point par lui-même le revirement de sa politique, il le prépara, en paraissant le faciliter, en le faisant supposer par avance, et les premiers jours de février 1810 marquent le point de partage entre deux périodes distinctes : dans la première,

1. Otto écrivait de Vienne le 19 février : « Les coteries russes sont les seules qui ne prennent aucune part à ces réjouissances (en l'honneur du mariage). La première nouvelle étant arrivée à un bal donné dans une maison russe, les violons ont cessé de suite, et beaucoup de gens se sont retirés avant le souper. Je dois remarquer aussi que le comte Schouvalof (ambassadeur de Russie) n'est pas venu me complimenter. » Archives des affaires étrangères. Vienne, 1810. L'ambassadeur de Russie écrivait plus tard à son gouvernement, en parlant de Metternich : « Le ministre qui, en faisant le mariage, a pu s'écrier : « *La « monarchie est sauvée*, » qui, au déjeuner chez M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, à la suite de la célébration du mariage de l'impératrice Marie-Louise à Paris, a pu sans provocation porter une santé au futur roi de Rome (en dépit du souvenir pour tout Autrichien du titre de roi des Romains), ce ministre, dis-je, doit nécessairement, pour être conséquent, chercher à entraîner son maître dans l'alliance du gouvernement français. » 15/27 novembre 1810. Archives de Saint-Pétersbourg. La publication récente des *Souvenirs du baron de Barante* confirme l'anecdote du toast porté par Metternich pendant les fêtes du mariage.

malgré ses défiances croissantes, Napoléon cherche encore à se concilier la Russie et à prendre sur elle son point d'appui ; dans la seconde, il se laisse dériver vers le système fatal qui devait lui faire précipiter sur le chemin de Moscou l'Europe rassemblée sous sa main. Certes, on ne saurait voir dans le mariage avec Marie-Louise la cause première et principale de la rupture de 1812; il n'en tient pas moins une place importante dans l'ensemble d'événements qui devaient entraîner Napoléon au fond de la Russie et y engloutir sa fortune. Le 2 avril 1810, quand la jeune impératrice entrait dans Paris aux côtés du triomphateur qui la considérait comme sa plus précieuse conquête, le monde se courbait dans une attitude d'adoration, et les hommages que l'on rendait à Napoléon, trop souvent serviles et contraints, redevenaient pour cette fois sincères et spontanés. Après avoir cru à la continuité fatale de la guerre, on se reprenait à l'espoir d'une ère meilleure : on saluait en Marie-Louise le gage de la paix, la garantie de l'avenir, le signe de la réconciliation entre la France et l'Europe. L'histoire ne saurait partager cette illusion : dans la victoire pacifique de 1810, elle découvre le germe de nouvelles luttes, d'irréparables désastres, et l'horizon lui apparaît sinistre à travers les splendeurs de cette apothéose.

Albert VANDAL.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LES ARCHIVES DE L'HISTOIRE DE FRANCE [1].

MM. Langlois et Stein publient sous ce titre un inventaire sommaire des archives de l'histoire de France. C'est un guide à travers les établissements où ces archives sont conservées.

Ils entendent par « archives de l'histoire de France » la collection de tous les *documents d'archives* relatifs à l'histoire de France, c'est-à-dire les pièces officielles de toute espèce : chartes, comptes, enquêtes, etc., et les correspondances publiques ou privées. Cette définition n'exclut, en somme, qu'une seule catégorie de documents anciens : les œuvres historiques, scientifiques et littéraires qui ont leur place, non dans les archives, mais dans les bibliothèques.

Les archives de l'histoire de France, bien qu'elles aient été singulièrement mutilées depuis des siècles par la négligence, par le vandalisme, par des accidents fortuits, sont encore très considérables, comme masse et comme valeur. Mais elles sont très dispersées; les membres du *corpus* idéal de ces archives sont répandus dans toute la France et dans toute l'Europe : *Disjecta membra*. Il y en a naturellement dans tous les dépôts administrés par l'État français ou placés sous sa surveillance : Archives nationales, ministérielles, archives départementales, communales, hospitalières. Il y en a dans les archives privées des grandes familles, des notaires, des évêchés et de quelques corporations anciennes. On en trouve, hors de chez nous, dans les dépôts publics des pays qui, pendant une période plus ou moins longue de leur histoire, ont fait partie de la France, comme la Flandre belge, le Canada et l'Alsace-Lorraine, ou bien qui, au contraire, ont possédé autrefois des provinces aujourd'hui françaises; c'est ainsi qu'une grande partie des archives de la Normandie, de la Guienne, de Calais et du Ponthieu, anciennes possessions

1. Sous ce titre paraîtra dans les premiers mois de 1891, chez l'éditeur Alphonse Picard, un livre de MM. Ch. V. Langlois et H. Stein dont nous donnons ici l'Introduction. [Note de la Rédaction.]

anglaises, est au Record Office de Londres. En outre, le hasard des alliances et des héritages a fait passer à l'étranger quelques-unes de nos archives locales; par exemple, le chartrier de Rethel est conservé à Monaco, parce que les princes de la maison de Valentinois ont hérité de la maison de Rethel. Enfin, la France n'a jamais vécu complètement isolée de ses voisins; elle a entretenu avec eux des relations soit pacifiques, soit hostiles, dont le souvenir est consigné dans des écrits authentiques. Il y a donc, dans les archives de la papauté et dans les archives nationales et particulières d'Italie, de Navarre, de Catalogne-Aragon, de Castille, d'Allemagne, d'Angleterre, des Pays-Bas, etc., des fonds où se trouvent en abondance des documents qui intéressent à la fois l'histoire de ces contrées et la nôtre. — Tout compte fait, ce n'est pas exagérer que d'évaluer à cinq cents le nombre des établissements entre lesquels se répartissent présentement les « archives de l'histoire de France; » encore faut-il y ajouter plusieurs grandes bibliothèques de manuscrits, comme la Bibliothèque nationale, le British Museum et l'ex-bibliothèque de sir Thomas Phillipps, qui ont recueilli et sauvé de la destruction d'anciens documents d'archives, épaves jadis volées, pour orner le cabinet des collectionneurs, dans les dépôts, si souvent mis au pillage jusqu'à nos jours, qui en avaient la garde légitime.

Rien n'est plus fâcheux que cette dispersion de documents, en majeure partie inédits, qui sont propres à éclairer notre passé; rien ne fait plus d'obstacle au progrès de la science historique. La méthode exige, en effet, que, pour écrire l'histoire, on ne se contente point de *quelques* renseignements, des renseignements qu'on a sous la main; elle exige qu'on épuise préalablement *toutes* les sources accessibles sans exception. Certains travaux d'érudition sont aujourd'hui en honneur, qui, comme les « Catalogues d'actes, » supposent l'exploration minutieuse de *tous* les dépôts d'archives, car ces travaux n'ont de mérite et d'utilité qu'à la condition d'être complets. Mais, en fait, de telles explorations sont rendues à peu près impraticables, même aux historiens les plus consciencieux, par la non-centralisation des archives; ils ne peuvent pas se condamner à de continuels voyages, à des correspondances souvent inutiles avec des archivistes indifférents; c'est pourquoi les meilleurs se laissent aller à ne se servir que des textes imprimés et des textes inédits qui sont conservés aux environs de leur résidence; les plus scrupuleux visitent par surcroît quelques dépôts plus lointains, souvent choisis au hasard. De là, des livres, des recueils de textes, des catalogues d'actes qui, quelques années après leur apparition, réclament quantité d'*addenda* et de *corrigenda*. Il y a des problèmes historiques qui ont été

traités vingt fois, chaque fois à l'occasion de la découverte de quelques documents nouveaux, et qui ne sont pas encore résolus. Le résultat, c'est la formation d'une bibliographie énorme, enchevêtrée, confuse, pleine de redites superflues, qui encombre peu à peu l'accès des questions les plus simples. On en est arrivé à dépenser presque autant de temps et de peine à dépouiller la « littérature » d'un sujet, à réfuter les erreurs et les hypothèses produites par des auteurs en possession de textes insuffisants, à nettoyer le terrain des broussailles bibliographiques, qu'on en dépenserait, dans de bonnes conditions, à recueillir soi-même tous les textes, à les critiquer et à s'en rendre maître. Besogne autrement féconde, qui, si elle était une seule fois bien faite, permettrait de mettre au pilon toute la « littérature » antérieure, laquelle ne conserverait d'intérêt que pour l'histoire médiocrement attachante de l'érudition[1]. — Il est donc d'une importance majeure que ceux qui étudient l'histoire d'après les sources soient mis en mesure d'utiliser toutes les sources; il faut que ce devoir, qui leur est imposé par la méthode, dont la transgression, jusqu'ici inévitable, a eu déjà, pour la science historique, des conséquences si graves, leur soit facilité dans la pratique. Il faut qu'ils sachent où sont les documents et qu'ils puissent les consulter aisément.

Or, il y a deux moyens de porter remède à l'état de choses actuel.

Le premier est violent. Il consiste à réduire par voie législative ou par décret administratif le nombre des dépôts d'archives, à l'aide de suppressions et de fusions arbitraires. Il a été employé avec fruit pendant la Révolution, qui a opéré une vaste concentration des archives de l'histoire de France. Le mal dont nous nous plaignons encore aujourd'hui, — la décentralisation, — était incomparablement plus accentué sous l'ancien régime; on calcule qu'avant 1789, il y avait en France près de dix mille dépôts, plus de quatre cents à Paris seulement. Il n'y avait pas un tribunal, pas un monastère, pas une église qui n'eût le sien. Mais la Révolution confisqua successivement, en frappant les anciens propriétaires, les archives des justices seigneuriales, des administrations provinciales, des cours souveraines, des ordres religieux, des académies, des corporations, des princes, des émigrés, des condamnés, de la couronne. Tous ces papiers firent retour à la République qui s'efforça de les réunir, tant en vue de la commodité des savants et de l'administration que parce que, animée d'un esprit hostile au passé, elle tendait à centraliser

1. « Rien ne nuit davantage au progrès des connaissances, dit Montesquieu, qu'un mauvais livre, parce que, avant de convaincre, il faut commencer par détromper. » — On n'est pas seulement obligé de faire, mais de défaire et de refaire.

toutes choses. La loi du 7 messidor an II établit un dépôt central pour toute la France : les Archives nationales à Paris. Tous les dépôts de titres existants en France ressortissaient aux Archives nationales et devaient y être matériellement transférés à la première réquisition. La loi du 5 brumaire an V, moins radicale, se contenta, il est vrai, d'ordonner la réunion au chef-lieu de chaque département de tous les titres et papiers acquis à la République qui étaient dispersés dans chaque circonscription départementale. C'est à cette loi de l'an V qu'est due la centralisation relative qui est en vigueur aujourd'hui. Mais la centralisation absolue de la loi de messidor, qui serait assurément un idéal désirable, si elle n'était point un idéal impossible, faillit être réalisée plus tard, et d'une manière encore plus grandiose que le législateur de l'an II ne l'avait rêvé, par Napoléon Ier. — « Je voudrais, » écrivait l'empereur au ministre de l'intérieur, le 15 février 1810, « un projet de décret général sur les Archives. Il y a à Versailles, à Rome et dans les départements beaucoup de papiers qu'on pourrait réunir dans des archives centrales. » Napoléon conçut le projet de faire transporter à Paris, non seulement toutes les archives des départements (et l'on sait combien ses conquêtes avaient accru le nombre des départements français), mais encore les archives de tous les pays vaincus par ses armes : archives du Vatican, de l'Empire germanique, de Simancas en Castille, de la Hollande, etc. Chose extraordinaire, ce projet gigantesque reçut plus qu'un commencement d'exécution; et si l'Empire avait duré, les archives complètes de l'histoire de France, avec une bonne partie des archives de l'Europe, auraient trouvé un magnifique asile dans le palais immense dont Napoléon, par un décret du 21 mars 1812, avait ordonné la construction sur la rive gauche de la Seine, entre le pont d'Iéna et le pont de la Concorde.

Les temps de ces grandes confiscations sont passés, et l'on ne songe plus aujourd'hui à entreposer à Paris ni les archives du monde, ni même celles de la France. La spoliation, même légale, n'est plus de mise pour enrichir, supprimer ou confondre des dépôts, en expropriant des détenteurs. Quelques esprits hardis le regrettent peut-être, persuadés qu'une centralisation parfaite, très dommageable en tout autre matière, est bienfaisante en matière d'archives historiques. Mais ils doivent s'y résigner; les moyens violents, qui ont été nécessaires à leur heure, ont fait leur œuvre. On aurait à vaincre, maintenant, trop de légitimes résistances pour les employer avec succès[1].

1. Quelques notaires de province ont consenti, depuis trente ans, à déposer leurs anciennes minutes aux archives départementales. Là où ces versements n'ont pas eu lieu, dit avec raison M. Lelong (*Répert. gén. alphab. du droit*

Un second procédé consiste à centraliser à Paris, non pas les *originaux*, mais les *copies* de tous les documents d'archives relatifs à l'histoire de France. L'idée n'est pas neuve; elle fut énoncée, en 1762, par l'historiographe Moreau, et par le ministre Bertin à propos du mémoire de Moreau « sur la formation d'un dépôt général des chartes. » « Il nous faut, disait Bertin[1], une collection de copies fidèles des titres et chartes [de tous les dépôts particuliers] à laquelle les sçavants puissent recourir comme aux originaux, soit en attendant qu'elles soient imprimées, soit après leur impression. » Les religieux de la congrégation de Saint-Maur furent chargés de cet immense travail de transcription dans les archives publiques ou privées du royaume, travail « plus disgracieux par lui-même que l'on ne peut croire, » avoue dom Lenoir[2], mais d'une utilité manifeste. Dans tous les dépôts difficiles à consulter, écrivait Bertin aux révérends Pères, le 30 septembre 1762, « le Roy entend que vous tiriez des copies figurées de toutes les chartes et de tous les actes importants que vous y trouverez... Ces copies formeront une collection à la portée des sçavants qui auront besoin de consulter les titres qu'ils ne pourroient bien connoistre s'ils restoient dispersés...[3]. » — Dès 1764, les bénédictins attachés au « Cabinet des chartes » avaient inauguré l'entreprise avec beaucoup de zèle, et les transcriptions affluaient dans l'hôtel du fermier général Richard, situé à l'angle de la place Vendôme et de la rue des Capucines, que Bertin avait loué pour les recevoir. Moreau et Bertin, agrandissant toujours l'horizon de leurs projets, songèrent bientôt à compléter les recherches commencées dans les chartriers de France par des fouilles pratiquées, sur le même plan, dans les archives étrangères. Le « Cabinet des chartes » devait ainsi renfermer, à l'état de copies, ces archives complètes de l'histoire de France, que Napoléon rêva plus tard de réunir,

franç., v° Archives, n° 543), les minutes, dont on ne se sert jamais, pourrissent et sont laissées à l'abandon. Une loi qui forcerait les notaires récalcitrants à suivre l'exemple de leurs confrères mieux inspirés serait un bienfait public. On pourrait aussi exproprier sans inconvénients les ministères qui possèdent, comme les ministères de la guerre, de la marine et des affaires étrangères, des archives anciennes dont la place naturelle est marquée aux Archives nationales. Ce serait une dernière et très légitime application des principes révolutionnaires. — Sur les protestations que souleva, en 1862, la proposition de M. F. Ravaisson d'enlever aux bibliothèques pour les transférer dans des dépôts d'archives les documents d'archives qui s'y trouvent, voy. le chapitre préliminaire de la troisième partie de notre livre.

1. X. Charmes, *le Comité des travaux historiques et scientifiques*. Paris, 1886, in-4°, I, 43.

2. *Ibid.*, p. 231.

3. *Ibid.*, p. 53.

en original, dans le palais de l'esplanade des Invalides. M. de Bréquigny reçut en effet, vers 1764, « la mission de copier, dans les différents dépôts de Londres, les pièces qui concernaient l'histoire de France. » Dom Berthod fut chargé plus tard d'une mission analogue dans les Pays-Bas autrichiens[1], et dom Colloz dans les duchés de Bouillon et de « Luxembourg[2]. « Sa Majesté, » écrivait Bréquigny en novembre 1773[3], « a établi un dépôt pour y placer les pièces manuscrites qu'elle a ordonné de rechercher et de transcrire, soit en France, soit même dans les pays étrangers, et on y en a déjà beaucoup rassemblé; l'Angleterre seule en a déjà fourni un grand nombre. L'intention du Roy seroit qu'on fît des recherches semblables dans les autres États et surtout dans ceux qui, par leurs anciennes relations avec la France, paroissent avoir dû conserver une plus grande quantité d'actes propres à en éclaircir l'histoire. — Rome est de tous les pays celui qui promet la moisson la plus abondante en ce genre... » L'illustre Laporte du Theil fut en effet désigné, en 1776, pour diriger l'exploration des archives romaines; et l'on sait avec quel bonheur il s'est acquitté de cette tâche[4].

On demeure confondu de la rapidité avec laquelle s'enrichit le Cabinet des chartes. D'après les calculs de M. J. Delpit[5], Bréquigny ne rapporta pas d'Angleterre moins de 12,000 copies de pièces. Laporte du Theil expédia de Rome la transcription de plus de 5,000 lettres pontificales. En 1780, Moreau estimait que les vingt-neuf dépôts explorés jusque-là avaient déjà fourni plus de vingt-cinq mille documents. Si l'entreprise avait été continuée sur ce pied-là, peut-être aurait-elle pu, malgré les apparences, être menée à bonne fin[6].

Ce n'est pas, cependant, que le plan primitif de M. Bertin, même rectifié par de sages amendements, fût à l'abri de toute critique. Il était chimérique de demander la transcription intégrale de tous les documents historiques qui existent; une telle besogne serait au-dessus des forces humaines. Moreau, homme d'esprit positif, le disait déjà sans ambages au ministre en août 1762[7] : « Est-il possible

1. X. Charmes, *op. cit.*, p. 238.
2. *Ibid.*, p. 252.
3. *Ibid.*, p. 346.
4. Voy. son rapport. *Ibid.*, pp. 358-378.
5. J. Delpit, *Documents français conservés en Angleterre.* Paris, 1847, in-4°, p. 24 et suiv.
6. L'histoire détaillée du Cabinet des chartes, versé pendant la Révolution à la Bibliothèque nationale, se trouve dans le *Cabinet des manuscrits* de M. L. Delisle, I, 559 et suiv.
7. X. Charmes, *op. cit.*, p. 44.

d'avoir dans un dépôt des copies de tous les titres importans qui sont renfermés dans les différents dépôts du Royaume? Je conviens que rien ne seroit plus utile, mais je crois qu'il ne seroit point prudent d'annoncer cet objet dans toute son étendue. » Son ambition, à lui, se bornait à faire tirer copie des actes *les plus importants;* tel était aussi le sentiment de dom Le Noir, historiographe de Normandie, qui écrivait[1] : « On perdrait un temps infini à copier des titres sans nombre qui figureroient mal dans la collection des chartes et qui ne feroient qu'en augmenter le volume. » M. Bertin fut, quoi qu'il en eût, obligé de se rendre à ces considérations dictées par l'économie et par le bon sens. Il restreignit ses projets, et il dut se résigner à ce que les collections du Cabinet des chartes, comme la collection de copies exécutée dans les dépôts du Midi de la France, à la fin du XVIIe siècle, sous la direction du président Jean de Doat, ne représentassent point la totalité des collections originales, dépouillées par leurs auteurs. — Les copistes du Cabinet des chartes ont donc fait un choix, mais un choix arbitraire, car à quel signe certain ont-ils pu distinguer les actes « les plus importants » des actes « moins importants? » Leur œuvre a été utile, sans doute, puisqu'ils ont fait connaître des documents qui, s'ils ne les avaient pas transcrits, seraient restés très longtemps encore enfouis dans des dépôts lointains, ou même auraient été détruits à jamais; mais, à un certain point de vue, elle était dangereuse. Ne devait-on pas être tenté, en effet, de considérer les collections du Cabinet des chartes comme complètes, alors qu'elles étaient seulement des spicilèges, et cela n'équivalait-il pas à réduire désormais à rien, en pratique, l'usage des originaux, à supprimer en quelque sorte, par conséquent, les documents omis, comme sans valeur, par les collaborateurs de Bertin? Nous voyons sans cesse, dans l'histoire ancienne de l'érudition, les recueils abrégés se substituer aux recueils complets, et ce phénomène de substitution s'est effectivement produit, pendant cinquante ans, pour la collection formée à Londres par Bréquigny; elle a détourné les érudits français qui s'en sont servis de recourir aux liasses originales de la Tour de Londres, et elle leur a donné une fâcheuse illusion en leur faisant croire que, en possession des morceaux choisis de Bréquigny, ils avaient tout.

Ainsi, une transcription intégrale des archives de l'histoire de France n'est pas possible, une transcription partielle n'est pas sans inconvénients.

Moreau avait très bien compris cette vérité, et, avec une clair-

1. X. Charmes, *op. cit.*, p. 228.

voyance étonnante pour son temps, il avait aperçu nettement le biais par où il est facile de tourner une difficulté par ailleurs insurmontable. Son rapport de mars 1774, « sur l'état et les progrès de la collection des chartes[1], » l'atteste en des termes précis qui méritent d'être cités textuellement, car, encore aujourd'hui, je crois qu'on ne saurait mieux dire : « L'objet que le ministre s'est proposé a été d'ouvrir un chemin facile à tous ceux qui doresnavant voudroient étudier l'histoire de France. Ce qui rend ce travail difficile est principalement la recherche des monumens : 1° il faudroit d'abord savoir où ils sont, et on ne le sait pas; 2° quand on le sauroit à peu près, ils sont si dispersez, si éloignez les uns des autres, que c'est l'ouvrage de la vie que de se les procurer tous. Ainsi la vie se passe à faire des recherches; l'auteur meurt à la peine; son successeur ne connoît pas son plan; l'ouvrage avorte. S'il pouvoit y avoir un magasin commun et à portée des savans qui réunit ou la multitude innombrable des monumens qu'il faut consulter, *ou du moins un état, un catalogue, une nomenclature qui les indiquât tous par ordre*, il resteroit sans doute la peine du travail, mais on sauroit où porter ses pas. — Réunir dans un même dépôt tous les monuments historiques de la France est une chose impossible; le ministre a voulu essayer s'il le seroit également de rassembler une espèce de carte générale de ces monumens... Le dépôt général des chartes doit être une espèce de représentation de tous les dépôts du royaume [et de l'étranger]. *On doit y trouver le nom et la nomenclature de toutes les archives, des renseignements sur leur état actuel et sur les progrès des recherches qu'on y aura desjà faites, des copies des pièces les plus intéressantes qu'elles renferment, et des états ou inventaires de toutes celles que l'on n'aura pas copiées...* Si ce dépôt général existoit tel que je l'ai conçu, j'ose dire que l'étude de l'histoire ne couteroit presque plus rien, et que nous aurions commencé par en arracher toutes les épines. »

Cette doctrine est des plus saines; elle se résume dans la formule : transcriptions partielles, mais inventaires complets. Si elle avait été suivie, le Cabinet des chartes aurait rendu à la science un service inappréciable et définitif, celui-là même qu'elle réclame encore, plus d'un siècle après la mort de Moreau. Malheureusement, les Bénédictins employés par le Cabinet des chartes et les secrétaires de Bréquigny, comme ceux de Laporte du Theil, copistes passablement consciencieux, reculèrent, malgré des ordres formels, devant l'ennui d'analyser un à un les milliers d'actes qu'ils ne jugeaient pas bon de

1. X. Charmes, *op. cit.*, p. 136.

transcrire *in extenso*. Très peu de dépôts possédaient alors des catalogues; le but des Bénédictins et de leurs confrères aurait dû être d'en dresser pour tous ceux qu'ils visitaient : l'historiographe de France se serait chargé de centraliser tous ces répertoires pour le plus grand profit des historiens; malheureusement, il ne paraît pas que, en fait, un seul inventaire convenable ait été rédigé par eux. Dom Le Noir écrivait, à la vérité : « Il est nécessaire, avant toutes choses, de se procurer des notices exactes [de tous les documents non transcrits] qui, renfermant pour ainsi dire toute la substance de chaque titre, en fassent connaître au premier coup d'œil l'importance et l'utilité; » mais dom Le Noir écrit cela dans une lettre où il décline l'honneur de collaborer à ces notices; et dom Col, travailleur plus effectif, pense au contraire qu' « un simple inventaire ne donnera point tous les éclaircissements désirables, » et qu'il vaut mieux « négliger absolument les pièces dont l'utilité paraît nulle. » « Je suis actuellement, dit-il, à dépouiller les titres de la vicomté de Turenne; parmy un fatras de papiers, j'ay pu à peine trouver de quoy faire quelques notes[1]... » Le dessein de Moreau, déjà vu d'un mauvais œil par Bertin, partisan convaincu des transcriptions intégrales, était condamné à échouer avec des ouvriers aussi peu intelligents que ce dom Col. Il lui aurait fallu, pour le réaliser, une armée, je ne dis pas de scribes, mais d'archivistes excellents, zélés, instruits à la même école, et uniformément pénétrés de cet esprit scientifique, rigoureux jusqu'au scrupule, qui anime les conservateurs actuels de nos grands dépôts publics.

La Révolution, qui supprima l'œuvre, d'ailleurs avortée, parce qu'elle avait été prématurée, de Moreau, fit peu de chose pour la remplacer. L'article 4 de la loi du 7 messidor an II décréta « qu'un état sommaire du contenu des archives départementales serait immédiatement dressé, et qu'une expédition de chaque état serait fournie aux Archives nationales ou centrales. » Mais cette disposition insuffisante ne saurait entrer en ligne de compte. On ne voit pas que les catalogues des archives françaises aient été grandement améliorés pendant la période révolutionnaire, et la formation d'un vaste « magasin » de ces catalogues resta, par conséquent, aussi malaisée qu'elle l'avait été sous l'ancien régime.

Au XIXe siècle, les vrais principes de l'*Archivéconomie* ont été posés. Les idées si fécondes du créateur du Cabinet des chartes ont été, dans une certaine mesure, restaurées, modernisées et appliquées. Il n'en a pas été ainsi seulement en France; à l'étranger, on a retrouvé,

1. X. Charmes, *op. cit.*, p. 223.

peut-être d'une manière indépendante, et renoué depuis longtemps la tradition de Moreau. Le gouvernement anglais, par exemple, a institué, dès 1869, une *Royal Commission on historical manuscripts* chargée de cataloguer les archives locales des villes, des corporations et des particuliers du royaume et d'en publier, avec l'assentiment des propriétaires, des inventaires suivis de tables[1]. Le même gouvernement a entrepris de faire transcrire et inventorier méthodiquement, dans toute l'Europe, les documents qui touchent à l'histoire nationale de l'Angleterre. Le *Deputy Keeper* du Public Record Office a reçu régulièrement depuis dix ans des rapports, des inventaires et des copies de feu M. A. Baschet, à Paris; de dom Pascual de Gayangos, à Simancas; de M. Rawdon Brown sur les archives de Venise; de M. W.-H. Bliss sur les archives de Suède; du rév. W.-D. Macray sur les archives de Danemarck, etc.[2]. Le Public Record Office possédera, un jour, à l'état de *transcripts* ou d'inventaires, toutes les pièces relatives à l'histoire anglaise qui existent sur le continent[3].

Chez nous, on s'est préoccupé plus particulièrement de cataloguer les richesses des dépôts nationaux. Travail énorme qui est en cours d'exécution depuis soixante ans, qui se poursuit avec régularité et dont la fin n'est pas encore prochaine. Les archivistes de l'État, des départements et des villes, sans oublier quelques particuliers très zélés, y ont mis la main en commun; ils constituent justement cette armée érudite que Moreau cherchait en vain autour de lui. Sans doute, tous leurs inventaires ne sont pas également bons, et quelques-uns, surtout parmi les inventaires des archives départementales, devront être revisés un jour, ou même repris en sous-œuvre. Tels qu'ils sont, néanmoins, ils rendent dès maintenant de précieux offices à la science; et il n'est que juste de reconnaître qu'aucun pays européen n'a fait autant que la France pour faciliter la connaissance de ses archives. Malheureusement, le couronnement de l'édifice manque encore, car je ne

1. M. de Schickler (*L'Histoire de France dans les archives de la Grande-Bretagne*, Paris, 1878, in-8°, p. 2) compare à bon droit les circulaires de Bertin et de Moreau aux Bénédictins du Cabinet des chartes avec les instructions données par M. G. Brett aux membres de la *Royal Commission*. — La Commission anglaise publie régulièrement des rapports, auxquels sont joints, en appendice, un certain nombre d'inventaires. La collection se compose aujourd'hui de près de cinquante volumes.

2. Voir le catalogue sommaire des copies exécutées dans divers dépôts d'archives de l'Europe pour la nouvelle édition des *Fœdera* de Rymer : Ch. Purton Cooper, *Appendices to a report on Rymer's* Fœdera, 5 vol. in-8° (for private circulation only), et le *Syllabus (in english) of Rymer's* Fœdera, vol. III.

3. La Suisse (mission Rott), le Canada et le Brésil ont pris des mesures analogues.

sache pas qu'il y ait à Paris de « bureau » ou de « magasin, » pour employer les expressions de Moreau, où l'on puisse consulter commodément tous les catalogues *imprimés* et *manuscrits* de nos archives parisiennes et provinciales qui ont été rédigés jusqu'à présent. J'ajoute qu'il n'y a pas de livre où l'on en trouve la liste complète, car l'*Annuaire* officiel *des Bibliothèques et des Archives* ne signale que les inventaires imprimés d'une année à l'autre, et encore les inventaires imprimés par l'administration des Archives[1]. Passe encore que l'on n'en soit pas déjà arrivé à la centralisation matérielle des catalogues, pourtant si souhaitable; mais nous n'avons pas même une centralisation factice de titres et d'adresses, pas même l'ombre d'une centralisation sur le papier.

Quant aux archives de l'histoire de France à l'étranger, le gouvernement français n'a institué longtemps pour les explorer que des missions irrégulières, discontinues, dissymétriques. Il a envoyé en Belgique M. Boutaric; en Angleterre, M. Delpit; en Portugal, M. Livet; M. A. Geffroy dans les Pays Scandinaves, MM. L. Cadier et A. Brutails en Espagne, M. Bonnardot dans le grand-duché de Luxembourg; il a fondé à Rome une école qui, entre autres fonctions, a celle d'exploiter les archives du Vatican et de l'Italie. Mais les rapports présentés à l'occasion de ces missions, séparées par de longs intervalles, ne sont pas de type uniforme. Les uns consistent en analyses et en copies hâtivement prises, en spicilèges arbitraires, colligés sans méthode, à la manière de Bréquigny, pour ne pas dire de dom Col. Les autres, faits par des hommes expérimentés, ne contiennent ni copies ni analyses, mais une bonne description des dépôts, la liste de leurs catalogues et l'indication numérique des fonds intéressants pour notre histoire. Bien qu'ils aient été presque tous imprimés dans les *Archives des missions* et dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, ils n'ont jamais été réunis matériellement en un même lieu, à l'état de tirages à part. Si différents qu'ils soient les uns des autres, ce sont pourtant des fragments d'un tout. Malgré cela, on essayerait vainement, je crois, d'en trouver quelque part la liste chronologique et méthodique.

On pensera peut-être avec nous, après avoir constaté que l'orga-

1. Quelques particuliers ont cherché à remédier à l'excessive dissémination des renseignements. Tel fut le but principal que se proposa M. Bordier quand il publia son livre sur *Les Archives de la France* (Paris, 1855, in-8°). Voyez aussi L. Pannier, *État des inventaires sommaires et des autres travaux relatifs aux archives au 1er janvier* 1875, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, XXXVI, 5; XXXVII, 572.

nisation de nos Archives historiques, qui a fait tant de progrès depuis le commencement du siècle, réclame encore quelques perfectionnements, qu'il suffirait, pour l'achever, de systématiser de plus en plus les recherches, et de centraliser les résultats. Réforme des plus simples et des moins coûteuses. D'une part, il suffirait d'annexer aux Archives nationales une collection complète des catalogues imprimés des autres dépôts qui existent en France, et une expédition de leurs catalogues manuscrits; quand la collection de ces catalogues sera achevée, ce qui ne saurait manquer d'arriver un jour, « toutes les archives de France, » suivant la prédiction de Moreau, « seraient représentées en petit dans un lieu où l'on en aurait sous la main la table et l'indice[1]. » D'autre part, il faudrait déléguer pendant quelques années des archivistes paléographes pour dresser, à Londres, à Pampelune, à Barcelone, à Simancas, à Vienne, à Bruxelles et dans tous les dépôts européens l'inventaire complet des documents relatifs à l'histoire de France pour tous les fonds non inventoriés jusqu'ici par les archivistes locaux. Les rapports de ces missionnaires, rédigés d'après un modèle fixé d'avance, seraient joints, dans une salle des Archives nationales, au catalogue général des dépôts français. « Ainsi, dans le dépôt général, » disait Moreau en 1774, « si l'on ne trouve pas toutes les pièces dont on peut avoir besoin pour s'instruire de l'histoire et du droit public de

1. Cette idée n'est pas nouvelle. Une « section départementale » fut créée aux Archives nationales par arrêté ministériel du 31 juillet 1829. Elle devait être composée « d'inventaires exacts et réguliers des titres, actes et documents existant dans les archives des départements et des communes, en double, l'une restant au dépôt local, l'autre au dépôt central des archives du royaume. » Elle fut supprimée par un arrêté du 30 septembre 1830. Une circulaire d'avril 1841 prescrivit le dépôt à Paris d'un double des inventaires mss. de toutes les archives publiques de France. En 1867, l'administration des Archives nationales groupa théoriquement dans une série AH les inventaires mss. des archives départementales, communales et hospitalières que possédait le dépôt. Cette série a été disloquée depuis : aujourd'hui, à l'hôtel Soubise, les inventaires des archives ministérielles n'ont plus de cotes; ceux des archives départementales sont classés dans F² 268-358; ceux des archives hospitalières portent les cotes F. 89025-43, et ceux des archives communales, les cotes F. 89044-146. Sous ces cotes sont rangés, non seulement les inventaires classés en 1867 dans AH, mais les très nombreux inventaires mss. que le Ministère, qui les avait en dépôt, a versés aux Archives nationales en mai 1885. — Cette collection, si riche qu'elle soit, est loin d'être complète; mais il serait plus facile de la compléter, de la mettre à la disposition du public et de simplifier ses cotes en rétablissant, pour l'y comprendre tout entière, une série spéciale. La réforme réclamée dans le texte serait ainsi accomplie. On a le droit d'attendre beaucoup, à cet égard, du rattachement des services d'archives (opéré en 1884) au ministère de l'instruction publique.

chaque province, on connaîtra du moins et le titre et les pièces et le lieu où on est sûr de les trouver[1]. »

En attendant la bienfaisante réalisation de ces réformes qui veulent être discutées de près et qui soulèvent des questions délicates, il nous a semblé que l'initiative privée pouvait frayer la voie à l'action officielle, et opérer, dans la mesure de ses forces, un commencement de centralisation des renseignements épars qui existent à présent sur les « archives de l'histoire de France. » C'est pourquoi nous avons entrepris ce livre où nous nous proposons d'énumérer tous les dépôts entre lesquels ces archives sont réparties, en consacrant à chacun d'eux une notice. Nous esquisserons brièvement dans ces notices l'historique de la formation de chaque dépôt; nous indiquerons la nature et les dates extrêmes des fonds qui le composent; nous nous attacherons surtout à dresser la liste de ses catalogues, tant imprimés que manuscrits, et de tous les instruments propres à y faciliter les recherches, voire des répertoires de service, dont le public ignore généralement l'existence, sans oublier de signaler les fonds qui manquent encore d'indices détaillés. Ainsi se justifie la définition que je donnais en commençant de notre ouvrage. Comme le livre longtemps classique, et toujours utile quoique vieilli, de M. Bordier (1855), c'est un inventaire sommaire des archives de l'histoire de France, ou plutôt un inventaire de leurs inventaires; un guide à travers les dépôts où ces archives sont conservées; j'ajoute un tableau de leur organisation, arrêté exactement à la date de 1890. — Cette compilation condense les résultats de tous les travaux partiels qui ont été publiés jusqu'ici; et, en outre, le fruit de notre expérience personnelle. Elle groupe donc, d'une manière commode, des connaissances indispensables, que bien des érudits regrettent de n'avoir pas. Ces érudits, ces archivistes, ces historiens n'auraient pu sans doute les acquérir qu'au prix des tâtonnements et des efforts qu'elles nous ont coûtés à nous-mêmes.

Ch. V. LANGLOIS.

1. X. Charmes, *op. cit.*, p. 140.

LES ARCHIVES DE L'EMPIRE RUSSE A MOSCOU

D'APRÈS M. J.-J. CHIMKO.

Les renseignements qui vont suivre sont empruntés à des notes manuscrites qu'a bien voulu nous adresser M. J.-J. Chimko de Moscou. Il sera intéressant pour le public français, en général assez peu au courant de tout ce qui concerne la Russie, de savoir de quelle façon sont conservés les pièces et les documents historiques de l'empire slave. Les indications, en outre, que nous allons succinctement donner, quelque brèves qu'elles soient, pourront servir utilement à ceux de nos compatriotes que les circonstances amèneraient à consulter les dépôts d'archives de Moscou.

Lorsque la résidence officielle des tsars a été transportée à Saint-Pétersbourg, les archives qui s'étaient accumulées à Moscou n'ont pas suivi le gouvernement impérial. Elles sont demeurées dans l'ancienne capitale de la Russie ; d'autre part, tous les documents diplomatiques ou autres concernant l'histoire de l'empire pendant le XVIIIe et le XIXe siècle n'ont pas été envoyés à Moscou, mais ont été conservés à Saint-Pétersbourg : en sorte qu'à l'heure actuelle les archives russes se trouvent divisées en deux fonds ; tout ce qui a trait à l'histoire moderne et contemporaine doit être consulté à Saint-Pétersbourg, tout ce qui précède le XVIIIe siècle est conservé au Kremlin de Moscou. Ce n'est que de cette dernière partie que nous nous occuperons.

On trouve dans la ville de Moscou deux principaux dépôts d'archives : les Archives du ministère de la justice et les Archives du ministère des affaires étrangères.

Les Archives du ministère de la justice ont été constituées en 1832 par la réunion de trois fonds d'archives que l'on désigne de la façon suivante : *Archives du Département des domaines, Archives du Bureau des affaires du service militaire et civil, Archives de l'État.* Voici quelle est la nature et l'intérêt des documents qui se trouvent dans ces trois fonds.

Dès le XVe siècle, les grands ducs moscovites et les tsars prirent l'habitude, pour récompenser les services militaires de leurs sujets, de leur donner des terres à titre viager. Ces biens portèrent le nom spécial de *domaines*. En général, le souverain accordait ces

possessions dans le pays même où celui qui était l'objet de cette faveur avait servi. Tel recevait une propriété dans le Sud qui avait défendu les frontières contre les invasions tartares; tel autre était gratifié d'une terre dans l'Ouest qui avait combattu contre les Lithuaniens ou contre les Polonais. Quant aux seigneurs, aux hautes classes qui devaient vivre auprès du grand-duc ou du tsar, dans la capitale, on leur distribuait des biens dans les provinces et aux environs de Moscou. En revanche, chaque individu qui avait reçu une terre était tenu à certains devoirs militaires; celui qui possédait cent cinquante arpents était obligé d'envoyer à l'armée un certain nombre d'hommes équipés. Toutes les propriétés n'avaient pas la même étendue : un personnage de la classe élevée pouvait recevoir jusqu'à quinze cents et même deux mille arpents, tandis que dans la classe inférieure on ne donnait guère plus de quatre cent cinquante à sept cent cinquante arpents environ. Il va de soi que le chiffre variait avec l'importance des services rendus.

Toutes les affaires concernant les *domaines* furent centralisées par une institution spéciale que l'on créa dès le XVIe siècle et qui porta le nom de *Bureau des domaines*. Ce fut comme une administration générale du cadastre. C'est là que l'on tenait registre de tous les biens donnés ou à donner, avec, en même temps, l'étendue des villes et de leurs districts, la répartition exacte des propriétés particulières et de la population. Cela servait par la même occasion à établir l'assiette de l'impôt et à se rendre un compte exact de la quantité de contributions que l'on pouvait prélever sur chaque pays.

Le Bureau des domaines conservait la liste complète de tous ceux auxquels on avait donné des biens, avec le chiffre des arpents concédés; c'était lui qui délivrait les actes de donation, et c'était à lui qu'on demandait l'autorisation de modifier les limites des terres. Il réglait toutes les questions concernant les mutations après décès, les échanges, les divisions, les inventaires; il jugeait tous les procès auxquels pouvait donner lieu la possession de ces biens. Mais, en dehors de ces attributions précises, il avait encore à remplir certaines fonctions accessoires, comme de recruter des gens pour travailler aux constructions de la couronne, faire les enrôlements militaires, administrer les bouilleries de sel et surveiller la vente du sel. Il avait donc à s'occuper de questions assez complexes et d'affaires de caractère très divers. On peut juger par là de la variété des documents qu'a laissés le Bureau des domaines et de leur importance pour l'histoire intérieure de la Russie.

On sait qu'avec Pierre le Grand les institutions furent modifiées ou remaniées. En 1722, le Bureau des domaines changea de nom; il devint

le *Collège des domaines;* mais il garda les mêmes fonctions que précédemment; il continua de surveiller l'arpentage des terres et connut de tous les procès relatifs aux propriétés. C'était à lui que s'adressaient les propriétaires qui désiraient avoir quelque renseignement sur l'état antérieur de leurs biens.

En 1785, le Collège des domaines fut supprimé. C'était la conséquence des changements opérés par l'impératrice Catherine II dans l'administration des gouvernements de provinces. Les affaires judiciaires concernant les biens fonciers durent être réglées à l'avenir par les tribunaux civils ordinaires. Toutefois, pour liquider tous les procès en suspens et régler les questions qui, à cette date, n'avaient pas encore reçu de solution, on laissa subsister un des départements du Collège qui fut chargé en même temps de conserver les archives. Cette commission survécut à la liquidation des affaires litigieuses; on justifia son maintien en la chargeant de répondre à toute demande de renseignements qui lui serait adressée concernant les pièces d'archives. Ce n'était donc plus, à proprement parler, qu'un comité d'archivistes chargé de veiller à la conservation des pièces dont on lui avait confié la garde et de satisfaire aux questions du public. Cette organisation dura jusqu'en 1852, époque à laquelle ce fonds fut joint à d'autres, pour constituer les Archives du ministère de la justice[1].

Telles sont les *Archives du Département des domaines;* passons aux *Archives du Bureau des affaires du service militaire et civil.*

Lorsqu'au XVIe siècle l'ancien grand-duché de Moscou, après s'être de tous côtés agrandi par l'adjonction des principautés apanagées, devint un véritable État ayant besoin de rouages réguliers et d'une administration puissante, on créa une grande commission gouvernementale qui, sous le nom de Bureau des affaires du service militaire et civil, fut chargée de la haute direction des fonctionnaires, aussi bien de l'armée que de l'administration. Ce fut ce Bureau qui nomma les voyvodes

1. Les Archives du Département des domaines comprennent à l'heure qu'il est 25,016 rouleaux, 17,918 livres, 779 liasses. C'est de cette façon que sont classées toutes les archives russes : en rouleaux, en livres et en liasses. A l'origine, en effet, on écrivait sur des feuilles de papier très longues et très étroites, que l'on collait ensuite bout à bout; après quoi, on les roulait et on les enveloppait dans une feuille de papier très fort, le tout lié par des ficelles : ce sont les *rouleaux*. Puis, comme ce système était extrêmement incommode lorsqu'il s'agissait de faire des recherches, Pierre le Grand ordonna, au début du XVIIIe siècle, d'abandonner cette coutume et d'écrire sur des cahiers, que l'on reliait après cela en *livres*. Malgré plusieurs ukases, on a cependant continué plus ou moins régulièrement à suivre les anciens errements. C'est pourquoi l'on peut trouver des rouleaux postérieurement à l'époque de Pierre Ier. Il est inutile d'expliquer ce que c'est que les liasses.

des provinces et eut pour mission spéciale de surveiller et de contrôler tous leurs actes. Les voyvodes, chefs militaires et civils dans les villes, étaient tenus, en entrant ou en sortant de charge, de remettre à cette commission un compte exact de toutes les armes et de toutes les munitions dont ils pouvaient disposer, comme aussi en général de tout ce qui appartenait à l'État. Juges dans leurs ressorts, ils connaissaient de tous les procès qui ne pouvaient pas entraîner pour le prévenu une condamnation à la peine capitale; dans ce dernier cas, ils renvoyaient l'affaire au tribunal de Moscou. Si un de leurs administrés avait à formuler quelque plainte contre eux, c'était au Bureau des affaires qu'il présentait sa requête. Représentant du gouvernement, le voyvode devait prévenir celui-ci, sans délai, de tous les événements qui pouvaient se produire dans l'étendue de la contrée qu'il était chargé d'administrer; comme, par exemple, dans le cas d'une province frontière, de l'invasion des Tartares, des Polonais ou des Lithuaniens.

Le Bureau centralisait les impôts et recevait les contributions payées par les villes; il veillait à ce que les fortifications des places fortes fussent en bon état et à ce que chaque forteresse fût garnie de la quantité de soldats nécessaire pourvus de munitions et de subsistances suffisantes.

Il était divisé en un certain nombre de sections, dont chacune avait sous sa direction un nombre déterminé de villes. Chaque section possédait et tenait au courant des registres détaillés contenant les noms des boyards, des nobles et de tous les fonctionnaires qui se trouvaient dans le département qu'elle avait la charge d'administrer. Chaque nom avait son dossier qui indiquait la quantité de terre que le personnage en question possédait, sa richesse, ses qualités, ses défauts, son application dans le service ou son insuffisance. Et c'est d'après ces observations et ces notes que le Bureau, jugeant souverainement, donnait de l'avancement ou disgraciait les fonctionnaires.

Il existait de la même manière des états nominatifs des officiers et des soldats. Les registres portaient, avec l'emploi de chaque individu, la date de son entrée au service et la quantité de biens qu'il pouvait avoir reçue. Lorsqu'une guerre était terminée, on dressait avec soin la liste de tous ceux qui avaient été tués, de ceux qui n'étaient que blessés et enfin de ceux que leur âge avancé obligeait à laisser de côté pour l'avenir.

Ces documents contenaient donc une histoire assez détaillée, avec des renseignements assez précis, de toutes les principales familles moscovites. Aussi les nobles, afin de bien établir la tradition, présentaient-ils au Bureau leurs tables généalogiques avec tous les détails qui pouvaient rehausser le prestige de leur naissance. Comme les

boyards habitaient généralement à Moscou, auprès des tsars, et qu'ils étaient mêlés à la vie de la cour russe, on peut trouver dans les documents qui les concernent des renseignements sur l'existence de cette cour, des descriptions du cérémonial des jours de fêtes et de réceptions, des indications curieuses sur les mœurs et les habitudes des tsars et de leur entourage, leurs pèlerinages aux couvents pour y vénérer les images miraculeuses et les reliques, des détails sur les modifications du rit grec.

En 1711, Pierre le Grand abolit le Bureau des affaires du service militaire et civil. Tout ce qui concernait le service militaire fut attribué à divers Collèges et le reste devint à partir de 1722 la partie principale des attributions du président de la Chambre héraldique que l'on avait attachée au Sénat. Quant aux Archives du Bureau, elles vinrent rejoindre en 1852 celles du Département des domaines[1].

Les *Archives de l'État* sont relativement les plus récentes des archives du ministère de la justice. Elles ont été, en effet, constituées seulement en 1783, lorsque l'impératrice Catherine II créa de nouvelles institutions pour administrer les gouvernements de l'empire. La plus grande partie de l'organisation donnée par Pierre le Grand avait été changée; les Collèges et autres Bureaux avaient été abolis; les affaires dont avaient à s'occuper ces comités furent réparties entre les régences des gouvernements, les chambres de finance, les trésoreries et les tribunaux. Toutes les nouvelles administrations versèrent leurs archives, à mesure qu'il s'en formait, dans un même fonds commun qui s'appela *Archives de l'État*. Lorsque dans la suite on fut obligé pour une raison ou pour une autre de constituer une commission extraordinaire chargée de régler une question particulière, tous les documents émanés de cette commission furent donnés aux Archives de l'État. On ne pourra donc trouver dans ce fonds que des pièces relatives au XVIIIe ou au XIXe siècle, mais il est facile de voir quel intérêt présente cette partie des Archives russes pour l'histoire intérieure de l'Empire.

Cependant il est nécessaire de signaler dans ce fonds une série de documents qui sont antérieurs au XVIIIe siècle et qui ont une assez grande importance. C'est, en effet, dans les Archives de l'État qu'ont été versés tous les papiers qui provenaient du « Collège d'économie. » Ce Collège était chargé, comme on le sait, de l'administration des biens du clergé. Or, il est peu de pays où l'on ait plus donné aux couvents qu'en Russie. Les tsars et les particuliers les avaient à ce point enri-

1. Ce fonds d'archives comprend aujourd'hui 10,207 rouleaux, 6,553 livres et 273 liasses.

chis que les monastères possédaient les plus vastes domaines de l'ancienne Russie et étaient les propriétaires les plus considérables. Sous le règne de Catherine II, en 1786, on confisqua la plus grande partie de ces terres au profit de l'État, et toutes les questions relatives à ces biens furent réglées par le « Collège d'économie. » Quant aux documents très nombreux concernant ces domaines, titres de propriété, actes de donations, etc., qui étaient devenus la possession du gouvernement, ils furent donnés aux Archives de l'État. Voilà pourquoi on peut trouver dans ce fonds des parchemins qui remontent jusqu'au XIVe siècle. On a compté le nombre des donations, il y en a environ seize mille[1].

Voilà la série des trois fonds d'Archives qui ont constitué les Archives du ministère de la justice.

Quant aux Archives du ministère des affaires étrangères qui se trouvent à Moscou, nous n'avons presque rien à en dire, sinon qu'elles renferment tous les documents contenant les rapports diplomatiques de la Russie avec les États de l'Occident et avec les peuples de l'Asie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Nous avons dit que tout ce qui concerne les affaires de ce siècle-ci a été conservé à Saint-Pétersbourg au ministère des affaires étrangères. En sorte que, pour étudier l'histoire extérieure de la Russie, c'est aux affaires étrangères, à Moscou, qu'il faut aller consulter les liasses et les livres; pour étudier, au contraire, avec quelque détail l'histoire intérieure de l'empire, c'est au ministère de la justice qu'il faut s'adresser.

Toutes les archives dépendaient au siècle dernier, en dernier ressort, du Sénat, dont quelques départements avaient leur résidence à Moscou[2]. En 1788, on les installa dans une maison que l'impératrice Catherine II fit construire à cet effet dans le Kremlin. A la tête de chaque section des Archives du ministère de la justice était un des procureurs généraux attachés aux départements du Sénat. Quant aux Archives mêmes du Sénat, elles étaient ajoutées à celles du Bureau des affaires du service militaire et civil.

Telle était l'organisation au début de ce siècle-ci. Avant d'indiquer quels ont été les changements apportés depuis et quelle est la situation actuelle des Archives, il est nécessaire de dire quelques mots du

1. Les Archives de l'État comprennent 54,404 livres et 12,456 liasses. On s'explique, par ce que nous avons dit plus haut, et étant donnée la formation récente de ce fonds, que nous n'ayons pas ici à mentionner de rouleaux.

2. On sait qu'en 1763 Catherine II avait divisé le Sénat en six départements. Il y en eut deux qui résidèrent à Moscou. En 1805, le Sénat fut réparti en neuf départements; trois restèrent à Moscou, les sixième, septième et huitième. Le Sénat demeura ainsi jusqu'en 1872.

passage des Français à Moscou, en 1812. L'armée de Napoléon a été cause de la perte de nombreux documents dont il est utile d'apprécier l'importance ; mais, d'autre part, le pillage des soldats a été trop exagéré pour qu'il ne soit pas équitable de réduire à leur juste valeur des désordres sans doute regrettables, mais qui n'ont pas été aussi considérables qu'on l'a dit, et à propos desquels la responsabilité des officiers généraux se trouve d'ailleurs en très grande partie dégagée. M. J.-J. Chimko s'est livré, sur cette question, à de longues et pénétrantes recherches ; il a pu rétablir dans le plus grand détail l'historique des faits qui se sont passés. Malheureusement le cadre de cette étude ne nous permet pas de le suivre dans son minutieux récit. Nous nous bornerons à mentionner ici les lignes générales et les conclusions auxquelles il est parvenu.

C'est le 2 septembre 1812 que l'empereur Napoléon entrait à Moscou. Quelques jours à peine auparavant, les départements du Sénat étaient partis sur l'ordre du ministre de la justice, Dmitrieff, d'abord pour Nijni-Novgorod, puis pour Kazan ; on avait emporté simplement les dossiers des affaires qui n'étaient pas encore terminées.

Les autorités songèrent aux Archives. Le 18 août, le gouverneur militaire de Moscou, comte Rostopchine, avait donné l'ordre de mettre tous les rouleaux et toutes les liasses sur des chariots et de les transporter hors de Moscou. Mais le gouverneur civil, Obreskoff, qui était chargé de ce déménagement, avait déclaré qu'on n'avait ni le temps, ni l'argent, ni les voitures nécessaires pour opérer ce transfert. Le comité des fonctionnaires chargés des Archives délibéra alors qu'il fallait faire un choix des pièces les plus importantes et les mettre hors de l'atteinte de l'ennemi. On établit successivement deux séries de ces dossiers à transporter. Puis le temps se passa, on ne fit rien, et c'est à peine si le 1er septembre quarante chariots purent enlever une insignifiante partie des Archives générales, d'abord à Vladimir, et de là à Nijni-Novgorod.

L'avant-garde de l'armée française était à peine à quarante verstes de Moscou. Tous les fonctionnaires avaient successivement abandonné la ville. Au moment de partir à son tour, le procureur général du Sénat, qui avait l'administration des Archives du Bureau des domaines, Ozeroff, laissa tous les pouvoirs et la garde du dépôt à un de ses subordonnés, conseiller de cour, nommé Bestoucheff-Rumine. Celui-ci, resté seul avec quelques employés, résolut de ne point quitter le poste qu'on lui avait confié. Il vint habiter dans les Archives des domaines, fit fermer toutes les portes à clé et attendit.

Le 2 septembre au matin, à la tête de la cavalerie de l'avant-garde, le roi Murat franchissait la porte Troïtzki du Kremlin. On cantonna

la vieille garde dans le Kremlin, et tous les bâtiments du Sénat, où se trouvaient les Archives, durent recevoir et loger cinq mille hommes environ. Bestoucheff-Rumine alla trouver l'empereur et lui demanda de faire respecter les Archives par ses soldats. Un secrétaire de Napoléon, M. Delorme-Deville, vint visiter avec Bestoucheff les salles qu'on voulait voir protéger, et lui promit de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre à l'abri au moins le Département des domaines. Quelque temps après, en effet, un colonel envoyait quatre factionnaires qui empêchèrent de pénétrer dans les galeries. Quant aux autres locaux des Archives, ils furent complètement abandonnés aux troupes, qui se mirent en devoir de s'y installer.

Le 4 septembre, l'ordre fut donné à tous les Russes qui se trouvaient dans le Kremlin d'avoir à quitter sur-le-champ la forteresse. Bestoucheff-Rumine fut obligé de se retirer. Quelque temps après, et malgré ses dénégations, il fut nommé membre du Conseil municipal de Moscou, établi par l'empereur Napoléon, et même adjoint au maire. Le 18 septembre, avec l'autorisation du maréchal Lefebvre, commandant du Kremlin, auquel il avait été recommandé par le maréchal Mortier, il vint faire une visite dans les bâtiments des Archives : les choses étaient restées en l'état primitif dans le Département des domaines; il y revint le 23; deux régiments venaient d'en prendre possession. Ici, comme dans les autres parties des Archives, les soldats avaient pris les livres pour en former des litières, et, afin de se dégager et d'avoir plus de place, avaient jeté par les fenêtres tout ce qui les encombrait. C'est ainsi qu'un très grand nombre de rouleaux et de liasses s'amoncelèrent dans les fossés de la forteresse. Bestoucheff réclama auprès de l'empereur par l'intermédiaire de M. Delorme-Deville; Napoléon répondit que « cet employé l'ennuyait avec ses Archives; » il chargea toutefois le comte de Narbonne de satisfaire autant que possible la demande de l'archiviste. Il ne paraît pas cependant que ces réclamations aient eu un effet quelconque.

D'ailleurs, nous pouvons remarquer qu'il n'y eut de la part des Français aucun parti pris voulu de piller. Ils s'accommodèrent le mieux qu'ils purent des bâtiments dans lesquels ils étaient logés, se bornèrent à enlever tout ce qui pouvait les encombrer, et laissèrent le reste en place. M. Chimko n'a pas pu retrouver de preuve directe que les soldats aient brûlé des papiers. Il est fort probable cependant que bien des documents ont dû disparaître de cette manière.

Quoi qu'il en soit, les pièces qui se trouvaient dans les fossés y demeurèrent pendant d'assez longs mois; l'automne vint, puis l'hiver; tous les dossiers s'imprégnèrent d'eau; la gelée colla tous les feuil-

lets; l'on voit ainsi de quelle façon l'expédition des Français contribua à la désorganisation des Archives [1].

Le 11 octobre 1812, le dernier détachement de l'armée de Napoléon quitta Moscou sous les ordres du duc de Trévise. Des paysans envahirent le Kremlin pour piller les approvisionnements qu'y avait abandonnés l'ennemi, et parmi lesquels se trouvaient une vingtaine de tonneaux de vin. Les Cosaques, arrivés le soir, firent évacuer la forteresse et on ferma les portes hermétiquement.

Dès que le départ de l'ennemi fut assuré, le ministre de la justice, Dmitrieff, envoya à Moscou le procureur général du cinquième département du Sénat, le prince Mescherski, avec mission d'inspecter le Kremlin et de faire savoir dans quel état étaient les bâtiments abandonnés par les Français. Mescherski mit au courant le ministre de la situation dans laquelle se trouvaient les Archives, et, le 29 novembre, Dmitrieff chargeait Nicolas Ivanovitch Ogareff, conseiller d'État, membre du sixième département du Sénat, de commencer le classement de ces Archives, de les mettre en ordre et de tout rétablir dans l'état primitif.

Ogareff s'adjoignit un personnel suffisamment nombreux, et l'on commença à retirer les documents qui étaient entassés sous la neige. Ce travail fut très long et se prolongea pendant une partie du printemps. Soixante-sept personnes furent occupées jusqu'au 4 août 1813 à cette œuvre de restauration. A ce moment, Ogareff fut nommé procureur général du quatrième département du Sénat; il partit pour Saint-Pétersbourg et fut remplacé dans sa mission par le conseiller d'État Rahmanoff.

Il nous est très difficile de savoir exactement la quantité de dossiers que l'on retira des fossés. Il y avait trois commissions chargées d'opérer ce travail, une par fonds d'archives. La commission du Bureau des domaines et celle du Bureau des affaires du service militaire et civil ont adressé leurs rapports à Ogareff, qui les a transmis au ministre de la justice. Seule, la commission des Archives de l'État a gardé un double de l'état des recherches qui ont été faites. Nous lisons dans ce rapport que cette commission a retrouvé, en ce qui la concernait, 3,715 livres, 50 liasses et 32,665 documents en désordre et non classés. Ces chiffres font juger de l'importance des pertes qui auront pu être faites [2].

1. Tous les renseignements qui précèdent sont extraits d'abord d'une brochure que publia Bestoucheff-Rumine, sous le titre de *Description des événements survenus à Moscou en* 1812; puis des rapports de ce conseiller de cour au ministre de la justice et enfin des Archives de l'État.

2. Parmi les dossiers jetés pêle-mêle dans les fossés se trouvaient les archives

Peu à peu l'administration reprit son cours normal et régulier; quarante employés restèrent occupés à remettre en ordre les pièces éparses; ce long travail de classement ne fut terminé qu'au mois d'octobre 1816.

Lorsque le Sénat fut revenu de Kasan, le procureur général Ogareff reprit la direction des Archives du Département des domaines; il voulut exactement connaître la quantité de documents qui avaient été égarés. Voici la réponse qui lui fut faite à la date du 20 juillet 1814. Avant l'invasion des Français, les Archives du Département des domaines possédaient 25,520 rouleaux, 11,805 livres et 3,830 liasses, en tout 41,155 dossiers. On avait retrouvé intacts, dans les galeries, 30,830 dossiers; c'étaient donc 10,325 rouleaux, livres ou liasses, soit presque le quart du dépôt, qui avaient été enlevés et dispersés.

Le premier classement terminé en 1816 avait été fait sommairement et sans grande précision. On s'est occupé pendant tout ce siècle-ci à ordonner les feuillets qui avaient été arrachés, les papiers distraits de leurs liasses; malgré cela on ne peut pas dire que tout ait été remis en place, en sorte qu'à l'heure qu'il est et malgré tous les efforts qui ont été faits, il serait difficile d'établir avec des chiffres suffisamment précis le nombre exact des pièces que l'on peut considérer comme définitivement perdues. M. Chimko, tout au moins, ne nous le dit pas.

Un comité nommé en 1835 et qui fonctionna jusqu'en 1842 eut pour effet, entre autres choses, de faire ressortir l'inconvénient qu'il y avait à ce que les trois principaux fonds d'archives, qui avaient une unité très marquée et qui devaient être administrés d'une façon commune, fussent placés sous la direction de trois comités distincts et étrangers les uns aux autres. C'est à la suite de cette constatation qu'on eut l'idée, en 1843, de créer un administrateur général dont dépendissent les trois Archives; mais ce n'est qu'en 1852 que le projet fut réalisé et que furent constituées, comme nous l'avons déjà dit, les Archives du ministère de la justice.

Depuis 1852, les Archives se sont augmentées et régularisées.

de la « Chancellerie secrète. » On sait que cette chancellerie, organisée sous le règne de l'impératrice Anna Ivanowna et supprimée sous Catherine II, avait pour mission d'examiner les affaires concernant les attentats contre les personnes de la famille impériale. Les papiers que l'on avait renfermés soigneusement dans cinquante-deux coffres, scellés aux armes du Sénat, se trouvèrent à la merci d'une indiscrétion des employés. Il fut expressément défendu à ceux qui dépouillaient les documents de révéler ce que le hasard leur ferait découvrir, sous peine de punition et sur leur serment prêté devant Dieu; ils s'engagèrent en outre par écrit et jurèrent qu'à l'avenir, sitôt qu'ils mettraient la main sur une pièce de la Chancellerie secrète, ils la rendraient sans la lire.

Peu à peu, sur le modèle des États occidentaux, et grâce à quelques esprits éclairés, elles sont devenues autre chose que des amoncellements de vieux papiers gardés par quelques employés de bureau, pour servir de sources de renseignements aux recherches intéressées de quelque riche propriétaire.

On a d'abord ajouté aux premiers fonds les Archives du Sénat depuis 1711 jusqu'en 1872. En se rappelant l'importance qu'a eue autrefois le Sénat jusqu'au règne d'Alexandre Ier, et le grand nombre d'attributions qu'il avait, on juge de la valeur historique que peuvent avoir les documents contenus dans cette section. On a évalué environ à 9,000 livres la quantité de dossiers contenus dans les Archives du Sénat.

En 1866, le ministre de la justice a donné l'ordre de concentrer à Moscou toutes les Archives des tribunaux de province qui avaient été supprimés en 1864, par suite des réformes de l'empereur Alexandre II; et depuis 1867 on continue toujours d'envoyer dans l'ancienne capitale tous les papiers qui proviennent des anciennes cours civiles ou criminelles, et en général aussi des institutions judiciaires qui ont précédé. On peut trouver dans ces catégories de documents des pièces concernant le XVIIIe ainsi que le XVIIe siècle.

En 1887, on a fait transporter au ministère de la justice, à Moscou, les Archives de la grande principauté de Lithuanie, et celles des parties du royaume de Pologne qui ont été annexées à la Russie.

Pour compléter cette série de mentions concernant les acquisitions récentes des Archives de Moscou, ajoutons que le Conseil municipal de la ville a été autorisé à joindre ses propres archives à celles de l'État.

Il est facile de constater, d'après tout ce que nous venons de voir, l'importance des documents qui sont conservés à Moscou. Au point de vue social et pratique, ces dossiers sont journellement utilisés par les Russes qui, dans tous leurs procès à propos de biens, viennent y chercher constamment des armes pour la défense de leur cause. L'intérêt scientifique est encore bien plus considérable, puisqu'on a dans ces dépôts les éléments suffisants pour reconstituer dans le détail la vie des anciens Russes et l'histoire de l'empire.

Les Archives de Moscou s'ouvrent facilement aux investigations des érudits. Mais il était nécessaire, pour rendre les recherches plus fructueuses, de dresser des tables et des inventaires complets et détaillés. Le premier directeur général, M. J. Ivanoff, songea à cette question importante, et, dans une série de brochures, fit connaître au public les parties principales du dépôt dont il avait la garde et le genre de

renseignements que l'on pouvait puiser dans tel ou tel de ces fonds.

Après lui, le second directeur, M. V. Kalatchoff, qui administra les Archives de 1864 à 1885, continua l'œuvre entreprise et commencée avec succès, pour la diriger dans des conditions particulièrement propices et fructueuses. M. Kalatchoff était professeur d'histoire de droit russe à l'Université de Moscou; mieux que personne il avait compris, en étudiant lui-même les Archives pour la préparation de ces ouvrages qui ont fait sa réputation en Russie, quel intérêt il pouvait y avoir pour la science à attirer l'attention de ce côté et à faire exploiter cette mine précieuse par les érudits. Il songea à grouper autour de lui un certain nombre de personnes actives, qu'il initierait à ces travaux et qui seraient comme une pépinière de savants. Tenté par « l'exemple séduisant de l'École des chartes à Paris, » il voulait instituer dans les Archives mêmes une école spéciale qui serait immédiatement appelée à donner des archivistes, c'est-à-dire des personnes auxquelles on assurait une situation de fonctionnaires de l'État.

Cette école s'ouvrit en 1878 à Saint-Pétersbourg; elle porte le nom d' « Institut archéologique. » M. Kalatchoff s'appliqua à faire inspecter les Archives du gouvernement par ses élèves et fit tous ses efforts pour obtenir de l'État qu'on refondît entièrement le système d'organisation des Archives de Moscou, afin d'assurer un sort aux archivistes qui avaient suivi ses cours.

Ce ne fut qu'après sa mort, en 1887, qu'on fit droit à ses réclamations, et voici, depuis, comment les Archives de Moscou sont administrées :

A la tête se trouve un directeur ayant avec lui une « chancellerie » composée de trois personnes. Il y a trois archivistes, plus cinq adjoints, auxquels incombent la garde et la conservation des documents et les soins de mettre tout en ordre, classer les acquisitions nouvelles et répondre aux demandes du public. En outre, il y a « huit employés, un rédacteur et sept adjoints, » qui ont pour mission spéciale de dresser les inventaires et de rédiger des notices historiques sur les institutions dont les documents sont conservés aux Archives. Les travaux de ces archivistes sont imprimés dans une revue qu'a fondée M. Kalatchoff, sous le titre de « Description des documents et des papiers qui sont conservés dans les Archives du ministère de la justice. » Quatre fascicules de cette revue ont paru du vivant de son fondateur.

M. Kalatchoff est parvenu à faire construire à Moscou un hôtel pour les Archives, où tout est admirablement bien aménagé pour la sûreté des documents et la commodité de ceux qui viennent les con-

sulter. C'est donc lui, à proprement parler, à qui l'on doit le plus dans cette réorganisation des dépôts de Moscou. Aussi le tsar Alexandre II l'a-t-il récompensé de son activité et de son zèle en le nommant sénateur et membre de l'Académie impériale des sciences.

C'est M. A. Popoff qui a succédé à M. Kalatchoff en 1885. M. Popoff est actuellement professeur d'histoire russe et d'histoire des peuples slaves à l'Université de Moscou ; il est docteur et membre correspondant de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Il a écrit plusieurs ouvrages justement appréciés sur la Russie au XVIIIe siècle et la Serbie au XIXe. Sous sa direction a été entreprise l'histoire des Archives du ministère de la justice, avec l'origine des fonds qui les constituent, leurs vicissitudes, et un précis sur les institutions dont on possède les documents. Ce travail est publié dans la revue dont nous venons de parler. Il en a paru un fascicule en 1888, un second en 1889. M. Popoff s'applique surtout à développer la bibliothèque des Archives que M. Kalatchoff n'a fait que fonder. Il est parvenu déjà, par des dons ou par des échanges, à réunir un nombre assez considérable de volumes ; il suit avec une très grande attention tous les travaux qui s'élaborent dans les Archives, il s'applique à aider les archivistes dans leurs investigations ; aussi, à l'heure actuelle, d'après l'expression de M. J. Chimko, les Archives du ministère de la justice ressemblent-elles à une véritable « institution savante. »

J.-J. CHIMKO. — L.-Mancest BATIFFOL.

L'AMBASSADE DE SULLY EN ANGLETERRE EN 1601

ET

LES *ÉCONOMIES ROYALES*.

M. Berthold Zeller, dans un volume ayant pour titre : *Henri IV et Biron. Sully et l'alliance anglaise*[1], admet, sans hésitation, comme historiques, les deux ambassades racontées par Sully : celle de 1601, auprès de la reine Élisabeth, et celle de 1603, auprès de Jacques Ier, son successeur. Une de ces deux ambassades cependant est fausse.

1. Hachette, 1890, petit in-16. Ce volume fait partie de l'*Histoire de France racontée par les contemporains*.

J'ai eu le tort autrefois, dans un travail que la *Revue historique* m'a fait l'honneur d'insérer dans son numéro de mars-avril 1887, de commettre une confusion regrettable entre ces deux missions. J'ai déclaré fausse l'ambassade de Sully auprès de Jacques Ier qui est la seule au contraire qu'il ait accomplie. Depuis lors j'ai eu occasion de rectifier cette erreur à la page 416 de mon ouvrage sur Gabrielle d'Estrées en répondant à M. Dussieux.

J'ai étudié les deux ambassades et j'ai acquis la certitude que celle de 1604 est controuvée et que jamais Sully ne s'est rendu auprès d'Élisabeth. M. Zeller dit, page 13 du volume dont je parle : « Un savant allemand, M. Moriz Ritter, a contesté l'authenticité de ce voyage et des négociations de Sully. Ses preuves, fondées sur la difficulté d'accorder certaines dates, n'emportent pas la conviction. » Ces dates sont cependant absolument probantes ; j'y ajouterai quelques arguments.

Le premier que j'invoquerai, contre la véracité de l'ambassade de 1604, et que je crois entièrement nouveau, est relatif à la fameuse lettre qu'Élisabeth aurait écrite au roi Henri IV, lettre qui aurait déterminé le départ un peu précipité de Sully pour Douvres. M. Zeller reproduit cette lettre à la page 12. Cependant cette lettre est fausse. Elle est d'un bout à l'autre écrite de ce style lourd et pâteux propre aux *Économies ;* c'est le style si reconnaissable de Sully ou de ses secrétaires. Ajoutons que la lettre n'est pas datée. Comme contre-épreuve de ce premier examen, sur lequel toute erreur est à peu près impossible, quand on connaît *son* Sully, j'ai voulu rapprocher cette lettre attribuée à la reine Élisabeth d'autres lettres émanant d'elle, et dont l'authenticité n'était pas contestable. Je me suis alors reporté au tome III des *Lettres missives* de Henri IV, pages 131, 132 et 133, où se trouvent en notes deux lettres d'Élisabeth au roi. Ces dernières ne ressemblent en rien à celle que j'accuse Sully d'avoir fabriquée. Dans celles-ci, la personne qui tient la plume est bien une Anglaise, fort instruite, mais qui s'exprime dans une langue étrangère, et qui ne se rend pas un compte exact de la portée de ses expressions. Je ne répéterai que le début de la première de ces lettres, on pourra étudier le reste dans les *Lettres missives :* « Se retournant votre très fidelle et honneste serviteur M. Busenvall, je ne puis permettre qu'il ne vous porte quelque véritable indice de bonne diligence en vos affaires, avec très bonne considération de rechercher tous bons moyens pour prévenir quelque désastre après la mort du feu roi qui eut peu facilement arriver, sans son œil bien aigu pour contervenir tel désordre..., etc. » Je m'arrête à ces mots : « œil bien aigu. »

Voilà un texte authentique, écrit par la reine d'Angleterre elle-même. Je suis au contraire certain que la lettre reproduite par M. Zeller, comme étant d'une Anglaise, est fabriquée par un Français, malgré son style lourd et sa parenthèse.

Nous pourrions nous arrêter après ce premier argument, car, si la lettre est fausse, Henri IV ne l'a jamais reçue, et il n'y a pas eu de voyage de Sully.

Poursuivons-en l'examen. Comment expliquer que personne parmi les contemporains n'ait jamais parlé du déplacement d'un personnage aussi important que Sully, allant *incognito* en Angleterre ?

Quelques jours après ce prétendu voyage, Biron, qui n'est pas un personnage plus en vue que Sully, est réellement envoyé à Londres par Henri IV pour visiter Élisabeth. Aussitôt tous les contemporains parlent de cette mission. Ouvrez de Thou, ouvrez Palma Cayet[1], etc., ouvrez la correspondance de Henri IV[2]. On a aussi les dépêches échangées à cette époque entre le roi, Villeroy et l'ambassadeur de France en résidence à Londres, Thumery de Boissise[3]; toujours même silence sur la prétendue mission de Sully, toujours même empressement à parler du voyage de Biron. Ce silence sur Sully rappelle celui dont il se plaint avec tant d'amertume de la part de « ces mercenaires écrivains » qui ne disent rien « sur ses faits et factions militaires[4], » lui qui est inépuisable sur ce sujet dans ses *Économies*, et qui a assisté à toutes les batailles, à tous les combats. Si, sur l'ambassade de Sully auprès d'Élisabeth, les écrivains français ont été encore des « mercenaires » qui se sont entendus pour diminuer la gloire du diplomate, espérons qu'en Angleterre nous allons trouver des traces nombreuses de ce voyage de 1601. Notre déception sera malheureusement complète. Sully prétend avoir trouvé à Douvres, aussitôt après être descendu sain et sauf sur la grève, Sydney, Cobham, Raleigh et d'autres encore; jamais cependant aucun d'eux n'a parlé de cette rencontre. A la même époque, Cecil, à Londres, et Winwood, à Paris, l'un, secrétaire d'État, l'autre, ambassadeur de la reine, ne cessent de se tenir réciproquement, jour par jour, au courant des moindres événements. Ils ne disent cependant pas un mot de la mission de Sully à Douvres. Nous avons vu qu'à la même

1. *Chronologie septenaire*, édition Michaud et Poujoulat, p. 163.

2. *Lettres missives*, t. V, p. 463, 5 septembre, à la reine de France, p. 469; 19 septembre, au connétable.

3. *Mission en Angleterre du sire Jean de Thumery, sire de Boissise*, par Lafleur de Kermaingant. Paris, Firmin-Didot, 1886.

4. *Œconomies*, t. II, édit. Michaud et Poujoulat, p. 499.

époque, le sire de Boissise était ambassadeur du roi en résidence auprès de la reine Élisabeth. Il est certain que Sully lui aura été adressé et recommandé par le roi. Mais la mauvaise chance de Sully veut que Boissise n'ait jamais écrit un mot sur lui. Aussi son consciencieux historien, M. de Kermaingant, se permet-il d'être dur pour le surintendant. « Pour sa gloire, dit-il, Sully aurait mieux fait de ne pas raconter ce voyage, qui n'a jamais eu lieu, et que la critique historique permet de biffer aujourd'hui d'un trait de plume... »

Il me semble qu'en voilà assez; j'abandonne bien d'autres arguments encore et je termine par une remarque : en septembre 1601, Élisabeth réclamait continuellement et aigrement à Henri IV de l'argent prêté par elle qu'il lui devait depuis longtemps. Tout récemment, à Calais, le roi et Sully avaient reçu sir Edmond, envoyé d'Élisabeth, qui avait formulé des réclamations fort désagréables, dont étaient pleines d'ailleurs toutes les lettres des ambassadeurs et de lord Cecil. Presque immédiatement après, Sully va à Douvres (où, selon les « mercenaires écrivains, » dont nous avons parlé tout à l'heure, il n'aurait pas dû rencontrer la reine), et il a une entrevue avec elle. La première chose à faire, d'après le bon sens, serait de répéter à Élisabeth ce qu'il a dit trois jours auparavant à sir Edmond : « Le roi mon maître n'a pas d'argent, et il ne peut vous payer ce qu'il vous doit. » Tout au contraire, à Douvres, Sully oublie ses explications humiliantes de Calais, et les *Économies* prétendent qu'entre autres choses il a dit à la reine : « ... que néanmoins vous n'aviez laissé de si bien ménager ses revenus (ceux du roi) et toutes autres choses, que vous aviez amassé bonne quantité d'artillerie, munitions de guerre et de bouche, *voire même d'argent* [1]. »

Or, la correspondance diplomatique du moment nous montre Élisabeth intraitable sur la question financière. N'ajoutons rien sur ce voyage de Sully; c'est une invention maladroite et qui ne résiste pas à l'examen.

DESCLOZEAUX.

1. *Œconomies*, t. I, p. 365.

JOSÉ MARCHENA

ET

LA PROPAGANDE RÉVOLUTIONNAIRE EN ESPAGNE

EN 1792 ET 1793.

Dans le contingent peu nombreux fourni par l'Espagne à la Révolution française, José Marchena, le républicain andalous qui servit cette cause de son talent, de sa personne, et fut même bien près de lui sacrifier sa vie, occupe incontestablement le premier rang. Il convient donc de mettre à profit les occasions qui s'offrent de compléter la biographie de ce curieux personnage pendant l'époque révolutionnaire, et surtout au début de cette époque.

Nous savions déjà que Marchena, né à Utrera le 18 novembre 1768 et de bonne heure gagné aux idées de nos philosophes et encyclopédistes, eut, pour un motif quelconque, maille à partir avec l'Inquisition, chercha un refuge à Gibraltar, et de là passa en France où il se lia avec son demi-compatriote Marat [1], collaborant quelques mois à ses côtés à l'*Ami du peuple*. Nous savions encore qu'ayant rompu avec Marat, il trouva en Brissot un protecteur, s'unit dès lors aux Girondins dont il partagea les infortunes, échappa par miracle à la mort et réussit à traverser sain et sauf les derniers temps de la Terreur. De ce qui lui advint plus tard, sous le Directoire, le Consulat et l'Empire, nous n'avons rien à dire ici : aussi bien les divers biographes de Marchena donnent-ils à cet égard des informations suffisantes [2].

C'est sur la période de la vie de Marchena qui précéda d'un an

1. Quoique né en Suisse, Marat était originaire d'Espagne. Marat eut pour ami un autre Espagnol, appelé Guzman, qui, impliqué dans le procès de Danton, fut condamné à mort en 1794. Voyez E. Campardon, *Le Tribunal révolutionnaire*, Paris, 1866, t. I, p. 262.

2. Independamment de l'article de la *Biographie Didot*, rédigé d'après des sources françaises, il faut encore consulter la notice de D. Gaspar Bono Serrano, imprimée dans la collection des *Poetas liricos del siglo XVIII* (*Biblioteca Rivadeneyra*), t. II, p. 615, et dont A. de Latour a donné un résumé dans son livre intitulé : *Espagne, traditions, mœurs et littérature*, Paris, 1869, p. 51. Au point de vue litteraire et philosophique, Marchena a été étudié aussi par D. Marcelino Menendez Pelayo dans son *Historia de los heterodoxos españoles*, t. III, p. 369. Voir aussi *La España moderna* de janvier et février 1889.

environ son incarcération — il fut arrêté avec Riouffe, à Bordeaux, le 4 octobre 1793, — c'est sur ses relations avec Brissot et le ministre des relations extérieures Le Brun, c'est enfin sur ses tentatives de propagande révolutionnaire en Espagne que nous insisterons uniquement, nous bornant à peu près à faire connaître quelques documents inédits de la *Correspondance d'Espagne* conservée aux Archives des affaires étrangères.

Le premier de ces documents est une lettre de Marchena à Le Brun écrite de Bayonne à la fin de décembre 1792, et qui, outre de curieuses offres de service, renferme encore sur la vie antérieure de l'émigré espagnol des renseignements qu'on a tout lieu de tenir pour véridiques :

Bayonne, le 29 décembre l'an Ier de la République.

Citoyen ministre,

Le philosophe Brissot m'écrit qu'il m'a recommandé auprès de vous comme un ami de la liberté qui brûle de l'établir dans sa patrie opprimée par le plus violent despotisme depuis des siècles. Peut-être que la bonté de Brissot m'a peint comme un homme qui a quelques ressources et quelques talens, et peut-être qu'il se trompe en cela, mais sûrement il ne se trompe pas dans tout ce qu'il pourra avoir dit de ma haine contre la tyrannie et le désordre. Il y a long-tems, ministre du peuple français, que j'ai consacré mes faibles talens à leur anéantissement; il y a longtemps que je combats ces monstres; six ans de persécutions et d'inquiétude dans le païs le plus esclave de la terre n'ont en rien affaibli la vigueur d'un charactère indomptable. Enfin il y a huit mois que je me vis forcé de quitter le peuple du despotisme religieux et civil, l'inquisition allait m'emprisonner, je cherchais un asyle dans la France libre, et j'y vécus tranquille, consacrant tous mes travaux à la cause de l'humanité, qui est celle de la liberté, jusqu'au moment où il plut au gouvernement espagnol de faire séquestrer le produit de mes biens. C'est peut-être l'adresse imprimée, dont je fais passer quelques exemplaires, et que je fis circuler en Espagne, qui déterminèrent le gouvernement à cette mesure; j'écrivis dans ces circonstances à Brissot, qui m'a fait l'honneur de me recommander auprès de vous. Je n'en suis pas trop faché : *teneor nec vinculis ullis*. J'espère que je ne serai pas inutile pour propager les principes de la liberté en Espagne; et je crois que vous ne m'oublierez pas si vous voulez organiser quelque établissement pour préparer la révolution. Je crois aussi que, si je pouvais vous parler tête-à-tête, je pourrais vous donner des idées qui ne seraient pas perdues pour la France, si elle pense sérieusement à faire la guerre aux Bourbons espagnols. Je suis, citoyen ministre, avec toute la sincérité possible, l'ennemi de la servitude de ma patrie.

J. Marchena, espagnol.

Citoyen Lebrun, ministre des affaires étrangères [1].

1. Aff. étr.; Espagne, vol. 634, pièce 163.

Pour un Espagnol de vingt-quatre ans, habitant depuis huit mois la France, voilà qui n'est pas trop mal dit, et l'on ne saurait vraiment se refuser de reconnaître à Marchena une certaine adresse à manier le jargon révolutionnaire : sa collaboration momentanée à l'*Ami du peuple* lui avait au moins servi à cela.

« L'adresse imprimée » dont parle ici Marchena et dont plusieurs exemplaires se trouvent en effet annexés à sa lettre, cette adresse en castillan, qui porte le titre *A la nacion española,* est évidemment inspirée par le fameux *Avis aux Espagnols* de Condorcet[1], mais n'en est ni une traduction ni même une version libre, et pour cause.

Malgré son ton très remonté, la dissertation de Condorcet n'avait pas ce qu'il fallait pour réveiller les Espagnols ni recruter en Espagne des partisans à notre révolution. Trop de considérations générales, trop de philosophie et d'histoire, — histoire, certes, bien contestable, — trop de belles phrases habilement construites, mais sans élan, sans véritable passion, rien en un mot qui fût de nature à frapper l'imagination de la masse espagnole et à l'entraîner. Condorcet, — il faut lui en tenir compte à notre point de vue, — avait assez délicatement touché la question religieuse; par exemple, il n'avait pas cru devoir prononcer le nom d'Inquisition, persuadé qu'il était sans doute que le fameux tribunal jouissait encore d'une grande popularité en Espagne, — en quoi d'ailleurs il se trompait certainement. Même il avait consenti à reconnaître que « l'attachement du peuple espagnol à certains principes religieux ne serait pas un obstacle à une révolution dans laquelle ces principes seraient respectés, » et qu'il ne s'agissait pas pour l'instant de proposer à l'Espagne « d'adopter tous les principes de la Révolution française, » mais seulement de réclamer une liberté qui s'accorderait avec « les opinions actuelles de la nation. » Il prétendait que dans ces limites-là le clergé espagnol, dont l'influence était plus religieuse que politique, pourrait bien, pour maintenir son crédit, « céder au mouvement du peuple. » Enfin, il terminait, comme il avait commencé, par un appel direct aux institutions représentatives déchues, aux vieilles libertés des communes de Castille : « Assemblez vos cortès! » s'écriait-il. — A le lire aujourd'hui à l'abri des préoccupations de l'année 1792, l'*Avis* de Condorcet ne produit cependant pas une mauvaise impression; c'est un morceau qui se soutient, et il n'est pas étonnant qu'il ait par la suite servi de modèle à d'autres déclarations du même genre. Bien des théories qui de nos jours ont fait la fortune de certains tribuns espa-

1. Voyez les *Œuvres de Condorcet*, publ. par A. Condorcet O'Connor et F. Arago. Paris, 1847, t. XII, p. 121 et suiv.

gnols s'y trouvent très nettement exprimées et, en apparence du moins, très logiquement déduites. Mais le grand tort de Condorcet est de s'adresser surtout à la raison, de raisonner avec des gens qui ne raisonnent pas et qui, en ces matières, n'obéissent qu'au sentiment et à leurs passions; son grand tort est dans les ménagements mêmes qu'il s'est cru obligé de prendre et qui font honneur à son tact, mais qui atténuent l'effet qu'une telle œuvre de propagande était appelée à produire sur des natures aussi primitives et violentes. Ce n'est point ainsi qu'on gagne les Espagnols.

Autre est l'adresse de Marchena. Quoique piètrement écrit et présenté par précaution comme s'il émanait d'un Français[1], ce factum, tant par son allure que par le genre d'attaques qui y sont dirigées contre les institutions de l'Espagne, était incontestablement plus propre à devenir comme le catéchisme des adeptes espagnols de notre révolution. Marchena sait mieux que Condorcet à quoi s'en tenir sur l'état de la société espagnole; il sait qu'il n'existe par delà les Pyrénées ni « tiers », ni peuple, — politiquement parlant, — et qu'il serait absurde de compter en ce moment sur un « mouvement populaire. » Il comprend que les idées de la Révolution ne pourront de longtemps trouver d'écho en Espagne qu'auprès des personnes déjà « éclairées, » dans les milieux où « malgré toutes les précautions les lumières se sont répandues bien plus qu'on ne le pense. » C'est pourquoi il va droit au but : suppression de l'Inquisition, rétablissement des anciennes cortès. L'Inquisition est la grande coupable, elle seule a causé la déchéance et l'abrutissement de la nation; et qu'on ne vienne pas prétendre qu'en supprimant le tribunal de la foi on froisserait le sentiment populaire. En Espagne « l'opposition du peuple » est un non-sens; il n'y a pas de peuple pensant et agissant dans ce pays : un monarque omnipotent, des classes privilégiées et en partie « éclairées, » voilà le système politique. Le peuple donc ne ferait rien pour s'opposer à une réforme imposée par le souverain à l'instigation d'esprits philosophes et prévoyants. Et Marchena compte que cette réforme pourra être menée à bonne fin par les cortès. « Espagnols, ne perdez pas un instant, que votre seul cri de ralliement soit *Cortès! Cortès!* » On comprendra tout à l'heure pourquoi Marchena voit dans les cortès le meilleur moyen de réformer sa patrie et pourquoi il défend avec tant de chaleur la restauration de ces assemblées délibérantes que déjà la maison d'Autriche, mais un peu plus encore les Bourbons, avaient su réduire à un rôle insignifiant, pour ne pas dire nul. — L'homme de lettres aussi se trahit

1. « Yo no he estado jamas en vuestro pais, » dit Marchena à ses compatriotes.

dans cette proclamation, et c'est ce qui la distingue encore de celle de Condorcet : Marchena y laisse percer ses rancunes contre certains beaux esprits et écrivains de son pays, par exemple contre Forner, qu'il semble avoir détesté[1]. Comme le passage n'intéresse que les Espagnols, il convient de le laisser dans la langue originale :

Las otras naciones han adelantado à pasos de gigante en la carrera de las ciencias, y tu, patria de los Sénecas, de los Lucanos, de los Quintilianos, de los Columelas, de los Silios, donde esta, ay! tu antigua gloria? El ingenio se preparaba à tomàr el vuelo, y el tizon de la inquisicion ha quemado sus alas. Un padre Gumilla, un Masdeu, un Forner, esto es lo que oponen los Españoles à nuestro sublime Rousseau, al divino pintor de la naturaleza nuestro gran Buffon, à nuestro profundo historiador politico el virtuoso Mably, al atrevido Raynal, à nuestro harmonioso Delille y nuestro universal Voltaire.

On a vu plus haut que Marchena se recommande à Le Brun dans le cas où ce ministre se proposerait d'organiser « quelque établissement pour préparer la révolution » en Espagne. La demande était opportune. Le Brun, en effet, étudiait alors les moyens d'installer sur la frontière d'Espagne, à Bayonne et à Perpignan, deux comités qui seraient spécialement chargés d'importer dans la Péninsule les idées révolutionnaires, sous forme de brochures et de manifestes, et de correspondre avec les Espagnols déjà acquis aux nouvelles doctrines[2]. Marchena avait entendu parler du projet en question et ce fut pour être admis à coopérer à l'entreprise que lui et un autre de ses compatriotes, ci-devant secrétaire de l'ambassade d'Espagne, nommé J. Hevia, rédigèrent un exposé de principes qu'ils adressèrent à Le Brun. Voici intégralement le mémoire de Marchena :

Ce 23 décembre 1792.

Mémoire.

Rien n'est plus contraire aux principes du bon sens que d'agir sans un plan déterminé. Le Comité révolutionnaire établi aux frontières de l'Espagne a pour but d'y preparer et d'y accelerer la révolution. Mais ce bût est on ne peut pas plus vague, tandis qu'on ne définit pas

1. Plusieurs poésies satiriques de Marchena contiennent des traits fort acérés à l'adresse de Forner. Voir le ms. 1427 de la Bibliothèque de l'Université où se trouvent plusieurs pièces inédites de Marchena. Le contenu de ce manuscrit a été décrit par M. Menéndez Pelayo, *Historia de los heterodoxos españoles*, t. III, p. 399.

2. Déjà au mois de mars 1793 il existait à Bayonne un « bureau » qui entretenait « une correspondance suivie avec le club de Madrid. » (Lettre d'Urtubise, chargé d'affaires de France, à Le Brun, 17 mars 1793; Aff. étr.; Espagne, vol. 635, pièce 243.)

qu'est ce qu'on entend par revolution, quelle doit être celle qu'on veut operer en Espagne, et quels sont les moyens qu'on doit mettre en usage pour réussir à la faire.

Il y a un axiome qui est d'une verité éternelle dans toutes les circonstances et dans tous les tems; c'est que les hommes consultent plutôt ce qui s'est fait que ce qui devait être. Jamais la France ne serait parvenue à ce degré de liberté dont elle jouit maintenant, et qui va se consolider par la chute des tyrans qui l'environnent, si l'on avait parlé d'abord d'une convention nationale qui établirait la republique sur les ruines du trône. Les Français de 88 croyaient de bonne foi qu'ils avaient été libres tout le temps que la voix des communes s'était fait entendre: ils ne soupiraient que pour la réunion des etats generaux. Les philosophes hommes d'etat qui connaissaient toute l'imperfection de ces corporations aristocratiques se donnaient bien garde de rallentir l'ardeur impatiente du peuple; ils croyaient bien que le remede de toutes ces imperfections inhérentes à la constitution des etats generaux etait dans ces mêmes assemblées et n'etait que là. L'experience a montré qu'ils ne se trompaient pas dans leur attente.

Des hommes, qui ne sont ni philosophes ni hommes d'etat, ont avancé que le Comité revolutionnaire d'Espagne ne devait parler de la convocation de *las Cortes* de cette nation, c'est à dire, en d'autres termes, que le Comité revolutionnaire ne devait parler de revolution. Les Espagnols diraient alors : « Les Français nous apportent la liberté, disent-ils, et ils « ne nous la presentent pas avec les formes que nous lui avons connues. « De quel droit pretendent-ils nous prescrire des règles sur les moyens « d'exercer notre souveraineté? De quel droit changent-ils la maniere « d'exprimer la volonté generale, que nous avions adoptée avant que la « nation ait prononcé sur ses inconvéniens? Ce n'est donc pas la liberté « qu'ils nous offrent; ils nous prescrivent des lois impérieuses en se « donnant pour nos liberateurs. Nous n'avons donc fait que changer « d'esclavage, car une nation est toujours esclave quand elle obeit à une « autre volonté que la sienne, soit que cette volonté soit celle d'un roi « ou celle d'un autre peuple. » Que trouverait-on à répondre à ce langage? Et croyés-vous interesser les autres peuples à briser leur chaine quand ils verront que vous leur en preparez de nouvelles?

Dans les tems du plus affreux despotisme un peuple n'oublie point les institutions qui lui ont garanti dans d'autres siecles une somme plus ou moins grande de liberté. Le peuple espagnol se souvient toujours de ses *Cortes*, et en 89 le parterre reçut avec la plus violente indignation une pièce qui outrageait la memoire de *Doña Maria Coronel*. Mais independamment de ces raisons universelles, il y en a d'autres particulieres à la nation espagnole, qui demontrent evidemment que le seul moyen de faire la revolution en Espagne c'est la prompte convocation de *las Cortes*.

Quand on parle de Cortes en Espagne, il faut distinguer entre celles de Castille, celles d'Aragon, celles de Valence, celles de Catalogne et

celles de Navarre. L'organisation de chacun de ces corps differait entierement de celle des autres. La puissance et l'influence des communes était bien plus considerable et l'autorité plus bornée dans la Catalogne que par tout ailleurs. On peut même dire que *las Cortes* de Castille n'ont jamais eu une reforme bien fixe, et que celles qui se tinrent pendant le regne de Charles V differaient autant des Conciles de Tolede tenus sous les rois Goths, et qui n'etaient reellement que des assemblées de la nation, que les etats generaux de 1614 differaient des assemblées du champ de Mars du tems de Clovis. Ainsi, rien n'est plus facile que de donner à ces *Cortes* une forme democratique sans les denaturer ni les abolir tout-à-coup, ce qui indisposerait tous les Espagnols contre des reformes qu'ils n'auraient pas consenties.

Je ne dois pas être suspect de ne pas aimer la liberté; j'ai fait trop de sacrifices à cette divinité pour qu'on croie que je puisse apostasier de son culte. Mais examinons de sens froid si les Espagnols sont susceptibles, dans le moment actuel, d'une aussi grande mesure de liberté que celle dont jouissent les Français. Je prie qu'on lise avec attention ces reflexions rapides; l'intérêt de ma patrie et celui de l'humanité les ont seules suggerees.

On est assez d'accord que la religion papiste ou catholique a jetté des racines bien plus profondes dans le sol espagnol que dans le français, et qu'il ne faut pas songer à heurter de front les préjugés religieux. Or, la religion catholique est celle des peuples esclaves : elle abrutit l'homme, elle courbe les consciences sous un joug de fer, elle consacre la tyrannie de despotes et fait un merite au peuple de l'humiliation de porter ses chaines. Malheur au peuple qui briserait le joug des rois pour tomber aux pieds des pretres.

D'ailleurs l'etat actuel de l'Espagne est bien different de celui de la France: il ne faut pas s'attendre à y trouver un Mirabeau, un Brissot ou un Condorcet. Sans doute il y a des gens eclairés, mais on n'y trouve pas ces grands genies capables de dessiller les yeux de tout le peuple et de regenerer la nation. Comme les hommes qui pensent ne se communiquent pas au peuple; comme la crainte de l'Inquisition contraint les hommes les plus eclaires à faire semblant de croire aux fables les plus absurdes, tous ceux qui ne sont pas vraiment philosophes ont les prejugés les plus grossiers. Un homme qui se respecte en Espagne ne fait pas le metier d'auteur, parce qu'on n'y peut imprimer que des fadaises ou des livres ascetiques; ainsi il n'est pas possible de s'eclairer, à moins qu'on n'ait pas acquis la connaissance de langues etrangeres. Dans ce pays-là il n'y a que deux classes d'hommes, les uns tout-à-fait eclairés, les autres tout-à-fait superstitieux.

La marche de [illegible] l'indolence de la nation accablée des impositions les plus vexatoires qu'on peut inventer ont etouffé l'industrie et l'ont resserrée en un très petit nombre de propriétaires presque tous les biens fonds. S'il y a une egalité absolue, avant que d'avoir amené le peuple par degrés à pouvoir en jouir, la loi agraire

pourra s'en suivre, c'est-à-dire le brigandage, l'anarchie et la dissolution sociale.

La France a adopté une constitution qui fait de cette vaste nation une république une et indivisible. La conformité dans les mœurs, les lumieres presqu'egalement repandues dans toute sa surface la font propre à cette institution. Mais l'Espagne, dont les diverses provinces ont des mœurs et des usages tres-differens, l'Espagne, à laquelle le Portugal doit etre reuni, ne doit former qu'une republique federative. On peut donc laisser subsister les differentes *Cortes,* et on le doit même, pour le bonheur de cette nation.

La France a sans doute le droit de dire au peuple espagnol : « Vous « avez un maître qui est mon ennemi naturel ; je vous ferai la guerre « jusqu'à ce que vous l'ayez précipité du trône. » Mais elle n'a pas le droit de la constituer de telle ou telle fazon ; c'est à l'Espagne à se donner une constitution. *Las Cortes* subsistent donc de droit, tandis que le peuple espagnol lui-meme ne les a pas abolies.

Comme on a le plus grand interêt à ce que ses reflexions soient lues par le citoyen ministre, on n'ajoute aucun developpement à ces observations rapides. On remarque seulement qu'il est indispensable que le Comité ait un point de reunion ou un president instruit à fond de l'histoire d'Espagne, homme d'etat et doué d'un caractere energique, qui puisse donner une certaine tenue à toutes ses operations et les diriger vers un seul point ; c'est le seul moyen d'operer promptement la revolution.

J. Marchena.

Plus incorrect que sa lettre et assez faiblement raisonné, ce mémoire toutefois énonce çà et là des faits exacts, des idées justes et qui ont beaucoup circulé depuis. On y aura remarqué cette phrase devenue le credo d'un parti politique espagnol : « L'Espagne, à laquelle le Portugal doit être réuni, ne doit former qu'une république fédérative. »

Les idées du citoyen Hevia, qui paraphrasent celles qu'on vient de lire, ne méritent pas d'être produites ici tout au long ; nous n'en donnons que juste ce qu'il en faut pour expliquer l'antagonisme qui se fit jour entre les divers membres du comité de Bayonne, les Français et les Espagnols, avant même que ce comité eût commencé à fonctionner :

Réflexions.

Il est difficile d'exprimer en moins de paroles que l'auteur du mémoire les inconvénients qui s'ensuivraient si le Comité révolutionnaire ne travaillait pas à faire assembler *las Cortes ;* on y ajoutera quelques réflexions.

Sans doute la France ne songe pas à réunir l'Espagne à la République française. L'état moral et physique de cette nation s'oppose fortement

à cette réunion; un bon traité de commerce qui assure à la France tous les avantages qu'elle peut retirer de sa situation vis-à-vis de l'Espagne sera le bien le plus précieux qu'elle pourra devoir à la guerre...

Or, je soutiens que, si l'on n'assemble pas *las Cortes*, la nation espagnole n'aura aucun point de réunion et qu'elle sera déchirée par la plus complète anarchie, ou sera obligée de se jetter dans les bras de la France.

Ces messieurs du Comité qui ne veulent pas *las Cortes* veulent apparemment être considérés comme les représentans de la nation espagnole. Mais si la Nation ne veut pas les regarder comme tels, que feront-ils dans ce cas?...

Sans doute il faut miner peu à peu la religion chrétienne, sans doute il faut que la théocratie disparaisse de dessus la surface de toute la terre, avec la tyrannie qu'elle soutient. Mais il ne faut pas croire que l'on pourra réussir en peu de tems à déraciner cette plante parasite. Or, qu'on me dise de bonne foi si l'on croit qu'un peuple qui a le malheur d'être fortement attaché à la religion chrétienne puisse exercer la plénitude de sa souveraineté.

Je profite de cette occasion pour offrir au citoyen ministre le résultat des entretiens que moi et le citoyen Marchena nous avons eus ensemble sur l'organisation du comité. Il est indispensable... qu'il y ait un point de réunion; qu'il y ait un président doué de toutes les qualités propres à cet emploi... Les individus doivent s'occuper de l'histoire d'Espagne, rapeler au peuple espagnol ces époques où il jouissait d'une certaine somme de liberté... Il faut s'attacher à faire haïr la maison de Bourbon; et surtout diminuer l'influence de la prêtraille sur l'esprit du peuple...

J. Hevia[1].

Ainsi deux partis sont en présence et se disputent la propagande de la Révolution en Espagne : l'un qui prône les cortès et cherche à fonder un nouveau régime sous l'égide d'une institution chère aux Espagnols quoiqu'ils n'en gardent qu'un vague souvenir; l'autre plus radical, moins historique, tient les cortès pour une institution caduque qu'il serait puéril de ressusciter et compte sur d'autres moyens pour renverser la tyrannie des Bourbons espagnols et lui substituer un gouvernement de tous points semblable à celui que la France est en train de construire. Le premier a pour chefs nos deux Espagnols, le second se compose surtout de Français ayant résidé en Espagne ou en relations avec ce pays, qui se donnent pour de fins connaisseurs des choses d'outre Pyrénées, et au nombre desquels figure un Basterreche, maire de Bayonne, puis d'autres dont il est inutile de conserver les noms à l'histoire.

Au groupe espagnol s'associa dès le mois de janvier 1793 un nouvel adhérent venu de Madrid, D. Vicente Maria Santibañez[2], que le

1. Aff. étr.; Espagne, vol. 634, pièce 165.

2. Ami du comte Peñaflorida, un hobereau *illustrado* du Guipuzcoa, il fut

citoyen Basterreche recommande en termes chaleureux à Le Brun, en même temps qu'il annonce à ce ministre l'arrivée probable d'un autre Espagnol du plus haut mérite, écrivain hors ligne, « émule de Cervántes : »

Je crois devoir vous instruire... de l'arrivée ici d'un Espagnol recomendable par des talents et du caractère; il s'apelle *Vincent-Marie Sentivañez,* il a échapé comme par miracle aux poursuites de l'inquisition et de la cour, il etoit professeur d'éloquence et de politique dans une université et depuis quelque tems retiré à Madrid pour y cultiver les belles-lettres; ce qu'il faisoit avec succès. Extrêmement répandu dans la meilleure société, connoissant à fond toute la machine du gouvernement espagnol, mais surtout tous les individus, il pourra être extrêmement utile : il a des connoissances, du talent, il s'exprime éloquemment en espagnol, et bien, même en français... J'ai lieu de croire que nous ne tarderons pas à en voir arriver quelqu'autre, on m'annonce même la très vraisemblable aparition ici d'un des premiers écrivains de cette nation, d'un émule de Cervantes, si du moins il peut échapper heureusement aux persécutions qu'on a déjà commencées contre lui[1].

De qui s'agit-il ici en dernier lieu? De Samaniego, le fabuliste voltairien et grivois, ou bien de Melendez Valdés, le facile et voluptueux *Batile?* Tous deux, nous le savons, eurent à répondre devant les inquisiteurs de quelques propositions malsonnantes, de quelques écarts de plume; mais on ne nous dit pas qu'ils aient jamais pactisé avec la Révolution française. Quoi qu'il en soit, le nouveau Cervántes annoncé par le maire de Bayonne ne parut point. — Quant à Santibañez, il semble avoir été fort lié avec Marchena qui lui dédia une de ses satires littéraires[2], et, dans une autre occasion, lui adressa les compliments les plus flatteurs en associant son nom aux noms des premiers écrivains du jour :

Apolo templará su acorde lira
Quando de Jovellanos y Batilo,
Del dulce Moratin y *Santivañes*
Los loores cantemos, por quien alzan
Su voz las patrias Musas, que yacieran
En sueño profundísimo sumidas[3].

membre de la Société basque des Amis du pays, traducteur des *Nouvelles morales* de Marmontel et professeur au séminaire de Vergara créé par Peñaflorida et ses amis. (Voir Menéndez Pelayo, *Historia de los heterodoxos españoles,* t. III, p. 226.)

1. Aff. étr.; Espagne, vol. 635, pièce 52. La lettre est datée de Bayonne, le 20 janvier 1793.

2. *Satira primera.* Ms. de la Bibliothèque de l'Université, n° 1427, p. 34.

3. *Discurso en la apertura de una sociedad literaria.* Ms. cité, p. 41.

En sa qualité d'ancien professeur d'éloquence et de politique, Santibañez nous arrivait muni, comme on peut s'y attendre, de force mémoires et projets. Le système de gouvernement qu'il préconise et voudrait voir adopté dans sa patrie est exposé dans une dissertation assez longue intitulée : « Reflexiones imparciales de un Español à su nacion sobre el partido que deveria tomar en las ocurrencias actuales, » et datée du mois de mars 1793 : un exemplaire en fut envoyé à Le Brun et figure à sa place dans la *Correspondance d'Espagne*[1]. A l'encontre de Marchena et de Hevia, partisans du système historique et défenseurs des cortès, Santibañez propose la création d'un *cuerpo politico* et d'une *representacion nacional* qui ne rappellerait en rien les parlements des anciens états péninsulaires. Ses idées se rapprochent donc de celles des républicains français; il penche du côté de la centralisation, tandis que les autres Espagnols opinent en faveur d'un système fédératif.

La proclamation de Marchena fut rédigée et imprimée au plus tard au mois de novembre 1792[2], peut-être quelque temps auparavant; mais les graves événements qui marquèrent le commencement de l'année 1793 et notamment la mort de Louis XVI avaient impressionné le peuple espagnol au point que de nouvelles explications devenaient nécessaires. Les propagateurs de la révolution en Espagne étaient tenus, sinon d'atténuer les effets de l'acte du 21 janvier, tout au moins d'expliquer un peu le sens et la portée de cette catastrophe. Marchena procéda donc à une nouvelle rédaction de son *Avis*, où au passage littéraire rapporté plus haut est substituée une allusion à la mort du roi de France et au traité conclu entre l'Espagne et l'Angleterre[3]. Le morceau a pris maintenant une tournure plus décidément politique; cependant il est encore exempt de toute attaque directe contre la famille régnante d'Espagne, quoique la chute d'Aranda et l'arrivée au pouvoir du favori de Marie-Louise motivassent, à ce qu'il semble, de la part de Marchena, une charge à fond contre le régime corrompu et corrupteur des Bourbons qui avait enfin trouvé en France le châtiment dû à ses méfaits, etc., etc. — Un autre se chargea de la besogne. Hevia, ancien attaché à l'ambassade du Roi Catholique, qui, s'il n'avait pas trahi les intérêts de son maître, — ce que nous ne saurions affirmer, — avait en tout cas déserté son poste pour passer au camp ennemi, Hevia se crut désigné pour décou-

1. Vol. 635, pièce 311.

2. L'un des exemplaires imprimés que contient la *Correspondance d'Espagne* (vol. 634, pièce 113) porte cette annotation : « Novembre 1792, par Marchena. »

3. Cette nouvelle rédaction porte la date du 15 février 1793. (Aff. étr.; Espagne, vol. 635, pièce 128.)

vrir à l'Espagne, « courbée sous le joug intolérable de la maison de Bourbon, » les infamies de ses rois et de ses ministres : « Les Français aussi étaient esclaves; chez eux aussi une cour corrompue, sentine de vices et de crimes, infestait les mœurs de la nation entière; chez eux aussi une Antoinette d'Autriche, semblable à ta Messaline de Bourbon, exprimait le sang du peuple pour assouvir d'autres Godoy non moins rapaces ni moins indignes que ce vil favori que tu tolères, oh honte ! à la tête de la nation et que tu aurais dû déjà traîner au gibet en compagnie de sa maîtresse... » Puis, un souvenir au ministre détesté Lerena, au Calonne de l'Espagne : « En six années, pendant que Lerena gouvernait les finances, les impôts n'ont-ils pas doublé ? J'ai assisté aux funérailles de ce ministre. J'ai vu son cadavre exposé; j'ai vu le peuple se presser en foule pour maudire celui qu'il regardait comme l'auteur de la misère universelle...[1]. »

Entre temps, la Révolution marchait à pas toujours plus rapides, et la coalition monarchique, même les états qui, soit indifférence, soit impuissance, avaient laissé faire, — comme l'Espagne, — même ceux-là commençaient, dans leur propre intérêt, plutôt que par sympathie pour la famille royale de France, à prendre une attitude nettement hostile. La guerre était près d'éclater sur les confins des Pyrénées comme ailleurs. Ce fut à ce moment, c'est-à-dire en février ou mars 1793, que Marchena et Hevia se rendirent à Paris, probablement appelés par Le Brun qui avait hâte de voir ses comités de Bayonne et de Perpignan définitivement organisés et en état de rendre à son ministère et au ministère de la guerre les services qu'il en attendait. Déjà, par l'entremise du citoyen Basterreche, il avait chargé Santibañez de traduire en espagnol la loi du 3 août qui provoquait à la désertion les sous-officiers et les soldats des armées étrangères[2]; bien d'autres mesures de propagande et de surveillance restaient à prendre, et Le Brun, comme l'atteste une de ses lettres à Basterreche, comptait beaucoup tant sur Marchena que sur Hevia pour collaborer activement aux travaux des comités : « Je vous ai parlé de l'organisation de deux comités, dont l'un à Bayonne et l'autre à Perpignan,... je vous en ai fait connaître plusieurs membres. Je joins à cette liste

1. Aff. étr.; Espagne 635, pièce 310. — Ce J. Hevia appartenait peut-être à la famille des marquis de Real Trasporte qui était de Biscaye. Un D. José de Hevia y Noriega, *fiscal* du Conseil de Castille, figure, en 1816, parmi les membres correspondants de l'Académie de l'histoire de Madrid (*Memorias de la R. Academia de la Historia*, t. V, p. LXVIII). Est-ce le nôtre ?

2. Imprimé de deux feuillets qui est intitulé : *Ley relativa a los sargentos cabos y soldados que abandonan los exercitos enemigos para venir à servir en el de la Republica Francesa.* (Aff. étr.; Espagne, vol. 635, pièce 220.)

deux Espagnols qui sont ici, Marchena et Hevia; ils vont partir sous peu de jours et j'espère que vous serés content de leur zèle et de leurs talens[1]. »

Mais, comme il arrivait alors, la méfiance des uns et la jalousie des autres entreprirent de ruiner les deux Espagnols dans l'esprit du ministre. Le groupe français surtout cherchait à les faire exclure des comités où leur connaissance des choses d'Espagne et leur instruction supérieure gênaient considérablement les médiocres et les ignorants qui entendaient bien, à Bayonne comme à Perpignan, prendre la direction des affaires espagnoles. Devenus suspects, ils sont tout aussitôt dénoncés : « Basterreche, — écrit à Le Brun le citoyen Taschereau, ancien agent secret à Madrid chargé d'y surveiller notre ministre Bourgoing, — Basterreche attend avec impatience que le comité révolutionnaire soit en activité, mais *il espère que Marchena, qui est actuellement à Paris, n'en aura pas même connaissance.* Cet homme est suspect à tous égards. Plusieurs lettres qu'il a écrites à Madrid attestent la mauvaise opinion qu'on a ici de lui[2]. » D'un autre citoyen nommé Carles, non moins pur que Taschereau, émane un avis qui n'est pas plus favorable :

Marchenna est un jeune étourdi, qui n'a que l'écorce d'un homme instruit, mais qui possède en retour toute la présomption d'un ignorant. On l'a vu souvent *varier* dans ses principes révolutionnaires, *s'extasier* pour les *Feuillants, déclamer* en forcené contre la fameuse journée du 10e août dernier;... on l'a entendu de Bayonne publier hautement : l'*España ou la muerte*. Est-ce donc là du patriotisme ? J'ajoute qu'aux dehors près de quelques connaissances en morale et en politique, Marchena ne sait absolument rien. Par cela seul qu'il n'a rien médité, rien réfléchi.

L'autre collaborateur, appellé Hevia, n'est, dit-on, pas moins que Marchena, vuide de bon sens et de réflexion[3].

Que Marchena pût être légitimement tenu pour un ignorant dans ce milieu-là, cela nous semble difficile à admettre. Sans doute, il n'est pas prouvé qu'il eût fait ce qu'on appelle de fortes études, — où les eût-il faites, en Espagne ? — mais il en avait assurément appris assez long pour dépasser de beaucoup ses émules du comité. Plus tard, il

1. Le Brun à Basterreche, Paris, 26 mars 1793. (Aff. étr.; Espagne, vol. 635, pièce 291.)

2. Taschereau à Lebrun, Bayonne, 28 mars 1793. (Aff. étr.; Espagne, vol. 635, pièce 301.)

3. Carles à Lebrun, Tarbes, 9 avril 1793. (Aff. étr.; Espagne, vol. 636, fol. 69 ve.)

prouva qu'il savait bien le latin en pastichant fort heureusement Pétrone et Catulle; peut-être aussi avait-il appris l'hébreu [1] étant jeune, et, quant au français, on n'ignore pas qu'il finit par l'écrire d'une façon très supportable : nous ne parlons pas ici de sa langue maternelle qu'il maniait en vers et en prose avec une rare dextérité. Tout cela forme une jolie moyenne à laquelle n'atteignaient certainement pas les citoyens Taschereau et Carles, malgré tout leur civisme.

Quant aux soupçons qu'on fit peser sur Marchena et son compagnon, nous n'en pouvons pas, bien entendu, apprécier la valeur. Au reste, vrais ou faux, ils devaient, à cette époque, être accueillis. C'est ce qui arriva. Marchena et Hevia, sur le point de quitter Paris, pour se rendre à Bayonne, sont arrêtés par les commissaires de la section des Quatre-Nations comme « étrangers et suspects. » A cette nouvelle, Brissot, l'ancien ami et protecteur de Marchena, s'émut; il n'hésita pas un instant à intervenir courageusement auprès de Le Brun, qui, en vertu de ses fonctions, était chargé de la sauvegarde des étrangers; il le somma presque d'obtenir l'élargissement immédiat des deux réfugiés espagnols :

Paris, ce 4 mai 1793.

Citoyen ministre,

J'apprens à l'instant que Marchena a été arrêté ainsi qu'Evia. — Il est inconcevable qu'on se porte à de tels excès contre des hommes que l'amour de la liberté a menés en France ou plutôt qu'on ne les relâche pas après qu'ils ont prouvé leurs sentiments civiques. — Je ne sais à quoi attribuer le changement de vos dispositions à leur égard, et pourquoi, après les avoir mis dans le comité révolutionnaire espagnol où ils pouvoient être aussi utiles, vous les avés fait rayer sans aucuns motifs; quoi qu'il en soit, ils sont aujourd'hui malheureux, et c'est au ministre des affaires étrangères à les tirer d'embarras. Vous pouvez, vous devez à la section ce que vous savez sur leur compte, l'emploi que vous leur destinez; et puisqu'ils ne peuvent servir la Révolution française d'après le changement de votre opinion à leur égard, vous devez leur accorder au moins un passeport pour quitter la France. Ils sont proscrits en Espagne comme amis de la Révolution française, il ne faut pas qu'ils soient proscrits ici comme Espagnols. Encore une fois, là où un étranger n'a plus d'ambassadeur, c'est au ministre des affaires étrangères à le protéger. Je vous prie donc de donner à M. Carre... une lettre pour ces

1. On lit dans la *Gazeta* de Madrid, du 10 août 1784 : « D. Carlos Gonzalez Alvarez y *D. Joseph Marchena*, alumnos de los R. Estudios de esta Corte, sustentaron examen publico de la lengua hebrea y version del texto original de la Sagrada Biblia, el primero el dia 17 del mes anterior, y el segundo el 6 del corriente, presididos por su catedratico D. Tomas Fermin de Arteta. » Ce Don José pourrait être le nôtre : la date de cet examen ne s'y oppose pas.

deux jeunes gens, qu'il puisse montrer soit à la section, soit au comité de surveillance s'ils y vont comme on me l'a dit.

J.-P. Brissot[1].

Ainsi les ennemis de Marchena et Hevia triomphaient. Sur le vu de leurs dénonciations, Le Brun, — cette lettre le montre, — avait brusquement retiré sa faveur à deux hommes qui, quelques semaines plus tôt, jouissaient encore de sa pleine confiance. Néanmoins, comme il s'était très fort compromis et qu'il devait à ses agents de tenter au moins quelque effort pour les délivrer, il crut bienséant d'intercéder auprès du comité de surveillance de la Convention, mais seulement en faveur de l'un d'eux, de Hevia, qui, à cause de ses anciennes fonctions d'attaché d'ambassade, ressortissait plus immédiatement du ministère des affaires étrangères :

Paris, 5 mai 1793.

Aux membres du Comité de surveillance de la Convention nationale.

Citoyens députés,

Il y a plusieurs jours que le Sr Hevia, Espagnol, a été mis en état d'arrestation par les commissaires de la section des Quatre-Nations, sous prétexte qu'il étoit étranger et suspect. Pour vous mettre en état de juger des motifs qui ont engagé ce particulier à prolonger son séjour ici, malgré la déclaration de guerre contre l'Espagne, je vais vous communiquer tout ce qui m'est revenu sur son compte.

Dans le courant du mois de février, le Sr Hevia, attaché à l'ambassade d'Espagne, étant sur le point de partir d'après les ordres qu'il avoit reçus, se présenta chés moi pour me dire que, si je voulois lui donner une place au Comité révolutionnaire espagnol, il sacrifierait ses appointemens[2] et un ordre espagnol de chevalerie dont il étoit décoré pour servir sous les drapeaux de la liberté. Les bons témoignages que je reçus en même tems de ses sentimens politiques et de ses talens me déterminèrent à lui donner les assurances qu'il demandoit. Le Sr Hevia prit d'après cela le parti de rester à Paris.

Ayant réfléchi depuis que la proposition faite par cet Espagnol pourroit très bien n'être qu'un piège tendu par la cour de Madrid et voulant éviter jusqu'à l'ombre du soupçon, j'ai cru devoir retarder sa nomination.

... Le Sr Hevia se trouvant ainsi à Paris sans motif apparent a excité la surveillance de sa section qui l'a mis en état d'arrestation et apposé les scellés sur ses papiers.

... Je le crois exempt de tout reproche. Ses papiers attesteront la régularité de sa conduite[3]...

1. Aff. étr.; Espagne, vol. 636, fol. 172.

2. Encore au mois de février 1793, Hevia recevait de sa cour 36,000 réaux de vellon, soit 18,000 livres. (Lettres de Hevia à Le Brun, 28 avril 1793. Aff. étr.; Espagne, vol. 636, fol. 94.)

3. Aff. étr.; Espagne, vol. 636, fol. 116.

De Marchena pas un mot. Le Brun jugea-t-il inopportun, — pour ne pas dire autre chose, — de prendre la défense de l'ami de Brissot, alors que ce dernier, déjà très menacé, allait être arrêté à son tour ? Ou bien la culpabilité de D. José lui parut-elle suffisamment établie ? Nous ne savons à quoi nous arrêter. De toutes façons Marchena ne tarda pas beaucoup à être élargi, puisqu'il put se rendre à Bordeaux où les Jacobins, comme il a été dit plus haut, le ressaisirent, le 4 octobre, et cette fois plus solidement et pour plus longtemps.

Telle fut l'existence de José Marchena depuis sa rupture avec Marat jusqu'au procès de ses amis les Girondins, et telles furent les tentatives qu'il fit, avec d'autres Espagnols de son parti, pour propager en Espagne les doctrines de la Révolution française. Le reste est connu.

Alfred Morel-Fatio.

CORRESPONDANCE.

LETTRE DE M. L'ABBÉ PERETTI.

M. l'abbé Peretti a bien voulu nous adresser une lettre en réponse à l'article de M. H. Harrisse paru au mois de janvier sur le lieu d'origine de Christophe Colomb. La longueur de cette lettre nous oblige à en résumer les principaux points.

I. Après avoir soigneusement séparé sa cause de celle de M. l'abbé Casanova, M. Peretti soutient que la présence de vingt chiens corses à la bataille d'Hispaniola suffit à faire présumer la présence de Corses autour de Colomb[1].

II. On trouve auprès de Colomb les nommés Torres, Ballester et Agnez. Or, à Calvi on trouve des familles Torre, Ballestrieri, Agnese.

III. Nous citons ici textuellement la lettre de M. Peretti. Ce passage en est le seul point important :

D'après M. Harrisse, je « déclare imperturbablement qu'il est reconnu que le fameux Colomb *le Mozzo* était frère de Domenico Colombo, le cardeur de laine de la rue del Filo, à Calvi. » Or, dit-il, « il n'y eut jamais de Dominique Colomb, cardeur de laine, dans la rue du Fil, à Calvi. Le Colombo dont il est ici ques-

1. M. Harrisse a répondu que « Cani Corsi » signifie simplement « chiens féroces. »

tion n'a pas eu de frère appelé Dominique. Enfin ce Colombo dont on veut faire un Corse, oncle de Christophe Colomb, était français, fils ou neveu d'un autre Colombo, originaire de Gascogne. »

A cela je réponds :

1° M. Harrisse sait parfaitement que Christophe Colomb, d'après les historiens, était neveu de Colomb le jeune. Sabellicus l'a dit comme Don Fernand. De là à faire de Colomb le jeune un frère de Domenico, la distance n'est pas si grande que M. Harrisse puisse s'étonner que je l'aie franchie, à titre simplement d'hypothèse comme je l'ai fait. 2° Je serais curieux de savoir comment M. Harrisse pourrait arriver à prouver qu'il « n'y eut jamais de cardeur de laine du nom de Domenico dans la rue du Filo à Calvi. » 3° Comment prouverait-il aussi que Colomb le jeune « n'a eu jamais de frère du nom de Domenico ? » Ne pourrais-je pas dire que M. Harrisse affirme tout cela plus imperturbablement et avec moins de raisons que je n'en avais pour supposer que Colomb le jeune était frère de Domenico, étant donné qu'il était l'oncle de Christophe Colomb ? 4° N'est-ce pas trop imperturbablement aussi que M. Harrisse affirme que « le Colomb dont je voudrais faire un Corse, oncle de Christophe Colomb, était français, fils ou neveu d'un autre Colomb originaire de Gascogne ? » N'ai-je pas cité, en effet, à la page 500 de mon ouvrage, un texte extrait des *Colombo, fameux marins du XVe siècle,* où il reconnaît explicitement que l'identification entre ce fameux Colomb et le vice-amiral Guillaume de Caseneuve, surnommé Coulomp, Coullon, Coulon ou Coullois, ne reposait que sur « un simple rapprochement » fait par Thoinard ? Comment M. Harrisse peut-il faire aujourd'hui de cette identification, fondée sur « un simple rapprochement, » une vérité démontrée ? (Harrisse, *les Colombo,* etc., p. 7.) N'est-ce pas Harrisse lui-même qui a écrit :

« Colombo qui combattit au cap Saint-Vincent (Colomb le jeune) serait donc Jean de Casenove, dit Coulon ? Nous n'osons l'affirmer. Nos données ne sont qu'approximatives. » (*Op. cit.*, p. 68.) Bien plus Harrisse n'a-t-il pas reconnu que « l'existence de ce personnage ne repose que sur une notice brève et isolée donnée par des généalogistes du siècle dernier qui ne citent pas leurs autorités ? » (*Ibid.*) N'a-t-il pas reconnu que « le nom de Giorgio Greco, » — un « Levantin, » d'après lui, compagnon de fortune de Colomb le jeune, — « ne saurait guère aller de pair avec un amiral de France, comme l'exigerait son affirmation ? » (*Ibid.*)

M. Harrisse n'admet-il pas aussi que la moins probable des hypothèses était celle qui fait de Colomb le jeune un Jean de Casenove dit Coullon ? Ne semble-t-il pas admettre comme plus probable « que Colomb jeune n'était qu'un nom de guerre, un surnom donné à Giorgio Greco, corsaire levantin, écumant les mers sous le pavillon français, » ou « que Colombo était le nom véritable d'un condottiere au service de Charles VIII, roi de France ? » (*Op. cit.*, p. 68-69.) Et si nous ajoutons, nous, que Giorgio Greco n'était pas du tout « un corsaire levantin, » mais un véritable Calvais dont le nom figure au registre des décès de la confrérie de Saint-Antoine de Calvi, au commencement du XVIe siècle, sous le n° 44, n'avons-nous pas raison de dire que l'hypothèse la plus probable pourrait bien être celle qui fait de ce personnage un Calvais, oncle de Christophe Colomb, ayant en sa compagnie un autre Calvais digne de lui, Giorgio Greco ?

Ce sont là des faits ; et dès lors, après avoir lu les *Colombo de France et d'Italie,* ne peut-on pas s'étonner de l'assurance avec laquelle M. Harrisse nous dit aujourd'hui que Colomb le jeune était le même que ce Jean de Casenove dont il a dit que l'existence n'est pas prouvée ?

IV. Si M. Peretti a rapporté inexactement le jugement de M. Paris sur l'ode attribuée à Christophe Colomb, c'est qu'il a été induit en erreur par le *Soleil,* à qui il a emprunté le compte-rendu de la séance de l'Académie des inscriptions. D'ailleurs il n'a pas cru à l'authenticité de cette pièce.

V. La citation tronquée de Gallo provient d'une erreur d'un ami qui avait consulté l'ouvrage de Gallo pour M. Peretti. D'ailleurs M. Harrisse a tort de croire qu'un Calvais ne pouvait pas être qualifié de Génois. Tous les Calvais avaient droit de cité génoise.

VI. M. Peretti reconnaît qu'il y avait à Gênes un Domenico Colombo, père de Christophe, Barthélemy et Jacques, mais il nie que ces Colomb, dont les noms sont identiques à ceux de Christophe Colomb et de sa famille, aient rien de commun avec le grand navigateur. Il renvoie sur ce point à son ouvrage, p. 156-215.

VII. M. Peretti demande enfin pourquoi la ville de Calvi ne pourrait pas, comme Savone, Cogoleto, Pavie, bénéficier du doute qui plane encore sur le lieu d'origine de Colomb, pour le fêter, elle aussi, comme son enfant, et il suppose que M. Harrisse, qui travaille pour le compte de la ville de Gênes à un recueil de documents destiné à célébrer le centenaire de la découverte de l'Amérique, pourrait bien être prévenu sur la question.

Nous arrêtons ici cette polémique. Nos lecteurs que cette question intéresse peuvent consulter les ouvrages mêmes de MM. Peretti et Harrisse.

Nota : M. Th. Lambert de Saint-Bris a publié dans la *Revue Sud-Américaine,* n° 262 de la 9e année, une note intéressante où il maintient contre M. Harrisse que le continent américain doit son nom au nom ancien du Vénézuéla, la première colonie espagnole sur le continent. Cette côte, d'après Herrera et Raleigh, s'appelait Maracapan ou Amerio-capana.

Nous nous contenterons de faire remarquer à M. de Saint-Bris que ces témoignages sont de cent ans postérieurs à la découverte de l'Amérique. Ce qu'il nous faudrait, ce sont des témoignages antérieurs à Waldseemüller.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Enseignement supérieur. — On prétend quelquefois qu'un des défauts du régime républicain est le manque de suite et de persévérance dans les vues et dans les actes, et il semble en effet, au premier abord, qu'un gouvernement collectif et anonyme doive avoir moins d'unité d'action qu'un gouvernement personnel représenté par un monarque. En fait, si l'on examine à ce point de vue le régime impérial et le régime républicain depuis 1870, on trouvera que tout l'avantage est du côté de celui-ci. Jamais, je crois, à aucune époque un gouvernement n'a tant agi et n'a agi avec autant de persévérance dans la même voie. Organisation constitutionnelle, organisation militaire, organisation du travail, organisation de l'enseignement, dans tous les domaines on a, depuis vingt ans, tout renouvelé. Je suis loin de prétendre que tous ces renouvellements aient été également heureux, que nos lois militaires, ouvrières, scolaires, commerciales soient toutes également bonnes; nous avons ici même regretté plusieurs des mesures relatives à l'enseignement secondaire. Mais on ne saurait contester qu'une sorte de logique intérieure ait conduit toute la série de ces modifications et développé nos institutions toujours dans le même sens.

Il est un domaine où cette unité et cette persévérance dans les vues et dans les actes est particulièrement remarquable, c'est l'enseignement supérieur. Ceux de nos lecteurs qui ont bien voulu suivre ici les articles que nous avons consacrés depuis seize ans aux questions d'enseignement supérieur auront pu s'en rendre compte en voyant se réaliser peu à peu toutes les réformes que nous avions constamment réclamées[1]. Nous touchons aujourd'hui à la réforme

1. *Revue historique*, I, 513; II, 174-178; III, 353; IV, 362; VIII, 365; IX, 401; XII, 381; XIV, 356; XV, 413; XVI, 390; XVII, 351; XXI, 366; XXII, 101; XXIV, 131; XXV, 115, 360; XXVII, 358; XXVIII, 112; XXIX, 92; XXXI, 48; XXXII, 108; XXXIII, 105; XXXV, 319; XLI, 108; XLIII, 343. — Tous ces articles n'ont fait d'ailleurs que reproduire ou développer les vues que j'avais exposées en 1874 dans une conférence faite à l'École des sciences politiques

définitive, à la constitution d'Universités, que nous avions espéré voir déjà accomplie en 1877 par le ministère Waddington[1]. Nous ne

sur la *Possibilité d'une réforme de l'enseignement supérieur* (publiée en brochure, en 1876, chez Leroux). J'y demandais la création de bourses d'études, de licence et d'agrégation, et la suppression du stage d'agrégation, et soutenais que ces mesures si simples rendraient la vie aux Facultés, y amèneraient une foule d'élèves non boursiers et entraîneraient nécessairement l'accroissement du nombre des professeurs, la création de cours adjoints et de cours libres, et enfin l'organisation des Facultés en Universités. Les premières bourses ont été créées, non par l'État, mais par le conseil municipal de Paris, en 1876, à la suggestion des professeurs de l'École des hautes études. Il affecta 300,000 fr. à des bourses d'étude et de voyage pour les élèves de l'École des hautes études, de la Faculté de médecine, de l'École de pharmacie. En 1877, l'État créait 300 bourses de licence; en 1881, 200 bourses d'agrégation, et il supprimait le stage. En 1889, il y avait à la Faculté des lettres de Paris 66 boursiers sur 1,100 étudiants. En 1877, il n'y avait pas un seul étudiant régulier dans les Facultés des lettres et des sciences; en 1888, il y en avait 3,700.

1. Le 22 avril 1876, M. Waddington annonça, dans la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes, son intention de proposer la création d'un certain nombre d'Universités; le 27 juillet, il renouvelait devant la Chambre la promesse de présenter à bref délai un projet de loi à ce sujet. Paris, Lyon, Nancy et Bordeaux étaient les centres choisis pour cette transformation des Facultés. Les compétitions qui se manifestèrent entre les villes, les réclamations des députés dont les régions n'étaient pas favorisées retardèrent le dépôt du projet de loi; enfin la chute du ministère libéral, le 16 mai 1877, vint réduire à néant ces espérances. Le projet de M. Waddington n'a jamais été connu. Mais on lira peut-être avec intérêt les propositions qui furent soumises à M. Waddington par une commission qu'il avait formée dans l'hiver 1875-1876, et qui était composée de MM. Berthelot, Boutmy, Bréal, Du Mesnil, Hérold, Liouville, G. Monod, G. Paris, Renan et Taine :

PARTIE GÉNÉRALE.

Les quatre Facultés principales doivent être, au moins à Paris, et, en attendant plus, à Lyon, Bordeaux, Montpellier, Nancy, peut-être Rennes, réunies en corps ou Universités. Ces Universités recevront une personnalité civile mixte et auront un budget qu'elles régleront elles-mêmes, sauf l'approbation du ministre, le Conseil de perfectionnement entendu, et sous le contrôle de la Cour des comptes. Le budget de l'Université a pour sources de recettes : 1° les subventions de l'État; 2° les produits des droits d'inscription et d'examen; 3° les subventions des communes et des départements; 4° les dons et legs; 5° les propriétés de l'Université. Leur administration, en tant que corps enseignants, est soumise au contrôle de l'État représenté par le recteur de l'Académie, dans le ressort duquel elles sont établies. Il est institué auprès du ministère un Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur de l'État qui juge en dernier ressort les questions litigieuses.

Le Conseil de chaque Université, renouvelable tous les ans, se compose : 1° des doyens des quatre Facultés; 2° de délégués de chacune d'elles, dans des proportions et des conditions à déterminer. Ce Conseil nomme tous les ans le chancelier, pris à tour de rôle dans chacune des quatre Facultés. Le chancelier préside le Conseil et représente l'Université auprès de l'État. Chaque

devons pas regretter qu'elle ne l'ait pas été alors. Elle n'était pas mûre. Elle aurait rencontré une vive hostilité dans une partie du

Faculté nomme tous les trois ans son doyen, qui l'administre sous la surveillance du chancelier et du Conseil. Le doyen ne peut être réélu immédiatement qu'une seule fois. Il est nécessairement choisi parmi les professeurs titulaires. Le tableau des cours est arrêté pour chaque semestre dans l'assemblée des professeurs de chaque Faculté. Le doyen veille à ce que l'ensemble de l'enseignement que doit donner la Faculté soit représenté dans les cours. Ce tableau doit être approuvé par le Conseil de l'Université et est soumis au visa du Conseil de perfectionnement.

Chaque Faculté se compose : 1° de professeurs titulaires; 2° de professeurs adjoints (ou agrégés). En outre, tout docteur peut, dans des conditions qui seront déterminées par chaque Université pour chaque Faculté, être autorisé à faire dans les locaux universitaires des cours ou conférences, pour lesquels il ne reçoit pas de traitement. Par exception, et en motivant cette exception, l'Université ou le ministre peuvent donner la même autorisation à une personne non pourvue du grade de docteur. Par exception également motivée, l'Université peut voter et le ministre peut accorder une allocation pour un cours de cette nature. L'autorisation donnée aux docteurs doit être renouvelée chaque année.

Les professeurs titulaires et adjoints sont nommés par le ministre, sur une double présentation faite, d'un côté, par l'Université, de l'autre, par le Conseil de perfectionnement. Ils doivent être docteurs; cependant, sur la proposition de l'Université, approuvée par le Conseil de perfectionnement, ils peuvent être dispensés de ce titre. Les professeurs pourront être nommés par le ministre directement.

Dans les assemblées de chaque Faculté, qui ont lieu régulièrement au commencement et à la fin de chaque semestre, et peuvent en outre être convoquées par le doyen quand il le juge convenable, les professeurs titulaires et adjoints votent suivant des règles à déterminer pour chaque Université.

Chaque Faculté compte un certain nombre de chaires ayant un titre spécial et occupées par les professeurs titulaires. Les professeurs adjoints n'ont pas nécessairement de titre spécial et peuvent enseigner ce qu'ils veulent dans le cadre de la Faculté à laquelle ils appartiennent, sauf approbation du doyen et du Conseil universitaire. Des chaires à titre spécial peuvent être fondées soit par les villes ou les départements, soit par des particuliers pour des professeurs titulaires ou adjoints. Ces fondations doivent être approuvées par l'État, sur la proposition de l'Université, transmise par le Conseil de perfectionnement. Le Conseil décide si les conditions imposées par les fondateurs sont acceptables. Ces conditions peuvent être admises même si elles déterminent un mode spécial de nomination aux chaires ainsi fondées.

L'enseignement comprend : 1° des cours publics; 2° des cours privés; 3° des conférences. Les cours publics sont ouverts à tous les étudiants de l'Université. Ceux que font les professeurs titulaires peuvent, sur leur demande, être ouverts au public extérieur. Les cours privés ne sont ouverts qu'aux étudiants qui ont acquitté les droits d'inscription afférents à chaque cours ou qui en ont été dûment dispensés. Les conférences ne sont ouvertes qu'aux étudiants que le professeur juge bon d'y admettre et qui ont acquitté les droits d'inscription. Toute personne désireuse de suivre des cours sans être étu-

corps enseignant et n'aurait pas été comprise par le public. Il fallait commencer par créer un personnel professoral animé de l'esprit uni-

diant peut, sur sa demande, être autorisée à le faire dans les mêmes conditions que les étudiants.

Les professeurs, titulaires ou adjoints, sont astreints à faire, pendant la durée des cours, un nombre de leçons publiques à déterminer. En dehors des leçons publiques, tous les professeurs ont le droit de faire des cours privés ou des conférences. Ces leçons supplémentaires sont payées par les auditeurs inscrits; la répartition du produit des inscriptions entre l'Université, la Faculté et les professeurs sera réglée pour chaque Faculté par le ministre, sur l'avis du Conseil de perfectionnement. Les docteurs autorisés perçoivent la même part que les professeurs dans le produit des inscriptions prises à leurs cours privés ou conférences. Ils peuvent aussi, s'ils le veulent, faire des cours publics gratuits. La question des droits d'examen est réservée. Le taux des droits d'inscription à payer sera déterminé dans le décret qui instituera chaque Université et ne pourra être modifié que sur la proposition de l'Université et sur l'avis conforme du Conseil de perfectionnement.

A Paris, les professeurs du Collège de France, du Muséum, de l'École normale, de l'École polytechnique, de l'École des chartes, de l'École des mines, de l'École des ponts et chaussées, de l'École des langues orientales vivantes, de l'École des beaux-arts, du Conservatoire des arts et métiers peuvent faire des cours privés et des conférences rattachés aux cours des Facultés, annoncés sur la même affiche et rétribués dans les mêmes conditions. Les matières traitées dans ces cours peuvent, comme les autres, être choisies par les étudiants pour la partie facultative des examens.

Pour être étudiant de la Faculté des lettres ou des sciences, il faut : 1° avoir passé l'examen d'entrée ou demi-baccalauréat; 2° se faire inscrire sur les registres de la Faculté et acquitter un droit fixe à déterminer.

Pour être étudiant de la Faculté de droit, il faut : 1° avoir passé l'examen de licence ès lettres (exceptionnellement et sur autorisation ministérielle, le baccalauréat ès lettres pourra suffire); 2° se faire inscrire et acquitter un droit.

Pour être étudiant de la Faculté de médecine, il faut : 1° être bachelier ès sciences; 2° se faire inscrire et acquitter un droit.

Les étudiants reçoivent un livret sur lequel ils doivent inscrire les cours qu'ils suivent. Ces livrets sont visés par le professeur à l'ouverture et à la clôture de chaque semestre. Les étudiants sont en outre inscrits sur des registres déposés au Secrétariat de la Faculté pour chaque cours. Cette inscription n'a lieu, pour les cours privés ou conférences, que contre le paiement des droits afférents. Les droits à acquitter pour les cours privés ou conférences peuvent être remis à l'étudiant pour un temps plus ou moins long, dans des conditions à déterminer. Il en est de même des frais d'examen, qui sont à fixer pour chaque Faculté.

L'État, les départements, les villes et les particuliers peuvent fonder auprès de chaque Université des bourses, dont le chiffre et les conditions sont variables. Ces fondations, lorsqu'elles n'émanent pas de l'État, doivent être approuvées, après proposition de l'Université, par le Conseil de perfectionnement. L'État ou les fondateurs pourront réunir plusieurs boursiers dans des établissements où ils seront soumis à une discipline commune. Tant à l'égard de ces établissements que des étudiants libres, les Universités pourront prendre des

versitaire, par former un peuple d'étudiants d'Universités, par pré-

mesures générales de discipline et d'ordre qui devront être approuvées par le Conseil de perfectionnement.

De la Faculté des lettres.

La Faculté des lettres compte au moins cinq chaires à titre spécial : celles de philosophie, histoire, grec, latin et français. Des décrets spéciaux à chaque Université peuvent en instituer d'autres (par exemple archéologie, géographie, histoire de France, grammaire comparée, langues sémitiques, philologie romane, ancien français, allemand, anglais). Les chaires qui portent un titre de langue comprennent l'enseignement de la littérature et de la langue. Le nombre des professeurs adjoints de chaque Faculté des lettres est variable. La Faculté peut proposer au ministre de l'augmenter, après avis conforme du Conseil universitaire et du Conseil de perfectionnement.

La Faculté des lettres fait passer trois examens : le baccalauréat, la licence et le doctorat. Elle prépare en outre à l'examen d'État pour l'enseignement secondaire, examen auquel on ne peut se présenter qu'après trois ans de fréquentation des cours de la Faculté.

Le baccalauréat ès lettres se divise en deux épreuves. La première est subie par les jeunes gens qui veulent être étudiants de la Faculté. Elle consiste essentiellement en une version latine (et peut-être grecque) et un court examen oral portant sur l'histoire, la géographie, une langue vivante et une partie scientifique à déterminer. On ne peut s'y présenter, sauf dispense, qu'à dix-sept ans révolus. La seconde épreuve n'est ouverte qu'aux étudiants qui ont passé deux semestres à la Faculté, pendant chacun desquels ils ont été inscrits et assidus à cinq cours ou conférences au moins. Elle porte nécessairement sur la langue et la littérature latines, la langue et la littérature françaises modernes et l'histoire moderne, et en outre sur deux des spécialités dont la liste sera officiellement publiée chaque année, au choix du candidat. Le diplôme de bachelier ès lettres est nécessaire pour se présenter à l'École des chartes. Il est en outre à désirer qu'on l'exige pour être admis dans certaines administrations.

L'examen de licence ès lettres n'est ouvert qu'aux bacheliers ès lettres qui, depuis leur examen, ont passé au moins deux semestres à la Faculté des lettres avec inscription et assiduité à cinq cours ou conférences. Il se compose d'une partie écrite comprenant une composition latine et une composition française, et d'une partie orale, comprenant nécessairement le grec, le latin, le français, l'histoire, et en outre trois spécialités choisies par le candidat sur la liste dressée chaque année. Le diplôme de licencié ès lettres est nécessaire pour se présenter à l'École normale (section des lettres) et pour être chargé de cours dans l'enseignement secondaire.

L'examen d'État, qui donne accès aux fonctions de l'enseignement secondaire dans les lycées, doit être réglé par l'État. Il est dirigé par une Commission nommée par le ministre. Il faut, pour s'y présenter, être licencié ès lettres depuis un an au moins et avoir passé depuis l'examen deux semestres à la Faculté dans les conditions indiquées plus haut.

L'examen de docteur n'est ouvert qu'aux licenciés ès lettres qui, depuis leur examen, ont passé, sauf dispense, au moins quatre semestres à la Faculté dans les conditions indiquées. Il peut s'être écoulé un espace de temps illimité entre le moment où le licencié a quitté la Faculté et celui où il se présente au doctorat. Le doctorat se compose : 1° d'une thèse ou mémoire scientifique sur un

parer l'opinion à la réforme projetée. Ce fut l'œuvre des trois direc-

sujet choisi par le candidat et approuvé par le doyen ; ce mémoire est imprimé, après lecture faite du manuscrit par un professeur titulaire ou adjoint désigné par le doyen ; chaque exemplaire imprimé porte l'approbation de ce professeur signée par lui et visée par le doyen; 2° d'une épreuve publique, consistant dans la soutenance par le candidat des idées ou des opinions émises dans sa thèse, ainsi que d'un certain nombre de *positions* relatives au sujet de ses études, et imprimées à la suite de sa thèse.

De la Faculté de droit.

Les Facultés actuelles pèchent surtout par une trop grande uniformité et par un enseignement trop restreint. Il faut considérer que les Facultés comprennent trois catégories d'étudiants : 1° des jeunes gens qui veulent compléter leurs études littéraires et acquérir à la fois des notions utiles et quelques vues d'ensemble : cette catégorie devrait être fort encouragée, au lieu qu'aujourd'hui on ne songe pas à elle; 2° des aspirants à certaines fonctions judiciaires ou administratives; 3° des jeunes gens qui se destinent aux hautes études scientifiques que comporte la science juridique entendue dans son sens le plus large, et comprenant comme annexes l'administration, la diplomatie, l'économie politique, etc. La première catégorie a besoin d'une année d'études générales, qui pourront être couronnées par le diplôme de bachelier; la seconde a besoin d'études professionnelles constatées par le grade de licencié; la troisième a besoin de liberté et d'abondance; elle cherche dans le doctorat la consécration de travaux personnels que l'enseignement a pour mission de diriger et d'éclairer.

Ce sont ces idées qui ont inspiré les propositions suivantes :

La Faculté de droit comprend deux classes de professeurs : 1° les professeurs titulaires, nommés à vie; 2° les professeurs adjoints (ou agrégés) nommés pour dix ans et pouvant être prorogés. Ces derniers sont nommés au concours. Ils occupent en général des chaires sans titre spécial et enseignent des matières à leur choix. Ils peuvent être appelés par la Faculté à occuper des chaires à titre spécial et sont à sa disposition pour remplacer passagèrement, s'il y a lieu, les professeurs titulaires. Les docteurs peuvent, en outre, être autorisés à faire des cours, après une épreuve à déterminer. Ils peuvent être appelés dans les jurys d'examen, dans des conditions que déterminera chaque Faculté.

Les professeurs titulaires et adjoints pourront faire, en outre de leurs leçons publiques, des cours privés ou des conférences, pour lesquels les étudiants devront payer, en s'inscrivant, une somme fixée par le décret d'institution de chaque Université pour la Faculté de droit. Ce décret réglera aussi le mode de répartition des sommes ainsi perçues entre l'Université, la Faculté et les professeurs. — Les docteurs autorisés feront des cours privés et conférences dans les mêmes conditions que les professeurs. Ils ne doivent pas de leçons publiques.

Le baccalauréat sera exigé dans tous les cas où l'est aujourd'hui le certificat de capacité, notamment pour les fonctions de notaire. Il pourrait aussi être demandé pour l'entrée dans certaines carrières de l'État. La licence continuera à être exigée pour toutes les carrières où elle l'est aujourd'hui, et, en outre, pour la profession d'avoué. Le doctorat sera exigé pour l'entrée dans la magistrature.

Le candidat au baccalauréat doit avoir passé deux semestres au moins à la Faculté. L'examen roule : 1° sur les matières obligatoires suivantes : notions

teurs de l'enseignement supérieur, MM. Du Mesnil, Dumont et Liard, qui l'ont conduite avec autant d'énergie que de prudence[1].

En 1876, on créait les bourses de licence et soixante-dix chaires de maîtres de conférences dans les Facultés; en 1881, on ajoutait des bourses d'agrégation aux bourses de licence; on supprimait le stage d'agrégation. Pendant le même temps, on entreprenait de doter partout les Facultés de locaux, de bibliothèques, de laboratoires plus dignes d'un grand pays comme la France. Les associations d'étudiants, projetées en 1876, au moment des funérailles de Michelet, où, pour la première fois, on avait vu des étudiants figurer en corps dans une cérémonie publique comme représentants des Facultés de Paris et de la province, se constituaient enfin, d'abord à Nancy, puis à Paris, puis dans toutes les villes de Facultés. Enfin, en 1885, le

générales de droit civil français, histoire sommaire du droit romain, histoire sommaire du droit français, notions générales de droit public français, économie politique; 2° sur une matière facultative, choisie par le candidat parmi celles qui font l'objet des cours.

La licence en droit comprend deux examens; pour se présenter au premier, il faut être bachelier et avoir passé deux semestres depuis l'examen à la Faculté; pour se présenter au second, il faut avoir subi le premier et avoir passé deux semestres depuis à la Faculté. Le premier examen de licence est oral. Il porte sur les matières suivantes : droit civil français, droit administratif français, droit romain. Le second examen comprend : 1° une épreuve écrite, condition d'admissibilité; 2° une épreuve orale, qui porte sur les mêmes matières que le premier examen, plus les suivantes : droit criminel, droit commercial, organisation judiciaire, procédure civile, et deux matières facultatives au choix du candidat.

Pour se présenter au doctorat, il faut être licencié et avoir passé depuis l'examen quatre semestres à la Faculté. L'examen comprend deux épreuves séparées par un an d'intervalle, et une thèse sur un sujet choisi par le candidat. Les cours qui se font pour les candidats au doctorat sont à peu près les suivants : droit international public et privé, droit constitutionnel comparé, histoire diplomatique, droit maritime, législation financière, droit civil comparé, législation commerciale comparée, droit criminel comparé, droit administratif comparé, droit romain, droit coutumier, droit canonique, législation industrielle, législation des travaux publics, droit municipal comparé, législation militaire comparée, histoire des institutions, etc. Le candidat choisira pour chaque examen quatre des matières traitées dans ces cours et deux autres parmi tous les cours de la Faculté.

1. Ils ont trouvé pour l'accomplir un constant appui dans tous les ministres de la République, MM. Waddington, Bardoux, Ferry, Bert, Duvaux, Goblet, Berthelot, Spuller, Fallières, etc., et ont été soutenus par la Société pour l'étude des Questions d'enseignement supérieur, fondée, en 1877 par M. Boutmy. Cette Société a eu depuis son origine, pour secrétaire général, M. Lavisse, qui n'a pas cessé depuis 1876, par la parole et par la plume, comme publiciste, comme directeur d'études à la Faculté des lettres, comme secrétaire du Conseil général des Facultés, d'exercer un véritable apostolat en faveur de la réforme universitaire.

pas décisif fut fait par les décrets du 25 juillet et du 28 décembre, qui constituaient les Conseils généraux des Facultés et reconnaissaient la personnalité civile des Facultés. En constituant des Universités, on ne fera pas beaucoup plus que conférer une valeur légale à ce nom d'Université accordé à la réunion des quatre Facultés, et ajouter la personnalité civile de l'Université à celle des Facultés. Mais ce peu sera beaucoup, car il sera le signe extérieur d'une révolution profonde dans l'organisation et dans l'esprit de l'enseignement supérieur. M. Liard vient de résumer dans un livre chaleureux et convaincant[1] l'histoire des progrès de l'enseignement supérieur depuis vingt-cinq ans et les motifs qui rendent nécessaire la création d'Universités comme couronnement de l'œuvre déjà accomplie. Il considère avec raison M. Duruy comme l'initiateur de ces réformes par la création des cours Gerson et de l'École des hautes études, ainsi que par l'enquête qu'il avait instituée sur l'enseignement supérieur dans les pays étrangers et par ses discours au Sénat. Grâce à M. Du Mesnil, resté directeur de l'enseignement supérieur après la chute de l'Empire jusqu'en 1879, ni son œuvre ni son idée ne furent abandonnées après lui. M. Liard fait un tableau émouvant du réveil de la vie universitaire en France de 1876 à 1889. Il réfute avec force toutes les objections qu'on oppose à la reconstitution des Universités; il montre qu'on ne fera en les rétablissant que répondre aux vœux de tous les hommes éminents qui ont travaillé à relever les études en France, Guizot, Cousin, Dubois, Renan, Bréal, et réaliser les projets des réformateurs de l'époque révolutionnaire, Talleyrand et Condorcet. Quand M. Bourgeois aura l'honneur de contresigner le décret accordant le titre d'Université aux Facultés de Paris ou de Montpellier, il se trouvera avoir en même temps restauré une institution du moyen âge et achevé l'œuvre de la Convention. Ne sera-ce pas un symbole de la réconciliation de l'ancienne France et de la nouvelle, de l'oubli des vieilles querelles et des vieilles haines, de l'union de tous les partis au service de la patrie et de la science?

Publications nouvelles. — Documents. — Les *Mémoires du marquis de Sourches* (Hachette) en sont arrivés au tome X, qui comprend les années 1706 et 1707. Les nouvelles de la guerre les remplissent. C'est un recueil précieux, mais d'une lecture bien indigeste.

Le tome VII des *Mémoires de Saint-Simon* (Hachette), édités par M. A. de Boislisle, contient la seule année 1700, mais on sait que le texte des *Mémoires* n'occupe qu'une très petite partie de ces volumes de plus de 600 pages, qui constituent déjà l'ensemble de recherches

1. *Universités et Facultés*. A. Colin. Paris, 1890, in-12.

le plus étendu et le plus consciencieux que nous possédions sur le règne de Louis XIV. Quelques personnes s'étonnent de la lenteur avec laquelle paraissent les volumes du Saint-Simon. Je ne m'étonne que d'une chose, de ce que chacun de ces volumes représente de connaissances, de travail et de sagacité. Que l'on considère, par exemple, tout ce que contient le tome VII sur Desmarets, sur le cardinal de Furstemberg et sur le cardinal de Bouillon, soit dans les notes, soit dans les copieux appendices. L'appendice sur le cardinal de Bouillon est un chapitre important des relations de Louis XIV avec la cour de Rome, comme celui sur « Desmarets et les pièces de quatre sols » en est un de l'histoire financière de la France au XVIIe siècle. On y verra que la distance entre un Colbert et un Fouquet n'est pas aussi grande qu'on se l'imagine parfois. Ce tome VII contient aussi la fin de la remarquable étude de M. de Boislisle sur « les Conseils sous Louis XIV, » qui complète si utilement le livre de M. de Luçay sur les secrétaires d'État, et qui nous fait pénétrer dans les rouages mêmes du mécanisme administratif de l'ancien régime.

M. Jæglé vient de donner une édition complète de la *Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans* (Bouillon, 3 vol. in-12). Les additions portent sur la correspondance avec la duchesse Charlotte de Hanovre, dont on ne connaissait jusqu'ici que les extraits donnés par Ranke dans sa *Franzœsische Geschichte*, et dont M. Jæglé a consulté les originaux à Hanovre. Il a indiqué par des astérisques les fragments nouveaux qu'il en a tirés. De les publier en entier, il ne pouvait être question, car cette infatigable écrivailleuse, qui avait une correspondance assidue avec ses parents, avec les raugraves palatins, avec les reines d'Espagne, femmes de Charles II et de Philippe V, avec la duchesse de Savoie, avec la duchesse d'Este, avec la princesse de Galles, enfin avec sa tante, la duchesse Sophie de Hanovre, se répétait beaucoup et faisait entrer beaucoup de fatras dans ses épîtres de vingt à vingt-cinq pages. M. Jæglé aurait pu et aurait dû apporter plus de soin à l'appareil critique de son édition, donner dans sa préface des renseignements plus clairs sur les diverses éditions allemandes et françaises des lettres de Madame, indiquer en note, pour chaque lettre, où elle a été antérieurement publiée, distinguer, par des caractères particuliers, les passages écrits en français dans les lettres de ceux qui sont en allemand et dont on nous donne la traduction. Les notes auraient pu aussi être plus abondantes. Ces petites défectuosités ne nous empêchent pas de savoir grand gré à M. Jæglé de nous avoir fourni le texte le plus complet que nous possédions de cet incomparable recueil de lettres. Madame

avait un esprit prime-sautier, une franchise irrépressible qui donnent à ses récits et à ses jugements une grande valeur, même quand ses passions ou ses préjugés l'entraînent dans d'évidentes exagérations. C'était une honnête femme, presque une honnête bourgeoise, qui n'avait rien de l'esprit de la cour, et, tout en acceptant sous bénéfice d'inventaire son témoignage sur Louis XIV, Mme de Maintenon, Monsieur, les princes du sang, on n'a pas le droit de le considérer comme non avenu, ainsi qu'on l'a fait trop souvent dans ces derniers temps. Je ne connais pas de lecture plus attachante, plus instructive que celle de ces lettres, qui donne plus l'impression du réel et du vrai.

Le *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France* (Alcan) s'est enrichi de deux volumes : *Bavière, Palatinat, Deux-Ponts*, par A. Lebon, et le tome I de la *Russie* (des origines à 1748), par A. Rambaud. La Bavière a joué un rôle important dans la politique française au XVIIe et au XVIIIe siècle. Elle a toujours servi aux rois de France d'instrument contre la maison d'Autriche, et encore pendant la Révolution les héritiers de la diplomatie secrète de Louis XV rêvaient de ruiner l'empire en agrandissant la Bavière. On suivra avec intérêt dans le volume consciencieusement édité par M. Lebon les efforts de la politique française pour s'assurer la Bavière par des mariages de 1670 à 1680, pour l'empêcher d'entrer dans l'alliance autrichienne de 1687 à 1697, pour sauver l'Électeur Maximilien, notre allié dans la guerre de succession d'Espagne, des conséquences désastreuses de son attachement à la France. Nous trouvons un autre groupe important d'instructions pour les années 1741 à 1748, qui jettent une vive lumière sur la politique cauteleuse de Fleury. Le volume sur la Russie est conçu sur un plan beaucoup plus large que les autres volumes parus jusqu'ici. Non seulement l'introduction est un exposé d'ensemble de la situation diplomatique de la France et de la Russie de 1650 à 1785, mais le corps même de l'ouvrage, au lieu de donner simplement le texte des instructions qui ont été conservées avec quelques notices sur les ambassadeurs et les faits essentiels de leurs missions, nous fournit une histoire assez détaillée des principales négociations avec de nombreux documents à l'appui. M. Rambaud a été amené à ce parti un peu par le fait que nous ne possédons pas d'instructions pour un grand nombre d'ambassadeurs, un peu par l'intérêt tout spécial qui s'attache aujourd'hui aux relations de la France et de la Russie. Le point de vue qu'il développe dans son introduction est celui-ci : la politique traditionnelle de la France, qui s'appuyait sur les États de l'est, Suède, Pologne et Turquie, pour contenir l'Allemagne, rendait impossible un rapprochement avec la Russie, dont cette politique gênait le déve-

loppement. Cependant, Pierre le Grand et Catherine II, comme plus tard Alexandre Ier, ont, à un certain moment, caressé le rêve d'une alliance française. Conclusion : aujourd'hui qu'un de ces trois États a disparu et que les deux autres sont réduits à l'impuissance, rien ne s'oppose plus à l'alliance franco-russe. Il y aurait beaucoup à dire sur cette théorie, et les Français qui n'ont pas oublié la fable de La Fontaine, « le cheval qui a voulu se venger du cerf, » y trouveront sans peine des objections ; mais elle est intéressante et l'ouvrage de M. Rambaud, qui traite avec une grande compétence une partie de la politique européenne très peu connue, mérite la plus sérieuse attention des diplomates et des historiens.

La Commission des Archives diplomatiques a encore fait paraître le tome IV des *Papiers de Barthélemy*, publié par M. Kaulek (Alcan), qui s'étend d'avril 1794 à février 1795. On y peut suivre les préliminaires des négociations de la paix de Bâle.

Les publications relatives à la Révolution française faites sous les auspices de la ville de Paris progressent avec une louable régularité. Le *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, par M. A. Tuetey, mérite les plus grands éloges. L'introduction se compose de deux parties : une notice excellente sur les diverses Archives, et sur les fonds de ces Archives qui contiennent des documents manuscrits sur la Révolution, une étude critique sur le pillage des maisons Réveillon et Henriot, d'après les documents catalogués au *Répertoire*. Cette étude fait toucher au doigt les erreurs où l'on tombe en se fiant aux Mémoires pour la connaissance des événements historiques. Ni Michelet ni Taine n'y ont échappé. Le *Répertoire* est dressé par ordre à la fois méthodique et chronologique. Les documents sont groupés d'après les journées et les faits auxquels ils se rapportent : 28 avril, 30 juin, 14 juillet, 22 juillet, 2 août, 6 août, 30 août, 5 et 6 octobre, etc. C'est vraiment la vie parisienne tout entière dont les éléments sont tous catalogués ici pour l'usage des historiens. La provenance de chaque pièce est notée et la mention des imprimés où elle a pu être imprimée, analysée ou signalée est soigneusement ajoutée. Le premier volume s'étend jusqu'à la proclamation de la Constitution (septembre 1791).

La *Bibliographie de l'histoire de Paris*, confiée à M. M. Tourneux, offrait peut-être des difficultés plus grandes encore à cause de la multiplicité et de la dissémination des pièces à cataloguer. M. Tourneux nous renseigne très exactement, dans son introduction, sur la destinée des grandes collections de documents gravés ou imprimés sur la Révolution parvenues dans nos dépôts publics et dans celui du British Museum, Rondonneau, Pixérécourt, Croker, etc., et sur

les principales bibliothèques dont il a dépouillé les richesses[1]. Il indique les principales ventes d'imprimés relatifs à la Révolution faites de 1803 à 1889. Le premier volume de la *Bibliographie* comprend les ouvrages généraux, les recueils iconographiques, l'histoire de la Révolution à diverses époques, l'histoire des Assemblées, les index et résumés des lois, enfin les documents relatifs aux événements par ordre chronologique. Le tome II sera consacré à l'organisation et au rôle politique de Paris; le tome III, aux monuments, aux mœurs et aux institutions; le tome IV, aux biographies et mémoires; le tome V contiendra une table générale. Presque chaque numéro de ce riche catalogue (il y a 5,234 numéros dans le premier volume) est accompagné d'une notice descriptive ou de renseignements bibliographiques.

M. P. Robiquet, bien connu pour ses travaux sur l'histoire municipale de Paris, a été chargé de publier les documents sur le *Personnel municipal de Paris pendant la Révolution. Période constitutionnelle* (Jouaust, Noblet, Quantin). Il a sagement pensé qu'il était nécessaire, pour que ces documents eussent toute leur portée, de les encadrer dans un texte qui fît connaître l'histoire des corps municipaux. Nous avons ainsi trois notices historiques en tête des trois parties de l'ouvrage, une sur l'Assemblée des électeurs, une sur la Commune provisoire et une sur la Commune constitutionnelle; ces trois parties se terminent par la biographie des membres de ces trois Assemblées. Quand on aura lu les détails aussi intéressants que peu connus donnés par M. Robiquet sur l'activité de ces Assemblées, où se rencontrent tant de noms illustres, et qui ont, avec un infatigable courage et une compétence incontestable, lutté pendant plus de deux ans pour maintenir l'ordre et assurer les subsistances dans la capitale, on souscrira au jugement qu'il porte sur leurs actes : « Le lecteur constatera qu'avant l'installation de la Commune insurrectionnelle du 10 août 1792 l'élite du tiers état parisien, représentée par les noms les plus éminents dans les sciences, les lettres, les fonctions administratives et les carrières libérales, a travaillé, avec un zèle admirable et un patriotisme ardent, à l'organisation des services municipaux. Si ce triple essai a partiellement échoué, il faut en accuser, non pas les hommes, qui étaient sages et bons, mais des circonstances terribles. »

1. On pourrait évidemment trouver encore bien des fonds à explorer. MM. Tuetey et Tourneux ne paraissent avoir connu ni la collection Zurlauben d'Aarau, ni la série d'imprimés révolutionnaires de Zurich, ni celle de la Vallicellane. Mais on ne saurait en pareilles matières être complet.

Le tome V de l'ouvrage de M. Wallon sur les *Représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les départements* (Hachette) contient le sanglant épilogue de cette effroyable histoire. La première partie du volume est encore consacrée aux missions dans l'Est et dans le Nord, parmi lesquelles celle de J. Le Bon à Arras et à Cambrai occupe une place d'honneur, car aucun commissaire de la Convention, sauf Carrier, n'a été plus stupidement féroce. La seconde partie est consacrée à la réaction thermidorienne, aux poursuites contre les terroristes, au récit de leurs procès et de leur châtiment. Quelque satisfaction qu'on éprouve à voir vengées les victimes innocentes de la folie meurtrière des représentants en mission, le sentiment qui domine en lisant les documents réunis dans le chapitre intitulé par M. Wallon « les Châtiments » est le dégoût inspiré par ces modérés de la Convention qui, après avoir été par leur lâcheté et leur silence complices de tous les crimes, ont mis à poursuivre leurs collègues coupables ou suspects une fureur souvent aveugle. Nous répéterons, en achevant l'ouvrage de M. Wallon, ce que nous avons dit en annonçant la publication des *Actes du Comité de salut public*, par M. Aulard, dont le second volume a paru et dont le troisième est presque achevé; c'est que M. Wallon s'est presque exclusivement attaché à la partie atroce, criminelle, odieuse ou grotesque de l'œuvre des représentants en mission, qu'ils ont eu à côté de cela une activité très variée comme administrateurs, organisateurs de la défense, délégués aux armées, et qu'une histoire complète et définitive des commissaires de la Convention est encore à écrire. Le grand travail de M. Wallon n'en reste pas moins très instructif et très méritoire.

M. Aulard a trouvé aux Archives nationales, parmi les papiers de Fournier l'Américain, des Mémoires qu'il vient de publier pour la Société de l'histoire de la Révolution française[1]. Ces Mémoires sont l'œuvre d'un esprit vulgaire et vantard, qui a la prétention d'avoir dirigé tous les mouvements populaires de 1789 à 1792. Il est bien certain qu'il y a été mêlé, et on peut le regarder comme le type d'un grand nombre des aventuriers et des demi-bandits qui ont conduit les grandes journées révolutionnaires. A partir du massacre des prisonniers d'Orléans, qu'il avait été chargé de conduire à Saumur, et qu'il avait laissé d'abord conduire à Versailles, puis massacrer, il fut presque constamment en butte aux soupçons et même emprisonné pendant neuf mois en 1794. Il eut l'audace de réclamer, en

1. *Mémoires secrets de Fournier l'Américain*, avec une introduction et des notes, xx-180 p. in-8°.

1817, à Louis XVIII une pension que Louis XVI lui avait accordée en 1785. On lui accorda 600 livres comme colon réfugié. M. Aulard nous a donné une biographie exacte de ce singulier personnage, moins scélérat qu'on ne l'a cru, mais pourtant méprisable, dont les Mémoires ajoutent quelques détails à l'histoire des émeutes de la Révolution, mais ne peuvent être utilisés qu'avec une extrême circonspection. G. M.

Les *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, publiés et annotés avec beaucoup de soin par M. J. Guillaume[1], ne sont pas seulement intéressants au point de vue de l'instruction publique proprement dite. L'Assemblée législative, comme le Comité émané d'elle, avaient pris le mot dans son sens large, et c'est ainsi qu'on trouvera dans ce livre, non seulement des renseignements sur l'organisation de l'enseignement public dans ses plus petits détails (le Comité reçoit jusqu'à une lettre proposant de substituer la ronde aux autres caractères d'écriture en usage[2]), mais aussi d'autres plus généraux qui nous aident à comprendre l'esprit même qui animait les hommes de la Révolution. C'est dans la séance du Comité du 10 février 1792, par exemple, qu'Arbogast émit pour la première fois l'idée de décerner le titre de citoyen français aux hommes éminents de l'étranger, idée qui fut réalisée par la Législative dans sa séance du 26 août de la même année. Nous signalerons aussi toutes les discussions relatives au projet de loi sur les honneurs et récompenses à décerner par la nation et surtout ce qui a rapport à la politique religieuse de la Révolution. A ce point de vue, les observations du Comité de la section des postes sur les filles de Sainte-Agnès (p. 178), la lettre de l'abbé Le Breton de la Loutière, plus tard massacré par les chouans (p. 126), l'adresse de la ville de Saint-Pol (p. 389) confirment bien ce que l'on savait déjà sur l'hostilité que rencontrèrent auprès des populations la plupart des mesures religieuses de la Révolution, notamment le serment des prêtres et l'abolition de certaines congrégations. Il nous reste à parler du fameux rapport de Condorcet, qui est la pièce capitale de ce volume, et que M. Guillaume a publié, avec toutes ses variantes, d'après le registre manuscrit des rapports et projets de décrets du Comité. Nous ne partageons pas entièrement à son sujet l'admiration de l'éditeur. Si l'on y rencontre sur la liaison des sciences entre elles, surtout sur l'inégalité forcée des degrés d'instruction et le régime libéral qui convient aux établissements d'instruction, bien

1. Paris, Impr. nationale, 1889, grand in-8° (coll. des Doc. inédits).
2. Page 21.

des pensées justes, on y trouve en revanche bien du vague et de la déclamation. C'est rêver que de dire que les bornes de la perfectibilité humaine sont inconnues, « si même elles existent, » et j'avoue ne pas comprendre, malgré les développements de Condorcet, ce que peut bien être l'application du calcul aux sciences morales et politiques (p. 232[1]).

Le tome Ier de la *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*[2], dû à la collaboration de M. le chevalier D'ARNETH et de M. FLAMMERMONT, est une publication des plus importantes, une digne suite à la *Correspondance de Mercy-Argenteau et de Marie-Thérèse*, publiée par l'éminent directeur des Archives de Vienne avec M. Geffroy. Ce premier volume s'étend du 6 décembre 1780 au 27 décembre 1785. Il comprend quelques-uns des événements les plus importants du règne de Joseph II, le projet de médiation austro-russe entre la France et l'Espagne d'une part, l'Angleterre de l'autre, à la fin de la guerre d'Amérique, le voyage de Joseph II en France durant l'été de 1781, les projets formés avec Catherine II pour le partage de l'empire ottoman et surtout l'affaire de la liberté de l'Escaut. Pour obtenir l'acquiescement de la France à ses projets de démembrement de la Turquie, Joseph II lui réservait l'Égypte (pp. 140-141). Mais c'est surtout la libre navigation de l'Escaut à laquelle tenait l'empereur. « Il y aurait encore, » écrivait-il à Mercy le 23 septembre 1782, « un autre objet également intéressant et parfaitement conforme aux grands principes de liberté et de commerce, en reconnaissant l'indépendance d'une nation étrangère et en faisant cesser toute condition odieuse

1. Le volume de M. J. Guillaume est accompagné d'une lettre *autographiée* dont nous nous reprocherions de priver les lecteurs de la *Revue historique*. La voici :

« Monsieur,

« Je prends la liberté de joindre au volume des *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, dont j'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire, l'épreuve d'un article écrit par M. F. Buisson, directeur de l'enseignement primaire, et qui paraîtra dans la *Revue pédagogique* du 15 courant. Cet article contient des indications très précises sur le contenu de l'ouvrage et sur son caractère : c'est à ce titre que je me permets de vous en donner communication. Veuillez agréer, etc. »

Je me permettrai à mon tour, en remerciant M. Guillaume de la communication anticipée du très intéressant article de M. Buisson, de lui faire observer que cette communication était bien inutile. L'article est trop long pour ceux qui font consister la critique dans l'envoi à l'impression de la *Prière d'insérer;* quant aux autres, ils ont un moyen assez simple d'apprécier le *contenu* et le *caractère* d'un ouvrage. Ils le lisent.

2. Paris, Impr. nationale, 1889, in-4° (Doc. inédits de l'hist. de France).

et honteuse[1]; les Espagnols pour Gibraltar, les Français pour Dunkerque et les Russes en général prêchent ce langage. Pourquoi serais-je seul à ne pouvoir faire usage de mon Escaut? » (P. 428.) Il l'essaya deux ans plus tard, mais le brigantin battant pavillon impérial *le Louis*, qui, après déclaration du comte de Belgiojoso aux ambassadeurs de la République, descendait l'Escaut pour en constater la réouverture, fut accueilli un peu au-dessus de Lillo par les coups de canon d'un vaisseau de guerre hollandais. Cet événement paraissait rendre la guerre inévitable. La cour de Versailles eut le mérite de l'empêcher. Tout en désirant conserver l'alliance autrichienne, elle ne pouvait pas en effet laisser la Hollande redevenir comme autrefois une chaloupe à la remorque de l'Angleterre. Elle le déclara nettement, interposa sa médiation et, à la suite de négociations que le projet de Joseph II d'échanger les Pays-Bas contre la Bavière compliqua encore, aboutit à faire conclure entre l'empereur et la République un arrangement signé à Fontainebleau, le 8 novembre 1785, tandis qu'elle-même se liait deux jours après avec la Hollande par un traité d'alliance. Mais ce ne sont pas seulement des renseignements sur la politique générale que l'on trouvera dans ce volume; il renferme aussi bien des détails sur la vie intime des deux cours, et nous y signalerons aux curieux d'histoire musicale plusieurs passages sur le compositeur Salieri et son opéra des Danaïdes. Les détails abondent aussi sur les personnages historiques. C'est d'abord les trois correspondants, Joseph II, avec son intelligence ouverte et vive, sa conception élevée des devoirs d'un chef d'État, mais aussi avec toutes les inquiétudes d'une ambition sans cesse tourmentée et d'un esprit qu'attiraient les chimères; Kaunitz, lourd et pédant, mais ayant du diplomate la prudence et l'expérience; Mercy-Argenteau enfin, qui ne fut jamais mieux jugé que par son chef, écrivant de lui à ses débuts : « Ce ne sera pas un génie brillant, mais la bonté de son caractère, son zèle et son application lui tiendront lieu de ce qui peut lui manquer de ce côté-là » (p. 406). Mais le personnage le plus important de ces lettres, celui dont il est question à chaque instant, n'est ni Joseph II, ni Kaunitz, ni Mercy-Argenteau; c'est la reine de France, Marie-Antoinette. Elle nous y apparaît avec toutes ses qualités et tous ses défauts, à la fois imprévoyante et bonne, légère et dévouée. Trop bonne et trop dévouée, peut-on dire, car elle met au service de son frère toute l'influence dont elle dispose sur son mari. Voulant à tout prix maintenir l'alliance franco-autrichienne,

1. Le sens de la phrase m'a paru exiger ici une ponctuation différente de celle qu'ont adoptée les éditeurs.

ayant d'ailleurs plus de confiance dans la sagesse politique de Joseph II que dans celle de Louis XVI, elle était l'instrument dont la cour de Vienne se servait pour peser sur les décisions du cabinet de Versailles. Au besoin elle aurait sacrifié à l'Autriche et à son alliance les intérêts vitaux de la France. C'est ainsi qu'elle empêcha Vergennes de conclure l'alliance franco-hollandaise avant la signature du traité entre la République et l'empereur (p. 469). L'infortunée reine a plus tard payé bien cher cette conduite, mais tout n'était donc pas mensonge quand on l'appelait *l'Autrichienne*. Elle rencontrait d'ailleurs, il faut le reconnaître, une certaine résistance chez Louis XVI, qui était faible et borné, mais qui avait du bon sens et qui était avant tout soucieux de la dignité de sa couronne. Il savait écouter Vergennes, qui prenait de plus en plus la place de Maurepas, vieilli, et, malgré les formes de *robin* que lui reprochait Mercy, alliait à une vue claire des intérêts français l'énergie nécessaire pour les soutenir. A côté de ces personnages en apparaissent de plus effacés, le vaniteux Necker, Breteuil, intelligent mais emporté, Loménie de Brienne, dont on croyait qu'il recommencerait la série des cardinaux grands ministres, Calonne, Noailles, l'ambassadeur de France à Vienne, Mme Élisabeth, la comtesse de Provence et bien d'autres. MM. d'Arneth et Flammermont ont rempli leurs devoirs d'éditeurs avec le plus grand soin. L'introduction et l'index alphabétique ne paraîtront qu'avec le second volume, mais on peut déjà juger du commentaire, qui est excellent. Toutes les fois que les correspondants se réfèrent à leurs dépêches officielles, ces documents sont analysés en note d'une façon à la fois très complète et très claire. Je ne ferais à ces notes qu'une critique. Elles ne tiennent pas assez compte du fait que, dans certains cas, la France ne pouvait complètement sacrifier ses intérêts à ceux de son alliée. Soutenir les intérêts de l'Autriche toutes les fois que ceux de la France n'étaient pas en cause, tâcher de les concilier quand cela était possible, ne jamais sacrifier les siens propres sans compensation à une alliance qui sans cela devenait une duperie, voilà tout ce qu'on pouvait raisonnablement demander à la France et tout ce qu'elle a fait. On ne le croirait pas, à lire l'ouvrage dont nous parlons et dans une publication faite en France, sous les auspices du gouvernement français; il est permis de s'en étonner. L. F.

En attendant que nous possédions les mémoires de Talleyrand, enfin délivrés de captivité grâce aux heureuses indiscrétions de M. de Blowitz, et que les détenteurs des mémoires de Caulaincourt et du chancelier Pasquier se décident à suivre l'exemple de M. de Broglie, nous sommes reconnaissants à M. Claude de Barante de nous

faire connaître les *Souvenirs du baron de Barante*, 1782-1866 (C. Lévy), dont le premier volume vient de paraître. On n'y trouvera ni incidents dramatiques, ni indiscrétions, mais le témoignage impartial d'un esprit très éclairé et très modéré sur l'époque napoléonienne. Les cinquante premières pages sur la période révolutionnaire ne sont pas les moins curieuses. Elles ajoutent un témoignage de plus aux récits assez nombreux qui nous font connaître les vexations et les dangers auxquels furent soumises, en province, pendant la Terreur, les personnes que leur qualité de ci-devant nobles ou leur situation de fortune aisée désignaient aux soupçons ou à l'envie. M. de Barante père habitait le Puy-de-Dôme, il fut emprisonné sans aucun motif et dut sa mise en liberté à l'héroïque obstination avec laquelle sa femme sollicita les membres du comité de salut public et du comité de sûreté générale. La partie des souvenirs qui se rapporte au consulat et à l'empire, sans rien nous apprendre de très nouveau, est pourtant instructive. M. de Barante y décrit avec force les rapides et prodigieux résultats de la reconstruction de la France par Bonaparte après brumaire; le tact et l'habileté avec lesquels il sut enrôler à son service les représentants des anciennes familles demeurés en France et en utiliser les talents; la persistance, puis les progrès de l'esprit d'opposition sous l'empire. Les pages consacrées au séjour de M. de Barante en Allemagne et en Pologne, en 1806 et 1807, peuvent être rapprochées de maint passage des Mémoires de Ségur. Il a vu de près les misères et les violences de l'invasion et les nota avec justesse et discrétion. Il a surtout montré avec finesse l'art merveilleux avec lequel Napoléon savait remonter le moral des troupes après les échecs et dans les moments difficiles, rétablir l'ordre et la discipline avec une douceur persuasive aussi voulue que ses colères et ses dûretés en d'autres temps. Appelé en Allemagne avec d'autres auditeurs au Conseil d'État et après avoir servi dans l'administration des finances à Varsovie, Breslau et Thorn, M. de Barante fut envoyé comme sous-préfet à Bressuire pour devenir ensuite préfet de la Vendée, puis de la Loire-Inférieure. On trouve encore ici des détails intéressants sur l'activité préfectorale sous l'empire, partagée entre de grands travaux d'utilité publique et l'obligation de faire face aux exigences toujours croissantes de la conscription. M. de Barante raconte aussi comment il se trouva mis en relation avec Mme de la Rochejaquelein et amené à rédiger ses mémoires. Ce qu'il nous dit à ce sujet et ce qu'ajoute son petit-fils dans un appendice fixent définitivement la part de M. de Barante que les récents éditeurs des Mémoires de Mme de la Rochejaquelein avaient voulu réduire à d'insignifiantes retouches, alors que Barante fut un collaborateur au sens le plus large du mot.

Le tome II des *Mémoires et souvenirs du baron Hyde de Neuville* (Plon, Nourrit), s'il n'a pas l'attrait romanesque du premier, vrai roman d'aventure, offre néanmoins un puissant intérêt. M. de Barante a le calme et la modération de l'administrateur modèle, sous-préfet à vingt-six ans et préfet à vingt-huit. Hyde de Neuville a beau devenir ambassadeur, il lui reste toujours de son passé de conspirateur un tour hardi, imprévu, chevaleresque dans l'esprit. Il n'écrit pas toujours correctement, mais il a une verve, une originalité inconnue à M. de Barante. Ce nouveau volume de ses Mémoires s'étend depuis la fin de 1814 jusqu'en 1822. Il comprend donc le récit des Cent jours, des deux ministères Richelieu et du ministère Decazes et celui des deux missions de M. Hyde de Neuville en Amérique, où il réussit à conclure un traité de commerce avec les États-Unis et à ménager la paix entre les États-Unis et l'Espagne. Il y rencontra plus d'une épave de la Révolution et de l'empire, Grouchy, Dupont de Nemours, Lefebvre-Desnouettes; il sut, vis-à-vis de ces bons Français, se montrer avant tout Français, et c'est un trait d'une bonne grâce toute chevaleresque que celui par lequel il envoya à Joseph Bonaparte le portrait de Napoléon resté à l'ambassade de France à Washington. Quelque curieux que soient ces souvenirs de ses missions en Amérique, le principal intérêt du volume est en France. Hyde de Neuville a vu de près les deux Restaurations; il a été de ceux qui ont prévu et prédit le retour de l'île d'Elbe; il a encouragé le roi à la résistance et il n'a pas tenu à lui que Napoléon eût à lutter contre une insurrection qui, en déchaînant la guerre civile, eût sauvé peut-être la France de la guerre étrangère. Il a été de ceux qui, au second retour de Louis XVIII, ont cru possible de gouverner en s'appuyant sur la droite pure et qui, comme Châteaubriand, étaient à la fois libéraux et légitimistes ultra. Son témoignage méritera d'être pris en considération dans les jugements à porter sur la chambre introuvable qu'il considère comme la meilleure des chambres de la Restauration, et comme seule capable de fonder en France la monarchie libérale. Les détails qu'il donne sur le retour de Louis XVIII nous confirment dans l'opinion à laquelle nous amènent tous les documents publiés depuis trente ans : rien n'est plus faux de dire que les Bourbons ont été imposés à la France par l'étranger. Ils ont été rétablis presque malgré les alliés et ils ont sauvé la France des vengeances des étrangers, autant qu'elle pouvait être sauvée. La France leur sera reconnaissante, malgré les erreurs de Charles X. Mais comment s'étonner que leur gouvernement soit tombé quand on voit les cruels malentendus qui existaient entre leurs amis même? Rien de plus intéressant à cet égard que les lettres de la princesse de la Trémoïlle et celles de

Mme de Montcalm adressées à Hyde de Neuville. La première exprime avec verve et esprit les préjugés des ultras dans ce qu'ils avaient de plus excessif, Mme de Montcalm les espérances et les découragements des légitimistes modérés qui, avec le duc de Richelieu, frère de Mme de Montcalm, se sentaient écrasés entre les ultras et les libéraux de la gauche, ennemis de la monarchie légitime. Les mémoires de Hyde de Neuville ajoutent beaucoup à notre connaissance de cette époque troublée.

Hyde de Neuville apporte encore quelques détails nouveaux sur le singulier illuminisme dans lequel M. de Polignac puisait ses inspirations politiques. Le tome V et dernier des *Mémoires et correspondance de M. de Villèle* (Perrin) nous conduit précisément jusqu'à la Révolution de 1830 que M. de Villèle a prévue sans pouvoir l'empêcher. Il contient tout le règne de Charles X et se compose pour la majeure partie des lettres adressées à M. de Villèle et écrites par lui. Il y en a beaucoup de Charles X qui nous le montrent un peu borné et médiocre, mais bien intentionné, affectueux et sincère. M. de Polignac, ambassadeur à Londres, entretenait aussi avec Villèle une correspondance active, précieuse pour la connaissance de la politique étrangère de la Restauration. Les lettres de Villèle à son fils et à sa femme pendant le ministère de Martignac, celles de M. de Montbel à Villèle pendant le ministère Polignac mettent en pleine lumière la faiblesse irréparable du parti monarchique, dont les divisions minèrent le trône qu'il devait soutenir. A ces lettres s'ajoutent quelques fragments de mémoires d'une haute valeur, sur le projet de conversion des rentes, sur la mort de Louis XVIII, sur les troubles de 1827, sur le séjour de Villèle à Paris en mars et avril 1830. Le jugement de Villèle sur Louis XVIII est celui de l'histoire. Il fait honneur à la perspicacité de son esprit et à la hauteur de ses vues. Villèle, d'ailleurs, qui nous apparaît, au début de sa carrière politique, comme un esprit assez étroit, n'ayant guère de supériorité que dans les matières financières, se montre dans ses dernières années de ministère comme un véritable homme d'État, jugeant avec autant de sagacité la situation intérieure que les affaires étrangères; esprit purement pratique d'ailleurs, sans théories et sans vues d'ensemble, mais singulièrement prudent, ferme et clairvoyant. Ses lettres et ses notes de 1830 sont tristement prophétiques. On a ajouté une lettre de 1832 qui est curieuse. En voici les dernières lignes : « Ainsi, « mon cher, dans le cas où l'antipathie de notre Révolution avec les « gouvernements réguliers des autres pays ne finirait pas par mettre « en guerre avec tous celui qui en est sorti; quand le principe de la « révolte, sur lequel il est fondé, ne le prédestinerait pas à vivre et

« à périr dans l'émeute; quand le monopole dont il vit ne devrait pas « succomber sous le principe de la souveraineté du peuple, qu'il « professe; quand la licence du journalisme, dont il est né, ne devrait « pas le renverser, il succomberait nécessairement sous le poids « d'une situation financière tellement impossible à supporter qu'il « sera désormais bien difficile de la restaurer. » — Le financier, ici, a été trop pessimiste, mais le politique voyait assez juste.

Mme la comtesse DE MIRABEAU a trouvé dans les papiers de M. de Bacourt, son oncle, une correspondance de Mme Adélaïde avec Talleyrand pendant la dernière année de son ambassade à Londres. Elle a cru devoir la publier sous le titre ambitieux : *le Prince de Talleyrand et la maison d'Orléans* (C. Lévy). A l'exception de quelques lettres de Talleyrand, écrites au moment de la crise ministérielle du mois de novembre, cette correspondance, composée presque exclusivement des lettres de Mme Adélaïde, est dépourvue d'intérêt. Elle ne nous apprend rien et n'a aucun mérite littéraire. Elle nous montre seulement le ton de confiance et d'intimité qui régnait entre la famille royale et M. de Talleyrand. A ce recueil insignifiant Mme de Mirabeau a ajouté une préface assez piquante, contenant des souvenirs personnels sur M. de Talleyrand et sur la famille de Louis-Philippe, et quelques notes de M. de Bacourt qui nous font regretter que le volume tout entier ne soit pas composé de souvenirs de ce fin observateur. Une conversation politique avec Louis-Philippe nous montre quelle perspicacité ce prince apportait dans ses vues diplomatiques; une autre note contient un entretien de Louis-Philippe avec Danton, en 1793, où celui-ci aurait hautement revendiqué la responsabilité des massacres de septembre. Ce témoignage est sans doute important et l'entretien est certainement authentique; mais on peut se demander si à quarante ans de distance les souvenirs de Louis-Philippe étaient tout à fait exacts et si les mots : « C'est moi qui ai ordonné ces mas- « sacres » sont réellement sortis de la bouche de Danton. G. M.

M. le comte Amédée DE BOURMONT a entrepris sur la vie de son grand-père, le vainqueur d'Alger, une série de travaux qui ne seront, dit-il, ni une critique, ni une apologie, mais simplement des matériaux pour l'histoire. Le premier fascicule, consacré à la femme du maréchal, *Juliette de Becdelièvre, comtesse de Bourmont*[1], ne contient pas moins de 206 pièces publiées in extenso ou simplement analysées. Jusque vers 1801, c'est l'histoire intime d'une famille hostile à la Révolution que nous trouvons dans ces documents, précieux

1. Rennes, Le Roy, 1890, in-8°. Tiré à cinquante exemplaires non mis dans le commerce.

pour connaître l'état d'esprit d'une partie de la population de l'ouest sous le Directoire et le Consulat. On y voit que, sans renoncer à leurs espérances, tous ceux qui avaient pris part aux guerres civiles désiraient cependant le repos, mais rien ne pouvait plus les surprendre : « Tout me paraît hors de la sphère de la prévoïance « humaine, » écrivait-on à Bourmont, « je crois tout possible » (p. 32). Dans la partie qui va de 1801 au 9 février 1809, date de la dernière pièce, on suit les courageux efforts de Mme de Bourmont pour mettre un terme aux mesures arbitraires dont son mari était victime ou tout au moins les partager. M. le comte A. de Bourmont a rejeté dans un index très bien fait de brèves notes sur les personnages dont il est question dans les documents qu'il publie. Qu'il me permette de les lui demander plus nombreuses et plus complètes dans ses prochains travaux. Ce qui est clair pour les parents et les amis l'est beaucoup moins pour cette grande famille des érudits dont il parle en sa préface. En le remerciant de faire part à ses confrères de ces curieux papiers de famille, je lui demanderais d'aller jusqu'au bout de sa libéralité à leur égard et de laisser dans ce qu'il publie le moins de choses possible sans explication. L. F.

Ouvrages nouveaux. — Temps modernes. — Le second volume de l'*Histoire de Louis XII* (Leroux), de M. de Maulde, a rapidement suivi le premier. Sorti de l'exposé intéressant, mais très compliqué, de la formation de la puissance de la maison d'Orléans, l'auteur peut maintenant entrer dans un récit biographique auquel une connaissance intime des documents et de la vie du XVe siècle donne autant de précision que de vie. Ce volume contient trois épisodes principaux : le mariage du duc avec Jeanne de France, la réunion des états généraux de 1484, la guerre de Bretagne. Le premier a déjà été traité par M. de Maulde dans son livre sur Jeanne de France. Il a su y revenir sans se répéter, et c'est avec émotion que nous avons retrouvé ici la touchante figure de cette princesse disgraciée de la nature qui avait été infligée à son mari comme une pénitence ou une vengeance et qui chercha en vain à se faire pardonner son existence à force de dévouement humble et tremblant. Mais l'intérêt de ce volume se concentre sur Anne de Beaujeu que M. de Maulde a étudiée avec prédilection et sur le rôle politique de laquelle il a encore ajouté à ce que nous avaient appris MM. Dupuy et Pélicier. Il a analysé avec pénétration les transitions insensibles par lesquelles Louis d'Orléans passa du mécontentement à la cabale et de la cabale à la révolte, poussé presque malgré lui par une situation douloureuse et fausse. Tandis que sa forte et riche nature se mûrit au milieu des agitations et des

adversités, Charles VIII se montre de plus en plus médiocre et chimérique. Le dernier chapitre du livre nous amène à la veille de la guerre d'Italie. Nous y voyons comment les ambitions de Louis d'Orléans, les rêves du roi, les calculs des Italiens s'unirent pour rendre inévitable cette funeste expédition. G. M.

En écrivant *Chapelain et nos deux premières académies*[1], principalement d'après les lettres de Chapelain, publiées par M. Tamizey de Larroque, M. l'abbé A. Fabre a passé à côté de son plus intéressant sujet. Il eût été curieux de montrer, à l'aide de cette correspondance, quelle était au XVIIe siècle la condition sociale des gens de lettres et aussi quelle influence a eue sur nos corps savants la protection officielle dont ils ont joui dès l'origine. Mais il semble que M. l'abbé Fabre n'ait compris l'intérêt et le piquant de cette étude qu'à la fin de son volume, quand il nous cite (p. 455) l'amusante conversation de Perrault et de Louvois. Il en est résulté que son livre, sérieux d'ailleurs, et qui rectifie sur plusieurs points l'histoire de l'Académie française et de celle des inscriptions, est trop long et pas toujours intéressant. De plus, il n'est souvent ni assez clair, ni bien écrit. Pourquoi dire (p. 97) que « les premiers registres de l'Académie ont péri pendant la tourmente révolutionnaire, » pour écrire ensuite (p. 100) que le premier volume des procès-verbaux de Conrart « se sera égaré peut-être en 1806 ? » L'expression *il déraille complètement*, appliquée à Scudéry (p. 264), est peu académique. Enfin pourquoi intituler son livre *Chapelain et nos deux premières académies*, quand on dit soi-même (p. 488) que l'Académie des beaux-arts, fondée en 1648, est la seconde en date ?

Une simple citation donnera une idée de la façon dont M. H. Duclos, curé de Saint-Eugène, a composé et écrit son livre, *Mademoiselle de la Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche*[2]. Il s'agit de la première chute de Mlle de la Vallière : « On raconte que César, prêt à franchir le Rubicon, vit entrer dans sa tente, au milieu des ombres de la nuit, un fantôme vêtu de deuil. C'était l'image de la patrie le conjurant de ramener les aigles en arrière. César n'écouta rien, poussa son cheval dans le fleuve et dit : *En avant !* L'Italie entière fut ravagée, et le monde déshonoré devint l'empire romain. Sans doute, au moment suprême où Mlle de la Vallière allait aussi franchir son Rubicon, trois images suppliantes se présentèrent à sa pensée : la reine, l'opinion publique et sa propre conscience. Mais elle aussi poussa son cheval fougueux, ses *passions*, dans le fleuve, et dit : *En avant !* » (I, 188.) Quand on aura ajouté que M. Duclos qualifie les enfants de Louis XIV

1. Paris, Perrin, 1890, 1 vol. in-8°.
2. Paris, Perrin, 1890, 2 vol. in-12, 4e édition.

et de la favorite de *première, deuxième et troisième conséquences* (I, 235), on aura montré qu'il a, en écrivant son livre, courageusement banni toute crainte exagérée du ridicule. A travers ces bizarreries, à travers bien des répétitions et des longueurs, il faudra cependant consulter cet ouvrage. La qualité d'ecclésiastique de l'auteur lui a permis l'accès d'un certain nombre de documents curieux ; elle lui a laissé toute sa liberté d'appréciation et de jugement. Ce qu'il dit de l'esprit de tolérance de Marie-Thérèse est, à cet égard, particulièrement remarquable et mérite qu'on l'en félicite.

On se demande quand paraît un nouveau livre de M. L. Perey ce qu'on doit plus admirer, la chance qui lui met entre les mains des documents précieux ou le talent avec lequel il les met en œuvre. Mais, après tout, il n'y a pas à distinguer l'un de l'autre, car c'est à son talent qu'il doit sa chance en grande partie. Les détenteurs de documents curieux sont trop heureux d'avoir un si bon orfèvre pour monter leurs bijoux, et sont les premiers à les lui apporter. Après nous avoir donné la véritable Mme d'Épinay et avoir fait revivre la romanesque et charmante figure de la princesse Massalska, le voici qui évoque autour du duc de Nivernais, Louis Mancini-Mazarin, la plus brillante société du XVIIIe siècle, le duc de Nevers, le comte de Maurepas, le cardinal de Bernis, le duc de Choiseul, le comte de Gisors, Mme de Pompadour, Mme de Pontchartrain, etc., telle que nous la font connaître les correspondances conservées dans les familles de Mortemart et d'Havrincourt, les archives des ministères des affaires étrangères et de la guerre. Le XVIIIe siècle se montre ici sous un jour affectueux, familial, je dirai presque bourgeois, qui n'est pas aussi inattendu et inconnu que le croit M. L. Perey, mais qui ne laisse pas d'être fort piquant. Mme de Pompadour elle-même, quand elle écrit au duc de Nivernais, « son petit époux, » se montre bonne enfant, affectueuse et simple. On saisit là sur le vif l'âme d'une société dont les sentiments valaient mieux que les mœurs, où la vertu était un élan du cœur, non une prescription de la conscience, où le bonheur conjugal n'était qu'un genre de bonne fortune un peu plus durable et un peu plus sérieux qu'un autre. Nous avons pourtant deux exemplaires charmants de ménages heureux dans le livre de M. Perey ; celui du duc de Nivernais d'abord qui, après une vie assez dissipée, s'aperçut un beau jour qu'il trouverait auprès de sa femme, Hélène de Pontchartrain, la plus fidèle et la plus désirable des maîtresses ; puis celui de sa fille, épousée par le comte de Gisors, bien qu'il fût épris de la fille de Richelieu, et qui à force d'amour, de charme et de dévouement sut conquérir le cœur de son mari. Bonheur trop court, brutalement brisé par la balle hanovrienne qui frappa

Gisors à la journée de Crefeld. Mais elle est cependant foncièrement frivole, cette société aimable, spirituelle, sensible, où une familiarité affectueuse avait succédé à la dignité du XVIIe siècle. Le duc de Nivernais et sa femme, pieuse pourtant, traitent presque en belle-mère Mlle Quinault, qui vivait auprès du duc de Nevers; Nivernais est un des acteurs les plus applaudis du théâtre des Petits-Cabinets. C'est au succès avec lequel il y donne la réplique à Mme de Pompadour qu'il doit le poste d'ambassadeur à Rome, 1746-1757, et en cette qualité il présente au pape M. de Vandière, le triste frère de Mme de Pompadour. Ce n'est pas, du reste, que Nivernais fût au-dessous des fonctions diplomatiques dont il fut chargé. Il réussit à merveille auprès de Benoît XIV dont M. Perey publie des lettres charmantes; en 1758, il est nommé ambassadeur à Berlin et, si on l'eût écouté, on eût évité les désastres de la guerre de Sept ans. Bien que M. Perey n'ait pas insisté sur cet épisode diplomatique, il en dit assez pour qu'on reconnaisse plus d'un trait à corriger dans ce qu'ont dit MM. Masson et de Broglie sur les origines de l'alliance austro-française. En 1762, Nivernais fut envoyé à Londres pour négocier la paix et c'est en grande partie à ses bons offices que fut dû le succès des négociations, rendues très difficiles par l'orgueil et l'avidité des Anglais. C'est en somme une noble et sympathique figure que celle du duc, et il méritait d'avoir M. Perez pour biographe. Par contre-coup, Maurepas, dans sa disgrâce, prend une attitude si contrite et si touchante qu'on est tenté d'oublier tout le mal fait à l'ancien régime par cet incorrigible moqueur.

M. Arvède Barine n'est pas comme M. Perey un chercheur d'inédit, mais c'est un peintre de mœurs et de caractères, d'infiniment d'esprit et de malice. Son dernier livre intitulé *Princesses et grandes dames* (Hachette), où figurent Marie Mancini, la duchesse du Maine, Christine de Suède, la margrave de Bayreuth et la princesse Salmé, cette altesse zanzibarienne devenue une bourgeoise de Hambourg, est charmant d'un bout à l'autre; un sens historique très fin s'y allie à une humour qui rappelle, avec je ne sais quelle grâce féminine naturelle en plus, la manière des essais de Valbert. Les gens du monde y apprendront l'histoire sans ennui; et les historiens y trouveront l'impression bien vivante du passé, qui renouvellera pour ainsi dire pour eux des événements et des personnages connus. G. M.

La comtesse d'Egmont est précisément cette fille de Richelieu qu'aimait le comte de Gisors. Bien que la comtesse d'Armaillé parle de *cimenter un traité* (p. 95), qu'elle réédite l'erreur de Voltaire prenant le mot *Preobazinski* pour le nom d'un officier aux gardes et qu'elle ait trop d'estime pour Rulhière, son livre *la Comtesse d'Eg-*

mont[1] n'en est pas moins d'une agréable lecture. C'est une charmante figure que celle de cette fille du maréchal de Richelieu, Septimanie, « la jeune et jolie. » On retrouve chez elle les qualités de sa mère, la douce et dévouée Élisabeth-Sophie de Lorraine, et, pour ajouter à sa grâce, elle mourut jeune et fut aimée d'un roi. Durant son voyage de France en 1771, Gustave III s'éprit en effet d'elle et il en résulta une correspondance qui dura jusqu'en 1773, jusqu'à la mort de la comtesse d'Egmont. Les lettres de cette dernière, conservées parmi les Gustavianska Papper à la bibliothèque universitaire d'Upsala, ont fourni à l'auteur plus d'un curieux extrait. Nous signalons tout particulièrement le portrait du duc d'Aiguillon (p. 226).

Il serait bien à désirer que nous possédions en France sur l'histoire contemporaine de chacun des pays qui nous environnent des livres aussi intéressants, aussi bien informés que celui que M. A. Houghton nous donne sur nos voisins du Sud, *les Origines de la restauration des Bourbons en Espagne*[2]. On sait comment le renversement d'Isabelle la Catholique, en 1868, engendra pour l'Espagne toute une série de guerres civiles et de révolutions. L'avènement d'Amédée Ier n'y mit pas un terme. Comme le dit très justement M. Houghton, ce prince avait contre lui « la profonde hostilité des deux éléments les plus vivaces du caractère espagnol : le fanatisme religieux, qui exécrait le fils de Victor-Emmanuel; l'amour-propre national, toujours ombrageux et souvent haineux vis-à-vis de l'étranger » (p. 21). Quand il quitta le trône avec une fière dignité, le pouvoir fut un moment aux mains des groupes les plus avancés du parti républicain. Deux hommes essayèrent de réagir contre les mouvements fédéralistes et cantonalistes qui menaçaient l'Espagne de la ruiner, en réunissant sous le drapeau de la république toutes les forces du parti libéral. Ce furent Salmeron et Castelar. Le premier dut donner sa démission. Ce fut le renversement du second par les Cortès qui décida du coup d'État du général Pavia, le 3 janvier 1874. Dès lors, on peut dire que le rétablissement des Bourbons n'était plus qu'une question de temps. Le manque d'autorité de Serrano à l'intérieur, son inexplicable inaction dans la guerre carliste après les succès chèrement achetés de Somorostro, de Bilbao et d'Irun tournèrent peu à peu tous les esprits vers cette solution. Le pronunciamento de Martinez Campos et de Daban à Sagonte, le 29 décembre 1874, venait à son heure et devait fatalement réussir. M. Houghton a raconté ces événements dans un style qui sent un peu trop le journal, mais auquel

1. Paris, Perrin, 1890, in-12.
2. Paris, Plon, 1890, 1 vol. in-8°.

ne manquent ni l'animation, ni la vie. Témoin oculaire de la plupart des faits, peut-être même acteur dans certains moments (p. 208), il a connu la plupart des hommes marquants de l'époque. De beaucoup d'entre eux, notamment de Pavia, de Castelar, de don Juan de la Concha, le propre frère du marquis del Duero, il a reçu des confidences, jusqu'à des notes et des mémoires. De tout cela il a tiré un récit des plus intéressants, que tous ceux qui sont curieux des choses de l'Espagne voudront et devront lire. Ils y apprendront, comme le dit l'auteur, que « plus on connaît ce pays, ce peuple doué de tant de qualités de cœur et d'esprit, plus on arrive à les aimer, à les respecter, à les estimer. » Dans un excellent livre dont nous rendions compte ici récemment et qu'on pourrait appeler les Origines de l'avènement des Bourbons, M. A. Baudrillart aboutissait aux mêmes conclusions. Nous sommes heureux de nous y associer pleinement.

L. F.

Époque révolutionnaire et impériale. Divers. — Le *Vivarais aux états généraux de 1789*[1], par M. Henry Vaschalde, se compose de trois parties; un récit de l'élection des députés du Vivarais à la Constituante, la biographie de ces députés, des pièces justificatives. La première partie aurait notablement gagné à la suppression d'un certain nombre de pages inutiles, telles que celles qui sont relatives à la convocation et à l'ouverture des états généraux. De plus longs extraits ou même la publication intégrale des cahiers de doléances les eussent remplacées avantageusement. On désirerait aussi plus de précision dans l'indication des sources. Les biographies de députés, de même, renferment des longueurs et, sauf pour quelques-uns tels que Dubois-Maurin, Rivière, Vacher, elles apportent peu de renseignements nouveaux. M. Vaschalde semble ignorer, par exemple, que la plupart des papiers de d'Antraigues sur l'émigration sont aux affaires étrangères. Les pièces justificatives sont intéressantes. Le livre est en résumé un ouvrage médiocre, inférieur à beaucoup de ceux qui ont été publiés en province à l'occasion du Centenaire, mais on pourra cependant y glaner quelques détails intéressants.

Peu de publications sur l'histoire du clergé sous la Révolution en province sont aussi intéressantes que celle que vient de faire M. René Fage sous ce titre : *le Diocèse de la Corrèze pendant la Révolution*[2]. On sait le projet qu'avait formé Grégoire d'écrire une histoire de l'Église constitutionnelle. Pour augmenter encore la masse de documents qu'il avait recueillis sur ce sujet, il publia dans le numéro de janvier

1. Paris, Lechevalier, 1889, in-8°.
2. Tulle, Crauffon, 1890, in-12.

1796 de son journal *les Annales de la religion* une circulaire faisant appel aux communications de tous les citoyens « sincèrement attachés à la religion et à la république » et suivie d'une liste de vingt et une questions, « sur lesquelles on demande des réponses détaillées et des renseignements certains. » C'est la réponse à ces questions pour le département de la Corrèze que publie M. René Fage. Œuvre d'un esprit éclairé et tolérant, plein de patriotisme et de bon sens, ce mémoire n'est pas seulement précieux pour l'histoire locale, sur bien des points les appréciations de son auteur anonyme s'appliquent à la France entière. Il a pleinement raison quand il dit : « Qu'il n'est pas douteux que les troubles religieux n'ayent pour cause les deux espèces de fanatismes, celuy des réfractaires et de leurs partisans et celuy des ennemis de la religion » (p. 58). Il analyse finement et avec justesse les causes de la conduite des différents membres du clergé pendant la Révolution. « L'ambition et l'intérêt, l'espoir en apparence bien fondé d'une contre-révolution prochaine, les causes, les sollicitations, les promesses, les prisons mêmes des aristocrates, la complaisance surtout pour l'évêque, et l'orgueil d'être coalisé avec les riches et les nobles, voylà ce qui a fait les réfractaires. La persécution, la crainte de la mort, l'espérance d'un retour glorieux, le dévouement à l'ancien régime, dans un petit nombre les sentiments religieux ont fait les émigrés et les déportés volontaires. L'irréligion qui, longtemps déguisée, a jetté enfin le masque, les passions qui se sont déchaînées, la corruption du cœur qui s'est fait gloire de se manifester, l'orgueil licencieux de la pensée et la séduction des impies en place ont produit les apostats. La gêne d'une pudeur forcée et un libertinage qu'on ne pouvait plus pallier ont conduit au mariage » (p. 83-84). Ce mémoire témoigne encore de bien d'autres choses, notamment de la haine sauvage des contre-révolutionnaires contre les prêtres assermentés (p. 68). M. René Fage l'a édité avec soin. Il l'a encadré dans un résumé clair et concis des principaux faits de l'histoire religieuse de la Corrèze, de 1791 à 1801. Mais pourquoi fait-il un si grand éloge de Mgr de Rafélis de Saint-Sauveur ? Ce prélat, qui, sur vingt-sept années d'épiscopat, n'en avait passé que trois dans son diocèse (p. 44), devait être, bien moins qu'il ne le dit, « connu et aimé de ses collaborateurs » (p. 6).

Il y a beaucoup de faits dans les *Recherches historiques sur la persécution religieuse dans le département de Saône-et-Loire pendant la Révolution* (1789-1803), par l'abbé Bauzon[1] ; on trouve même qu'il y en a trop, car cet énorme volume de plus de 900 pages, qui forme

1. Chalon-sur-Saône, L. Marceau, 1889, in-8°.

le tome I de la publication, ne comprend que l'arrondissement de Chalon et on annonce qu'il aura un supplément. Il est divisé en trois parties; la première est consacrée à suivre à travers la Révolution l'histoire de l'évêque, Mgr du Chilleau, de ses grands vicaires et de ses chanoines, comme celle des séminaires, collèges, abbayes, prieurés, communautés, établissements charitables, méparts et châtellenies du diocèse; la seconde comprend tout ce qui a rapport à la ville de Chalon; la troisième suit, paroisse par paroisse, les événements de l'histoire religieuse de ce coin de la France jusqu'au Concordat. Renfermant des notices sur presque tous les ecclésiastiques du diocèse pendant cette période, bourré de textes, le livre de M. l'abbé Bauzon sera, muni comme il l'est de bonnes tables, précieux pour l'histoire locale. L'auteur aurait cependant pu l'alléger considérablement. Bien des détails inutiles, bien des allusions de politique contemporaine auraient pu être supprimés sans inconvénient. Tel qu'il est, il pourra être consulté avec fruit et il est à souhaiter que, sous une forme plus concise, M. l'abbé Bauzon étende ses recherches à tout le département.

Je n'ai vraiment pas le courage de critiquer un livre comme l'*Histoire du clergé pendant la Révolution française*, de M. Bertrand Robidou[1]. L'auteur est animé des meilleures intentions, mais on peut dire qu'il ne s'est pas même douté du sujet, si délicat et si difficile, qu'il avait entrepris d'étudier.

J'adresserai d'abord deux reproches à M. l'abbé Bridier, l'éditeur des très curieux *Mémoires inédits de l'internonce à Paris pendant la Révolution* (1790-1801)[2], *Mgr de Salamon*. Le premier c'est de n'avoir pas donné la preuve matérielle, décisive, de l'authenticité des documents qu'il publie, en comparant la signature qui termine chacun des trois volumes du manuscrit à une signature officielle de Mgr de Salamon. Puisqu'il a pris la peine d'aller à Saint-Flour et que les archives de l'évêché lui ont été ouvertes, il aurait pu et dû le faire. Le second c'est de leur avoir « fait la toilette, » d'avoir « ménagé à la narration un courant aisé et limpide. » Je n'ai qu'à signaler cet aveu de M. l'abbé Bridier. Ces deux critiques exprimées, je me hâte d'ajouter que les mémoires de Mgr de Salamon sont très intéressants, qu'ils sont accompagnés d'une agréable introduction et de notes suffisantes et que, jusqu'à plus ample informé, ils me semblent porter avec eux la marque de leur authenticité. Deux faits historiques très importants s'en dégagent : le premier, c'est l'existence même d'un internonce à Paris pendant la Révolution et ce qui en

1. Paris, Calmann-Lévy, 1889, 2 vol. in-8°.
2. Paris, Plon, 1890, 1 vol. in-8°.

fut la conséquence, c'est-à-dire la part prise par la papauté à la lutte du clergé contre la Révolution, notamment l'expédition dans les formes canoniques des fameux brefs de Pie VI contre la constitution civile du clergé; le second, c'est, sinon la négociation en forme, au moins des ouvertures tendant à amener la négociation d'un concordat sous le Directoire. En dehors de ces deux faits, il faut encore signaler dans ces curieux documents tout ce qui a rapport aux massacres de septembre et à la vie de l'internonce pendant la Terreur. Cette dernière partie a tout l'attrait d'un roman et elle montre d'une façon saisissante comment on vivait à Paris dans ces jours troublés, par quelles épreuves durent passer certains des proscrits pour échapper à la mort. En somme, les Mémoires de l'internonce seront très utiles aux historiens de la Révolution, ils remettent en lumière une figure des plus originales et il faut remercier M. l'abbé Bridier de nous les avoir donnés.

M. Edmond DE PRESSENSÉ a eu tort de donner les mots *Histoire des relations de l'Église et de l'État de* 1789 *à* 1814 comme sous-titre à son livre : *l'Église et la Révolution française,* dont une troisième édition vient de paraître[1]. Bien qu'il ait mis à profit un certain nombre des derniers travaux parus sur la Révolution, notamment ceux de MM. Gazier, C. Rabaud, C. Port, Wallon, de la Sicotière, Lods, Welschinger, etc., son livre n'est pas en effet une véritable histoire des rapports de l'Église et de la Révolution. La partie relative au Concordat et à l'Église sous le premier Empire est singulièrement écourtée. Plus développée, la partie qui traite de la politique religieuse de la Révolution et spécialement de l'Assemblée constituante est bien plutôt un recueil de considérations sur les faits, que le récit de ces faits eux-mêmes. Il faut reconnaître d'ailleurs que, dans l'état actuel de la science, M. de Pressensé ne pouvait guère faire autre chose que ce qu'il a fait. Il faut surtout le remercier d'avoir, dans un livre destiné au grand public, montré clairement que la constitution civile du clergé fut la grande faute de la Constituante et que, si cette assemblée l'a commise, c'est parce qu'elle a cru pouvoir, selon l'expression de l'auteur, se transformer en concile. En résumé, si ce n'est pas là l'ouvrage d'un érudit, c'est au moins celui d'un esprit des plus libéraux et des plus élevés.

M. l'abbé Joseph LÉMANN continue la série de ses travaux sur l'émancipation des Israélites en publiant la *Prépondérance juive*[2] (première partie : ses Origines, 1789-1791). Il nous est impossible de le suivre sur le terrain où il s'est placé; quand on considère la Loi

1. Paris, Fischbacher, 1890, in-8°.
2. Paris, Lecoffre, 1889, in-8°.

salique comme « la constitution de la France à son âge mûr, » quand on consacre un chapitre entier (ch. III) à comparer l'entrée des Juifs dans la société française à celle du cheval des Grecs dans les murs de Troie, on échappe entièrement à la critique. Cela est d'autant plus fâcheux que l'auteur, israélite converti au catholicisme, était bien placé pour apporter sur la question des aperçus originaux ; qu'il a en main des documents intéressants, le portefeuille de Godard, l'avocat des Juifs, et qu'enfin, quand il évite les écarts d'un mysticisme trop ardent pour n'être pas sincère, il est fort capable de voir juste. Son opinion que l'émancipation graduelle eût mieux valu que l'émancipation complète et immédiate est justifiée par les faits. Opérée ainsi, elle eût rendu inutiles les mesures que Napoléon dut prendre quinze ans plus tard à l'égard des Juifs de l'Est. On peut dire que les Juifs de France portaient la peine de longs siècles de défiance et de mesures attentatoires à leur liberté et à leur dignité. Ceux du Sud-Ouest, privilégiés et déjà presque fondus avec la société environnante, étaient déjà français de fait et dignes de le devenir en droit ; ceux de l'Est, plus maltraités, avaient besoin qu'on fît l'éducation de leur civisme, de leurs devoirs politiques et sociaux. Dans leur intérêt même, il eût mieux valu qu'il en fût ainsi, mais la Constituante se laissa entraîner à leur égard par ce besoin d'uniformité et de simplicité artificielles qui est un des défauts de notre esprit national.

La biographie que MM. Ernest Carette et Armand Sanson ont consacrée au constituant *Thouret* (1746-1793)[1] est écrite avec clarté et bon sens. Je n'en veux pour preuve que le jugement que portent les auteurs sur la Déclaration des droits de l'homme dont « il y a un siècle, au lendemain d'un régime absolu, les propositions n'étaient point banales » (p. 69). Mais c'est exagérer que de comparer Thouret, travaillant à l'éducation de son fils, à Bossuet précepteur du grand Dauphin (p. 114), et il ne semble pas que l'on ait tenté, en recherchant les papiers et la correspondance de Thouret, de connaître sa pensée intime, de nous donner sur son compte une étude moins superficielle et de rendre son portrait plus vivant en le replaçant dans le cadre où il a vécu.

M. Francisque Mège, déjà connu par de très bons travaux sur l'histoire de la Révolution dans la Basse-Auvergne, a aussi étudié la vie d'un constituant, mais il a creusé son sujet plus profondément que les biographes de Thouret. Des deux volumes qu'il a consacrés à *Gaultier de Biauzat, sa vie et sa correspondance*[2], l'un raconte sa

1. Paris, Picard, et Rouen, Lestringant, 1890, 1 vol. petit in-4°.
2. Paris, Lechevalier, 1890, 2 vol. in-8°.

vie, l'autre contient une partie de la correspondance que le député du tiers état de Clermont-Ferrand adressa à ses commettants pendant la durée de la Constituante. Ce n'était pas un esprit des plus larges que Gaultier de Biauzat, et un patriotisme local poussé à l'extrême contribuait encore à rétrécir, dans maintes circonstances, la portée de son intelligence, mais il avait du bon sens, de la sincérité, du dévouement, une grande capacité de travail. Ce furent ces dernières qualités qui lui permirent d'entretenir avec ses compatriotes une volumineuse correspondance destinée à les tenir au courant des principaux événements dont Paris était le théâtre. Elle eut un tel succès que Gaultier de Biauzat se décida à la rédiger en forme de journal, ne demandant pour rémunération à l'éditeur que l'envoi gratis aux villes et communes de la province d'Auvergne qui en feraient la demande. Le premier numéro parut le 30 août 1789, sous le titre de *Journal des débats et décrets*, qui a eu depuis la fortune que l'on sait. M. F. Mège ne s'est pas contenté de raconter avec clarté et agrément, en même temps qu'avec une érudition très sûre, la carrière de Gaultier de Biauzat, il a publié toutes ses lettres antérieures à la fondation du *Journal des débats* et un choix de celles qui suivirent jusqu'au 22 octobre 1791. Des pièces justificatives très intéressantes, parmi lesquelles nous signalerons tout particulièrement la lettre écrite de Clermont en juin 1789, sur les atrocités commises en Auvergne par les partisans de l'ancien régime (p. 314), complètent le premier de ces deux volumes dont il faut vivement remercier l'auteur.

Dans la préface de son *Histoire des volontaires de la Charente pendant la Révolution* (1791-1794)[1], M. P. Boissonnade exprime modestement le vœu que la critique soit « indulgente pour une œuvre qui a exigé beaucoup d'efforts et de travail, et qui a été entreprise et poursuivie au milieu d'occupations aussi variées qu'absorbantes. » La critique aurait mauvaise grâce à ne pas réaliser ce souhait et à dire autre chose que du bien du livre de M. Boissonnade. C'est un exemple de ce qu'un travailleur sérieux peut tirer de ces sources d'histoire provinciales et locales encore trop inexplorées. L'ouvrage est divisé en quatre livres consacrés aux trois levées de volontaires, de 1791, 1792 et 1793, et à la réquisition de 1793. Dans chacun de ces quatre livres, l'auteur étudie d'abord la levée et l'organisation des bataillons charentais; il les suit aux armées de la frontière ou de l'intérieur, même à Saint-Domingue où le 2e bataillon de 1791 périt presque en entier; il termine par des détails biographiques aussi précis que possible sur les généraux, officiers et soldats sortis

1. Angoulême, Coquemard, 1890, in-8°.

de ces différentes levées qui se sont distingués dans les guerres de la Révolution et de l'Empire. De cet ouvrage, si méthodique et si clair, se dégage une double impression : c'est, au point de vue local, que la Charente fut un des départements qui firent pour la défense nationale les plus grands sacrifices, puisqu'elle ne leva pas moins de trente-quatre bataillons en quatre ans, c'est-à-dire près du dixième de sa population ; au point de vue général, c'est une confirmation, aussi complète que possible, de l'opinion déjà émise par M. Chuquet qu'il faut établir une distinction profonde entre les admirables volontaires de 1791 et 1792 et ceux de la réquisition de 1793 qui ne furent des volontaires que de nom. Les pièces justificatives publiées par M. Boissonnade sont des plus intéressantes et nous ne trouvons guère d'autre reproche à lui adresser que de n'avoir pas facilité les recherches dans son livre par un index analytique qui eût été absolument nécessaire.

L'auteur anonyme de *Henri de la Rochejaquelein et la guerre de la Vendée*[1] n'est évidemment pas au courant de la bibliographie si chargée de cette partie de l'histoire révolutionnaire, mais il a trouvé aux archives des châteaux de Clisson et de la Durbelière un certain nombre de renseignements inédits dont il reproduit quelques-uns à l'appendice et aux pièces justificatives. Son livre est une apologie quand même des Vendéens dont il dissimule les cruautés, mais il rend justice à certains généraux républicains, notamment au « brave Quétineau et à Bouin de Marigny. » Il est du reste intéressant et animé. On ne peut, après l'avoir lu, que rendre hommage à la brillante valeur de ceux qu'il célèbre et répéter avec un des auteurs qu'il cite, le républicain Grille : « Parmi ceux qui se battent il y en a que je nomme mes frères et que je voudrais voir tous ensemble et embrasser : je veux dire, Kléber, Marceau, Beaupuy, Marigny, La Rochejaquelein, Bonchamp et tous ceux qui ont de l'honneur, ceux qui ont de l'âme..... Quelle armée que celle qui aurait eu tous ces hommes à sa tête, et quelle France invincible que celle qui eût présenté au Rhin une telle ligne de héros à l'ennemi » (p. 273) !

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans les *Souvenirs de la comtesse de la Bouëre : la Guerre de la Vendée* (1793-1796)[2], un récit suivi de cet épisode de l'histoire révolutionnaire. Il y a des répétitions et des longueurs, et c'est plus un recueil de notes qu'un livre de mémoires proprement dit. Mais en revanche de quelle vie intense il est animé, de quels détails pittoresques il est rempli ! Sur les pre-

1. Paris, Champion, et Niort, Clouzot, 1 vol. petit in-4°, 1890.
2. Paris, Plon, 1 vol. in-8°, 1890.

miers chefs vendéens et notamment sur Perdriault, que sa fin prématurée a laissé dans l'ombre, sur Stofflet et la mort de Marigny, le témoignage de Mme de la Bouëre semble des plus justes. On regrette, en la lisant, les excès des colonnes infernales, mais on comprend aussi que sans elles on ne fût jamais venu à bout de la Vendée. Après la bataille, le soldat vendéen redevenait paysan ; il fallut bien se résigner à traiter le paysan en belligérant ou plutôt en rebelle, le poursuivre jusque dans les fermes et les métairies qui lui servaient d'asile et les détruire pour arriver à le dompter. Au prix de combien de sang versé on arriva à rendre la lutte impossible et la pacification nécessaire, c'est ce que le chapitre de Mme de la Bouëre sur les victimes et l'ensemble même de ses souvenirs permettent de comprendre. C'est par les détails qu'ils donnent sur la vie de chaque jour en Vendée pendant l'insurrection qu'ils sont une source historique de premier ordre.

Un Corsaire malouin. Robert Surcouf[1], est l'œuvre d'un petit neveu du célèbre corsaire qui porte exactement le même nom, Robert Surcouf. Composé surtout d'après l'ouvrage de Cunat et les souvenirs de Garneray, il semble bien que ce livre ajoute peu à ce qu'on savait sur le hardi Malouin, mais il a l'avantage inappréciable d'avoir été écrit au milieu de la famille, dans le pays même de Surcouf, et il y a gagné une certaine intensité de vie. Ce n'est pas un document de premier ordre sur les guerres maritimes du premier Empire, mais c'est une agréable lecture.

Ce n'était pas chose facile que de tracer un portrait de Mme de Staël dans le milieu même où elle est née et où elle a vécu. C'est cependant ce qu'a tenté et ce à quoi a réussi lady Blennerhasset dans les trois gros volumes sur *Madame de Staël et son temps*[2], dont M. Auguste Dietrich nous donne aujourd'hui la traduction de l'allemand. Sur la personnalité de Mme de Staël elle-même, sur le jugement qu'il convient de porter sur cette femme extraordinaire, lady Blennerhasset ne s'éloigne guère en somme de l'opinion reçue. Elle diffère peu à cet égard de l'avis de Sainte-Beuve qui avait recueilli la tradition vivante de Coppet et qui, avec la pénétration subtile qu'il mettait au service de sa largeur d'idées, avait su deviner ce qui lui restait caché, indiquer d'un trait ce qu'il ne lui était pas permis de développer. Mais ce qui appartient bien en propre au dernier biographe de Mme de Staël, c'est la connaissance qu'elle a du milieu politique et littéraire de la fin du XVIIIe siècle, de la Révolution et de l'Empire, l'aisance

1. Paris, Plon, 1890, in-8°.
2. Paris, Westhausser, 1890, 3 vol. in-8°.

avec laquelle elle se meut au milieu des personnages et des événements contemporains de son héroïne. Mme de Staël, en effet, n'a pas seulement vécu dans l'époque la plus importante de l'histoire de France. Fille d'un Genevois et d'une Vaudoise, française de cœur, mariée à un Suédois, elle a vu l'Angleterre à la fois pendant la Terreur et à la veille de la chute de Napoléon; tandis qu'elle sentait, en 1812, la Russie frémir déjà dans l'attente de la lutte inévitable, l'Italie lui est apparue en 1805 comme étonnée de la résurrection prématurée qu'elle devait au génie de Napoléon; elle a reconnu dans la grandeur intellectuelle de l'Allemagne le prélude et le gage de son relèvement politique; Rocca a pu lui parler de l'Espagne; Thomas Jefferson et Gouverneur Morris lui ont apporté comme un écho des temps héroïques de la grande république du nouveau monde. Lady Blennerhasset, née comtesse de Leyden et Allemande, mariée à un Anglais et élevée en France, pouvait, mieux que personne, suivre son héroïne dans les milieux différents où l'entraînaient sa naissance et sa réputation, aussi bien que son talent et son rôle politique; mieux que personne, elle pouvait, ainsi que cela a été dit fort justement, faire « connaître au grand public allemand la société française, et au grand public français la société allemande de ce temps-là. » Elle l'a fait avec une véritable érudition et une grande largeur d'idées. A l'égard des trois pays où s'est écoulée la vie de Mme de Staël et qui ont eu sur son esprit la plus grande influence, il semble bien que lady Blennerhasset suive, au moins au point de vue politique, l'opinion de son héroïne et que l'Angleterre ait ses préférences. N'a-t-elle pas en cela été trompée par les apparences toujours comme Mme de Staël qui rêvait pour la France la constitution anglaise? Il me semble que, dans les jugements qu'elle porte sur la Révolution française et sur les idées de Mme de Staël à cet égard, elle ne voit pas assez dans cet événement un de ses éléments les plus importants, l'avènement de la démocratie qui s'impose de plus en plus comme un fait inévitable, et bat en brèche à l'heure qu'il est la vieille constitution anglaise, chère à Mme de Staël et à son biographe; sans doute on ne pourra juger impartialement ce grand fait humain que quand il aura atteint son plein développement, il est cependant déjà permis d'en penser que, s'il y a beaucoup à en craindre, il y a aussi beaucoup à en espérer et qu'en tout cas il est fatal. Mais on comprendra que nous ne pouvons discuter par le détail ces dix-huit cents pages si nourries de faits et d'idées. Qu'il nous suffise de dire que leur lecture s'impose à tous ceux qui s'occupent de la période qui va de 1760 à 1815 et que nous la conseillons à tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'esprit.

L. F.

Le livre de M. Sorel sur *Mme de Staël* (Hachette, collection des Grands écrivains français) nous donne en deux cents pages, plus encore que les trois volumes de lady Blennerhasset, une philosophie de l'œuvre, en même temps qu'un portrait vivant de la personne. M. Sorel a le don de résumer en traits incisifs ; son Montesquieu a été jugé un chef-d'œuvre, sa Mme de Staël est digne de son Montesquieu.

M. Dejob a étudié dans un agréable volume, *Mme de Staël et l'Italie* (Colin), l'influence de l'Italie sur les idées et les œuvres de Mme de Staël et l'influence de Mme de Staël sur les Italiens. C'est en même temps un tableau intéressant de l'Italie et de la littérature italienne au temps de Napoléon à l'aube du Risorgimento. On trouvera en appendice un très utile « Essai bibliographique pour servir à l'histoire de l'influence française en Italie, de 1796 à 1814. »

La *Deuxième série des souvenirs intimes de la cour des Tuileries*, par Mme Carette, née Bouvet (Ollendorff), est loin d'offrir le même intérêt que la première. Elle se rapporte à la période qui s'étend du 1er janvier à la fin de septembre 1870. Si Mme Carette s'était bornée à raconter ce qu'elle a vu et su de première main, elle aurait écrit un livre très utile et il y a dans son volume bon nombre de mots à recueillir, des détails curieux sur le ministère Émile Ollivier, surtout sur le départ de l'empereur pour l'armée, sur son état d'esprit au moment de la déclaration de guerre, sur le rôle de l'impératrice pendant sa régence. Malheureusement Mme Carette a voulu donner à ces souvenirs plus d'ampleur et en faire une sorte d'histoire de cette période. Elle n'avait pour l'écrire ni la compétence, ni l'esprit critique, ni l'impartialité nécessaires. Je n'en citerai qu'un exemple. P. 90, elle reproche à M. Thiers d'avoir dit, le 12 août, que la France n'était pas prête pour la guerre, donnant ainsi un précieux avertissement aux ennemis, et de n'avoir pas averti la France, le 15 juillet, de l'impossibilité où l'on était de faire la guerre. Reproche doublement puéril, car, le 12 août, l'ennemi, trois fois victorieux, n'avait plus rien à apprendre sur l'insuffisance de nos préparatifs, et le discours de M. Thiers, le 15 juillet, était tout entier consacré à supplier la Chambre de ne pas déclarer la guerre à cause de cette insuffisance. On acceptera difficilement le témoignage de Mme Carette sur le rôle purement passif de l'impératrice au moment de la déclaration de guerre, mais on admirera avec elle la dignité et l'attitude de la souveraine pendant la douloureuse époque des revers et de l'effondrement final. Elle donne sur cette époque des détails précieux. — G. M.

En écrivant le *Maréchal Randon*[1], M. Rastoul a voulu faire une

1. Paris, Firmin-Didot, 1890, in-8°.

apologie. C'était obéir à un sentiment des plus légitimes et des plus honorables que l'auteur aurait sagement fait de ne pas gâter par des allusions politiques et religieuses d'une inconcevable âpreté. Le point délicat de la carrière du maréchal, c'est de savoir si vraiment l'état dans lequel son ministère avait mis l'armée française fournissait un argument aux adversaires de notre intervention en Allemagne après Sadowa. L'affirmative a été soutenue à diverses reprises, notamment par M. Rothan; les raisons que donne M. Rastoul, pour justifier le maréchal, d'ailleurs d'après ses Mémoires, ne nous paraissent pas décisives. Il ne s'agit pas de savoir si le maréchal Randon était partisan d'une démonstration militaire et s'il a proposé la mobilisation nécessaire pour l'exécuter; il s'agit de savoir si cette mobilisation était possible et si elle nous eût permis de lutter contre la Prusse et l'Italie déjà réunies. Or cela M. Rastoul ne le démontre pas. La faute n'en retombe d'ailleurs pas tout entière sur le maréchal Randon; l'expédition du Mexique avait désorganisé notre état militaire et il n'était pas de taille à y faire une opposition sérieuse. C'était un homme de second plan, honnête, puisqu'il refusa de participer au coup d'État, un brave et loyal soldat, mais il y a des circonstances où cela ne suffit pas; malheureusement pour lui, le maréchal Randon s'y trouva placé.

Le prince Lubomirski continue sous la même forme son *Histoire contemporaine*[1]. Il analyse année par année les événements survenus dans les différents états du monde entier, élargissant ainsi le plan qui semblait indiqué par son sous-titre : *Transformation politique et sociale de l'Europe*. Le présent volume (tome II) va de 1854 à 1857. C'est un résumé clair des faits, animé d'un esprit libéral et écrit avec une certaine négligence. On n'y trouvera rien de bien nouveau, sauf pour ce qui concerne l'empereur Nicolas, où l'auteur s'est servi de renseignements personnels qu'il avait du reste déjà utilisés dans ses *Souvenirs d'un page*.

Institutions. — M. Maurice Houques-Fourcade a voulu étudier les impôts sur le revenu en France au XVIIIe s. et il a écrit son *Histoire du dixième et du cinquantième, leur application dans la généralité de Guyenne*[2]. M. Houques-Fourcade est bien plutôt un économiste qu'un historien; cela se voit à la lecture de son livre qui, bien que toujours méthodique et clair, est autrement nourri et original dans la seconde partie (Histoire externe des dixièmes, cinquantièmes et vingtièmes)

1. Paris, Calmann-Lévy, 1890, 1 vol. in-8°.
2. Paris, Guillaumin, et Bordeaux, Feret, 1889, 1 vol. in-8°.

que dans la première (Histoire interne du dixième et du cinquantième). Pour montrer l'influence de Boisguillebert et de Vauban[1] sur l'établissement des impôts sur le revenu en France au XVIIIe s., pour exposer l'histoire de cet établissement, l'auteur s'est contenté de faire un résumé, d'ailleurs consciencieux et lucide, des meilleurs ouvrages de seconde main. Pour étudier au contraire l'assiette de ces impôts, leur recouvrement, leur contentieux, leur rendement, en un mot, leur mécanisme et leur produit, il a recouru aux sources les meilleures et les plus sûres, en particulier aux papiers de l'Intendance de Guyenne aux archives de la Gironde. C'est ainsi que, familier avec les questions d'impôt, il a pu en tirer un livre des plus intéressants, qui nous renseignera, non seulement sur le pays particulier dont il s'occupe, mais sur un des chapitres les plus curieux de l'histoire financière de l'ancienne France. Sans entrer en effet dans le détail de cet ouvrage, il nous sera bien permis de dire qu'il démontre que le défaut de l'impôt sur le revenu, c'est qu'il sera toujours difficile d'en établir l'assiette. Les difficultés qu'il a rencontrées au XVIIIe siècle sont de tous les temps; on sera toujours placé entre ces deux alternatives, ou d'accepter des déclarations qui ne seront jamais ou presque jamais sincères, ou de recourir à des vérifications qui seront toujours vexatoires et souvent impossibles.

Nous dirons peu de choses du livre de M. F. Butel, *l'Éducation des Jésuites autrefois et aujourd'hui. Un collège breton*[2], par la raison que ce livre relève plus de la polémique courante que de l'histoire. Bien qu'il contienne en effet sur le collège Saint-Yves de Vannes, le petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray et l'école libre Saint-François-Xavier des détails curieux et remontant jusqu'à une date assez reculée (1629), il est par-dessus tout une apologie des méthodes d'enseignement et d'éducation des Jésuites. Or, sans méconnaître que les Jésuites ont fait montre, dans certaines parties de leur système d'éducation, de qualités de premier ordre, il nous est aussi impossible d'accepter en entier que de discuter ici point par point ce système. Contentons-nous de rappeler que, pour nous, l'éducation « consiste, selon le mot de Bersot, à former librement l'intelligence elle-même, qui, une fois forte, porte sa force où elle

1. M. H.-F. trouverait beaucoup de détails sur l'histoire financière dans les publicistes et pamphlétaires du XVIIe et même du XVIe siècle. Il y a notamment, dans le *Traité de la politique de France* de Hay du Chastelet (1669), dont il cite un passage d'après Linguet, et qui est moins obscur qu'il ne le croit, un chapitre sur les finances des plus curieux. Cf. Fortin de la Hoguette, *les Éléments de la politique* (Paris, 1663), p. 433.

2. Paris, Didot, 1890, in-8°.

veut[1]; » et ne demandons pas aux Jésuites d'être, en adoptant cette définition, inconséquents avec leurs convictions et avec eux-mêmes.

La seconde partie de la *Vie militaire sous l'ancien régime*, par M. Albert Babeau[2], est consacrée aux officiers. Après avoir montré comment on devenait officier, puis comment on avançait dans l'armée, l'auteur trace un tableau agréable du genre de vie et de l'état d'esprit des officiers. Il termine par trois chapitres sur l'esprit guerrier, l'esprit patriotique et la Révolution. Ce nouvel ouvrage de M. Babeau est, comme les précédents, d'une très intéressante lecture. Cependant peut-être semble-t-il fait avec trop de hâte; on y voudrait une information à la fois plus abondante et plus sûre; on aurait enfin désiré voir disparaître certaines répétitions (pp. 97 et 217), dont quelques-unes même sont à une page de distance (pp. 146-147). Ce sont des traces évidentes d'une trop grande rapidité de composition.

Le *Clergé sous l'ancien régime*[3], de M. Élie Méric, n'est pas un livre écrit sur un plan assez rigoureux. Après une vue d'ensemble sur l'organisation temporelle du clergé avant la Révolution, l'auteur étudie successivement la justice et l'enseignement ecclésiastiques, aborde ensuite les rapports de l'Église et de l'État (les anciennes assemblées du clergé, l'ancien clergé et l'unité religieuse, l'ancien clergé et le roi), les quitte pour insister à nouveau sur les servitudes et les épreuves dont les biens temporels de l'Église étaient l'occasion pour ses ministres, y revient par une critique très acerbe de la déclaration de 1682 (l'ancien clergé et le péril de la foi) et termine par un chapitre sur le curé sous l'ancien régime qui reproduit en partie les plaintes contre les servitudes de l'ancien clergé. Mais, malgré les défauts de ce plan, l'ouvrage a une unité : elle lui est donnée par l'esprit général qui l'anime. Cet esprit est absolument ultramontain, on pourrait même dire théocratique. Pour M. Élie Méric, la société idéale serait une société fondée sur ce qu'il appelle « le respect des droits de Dieu » (p. 473), c'est-à-dire une société dans laquelle le clergé, comme représentant de Dieu, occuperait une situation privilégiée qui lui permit d'assurer dans tous les actes essentiels de la vie ce respect des droits de Dieu, une société par conséquent dans laquelle il se jugerait, s'administrerait, se gouvernerait lui-même, ne reconnaissant pas d'autre pouvoir que sa propre hiérarchie au sommet de laquelle se trouve le saint-siège infaillible, auquel on doit respect et

1. *Questions d'enseignement*, p. 151.
2. Paris, Didot, 1890, 1 vol. in-8°.
3. Paris, Lecoffre, 1890, in-12.

obéissance absolus. C'est, on le voit, une conception radicalement opposée à celle de la société moderne dans laquelle, la religion étant une affaire de conscience individuelle, les ministres des différents cultes ne sauraient être considérés par l'État autrement que comme de simples citoyens, ce dernier restant neutre envers les diverses confessions et opinions, se renfermant à l'égard de chacune d'elles dans un rôle qui peut se résumer ainsi : ni persécutions, ni privilèges. La conception de M. Méric l'a conduit à des conclusions qui semblent au premier abord très différentes des prémisses, mais qui cependant en découlent logiquement. Dans le passé, il a très bien vu que la possession des biens d'église mettait le clergé à la disposition du pouvoir civil et que de cette même question des biens d'église dérive cette lutte des deux pouvoirs dont la pragmatique sanction, le concordat de François Ier et la déclaration de 1682 sont les épisodes marquants, la constitution civile du clergé le terme final (p. 373); dans l'avenir, il a vu non moins clairement les avantages que le clergé pourrait retirer de la libre propagande sous un régime dans lequel il n'est pas lié comme autrefois par ses privilèges mêmes et, au fond, la séparation des églises et de l'État ne serait pas pour l'effrayer (p. 236)[1]. Il serait parfaitement inutile de discuter ces théories. Entre la foi et la raison il n'y a ni accord ni discussion possibles. A part quelques pages inutiles sur les Parlements (p. 117) et l'Université (p. 137); à part aussi l'oubli dans lequel l'auteur laisse tout le côté antifrançais et espagnol de la politique catholique du XVIe siècle, l'ouvrage est écrit avec netteté et précision, comme avec une parfaite modération de forme. On y lira particulièrement avec intérêt tout ce qui concerne l'organisation de l'ancienne Sorbonne, mais on y regrettera que l'indication des sources n'y soit pas plus abondante et qu'un index ne contribue pas à faciliter les recherches dans un livre qui mérite à tous égards d'être consulté. Toutefois, si nous louons la modération de M. Méric, nous ne devrons pas oublier qu'elle est parfois plus apparente que réelle. Quand il rencontre les protestants et les jansénistes, il voit rouge. Non seulement ce sont eux seuls qui ont répandu les doctrines destructives de la religion et de l'État, mais c'est encore leur faute si l'immoralité et l'incrédulité ont corrompu une partie du clergé du XVIIIe siècle. Les protestants sont seuls responsables des violences commises contre eux; Henri VIII n'a-t-il pas fait massacrer 72,000 catholiques de 1533 à 1535! Et ne sait-on pas que les catholiques

1. L'auteur compte probablement développer ses vues dans l'ouvrage qu'il annonce : *le Clergé et les temps nouveaux*.

ont été horriblement opprimés en France par les protestants de 1556 à 1570! Enfin, le clergé n'est en rien responsable de la révocation de l'édit de Nantes, il n'a jamais appelé de ses vœux la révocation des édits favorables aux protestants; il a seulement protesté contre les violations de l'édit de Nantes par les protestants. Aussi bien a-t-il été nécessaire de le révoquer pour mettre un terme à ces violations (p. 268-269). M. Méric est un homme trop intelligent pour croire un mot de ce qu'il a écrit dans ces tristes pages. Je comprends pour ma part très bien que le clergé du XVIIe siècle ait désiré et provoqué la suppression du protestantisme en France, et je comprends même les catholiques convaincus qui, aujourd'hui encore, approuvent les efforts de Louis XIV pour détruire l'hérésie et considèrent la liberté de conscience comme une déplorable concession, rendue nécessaire par le malheur des temps. C'est là un point de vue faux, étroit, fanatique, mais respectable après tout. Ce qui ne l'est pas, c'est d'altérer par des sophismes des faits connus et certains, de rejeter sur les victimes la responsabilité des violences commises par les bourreaux. L'affaire de la déclaration de 1682 est d'ailleurs présentée par M. Méric sous un jour presque aussi faux que celle de la révocation. Ceci dit, nous rendons hommage à tout ce que son livre contient d'intéressant sur l'organisation temporelle du clergé, sur la justice ecclésiastique, sur l'enseignement du clergé, sur les assemblées du clergé, sur les servitudes et les épreuves du clergé, sur la situation des curés. Il y a là tout un ensemble de renseignements précis, bien groupés, qu'il est utile de trouver réunis sous une forme résumée.

Louis FARGES.

L'ouvrage de M. LÉVY-BRÜHL : *l'Allemagne depuis Leibnitz. Essai sur le développement de la conscience nationale en Allemagne*, 1700-1848 (Hachette), est l'étude la plus complète et la plus approfondie que nous possédions encore en France sur les origines et le développement de l'unité allemande. C'est un excellent morceau de philosophie, d'histoire littéraire et d'histoire politique, qui éclaire un des côtés les plus intéressants de l'époque contemporaine, une évolution historique d'une tragique importance pour nous. Je regrette que M. Lévy-Brühl se soit borné à décrire le mouvement unitaire et n'ait pas commencé par poser les termes du problème pour faire comprendre ce qu'il y a eu de logique et de nécessaire dans la solution qui s'est produite. A le lire, on dirait parfois qu'il considère le développement de la puissance prussienne comme une déviation, une altération de l'idée nationale, tandis qu'en fait le développement de la puissance prussienne pouvait seul réaliser les aspirations unitaires. Au sortir des luttes du XVIe et du XVIIe s., l'idée

laume et Frédéric, non seulement fondait sa puissance matérielle, mais concevait et réalisait la plus forte notion de l'État qui se fût manifestée depuis Rome, cette notion dont Hegel devait plus tard tenter de formuler la philosophie. Les deux éléments d'où sortira l'unité allemande sont tout formés : l'âme allemande, qui se croit humanitaire et cosmopolite, mais qui est profondément originale et nationale; la Prusse, qui se croit étroitement prussienne, mais qui prélude à son rôle allemand, d'abord en luttant dans la guerre de Sept ans contre la France, l'Autriche et la Russie, puis, en 1782, en se mettant à la tête de tous les États allemands contre l'Autriche. La Révolution française et Napoléon se chargent de fondre ces deux éléments, en faisant disparaître la féodalité princière, en développant en Allemagne le sentiment national par l'exemple d'abord, puis par l'oppression, enfin en faisant de la Prusse la martyre de l'idée nationale, tandis que l'Autriche s'était mise au service de la France. Dès lors le programme de l'avenir était tout tracé. M. Lévy-Brühl a suivi le mouvement unitaire jusqu'en 1848, parce qu'il est intéressant dans cette période de voir les persistants malentendus qui existent entre les libéraux unitaires, héritiers de la pensée de Stein et de Fichte, qui veulent une grande Allemagne parlementaire et libérale, et le gouvernement prussien, resté inféodé à la politique de la Sainte-Alliance. Ce n'est qu'après les épreuves de 1848, dispersion du Parlement de Francfort et humiliation d'Olmütz, que la Prusse a pu réaliser, par la diplomatie et par la guerre, les rêves des patriotes, des poètes et des savants. M. Lévy-Brühl a admirablement analysé les idées politiques de Hegel, décrit le rôle des Universités et des savants tels que Grimm, Humboldt, Gervinus, Dahlmann, indiqué l'importance du Zollverein.

L'unité allemande est-elle une création politique durable ? Si l'on considère seulement l'histoire des deux cents dernières années, il semble qu'elle soit la conséquence nécessaire de tout un développement national et doive y puiser des éléments sérieux de durée. D'un autre côté, beaucoup de dangers menacent cette unité. Sans parler de cette espèce de fatalité historique qui a toujours mis l'empire allemand en morceaux au moment même où il semblait le plus puissant, et qui a donné le règne d'Otton III pour épilogue à celui d'Otton Ier, fait succéder le grand interrègne aux gloires des Hohenstauffen, la guerre de Trente ans à celles de Charles-Quint, Iéna à Rosbach, il manque à l'Allemagne ce qui manque à la langue allemande : une forme précise, des règles exactes, des limites nettes. L'une et l'autre semblent condamnées à rester toujours à l'état inorganique, à l'état sinon de chaos, du moins de nébuleuse. L'Allemagne est dépourvue

de frontières aussi bien au point de vue de la géographie physique qu'au point de vue de la géographie politique. Rien de plus mal construit que sa frontière de l'Est; de tous côtés du reste elle englobe des pays qui lui sont hostiles comme l'Alsace-Lorraine, le Slesvig, Posen, causes permanentes de faiblesse, ou laisse en dehors d'elle des populations qui voudraient lui appartenir, comme les Allemands de l'Autriche ou des provinces baltiques. Elle sera sans cesse sollicitée de s'étendre et elle ne peut s'étendre sans compromettre son existence. Au fond l'Allemagne n'aura fondé son unité que le jour où des limites fixes auront été posées à son agrandissement, soit par sa propre volonté, soit par celle de ses voisins; à ce point de vue la renonciation à l'Alsace-Lorraine et au Slesvig septentrional serait une des conditions de l'affermissement de l'unité allemande, même sans tenir compte de l'intérêt qu'a l'Allemagne à l'amitié de la France. — Indépendamment de ces dangers, qui naissent de sa mauvaise constitution géographique et politique, que de périls menacent à l'intérieur l'Allemagne! La prépondérance de l'élément protestant n'a pas empêché le parti catholique de jouer dans l'empire un rôle qui jette le trouble dans toutes les combinaisons parlementaires; le socialisme menace aujourd'hui de devenir un élément perturbateur plus redoutable encore. Enfin est-il rien de plus hybride que la constitution intérieure de l'Allemagne? Non seulement aucune institution n'a de formes précises, ni de définition exacte, ni le pouvoir du roi de Prusse, ni celui des Chambres prussiennes, ni celui du Reichstag, ni celui des princes; mais l'empire est formé des éléments les plus disparates, de rois, de grands-ducs, de princes, de républiques, d'une terre d'empire; un Reichstag nommé par le suffrage universel fonctionne à côté de Chambres de députés nommées par le suffrage à deux degrés; tout cela constitue, au moins à nos yeux de Latins, une Babel d'où ne peut sortir que la confusion des langues et la dispersion des peuples. — On peut se faire une idée des détails si curieux de cette constitution politique de l'Allemagne dans le très bon livre que vient de publier M. André Lebon sous le titre : *Études sur l'Allemagne politique* (Plon). Il y étudie les origines et la constitution allemande dans un chapitre qui peut servir d'épilogue au livre de M. Lévy-Brühl, puis il analyse successivement le Reichstag, le pouvoir exécutif impérial, les constitutions prussiennes. Un appendice est spécialement consacré à l'Alsace-Lorraine. La clarté et l'impartialité sont les qualités dominantes de cet exposé très complet dans sa brièveté.

M. G. Renard a consacré un agréable volume aux *Princes de la jeune critique* (librairie de la *Nouvelle Revue*), où, après avoir tracé

dans une introduction un portrait idéal du critique, il dessine, non sans malice, mais sans méchanceté et d'un trait souvent vigoureux, les portraits réels de cinq critiques contemporains : MM. J. Lemaître, F. Brunetière, A. France, L. Ganderax, P. Bourget. Avec quelque plaisir que se lise le livre de M. Renard, il a l'inconvénient d'être un peu vague tout en étant assez tranchant. L'intérêt d'un ouvrage de ce genre aurait été de montrer quelles sont les tendances dominantes de la critique actuelle, ce qu'elle a d'original, ce qu'elle révèle sur l'esprit des générations nouvelles. M. Renard se contente de décrire des individus, il loue ou blâme sans qu'on distingue au juste pourquoi, ni dans quelle mesure ou pour quels motifs il trouve excessif le dogmatisme de M. Brunetière ou le scepticisme de M. Lemaître. Un détail suffit à mettre au jour ce qu'il y a de flottant dans la pensée de M. Renard : la présence de MM. France et Ganderax parmi les princes de la jeune critique. Je fais grand cas de ces deux écrivains, mais ni l'un ni l'autre ne me paraît avoir de titres à figurer dans une galerie des principaux critiques, alors que M. Faguet ni M. Desjardins n'en font partie. M. Desjardins représente une forme très particulière et très neuve de la critique psychologique qui cherche d'une part à discerner chez les écrivains la qualité spéciale de leur sensibilité et de l'autre à démêler leur idéal et leur conception de la vie pour connaître l'état moral de la société contemporaine et encourager ses meilleures aspirations. Nous avons cherché récemment à définir le talent de M. Faguet et fait remarquer la richesse et la force de sa pensée. M. France est un délicieux écrivain, un romancier d'une imagination rare et délicate, mais je ne sache pas que ses articles de critique soient considérés comme autre chose que des fantaisies exquises et que personne se demande quand paraît un livre ce qu'en pensera M. France. M. Ganderax s'est fait comme auteur dramatique et comme conférencier la réputation d'un homme d'esprit et d'un fin observateur, mais il n'a pas comme critique dramatique de personnalité bien marquée.

Celui des portraits de M. Renard qui demanderait le plus de retouches est celui de M. Brunetière. M. Renard indique d'ailleurs que M. Brunetière est en train de se modifier. Je ne sais s'il s'est modifié ou si simplement il a été méconnu, mais, à coup sûr, rien ne ressemble moins au Brunetière revêche et pédant, disciple étroit de Boileau et de Nisard, peint par M. Renard, que le Brunetière qui se montre à nous dans le cours professé à l'École normale sur l'*Évolution des genres dans l'histoire de la littérature*, dont le premier volume, consacré à l'*Évolution de la critique depuis la Renaissance jusqu'à nos jours* (Hachette), vient de paraître. Il est bien possible,

en effet, que M. Brunetière, une fois entré dans la carrière professorale qui était sa véritable vocation, y ait trouvé comme un épanouissement de son caractère et de son talent. Ce qui est certain, c'est qu'il n'est pas seulement un professeur d'une ardeur et d'une autorité extraordinaires, il est aussi le maître le plus bienveillant et le plus libéral qui se puisse voir, un excitateur d'idées qui n'impose jamais les siennes, qui préfère les contradictions réfléchies aux adhésions moutonnières. Ceux qui voient encore en M. Brunetière un second Nisard mesureront leur erreur en lisant l'*Évolution de la critique*. Nisard frémirait dans sa tombe s'il savait quel disciple on lui prête. J'entends encore M. Nisard dire aux élèves de l'École normale : « L'histoire ne sert de rien. Regardez-moi, j'ai la prétention de savoir quelque chose en littérature, mais je ne sais rien en histoire. Je sais bien qu'Henri IV a été un grand roi, mais je ne sais pas en quelle année il est mort. Je ne sais pas qui est venu le premier de Corneille ou de Racine. » Ou bien encore : « La chimie, est-ce que c'est une science? Elle date d'hier. Elle n'a pas d'ancêtres. » J'entends aussi M. Corrard, un vrai disciple de Nisard celui-là, menacer de donner sa démission parce qu'un élève avait trouvé superflu l'emploi des confidents dans la tragédie et avait ainsi « offensé la divinité du lieu, » ou nous interdire de nommer Shakespeare ou d'employer le mot *époque*, parce que cette expression est usitée par M. Villemain, le créateur de la fausse critique dite historique. — O horreur! les murs d'où le mot « époque » était banni entendent M. Brunetière exposer le système de Darwin, juger Villemain comme un timide précurseur de la vraie critique, ramener la critique littéraire, non pas à l'histoire seulement, mais à l'histoire naturelle, et retrouver dans la littérature comme dans toutes les productions de l'homme et de la nature les lois de l'évolution. M. Brunetière nous paraît avoir entièrement raison lorsqu'il considère cette vue comme l'aboutissement nécessaire de toutes les transformations de la critique depuis le XVIe siècle. On a commencé par admirer les œuvres de l'antiquité et par chercher les raisons qui les rendent belles; ces raisons une fois reconnues, on les a transformées en règles auxquelles on a attribué le pouvoir de donner la beauté aux œuvres où elles seraient respectées. Boileau a cherché à démontrer la conformité de ces règles avec la nature et la raison. Bien que l'idée d'une transformation du goût et des formes du beau se fasse jour dans la querelle des anciens et des modernes, le XVIIIe siècle reste fidèle aux idées de Boileau; mais Rousseau, en réussissant contre toutes les règles à exciter l'admiration, fait triompher la notion du relatif dans la critique. Mme de Staël et Chateaubriand répandent

cette idée qu'il y a des beautés différentes suivant les temps et les lieux. Avec Villemain, la critique littéraire fondée sur l'histoire prend naissance. Sainte-Beuve y ajoute la connaissance intime de la vie et de la psychologie des auteurs; Taine enfin voit dans les œuvres les produits nécessaires des milieux historiques, géographiques, ethnographiques et sociaux. Il faut suivre dans les abondants et solides chapitres de M. Brunetière le développement de cette histoire de la critique. Ses chapitres sur Boileau, sur Mme de Staël et Chateaubriand, sur M. Taine sont parmi les meilleures pages qui soient sorties de sa plume. On attendait avec impatience le moment où un esprit aussi philosophique, aussi puissant par la logique que M. Brunetière se manifesterait, non plus dans des articles isolés, mais dans une œuvre de généralisation et d'histoire tout à la fois. Ce moment est venu, et, à en juger par ce premier volume, l'ouvrage ne trompera pas l'attente des amis de M. Brunetière.

G. Monod.

DANEMARK.

Les Archives. — Publications de documents. — La réorganisation de nos archives, commencée en 1883, a réuni, sous un seul chef, les archives principales (*Geheimearchiv*) et les archives des ministères civils, excepté le ministère des affaires étrangères; en 1888, elle a fait un pas en avant par la création d'archives d'État (*Rigsarchiv*), création stipulée par une loi. Ces archives comprennent les archives indiquées plus haut, ainsi que toutes celles qui appartiennent à l'administration centrale. En outre, on a institué à Copenhague, à Odensée et à Viborg trois archives provinciales formées par le dépôt des pièces provenant des magistratures secondaires. M. A.-D. Jœrgensen, directeur des archives de l'État, historien énergique et plein de talents, a rendu de très grands services en contribuant à cette réorganisation qui, certainement, sauvera de la destruction beaucoup de pièces éparpillées dans des locaux nullement appropriés à cet usage. Les archives communales, ainsi que les archives des biens ruraux, pourront également être remises aux archives des provinces.

Quant aux publications des pièces émanées des archives de l'État, on a édité la suite des registres de la chancellerie du temps de Christian III et de Frédéric II par M. C.-F. Bricka[1]. L'état-major a publié

1. *Kancelliets Brevbøger*, ved C.-F. Bricka, 1556-60. 1887-88. (Reitzel.)

une série de pièces importantes relatives à l'époque de la guerre de 1807-1809[1]. Le premier volume de la seconde série de registres des diplômes danois, publiés sous les auspices de l'Académie des sciences, a été achevé[2].

La Société pour la publication des sources de l'histoire de Danemark a continué une édition importante de pièces ayant rapport à l'histoire du Rigsraad et des assemblées des États au temps de Christian IV par M. Chr. Erslev[3].

Elle a de même continué la publication des lettres autographes de ce roi, par MM. Bricka et Fridericia, et commencé une excellente édition d'actes législatifs et organiques pour les années 1558-1660, par M. V.-A. Secher[4].

M. Holger Rœrdam a achevé ses deux grandes publications : les documents historiques du XVIe siècle[5] et une édition de toutes les lois et décrets ecclésiastiques de 1536 à 1683[6].

Moyen age. — Un jeune savant, M. Hans Olrik, a écrit un assez gros livre sur Knud Lavard[7]. Ce personnage intéressant et habile a joué un grand rôle dans l'histoire du Danemark et des pays voisins situés immédiatement au sud. Fils du roi Erik Eiegod, il devint duc dans le Jutland méridional et par le fait même gardien des frontières danoises. Parent de la maison princière des Slaves, il fut élu prince (knes) des Obotrites. Sa vie pieuse et son infâme assassinat (1131) en firent un saint, et ce fait le rendit peut-être le plus populaire des saints danois. La position qu'il occupait était, à cause de ses relations variées avec des peuples et des princes de nationalité différente, d'un caractère assez dangereux, et, quelque avantageux qu'ils pussent être pour la civilisation, ses efforts pour introduire la culture allemande en Danemark n'étaient pourtant pas sans dangers pour la nation. Ajoutez-y que les relations de l'Allemagne avec le Danemark commencèrent, à cette époque, à changer de caractère, parce que l'Allemagne s'efforçait d'établir sa prédominance dans le pays voisin.

1. *Meddelelser fra Krigsarkiverne udgivne af Generalstaben*, vol. III, IV, cah. 1-5, 1886-1889. (Gyldendal.)

2. *Regesta diplomatica historiae Danicae. Series secunda*, I, 789-1536. 1889. (Hœst.)

3. *Aktstykker og Oplysninger til Rigsraadets og Stændermœdernes Historie i Kristian IV's Tid*, ved Kr. Erslev. II, III, cah. 1. 1887-88. (Klein.)

4. *Forordninger, Recesser og andre Kongelige Breve, Danmarks Lovgivning vedkommende*, 1558-1660, ved V.-A. Secher, 1558-80. 1887-89. (Klein.)

5. *Historiske Kildeskrifter, især fra det* 16 *Aarh.*, ved H. Rœrdam. 2e série, I-II, 1884-87. (Gad.)

6. *Danske Kirkelove*, 1536-1683, ved H. Rœrdam. I-III. 1883-89. (Gad.)

7. H. Olrik, *Knud Lavards Liv og Gærning*. 1888. (Wroblewski.)

Ce brave guerrier et éminent homme d'État, M. Olrik, a essayé de le dépeindre autant que l'ont permis les documents, et a spécialement cherché à faire ressortir son rôle au point de vue de la civilisation. C'est en effet ce prince qui, en beaucoup d'égards, dans notre pays, a frayé le chemin à la culture générale de l'Europe. L'auteur lui a consacré de longues études, il s'est servi de tous les documents imprimés et de tous les travaux récents, et a développé son sujet dans une langue pure. On ne peut cependant pas dire qu'il ait ajouté beaucoup de nouveau à ce qu'on savait déjà.

M. Ludvig Holberg a présenté dans un livre savant et ingénieux l'histoire de la noblesse danoise (jusqu'en 1282), spécialement sous le rapport de l'organisation de la justice entre les nobles eux-mêmes et vis-à-vis du roi; il montre comment ce droit des nobles a influé sur la législation civile et ses rapports avec les chartes des rois[1].

M. le professeur H. Matzen nous a donné un aperçu clair et approfondi des capitulations électorales accordées par les rois de Danemark, institution fort intéressante et particulière à notre pays[2].

M. J.-B. Lœffler, qui a fait des études approfondies sur les monuments du moyen âge, a publié, sans compter un ouvrage sur les pierres tombales dans l'église de Soræ[3], un travail sur les dalles tumulaires danoises au moyen âge. Cet ouvrage repose sur des connaissances profondes; il donne des types des pierres tombales de chaque époque, dessinés de main de maître par l'auteur; on y voit clairement quel profit considérable on peut tirer de la décoration de ces monuments au point de vue, soit de l'histoire artistique, soit de l'histoire du costume et des mœurs. Le livre est accompagné d'un résumé en français[4].

Pour l'histoire de l'Islande au moyen âge, nous pouvons citer plusieurs bons ouvrages. C'est ainsi qu'un jurisconsulte distingué, M. Wilhjalmur Finsen, a publié une série de recherches sur l'organisation générale des institutions de la république islandaise[5]; il y expose des considérations, nouvelles sous beaucoup de rapports, sur l'état de la justice dans cette île. A son avis, la célèbre loi Graagas,

1. L. Holberg, *Dansk Rigslovgiving*. 1889. (Gad.)

2. H. Matzen, *Danske Kongers Haandfæstninger, Indledende Undersøgelser*, Universitetsprogram. 1889.

3. J.-B. Lœffler, *Gravmonumenterne i Soræ Kirke. Med 17 lithographerede Tavler*. Avec un résumé en français. 1888. (Reitzel.)

4. J.-B. Lœffler, *Danske Gravstene fra Middelalderen. Med 34 kemityperede Tavler*. Avec un résumé en français. 1889. (Reitzel.)

5. V. Finsen, *Om den oprindelige Ordning af nogle af den islandske Fristats Institutioner*. 1888. (Videnskabernes Selskabs Skrifter, 6e série, II, i.)

qui, il est vrai, ne nous est conservée que dans des manuscrits du milieu du XIIIe siècle, mais dont le texte date du commencement du XIIe (des parties considérables remontent même au XIe), nous donne, beaucoup mieux qu'on ne l'a cru, le tableau de la justice telle qu'elle était pratiquée lorsque la république fut organisée au commencement du Xe siècle. Déjà à cette époque les institutions, en ce qui concerne le pouvoir législatif et judiciaire, avaient atteint un très grand développement. On ne s'est pas contenté de transférer, de la mère-patrie en Islande, la justice norvégienne; on l'a perfectionnée avec une originalité considérable. Les modifications apportées aux lois en 965 et en 1004 n'ont donc point été fondamentales, comme on l'a supposé.

Un autre livre touche à une question tout à fait spéciale, la construction des maisons en Islande à l'époque des sagas[1], mais la portée en est considérable, et il renverse de fond en comble la théorie admise jusqu'ici. On croit généralement que la manière dont les maisons étaient construites et distribuées en Norvège donne exactement le moyen de comprendre les maisons islandaises. On aime à se figurer que la maison islandaise consistait en une seule pièce d'habitation, une grande salle (*skáli*) sans division en compartiments, où toute la famille et les domestiques, les hommes et les femmes, demeuraient et se livraient à leurs occupations. C'est une erreur que l'auteur a entièrement détruite.

Les scènes si célèbres des sagas se passaient dans des conditions tout à fait différentes; les demeures se composaient de trois à quatre maisons placées l'une à côté de l'autre, sorte d'ensemble de bâtiments ou de maison composée. La chambre principale d'une telle habitation ne s'appelait même pas *skáli*, mais *stofa*. L'auteur fait ressortir une foule de détails qui avaient leur place dans ces maisons et se trouve porté, de différentes manières, à s'occuper de la vie sociale. Sa critique pénétrante, ses vues originales, l'exactitude et le soin de sa méthode permettent d'augurer beaucoup de ce remarquable début.

La grande période littéraire de l'Islande est comprise entre le IXe et le XIIIe siècle. L'époque la plus reculée est occupée par la splendide poésie mythologique des eddas, et les siècles suivants par cette chose unique appelée sagas. Mais au moment où tombe la république islandaise (1262-64), la littérature décline et entre en dissolution. L'histoire, auparavant si florissante, se change, dans les siècles suivants, en sèches annales, et le sort de la poésie ne vaut guère mieux. C'est ainsi que la poésie du XVe et du XVIe siècle est en grande partie

1. V. Gudmundsson, *Privatboligen paa Island i Sagatiden samt delvis i det øvrige Norden*. 1889. (Hœst.)

sacrée, ou composée de ce qu'on appelle les *Rimur*. La poésie sacrée consiste en plusieurs chants en honneur de la Vierge Marie, de différents apôtres, de saint Jean-Baptiste et des saints. C'est de la rimaillerie sans la moindre originalité ni génie. Ces poésies ne portent pas l'empreinte d'une individualité poétique; la forme en est artificielle et sans goût. Les *Rimur* prennent la place des chansons populaires proprement dites, dont on ne trouve que peu d'originales en Islande, ce sont des sagas mises en vers. On a spécialement choisi les sagas fabuleuses et sans fondement historique; on les a enjolivées sans art et sans goût. Toute cette vaste littérature n'a donc presque plus de beauté ni de charme. M. Jon Thorkelsson[1] nous a donné sur cette poésie tous les éclaircissements désirables et même un peu davantage. Il en a imprimé des échantillons; il a indiqué les manuscrits qui la renferment. Son livre forme un excellent répertoire, composé avec un zèle et une persévérance auxquels il convient de rendre hommage; mais, quant à l'histoire littéraire où il fallait indiquer la valeur particulière de chaque auteur et le comparer avec les représentants de la littérature ancienne et moderne, l'auteur a échoué. Il est évident qu'il lui manque des idées générales et le sens de l'esthétique.

Le livre de M. Trojel sur les cours d'amour du moyen âge[2] nous conduit hors des pays septentrionaux (le mot *Elskovshof* dont se sert l'auteur est un germanisme et n'est pas danois). L'auteur soulève de nouveau une question déjà ancienne, celle de savoir si, en réalité, il existait des tribunaux où les dames émettaient un jugement positif sur des litiges en matière d'amour. Il cherche à combattre l'opinion soutenue par Diez, Gaston Paris et autres, qui soutiennent que ces procès et ces sentences étaient de purs jeux d'esprit, ayant pour but d'amuser ceux qui s'y livraient, et de les provoquer à toute sorte de réponses subtiles et piquantes sur la casuistique amoureuse. Avec beaucoup de bon sens et de critique, l'auteur possède une assez grande dose de naïveté. Il soutient la thèse que ces jugements étaient des réalités; que très certainement les amoureux invoquaient jadis le secours de certaines dames et leur demandaient une solution à laquelle ils se soumettaient eux-mêmes. Il nous est impossible d'adhérer à cette opinion. M. Trojel ne réussira guère à se créer des partisans. Néanmoins le livre est une œuvre de mérite qui donne, sur tout ce qui concerne les cours d'amour, des renseignements aussi exacts que clairs. Ses études sur le traité *De arte amandi*, composé au XIIIe siècle

1. Jon Thorkelsson, *Om Digtningen paa Island i det* 15e *og* 16. *Aarhundrede.* 1888. (Hœst.)

2. E. Trojel, *Middelalderens Elskovshoffer.* 1888. (Reitzel.)

(selon M. Paris; M. Trojel dit : vers 1180 par le chapelain André), ont une réelle valeur; il nous donne à ce sujet beaucoup de renseignements nouveaux, quant à la composition de l'œuvre et à l'époque où vivait l'auteur. M. Trojel en prépare actuellement une édition [1].

Publications relatives a l'affranchissement des paysans. — Le 20 juin 1788, une ordonnance royale affranchit les paysans du royaume; ils cessèrent d'être des serfs attachés à la glèbe; ainsi fut abolie une des obligations les plus lourdes qui pesaient sur les paysans. Mais déjà auparavant des décrets avaient paru qui avaient beaucoup adouci la condition des paysans. L'année précédente, un édit important, relatif à la situation des fermiers à l'égard du seigneur, avait déterminé avec précision leurs droits et leurs devoirs réciproques, si bien que le paysan n'était plus soumis aux caprices du seigneur, ni à sa justice. En 1788 et dans les années suivantes, le commerce des céréales devint libre; chacun eut le droit d'engraisser du bétail dans son étable à lui, et de l'exporter. L'abolition volontaire des corvées et de la communauté des terres fut favorisée. Des décrets importants sur la sécurité des champs, sur les haies et sur les eaux nuisibles furent promulgués. Le 20 juin 1788 est néanmoins la date essentielle de l'émancipation, puisque c'est celle de l'acte qui accordait la liberté individuelle.

Le 20 juin 1888, partout dans le pays on fêta le souvenir de cette émancipation, et pour cette circonstance on publia un assez grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs ont une très grande valeur, sur l'histoire des paysans. A côté de la grande exposition de l'industrie, de l'agriculture et des arts des pays du Nord, qui eut lieu à l'occasion de ce jubilé, il y eut également une section d'histoire de l'agriculture. Pour montrer les développements de l'agriculture depuis les plus anciens temps, on y réunit des collections rétrospectives d'outils, des cartes, des modèles, etc. En outre, la section publia un mémoire de grande valeur composé par M. le professeur Edvard Holm, et intitulé : *la Lutte pour les réformes agraires à la fin du XVIIIe siècle* [2].

Dans cet ouvrage, aussi attrayant que solide, l'auteur passe en revue les différents échelons de la grande réforme agraire. Le développement en fut lent. C'est vers le milieu du XVIIIe siècle que l'inté-

1. L'ouvrage de M. Trojel a fait l'objet d'une importante étude publiée par M. G. Paris dans le *Journal des savants;* elle a été résumée ici même (XXXIX, 189 et 426). Enfin M. Pio Rajna a repris le même sujet dans une instructive brochure que nous avons récemment annoncée; voy. *Revue historique*, XLIII, 239.

2. E. Holm, *Kampen om Landboreformerne i Danmark i Slutningen af 18. Aarhundrede* (1773-1791). 1888. (Gad.)

rêt pour la question agraire fut éveillé, et que des seigneurs, gagnés par les doctrines humanitaires si répandues à cette époque, commencèrent à témoigner plus de bienveillance à leurs subordonnés. Cependant il y avait une foule de lois iniques et accablantes; beaucoup de propriétaires traitaient fort mal les paysans. Les seigneurs les plus tyranniques étaient ceux qui avaient acheté la propriété par spéculation, et la réputation des régisseurs était mauvaise. Après sa première communion, en 1784, le prince royal Frédéric fut chargé de l'administration du pays et il conçut de bonne heure le dessein d'introduire des réformes. En 1786, l'avocat infatigable des paysans, le ministre Reventlov, lui exposa un jour avec conviction la situation des paysans et les remèdes qu'il fallait à son avis y apporter; mais en même temps il fit des réserves sur la question d'opportunité. Le prince royal s'écria : « Il me semble pourtant qu'en une chose si importante sur laquelle repose le bien de la nation, il ne faut pas perdre un jour. Ne pourrait-on pas tout aussi bien se mettre à la besogne demain qu'après-demain? » Ces paroles du prince furent aussitôt rapportées par Reventlov à Bernstorff. Ce ministre, chaud partisan de l'émancipation, en saisit l'idée avec empressement. Peu de jours après, une « commission agraire » fut créée. On a conservé une lettre, écrite quelques jours après par le comte Reventlov enthousiasmé à sa sœur : « Le message de la liberté s'annonce. Les liens sont brisés, c'en est fait des exactions. Le règne des fouets, des chevaux de bois et du capuchon espagnol est passé. Hourra! Hourra! Hourra! Répétez bien fort ce cri, pour que nos voix puissent retentir dans le conseil où siègent les seigneurs scandalisés par ces merveilles. Hourra! C'est fini de toutes ces vieilleries que j'ai abattues au moyen des dents, des mains et des pieds; je les brûlerai et je jetterai les cendres à la mer. Celui qui proférera une seule injure contre le roi Frédéric, les gamins l'insulteront dans la rue. Quant à moi, ni mon corps ni mon âme n'auront de repos avant d'avoir accompli la besogne, avant que le temple de l'esclavage soit abattu et que celui de la liberté soit construit. » — C'est avec cet enthousiasme que travailla Reventlov dans la commission dont il devint, par sa grande expérience, par son habileté pratique et par sa prévoyance, le membre le plus énergique et le plus capable. A côté de lui il faut citer l'habile jurisconsulte Chr. Colbjœrnsen, secrétaire de la commission, et d'autres propriétaires et jurisconsultes énergiques et intelligents. A côté d'eux siégeaient des partisans du régime existant, mais la majorité était acquise à la cause du progrès. Ses avis et ses propositions devinrent la base des ordonnances royales.

M. Holm expose d'une manière intéressante toute la lutte pour la

réforme; il dépeint le caractère des personnages qui y prirent part; il expose leurs sentiments et leur position à l'égard de la question agraire; il analyse les longues discussions qui précèdent la réforme et qui furent engagées par des économistes, des propriétaires, des ecclésiastiques et des jurisconsultes. Il s'agissait de savoir quels seraient les moyens efficaces pour venir en aide aux paysans menacés et favoriser en même temps les intérêts de l'agriculture; cette polémique fut soutenue avec tant de conviction et de compétence qu'il serait impossible d'indiquer un pays où ces questions aient été traitées avec plus de zèle et d'intelligence. On a d'ailleurs eu tort de dépeindre en bloc tous les seigneurs et tous les propriétaires comme les tyrans des paysans et comme des égoïstes. Beaucoup d'entre eux avaient la plus grande sollicitude pour leurs paysans et leur firent une condition fort tolérable. En général, la situation des paysans variait selon les propriétés et selon les provinces. Les paysans de la Séelande étaient les plus mal traités.

La Société royale d'agriculture, qui doit son existence au mouvement réformateur du XVIIIe siècle (1769), a publié un livre du fermier Rasmussen Sœkilde[1]. Il nous décrit l'état du paysan avant et après 1788. Il y fait preuve d'expérience; son style a de la chaleur et de l'ampleur. L'auteur, qui a déjà auparavant écrit d'intéressantes monographies sur le passé des paysans, ne nous apporte pas beaucoup de nouveau, il est vrai, mais son livre est une lecture attrayante pour tout le monde. Voici comment s'exprime la Société dans la préface : « Comme l'auteur n'a nullement renoncé à la charrue ni au coffre à avoine, mais comme il est encore toujours le paysan cultivant ses terres, ce livre porte spécialement l'empreinte d'un souvenir de reconnaissance de la part du paysan danois aux hommes de mérite qui, au siècle passé, ont jeté les fondements de son émancipation et de son bien-être. »

M. le professeur Falbe-Hansen a publié un ouvrage excellent sur l'abolition du domicile forcé et les réformes agraires considérées au point de vue de l'économie politique[2]; c'est une dissertation universitaire. L'auteur y met en lumière une foule de questions originales et intéressantes, en particulier pour l'époque antérieure aux réformes.

L'auteur défend le décret de 1735 prohibant l'importation des blés étrangers en Danemark et dans la Norvège méridionale, décret sou-

1. N. Rasmussen Sœkilde, *Landboreformerne før og efter* 1788. 1888. (Schubothe.)

2. V. Falbe-Hansen, *Stavnsbaandslæsningen og Landboreformerne set fra Nationalœkonomiens Standpunkt*. 1888. (Gad.)

vent attaqué comme imprudent; il montre qu'il fut provoqué par les prix peu élevés du blé. De nos jours un gouvernement aurait agi de même, si ce n'est qu'il aurait élevé les tarifs de douane au lieu d'interdire directement l'importation. La prohibition, il est vrai, nuisit à la partie non agricole de la nation, mais beaucoup d'économistes d'alors étaient d'avis que les prix élevés des vivres contribuaient à faire fleurir l'industrie des villes, en forçant la classe ouvrière à travailler d'autant plus. Mais il faut avouer que cette défense d'importation n'aurait pas dû subsister une longue suite d'années. De même, on a reproché à Christian VI d'avoir fait construire des châteaux coûteux et inutiles, mais on peut faire retomber une partie de ce reproche sur les doctrines économiques de l'époque. Il était généralement admis que le luxe de la cour, pourvu qu'il ne portât pas sur des marchandises étrangères, n'était nullement nuisible au peuple, mais qu'il augmentait au contraire la rapidité avec laquelle circulait l'argent. Même les dettes n'étaient pas un grand malheur, pourvu que la dette fût intérieure et pût être regardée comme une dette faite par une main et dont profitait l'autre. On pourrait même se placer à ce point de vue pour justifier le décret sur le domicile forcé rendu en 1733 par le roi Christian, qui créa en même temps une milice territoriale de paysans, quelque inhumaine et despotique que puisse paraître cette mesure. Les hommes d'État et les économistes d'alors avaient plutôt les yeux fixés sur la production nationale et sur la grandeur de la richesse que sur leur partage. On ne considérait pas spécialement le bien de la population ouvrière, pourvu que l'État devînt puissant et riche. L'État désirait régler lui-même la vie économique, et il fit des cadres pour utiliser l'activité des bourgeois. Chacun eut sa place déterminée et fut forcé d'y travailler. Voilà pourquoi le paysan devait être forcé de rester là où il était né. L'auteur démontre que le domicile forcé n'a pas été introduit à cause des milices territoriales, mais plutôt, au contraire, afin de pouvoir obliger les paysans à rester attachés à la glèbe. Pendant ces temps où les prix étaient si peu élevés, les corvées, le travail des paysans étaient le gain principal que les seigneurs tiraient de leur seigneurie. Il était donc nécessaire de forcer les paysans d'y rester. Ce travail, lui aussi, s'occupe de l'amélioration du sort des paysans qui se fait sentir déjà avant les réformes, et l'auteur se plaît en général à mettre en relief les bons côtés de la situation, trop souvent négligés par ceux qui combattaient les abus. Malgré le domicile forcé, il y eut de 1769 à 1787 de fréquents déplacements, de la ville à la campagne et de villages à villages. Les corvées non plus n'étaient pas aussi répandues qu'on l'a soutenu dans la commission agraire, et en 1788 la

valeur de certaines propriétés en Séelande était le quintuple de ce qu'elle avait été en 1733. L'auteur étudie les résultats économiques des réformes dans les différents cas. Tandis qu'avant les réformes le nombre des naissances était le même que celui des décès, de 1800 à 1808 les naissances l'emportent de 63,000 sur les décès. L'augmentation de la population se manifeste également dans le nombre croissant des petits tenanciers. Au bout d'une quinzaine d'années, le nombre des journaliers et des locataires de cabanes se doubla ; il fut augmenté de 130,000 personnes. Il y a en d'autres termes toute une nouvelle classe sociale qui se crée, les journaliers et les ouvriers de la campagne apparaissent.

La Société pour la publication des documents historiques danois désirait également prendre part aux fêtes du jubilé ; elle a publié une série de documents relatifs à l'histoire de l'abolition du domicile forcé par M. le docteur J. Fridericia [1]. L'auteur montre comment la liberté des paysans a été abolie par degrés ; ce mouvement commence en réalité à l'époque où Christian IV créa la milice territoriale. Quant aux îles de Séelande, de Laaland et de Falster, le *Vornedskab* (servage de la glèbe) datait d'une époque plus reculée et existait dès la fin du moyen âge, mais Frédéric IV l'avait aboli en 1702. Quant aux lois relatives à la milice territoriale, l'obligation forçant le paysan à rester dans les terres du seigneur aussi longtemps qu'il faisait le service militaire était en vigueur dans tout le pays. Pour les autres qui étaient hors service, il fallait qu'en quittant la commune ils eussent un certificat de leur ancien maître donnant la preuve que le paysan partait avec le consentement du seigneur. Un passeport du pasteur était également exigé. Quelques propriétaires, il est vrai, cherchaient à forcer le paysan à rester en retenant, contrairement à la loi, un tel passeport, mais ces violations n'étaient que des exceptions. En 1733, quand la milice territoriale eut été supprimée pendant trois ans et qu'on en eut créé une nouvelle, il fut prescrit à tous les paysans entre quatorze et trente-six ans de demeurer dans la seigneurie et il fut permis au seigneur de désigner ceux qu'il désirait avoir pour soldats. Une série de décrets consécutifs étendit cette obligation sans pitié. Les paysans âgés de quatre à quarante ans durent rester et furent même obligés, cet âge passé, de prendre à bail une ferme de la seigneurie. M. le docteur Fridericia nous montre, non seulement toutes ces obligations, mais encore les discussions et les réserves qui les ont précédées, ainsi que les décrets administratifs par lesquels elles

1. J.-A. Fridericia, *Aktstykker til Oplysning om Stavnsbaandets Historie*. 1888. (Klein.)

passèrent. Les renseignements sur les résultats et sur les abus amenés par ces décrets ne sont pas moins intéressants. Le dernier chapitre roule sur les discussions qui, pendant vingt ans, ont précédé l'abolition du domicile forcé.

La partie principale du volume se compose de documents inédits; l'auteur en a tiré beaucoup de faits nouveaux; il a pénétré au fond de son sujet et a facilité, avec beaucoup d'intelligence, le travail de ceux qui désirent approfondir la question. En même temps, l'auteur a, dans un petit livre mis à la portée du grand public [1], décrit l'émancipation des paysans. On y retrouve la chaleur de cœur naturelle au savant défenseur de la classe rurale, mais le tableau des souffrances qu'elle endurait a été trop poussé au noir.

On ne saurait nier en effet qu'on a peint le passé du paysan sous un jour trop sombre. On a accordé une confiance excessive aux plaintes formulées à l'époque des réformes. On n'en a pas toujours vu l'exagération. Six mois avant le jubilé, l'auteur de ce bulletin a composé, sous le titre : *le Paysan danois et la liberté*, un petit livre où il s'efforce de modifier les opinions reçues à ce sujet [2]. On s'en tient d'ordinaire au tableau donné par Allen dans son *Histoire de Danemark*. M. Allen dépeint l'antiquité comme la vraie époque de la liberté populaire, quand les paysans avaient le pouvoir législatif et judiciaire. Au moyen âge, la puissance du clergé et de la noblesse se forme aux dépens des paysans libres qui devinrent des serfs et des esclaves. Quand, après la réforme, la noblesse eut conquis plus de puissance encore, cette réaction continua; l'établissement de la monarchie absolue n'y changea rien; le gouvernement et les particuliers cherchaient au contraire à faire peser des charges plus lourdes encore sur les paysans. Nous avons au contraire cherché à établir combien étaient grandes les erreurs de ce tableau. Quant à l'antiquité, il faut se rappeler que le paysan était ce que nous appellerions aujourd'hui un aristocrate et qu'il commandait à une classe de la société n'ayant aucun droit politique. Une liberté populaire de nature démocratique était absolument inconnue dans l'antiquité. En ce qui regarde le moyen âge, l'expression « le paysan misérable » (*uselige Bonde*), trouvée dans une chanson populaire, a été regardée comme caractérisant sa condition sociale; mais cette chanson ne désigne en réalité qu'un paysan à qui il est arrivé un malheur de famille. En outre,

1. J.-A. Fridericia, *Den danske Bondestands Frigjørelse*. 1888. (Studentersamfundet.)

2. J. Steenstrup, *Den danske Bonde og Friheden*. 1888. (Rud. Klein.) — Édition populaire. (Gad.)

les chansons en général nous représentent tout autrement le paysan et nous le montrent défenseur courageux de ses droits. Les documents historiques nous apprennent de plus que les esclaves (*Trælle*) n'existaient plus à partir du XIIIe siècle; plus tard, il est vrai, on a pu donner le nom de *Trælle* aux paysans, mais on voulait par là simplement dire comme quelquefois dans le patois de nos jours qu'ils étaient soumis à la corvée. L'auteur s'occupe spécialement du *Vornedskab* (servage de la glèbe) qui parut en Séelande, Laaland et en Falster au XVe siècle et qui fut aboli seulement en 1702. On a beaucoup disserté sur l'origine du servage; l'auteur étudie la question à son tour. A ce point de vue, il fait observer que l'obligation principale du *vorned* était de prendre à cens toutes les terres cultivées qui étaient sans tenanciers (*curia desolata*). C'étaient non seulement les fils de ces censitaires, mais encore des propriétaires libres qui étaient astreints à cette obligation. Ce n'était donc pas une charge imposée par de durs seigneurs, c'était un devoir, même pour les gens libres, un devoir envers l'État qui ne permettait pas que le sol restât sans cultivateur. L'agriculteur y était astreint, aussi était-ce seulement l'homme et non pas la femme qui était *vorned*. Nous voyons le servage s'établir d'une manière semblable dans le Mecklembourg, dans le Brandebourg, dans la Livonie, dans la Courlande, dans la Russie, même dans le Holstein et dans le Slesvig méridional. Là aussi, il y eut, du XVe au XVIIe siècle, un servage inconnu jusqu'alors; partout, c'était pour avoir le sol, faire cultiver le sol et pour empêcher les paysans de se fixer en ville. Mais, dans tous ces pays, la mesure se transforma, les paysans devinrent la propriété de leurs maîtres (ils tombèrent dans la *Leibeigenschaft*), ce qui n'a jamais eu lieu en Danemark. Dans les études suivantes, l'auteur cherche également à fixer l'attention sur certains aspects négligés des droits des paysans. Ainsi, il montre que les rentes seigneuriales étaient immuables et restaient les mêmes en quantité pendant des siècles. En général, l'auteur recule l'époque où commença vraiment la « misère » des paysans; il la place de 1660 à 1750.

Dans une autre étude intitulée : *les Paysans et l'Université*[1], l'auteur recherche jusqu'à quel point la culture intellectuelle des paysans et leur participation à la vie universitaire marchaient de pair avec les réformes économiques. On a fait une remarque singulière. Depuis la réforme de l'Église, l'université était intimement liée au tiers état. Ni parmi les professeurs, ni parmi les étudiants, on n'avait compté de membres de la noblesse. Des savants célèbres étaient souvent ori-

1. J. Steenstrup, *Bonden og Universetetet*. 1888. (Klein.)

ginaires de la campagne et la gratuité de l'enseignement dans les lycées appelait à l'université un assez grand nombre de jeunes paysans. La facilité avec laquelle on pouvait fréquenter les lycées grâce à cette gratuité et à de nombreuses bourses n'était cependant pas sans danger, car elle attirait à l'université beaucoup de jeunes gens sans dispositions pour l'étude. Au commencement de ce siècle, on résolut que l'enseignement dans les lycées serait payé. Une statistique montre qu'à partir de cette époque, il n'y eut presque plus de paysans à l'université; au contraire, on trouva les enfants des nobles dans les lycées et à l'université à côté de ceux des bourgeois. L'auteur croit que cet état des choses n'a pas peu contribué à exciter la défiance des paysans à l'égard des fonctionnaires. En effet, un moyen admirable de nivellement disparut. Pendant ces trente dernières années, l'état des choses s'est modifié, et à présent environ quinze pour cent des étudiants sont les fils de petits paysans.

Les divers ouvrages qu'on vient de citer inspirent en somme une réflexion consolatrice, que fait naître la comparaison avec l'étranger. Dans certains pays, les paysans n'étaient sans doute pas soumis au seigneur, comme en Norvège, en Suède et en Angleterre; mais dans la plupart des autres la situation des paysans était beaucoup plus malheureuse; on y rencontre un servage (*Leibeigenschaft*) inconnu en Danemark. En ce qui concerne l'abolition de la communauté et la division des terres, l'Écosse occupait le premier rang. Déjà au XVIIIe siècle la répartition des biens était un fait accompli, l'Angleterre suivit bientôt cet exemple. En Danemark, les décrets de 1769, de 1776 et de 1784 favorisèrent ce mouvement qui put s'accomplir chez nous plus tôt que dans le reste des États du continent.

Quant à la liberté personnelle des paysans, elle fut décrétée en Danemark en 1788, quatorze mois avant que la France parvint, le 4 août 1789, à résoudre le problème, et cela sans effusion de sang. En ce qui regarde l'abolition des corvées et le développement de l'agriculture en général, le Danemark occupait alors le premier rang.

Voici comment s'exprime M. Falbe-Hansen dans l'ouvrage cité plus haut : « L'émancipation des paysans n'était qu'un côté spécial des réformes. Le prince royal Frédéric et ses conseillers ont mis en pratique la pensée sociale moderne : le principe de la liberté, et cela non seulement dans la question agraire où les motifs étaient palpables, mais encore sous d'autres rapports. Dans le commerce, le Danemark fut le premier, — à part quelques exceptions de moindre valeur, — à adopter la doctrine du libre-échange et à la mettre en pratique; il le fit si résolument qu'aux yeux des gens d'alors le Danemark était un pays radicalement libre-échangiste. Cela eut lieu par

les décrets de 1788 et de 1797. Les décrets relatifs à l'organisation douanière en 1797 sont, dans le commerce, un pas aussi décisif de l'esclavage vers la liberté que le fut l'abolition du domicile forcé. On pourrait également citer l'abolition des corporations en tant qu'institutions obligatoires (1800), l'interdiction de la traite des nègres (1792), l'égalité des juifs devant la loi (1788 et 1814), l'équitable répartition des impôts (1802). Le Danemark marchait alors à la tête des nations; il fit voir au monde comment les idées modernes de liberté pouvaient être mises en pratique par le travail paisible des réformes. Ces réformes furent avantageuses et heureuses pour le peuple, elles furent un soutien pour l'État et pour le roi. Le Danemark devint l'état modèle du libéralisme pacifique. »

La dissertation publiée par les archives rattachées au ministère du culte[1] ne s'est pas occupée directement des réformes agraires, mais du changement qui se produisit en 1784, quand le prince royal Frédéric saisit vaillamment le gouvernail de l'État. Belle collection de documents qui donne un aperçu intéressant sur la Révolution et qui montre le caractère des hommes d'action. A partir de 1772, date de la chute de Struensee, Guldberg avait (d'abord comme secrétaire d'État, puis, à partir de 1780, comme conseiller intime) gouverné le Danemark sans consulter le conseil d'État, de concert avec l'impérieuse reine mère Julienne-Marie et avec le prince héritier Frédéric. Guldberg était un homme honnête, juste et éminemment danois, mais avec des allures pédantesques; il n'avait pas les capacités supérieures qu'on exige d'un homme d'État, et il reculait devant les réformes. Jusqu'en 1780, où se retira le ministre des affaires étrangères, J.-H.-E. Bernstorff, tout marchait assez bien, malgré l'esprit réactionnaire qui présidait aux affaires intérieures. Mais à partir de ce moment il y eut un relâchement. Cependant le jeune prince royal devint homme; il se sentait négligé par son entourage. Les documents publiés à ce propos montrent clairement que les événements du 14 avril 1784 furent le résultat d'un complot préparé de longue main et que le chef en était le jeune prince lui-même. Il avait persuadé à son page Schlanbusch d'entrer en négociations avec Bernstorff qui séjournait en Mecklembourg. Sous le prétexte d'aller dans une ville d'eau, le page quitta le pays et eut une entrevue avec Bernstorff dans le Holstein. Voyant que le prince avait fermement résolu de changer de système gouvernemental, et que, s'il le fallait, il s'adresserait à d'autres, Bernstorff résolut d'aider le prince et pendant quelque temps une correspondance fut échangée entre eux. Le

1. *Regeringsskiftet* 1784, *Fremstillinger og Akstykker*. 1888. (Reitzel.)

14 avril, jour où pour la première fois le prince siégea au Conseil d'État, il soumit à son père, atteint d'aliénation mentale, un décret supprimant le cabinet comme inutile et appelant Bernstorff, Rosenkrantz, Huth et Stampe au Conseil. Le prince héritier et les autres membres du Conseil furent très surpris. Le prince héritier protesta et s'opposa à ce qu'une chose aussi grave fût décidée aussi subitement. Mais le roi était las de ceux qui gouvernaient le pays et le prince royal prévint énergiquement leur intervention. Il paraît même qu'on apprêta des prisons, pour le cas où il faudrait y avoir recours. « C'était une révolution de palais, — c'est M. A.-D. Jœrgensen qui parle, — qui fit passer le pouvoir de la mère et du frère du roi à son fils; c'était un changement de système supprimant le cabinet et transférant le pouvoir au Conseil d'État et aux collèges; c'était un changement de ministère qui, à des gens sans talents et pleins de préjugés, ayant pendant une suite d'années eu le pouvoir royal entre leurs mains, fit succéder les hommes les plus capables de l'opposition libérale. » On usa pourtant noblement de la victoire et la défaite essuyée fut supportée avec une résignation chevaleresque. Guldberg écrivait quelque temps après : « C'est maintenant mon devoir et celui de tous les bons citoyens de prier Dieu d'accorder la sagesse et les meilleurs conseils au gouvernement. Mes vœux pour moi-même, quand j'étais au pouvoir, ne pouvaient être plus sincères que ceux que je fais à présent pour le bien du gouvernement. L'État reste; nous autres, qui que nous soyons, nous ne sommes que des oiseaux de passage. »

Les *Notes sur l'époque du domicile forcé*, par M. Severin Kjær[1], sont plutôt un recueil de matériaux servant à l'histoire des paysans. L'auteur a puisé beaucoup de renseignements dans les registres des assemblées des cantons. Le *Foyer dans l'ancien Danemark*, par M. R. Mejborg[2], publié par la section historique de l'agriculture dont il a été question plus haut, est un ouvrage de luxe. Il nous donne un tableau des châteaux, des maisons bourgeoises et des habitations rurales du XVIe au XVIIIe siècle, tableau dont les illustrations augmentent encore la valeur. L'auteur s'est mis à la hauteur de son sujet par des voyages, par des études dans les livres et dans les manuscrits.

Nous citerons encore deux écrits ayant rapport à l'année 1788. M. le pasteur Richard Petersen a réuni une série de renseignements

1. Severin Kjær, *Fra Slavnsbaandets Dage, Optegnelser efter Tingbøger*. 1888. (Rom.)

2. R. Mejborg, *Gamle danske Hjem i det 16-18 de Aarhundrede*. 1888.

relatifs aux différents événements de l'année[1]. Il a cherché à peindre la vie dans les villes comme à la campagne. Le tableau que nous donne M. le lieutenant Blangstrup des événements militaires de cette année[2] est plus important. La Suède avait commencé la guerre contre la Russie. Le Danemark était, par suite des traités conclus avec ce dernier pays, forcé de le soutenir dans la lutte. C'est malgré nous que nous déclarâmes la guerre à la Suède. La population dano-norvégienne n'était pas portée à engager la lutte contre un pays voisin. Après une étrange proclamation, où il disait que les Suédois ne seraient pas maltraités s'ils s'abstenaient de toute résistance à main armée, le général danois, le prince Charles de Hesse, sortit de Norvège et franchit la frontière suédoise. Par l'incapacité guerrière des Suédois plutôt que par son propre talent, il réussit à leur infliger une défaite près du pont de Kvistrum. Peu après la guerre cessa, parce que la Prusse et l'Angleterre l'exigèrent. L'auteur a expliqué les différents événements de cette petite campagne; il défend le prince Charles contre les attaques dirigées contre lui et il montre les grands défauts qui compromettaient l'administration et l'organisation de l'armée.

Biographie. — On s'est souvent plaint de la pauvreté de l'histoire biographique en Danemark. Cet état de choses semble s'être beaucoup modifié dans ces trois dernières années. Signalons tout d'abord le grand dictionnaire biographique[3] publié sous la direction de M. C. Bricka. On est arrivé au mot *Clavus*. L'œuvre a réuni plus de cent collaborateurs; il va sans dire que tous n'ont pas la même valeur; mais en général les articles sont aussi exacts et aussi instructifs qu'intéressants et l'œuvre est dirigée avec une grande circonspection et une grande promptitude par M. Bricka. C'est un livre qui facilitera grandement l'étude de l'histoire nationale, et permettra d'attendre qu'on ait une bonne histoire générale du Danemark. En outre, il a soulevé des polémiques sur plusieurs points importants. C'est le cas pour deux généraux, Frédéric et Charles von Arenstorff, que l'on traite ordinairement avec peu de considération. C'étaient des nobles mecklembourgeois sans fortune; ils avaient d'abord servi dans l'armée suédoise; puis ils étaient entrés dans l'armée danoise. Là, ils parvinrent à des grades élevés. Charles, l'aîné, était un vail-

1. Richard Petersen, *For Hundrede Aar siden*. 1888. (Schœnberg.)
2. Blangstrup, *Begivenhederne i Norden i Efteraaret* 1788. 1888. (Gyldendal.)
3. C.-F. Bricka, *Dansk biographisk Lexikon*, I-III. 1887-89. (Gyldendal.)

lant et courageux chef de cavalerie, mais quand il eut été nommé général en chef et qu'il eut à diriger la bataille de Lund, en 1676, il ne se montra pas à la hauteur de sa mission. L'armée suédoise traversa la rivière gelée pendant la nuit sans que les sentinelles danoises s'en aperçussent. En admettant même que le principal coupable soit le commandant des avant-postes, on peut reprocher à Arenstorff de ne pas avoir exercé la surveillance nécessaire. Quand l'armée danoise fut obligée de se rassembler pour prendre l'ennemi en flanc, il y eut une confusion qu'il aurait dû éviter. Un choc violent, auquel participa Arenstorff lui-même, montre bien sa bravoure, mais en même temps il oublia qu'il était le général en chef[1]. Il fut grièvement blessé et mourut quelques jours plus tard. Son frère cadet Frédéric est tristement célèbre par la campagne de Scanie, en 1678. Par sa marche irrésolue et indécise, il négligea de porter secours à la ville de Christianstad, le seul point qui nous restât dans cette ancienne province danoise. Le commandant de place fut obligé de la rendre à l'ennemi. Un descendant de cette famille, M. C.-J. von Arenstorff, a pris la défense de ces deux généraux avec beaucoup d'habileté. Il donne des plans des batailles et de nouveaux renseignements tirés des archives. Ses efforts pour justifier la conduite des deux frères n'ont pas abouti; mais il a du moins acquitté Frédéric de l'injuste accusation de trahison envers son pays; s'il n'a pu secourir la ville assiégée, la faute en est également au roi.

On trouve d'intéressantes biographies dans un ouvrage sur la famille noble des Bille, publié aux frais de différents membres de cette famille, et composé par les historiens Mollerup et Meidell[2]. M. Mollerup s'est chargé de l'époque antérieure à l'an 1600, M. Meidell de l'époque suivante; les détails sur les deux siècles derniers sont les moins nombreux.

Pendant plus de six siècles, cette famille fut très répandue et plusieurs de ses membres ont pris une part très active aux événements historiques de notre pays. Aussi leur biographie intéresse-t-elle l'histoire militaire, politique et intérieure du pays, soit qu'ils aient pris une part directe aux événements, soit qu'ils aient été les représentants des idées de leur temps. Nous citerons entre autres le tableau plein de vie et même un peu hasardé de la malheureuse situation pécuniaire de la noblesse et de sa position à l'égard du roi Christian IV. Ce tableau est dû à M. Meidell.

Le livre de M. H.-L. Mœller, écrit avec beaucoup de soin, nous

1. C.-J. von Arenstorff, *Generalerne Friederich og Carl von Arenstorff*. 1889.
2. W. Mollerup et F. Meidell, *Billeættens Historie*. 1887-89. (Gyldendal.)

fournit des renseignements tout à fait inattendus sur deux personnages connus : Christian VI et le comte Ernest de Stolberg-Wernigerode[1]. Pendant une visite aux archives de Wernigerode dans le Harz, l'auteur a pris connaissance d'une grande collection de lettres et de documents ; il montre que pendant une longue suite d'années il y eut une correspondance intime entre le roi Christian et le comte qui était son cousin du côté maternel. Ce dernier appartenait à ce qu'on appelait les comtes pieux, dont le nombre était grand dans l'Allemagne du Nord et du Centre au commencement du XVIIIe siècle. Le piétisme exerçait une grande influence sur eux et sur leurs cours, franchement dévotes et morales. Christian VI avait fait la connaissance de son cousin dans un voyage à l'étranger en 1728, il sympathisait complètement avec le comte qui, tout comme lui-même, portait un vif intérêt à ses sujets et dont l'habileté politique était connue. C'est ainsi que Christian Ernest devint le confident du roi, son confesseur même dans la plupart des cas. Nos archives n'ont pu, jusqu'ici, fournir aucun renseignement sur leurs relations, bien que, ainsi qu'il résulte des documents copiés par M. Mœller, le comte ait été nommé conseiller intime en 1735. Le roi l'employait également dans ses négociations diplomatiques. Son intervention dans les difficultés soulevées au sujet de l'arrondissement de Steinhorst fut décisive (1739). Même après avoir renoncé au titre de conseiller intime, il continua d'être, en quelque sorte, le commissaire secret de Christian VI en Allemagne. Ce n'était pas toujours avantageux pour un roi d'avoir un conseiller dont la responsabilité était nulle, fût-il même aussi capable que l'était le comte de Stolberg. L'absolutisme du comte à l'égard de ses sujets était beaucoup plus despotique et plus arbitraire que celui du roi de Danemark, lié par les lois et par la tradition. En outre, Stolberg était comte de l'empire et vassal de Frédéric II, roi de Prusse ; le gouvernement de Hanovre s'en servait souvent comme agent diplomatique ; il pourrait donc se trouver dans une situation fort critique pendant les négociations. Cependant, sous beaucoup de rapports, son influence fut heureuse. C'était spécialement dans des affaires religieuses que le roi demandait son avis. Christian VI était en effet fort embarrassé, au début de son règne, de savoir quel parti prendre à l'égard des piétistes et des orthodoxes. Le comte de Stolberg lui fit voir l'erreur des orthodoxes qui accusaient les piétistes de prêcher des hérésies ; aussi lui conseillait-il d'user de son pouvoir et de maintenir l'ordre dans l'Église. Christian VI suivit ce conseil,

1. H.-L. Mœller, *Kong Kristian den Sjette og Grev Kristian Ernst af Stolberg-Wernigerode.* 1889. (Gad.)

mais il devint en même temps l'ennemi des frères bohèmes et interdit le séjour en Danemark au comte Zinzendorf et aux frères. Plus tard, Christian VI se fatigua de son conseiller et dès lors leur correspondance ne roule plus guère que sur des affaires d'intérêt privé.

Le gouvernement célèbre de Struensee, qui dura seize mois (1770-1772), forme un contraste frappant avec le règne piétiste de Christian VI. Il y a dix ans que l'historien allemand le professeur Charles Wittich a publié un ouvrage sur cet homme d'État. L'auteur a parfaitement compris Struensee, l'infortunée reine Mathilde et les autres personnages de ce drame. Le livre se fait remarquer par une bonne interprétation psychologique, un jugement impartial et des études assidues des documents. Il a été traduit et remanié par M. Chr. Blangstrup[1]. Le traducteur a surtout tenu compte des recherches modernes, et l'auteur a pu ajouter à son ouvrage une série de pièces extraite des archives de Dresde.

Citons encore un volume sur deux libéraux de la fin du XVIIIe siècle : Chr. Colbjœrnsen et P.-A. Heiberg, celui de M. le professeur E. Holm, intitulé : *l'Opinion publique et le pouvoir de l'État de 1784 à 1799*[2]. Chr. Colbjœrnsen, Norvégien de naissance, avait été un excellent avocat à la cour suprême, quand une dispute avec le président de la cour et sa santé un peu faible le forcèrent à se démettre de sa charge; l'année suivante il fut nommé membre et secrétaire de la grande commission agraire. En 1789, il devint procureur général. Véritable ami de la liberté, il avait en horreur la critique stérile et tout ce que faisait le gouvernement, la discussion de questions politiques abstraites, si fort en vogue à cette époque (de 1790 à 1799). Malgré lui, il se vit obligé de restreindre la liberté de la presse par une loi du 27 septembre 1799. Son antagoniste était le grand patriote et spirituel poète P.-A. Heiberg, qui, cédant à ses passions exclusives, avait dirigé contre Colbjœrnsen de violentes attaques; son langage violent et indomptable le fit condamner à l'exil et il partit pour la France. Du reste, ce livre contient un tableau fort intéressant du mouvement politique et social en Danemark à l'époque de la révolution. Notre plus grand poète de la fin du XVIIIe siècle, J. Ewald, a été traité dans un savant ouvrage de critique par M. A.-D. Jœrgensen. Il combat l'idée fausse qu'on se fait de ce poète : c'est bien sa propre vie légère qui a causé ses malheurs[3]. On trouve dans le tableau de l'historio-

1. K. Wittich, *Struensee. Bearbeidet ved Chr. Blangstrub.* 1887. (Gyldendal.)
2. E. Holm, *Den offentlige Mening og Statsmagten i den dansknors'keStat i Slutningen af det* 18. *Aarhundrede* (1784-99). 1888.
3. A.-D. Jœrgensen, *Johannes Evald.* 1888. (Gyldendal.)

graphie danoise, tracé par l'auteur de ce bulletin, une série de biographies d'historiens danois du XIXe siècle[1]. Les titres de quelques autres ouvrages biographiques sont indiqués dans une note[2].

Ouvrages divers. — Pour finir nous citerons en peu de mots les ouvrages suivants : M. J. Paludan a écrit un livre savant sur la renaissance littéraire en Danemark, spécialement au XVIIe siècle; il signale, avec des connaissances profondes, l'influence de l'étranger et particulièrement celle des différentes écoles allemandes[3]. M. le capitaine A. Larsen, historien militaire, a publié un ouvrage méritoire sur la guerre de Calmar (1611-1613)[4]. Le même auteur, en collaboration avec le colonel Holst, a publié un tableau richement illustré des guerres de 1848-1850[5]. M. S. Vedel nous a donné une bonne histoire de la cour de cassation jusqu'en 1790[6]. M. le Dr Thorsœ a fini son ouvrage remarquable sur le règne de Frédéric VII[7]. M. S.-B. Thrige nous a donné un bon aperçu de l'histoire de Danemark dans le présent siècle[8]. Quant aux autres ouvrages, nous nous contenterons de renvoyer aux titres publiés dans la précédente livraison de cette *Revue*.

Johannes Steenstrup.

1. J. Steenstrup, *Historieskrivningen i Danmark i det* 19e *Aarhundrede Udgivet af Historisk Forening*. 1889.

2. Richard Petersen, *Thomas Kingo og hans Samtid*. 1887. (Schœnberg.) Johan Monrad, *Selvbiografi* (1638-92), ved S. Birket Smith. 1888. (Gyldendal.) Rasmus Œreboe, *Autobiografi* (1685-1744). 1889. (Gyldendal.) ved Grove, Fr. Nielsen, *Grundtvigs religiœse Udvikling*. 1889. (Schœnberg.) L. Wimmer, *Rasmus Rask*. 1887. (Gyldendal.) F. Rœnning, *Rasmus Rask*. 1887. (Schœnberg.) C. van Dockum, *Gamle Minder fra Tjeneste-Aarene ombord i franske Skibe*, 1823-29. 1888. (Bojesen.) M. Rosencœrn, *Lœsrevne Blade, Livsminder*. 1888. (Pontoppidan.) S. Schandorph, *Oplevelser*. 1889. (Reitzel.)

3. J. Paludan, *Renaissancebevægelsen i Danmarks Litteratur, især i det* 17. *Aarhundrede*, 1887. (Prior.)

4. Axel Larsen, *Kalmarkrigen*. 1889. (Gad.)

5. Holst et Larsen, *Felttogene i vore færste Frihedsaar*. 1889. (Bojesen.)

6. S. Vedel, *Den dansk-norske Hœiesterets Historie fra* 1661 *til* 1790. 1888. (Gyldendal.)

7. Thorsœ, *Kong Frederik den Syvendes Regering*, I-II. 1884-89. (Gyldendal.)

8. S.-B. Thrige, *Danmarks Historie i vort Aarhundrede*. 1888-89. (Schubothe.)

ALSACE.

(1886-1890.)

L'historiographie alsacienne n'a point chômé dans ces dernières années, et le nombre tout au moins des publications qui se rapportent au passé de l'Alsace est relativement considérable, si leur valeur intrinsèque laisse souvent à désirer. Les pages qui suivent ont pour but d'orienter rapidement le lecteur au milieu des écrits parus depuis notre dernier *Bulletin*[1].

Les travaux d'ensemble sont rares, comme toujours. Nous ne voyons guère à signaler que la troisième édition de l'*Histoire d'Alsace*, de O. Lorenz et W. Scherer, publiée dès le lendemain de la conquête. Le récit rectifié çà et là, plus richement annoté dans certains chapitres, est resté foncièrement le même, et, par suite, le livre a conservé ses nombreux mérites et ses défauts caractéristiques. Remarquablement bien fait pour les siècles du moyen âge et celui de la Réforme, écrit d'un style brillant, surtout dans les tableaux relatifs à la vie intellectuelle de l'Alsace, sortis sans doute de la plume du regretté Scherer, la compétence des auteurs, et plus encore leur impartialité, diminue à mesure qu'ils approchent des temps modernes; certaines pages consacrées à l'histoire contemporaine, depuis la Révolution, sont inspirées par des tendances tout à fait extra-scientifiques[2]. Le grand travail de M. Charles Grad ne se rattache qu'indirectement à nos études. L'*Alsace* du député de Colmar au Parlement de Berlin est avant tout un ouvrage de géographie descriptive, dans lequel l'histoire ne joue qu'un rôle épisodique. On y trouvera néanmoins, en dehors des développements archéologiques, géographiques, économiques et statistiques, qui sont le domaine propre de M. Grad, de nombreuses données sur le passé de l'Alsace, de la haute Alsace surtout, car l'ancien département du Bas-Rhin a été peut-être un peu négligé par l'auteur dans son beau volume, qui place sous les yeux du lecteur le panorama pittoresque de l'Alsace actuelle[3]. Si

1. *Revue historique*, t. XXX, p. 132-158.

2. *Geschichte des Elsasses, Bilder aus dem politischen und geistigen Leben der deutschen Westmark*, von Ottokar Lorenz und Willhelm Scherer, 3te Auflage. Berlin, Weidmann, 1885, x-574 p., in-8°. Prix : 8 fr. 75.

3. *L'Alsace, le pays et ses habitants*, par Charles Grad, député au Reichstag. Paris, Hachette, 1889, 1016 p., in-fol., illustr. Prix : 100 fr.

nous mentionnons un troisième ouvrage, qui semblerait devoir trouver place ici, grâce à son titre, c'est uniquement pour avertir nos lecteurs qu'ils n'y trouveraient guère ce qu'ils seraient tentés d'y chercher. L'*Alsace* de M. Herscher est une compilation mal faite des données les plus hétéroclites, inspirées par les vues les plus exclusives, tant sur le passé que sur le présent, et nous plaindrions fort ceux qui devraient y puiser leur connaissance de l'histoire d'Alsace[1]. Ce n'est pas non plus dans la catégorie des ouvrages scientifiques que l'on peut ranger l'*Alsace à travers les âges*, ouvrage posthume de M. Kaeppelin, de Colmar[2], dont le nom se retrouvera plus tard sous notre plume.

M. G. Bleicher, professeur à la Faculté des sciences de Nancy, a repris récemment ses recherches sur les temps primitifs en Alsace dans un ouvrage compact, dont un chapitre seul rentre, à vrai dire, dans notre domaine. C'est le cinquième de son livre, *les Vosges*, dans lequel il résume, en une quarantaine de pages, exactes et prudentes, ce qu'on peut savoir sur l'archéologie préhistorique de notre province[3]. L'époque gallo-romaine n'a que médiocrement attiré les érudits. Un ingénieur badois, M. Naeher, a groupé, dans un travail d'ensemble, les renseignements divers que nous possédons sur les voies militaires qui sillonnaient le sud-ouest de l'Allemagne, l'Alsace et la Suisse, en protestant, non sans raison, contre la manie de tant d'amateurs archéologues modernes qui s'obstinent à voir des voies romaines dans nombre de routes datant du moyen âge[4]. C'est aux derniers moments de la domination de Rome sur les bords du Rhin que se rattache l'étude critique de M. W. Wiegand sur la bataille d'Argentorat. La victoire du César Julien contre les rois alamans, en 357, a donné lieu dans ces derniers temps à plusieurs travaux étendus. Celui de M. Wiegand, rédigé avec beaucoup de compétence et s'appuyant sur une étude minutieuse du terrain, semble devoir trancher enfin d'une façon définitive, tant au point de vue topographique qu'à celui de la chronologie, les controverses souvent renouvelées sur ce dernier triomphe des armes romaines contre les barbares[5].

1. *L'Alsace, ses idées, ses hommes, ses œuvres*, par Mgr S. Herscher, protonotaire apostolique. Paris, Haton, 1889, VIII-388 p., in-18. Prix : 3 fr.

2. *L'Alsace à travers les âges*, par A. Kæppelin. Paris, Fischbacher, 1890, 307 p., in-18. Prix : 3 fr. 50.

3. G. Bleicher, *les Vosges, le sol et les habitants*. Paris, J.-B. Baillière, 1890, VIII-320 p., in-18. Prix : 3 fr. 50.

4. *Die rœmischen Militærstrassen und Handelswege in Südwest-Deutschland, in Elsass-Lothringen und der Schweiz*, von J. Naeher. Strassburg, Noiriel, 1887, IV-42 p., in-4°. Prix : 3 fr. 75.

5. *Die Allemannenschlacht von Strassburg*, 357, *eine kriegsgeschichtliche*

Si nous passons à l'histoire du moyen âge, il n'y a également qu'un nombre restreint de travaux à signaler; encore faisons-nous entrer en ligne de compte des publications qui, comme la traduction en vers allemands du *Ligurinus* de Gunther, n'ont, à vrai dire, rien à démêler avec l'histoire provinciale et locale, si ce n'est que le traducteur, suivant M. M. Pannenborg et consorts, reconnaît dans le poète un moine de l'abbaye alsacienne de Pairis. Pour le reste, l'introduction ne nous apprend rien de neuf, ni sur l'écrivain ni sur son œuvre. M. Reinhart ne semble pas même connaître par autopsie le mémoire de M. Gaston Paris sur la question[1]. Le travail de M. Roth de Schreckenstein sur l'évêque Walther de Geroldseck, pendant les années de sa lutte contre Strasbourg (1261-1262), date d'il y a trente ans. C'est uniquement un nouveau titre que l'éditeur a fait mettre à cette monographie, consciencieusement faite pour l'époque, mais dépassée depuis longtemps par des recherches plus récentes[2]. L'étude de M. Paul Ristelhuber, *l'Alsace à Sempach*, est formée d'extraits de diverses chroniques contemporaines et renferme, avec planches armoriées, la liste plus complète des chevaliers alsaciens tombés dans cette bataille célèbre contre les *Eidgenossen*[3]. M. H. Witte a repris dans un opuscule assez développé des études, antérieurement commencées déjà, sur l'invasion des Armagnacs (1439-1445). C'est un travail de mérite qui complète les *Écorcheurs* de M. Tuetey et d'autres monographies antérieures, en exposant, d'après les chroniques et les pièces d'archives, les tristes exploits de ces bandes pillardes appelées dans le pays par Frédéric III, roi d'Allemagne, et par les barons de la haute Alsace. On doit regretter seulement le ton de la préface, où percent trop les sentiments et les antipathies politiques de l'auteur. Ce sont ces dernières qui lui font voir dans les courses aventureuses de ces bandes de soudards des projets machiavéliques de la politique française, auxquels, à coup sûr, personne ne songeait sérieusement alors[4]. Le même auteur a également étudié la

Studie, von W. Wiegand, Archivdirektor. Strassburg, Heitz u. Mündel, 1887, 46 p., in-8°, avec carte. Prix : 1 fr. 25.

1. *Der Ligurinus Gunther's von Pairis im Elsass, ein Epos zum Ruhme Kaiser Rothbart's aus dem 12. Jahrhundert*, deutsch von Th. Vulpinus (Reinhart). Strassburg, Heitz u. Mündel, s. dat. (1889), XIV-173 p., in-8°. Prix : 3 fr. 75.

2. *Herr Walther von Geroldseck, Bischof von Strassburg* (1261-1262), von C. Freiherrn Roth von Schreckenstein. Freiburg i. Br., Mohr, 1887, 76 p., in-8°. Prix : 1 fr. 50.

3. *L'Alsace à Sempach*, étude historique par Paul Ristelhuber. Paris, Ernest Leroux, 1886, 48 p., gr. in-8°. Prix : 3 fr. 50.

4. *Die Armagnaken im Elsass*, 1439-1445, von Dr Heinr. Witte. Strassburg, Heitz und Mündel, 1889, 158 p., in-8°. Prix : 3 fr. 15.

naissance et le développement du conflit entre le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, et les ducs d'Autriche dans la haute Alsace. Sans mettre précisément en œuvre beaucoup de documents nouveaux et puisant principalement aux sources imprimées (*Fontes rerum austriacarum, Eidgenœssische Abschiede, Cartulaire de Mulhouse*, de M. Mossmann), M. Witte a donné de ces luttes, si intéressantes pour l'histoire générale de l'Europe elle-même, un aperçu exact et substantiel[1].

Entre le moyen âge et l'histoire moderne proprement dite, nous pouvons grouper en un paragraphe spécial un certain nombre de travaux qui se rapportent à la Renaissance et au mouvement humaniste, particulièrement intense, on le sait, en Alsace. Le plus important d'entre eux est le recueil de la correspondance de Béatus Rhénanus, de Sélestadt, publiée par M. Horawitz. C'est une entreprise des plus méritoires en même temps que des plus difficiles et qui fait honneur au savant autrichien, récemment décédé, ainsi qu'à son collaborateur, M. Hartfelder, de Heidelberg. Tout ce qu'ils ont pu retrouver des lettres écrites par le savant alsacien, comme de celles qu'il a reçues, de 1507 à 1546, est ici réuni et commenté avec une érudition de bon aloi. La vie de Béatus Rhénanus, écrite par Jean Sturm, a été réimprimée en tête de ce beau volume, qui est une contribution précieuse à l'histoire de l'humanisme allemand et au mouvement général des idées au XVIe siècle[2]. C'est également à Sélestadt et à Béatus Rhénanus que se rattache le travail commun de M. l'abbé Gény et de M. Gustave Knod, publié à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle bibliothèque de cette ville. Le premier nous donne l'histoire sommaire des collections qu'il dirige et qui sont nées de la bibliothèque particulière de l'humaniste; le second nous entretient des collections scientifiques, imprimées et manuscrites, de Béatus lui-même[3]. Le même M. Knod a consacré un mémoire très détaillé à un humaniste de Sélestadt, moins connu que Béat, mais plus influent de son vivant, à Jacques Spiegel, le neveu de Wimphe-

1. *Zur Geschichte der Entstehung der Burgundischen Kriege* (1469-1474), von Dr Heinr. Witte. Hagenau, Gilardone, 1885, 52 p. in-4°. — *Der Zusammenbruch der burgundischen Herrschaft am Oberrhein*, par le même. Tirage à part de la *Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins, Neue Folge*, tome II. Carlsruhe, in-8°. Cf. les articles de M. Ch. Nerlinger, sur Pierre de Hagenbach, dans les *Annales de l'Est*, 1889-1890.

2. *Briefwechsel des Beatus Rhenanus*, gesammelt und herausgegeben von Adalbert Horawitz und Karl Hartfelder. Leipzig, Teubner, 1886, XXIV-700 p., gr. in-8°. Prix : 35 fr.

3. *Die Stadtbibliothek von Schlettstadt*, Festschrift von Jos. Gény und G. Knod. Strassburg, Dumont-Schauberg, 1889, 75, XI-109 p., in-8°. Prix : 5 fr.

ling, le secrétaire des empereurs Maximilien Ier et Charles V, né en 1484, mort après 1547[1]. M. Paul Ristelhuber a tiré parti de la publication complète de la Matricule de l'Université Ruperto-Caroline de Heidelberg, faite par M. Tœpke, lors de la célébration du troisième centenaire de cette école, pour dresser le catalogue des étudiants alsaciens immatriculés à Heidelberg, de 1386 à 1662, en ajoutant aux données du registre officiel une série de notes bibliographiques et biographiques[2]. C'est un humaniste aussi que Toxités, l'un des derniers survivants du type curieux de ces latinistes ambulants du XVe et du XVIe siècle, dont M. Charles Schmidt nous retrace la curieuse physionomie. On sait que l'histoire de l'humanisme a été l'un des domaines favoris où s'est exercée l'érudition aussi sûre qu'étendue du professeur strasbourgeois; sa biographie de Michel Schütz, dit Toxités, est une preuve nouvelle de son étonnante familiarité avec les hommes comme avec les écrits de ce temps[3].

M. de Boureuille poursuit, dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, ses aperçus sommaires sur les différentes périodes de l'histoire alsacienne, qui ne s'inspirent malheureusement pas toujours des ouvrages de seconde main les plus recommandables, car l'auteur ne semble pas prétendre à l'étude directe des sources. Son travail sur l'*Alsace de la Réforme* ne saurait donc nous arrêter ici[4], non plus que l'*Histoire de la Réforme en Alsace*, de M. Rathgeber, plus considérable et mieux orientée, mais qui ambitionne surtout d'être un livre de vulgarisation, je dirais volontiers un livre d'édification pour la population protestante alsacienne[5]. C'est aux origines religieuses de la Réforme, principalement aux mystiques alsaciens, que se rattache, en partie du moins, le volume de M. Keller, où des vues originales se mêlent à des déductions et à des hypothèses qu'on ne saurait accepter[6]. M. Willy List a fourni

1. *Jacob Spiegel aus Schlettstadt, ein Beitrag zur Geschichte des Humanismus*, von Gust. Knod. Strassburg, Dumont-Schauberg, 1884-1886, 58 et 31 p., in-4°. (Programmes du progymnase de Sélestadt.)

2. *Heidelberg et Strasbourg, recherches biographiques et littéraires sur les étudiants alsaciens immatriculés à l'Université de Heidelberg de* 1386 *à* 1662. Paris, E. Leroux, 1888, 141 p., in-8°. Prix : 3 fr. 50.

3. *Michæl Schütz, genannt Toxites, Leben eines Humanisten und Artztes aus dem* 16. *Jahrhundert*, von C. Schmidt. Strassburg, Schmidt (Bull), 1888, VIII-130 p., in-8°. Prix : 3 fr. 50.

4. *L'Alsace de la Réforme*, par M. P. de Boureuille. Saint-Dié, Humbert, 1886, 37 p., in-8°. Prix : 1 fr.

5. *Elsæssische Reformationsgeschichte, ein evangelisches Hausbuch*, von Julius Rathgeber. Strassburg, Schmidt (Bull), 1885, VII-251 p. Prix : 5 fr.

6. *Die Reformation und die ælteren Reformparteien in ihrem Zusammen-*

quelques détails intéressants et nouveaux sur les guerres des paysans, d'après des documents du *Reichskammergericht* de Wetzlar, versés récemment aux archives de la basse Alsace[1], tandis que M. Atorf n'a guère fait que réunir, une fois de plus, des extraits bien connus de Volcyr, de Pilladius, etc., dans son programme scolaire sur la campagne du duc Antoine de Lorraine contre les rustauds[2]. Les trois travaux suivants ont un mérite commun, c'est d'offrir des résultats scientifiques, en partie nouveaux, en partie mieux assurés, grâce aux recherches faites par leurs auteurs dans les dépôts publics de Strasbourg. Le travail posthume de M. Adolphe Baum sur le rôle du magistrat de Strasbourg dans la crise religieuse de 1521 à 1529 est une étude fort remarquable et dont l'auteur, arraché aux siens presque au sortir de l'adolescence, promettait beaucoup à l'histoire alsacienne par l'application au travail, par la remarquable impartialité de jugement qui lui a fait combattre, avec succès, les traditions courantes, protestantes et catholiques, sur le terrain qu'il avait déblayé par le dépouillement attentif des documents originaux[3]. Son ami, M. Gerbert, voué aux mêmes recherches, nous a donné, un peu plus tard, un volume consacré au mouvement intérieur du protestantisme, et spécialement aux sectes anabaptistes et autres qui s'en détachèrent durant les années antérieures à l'entrée de Strasbourg dans la ligue de Smalkalde. C'est un travail exact et consciencieux, qui manque seulement un peu de vie et de couleur[4]. M. Erichson a notablement complété par son excellente monographie ce que nous savions déjà de l'histoire de l'Église française de Strasbourg au XVIe siècle, et d'heureuses trouvailles dans les archives de Saint-Thomas lui ont permis d'en mieux esquisser la physionomie intime[5]. Mentionnons encore ici, pour en finir avec l'histoire religieuse des temps de la

hang dargestellt von Ludwig Keller. Leipzig, Hirzel, 1885, XI, 516 p., in-8°. Prix : 7 fr. 50

1. *Zur Geschichte des Bauernkrieges im Elsass*, von Dr Willy List. Strassburg (extrait de la *Landeszeitung*), 1886, 12 p., in-8°.

2. *Der Bauernkrieg des Herzogs Anton von Lothringen*, von Dr Hermann Atorf. Forbach, Hopfer, 1886, 32 p., in-4°. (Programme du progymnase de Forbach.)

3. *Magistrat und Reformation in Strassburg bis* 1529, von Adolf Baum. Strassburg, Heitz und Mündel, 1887, XVIII-212 p., in-8°. Prix : 5 fr. 65.

4. *Geschichte der Strassburger Sektenbewegung zur Zeit der Reformation*, 1524-1534, von Dr Camill Gerbert. Strassburg, Heitz und Mündel, 1889, 200 p., in-8°. Prix : 3 fr. 75.

5. *L'Église française de Strasbourg au XVIe siècle*, d'après des documents inédits, par Alfred Erichson. Paris, Fischbacher, 1886, 71 p., in-8°. Prix : 1 fr. 25.

Réforme, la biographie du docteur Jean Marbach, président du Convent ecclésiastique de la ville libre (1545-1581), écrite par M. Horning, apologie convaincue, mais non pas impartiale, d'un des grands zélateurs du luthéranisme strict, d'un des adversaires les plus acharnés du calvinisme à Strasbourg[1]. La dissertation académique de M. Moses traite de quelques-unes des nombreuses tentatives faites entre princes protestants et catholiques du Saint-Empire pour résoudre l'antinomie religieuse de leurs sujets par des colloques de jurisconsultes et de théologiens; celui de Haguenau, tenu au printemps 1540, n'amena pas de résultats plus heureux que tous ceux qui le précédèrent ou le suivirent; l'auteur en a retracé l'histoire avec des détails un peu trop touffus pour un fait de si mince importance, en utilisant consciencieusement les sources imprimées relatives à son sujet[2]. Ce n'est pas seulement celles-ci, mais encore les documents des archives strasbourgeoises que M. Hollænder a mis à profit dans son volume sur l'attitude observée par Strasbourg vis-à-vis de la politique française, lors de la campagne de Henri II en Lorraine et en Alsace. Son travail, fort estimable, serait plus digne d'éloges encore s'il n'avait interprété, un peu trop naïvement peut-être, certains documents émanés de la chancellerie strasbourgeoise et donné de la sorte une impression tout au moins inexacte des dispositions morales de la cité rhénane[3]. La traduction que M. Baudran a donnée du travail de M. Hollænder est insuffisante au point de vue de l'exactitude matérielle et n'aurait pas dû être publiée, sans quelques réserves, quant au fond de l'ouvrage[4].

Pour ce qui est de la seconde moitié du XVIe siècle, nous ne voyons guère à mentionner qu'une substantielle étude de M. Schadow sur Daniel Specklin, le célèbre ingénieur militaire strasbourgeois, basée sur des recherches fructueuses faites dans les archives d'Alsace et celles de Münich[5], et le mémoire de M. Max Lossen, sur les débuts de

1. *Dr Johann Marbach, Praesident des lutherischen Kirchenconvents in Strassburg* (1545-1581), von W. Horning. Strassburg, Vomhoff, 1886, 252 p., in-8°. Prix : 3 fr. 75.

2. *Die Religionsverhandlungen zu Hagenau und Worms*, 1540 *und* 1541, von Reinhold Moses. Iena, Pohle, 1889, 138 p., in-8°. Prix : 3 fr. 75.

3. *Strassburg im franzœsischen Kriege* 1552, von Dr A. Hollænder. Strassburg, Heitz und Mündel, 1888, 67 p., in-8°. Prix : 1 fr. 90.

4. *Strasbourg pendant la guerre de* 1552, par le Dr A. Hollænder, trad. par L. Baudran. Paris, Ern. Leroux, 1889, 66 p., in-8°. Prix : 1 fr. 50.

5. *Daniel Specklin, sein Leben und seine Thaetigkeit als Baumeister*, von Richard Schadow. Strassburg, Heitz, 1885, 60 p., in-8°. (Dissert. de l'Université de Strasbourg.)

la querelle des chanoines capitulaires, catholiques et protestants, de l'évêché de Strasbourg (1584-1592), querelle qui devait amener plus tard la « guerre des évêques. » M. Lossen a principalement exploité pour son travail les richesses des archives d'État bavaroises; son mémoire se distingue par toutes les qualités d'érudition et d'impartialité qui caractérisaient les précédents écrits de l'académicien de Munich[1].

Rod. Reuss.

(Sera continué.)

1. ***Der Anfang des Strassburger Kapitelstreites***, von Max Lossen. München, Franz, 1889, 64 p., in-4°. Prix : 2 fr. 50.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Ousâma ibn Mounkidh, un émir syrien au Ier siècle des croisades (1095-1188), par Hartwig Derenbourg. 1re partie. *Vie d'Ousâma* (chap. I-V). Paris, Ernest Leroux, 1889. Gr. in-8°, X-202 pages, 1 fac-similé. (*Publications de l'École des langues orientales vivantes*, IIe série, vol. XII, 1re partie.)

La bourgade fortifiée de Schaizar, aujourd'hui Saidjar, au nord de Hamâ, en Syrie, fut à la fin du XIe siècle et au XIIe siècle la capitale d'une petite principauté, gouvernée par une dynastie d'émirs ou seigneurs locaux, les « fils de Mounqidh. » L'Oronte coule au pied de la ville, et la route de Hamâ à Apamée y franchissait le fleuve sur un pont gardé par une forte citadelle : par la possession de cette forteresse, appelée par les Arabes *al-Djisr* (le pont), par les croisés, en latin, *Gistrum*, les Mounqidhites étaient les maîtres de la route. L'existence de ces petits princes musulmans, telle que la montre la peinture animée et vivante de M. Hartwig Derenbourg, ressemble sous plus d'un aspect à celle d'un seigneur châtelain de l'Occident à la même époque. La chasse y alterne avec la guerre, — seulement c'est souvent la chasse au lion; — quant à la guerre, une guerre locale d'escarmouches et de pillage, ce n'est pas toujours contre les chrétiens qu'on la mène le plus vigoureusement. En dépit des « Satan, » des « qu'Allah leur fasse défection » et autres formules désobligeantes qui accompagnent régulièrement le nom des Francs, les relations des fils de Mounqidh avec les rois de Jérusalem ou les princes d'Antioche furent bien souvent pacifiques, amicales même. Des luttes continuelles avec les autres émirs ou princes arabes et turcs du voisinage occupèrent leurs armes autant ou plus que la défense de l'Asie contre les ennemis de l'Islam.

Par un côté seulement, les mœurs de cette féodalité musulmane se distinguent, et tout à l'avantage de celles-ci, de celles de la noblesse franque. La culture des lettres était tenue, parmi les émirs de Schaizar, non moins en honneur que la chasse et le combat. Le père d'Ousâma, Mourschid, — un homme pieux qui refusa l'émirat par scrupule de conscience, mais qui n'en fut pas moins pendant toute sa longue vie un chasseur passionné et un rude soldat, — composa des poésies très estimées de ses compatriotes. A ce talent il en joignait un autre, encore plus étranger certainement alors à la chevalerie d'Occident : il était excellent calligraphe. Il avait copié de sa main quarante-six exemplaires du Coran, dont deux en lettres d'or. On ne sait ce qu'il fit de trois de

ces copies; quant aux quarante-trois autres, il ordonna de les enterrer avec lui dans son tombeau, « sous sa joue. »

Ousâma, fils de Mourschid, hérita de tous les talents et de tous les goûts de sa famille. Il fut le meilleur tueur de lions de la contrée. Il se signala dans maints combats, soit contre les musulmans, soit contre les chrétiens. Pendant les intervalles de paix, il chercha dans les voyages, les négociations, les ambassades, une distraction à son humeur inquiète. Il vécut longtemps avant de parvenir à l'émirat, et le mauvais vouloir de son oncle, l'émir Soultân, le tint un certain nombre d'années éloigné de Schaizar : il vécut successivement à Mossoul, à Damas, au Caire. Non moins lettré que son père, il savait, dit-on, par cœur plus de vingt mille vers, et il composa lui-même un recueil de poésies, dont il ne reste presque plus rien. Il écrivit aussi, dans sa vieillesse, des ouvrages en prose, notamment une autobiographie, *l'Instruction par les exemples,* comme il l'avait intitulée, qui jette un jour très intéressant sur l'histoire et l'état de la Syrie au XIIe siècle.

M. Hartwig Derenbourg a commencé par faire connaître cette autobiographie aux orientalistes; il en a édité, en 1885, le texte arabe (*Publications de l'École des langues,* IIe série, vol. XII, 2e partie). Il s'occupe maintenant d'en rendre le contenu accessible aux historiens étrangers aux études orientales. Tel est l'objet du volume dont une première livraison seulement (chap. I-V) a paru jusqu'ici. « Il était permis, dit M. H. Derenbourg, d'hésiter entre deux partis : traduire en français l'*Autobiographie* d'Ousâma, en l'annotant avec abondance, en amoncelant les comparaisons historiques et les notices géographiques, en accentuant par un commentaire perpétuel l'originalité d'un style sans apprêt, flottant librement entre l'arabe classique et l'arabe vulgaire; ou bien prendre l'*Autobiographie* comme point de départ d'une narration suivie, où les assertions de l'écrivain seraient contrôlées par d'autres témoignages sur les mêmes événements, où l'ordre chronologique serait substitué à une énumération arbitraire d'anecdotes semées au hasard, déroulées l'une après l'autre, sans lien solide, selon les caprices des souvenirs. C'est à cette dernière solution que j'ai donné la préférence. » On peut douter si les motifs qui sont donnés, pour justifier ce choix, paraîtront à tous les lecteurs assez forts pour les empêcher de regretter que le savant éditeur ait renoncé à traduire Ousâma : mais ce qui est différé n'est pas perdu, et peut-être M. H. Derenbourg se ravisera-t-il un jour. En attendant, il faut lui savoir gré de nous donner une biographie d'Ousâma ibn Mounqidh, dans laquelle il a su fort bien, non seulement raconter la vie de son héros, mais encore le replacer dans son milieu, faire comprendre sa façon de vivre et d'agir et celle de ses contemporains. Si les détails des petites campagnes, aussi incessantes qu'insignifiantes, qui remplissent une bonne partie de cette existence, offrent quelque monotonie, la faute en est au sujet et non à l'auteur. Celui-ci les a exposés avec autant de clarté que possible. Tout le livre est un précieux répertoire de renseignements, que les historiens des croisades mettront uti-

lement à profit, et, à part quelques pages un peu encombrées d'incidents sans portée, tout se lit avec agrément. Nous attendons avec impatience la seconde moitié du volume[1].

Julien HAVET.

Friedrich II und der pæpstliche Stuhl bis zur Kaiserkrœnung, von Max HALBE, Dr. phil. Berlin, Mayer et Müller, 1888. In-12, 96 pages.

Das Verhæltniss Kaiser Friedrichs II zu den Pæpsten seiner Zeit, von Carl KŒHLER, Dr phil. Breslau, Kœbner, 1888. 72 p. in-8°.

Les auteurs de ces deux dissertations ont voulu étudier de nouveau l'une des périodes les plus curieuses de cette longue lutte de la papauté avec l'Empire, qui tient une si grande place dans l'histoire du moyen âge. Les rivalités sanglantes de Philippe de Souabe et d'Otton de Brunswick avaient rendu Innocent III tout-puissant en Allemagne. En plaçant sur le trône Frédéric II, son pupille et son vassal, le fougueux pontife avait cru élever au pouvoir un prince docile et dévoué aux intérêts de l'Église. Et nous voyons, en effet, qu'Innocent put se réjouir d'abord des témoignages d'affection et de reconnaissance qui lui furent prodigués : en 1213, à la diète d'Égra, le petit-fils de Barberousse confirme à l'Église les biens allodiaux de la comtesse Mathilde, et accorde au pape la liberté des élections épiscopales, affranchissant l'Église allemande des servitudes

1. Voici quelques minuties notées au cours de la lecture. — « Je ne crois pas non plus, » dit M. Derenbourg, « que l'empereur se serait laissé détourner » (p. 162). Je ne sais trop si cette tournure est française. Celle-ci ne l'est certainement pas : « L'égoïsme local enracinait l'individu dans son patrimoine, comme si l'ennemi n'y pénétrerait jamais » (p. 5). — *Militia*, dans un texte latin du moyen âge, ne devrait-il pas être traduit par « chevalerie » plutôt que par « milice » (p. 75)? — P. 152, il est question d'un chevalier franc que les Arabes appellent Ibn ad-Daqîq. *Daqîq* signifiant « farine, » M. H. Derenbourg se demande s'il ne s'agirait pas de Roger de Molins, qui fut grand maître de l'Hôpital. Mais l'exemple des deux Boémond, appelés par les Arabes, l'un, Aboû Maimoûn, l'autre, Ibn Maimoûm, montre que, pour déchiffrer les transcriptions arabes des noms francs, il faut s'attacher au son plutôt qu'au sens. Il en résulte aussi, semble-t-il, qu'alors, comme aujourd'hui, dans la prononciation vulgaire, on disait Boû pour Aboû, et Ben pour Ibn. Ne pourrait-on reconnaître dans Ibn ad-Daqîq, prononcé vulgairement *Ben-ed-daqîq*, une arabisation un peu fantaisiste, mais point trop infidèle, d'un nom chrétien très commun, *Benedictus*, en français d'alors probablement *Benedeit?* — Dans un livre destiné aux historiens non arabisants, il serait charitable de désigner les villes d'Asie par les noms sous lesquels on les connaît en français, plutôt que par des transcriptions de l'arabe d'une rigueur scientifique, mais peu intelligibles au commun des lecteurs. Tous ceux qui rencontreront, dans l'exposé de M. Derenbourg, les noms de Mausil et de Misr, comprendront-ils du premier coup qu'il s'agit de Mossoul et du Caire?

de la diète de Worms; en 1214, il prend la croix sans y avoir été sollicité; en 1216, il promet, pour éloigner le danger d'une réunion de la Sicile avec l'Empire, de ne point porter lui-même le titre de roi de Sicile. Mais les espérances d'Innocent III ne devaient pas se réaliser. Le travail de M. H. a surtout pour but d'exposer, et il le fait avec beaucoup de soin, les efforts de Frédéric, après la mort de ce grand pape, pour éluder ses engagements; il nous montre que son désir le plus ardent était d'assurer à son fils la succession à l'Empire, il nous le montre surtout, abusant de la douceur d'Honorius III, moins perspicace que son prédécesseur, et que préoccupait avant tout la pensée de la croisade. M. H. suit avec patience les négociations compliquées de Frédéric avec le pape, jusqu'au 22 novembre 1220, date du couronnement impérial, auquel Honorius se résout avec trop de confiance.

Cette monographie repose sur une étude minutieuse des sources et des documents originaux; les meilleurs travaux modernes, ceux de Winkelmann notamment, ont été largement utilisés. L'auteur est malheureusement un de ces savants, nombreux en Allemagne, qui ne dominent pas leur sujet, se laissent entraîner à insister sur des choses de peu d'importance et nullement caractéristiques, ne se dégagent pas suffisamment des documents, et ignorent l'art de mettre en relief les idées essentielles ou les faits importants.

La dissertation de M. K., qui est beaucoup plus favorable à Frédéric, embrasse, mais d'une façon beaucoup plus superficielle, le règne entier de ce prince jusqu'à sa déposition en 1245. Il insiste peu sur les premières années du règne, et s'efforce plutôt de préparer ses conclusions, en montrant Innocent III préoccupé de faire valoir les prétentions diverses que pouvait avoir la papauté sur plusieurs contrées d'Italie, et attentif à utiliser l'antipathie des Italiens à l'égard des Allemands. Je signale aussi l'intéressante argumentation par laquelle il cherche à démontrer que Frédéric n'eut pas en 1226, comme le soutient Winkelmann, l'intention de violer la paix de Constance. Il croit que l'Empereur, en descendant en Lombardie, n'avait d'autre projet que de restaurer les droits de l'Empire, méconnus depuis la mort de son père, et de rétablir la suzeraineté impériale dans les conditions prévues par la paix de Constance. C'est ce qu'il est difficile d'admettre : rien, du moins, n'autorise M. K. à suspecter la sincérité de Grégoire IX, lorsqu'il affirme que Frédéric, en 1234, cherchait à exciter les Romains contre lui (v. p. 19, note 3). Rien non plus n'autorise à prétendre qu'en 1236 Grégoire « s'efforçait d'augmenter l'hostilité qui existait entre l'Empereur et lui » (p. 35). M. K. estime également (et cela montre bien sur quel terrain il se place) que les villes d'Italie en résistant à Frédéric firent acte de rébellion, et en conséquence il déclare que le pape « se mit du côté des révoltés » (p. 37).

M. K. analyse d'ailleurs avec finesse l'échange de récriminations qui eut lieu entre les deux adversaires après l'excommunication de 1239, et on peut dire avec lui que chacun « s'efforce de dépeindre sous le plus mauvais aspect la conduite de l'autre. » On lira avec intérêt la dernière

partie de ce travail : se dégageant des faits, l'auteur se demande quelle est la véritable raison du dissentiment irréconciliable qui existe entre le pape et l'Empereur. Il faut, suivant lui, chercher du côté de la Lombardie beaucoup plus que du côté de la Sicile. C'est à partir de 1235, depuis l'époque où l'Empereur tente plus énergiquement de faire rentrer la Lombardie dans l'Empire, que la papauté se montre implacable. Ce ne sont point les affaires de Sicile qui ont empêché la réconciliation : c'est bien plutôt l'impossibilité de s'entendre sur la répartition des pouvoirs dans la haute Italie. C'est autour de cette question que tournèrent toutes les négociations, et M. K. estime qu'en 1243 et 1244, Frédéric alla « jusqu'à l'extrême limite de la condescendance » (p. 56). C'est le pape qui, par son intervention dans des questions temporelles, fit de la lutte une guerre à mort. Dès le début, ajoute-t-il, Frédéric fut animé de pensées de conciliation et mit grand soin à éviter les conflits. Et, quand la lutte fut devenue inévitable, il se montra toujours prêt à suspendre les hostilités, dès qu'il apercevait une espérance de paix. Il se donna constamment beaucoup de peine, en faisant preuve d'une extrême condescendance, pour mettre d'accord les prétentions du pape avec les siennes !

Ces quelques citations montrent dans quel esprit est conçu ce travail dont on ne peut sans réserve accepter les conclusions. Je reprocherai seulement ici à M. K. d'avoir fait une trop petite place dans son travail à la grosse question de la croisade, de n'avoir su comprendre, ni le désir ardent de la papauté, ni l'irritation que provoquèrent le mauvais vouloir indéniable et les temporisations de Frédéric.

Georges Blondel.

Die Beziehungen Venedigs zum Kaiserreiche in der Staufischen Zeit, von Dr August Baer (mémoire couronné). Innsbruck, Wagner, 1888. 126 pages in-8°.

L'étude des relations de Venise avec l'empire d'Allemagne, à l'époque des empereurs de la maison de Souabe, est un sujet qui ne manque pas d'intérêt. Depuis Charlemagne, Venise est regardée, au moins nominalement, comme faisant partie de l'empire. Lorsqu'au lendemain de son couronnement, Frédéric Barberousse s'occupe de préparer une descente en Italie, il porte les yeux sur Venise, et, pour bien manifester ses prétentions, il renouvelle les droits octroyés à la ville par ses prédécesseurs et promet de protéger les commerçants vénitiens et de les assimiler à ses propres sujets. Venise doit payer en retour une petite redevance. Mais le mot de tribut n'est point prononcé et la somme est si faible qu'il est difficile de conclure à une dépendance véritable de Venise vis-à-vis de l'empire. M. B. recherche avec soin quelle fut la conduite des Vénitiens au Reichstag de Besançon, en 1157,

puis l'année suivante après la diète de Roncaglia, enfin à l'égard d'Alexandre III, et pendant le grand schisme. Il insiste avec raison sur leurs rapports avec les Grecs, qui expliquent en grande partie leurs agissements envers Frédéric, et nous montre des alternatives de réconciliation et d'hostilité qui prouvent l'énergie, l'habileté et quelquefois la ruse de ce petit peuple.

Le règne de Philippe de Souabe marque un temps d'arrêt. Pendant ses luttes avec Otton de Brunswick, l'Italie est abandonnée à elle-même. Pas un seul diplôme de Philippe ne concerne Venise. L'empire et l'empereur paraissent si peu de chose que les couvents ne pensent même pas qu'il soit utile de se faire garantir la propriété des domaines qu'ils possèdent sur le territoire d'empire. Ce qui attire à ce moment l'attention de l'historien du côté de Venise, c'est la grosse question de la quatrième croisade. M. B. croit, après le comte Riant et M. Winkelmann, que ce fut Philippe de Souabe qui détourna la croisade sur Constantinople. Henri Dandolo, Boniface de Montferrat, Baudouin de Flandre, Hugues de Saint-Paul, Louis de Blois ne furent que ses instruments. Quant à la fondation de l'empire latin, ce ne fut ni une œuvre française, ni une œuvre allemande, mais le résultat d'un effort commun des Allemands, des Vénitiens et des Français.

Avec Frédéric II commence une nouvelle phase des relations de Venise avec l'empire; elle est caractérisée par l'envoi d'une ambassade, le renouvellement de l'alliance et la confirmation du traité conclu avec Otton de Brunswick en 1209. La plupart des villes italiennes étant hostiles à Frédéric II, l'amitié de Venise lui tenait fort à cœur; et, d'autre part, la ligue des villes italiennes sentait bien qu'elle aurait peine, sans l'appui de Venise, à lutter victorieusement contre l'empereur. Frédéric multiplie les marques de faveur, il confère à la ville d'importants privilèges commerciaux et se montre très généreux envers le clergé. Mais le doge Tiepolo persuade à ses concitoyens que la république ne saurait vivre en paix avec un prince aussi avide de conquêtes que Frédéric II. Plus les faveurs s'accumulent, plus la défiance augmente : après 1232, la guerre éclate, et M. B. nous montre (sans ajouter d'ailleurs rien d'essentiel à ce qu'avait déjà établi Winkelmann) la politique habile de Frédéric II, vainqueur à Cortenuova, puis les efforts de Grégoire IX pour réconcilier Gênes et Venise.

Cette dissertation bien conduite, dont je viens d'indiquer les points principaux, prouve que les Vénitiens comprirent parfaitement que tout ce qui pouvait fortifier la puissance de l'empereur dans la Haute-Italie leur serait préjudiciable, et que les rêves de monarchie universelle conçus par les empereurs de la maison de Souabe ne pouvaient se concilier avec l'indépendance de l'État vénitien. Tous les doges de cette époque suivent la même politique avec une remarquable continuité de vues. Et si les empereurs revendiquent en droit dans un certain nombre de diplômes une suprématie au moins théorique sur Venise, nous voyons qu'en fait son indépendance ne peut être niée; il n'est même

pas possible de l'assimiler à Milan, à Gênes ou à d'autres villes de la Haute-Italie, à l'égard desquelles l'empereur se sert des expressions « nostrum jus. » Et M. B. fait remarquer qu'à la différence des monnaies de ces villes, les monnaies vénitiennes ne portent pas l'image de l'empereur, mais bien celle des doges.

Ce n'est pas à dire que cette consciencieuse étude soit à l'abri de tout reproche. Comme dans la plupart des travaux allemands du même genre, l'exposition est si sèche que l'impression du lecteur est quelquefois voisine de l'ennui, et, si tous les faits se rattachant au sujet sont énumérés avec patience, l'auteur ignore l'art de mettre en relief les plus importants. Aussi le lecteur s'oriente-t-il péniblement dans de longs chapitres sans paragraphes (le premier n'a pas moins de 63 pages), où il n'a pour se guider que l'ordre chronologique. Une bibliographie du sujet et quelques mots sur la valeur critique des sources employées n'eussent pas été non plus sans utilité.

Georges BLONDEL.

Die Chronik von Morea. Eine Untersuchung über das Verhæltniss ihrer Handschriften und Versionen, von John SCHMITT, aus Cincinnati, O. *Inaugural-Dissertation zur Erlangung der philosophischen Doctorwürde bei der Ludwig-Maximilians-Universitæt München.* München, Buchholz und Werner, 1889. In-8°, 128 pages.

Le sujet qu'a traité M. Schmitt est un des plus intéressants et des plus délicats à la fois que présente l'histoire littéraire du moyen âge. Étudié déjà par des savants tels que Buchon, Karl Hopf, Ellissen, il était loin d'être épuisé, et le travail dont on vient de lire le titre, s'il l'éclaire sur bien des points, n'en résout pas d'une façon tout à fait concluante le problème principal. Ce problème se pose ainsi. Il existe sur l'histoire de la principauté de Morée aux XIIIe et XIVe siècles une série de documents dépendant les uns des autres et qui sont : une chronique versifiée, dite *Chronique de Morée,* dont on connaît actuellement quatre manuscrits, un à Copenhague, deux à Paris et un à Berne; une chronique française en prose intitulée « *Livre de la Conqueste,* » dont on ne possède qu'un seul manuscrit, celui de Bruxelles; une chronique italienne publiée par Hopf, d'après l'unique manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc à Venise; une chronique aragonaise publiée par M. A. Morel-Fatio, sur un manuscrit de la bibliothèque du duc d'Osuna; enfin la partie de la chronique de Dorothée de Monembasie consacrée à la conquête de la Morée par les Français. Quelle est la filiation de ces divers documents?

Les deux premiers sont certainement les plus anciens, mais on n'en possède pas les manuscrits originaux; et, de plus, il est indubitable que les manuscrits existants sont altérés. Il semble donc que le premier devoir du critique, cherchant à déterminer leurs rapports, eût été de

rétablir dans la mesure du possible le texte original de chacun d'eux. M. Schmitt ne l'a pas fait. J'ai même [tout] lieu de croire qu'il n'a pas vu les manuscrits. Il a travaillé sur des éditions très défectueuses. C'est là ce qui, entre autres choses, m'empêche de donner aux arguments qu'il apporte en faveur de sa thèse toute la valeur qu'il leur attribue. Une seconde raison, d'ordre général également, doit nous mettre en garde contre ses conclusions. Très familiarisé, en effet, avec la langue grecque du moyen âge, il semble n'avoir qu'une connaissance imparfaite de la langue française. J'ignore, je l'avoue, si, en présence d'un texte grec du XIVe siècle, il est facile d'établir d'une façon approximative à quelle partie du siècle ce texte appartient. M. Schmitt ne l'a pas tenté en tous cas. Mais, pour un texte français, la chose ne serait pas très malaisée; or, il ne l'a pas essayé davantage. Il manque donc à sa démonstration un appui dont l'insuffisance de ses autres arguments ne lui permettait pas de se passer.

Cela posé, voyons quelle est la thèse de M. Schmitt et par quelles raisons il la défend.

Selon lui, ce serait la chronique grecque, telle ou à peu près telle qu'elle est contenue dans le manuscrit de Copenhague, qui serait le document original, dont le *Livre de la Conqueste* ne représenterait qu'une version généralement abrégée. L'une et l'autre de ces œuvres seraient dues à des habitants de la principauté de Morée, la première sinon à un Français, du moins à un Gasmule, c'est-à-dire à un homme issu d'un Français et d'une Grecque, la seconde à un Français, naturellement. — Sur la question de la nationalité et de la résidence des auteurs, il n'y a rien à dire. M. Schmitt est d'accord sur ce point avec ses devanciers et l'opinion reçue paraît indiscutable. Quant à la question de savoir si la chronique grecque a servi de modèle au rédacteur de la chronique française ou vice versa, son avis diffère, au contraire, de ceux qui ont été exprimés jusqu'ici. Buchon et, après lui, K. Hopf avaient soutenu la priorité de la chronique française, et ils se fondaient pour cela sur de très sérieuses raisons : le fait que, dans la chronique grecque, presque tous les noms propres d'origine française sont défigurés, alors qu'ils se trouvent sous leur forme exacte dans le *Livre de la Conqueste;* la mention dans le plus ancien manuscrit de la chronique grecque d'un événement postérieur à 1398, ou plus exactement à 1388, alors que le manuscrit de la chronique française n'en donne aucun qui soit postérieur à 1333. — A cette hypothèse de Buchon et de Hopf, Ellissen substitua celle d'une source commune aux deux chroniques. Il fit remarquer avec justesse que, si la chronique française transcrit plus exactement les noms propres français, elle commet, en revanche, de singulières erreurs dans la transcription des noms grecs, orthographiés sans fautes par la chronique grecque; que, par conséquent, l'argument invoqué en faveur de son originalité pourrait être appliqué en sens contraire. Il s'efforça de montrer que le texte de la chronique grecque devait s'arrêter primitivement à l'année 1292, — toutes les mentions de faits

postérieurs provenant d'interpolations ou d'additions, — tandis que, pour la chronique française, le texte primitif s'étendait jusqu'en 1304, — l'indication à la fin du manuscrit de Bruxelles de faits postérieurs à cette date étant due très probablement au copiste de ce manuscrit. Il rappela que, si la chronique grecque contient jusqu'en 1292 tout ce qu'on trouve dans la chronique française, elle donne, en outre, des récits importants qui lui sont propres, comme ceux de la bataille de Kondura, de la prise d'Arcadia, de Veligosti, de Nikli et de Lacédémone par les Francs, des démêlés de Geoffroi II de Villehardouin avec le clergé, dont l'absence dans la chronique française serait inexplicable si celle-ci était un texte original. Il ne s'arrêta pas, d'ailleurs, à l'hypothèse que la chronique grecque pût être la source de la chronique française. D'emblée il regardait cette hypothèse comme inadmissible. Tenant donc pour démontré qu'aucune des deux chroniques n'avait servi directement de modèle à l'autre, voyant, en outre, la chronique française se référer continuellement à un texte plus étendu qu'elle désigne généralement sous l'appellation : « li contes » ou « le livre » (« or dit li contes; » — « cy se taist à parler li contes; » — « de quoy le livre ne fait mention »), il était amené tout naturellement à considérer ce « conte » comme leur source commune terminée à l'année 1292 et continuée par l'auteur du *Livre de la Conqueste* jusqu'en 1304.

M. Schmitt reprend pour son compte les arguments par lesquels Ellissen établit que la chronique grecque ne peut être une version du *Livre de la Conqueste*, et il en donne lui-même quelques autres. Il relève, en particulier, dans la chronique grecque un très grand nombre de faits historiques et de mentions topographiques manquant à la chronique française. De plus, il signale dans celle-ci plusieurs passages qui seraient peu clairs, incompréhensibles même, ce dont il tire la double conclusion que le chroniqueur grec ne les a pas eus sous les yeux, puisqu'il ne tombe pas dans les mêmes obscurités, et que le chroniqueur français a dû mal comprendre un texte en langue étrangère, la chronique grecque évidemment. Mais M. Schmitt s'est trop hâté d'accuser l'auteur du *Livre de la Conqueste* d'ignorance et de légèreté. Les non-sens qu'il lui reproche, du moins les deux seuls sérieux en apparence (nos 2 et 5), n'en sont pas. Qu'il veuille bien relire les passages avec attention. Dans le premier, le membre de phrase incriminé : « Non mie en lieu descouvert..... » signifie que le corps de troupes de Charles d'Anjou doit se placer, non pas dans un lieu tout à fait découvert, mais dans un lieu assez découvert pour qu'un homme prévenu de sa présence le puisse apercevoir, ce que le contexte explique suffisamment. Dans le second passage, la chronique française dit exactement la même chose que la chronique grecque.

On ne saurait énumérer ici toutes les preuves accumulées par M. Schmitt contre l'opinion de Buchon et de Hopf et pour la défense de la sienne. Les unes semblent sérieuses, d'autres bien futiles. Presque toutes, d'ailleurs, reposent sur la comparaison littéraire des

deux textes; elles ne pourraient avoir de réelle valeur qu'autant que ces textes seraient reconstitués sous une forme aussi rapprochée que possible des originaux. Ce travail de reconstitution serait probablement assez facile pour le texte grec; car, non seulement on en possède quatre manuscrits, mais, en outre, la version italienne et le texte de Dorothée de Monembasie ont été tous deux rédigés sur un manuscrit analogue à celui de Copenhague, comme M. Schmitt l'établit d'une façon péremptoire. Quant au texte français, on n'en a retrouvé, il est vrai, qu'un seul manuscrit, mais on sait que la chronique aragonaise a été rédigée d'après un autre manuscrit plus voisin sur certains points du texte grec, ainsi que l'a montré M. Morel-Fatio dans son édition de cette chronique. En comparant les deux leçons, on pourrait établir un texte moins différent de l'original que ne l'est l'une ou l'autre. Nous répétons donc en terminant ce que nous avancions au début de cet article : M. Schmitt ne nous paraît pas avoir résolu le problème qu'il s'était posé. Est-ce à dire toutefois qu'il ne fasse avancer la question sur aucun point? Loin de là. Il a parfaitement montré, par exemple, que le manuscrit de Copenhague est celui qui se rapproche le plus de l'œuvre primitive, grecque ou française, et c'est là une constatation très importante. S'il est moins convaincant lorsqu'il cherche à établir que ce manuscrit représente le modèle presque intact du *Livre de la Conqueste*, on peut lui accorder toutefois qu'aucune raison irréfragable ne s'oppose au bien fondé de cette opinion. M. Schmitt, nous dit-on, prépare une édition critique des deux chroniques d'après les manuscrits. Il est regrettable qu'il n'ait pas commencé par là. D'abord, sa démonstration eût pu gagner en autorité. Puis, ne doit-on pas craindre qu'avec la meilleure volonté du monde il ne demeure maintenant l'esclave de la thèse qu'il a soutenue?

C. KOHLER.

Supplément à la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, par Alphonse WAUTERS. Bruxelles, F. Hayez, 1888-1889. 1 volume in-4°, en deux parties, XCVIII-1656 pages.

M. Alphonse Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, vient de terminer, après un travail de trente années, la première partie de l'œuvre considérable qu'il a entreprise : dresser la table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique depuis l'époque romaine jusqu'à la mort de Philippe le Beau (1506).

Les six premiers volumes nous avaient conduits jusqu'à l'année 1300, le tome VII, qui vient de paraître, est un supplément fait avec le dépouillement des publications récentes et de celles plus anciennes qui avaient échappé à l'auteur. Nous n'avons plus à analyser en détail la grande œuvre de M. Wauters, tous les érudits la connaissent : elle est

un des monuments les plus importants qu'un érudit ait consacrés à l'histoire de son pays. Le plan est le même que celui de la « Table chronologique » de Bréquigny continuée par Pardessus.

On peut reprocher à M. Wauters d'étendre les limites de la Belgique quelque peu au delà de ses limites réelles : la science patriotique de l'archiviste de Bruxelles annexe à son pays une portion notable des pays voisins, de la Hollande, de l'Allemagne, le comté de Luxembourg, la Lorraine, l'Artois. Au cours du dépouillement que nous avons fait de la partie des tables qui s'étend de l'année 1285 à l'année 1300, nous avons relevé quelques erreurs. Un acte du roi d'Allemagne Albert d'Autriche, du 28 août 1298 (*V Kalendas septembris*), est daté, par M. Wauters, du 28 avril. D'ailleurs, le 28 avril, le roi d'Allemagne était encore Adolphe de Nassau, qui ne fut tué à la bataille de Gœllheim que le 2 juillet suivant. — Voici un autre acte du 4 mars 1300 par lequel le roi Albert promet à Robert, comte de Flandre, de l'indemniser de tous les frais que lui causeraient ses tentatives pour reprendre le comté de Hollande. Un comte de Flandre du nom de Robert, en l'année 1300, n'est, sous la plume d'un archiviste de Bruxelles, qu'un lapsus calami. Mais le même acte est daté du 4 mars au lieu du 10 (*IV idus marcii*). Quelques distractions au cours d'un travail aussi étendu étaient inévitables, elles ne détruisent pas la valeur de l'ensemble. Une faute plus grave est d'avoir négligé de dépouiller l'importante publication de M. de Limburg-Stirum : « Recueil de documents relatifs aux guerres et « dissensions suscitées par Philippe le Bel, roi de France, contre Gui « de Dampierre, comte de Flandre. »

M. Wauters avait mis en tête du tome VI de ses *Tables chronologiques* une préface où il faisait, à larges traits, le plus beau tableau que nous connaissions de l'état social, politique et économique de la Belgique à la fin du XIIIe siècle. Dans la préface du tome VII, nous trouvons une revue rapide des travaux historiques dont la Belgique a été l'objet depuis les premiers temps du moyen âge jusqu'au XVIIIe siècle. Chroniqueurs, annalistes, compilateurs, historiens sont mentionnés les uns après les autres. Nous regrettons que M. Wauters ne se soit pas strictement renfermé dans son sujet au lieu de se laisser entraîner à des digressions, fort intéressantes, il est vrai, sur la domination des Romains dans la Belgique ancienne, sur l'histoire de sainte Ursule et des 11,000 vierges, sur les trouvères du XIIIe siècle, sur l'histoire de la peinture flamande au XVe siècle, voire sur les peintures de l'hôtel de ville d'Aix-la-Chapelle. Tout cela n'est-il pas hors de propos ? Une comparaison attentive avec les chartes aurait été la meilleure critique des divers chroniqueurs dont les récits, plus ou moins brillants, constituent jusqu'à ce jour le principal fondement de l'histoire de la Flandre aux XIIIe et XIVe siècles. Il est vrai qu'en passant, M. Wauters exécute de main de maître Jean d'Outremeuse, Jacques de Guyse et Brusthem. Ces pages excellentes nous font regretter davantage celles que nous n'avons pas.

Le tome VIII des *Tables chronologiques des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique* est sous presse : il comprendra les vingt-cinq premières années du XIVe siècle. Nous faisons des vœux sincères pour que le vaillant érudit mène à bonne fin le grand travail qu'il a entrepris et conduit jusqu'à ce jour avec tant de persévérance et de succès.

Frantz FUNCK-BRENTANO.

Kaiser Maximilian's I Absichten auf das Papstthum in den Jahren 1507-1511, von Dr Heinrich ULMANN (profr à Greifswald). Stuttgart, Cotta, 1888. 74 pages in-8°.

L'empereur Maximilien Ier a-t-il eu sérieusement l'intention de devenir pape? C'est ce que semblent dire assez nettement trois documents : une lettre du 18 septembre 1511, écrite par Maximilien à sa fille Marguerite, régente des Pays-Bas, et deux autres lettres, l'une, du 10 juin 1507, adressée à Georges de Neideck, évêque de Trente, l'autre, du 16 septembre 1511, à Paul de Lichtenstein, maréchal du Tyrol. M. Ulmann, auteur d'une excellente histoire de Maximilien Ier, vient de reprendre l'examen de cette délicate question, et il n'hésite point à formuler une conclusion négative. La lettre à Marguerite, qui engageait son père à se remarier, se présente sous un aspect de badinage qui empêche d'en tirer un argument décisif. Maximilien lui dit qu'il voudrait, après la mort du pape, « avoer le papat et devenir prester, et après être sainct, et que il vous sera de nécessité que, après ma mort, vous serés contraint de me adorer, dont je me trouveré bien gloryoes. » Ce qui est vrai, c'est que Maximilien n'aimait guère Jules II, « ce maudit pontife qui ne voulait pas, » écrit-il encore à Marguerite, « lui permettre de venir à Rome, accompagné des François, pour se faire couronner empereur. » Et M. Ulmann nous montre que Maximilien, au moment où il écrit cette lettre, ne se comporte guère comme un prétendant à la couronne pontificale, qu'il semble vouloir faire donner à l'évêque Adrien de Corneto, tombé en disgrâce depuis 1507 et retiré à Trente.

La lettre adressée à Paul de Lichtenstein ne prouve avec certitude que le désir chez Maximilien de dominer dans les états pontificaux. Elle peut s'entendre de la même façon qu'une lettre adressée, en 1507, à Louis XII par Maximilien, qui lui reproche de vouloir annexer la papauté à la couronne de France, et nul ne suppose évidemment que Louis XII ait jamais voulu se faire pape. En disant qu'il fallait à Rome « ung papa à ma posté[1], » Maximilien veut que le pape dépende de l'empereur et soit simplement comme le premier évêque de l'empire.

1. C'est-à-dire *in mea potestate*, et non pas à ma place, *an meiner Statt*, comme paraît croire M. Ulmann.

Et ce qui tend à le prouver, c'est la façon dont le roi Ferdinand le Catholique a compris la chose.

Tout ce qu'on doit donc affirmer en définitive, c'est que Maximilien a désiré mettre la main sur le *dominium temporale* de la papauté. En étudiant attentivement les années 1507 à 1511, M. U. a trouvé des preuves incontestables de ce projet, et c'est là, certainement, la meilleure partie de son travail. Mais il refuse d'aller plus loin et d'admettre que Maximilien ait rêvé une sorte de césaropapisme, et surtout qu'il ait pensé à renoncer à la couronne impériale pour faire comme Amédée de Savoie, en 1440. La possession de Rome devait être pour lui une compensation des progrès de la puissance française dans le nord de l'Italie, et la suzeraineté qu'il convoitait sur les seigneurs relevant féodalement du pape dans l'Italie méridionale devait contrebalancer la puissance de Ferdinand le Catholique de ce côté. M. U. nous parle ensuite, mais d'une façon trop sommaire, de son projet d'installer un préfet impérial à Rome et d'utiliser au point de vue militaire l'importante situation centrale de la ville.

Cette dissertation révèle un esprit sagace et un critique exercé. L'auteur connaît bien les documents, mais ses discussions sont parfois un peu subtiles, ses raisonnements traînent en longueur et eussent gagné à être abrégés. En tout cas, ils ne forcent pas la conviction; il est surtout difficile d'écarter l'argument tiré de la lettre à Lichtenstein, confident des pensées de Maximilien, qui l'instruisait de ses projets et l'employait surtout dans les affaires d'Italie. On ne peut admettre que Maximilien ait voulu se servir d'expressions équivoques, ou même le mystifier. Le dernier mot sur cette délicate question ne nous semble donc pas encore dit.

Georges Blondel.

Cardinal Wolsey, by Mandell Creighton. London, Macmillan and C°, 1888. In-8° de 228 pages.

Ce petit volume fait partie de la série de biographies publiées par l'éditeur Macmillan sous la rubrique de *Twelve English Statesmen*. C'est un ouvrage de vulgarisation, sans prétentions à l'originalité et dépouillé de tout appareil scientifique, mais de tous points excellent : pas de notes ni de références, pas davantage de controverses érudites, rien, en un mot, qui puisse effaroucher le grand public, et, en même temps, les qualités les plus capables de l'attacher : un style clair et vif, une exposition intéressante, un art véritable de composition. Ajoutons que, pour ne pas s'étaler au bas des pages, la science de M. Creighton n'en est pas moins sûre et du meilleur aloi : sa vie de Wolsey résume on ne peut mieux les plus approfondis des travaux contemporains et en particulier les longues et savantes préfaces de M. Brewer. — A ce propos toutefois, il y aurait, semble-t-il, une critique à faire à M. Creighton. L'influence

trop exclusive de M. Brewer, grand admirateur, on le sait, du cardinal, ne l'a-t-elle pas porté à exagérer la valeur de son héros? « Pour la politique, dans le sens le plus large du mot, c'est-à-dire pour les affaires d'État, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, Wolsey, écrit-il, avait une capacité qui touchait au génie, et je ne crois pas qu'on en puisse dire autant de tout autre Anglais » (p. 211). Ainsi, pour son nouveau biographe, Wolsey a été l'homme d'État le plus accompli qu'ait jamais connu l'Angleterre. C'est là une assertion des plus discutables. Et, d'abord, Wolsey fut-il vraiment un homme d'État? Ne fut-il pas simplement un instrument docile aux mains de son maître Henri VIII et l'exécuteur responsable de ses volontés? La chose est fort possible, et, pour notre part, nous la croyons probable. De plus, tant que dura la faveur de Wolsey, ou, si l'on veut, sa toute-puissance, la politique anglaise fut singulièrement flottante, irrésolue, mesquine, et, disons le mot, maladroite. Il est parfois habile et lucratif de tromper tour à tour tous les cabinets et de passer brusquement d'une alliance à une autre : le roi de Prusse Frédéric II a gagné à ce jeu ses plus belles provinces. Mais la duplicité et la versatilité n'ont pas de valeur propre : elles tirent tout leur mérite des résultats qu'elles permettent d'atteindre et des profits dont elles assurent la réalisation. Or, quel fut le fruit des perfidies et des changements de front du gouvernement anglais de 1513 à 1530? En vérité, les avantages conquis par l'Angleterre au cours de cette période furent bien minces. A plusieurs reprises, Henri VIII et Wolsey essayèrent de jouer auprès des deux puissances rivales, la France et l'Espagne, le rôle de courtiers honnêtes en même temps qu'intéressés : à chaque tentative, ils éprouvèrent des échecs retentissants. Force leur fut donc de se mettre à la remorque de l'un ou de l'autre des belligérants, de l'empereur d'abord et plus tard du roi de France. Il est vrai qu'ils le firent prudemment et sans risquer ni beaucoup d'hommes ni beaucoup d'argent. Mais, s'ils dépensèrent peu, ils gagnèrent moins encore et les traités de 1529-1530 ne leur accordèrent que des satisfactions illusoires. — Mais nous ne voulons pas faire à M. Creighton un procès de tendance. Que Wolsey soit un grand homme ou un esprit médiocre, qu'importe après tout! La vie du cardinal, due au savant directeur de l'*English Historical Review*, n'en est pas moins un bon ouvrage, agréable à lire et très propre à faire connaître l'histoire si compliquée et si curieuse de la première moitié du règne de Henri VIII. G. J.

Bianca Maria Sforza, regina dei Romani, *imperatrice germanica, e gli ambasciatori di Lodovico il Moro alla Corte Cesarea*, secondo nuovi documenti, di Felice Calvi. Milan, Vallardi, 1888, in-8°, 180 pages. Prix : 3 lire.

M. Calvi n'a prétendu nous donner un ouvrage d'ensemble ni sur l'histoire de Blanche-Marie Sforza, ni sur celle des relations de Ludovic

le More avec Maximilien. Il a seulement cherché à en préciser quelques points particuliers. De là quelque chose de décousu dans la composition du livre, M. Calvi se bornant souvent à faire allusion à des points très importants, tandis qu'il s'étend sur des détails.

En outre, il y a des longueurs; l'auteur cite avec trop de complaisance les vers médiocres qu'a inspirés le mariage de Blanche-Marie; il publie plus d'un document qui n'avait guère d'autre intérêt que d'être resté inédit; il lui arrive de résumer une pièce pour la donner in extenso quelques pages plus loin, ce qui fait double emploi. Mais il faut lui savoir gré des renseignements précieux qu'il apporte sur bien des points. Sans entrer dans le résumé de l'ouvrage, nous essaierons d'exposer les résultats qui nous semblent les plus intéressants :

1° La situation personnelle de Blanche-Marie à la cour de Maximilien. — La correspondance d'Érasme Brasca, ambassadeur de Ludovic le More auprès de Maximilien, nous laisse entrevoir qu'elle fut d'abord très difficile. Ce mariage avait paru fort disproportionné à la cour d'Allemagne; l'entourage de Maximilien fit tous ses efforts pour en empêcher ou du moins en retarder la consommation, et Blanche dut attendre pendant trois mois, à Innsbruck, l'arrivée toujours différée de son mari. — Cette intrigue une fois déjouée par Brasca, qui alla relancer Maximilien à Vienne, les rapports des deux époux furent vite excellents, comme l'attestent les ambassadeurs milanais; mais Blanche-Marie exerça toujours son influence dans un sens très hostile à son oncle Ludovic.

2° Les négociations destinées à préparer l'expédition de Charles VIII. — Ludovic et son envoyé Brasca firent tous leurs efforts pour empêcher Maximilien d'agir. C'est ce que prouvent quelques lettres, malheureusement trop peu nombreuses et explicites, de Brasca. On le voit successivement excuser, à la cour d'Allemagne, l'appui que son maître prête aux Français; intervenir dans le projet d'entrevue entre Charles VIII et Maximilien, enfin annoncer triomphalement à Ludovic l'abstention de ce dernier.

3° Les intrigues de Ludovic pour se faire investir du duché de Milan. — Ici M. Calvi a pu consulter, outre les archives de Milan, celles de la famille Taverna, et il y a puisé des pièces curieuses. Il prouve que Ludovic, bien avant la mort de Jean Galéas, avait en main un diplôme de l'empereur lui conférant le duché de Milan; seulement il lui était interdit de le publier avant la Saint-Martin de l'année 1494. Maximilien hésitait, en effet, à déposséder son beau-frère au profit de son oncle; il comptait pour se tirer d'embarras sur la mort déjà prévue de Jean Galéas. Celui-ci mourut, en effet, le 21 octobre 1494; Ludovic se hâta de prendre le pouvoir. Mais il fallait faire rectifier cette possession de fait, et ce fut l'objet de l'ambassade de Maffeo de Pirovano et de Pierre-Georges de Caimi, chargés d'obtenir pour lui l'investiture du duché. Ludovic faisait valoir que, tout en acceptant le pouvoir pour déférer aux vœux des Milanais et maintenir l'ordre, il n'avait pas pris le titre de duc de

Milan. Il ne comptait même pas, sans nouvelle autorisation, publier à la Saint-Martin le diplôme qu'il possédait. Ces égards satisfirent Maximilien, qui ratifia le diplôme en question, tout en priant Ludovic d'en ajourner la publication au mois de mars suivant, et lui promit, pour plus tard, l'investiture officielle du Milanais et même le titre d'électeur. Ce qui résulte en somme des documents publiés par M. Calvi, c'est l'importance extrême que le More attachait à régulariser au plus vite sa situation vis-à-vis du saint-empire. Les prétentions du duc d'Orléans l'empêchaient, en effet, de rien négliger pour mettre le droit et les parchemins de son côté. De là sa déférence vis-à-vis de Maximilien.

4° D'ailleurs la cause des Sforza était au fond celle de Maximilien; l'établissement de l'influence française dans le Milanais eût été un désastre pour l'empire. M. Calvi a bien mis en lumière la sollicitude avec laquelle Maximilien défendait les intérêts de Ludovic. Il s'alarme le premier, parle d'une expédition en Italie, craint que Charles VIII ne se fasse couronner empereur à Rome, que les Vénitiens ne se joignent à lui. Plus tard, il soutient Ludovic de toutes les manières, intervient auprès du duc d'Orléans pour l'empêcher de prendre le titre de duc de Milan, investit Ludovic du duché (26 mai 1495), lui propose de mettre des garnisons allemandes à Milan, à Côme, lui conseille d'arborer sur toutes ses places les armes impériales, somme Charles VIII de ne rien tenter contre les pays d'empire et particulièrement contre le Milanais. De son côté, Ludovic déclarait vouloir agir en tout suivant les conseils de Maximilien. Cette union intime était l'œuvre des succès de la France.

Zur Litteraturgeschichte der Staats-und Sozialwissenschaften, von Gustav Schmoller. Leipzig, Duncker et Humblot, 1888. x-304 pages in-8°.

Le célèbre économiste J.-B. Say a écrit dans son cours d'économie politique (éd. 1840, p. 540) : « Dans le cas où nous connaîtrions parfaitement l'économie des sociétés, il nous importerait assez peu de savoir ce que nos prédécesseurs ont rêvé sur ce sujet et de décrire cette suite de faux pas qui ont toujours retardé la marche de l'homme dans la recherche de la vérité. Les erreurs ne sont pas ce qu'il s'agit d'apprendre, mais ce qu'il faudrait oublier. » L'école historique allemande dont M. Schmoller est un des adeptes les plus brillants a pris le contrepied de cette doctrine; elle croit au contraire à la fécondité des études historiques qui, seules, dit-elle, peuvent expliquer les principes fondamentaux de l'économie politique. Les partisans de cette école (au moins la plupart d'entre eux) estiment que la science économique n'a pas pour unique rôle d'étudier ce qui est, mais qu'elle a à rechercher aussi ce qui doit être. Ils espèrent élargir ainsi le point de vue factice et étroit de la vieille école classique, la faire sortir de l'abstraction systématique dans laquelle elle

s'enfermait. L'école nouvelle s'est efforcée en particulier de montrer dans le développement incessant des attributions de l'État un fait historique, et elle croit à l'efficacité des interventions législatives qui, sous prétexte de réaliser le bien du plus grand nombre, entreprennent de changer la répartition naturelle de la richesse au moyen de réglementations autoritaires.

L'ouvrage récent de M. Schmoller ne peut être bien compris que si l'on est au courant de ces doctrines. Il reproduit un certain nombre d'articles parus depuis vingt-cinq ans et où sont appréciés les économistes les plus distingués de l'Allemagne comtemporaine, List, Carey, Lorenz v. Stein, Roscher, Knies, Funck-Brentano, Menger, Dilthey. Il est d'autant plus utile de trouver les opinions de ces savants économistes, résumées sous une forme claire et précise, et critiquées avec esprit, que quelques-uns de ces théoriciens, comme le remarque M. Schmoller, « écrivent sous une forme si abstruse que personne ne les lit en dehors des savants. » L'ouvrage de M. Schmoller sera *consulté* avec profit par tous ceux qui veulent se tenir au courant du mouvement économique contemporain.

Georges BLONDEL.

A Sketch of the Germanic constitution from early times to the dissolution of the Empire, by Samuel Epes TURNER. Ph. D. New-York (Putnam), 1888. In-8°, x-185 p.

Présenter en moins de deux cents pages une esquisse de l'histoire constitutionnelle de l'Allemagne, tel est le but de ce petit volume, qui n'a pas la prétention d'être un travail d'érudition, et a été presque intégralement composé à l'aide des manuels de Walter, Zœpfl, Schulte et quelques autres. Il est divisé en huit chapitres : Période des origines, période mérovingienne, période carolingienne, première période féodale, deuxième période féodale, période de la réforme, période de désintégration, période de dissolution. Dans chacun de ces chapitres, l'auteur parle successivement des lois et des sources du droit, de l'organisation sociale et de l'organisation politique. Il ne faut rien chercher de neuf dans cet ouvrage : c'est une œuvre de vulgarisation intelligente, écrite dans un style simple, que relèvent çà et là quelques citations. Évitant toute discussion, M. T., qui paraît un homme d'esprit pondéré et de sens droit, adopte presque toujours les solutions recommandées par leur vraisemblance ou par l'autorité des savants qui les ont défendues. Il évite prudemment de se prononcer dans les cas difficiles et prend la peine de renvoyer aux sources mêmes. Il y met quelquefois une certaine coquetterie d'érudition qui paraîtra exagérée : pas n'est besoin, pour dire une chose très simple, de renvoyer à un texte plus ou moins arbitrairement choisi.

En voulant être bref, M. T. s'est condamné à être souvent inexact :

on ne peut accepter ce qu'il dit (p. 20 et 23) des antrustions et de leur transformation en vassaux; en parlant des ouvrages de Benedictus Levita (p. 28), un mot de réserve eût été absolument nécessaire; une importance exagérée est accordée (p. 38) aux constitutions de Frédéric II qu'on nous dit être le point de départ des états germaniques des temps modernes; quelques lignes ne peuvent suffire à expliquer le régime féodal, et on ne peut le définir (p. 41) une application militaire des principes du vasselage et du bénéfice; il est faux de prétendre (p. 63) que les landgraves ne sont pas mentionnés avant le XIIe siècle et que les grands officiers de la cour apparaissent soudain au moment du couronnement d'Otton Ier (p. 65). On ne peut admettre (p. 72) que le seul tribunal royal était le *Hofgericht*, sans dire un mot des officiers impériaux tels que les *Landrichter* et les *Reichsvœgte*. Erreur aussi sur la composition et le but des *Libri feudorum* (p. 85) et sur l'organisation judiciaire (p. 105-111). La période moderne (XVI-XVIIIe siècles) est traitée toutefois avec plus de soin. L'auteur s'arrête au moment où se forme la confédération du Rhin en 1806, laissant de côté par conséquent toute l'histoire constitutionnelle de l'Allemagne au XIXe siècle.

Malgré ses lacunes et ses imperfections, ce livre pourra rendre service aux étudiants anglais ou américains auxquels il est spécialement destiné, et complétera utilement l'intéressant livre de Bryce, *The holy german Empire*. Il pourra leur inspirer le goût d'approfondir cette curieuse histoire intérieure de l'Allemagne qui est encore aujourd'hui si peu connue. Je regrette, pour ma part, que l'auteur ne pénètre pas plus profondément dans les entrailles de la constitution allemande, qu'il ne cherche même pas à exposer le développement de l'esprit public qui gouvernait le jeu de cette constitution, qu'il ne sache point faire la part des circonstances et celle du tempérament, et néglige de signaler l'influence que certains événements politiques, tels que les changements de dynastie ou les conquêtes, ont eue sur le développement constitutionnel du pays.

Georges BLONDEL.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — Archives historiques, artistiques et littéraires. 1890, 1er juin. — Mireur. Entrée de François Ier à Brignoles, 1538. — Welvert. Mercy-Argenteau a-t-il épousé Rosalie Levasseur? (biographie de cette actrice de l'Opéra, qui fut la maîtresse de Mercy-Argenteau, mais jamais sa femme, bien qu'elle ait eu de cette liaison un fils qui ne fut pas reconnu. Elle épousa un M. de Fouchier en 1806 et mourut à Neuwied en 1826) = 1er juillet. B. Prost. Les tapisseries du duc de Berry, 1416. — L.-G. Pélissier. Un registre des comptes du trésor de Jules II. — Association agricole entre le comte de Clermont et l'abbaye de Breteuil, vers 1190. — La nouvelle à Paris du retour de l'île d'Elbe. — Une requête en dégrèvement d'impôt, 1671 (par Jean Gazon, sergent au bailliage de Dijon; elle est en vers). = 1er août. Prost. Liste des artistes mentionnés dans les états de la maison du roi et des maisons des princes, du XIIIe siècle à l'an 1500. — Welvert. Documents sur le Parc aux Cerfs. II. Les enfants naturels de Louis XV (discute la liste dressée, avec plus de goût pour les affaires scandaleuses que de critique, par M. Nauroy). — Brenet. L'opéra de Turin sous l'empire, 1810-1813. — Le Parlement de Paris à Soissons en 1753. — Procès-verbaux originaux de la Convention (publie une note rédigée par Daunou en 1816 et signalant de manifestes erreurs dans ces procès-verbaux).

2. — Revue d'histoire diplomatique. 4e année, no 3. — Comte Greppi. Notes de voyage du comte Giandemaria, envoyé du duc de Parme à la cour de Louis XIV, 1680. — Baron de Barante. L'arrivée du baron de Barante à Saint-Pétersbourg, décembre 1835 (d'après ses dépêches; détails intéressants sur la froideur du tsar à l'égard de la Révolution et du roi de juillet). — Perret. La première ambassade vénitienne à Louis XI, 12 oct. 1461-mai 1462. — A. Vandal. Notes sur la cour de Russie et Saint-Pétersbourg écrites en décembre 1807 par le général Savary. = No 3 *bis*. A. Vandal. Documents relatifs au partage de l'Orient négocié entre Napoléon et Alexandre Ier. Janvier-juin 1808. = Comptes-rendus. La diplomatie française en Pologne au XVIIe s. D'après les documents du ministère des affaires étrangères, publiés par l'Académie de Cracovie (sous le titre : *Acta quae in archivo ministerii rerum exterarum gallici ad Joannis III regnum illustrandum spectant.* 3 vol.).

3. — La Révolution française. 1890, 14 juin. — Bizos. Mélodrames militaires et vaudevilles patriotiques de Picard sous la Révolution. — Debidour. Le colonel Fabvier; première partie, 1815-1819;

suite (l'auteur réédite ici ce qu'il a déjà dit, sur le rôle de Fabvier au sujet de Canuel et des affaires de Lyon, dans les *Annales de l'Est*). — Bornarel. La Terreur blanche à Montpellier en 1816 et 1817; fragment du journal d'un habitant de Montpellier. — Charavay. Louis XVI au Temple (publie une très brève relation de Mathieu, membre du Conseil général de la Commune de Paris, sur les jours de garde passés par lui au Temple auprès de Louis XVI, du 29 août au 2 septembre 1792). — Aulard. Notice biographique sur Fournier l'Américain. = 14 juillet. Champion. L'unité nationale et la Révolution. — Aulard. La diplomatie du premier Comité de salut public; suite : la Suisse, Genève et le Valais (empressement du Comité à rassurer la Suisse quant à la crainte d'annexion à la France de certains territoires suisses ou alliés à la Suisse; il blâme, mais il maintient à Genève l'impudent et grossier Soulavie). — Charavay. Le général Fromentin, d'après une brochure de M. Paul Marmottan. — Robiquet. La correspondance de Bailly et de La Fayette (concernant le service de la garde nationale).

4. — Bulletin critique. 1890, 15 juin. — Die Trierer Ada-Handschrift (un des plus beaux mss. des Évangiles que l'on puisse voir; il a été écrit aux frais d'une femme charitable, nommée Ada, et qui passa, depuis le XIIIe siècle, pour avoir été une sœur de Charlemagne. M. Corssen a tracé avec beaucoup de soin et d'érudition l'histoire du texte; mais il se trompe sur la valeur du texte des Évangiles donné par Alcuin. M. Janitschek a écrit un véritable manuel de l'histoire de la peinture au temps des Carolingiens, mais il travaille trop souvent de seconde main et estropie à plaisir les noms étrangers). = 1er juillet. *O. von Lemm.* Koptische Fragmente zur Patriarchengeschichte Alexandriens (traite d'un *encomium* copte de saint Athanase qui a été servilement copié par Sévère d'Ashmounin). = 15 juillet. *L. Duchesne.* Origines du culte chrétien (article par l'auteur même du livre, qui répond à certaines critiques, et en particulier au compte-rendu de M. Sabatier dans la *Revue critique*).

5. — Journal des Savants. 1890, juin. — G. Perrot. Tirynthe; 3e art. (avec un plan de l'acropole supérieure après les fouilles de 1885).

6. — Polybiblion. 1890, juin. — Publications récentes sur l'Écriture sainte et sur l'Orient. — *Lane-Poole.* The Barbary corsairs (écrit dans un esprit de partialité singulière pour les pirates et des plus hostiles à la conquête française). — *Comtesse d'Armaillé.* La comtesse d'Egmont, fille du maréchal de Richelieu, 1740-1773, d'après ses lettres inédites à Gustave III (agréable et instructif).

7. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1890, n° 23. — *Pirenne.* Histoire de la constitution de la ville de Dinant au moyen âge (très remarquable. L'histoire de Dinant apporte un exemple nouveau de la distinction observée déjà à Saint-Quentin et à Noyon, d'une double juridiction municipale, l'une, celle des échevins, qui appartient au seigneur, et l'autre, celle des jurés, qui appartient à la ville). —

Coville. Les cabochiens et l'ordonnance de 1413. — *Vengerov.* Dictionnaire critique et biographique des écrivains et des savants russes. T. I (ce travail, écrit en russe, est très remarquable. Le tome I contient toute la lettre A). = N° 24. *Lanéry d'Arc.* Du franc-alleu (très insuffisant, sauf pour la partie moderne). — *Vulpinus.* Der Ligurinus Gunther's vom Pairis im Elsass (a pris la peine bien inutile de traduire en vers allemands ce poème latin sur Frédéric Barberousse). — *Krause.* Der Weiszenburger Handel, 1480-1505 (histoire d'un différend entre l'électeur palatin, l'abbé de Wissembourg et Hans von Drott, maréchal de l'électeur qui lui avait donné un château sur lequel l'abbaye prélevait des droits). — *Fage.* Le diocèse de la Corrèze pendant la Révolution, 1791-1801 (bon). — *B. van Muyden.* Essais historiques. La Suisse sous le protectorat de 1815 (excellent). = N° 25. *Winckler.* Untersuchungen zur altorientalischen Geschichte (critique très sévère par M. J. Halévy). — *Riezler.* Geschichte Baierns. Bd. III, 1347-1508 (remarquable). = N° 26. *Gundlach.* Der Streit der Bisthümer Arles und Vienne um den Primatus Galliarum (l'auteur prouve l'authenticité des *Epistolae arelatenses;* les *Epistolae viennenses* ont été fabriquées au XIIe siècle, mais rien ne prouve que l'auteur soit Gui de Vienne, plus tard Calixte II. Bonne histoire du différend entre les deux sièges). — *A. de Ruble.* Le colloque de Poissy; sept.-oct. 1561 (bon). = N° 27. *Tardieu.* Géographie de Strabon. Tome IV : table alphabétique et analytique (cette table est comme un remaniement de l'ouvrage entier, une sorte de dictionnaire de géographie et d'ethnographie anciennes). — *Kretschmer.* Die physische Erdkunde im christlichen Mittelalter (répertoire complet de tout ce que le moyen âge chrétien a su et ignoré de géographie; montre que, depuis le VIIIe s., la sphéricité de la terre a été admise par tous les cosmographes sérieux). = N° 28. *Bresslau.* Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien (manuel riche et original, consciencieux et commode). — *Seignobos.* Histoire de la civilisation contemporaine (excellent). — *Patorni.* L'émir El Hadj Abd el Kader (donne une traduction fidèle des règlements donnés par l'émir à ses troupes; des documents très intéressants pour l'intelligence du caractère moral d'Abd el Kader avaient été inexactement traduits déjà par Rosetty, et ils sont passés sous cette forme erronée dans l'histoire de M. C. Rousset). = N° 29. *Pirenne.* La version flamande et la version française de la bataille de Courtrai (étude très sagace et pénétrante). — Bulletin de la Société historique de Compiègne (analyse un mémoire de l'abbé Morel, au tome VII de ce Bulletin, sur les écoles dans les anciens diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis. C'est un travail estimable, mais en insistant sur la constante sollicitude de l'Église pour l'enseignement, il a voulu trop prouver). — *Plantet.* Correspondance des deys d'Alger avec la France, 1679-1838 (documents précieux et bien mis en lumière).

8. — Revue archéologique. 1890, mars-avril. — L. Heuzey. Tribu asiatique en expédition (commente un fragment de plaque sculptée du

musée du Louvre). — Flouest. Le dieu gaulois au maillet sur les autels à quatre faces; l'autel de Mayence. — Deloche. Étude sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne; suite. — S. Reinach. Chronique d'Orient.

9. — Nouvelle Revue historique de droit. 1890, mai-juin. — H. Barckhausen. Essai sur le régime législatif de Bordeaux au moyen âge (préface au tome V des Archives municipales de Bordeaux qui va paraître sous le titre de *Livre des coutumes*). — Rébouis. Les coutumes de l'Agenais (donne la liste de tous les textes, imprimés ou inédits, de coutumes des communes du Lot-et-Garonne et de l'Agenais; suit le texte des coutumes de Monclar et Monflanquin en Agenais, juin 1256, en latin, et celui des costumas de Saint-Maury et de la Honor, 1358, en langue vulgaire). — Planiol. Les appropriances par bannies dans l'ancienne province de Bretagne (étudie certains procédés employés pour donner une force inébranlable à une acquisition immobilière). — Kovalevsky. Études sur le droit coutumier russe (étudie l'organisation intérieure de la famille villageoise parmi les paysans de la grande et de la petite Russie). — Lécrivain. Restitution d'une loi du code de Justinien, I, 26, 6. Le terme stoïcien « verecundia » dans la langue du Digeste.

10. — Revue générale du droit. 1890, 3e livr. — Vigneaux. Essai sur l'histoire de la *Praefectura urbis* à Rome; suite.

11. — Revue de géographie. 1890, juillet. — Vignols. Un projet français formé en 1716 pour enlever aux Hollandais leur colonie du Cap et leur flotte des Indes (publie le mémoire d'un certain Desnoyers qui contient des détails intéressants sur les ressources militaires du Cap, sur la ville et sa banlieue).

12. — Revue de l'histoire des religions. Tome XXI, n° 3, mai-juin 1890. — Amélineau. Les traités gnostiques d'Oxford; fin. — Goldziher. Le rosaire dans l'Islam.

13. — Le Spectateur militaire. 1890, 15 juillet. — Choppin. Le duc de Chartres et le trône de Pologne (renseignements relatifs aux négociations en vue de faire monter sur le trône de Pologne le duc de Chartres, fils du régent; ils sont tirés du recueil de la société impériale de Russie).

14. — Annales de l'École libre des sciences politiques. 1890, 15 juillet. — Capperon. Lamartine parlementaire, 1834-1848.

15. — Revue des Deux-Mondes. 1890, 15 juin. — Ern. Renan. Études d'histoire israélite. Le règne d'Ézéchias. 1re partie; 2e partie le 1er juillet. — L'empereur Guillaume Ier et le prince de Bismarck (d'après le livre de M. de Sybel). = 1er juillet. Boissier. Le sixième centenaire de l'Université de Montpellier. — Valbert. Le roi Charles-Albert, d'après une biographie récente (celle de M. Costa de Beauregard). = 15 juillet. Ém. Montégut. La duchesse et le duc de Newcastle.

2e partie : le duc (analyse les mémoires sur le duc de Newcastle écrits par sa femme. Curieux pour l'histoire des mœurs). — Ém. Faguet. Guizot (très intelligente appréciation des idées de Guizot et de sa politique de juste milieu).

16. — Le Correspondant. 25 juin. — Thureau-Dangin. Les dernières années de la monarchie de Juillet. La session de 1846 et les élections générales (récit animé de la lutte entre MM. Thiers et Guizot). — E. Biré. Victor Hugo après 1830 (continue à dévoiler la série d'altérations voulues que V. Hugo a introduites dans sa biographie. Se sert de lettres inédites communiquées par le fils de M. Th. Pavie). — Waternau. La préface de Sadowa (anecdotes curieuses sur l'attitude de Napoléon III).

17. — Académie des inscriptions et belles-lettres. *Comptes-rendus des séances de l'année* 1890. Janv.-févr. — Geffroy. Lettres sur les fouilles de Rome. — L. de Mas-Latrie. Note sur le voyage du dominicain Brochard l'Allemand dans l'hémisphère austral au XIVe siècle. — H. de la Martinière. Lettre sur une mission archéologique au Maroc. — Marquis de Nadaillac. La station préhistorique de Lengyel, Hongrie (les gens de cette station appartenaient à une civilisation très voisine de celle de la Grèce ou de l'Asie-Mineure). — Ph. Berger. Les inscriptions puniques de Maktar. — An. de Barthélemy. Essai de classification chronologique de différents groupes de monnaies gauloises. = Mars-avril. Prou. Note sur le peuple gaulois des Antobroges. — Extrait d'une lettre de M. A. Gérard, adressée à M. G. Perrot (sur les fouilles opérées sur l'emplacement de l'ancienne Docléa, du Monténégro; publie neuf inscr. latines). = *Séances.* 1890, 30 mai. An. de Barthélemy. De quelques monuments relatifs à la monnaie des sires de Beaufremont (signale deux faux diplômes de Frédéric Barberousse, en 1168, et l'existence d'un atelier de fausse monnaie au château de Beaufremont, en 1444). — Blancart. La monnaie romaine au XIIe siècle (contre l'opinion récemment exprimée par Th. Mommsen dans *Hermes*). = 6 juin. Robiou. La question de l'avènement de Sargon. — Ménant. Le nom de la ville de Kar-Kemis, capitale de l'empire hétéen. = 14 juin. Deloche. Le jour civil ou légal aux différentes époques de notre histoire. — D'Arbois de Jubainville. Un gentilice romain d'origine gauloise conservé dans un nom de lieu de la France (le nom de Ligugé dérive d'un gentilice *Lucoteius*, venant lui-même d'un nom gaulois *Lucotos*, qui signifie « la Souris »). — Saglio. Observations sur le denier d'Hostilius Saserna (la divinité figurée sur ce denier est une Diane chasseresse; du culte ancien de Diane en Italie).

18. — Académie des sciences morales et politiques. *Séances et travaux.* Compte-rendu. 1890, 7e livr., juillet 1890. — Glasson. Notice sur Charles Giraud.

19. — Société nationale des Antiquaires de France. Séances des 28 mai et 4 juin 1890. — M. Vadrintzoff expose les résultats

de son exploration archéologique dans la Mongolie occidentale, au sud du lac Baikal, dans le but de rechercher l'emplacement de Karakorum, l'ancienne capitale de l'empire mongol. C'est à Khara-Balgoussam, sur la rive gauche de l'Orkhon, au confluent de l'Ourtantamir, que se trouvent les ruines de cette ville. L'explorateur a retrouvé, tant dans cet endroit que dans les pays circonvoisins, une grande quantité d'inscriptions. Les unes sont faites dans un caractère dont l'aspect rappelle les inscriptions runiques; les autres sont tracées en caractères chinois. Ces découvertes confirment l'opinion d'Abel de Rémusat sur l'emplacement de Karakorum. — M. Adrien Blanchet fait une communication au sujet de l'amputation de la main dans les anciennes lois monétaires, peine qui a pu avoir une influence sur certains types monétaires. — M. Babelon parle du missorinne d'argent acquis par le cabinet des médailles à la vente de la collection Piot. Il signale également quelques-unes des pièces acquises à la vente de Photiadès-Pacha. — M. Héron de Villefosse communique un certain nombre de pièces en terre cuite trouvées à Alcolea, Espagne, et acquises par M. Engel; deux de ces terres cuites portent des graffites curieux. = 23 juillet. M. Gaidoz fait une communication sur la trépanation préhistorique et il en conclut que les crânes trépanés trouvés dans la terre ne doivent pas *ipso facto* être attribués à l'époque préhistorique. — M. Ulysse Robert lit de la part de M. Lex, archiviste du département de Saône-et-Loire, une note sur un registre de comptes d'un curé de Givry (Saône-et-Loire), dans lequel il inscrivait les décès et les mariages qui eurent lieu dans sa paroisse de 1335 à 1350; ce registre peut être considéré au point de vue des mariages et des décès comme un véritable registre paroissial. — M. Babelon fait une communication sur le type monétaire de Tarse généralement désigné sous le tombeau de Sardanapale. Il s'agit d'un dieu assyrien, probablement Sandan, représenté ailé et debout sur un quadrupède fantastique. Ce dieu est celui qui fut connu dans le monde romain sous le nom de Zeus Polichaios et Jupiter Dolichenus. Il est encore représenté sous le règne de Gordien le Pieux. — M. Letaille annonce à la Société que la collection carthaginoise léguée par le commandant Marchand est arrivée au Musée du Louvre et va être installée. — M. Ravaisson-Mollien achève de démontrer que Léonard de Vinci a dû venir en France sous Louis XII en 1510, d'après ses manuscrits et d'anciennes biographies.

20. — Société de l'histoire du protestantisme français. *Bulletin.* 1890, 15 juin. — J. Bonnet. Les premières persécutions à la cour de Ferrare, 1536; fin. — Cuvier et Weiss. Notes et pièces inédites sur les églises de la Champagne, Phalsbourg et Mannheim et le collège de Sedan (1572-1591). — Dannreuther. L'église réformée de Châlons-sur-Marne en 1622 et 1629. — Trial. La liberté des pères de famille nouveaux convertis au diocèse de Mende en 1729. — Lods. Un ancien pasteur du désert mort sur l'échafaud : J.-B. Hervieux, 1756-94 (il fut guillotiné comme coupable d'avoir tenu des propos « tendant à l'avilis-

sement de la Convention nationale »). = 15 juillet. A. Lods. Le pasteur Kilg et les églises protestantes de la principauté de Montbéliard pendant la Révolution, 1789-1802. — Frossard. Les huguenots en Bigorre; nouvelles poursuites, 1562-1569. — J. Roman. Tentatives pour amener l'abjuration des gentilshommes protestants du Haut-Dauphiné, 1622-1626. — Enschédé. Extraits de la Gazette de Harlem, 1691-1697.

21. — Société de l'histoire de Paris. *Bulletin.* 1890, 2e livr. — Vte de Grouchy. Documents inédits sur Blaise Pascal, suivis de son testament et de son billet d'enterrement. — Id. Contrat de mariage de la marquise de Pompadour, 4 mars 1741. — Abbé V. Dufour. La ménagerie royale du château de Vincennes à Saint-Mandé. = 3e livr. Tisserand. Une querelle scolaire à Paris au xviie siècle (entre le cloître de Notre-Dame et celui des Mathurins, à propos de l'enseignement du latin dans les Petites Écoles).

22. — Annales de l'Est. 1890, juillet. — A. Debidour. Le général Fabvier; sa vie et ses écrits; suite (Fabvier et Canuel; le procès de Fabvier en instance et en appel, 1817-1819). — Ch. Nerlinger. Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace; suite : les derniers beaux jours (la diète de Lucerne, 4 février 1474, et le mariage de Hagenbach). — Pfister. Le duché mérovingien d'Alsace et la légende de sainte Odile; 1er art. (histoire des ducs d'Alsace d'après les seuls documents authentiques; montre l'importance de leur histoire pour la formation de l'unité dans ce pays).

23. — Annales du Midi. 1890, avril. — Prou. Fabri de Peiresc et la numismatique mérovingienne (publie quelques lettres de Peiresc et de nombreuses notes de cet érudit sur des monnaies mérovingiennes). — Ch. Douais. Les mss. du château de Merville; suite (interrogatoire de Bernard de Castanet, évêque d'Albi, de Nicolas d'Abbeville et de Bertrand de Clermont, inquisiteurs, 2 déc. 1299-30 mars 1300. Exemplaire original de Bernard de Castanet; avec un fac-similé photographique d'un autographe de Bernard Gui). — Thomas. Rodrigue de Villandrando en Rouergue (notes relatives aux événements de 1432-1439, que Quicherat n'a pas connus). — L.-G. Pélissier. Une relation inédite de l'Escalade de Genève, 1602 (elle a été écrite dans le camp savoisien après la défaite des assaillants. De là son importance. Elle est en italien). = Comptes-rendus : *Eyssette.* Histoire administrative de Beaucaire depuis le xiiie siècle (très incomplet, mais fournit d'utiles renseignements). — *Coville.* De Jacobi Magni vita et operibus (bonne biographie de Jacques Legrand, moine augustin de Paris, qui, en 1405, prêchant devant la reine Isabeau, eut le courage de dénoncer hautement à son auditoire les désordres de la cour). — *Chavernac.* Histoire de l'université d'Aix (mauvais). = Juillet. Jeanroy. La tenson provençale. — Douais. Les mss. du château de Merville; fin (les sermons). — Spont. La taille en Languedoc de 1450 à 1515. — A. T. Rodrigue de Villandrando en Auvergne, 1437-1439.

24. — Revue d'histoire ecclésiastique. 1890, juillet-août. — Chanoine Auvergne. Précis historique des Augustins de Morestel depuis 1425 jusqu'à la Révolution française; fin. — Dr Ul. Chevalier. Le comité de surveillance révolutionnaire et la société républico-populaire de Romans en 1793 et 1794; suite. — Chanoine Ul. Chevalier. Le nécrologe de Talloires. = 64e livr. (supplémentaire). Chanoine Ul. Chevalier. Introduction aux œuvres complètes de saint Avit, évêque de Vienne.

25. — Revue de Champagne et de Brie. 1890, mai. — Albot. Les religieuses chanoinesses du Saint-Sépulcre de Charleville. — Lacordaire. Notes historiques sur le bourg et le prieuré de Voisey. — Laurent. Annales de dom Ganneron, chartreux du Mont-Dieu; suite : centurie IX.

26. — Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou, publiée par la Société des bibliophiles bretons, 33e année. 1889, janv. — A. de la Borderie. Séraphique Bertrand : lettres inédites (suite en mars). — Mémoires inédits du conventionnel Honoré Fleury, publiés par R. Oheix (suite en février; fin en avril). — Comptes des dépenses de la duchesse Françoise d'Amboise en 1456, publiés par A. de la Borderie. = Février. A. de la Borderie. Les sermons de saint Vincent Ferrier, étude historique et littéraire (fin en avril). = Mars. A. Joubert. Lettres et documents inédits pour servir à l'histoire de la Révolution dans la Loire-Inférieure en l'an II (affaire de Saint-Aignan, etc.). — Dr A. Mauricet. Les luttes en Basse-Bretagne au xvie siècle. = Avril. A. de la Borderie. Les sermons de saint Vincent Ferrier (fin). — R. Oheix. Les Bretons de la Révolution : Mémoires inédits du conventionnel Honoré Fleury (suite et fin). = Mai. R. Oheix. Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier : lettres et documents inédits; suite en juillet, sept. et nov.; fin en mars). — A. Joubert. Documents inédits sur l'histoire de la Révolution en Bretagne (lettre de la Roüerie, 18 juin 1792; ordre de Hoche, 21 vendémiaire an IV; la prise de Charette). — Marquis de Villoutreys. Cérémonie royale faite en la ville d'Angers, le 11 août 1620. — O. de Gourcuff. Bibliographie critique des ouvrages du P. René de Ceriziers, jésuite nantais : II. Ouvrages historiques. = Juin. Lettres inédites de Séraphique Bertrand, publiées par A. de la Borderie (fin). — O. de Gourcuff. Poètes angevins du xvie siècle : Paschal Robin du Faux. — Lettre de Charles VI aux barons de Bretagne en 1402. = Juillet. A. Joubert. Notice sur les Joubert de Noirmoutier aux xvie et xviie s. — Mgr X. Barbier de Montault. Fondations en l'église Sainte-Croix, à Angers. — A. de la Borderie. Questions historiques bretonnes : la collégiale de Guérande et l'intrus Gislard (ixe s.). = Août. H. de la Villemarqué. Les anciens poètes du Léon (fin en septembre). — A. de la Borderie. Les grandes seigneuries de Bretagne : la vicomté ou principauté de Léon. Correspondance du marquis de la Rouërie avec les commissaires des états de Bretagne en 1788, publiée par le marquis de Monthuchon. — O. de Gourcuff. Petits poètes angevins du xviie siècle :

Philippe Pistel. = Sept. A. DE LA BORDERIE. Le siège de Brest en 1387. — A. JOUBERT. Pièces inédites relatives à la Bretagne (XVIIe et XVIIIe s.). — DU BOISHAMON. Une victime de la Révolution (Mériadec-Prudent de Gouyon, tué le 12 thermidor an III). — Ode du chanoine de Saulx sur la défaite des Anglais à Saint-Cast, en 1758, publiée par A. DE LA BORDERIE. = Oct. Abbé GIQUELLO. La confrérie de la Véronique de Nantes (établie en 1413). — A. JOUBERT. Conduite des prêtres internés au grand séminaire d'Angers à Nantes par les gardes nationaux angevins (sept. 1792). — A. DE LA BORDERIE. Le combat de Châteaubourg, épisode des guerres de la Ligue (1591). — O. DE GOURCUFF. Petits poètes angevins du XVIe siècle : Jean Le Masle. — A. DE LA BORDERIE. Notre-Dame de Kernascleden. = Nov. E. M. C. Un prélat breton accusé de philosophisme : Mgr du Coëtlosquet, évêque de Limoges, précepteur des enfants de France (fin en janvier ; conteste les conclusions de l'article de la *Revue historique*, XXXVI, 232, sur ce prélat). — J. TRÉVEDY. Marion du Faoüet (suite en déc.). = Déc. A. JOUBERT. Documents pour servir à l'histoire de la Révolution dans la Loire-Inférieure (lettre du Directoire de la Loire-Inférieure sur la situation critique du département en juin 1792). — A. DE LA BORDERIE. Inauguration du collège de Dol en 1737.

27. — Société archéologique du Vendômois. *Bulletin*, t. XXV, 1886. Vendôme. — Comte DE DÉSERVILLERS. Les œuvres d'Hildebert. — Ch. BOUCHET. Convoi funèbre de César de Vendôme. — E. NOUEL. Note critique sur le jour de la naissance de Ronsard. — LE MÊME. Notes additionnelles au Journal d'un vicaire de Souday. — Abbé Ch. MÉTAIS. L'église et l'abbaye de la Trinité de Vendôme pendant la Révolution. — Abbé DESVIGNES. Un gouverneur de Vendôme et sa famille (Geoffroi de Beaufils, sieur de Jumeaux, XVIIe s.). — A. DUVAU. Les funérailles de César de Vendôme. — Abbé MÉTAIS. Un office de saint Eutrope au XIe siècle. — A. DE TRÉMAULT. Recherches sur les premiers seigneurs de Mondoubleau de la famille Doubleau (XIe siècle). = T. XXVI. 1887. H. ISNARD. Recueil des miracles de la Vierge du XIIIe siècle (publié d'après le ms. 185 de la bibliothèque de Vendôme). — RABOUIN. La Petite-Église dans le Vendômois. — Abbé MÉTAIS. L'instruction publique à Vendôme pendant la Révolution. — Marquis DE ROCHAMBEAU. Un épisode de la Fronde en Vendômois (1652). — E. NOUEL. Extrait des anciens registres de Naveil (fin dans le volume suivant). = T. XXVII. 1888. J. CHAUTARD. Deux jetons inédits de César, duc de Vendôme. — R. DE SAINT-VENANT. Particularités relatives aux paroisse et seigneurie de Lignières au XVIIIe siècle. — R. DE VAULOGER. La maison de Lavardin en Touraine, au Maine et en Beauce. Requête au roi de Navarre, duc de Vendômois (1579). — H. DE LA VALLIÈRE. Notice sur Viéry-le-Rahier. — Abbé Ch. MÉTAIS. Saint Bienheuré de Vendôme (vie et offices inédits, XIe-XIIe siècle). — Marquis DE CHAUVELIN. Note sur la généalogie de la maison de Lavardin. = T. XXVIII. 1889. J. DE SAINT-VENANT. Anciennes forteresses à Viéry-le-Rayé. — A. DE TRÉMAULT. Notes sur le régime ancien du Loir vendômois. — POUYADE. Saint

Lubin de Vendôme (notice sur la vie du saint et sur l'église qui lui est dédiée à Vendôme). — G. Renault. Établissement des capucins à Vendôme en 1606. — A. de Trémault. René Augry (1620-1704). — Abbé Métais. Fondation du Calvaire de Vendôme (1625). — Le même. Établissement du collège de l'Oratoire de Vendôme (1623). — E. Nouel. Extraits des registres paroissiaux de Saint-Laurent de Montoire (1708-1735).

28. — Académie de Dijon. *Mémoires.* 3e série, t. X, 1888. — J. de Fréminville. Les écorcheurs en Bourgogne, 1435-1445 (travail important suivi de quarante-cinq pièces inédites). — Ern. Serrigny. La représentation d'un mystère de Saint-Martin à Seurre en 1496 (intéressant). = 4e série, t. I, 1889. Henri Chabeuf. Louis Bertrand et le romantisme à Dijon (intéressant pour l'histoire du mouvement romantique et de la vie littéraire en province pendant la première moitié de ce siècle).

29. — Société des beaux-arts de Caen. 8e vol. 1889. — Tessier. Lettres de Boïeldieu. — Ludovic Langlois. Le peintre Léveillé, ingénieur à Caen (1772-1833). — A. Decauville-Lachênée. Le graveur caennais Michel Lasne (né vers 1590, mort en 1667). — R. de Brébisson. Notes complémentaires sur Fr. Bonnemer, peintre et graveur de Falaise.

30. — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze. *Bulletin.* Tulle, 1889. 4e livr. — L. Guibert. Notice sur le cartulaire de l'abbaye cistercienne d'Obazine (xiie s.; donné à la Bibliothèque nationale par M. J. Brunet). — G. Clément-Simon. Histoire du collège de Tulle depuis son origine jusqu'à la création du lycée (suite; le collège sous les Jésuites). — J.-E. Bombal. Notes et documents pour servir à l'histoire de la maison de Saint-Chamans (suite). — Abbé Arbellot. Martial de Brive (suite). — Abbé A. Lecler. L'archiprêtré de Saint-Exupéry (fin). — J.-B. Champeval. Cartulaire d'Uzerche (suite; chartes, nos 92 à 104, de 1092 à 1182). — J.-B. Poulbrière. Testament d'Almosie de Malguise, dame de Cosnac, mère du cardinal Bertrand de Cosnac (1343). — Le même. Arrêt du grand conseil unissant à la mense capitulaire l'ancienne aumônerie de Tulle (1667). — Abbé Talin. Ordonnances des maires et consuls de la ville de Tulle (suite; 1644-1647).

31. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. *Bulletin,* 1889. Brive. — G. Clément-Simon. Archives limousines de la Corrèze (se continue dans les livraisons suivantes). — Abbé Niel. François de Lévis de Ventadour, 21e évêque de Tulle. — A. Tardieu. Iconographie du Bas-Limousin. — Ph. Lalande et A. de Barthélemy. Monnaies de la vicomté de Turenne (xiie-xiiie s.). — Généalogie de la famille de Comborn, dressée au xviie s., publiée par J.-B. Champeval. Cartulaire de Saint-Martin de Tulle, publié par le même (suite; vingt-quatre pièces de 933 à 1160). — Abbé Niel. Louis Chapt de Rastignac, 35e évêque de Tulle (1720-1723). — L. Delisle. Note sur la date véritable de la mort du comte de la Marche Hugues IX (1219, et

non 1208). — L. Guibert. Livres de raison limousins et marchois (continuation). — Abbé Niel. Jacques Amelin, 22e évêque de Tulle (mort en 1539). — G. Clément-Simon. Notice sur le couvent de Derses (fondé en 1200, uni en 1670 au monastère de Saint-Bernard de Tulle). — Abbé Poulbrière. Documents historiques (mandement du cardinal Dubois, etc.).

32. — Société des Antiquaires de Picardie. *Bulletin*, 1890, n° 1. — M. de Guyencourt. Us et coutumes des habitants de Meigneux au début du XVIIIe siècle.

33. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XXVIII, 4e livr. — Abbé G. Esnault. Les livres de famille dans le Maine. — Martin. La communauté des boulangers du Mans; suite. — Alouis. Lucé et ses environs aux XVIIe et XVIIIe siècles.

34. — Revue de l'Agenais. 1890, 31 mai et 30 juin. — Ch. Ratier. François de Cortète, poète agenais du XVIIe s. — Lauzun. Les couvents de la ville d'Agen avant 1789. Couvents de femmes; suite : le Chapelet. — Massip. La ville et les seigneurs de Cancon en Agenais; suite.

35. — Revue de Gascogne. 1890, juillet-août. — J. de Carsalade du Pont. Jean d'Armagnac, seigneur de Sainte-Christie en Armagnac (d'après les pièces du « Procès de Sainte-Christie » conservées aux archives de Pau). — Benouville et Lauzun. Monographie de Flaran; partie historique, XVIIIe siècle; fin. — Communay. Marins basques et béarnais; suite : Jean-Charles de Baas, lieutenant général des armées, gouverneur des Antilles (il a été le premier gouverneur de nos Antilles en 1668; il y mourut en 1677). — Abbé Dubord. L'archidiaconé de Corrensaguet : archiprêtré de Lussan. — Abbé Mauquié. Les seigneurs de Caussens. — Abbé Breuils. Location d'une ouvrière au moyen âge (publie un contrat de 1432 où l'on voit un père de famille placer sa fille en qualité d'ouvrière chez un argentier de Vic-Fezensac).

36. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin*. T. XVIII, 1890. — Boscus. La charte des coutumes de Caussade. 4 oct. 1306 (texte en langue vulgaire, avec traduction française en regard).

37. — Revue africaine. 1890, 1er trim. — Bourjade. Notes chronologiques pour servir à l'histoire de l'occupation française dans la région d'Aumale, 1845-87. 3e art. — Luciani. Inscription arabe découverte à Sfax (elle est de l'année 1646 et a été gravée pour conserver la mémoire de la restauration des murs de la ville. Publie d'autres inscriptions relatives à l'histoire de ces murs).

---

38. — Revue de Belgique. 1890, 15 juin. — M. Philippson. Mirabeau, à propos de quelques publications récentes (Ch. de Loménie et A. Stern).

---

39. — Archivalische Zeitschrift. Nouv. série. Bd. I, 1890. —

Prims. Les armoiries de la dynastie des Wittelsbach ; fin. — Hæutle. Les archives de la ci-devant principauté épiscopale de Bamberg (organisation et administration depuis le XIIIe siècle). — F. von Krogh. Les ci-devant archives des duchés de Sleswig-Holstein à Gottorp (dispersées maintenant ; leur histoire du XIIe au XVIIIe siècle. Organisation des archives en Sleswig-Holstein au XIXe siècle). — Id. Les archives d'Oldenbourg (leur organisation ; ce qu'elles contiennent). — Boss. Coutumiers du Palatinat rhénan dans les archives du district de Spire (leur composition ; de celles qui sont le plus intéressantes à cause de leur contenu). — L. von Rockinger. Le « Zentbuch » de la principauté épiscopale de Wurzbourg composé par Lorenz Fries, archiviste de l'évêché et historien (maintenant aux archives de l'État à Munich. Décrit ce ms. du XVIe s., très important pour l'histoire de l'évêché de Wurzbourg). — Neudegger. Histoire des archives palatines (les archives électorales à Heidelberg et à Mannheim en 1214-1576). — Zirngibl. Les « Copialbücher » de Neubourg (outre des copies, ces livres contiennent encore des originaux et des minutes d'actes antérieurs à 1500, qui se rapportent à l'histoire de la principauté de Neubourg-sur-le-Danube et à toutes les affaires bavaroises. Inventaire sommaire de ces mss.). — L. von Rockinger. L'œuvre d'Érasmus Fend sur l'histoire de Bavière (composée à la fin du XVIe s. par Fend, qui était archiviste de Bavière ; elle est inédite et n'est pas sans valeur. Analyse de ce ms.).

40. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1890, n° 7. — *Finke.* Forschungen und Quellen zur Geschichte des Konstanzer Konzils (étude importante, qui a utilisé des documents pour ainsi dire inconnus et qui a réussi à mettre un peu d'ordre dans le chaos où se trouvent encore les actes relatifs à l'histoire de cette période). = N° 8. *Flach.* Études critiques sur l'histoire du droit romain au moyen âge (excellent, surtout en ce qui concerne la méthode recommandée et suivie par l'auteur, car les résultats sont encore trop négatifs ou hypothétiques). — *Rosenthal.* Geschichte des Gerichtswesens und der Verwaltungsorganisation Baierns. Bd. I, 1180-1598 (sujet peu approfondi ; en outre l'auteur a trop strictement séparé l'organisation administrative de l'histoire). — *J. Havet.* Lettres de Gerbert. = N° 11. *Aulard.* La société des Jacobins (art. intéressant d'Alfred Stern qui donne d'utiles détails sur les journaux de la Révolution conservés à Zurich). N° 12. D. Martin Luthers Werke. Bd. VI (analyse par Kolde).

41. — Deutsche Rundschau. 1890, juillet. — Hartwig. Florence et Jérôme Savonarole. = Août. E. Schmidt. Le chevalier chrétien ; un idéal du XVIe siècle. — Kluckhohn. Henri de Sybel et son histoire de la fondation de l'empire allemand. — E. von Natzmer. Les Réfugiés et les frères Gaultier (histoire de la famille Gaultier, qui s'est éteinte seulement en 1849, d'après des documents inédits).

42. — Mitteilungen aus der historischen Litteratur. Jahrg. XVIII, Heft 1. — *Egelhaaf.* Grundzüge der Geschichte (bon résumé

d'histoire générale). — *Lippert.* Deutsche Sittengeschichte (bon petit livre de vulgarisation). — *Ad. Holm.* Griechische Geschichte. Bd. II (excellent). — *K. Müllenhoff.* Beovulf (recherches approfondies sur l'épopée anglo-saxonne et sur l'histoire primitive des peuples de la mer d'origine germanique). — *Rhæn.* Die karolingische Pfalz zu Aachen (bonne étude archéologique). — *Graf Ad. von Schack.* Geschichte der Normannen in Sizilien. 2 vol. (œuvre de seconde main et de vulgarisation, où les erreurs de détail abondent, mais écrite par un homme de talent, qui connaît bien le pays et qui a l'avantage de connaître l'arabe; des extraits d'auteurs arabes publiés en appendice seront utiles même aux érudits de profession). — *Ehses.* Die päpstliche Dekretale in dem Scheidungsprozesse Heinrichs VIII (bon). — *Bruns.* Die Vertreibung Herzog Heinrichs von Braunschweig durch den Schmalkaldischen Bund, 1540 (bon). — *Voss.* Die Verhandlungen Pius' IV mit den katholischen Mæchten über die Neuberufung des Tridentinischen Koncils in Jahre 1560 (étude très soignée). — *Dr J. Bœhm.* Der wieder zum Leben erwachte grosse Tilly (apologie de ce condottiere dont les historiens catholiques de l'Allemagne, depuis dix ans, prétendent faire le sauveur de la nation allemande). — *Patsch.* A. von Waldsteins Studentenjahre (détails intéressants sur sa jeunesse). — *Bromm.* Die Stadt Rauschenberg in Oberhessen. — *Hænselmann.* Werkstücke zur Braunschweigischen Geschichte (bon). — *J. Meyer.* Die Provinz Hannover (intéressante description). — *Arbusow.* Grundriss der Geschichte Liv-Est-und Kurlands (très bon résumé). = Heft 2. *Thraemer.* Pergamos; Untersuchungen über die Frühgeschichte Kleinasiens und Griechenlands (fait avec beaucoup de soin). — *Dr F. Voigt.* Die Klosterpolitik der salischen Kaiser und Könige bis zum Jahre 1077 (résultats peu sûrs, mais travail soigné; intéressant surtout pour l'histoire des premières années d'Henri IV). — *Schmid.* Die ælteste Geschichte des erlauchten Gesamthauses der königl. und fürstl. Hohenzollern. 3e partie (résultats importants; détermine d'une façon précise la série chronologique des princes régnants de Hohenzollern vers la fin du XIIe siècle). — *Chr. Meyer.* Die Herkunft der Burgraffen von Nürnberg, der Ahnherren des deutschen Kaiserhauses (n'a certainement pas prouvé que les rois de Prusse descendent des sires d'Abenberg; travail superficiel). — *A. Schultz.* Das höfische Leben zur Zeit der Minnesinger (2e édit. améliorée de ce livre qui s'adresse au grand public). — *Winkelmann.* Kaiser Friedrich II. Bd. I, 1218-1228 (analyse de cet important volume). — *Dr M. Hoffmann.* Geschichte der freien und Hansestadt Lübeck (bon; signale d'autres travaux sur l'histoire de Lübeck). — *Geerds.* Das Chronicon Sundense (cette chronique est perdue; l'auteur pense qu'on peut la retrouver dans la masse des papiers non classés de Stralsund). — *Weiss.* Berthold von Henneberg, Erzbischof von Mainz, 1484-1504 (bon). — *Rübsam.* Die Chronik des Apollo von Vilbel (de quelque importance pour l'histoire de la Réforme et des Paysans). — *Heidemann.* Die Reformation in der Mark Brandenburg (très bon). — *W. Naudé.* Deutsche stædtische Ge-

treidehandelspolitik vom XV-XVII Jahrh. (bon, surtout pour l'histoire de Stettin et de Hambourg). = Heft 3. *R. von Scala.* Die Studien des Polybios (recherches approfondies sur les études où Polybe forme ses idées). — *Jæhns.* Geschichte der Kriegswissenschaften, vornehmlich in Deutschland (ce livre témoigne d'un énorme travail). — *H. Ludwig.* Deutsche Kaiser und Kœnige in Strassburg (ouvrage de grand luxe). — *Manitius.* Deutsche Geschichte unter den sächsischen und salischen Kaisern, 911-1125 (excellent résumé des travaux antérieurs). — *Hagenmeyer.* Anonymi Gesta Francorum et aliorum Hierosolymitanorum (bonne étude sur l'auteur, qui n'est sans doute pas Tuebeuf de Civrai, mais un Normand du sud de l'Italie, et sur les sources de son récit. Le commentaire est important, mais souvent surabondant). — *Strelau.* Leben und Werke des Mönches Bernold von St Blasien (rien de neuf). — *Lechler.* Johannes Hus (bon). — *Beutel.* Ueber den Ursprung des Augsburger Interims (travail qu'on peut tenir pour définitif). — *Schwarz.* Briefe und Akten zur Geschichte Maximilians II. 1re partie : Briefwechsel des Kaisers mit Papst Pius V (très utile). — *Irmer.* Die Verhandlungen Schwedens und seiner Verbündeten mit Wallenstein und dem Kaiser, 1631-1634 (important). — *O. Meinardus.* Protokolle und Relationen des Brandenburgischen geh. Rathes aus der Zeit des Kurfürsten Friedrich Wilhelm. Bd. I, 1640-1642.

43. — Preussische Jahrbücher. Bd. LXV, Heft 3, 1890. — Ad. Harnack. Légendes considérées comme sources historiques (une légende montre l'impression produite par les événements sur l'esprit des contemporains, elle peut donc offrir une grande importance, non seulement pour l'époque où elle s'est formée, mais aussi pour la personne ou le fait auquel elle se rapporte). — W. Lang. Les mémoires de Marco Minghetti. = Heft 4. C. Meyer. De la représentation plastique des saints du christianisme. — H. Delbrueck. Les débuts du ministère de Bismarck (d'après l'ouvrage récent de Sybel ; critique de certains détails). — Rœssler. Le prince de Bismarck (apologie hyperbolique de sa politique).

44. — Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft. Jahrg. XLVI, Heft. 1, 1890. — Gossrau. Sylvain van de Weyer, 1802-1874 (biographie de cet éminent homme d'état belge ; expose surtout la part qu'il a prise à la fondation du royaume de Belgique). — Gœhlert. La dynastie des comtes et ducs de Holstein (durée de leur vie, leur âge à l'époque de leur mariage, nombre de leurs enfants, du XVe au XIXe s. Les manifestations de la vie dans les grandes familles, quand on les suit pendant plusieurs siècles, présentent la même régularité que dans la population des grands états). = Heft 2. Warschauer. Tableau historique des systèmes communistes et socialistes. I (sur les principaux représentants de ces systèmes depuis Adam Smith ; étudie en particulier les théories de Babeuf, Owen, Cabet, Wilhelm Weitling et Charles Marx).

45. — Zeitschrift für Vœlkerpsychologie und Sprachwissen-

schaft. Bd. XX, Heft 1, 1890. — Ch. Weinhold. Quel est le devoir de la science de la *Volkskunde?* (attaque vivement les idées des amateurs du *Folklore*. La Volkskunde doit se proposer d'étudier le peuple dans toutes les manifestations de la vie; elle a besoin par conséquent d'un solide fondement scientifique). — Steinheil. Les récits du 5e livre de Moïse; fin (le Pentateuque n'a pas été très anciennement rédigé; ses sources). = Comptes-rendus : *Lehmann-Filhès.* Islændische Volkssagen (bon). — *Andree.* Ethnographische Parallelen (important). — Borinski. Les Arcadiens appelés προσέληνοι (προσέληνος signifie : demeurant près de la lune; ce surnom fut donné aux Arcadiens à cause de la forme circulaire des montagnes qui entourent leur pays).

46. — Zeitschrift für ægyptische Sprache und Alterthumskunde. Bd. XXVIII, Heft 1, 1890. — Piehl. Doit-on accepter l'hypothèse d'un règne simultané d'Apriès et d'Amasis? (non, Amasis, pour arriver au pouvoir, a dû détrôner Apriès). — Id. Varia; suite (examine les hypothèses d'O. Montelius d'après lequel, pendant la durée de l'ancien empire, il régna en Égypte une civilisation étrangère à l'usage et à la connaissance du fer, un âge du bronze. Objections contre cette hypothèse). — Brugsch. Le poids d'or éthiopien (d'après une stèle d'origine éthiopienne trouvée sur le mont Barkal et publiée par Mariette, *Monuments divers,* pl. XI-XIII. Ce poids se rencontre aussi en Égypte. Montre que les Éthiopiens ont réglé tout leur système de poids, non comme les Égyptiens d'après le poids de l'eau, mais d'après celui du miel). — Mahler. Le roi Ramsès II, 1348-1281 avant J.-C. (d'après des calculs astronomiques, avec des additions de Brugsch). — E. von Bergmann. La statue du fils du roi Ramsès Nmrt (corrige et interprète l'inscription de cette statue, que l'auteur a publiée dans ses *Hieroglyphische Inschriften*). — Sethe. Histoire des juges suprêmes dans l'ancien empire d'Égypte. — Steindorff. Deux étiquettes coptes de momies (du second siècle après J.-C.). — Acquisitions faites en 1889 par la section égyptienne des musées royaux de Berlin. — Erman. Lampe chrétienne du Fayoum (porte le dessin d'une martyre chrétienne qui, par la puissance de sa foi, vainquit le saint Crocodile, adoré à Crocodilopolis).

47. — Zeitschrift für Assyriologie. Bd. V, Heft 1, 1890. — Feuchtwung. Études sur le droit babylonien (rapprochements entre le droit babylonien et judaïque). — Mahler. Sur la chronologie assyrienne (les années de règne des rois assyriens étaient comptées du jour de leur avènement). — Bruennow. Hymnes assyriens (texte avec transcription, traduction et commentaire). — Lehmann. Astyage vaincu par Cyrus (étudie l'inscr. sur cylindre du roi Nabonid qui se rapporte à cet événement. Cyrus y est mentionné comme le vassal d'Astyage). — Oppert. Sur la dénomination de la province, où est située Suse, chez les Grecs (le nom Kissia était la seule dénomination connue des Grecs pour désigner cette province. Réfutation des objections présentées par M. J. Halévy). = Comptes-rendus : *Jensen.* Die Kosmologie der Babylonier (remarquable). — *Epping.* Astronomisches aus Babylon (bon).

48. — Hermes. Bd. XXIV, Heft 3, 1889. — Dessau. Les écrivains de l'Histoire auguste (ce recueil de biographies d'empereurs romains jusqu'à Dioclétien a été composé à la fin du IVe s. ap. J.-C., et sans doute par un seul auteur. Les noms des divers auteurs que l'on rencontre dans les mss.; Vopiscus, Trebellius Pollio, Vulcatius Gallicanus, etc., ont été probablement imaginés afin de donner une plus grande autorité aux biographies en les reportant à une plus haute antiquité). — Th. Mommsen. Le plus ancien ms. de la chronique de saint Jérôme (à la Bodl. : *Auct. T. II, 16.* Description de ce ms., comparé aux plus anciens mss. de la même chronique, en particulier avec celui du Brit. Mus., 16974. Montre que, même dans les meilleurs mss., le texte a été fort interpolé). — Bethe. Recherches sur le 5e livre de Diodore (recherches approfondies sur les sources où Diodore a puisé son histoire des îles grecques. Pour les chap. XLVII-LXXXIII, il n'a eu très probablement qu'une seule source principale, le commentaire d'Apollodore sur le catalogue des vaisseaux de l'Iliade; il a de plus utilisé la théogonie du pseudo-Épiménide). — Skias. La loi de Gortyne (commente le passage X, 48 *bis*, à XI, 6). — Jernstedt. Sur Suétone, *Jul.*, cap. XXVIII, et *Tiber.*, cap. XXIX. — Beloch. Le nombre des esclaves en Béotie au Ve s. av. J.-C. (l'inscr. publiée au *Corp. inscr. attic.*, II, 1675, ne se rapporte pas au nombre de tous les esclaves en Béotie, mais à celui des prisonniers faits par Andocide pendant sa campagne en Béotie en 446). = Bd. XXV, Heft 1, 1890. O. Kern. Les Cabires béotiens (d'après les résultats fournis par les fouilles du temple des Cabires à Thèbes. Le culte des Cabires a été introduit d'Athènes à Thèbes au VIe siècle; le culte thébain a plus tard exercé une grande influence sur le culte des Cabires à Samothrace). — Th. Mommsen. L'édit de Dioclétien *De pretiis rerum venalium* de l'an 301 (*Corp. inscr. lat.*, III, 810 et suiv.; les fragments récemment trouvés de cet édit sont l'objet d'une étude toute spéciale. Recherches sur le système monétaire d'Aurélien et de Dioclétien et sur les modifications que lui fit subir Constantin). — Schanz. Les partisans d'Apollon et de Théodore dans les écoles de rhétorique (de même que des partis se formèrent en grammaire entre Analogistes et Anomalistes, et en droit entre les adhérents de Proculus et ceux de Sabinus, de même les Apollodoriens et les Théodoriens se querellèrent sur d'importantes questions de principes scientifiques, par exemple sur la question relative aux droits de l'analogie et de l'anomalie). — A. Krause. Contributions à l'histoire d'Alexandre le Grand (1. Explique la table des peuples impurs dans l'œuvre du pseudo-Callisthène où domine l'influence juive. 2. Montre comment Éphore a été utilisé par Diodore, XIV, 81. 3. Alexandre a toujours eu des frondeurs dans son armée. 4. Sur la « fides historica » d'Arrien. 5. Les armées d'Alexandre. Il eut toujours en même temps trois armées : l'armée de ligne, l'armée d'occupation et les armées des satrapes). — E. Curtius. Comment les Ioniens sont-ils venus des Athéniens? (contre l'article d'Ed. Meyer dans *Philologus*, nouv. série, Bd. II. L'Attique a toujours, aux temps

préhistoriques comme à l'époque historique, profondément subi l'influence de l'Asie-Mineure et des îles. La patrie originaire du peuple ionien n'est pas la Grèce, mais l'Asie-Mineure).

49. — Philologus. Nouvelle série. Bd. I, Heft 4, 1889. — F. Ruehl. Remarques sur quelques bibliothèques de Sicile (liste d'un grand nombre d'importants mss. de classiques grecs et latins qui se trouvent dans les bibliothèques de Messine, de Catane, de Syracuse, de Palerme). — Schweder. Détails sur les peuples de l'intérieur de l'Afrique fournis par Pline et par Méla (ils ont tous deux puisé à la même source; Pline la reproduit fidèlement, Méla d'une façon erronée; l'auteur détermine les principaux renseignements fournis par cette source). — Unger. Une action héroïque de l'orateur attique Aristophon (en corrigeant un passage de Théophraste, *Caractères*, 7, l'auteur pense que le combat décrit par Xénophon, *Hellen.*, II, 4, 31, des troupes athéniennes armées à la légère contre une partie de l'armée de Lysandre, fut conduit par l'Athénien Aristophon; ce dernier reçut en récompense l'exemption de toutes liturgies, ce que rappelle Démosthènes, *Orat. Sept.*, 148). —M. Meyer. Histoire de la Legio XIV gemina (d'après les inscriptions). — A. Mueller. Des travaux récents sur le costume et l'armement de l'armée romaine à l'époque impériale; suite. — Chambalu. Sur l'histoire des empereurs Flaviens (sur leurs consulats). = Bd. II, Heft 2. E. Meyer. Hérodote sur les Ioniens (d'un passage d'Hérodote, I, 143, on a généralement conclu qu'au ve siècle c'était considéré comme honteux d'être Ionien. Cette opinion est erronée. Avant l'émigration des colons de la Grèce moyenne en Asie mineure, il n'y avait pas encore d'Ioniens proprement dits. Les éléments divers qui se rencontrèrent dans les colonies de l'Asie mineure n'ont trouvé que là leur unité ethnographique; c'est là seulement qu'ils sont devenus Ioniens; c'est en Ionie que s'est formé le dialecte ionien; c'est d'Asie mineure qu'il a exercé une grande influence sur le développement du langage dans les îles et en Attique). — Soltau. Les traités entre Rome et Carthage (Polybe a emprunté les données qu'il fournit sur ce sujet à l'ouvrage historique de Caton, qui exposa les rapports entre les deux républiques dans un esprit très partial, très hostile à Carthage. Le premier traité a été conclu sans doute en 406 post u. c. En 150 av. J.-C., il n'existait pas encore d'histoire détaillée des premiers temps de la République). — Steinwender. Les classes de vétérans et le temps régulier de service militaire dans les légions romaines (du temps de la république, le service militaire était de six ans dans l'infanterie et de dix dans la cavalerie). — Kaerst. Les données de Diodore sur l'époque ancienne de la république romaine (ce qu'il dit de la division des provinces consulaires à l'époque ancienne diffère entièrement des annalistes romains qui nous sont connus; cependant les données de Diodore sont préférables; elles sont le plus sûr fondement de l'ancienne histoire romaine). — Holzapfel. De l'époque où étaient célébrés les *Ludi romani* (originairement, à la fin de l'année consulaire; à partir de 190 av. J.-C. environ, en sept.). —

H. Haupt. Hermès Trismégiste (notes sur des traités concernant la magie dans les premiers siècles chrétiens; examine particulièrement un traité récemment publié par Sathas sur l'influence merveilleuse de certains remèdes médicinaux).

50. — Zeitschrift für deutsches Alterthum. Bd. XXXIV, Heft 2-3, 1890. — R.-M. Meyer. Chants populaires et poésie chevaleresque en Allemagne (contre l'article de Walther dans la *Germania*, XXXIV; au XIIe siècle déjà, il y avait en Allemagne une poésie populaire qui comprenait des éléments lyriques, passionnés et courtois, et à laquelle se rattachent les Minnesinger). — Ammann. Histoire de la danse des épées (son histoire jusqu'à l'époque moderne en Allemagne et en Angleterre. Publie une description détaillée en vers de cette danse à Nuremberg en 1600).

51. — Zeitschrift für deutsche Philologie. Bd. XXIII, Heft 1, 1890. — Rœhricht. Le voyage du duc Frédéric d'Autriche à Jérusalem en 1436 (texte et commentaire d'un poème du temps).

52. — Mittheilungen des k. d. archæologischen Instituts. *Athenische Abtheilung.* Bd. XIV, Heft 4. — Michaelis. De l'époque où a été construit le temple d'Athèna Polias sur l'acropole (d'après l'inscription publiée dans les *Mittheil.*, 1888, p. 229 et suiv., l'auteur détermine l'année 409/408 av. J.-C. comme celle où la reconstruction du temple fut reprise après un long intervalle). — Judeich. Olymos en Carie (publie de nouvelles inscriptions trouvées sur le terrain de cette ville antique près de Mylasa. Bref tableau de l'histoire de cette ville et de ses rapports avec Mylasa). — Brueckner. Monument en l'honneur d'un cavalier de la guerre du Péloponèse (trouvé à Éleusis; il représente l'hipparque Pythodoros, qui fut plus tard archonte). — Schliemann. Inscriptions d'Ilion. — Novossadsky. Supplément au *Corpus inscr. attic.*, I, 1 (inscriptions d'Athènes). — Diamantaras. Inscriptions funéraires de Myra en Lycie. — *Rœmische Abtheilung.* Bd. IV, Heft 4, 1889. Petersen. Les bas-reliefs de l'arc de Constantin à Rome (montre que les huit médaillons qui décorent ce monument proviennent d'un autre arc de triomphe érigé probablement sous Trajan. Décrit ces médaillons, en particulier celui qui représente Hercule. Trajan avait voué à ce héros un culte qui n'a pas été continué par ses successeurs).

53. — Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Bd. X. *Romanistische Abtheilung.* Heft 1-2. — Seeck. Chronologie des lois de l'empereur Constantin (recherches très détaillées). — Altmann. Sur un « Ordo judiciarius » de l'an 1204 (trouvé dans le monastère autrichien de Kremsmünster). — Th. Mommsen. Sur les expressions employées à l'origine pour désigner les recueils de décrets et de lois des empereurs romains (on a dit d'abord « liber, » ainsi « liber Justiniani; » c'est plus tard qu'on a employé le mot de « Codex »). = Compte-rendu : *Jærs.* Rœmische Rechtswissenschaft zur Zeit der Republik. Bd. I (bon).

54. — Archiv für katholisches Kirchenrecht. 1890, Heft 2. — Schmitz. Le *Pœnitentiale romanum* et le *Pœnitentiale* d'Halitgar de Cambrai.

55. — Jahrbücher für protestantische Theologie. Jahrg. XVI, Heft 2. — Iselin. Audias et les Audians (ils ont été mentionnés pour la première fois par Épiphane comme secte hérétique. Le fondateur de la secte venait sans doute de la Syrie orientale et portait le nom d'Abhdai).

56. — Der Katholik. 1890, avril-mai. — Esser. Le séjour de l'apôtre saint Pierre à Antioche et la fête dite « Chaire de saint Pierre » (Pierre a été évêque d'Antioche; la fête « cathedra Petri » a été célébrée avec raison en souvenir de l'intronisation de l'apôtre en cette qualité).

57. — Theologische Studien und Kritiken. Jahrg. 1890, Heft 3. — Jacoby. La théologie pratique dans l'ancienne église chrétienne; fin. (expose les idées de saint Augustin, de Cyrille de Jérusalem, de Denys l'Aréopagite, de Maximus Confessor, de saint Jérôme, d'Innocent Ier et de Grégoire Ier; de l'influence exercée par ces idées). — Kœstlin. La lettre de Martin Luther à Bugenhagen de 1520 (l'authenticité de cette lettre, très importante pour le jugement à porter sur Luther, a été mise en doute par Enders; mais à tort).

58. — Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. Jahrg. XXXIII, Heft 2. — Fr. Gœrres. Nouvelles contributions à l'histoire de l'époque de Constantin (1° l'empereur Maxence n'a pas persécuté le christianisme; 2° montre que l'empereur Licinius a vaincu les Alamans et les Sarmates entre 307-318; 3° polémique contre Henri Doulcet relativement à la persécution des chrétiens par Licinianus, que nie Gœrres; 4° la monnaie d'Augustus Martinianus trouvée à Dusseldorf est fausse). — Hilgenfeld. La persécution des chrétiens par Néron (contre l'ouvrage récent d'Arnold, qui, suivant l'auteur, a beaucoup trop diminué l'importance et l'étendue de cette persécution). — Id. La plus ancienne organisation des communautés chrétiennes en Palestine (expose les hypothèses de Lœnig et de Harnack; cette organisation, tout à fait au début, s'est rattachée à celle des premières communautés chrétiennes de Jérusalem).

59. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. XLIV, Heft 1, 1890. — E. Wilhelm. Prêtres et hérétiques dans l'ancien Iran (puissance de l'ancien clergé persan; sa situation par rapport à la royauté au temps où fut rédigé l'Avesta. A la même époque, il y eut aussi des luttes religieuses dans la Perse ancienne; sans doute, tous les Iraniens étaient unis pour adorer Ahoura Mazda, cependant les habitants de l'Iran occidental et méridional avaient une autre forme de dualisme apparentée avec la religion des Babyloniens, et où l'on donnait au culte des étoiles une plus grande importance que dans l'Avesta). — Goldziher. Le symbole de foi des Almohades (d'après un ms. de Berlin). = Comptes-rendus : *E. Glaser*. Skizze der

Geschichte Arabiens von den æltesten Zeiten bis zum Propheten Mohammad (Mordtmann loue cet ouvrage tout en lui adressant un grand nombre de critiques). — *Brünnow*. Catalogue of the cuneiform tablets in the Kouyundjik collection of the British Museum. I (excellent).

60. — Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins. Bd. XII, Heft 4, 1890. — Guthe. Résultats du voyage accompli en 1882 par le Dr Alphonse Stübel dans le pays de Diret-et-Tubul, à l'est de Damas et dans le massif montagneux du Hauran au sud-est de Damas ; avec une carte (intéressant pour l'histoire de la Syrie et de la Palestine dans l'antiquité et au moyen âge).

61. — K. Bayerische Akademie der Wissenschaften (Munich). *Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe*. 1890, Heft 1. — Friedrich. A quelle époque a été composé le *Liber diurnus?* (complète les recherches de Sickel ; recherches sur la chronologie et le nombre des formules du *Liber diurnus*. Important pour l'histoire ecclésiastique au VIIe et au VIIIe siècle).

62. — K. Sæchsische Gesellschaft. *Philologisch-historische Classe. Abhandlungen*. Bd. XI, n° 6, 1890. — M. Voigt. La production technique dans l'antiquité romaine et les décisions du droit romain qui s'y rapportent. = *Berichte über die Verhandlungen*. Bd. XLI, Heft 4, 1889. Ratzel. Recherches d'ethnographie (de l'influence exercée par les révolutions géologiques sur la diffusion des peuples et de la civilisation ; vestiges persistant de peuples primitifs, etc.).

63. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Nouvelle série. Bd. V, Heft 2, 1890. — Schulte. Fondations de villes par l'abbaye bénédictine de Reichenau sur le lac de Constance au Xe et au XIe siècle (d'après une charte inédite de l'an 1100, par laquelle l'abbaye de Reichenau règle la condition des habitants qui devaient s'établir à Radolfszelle, et d'après un privilège, non encore utilisé, pour Allensbach en 1075. Ces deux textes sont très importants pour la question des origines des plus anciennes villes d'Allemagne. Repousse complètement les vues de Nitzsch et de Maurer. L'origine des deux localités de Radolfszelle et d'Allensbach, comme celle d'un grand nombre d'autres villes, doit être cherchée dans l'établissement du marché ; le droit de marché concédé à nos deux localités était favorable à la condition des marchands. De très bonne heure, le tribunal de marché ne fut pas restreint exclusivement aux affaires du marché et du commerce ; il s'étendit aussi bien au domaine de la haute justice publique ; il comprenait donc déjà les débuts de ce qui devint plus tard les privilèges municipaux. Publie les deux textes). — Hartfelder. Grégoire Reisch, prieur des chartreux (contemporain de M. Luther et savant humaniste ; ses rapports avec les humanistes de l'Allemagne méridionale à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe). — Obser. Le margrave G.-Fr. de Bade-Dourlach en 1623-1627 (à l'aide de documents inédits l'auteur fournit de minutieux détails sur les plans du margrave pour conduire une nou-

velle campagne dans le haut Rhin contre l'Autriche avec le secours de la France. Important pour l'histoire de la politique française pendant cette période de la guerre de Trente ans). — Baron Roth de Schreckenstein. Le chevalier Eusèbe Roth de Schreckenstein admis aux droits de bourgeoisie à Ueberlingen, 1686 (texte et commentaire de cet acte). — E. von Czihak. Les rapports du margrave E.-Fr. de Bade-Dourlach avec l'humaniste Nicolas Reussner (vers 1580). — Werner. Un poème historique du temps de la guerre de la succession d'Espagne (texte). — Lamey. Ouvrages relatifs à l'histoire badoise publiés en 1889. — Inventaire-sommaire des archives des districts d'Eppingen et de Tauberbischofsheim.

64. — Berichte des freien deutschen Hochstifts zu Frankfurt am Main. Nouvelle série. Bd. VI, Heft 2, 1890. — Schwemer. La politique de la Prusse pendant la crise orientale, 1854-1855, d'après des documents récents, en particulier les mémoires du duc de Saxe-Cobourg et les dépêches du prince Bismarck, publiées par Poschinger (la politique suivie par ce dernier fut aussi pleine de génie que de succès). — Knœgel. Le récit sur l'extermination des Fabius près de la Crémère dans Ovide, *Fasti*, II, 195 et suiv. (ce passage est interpolé; entreprend la correction du texte).

65. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. IX, Heft 1, 1890. — Zangemeister. Le *Limes imperii romani* en Allemagne; à quel point en sont arrivées les recherches (il est nécessaire que les recherches soient faites d'après des principes uniques et sous une direction unique). — Haug. Les monuments dédiés aux divinités des sept jours de la semaine (sur l'origine et l'histoire du culte de ces divinités. Décrit trente-cinq autels, peintures et monuments relatifs au culte de ces divinités. Ces représentations ne sont, dans tous les cas, que des portions de monuments plus considérables consacrés à Jupiter). — Clemen. Le palais impérial d'Ingelheim (construit sous Charlemagne et ses premiers successeurs; il est aujourd'hui en ruines. Ses débris; tentative de restitution). — Neuwirth. Histoire du palais impérial d'Ingelheim (rapporte les récits des contemporains sur la situation où se trouvaient au XVIIe et au XVIIIe siècle les constructions du palais).

66. — Archiv für Geschichte und Alterthumskunde von Oberfranken. Bd. XVII, Heft 2. — Schneider. L'arrestation du chanoine de Bamberg Theodoricus Morung par le margrave Frédéric de Brandebourg (pour une opposition aux Indulgences en 1489). — Bilabel. Christian-Ernest, margrave de Bayreuth, généralissime de l'armée impériale en 1707 (d'après le tome IX des *Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen*). — Seyler. Fouilles opérées par la société au point de vue des études préhistoriques en 1888-89.

67. — Zeitschrift des Harz-Vereines für Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. XXII, 1889, 2e Hælfte. — Jacobs. Le

« Rathsbuch » de Harsleben près d'Halberstadt (important pour la condition sociale, les institutions religieuses et politiques de cette localité au XVIe siècle). — BECK. Le duc Julius de Brunswick et l'industrie du fer dans le Harz supérieur dans la seconde moitié du XVIe siècle (d'après des documents inédits). — FŒRSTEMANN. La dernière peste d'origine orientale à Nordhausen, 1681-1683.

68. — Zeitschrift des Vereins für Hamburgische Geschichte. Bd. IX, Heft 1, 1890. — SILLEM. Les rapports de la ville de Hambourg avec l'abbaye bénédictine de Buxtehude (de la fin du XVe siècle à 1700. Intéressant pour l'histoire de la réforme à Hambourg et dans le duché de Holstein; d'après des sources inédites). — SCHRADER. Histoire du siège de Hambourg par les Danois en 1686 (expose en détail les causes de la guerre entre les deux états. Apporte des rectifications aux idées reçues).

69. — Zeitschrift des Vereins für Lübeckische Geschichte. Bd. V, Heft 3, 1888. — WEHRMANN. Le patriciat de la ville de Lubeck (du XIVe au XIXe siècle; histoire de certaines familles patriciennes). — BREHLER. Liste des membres de la « Zirkel-Compagnie » (Société du Cercle) à Lubeck, 1376-1805 (elle comprenait les membres du patriciat de Lubeck). — CRULL. Histoire de la procédure à Lubeck (publie une ordonnance du XVIe siècle). — WEHRMANN. La maison de l'ordre Teutonique à Lubeck (devint en 1525 la possession du conseil municipal).

70. — Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte. Bd. XVIII, 1888. — JANSEN. Les souvenirs du duc Ernest II de Cobourg-Gotha sur la part qu'il prit aux opérations militaires en Sleswig-Holstein en 1848-1851 (dans son livre *Aus meinem Leben und aus meiner Zeit,* l'auteur a présenté ces événements d'une manière en grande partie erronée). — WOLFF. Flensburg en 1713 (pendant la guerre entre la Suède et le Danemark. Intéressant article, d'après des sources inédites conservées aux archives municipales). — BERTHEAU. Heinrich Ranzau considéré comme humaniste, 1526-1599. — DETLEFSEN. Érection et suppression du comté d'empire de Ranzau au XVIIe et au XVIIIe siècle (d'après des sources inédites). — LIEBOLDT. Rapport adressé par le duc Auguste de Holstein-Plœn à l'empereur Léopold Ier sur les tentatives faites auprès de l'électeur de Brandebourg pour le décider à fournir un contingent militaire contre les Turcs, en 1666 (l'électeur refusa).

71. — Mittheilungen der Geschichts-und-alterthumsforschenden Gesellschaft des Osterlandes. Altenburg. Bd. X, Heft 2. — MEISSNER. Sur l'histoire de la police et de la justice criminelle à Altenburg pendant le moyen âge (d'après des documents inédits). — LŒBE. Sur l'histoire de la guerre de Saxe, 1446-1451. — GROSSE. Le duc Ernest II de Saxe-Cobourg-Gotha et la révolution de 1848 à Altenburg (le récit publié par l'auteur n'est pas exact).

72. — Quartalblætter des historischen Vereins für das

Grossherzogthum Hessen. 1889, n° 3. — Decker. Une inscription romaine de l'Odenwald (de l'an 146 ap. J.-C., trouvée à Hesselbach). — Wœrner. Sur l'histoire de la guerre franco-palatine de 1688 (d'après des documents inédits). = N° 4. Von Pfister. Des noms de « Chatti » et de « Hessois » (ces noms ne sont pas identiques). — Mornewec. Sur l'histoire de la guerre de Trente ans (publie un mémoire relatif au district de Lichtenberg dans l'Odenwald). — Rœschen. Notes sur l'histoire de la Haute-Hesse pendant les guerres de Trente ans, de la succession de Pologne, de la succession d'Autriche et de Sept ans.

73. — Zeitschrift für Thüringische Geschichte und Alterthumskunde. Nouvelle série. Bd. VI, Heft 3-4, 1889. — Baron de Thüna. Biographie de Frédéric de Thun, conseiller de l'électeur de Saxe Frédéric le Sage (intéressant pour l'histoire du gouvernement de l'empereur Maximilien et de Charles-Quint et de leurs rapports avec l'électorat de Saxe; ses rapports avec Luther. Utilise et publie des lettres inédites). — Einert. La ville d'Arnstadt au temps de la guerre de Trente ans; suite (étude très détaillée d'après des documents inédits; elle donne une image très vivante et colorée des mouvements de troupes, des contributions extraordinaires imposées à la ville et à ses environs, des mesures prises par la ville pour la sécurité). — Dobenecker. La plus ancienne ordonnance relative à l'administration des salines à Frankenhausen, en 1494 (texte et commentaire). — R. von Hœfken. Bractéates thuringiennes récemment découvertes.

74. — Zeitschrift des westpreussischen Geschichtsvereins. Heft 27, 1889. — Frœhlich. L'évêché de Kulm et l'ordre Teutonique (importante contribution à l'histoire de l'organisation de l'ordre, d'après de récentes publications de textes. Élection des évêques de Kulm, et de l'influence qu'y exerçait l'ordre. La guerre, les finances et la justice dans l'évêché; rapports entre le grand maître et les évêques). — Toeppen. Un acte du roi de Suède Gustave-Adolphe (en faveur d'une paroisse de la Prusse occidentale, en 1627).

75. — Zeitschrift des historischen Vereins für den Regierungsbezirk Marienwerder. Heft 25, 1890. — Liek. Histoire de la ville et du pays de Lœbau dans la Prusse occidentale (exposé très détaillé avec des documents inédits. Important pour l'histoire de l'ordre Teutonique).

---

76. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Ergænzungsband III, Heft 1. — Opet. Le mundium dans les lois franques (montre combien était grande l'indépendance de la femme germaine, quand elle cessait d'être soumise à la tutelle de son père ou de son époux; explique ainsi la part si considérable prise dans le gouvernement par Frédégonde, Brunehaut ou Richilde). — Pribram. Thomas Ebendorfer et ses Chronica regum romanorum (biographie de l'auteur; il écrivit sa chronique en 1449-1450; étude sur

les sources de cette chronique. Publie le texte du 6e livre qui commence à l'avènement de Charles IV. Fac-similé du ms.).

77. — Zeitschrift des Ferdinandeums für Tirol und Vorarlberg. Heft 32, 1888. — Waldner. Étude sur l'histoire de l'imprimerie en Tirol jusqu'au commencement du XVIIe siècle (d'après des pièces d'archives; article très détaillé). — Lampel. La situation de l'archevêque Léonhard de Salzbourg dans la guerre de succession de Bavière en 1504 (montre que le roi Maximilien acheta la neutralité de l'archevêque au prix de sommes importantes. Publie douze lettres et actes inédits). — Von Wieser. Une fibule franque au musée Ferdinandeum d'Innsbruck (elle ressemble étonnamment à celle qui fut trouvée, en 1653, sur le corps du roi Childéric Ier, et qui fut volée à Paris en 1831).

78. — Mittheilungen des Musealvereins für Krain. Jahrg. II, 1889. — Milkowicz. Contributions à l'histoire de l'administration et du droit en Carniole (recherches approfondies sur l'origine de l'office de « supan » = castellanus; il n'est pas proprement slave. Publie un certain nombre de registres terriers de seigneuries et de districts judiciaires de Carniole du XIVe s.). — Id. Le nécrologe de la chartreuse de Freudenthal en Carniole (XVe-XVIIe s.; texte et commentaire). — Kaspret. La condition des paysans dans la Haute-Carniole à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe (ce n'est pas la mauvaise condition économique des paysans, mais c'est le mépris et les restrictions de leurs libertés qui les ont poussés à la révolte. Article important suivi de documents inédits). — Wallner. Herbard d'Auersperg, 1528-1575 (sa biographie; ses différends avec l'évêché de Brixen et avec la seigneurie carnique de Veldes; intéressant pour l'histoire de la réforme dans le duché de Carniole). — Carte archéologique de Carniole (indique toutes les constructions, murailles, sépultures préhistoriques, etc., que l'on rencontre en Carniole).

79. — Archiv des Vereins für Siebenburgische Landeskunde. Neue Folge. Bd. XXII, Heft 3. — Teutsch. Travaux sur l'histoire de Transylvanie parus de 1869 à 1889 (art. très détaillé). — J. von Hannenheim. Notes du curé Mathias Vietor du XVIIe siècle (importantes pour l'histoire de la Transylvanie, de la Bukovine, des principautés danubiennes, et de leurs luttes avec les Turcs, de 1653 à 1667. Texte de ces notes).

---

80. — Rivista storica italiana. Anno VII, fasc. 2. — Manfroni. Charles-Emmanuel Ier et le traité de Lyon, oct. 1601 (d'après des documents inédits tirés des archives de Turin, dont seize sont publiés en appendice). — Malamani. L'Autriche et les Bonapartistes, 1815-1848; études faites d'après les archives du gouvernement autrichien en Lombardo-Vénétie. = Comptes-rendus : *Heisterbergk*. Fragen der ältesten Geschichte Siciliens (très important). — *Claretta*. Dell' ordine Mauriziano nel primo secolo della sua ricostituzione e del suo grand' Ammiraglio Andrea Provana di Leini (intéressant; d'utiles détails sur l'ami-

ral Provana, un des vainqueurs de Lépante). — *Carutti*. La maschera di ferro (l'homme au masque de fer n'est ni Fouquet ni Lauzun, ni Mattioli, mais un pauvre dominicain qui fut enfermé à Pignerol en 1674 et qui mourut à la Bastille en 1703). — *Bonghi*. Storia dell' Europa, 1789-1815. Vol. I : Luigi XVI e Maria Antoinetta, 1774-1788 (fortement écrit et pensé). — *Tivaroni*. L'Italia durante il dominio francese. 2 vol. (intéressant, mais fait un peu à la hâte). — *Vicini*. La rivoluzione dell' anno 1831 nello stato romano (analyse très minutieuse, mais passablement encombrante, des documents du temps). — *Ricasoli*. Lettere e documenti, tome V. — *Castelli*. Carteggio politico. Vol. I, 1847-1864. — *Magherini*. Storia di Città di Castello (bon).

81. — R. Accademia delle scienze di Torino. Atti. Vol. XXV, disp. 6-7. — Claretta. Sur les mémoires historiques de la ville de Carmagnole recueillis par R. Menocchio.

82. — Archivio storico italiano. 1890, disp. 2. — Errera. Les « Commentationes florentinae de exilio » de Franc. Filelfo (analyse de ce traité intéressant pour l'histoire de Florence au temps d'Eugène IV et de Côme le Vieux). — Livi. Lettres inédites de Pascal de Paoli; suite, 1768-1778. — C. Paoli. D'une charte latine vulgaire de 1193. — G. Sforza. Un document inconnu sur la conjuration de Francesco Burlamachi, 30 sept. 1546. — Semper. Allemagne; travaux relatifs à l'histoire de l'art en Italie pendant les cinq dernières années. — A. Del Vecchio. Des travaux relatifs à l'histoire du moyen âge publiés dans les périodiques en 1888-89.

83. — Archivio storico lombardo. Anno XVII, fasc. 2. Juin 1890. — Aguilhon. De certaines localités de l'ancien domaine de Monza qui ont changé de nom, d'après les découvertes archéologiques faites dans cette région. — Ferrai. Les *Annales Mediolanenses* et les chroniqueurs lombards du XIVe siècle (la dernière partie de ces Annales a certainement pour auteur Giovanni Balducchio, official de Milan en 1402; la partie qui va de 1364 à 1384 est d'un chroniqueur parmesan anonyme). — Ghinzoni. Expédition de Sforza en France, 1465-1466 (d'après les dépêches journalières adressées à François Sforza par son fils aîné Galeazzo Maria qui commandait l'expédition. Important pour l'histoire de la ligue du Bien public). — Luzio et Renier. Rapports d'Isabelle d'Este Gonzague avec Ludovic et Béatrice Sforza; suite, 1492-1494. — Gianandrea. Podestats et capitaines du peuple lombard dans la Marche, 1225-1303. — Beltrami. Notes inédites sur les villes de Pavie et de Milan au commencement du XVIe siècle.

84. — R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna. Atti e memorie. 3e série, vol. VII, fasc. 3-6. Mai-déc. 1889. — Gozzadini. De quelques événements qui se sont produits à Bologne et dans l'Émilie, de 1506 à 1511, et des cardinaux légats A. Ferrerio et Fr. Alidosi; suite. — Bagli. Contribution aux études sur la bibliographie historique de la Romagne. — Malagola. La chaire de paléogra-

phie et de diplomatique à l'université de Bologne (leçon d'ouverture. Publie en appendice une lettre inédite d'Ul. Aldrovandi sur les tablettes de cire employées par les anciens, et des documents relatifs à la chaire de paléographie et de diplomatique à l'université de Bologne au XVIIIe siècle).

85. — R. Istituto veneto di scienze, lettere ed arti. Atti, 7e série, tome I, disp. 5-6. — CIPOLLA. Notes sur l'histoire d'Asti depuis la chute de l'empire romain jusqu'au commencement du Xe s. — ROSSI. L'élection de Côme Ier de Médicis; étude historique.

86. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno XV, fasc. 2. — BARONE. Notes historiques extraites des registres *Curiae* de la chancellerie aragonaise; suite, 1497. — CROCE. Les théâtres de Naples du XVe au XVIIIe siècle; suite. — CORRERA. Relation inédite des troubles de Naples en 1647. — CAPASSO. La Vicaria vecchia, pages de l'histoire de Naples; suite.

87. — Archivio storico siciliano. Nouvelle série, année XV, 1890. — SIRAGUSA. La *Brevis historia liberationis Messanae,* d'après un ms. du XVIe siècle du baron Arenaprimo de Messine (cette *Historia* a pour origine une tradition de Messine, altérée par le temps et consignée par l'écriture au plus tôt au XVIe siècle. Donne le texte de ce récit déjà publié par Baluze, puis par Muratori, d'après le ms. du baron de Montechiaro). — COZZA-LUZI. Épigraphes grecques concernant l'amiral Giorgio, sa mère et sa femme (elles ont pour auteur un certain Costantino, prêtre grec de la Martorana). — ID. Testament de l'abbé fondateur de Demenna (il s'agit de Grégoire, fondateur de l'abbaye basilienne de Saint-Philippe de Fragalà; le testament est en grec et de l'année 1105). — ROCCA. Fondeurs de cloches à Alcamo. — LAGUMINA. Sur l'inscription en quatre langues du Musée national à Palerme (elle est en latin, en grec, en arabe et en hébreu; elle mentionne l'obit d'Anne, « mère du prêtre Grisanto, clerc du grand roi, seigneur d'Italie, de Lombardie, de Calabre, de Sicile et d'Afrique. » 1149. Il s'agit ici de Roger Ier. On avait cru jusqu'ici lire le nom de Guillaume, fils de Roger, dans la partie de l'inscr. rédigée en arabe. C'est une erreur). — CARINI. Anecdotes siciliennes. 3e série. — CASTORINA. Une lettre de L.-A. Muratori (à Paterno Bonajuto, 1748). — COLUMBA. Cavernes préhistoriques. — SANSONE. La Sicile en 1837; suite (documents).

88. — Giornale ligustico. 1890, mai-juin. — Des marques que les courtisanes étaient condamnées à porter (au moyen âge, dans l'Italie du nord et surtout en Ligurie).

89. — Società ligure di storia patria. Vol. XXI. — G. ROSSI. Le rite ambrosien dans les églises de Ligurie. — C. DESIMONI. Lettres pontificales relatives à la Ligurie; additions et corrections. — BELGRANO. Sur un ms. génois relatif à la médecine et aux sciences occultes. — VIGNA. Histoire chronologique du couvent de S. Maria di Castello.

90. — Bullettino di archeologia e storia dalmata. Anno XIII,

n° 2. — Bulič. Inscriptions latines inédites. — Id. Inscription de l'époque vénitienne, 1448. — Le monastère et l'église des S. S. Côme et Damien dans l'île de Pasmano; suite (chartes de 1174-1189); suite aux numéros 3 et 4. — Liste des gouverneurs de Spalato; suite aux numéros 3 et 4. = N° 3. Bulič. Topographie suburbaine de l'antique Salona; fouilles récentes; suite au n° 4. = N° 4. Id. Noms et marques de fabrique sur terres cuites au musée de Spalato.

---

91. — Bullettino storico della Svizzera italiana. Anno XI, 1889, nov.-déc. — Tagliabue. Le château de Mesocco d'après un inventaire de l'année 1503. — Les châteaux de Bellinzona sous la domination des Sforza. — T. de Liebenau. Les seigneurs de Sax et les comtes de Mesocco; suite. — Les statuts de Brissago, 1289-1335, avec additions postérieures jusqu'en 1470.

92. — Jahrbuch für schweizerische Geschichte. Bd. XIV, 1889. — R. Kallmann. Relations du royaume de Bourgogne avec l'empereur et l'Empire depuis Henri III jusqu'au temps de Frédéric Ier. — S. Vögelin. Études sur Egidius Tschudi. Ce qu'il a fait pour donner à l'histoire suisse une base documentaire (dernier travail d'un érudit que la mort a frappé au milieu de son œuvre). — Chr. Kind. Contributions à l'histoire de la Rétie. — W. Œchsli. Un essai de réforme catholique en Suisse. Origine et rédactions successives du concordat fédéral de 1525.

93. — Indicateur d'histoire suisse. Nouvelle série, XXe année, 1889. — H. Wartmann. Encore un mot sur la limite du Thurgau et du Rheingau. — G. de Wyss. Sur un testament de l'an 1127. — Id. Le lac de Tuggen (explication d'un passage de la *Vita S. Galli*). — Th. de Liebenau. Petite chronique de Schännis. — H. Boos. Le « Monne de Basele » et la bataille de Crécy (explication d'un passage de Froissart). — G. de Wyss. A propos de la bataille de Sempach (rectifie, sur certains points, ce qu'on croyait savoir des jours qui ont précédé la bataille). — Th. de Liebenau. La relation de Justinger sur un projet d'expédition du roi Sigismond contre Milan, 1413. — L. Sieber. Les *Horae canonicae* d'Albert de Bonstetten, 1493. — A. Kuechler. Agitation des gens d'Unterwalden à propos des affaires de Glaris, 1561 (les « voix » de la sœur Cécile et ce qui s'ensuit). — W.-F. de Muelinen. Notices nécrologiques, 1887-1888. — Le R. P. O. Ringholz. Nouvelles recherches sur l'emplacement du château de Vieux-Rapperswil. — R. Wackernagel. Les évêques de Bâle Lutold Ier et Lutold II. — J.-B. Kælin. Le lac de Tuggen (complément de l'article plus haut cité de M. G. de Wyss). — Th. de Liebenau. Archives de bohémiens à Sursee (pièces curieuses du XVe et du XVIe siècle). — G. Tobler. Publications historiques de la Suisse pendant l'année 1888. — G. Meyer von Knonau. Encore la légende de saint Fridolin. — Th. de Liebenau. Extraits de la chronique de frère Henri (manuscrit de la bibliothèque de Bâle; copie des *Flores temporum*, d'après la rédaction A, continuée, pour les années 1292-1475, par un auteur qui n'indique pas ses sources). — Id. *Origo ducum Aus-*

triae nunc temporis existentium, 1475. — W. Goltner. Le « Chant des origines » d'après un manuscrit de Munich. — H. Wartmann. Deux Recès oubliés de 1431. — J.-L. Brandstetter. Table des matières de l'*Indicateur*, 1870-1889.

94. — Der Geschichtsfreund. Bd. XLIV, 1889. — A. Nuescheler. Les monastères de la Suisse, études historico-archéologiques, 2e partie. — F.-J. Schiffmann. Sur quelques documents non datés du XIVe siècle. — A. Denier. Documents d'Uri, 4e partie, 1477-1500. — J.-L. Brandstetter. Essais d'onomastique suisse, 2e partie. — F.-J. Schiffmann. Commencements de la librairie et de l'imprimerie dans la ville de Lucerne. — F. Fischer. Armorial de l'abbaye des boulangers à Lucerne.

95. — Mittheilungen zur vaterlændischen Geschichte herausgegeben vom historischen Verein in Sanct-Gallen. Bd. XXIV, Ite Hälfte, 1890. — *Walafridi abbatis Augiensis Vita beati Galli*, p. p. R. Thuli. — Correspondance de Joachim de Watt (Vadian), p. p. E. Arbenz, 1re partie (cette première partie comprend les années 1508-1518 et forme une très intéressante contribution à l'histoire de l'humanisme allemand. On y rencontre, en effet, à côté de Vadian, des noms tels que ceux de P. Eberbach, Eobanus Hessus, Mutianus Rufus, Urbanus Regius, Reuchlin, Wimpheling, etc.).

96. — Thurgauische Beitræge zur vaterlændischen Geschichte. Heft XXIX, 1889. — J. Meyer. De la poésie dans l'ancien droit thurgovien. — Id. Catalogue des sources de l'ancien droit thurgovien. — Id. Cartes du landgraviat de Thurgovie. — Id. J.-G. Sulzberger.

97. — Argovia. Jahresschrift der historischen Gesellschaft des Kt. Aargau. Bd. XX, 1889. — O. Markwart. Histoire des bâtiments du couvent de Muri. — W. Merz. Les chevaliers de Rinach en Argovie.

98. — Beitræge zur vaterlændischen Geschichte herausgegeben von der historischen und antiquarischen Gesellschaft zu Basel. Bd. XIII, Heft 2, 1889. — A. Burkhardt. Une histoire de couvent du XVe siècle. — Th. Burkhardt. Le bourgmestre Emmanuel Socin, 1628-1717. — R. Joneli. A.-P. de Segesser considéré comme historien.

99. — Archiv des historischen Vereins des Kt. Bern. Bd. XII, Heft 3, 1889. — E. de Fellenberg. L'île de Saint-Pierre (lac de Bienne) aux temps préhistoriques et à l'époque romaine. — G. Tobler. Contribution à l'histoire des Juifs dans l'ancienne Berne (jusqu'à l'an 1427). — W.-F. de Muelinen. Deux Bernois au ban de l'Empire (documents du XVe siècle). — A. Geigy et Th. de Liebenau. Un mémoire de l'ambassadeur français F.-Ch. du Luc, octobre 1715. — M. de Stuerler. L'historien bernois Ed. de Wattenwyl de Diesbach. Notes biographiques et souvenirs personnels (écrit en 1878).

100. — Archives de la Société d'histoire de Fribourg. Tome V, 1re livraison, 1889. — A. Daguet. Histoire de la ville et seigneurie de Fribourg des temps anciens à son entrée dans la Confédération suisse en 1481.

101. — Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande. Seconde série, tome II, 1890. — E. Chavannes. Comptes de la châtellenie de Chillon, 1402-1403, et subside accordé au comte de Savoie dans la même châtellenie en 1402. — H. Carrard. A propos du tombeau du chevalier de Grandson (étude historico-archéologique sur un épisode célèbre de l'histoire du pays de Vaud au XIVe siècle).— J.-B. Galiffe. Le problème du diocèse de Nyon.

102. — Bulletin de l'Institut national genevois. Tome XXIX, 1889. — Ch. du Bois-Melly. Du bannissement sous le gouvernement de la République de Genève. — Id. L'affaire Juranville, 1595-1596. — H. Fazy. Une question d'extradition en 1513. — J.-A. Verchère. Notice sur les pièces de cinq francs. — J.-B. Galiffe. Les événements d'octobre 1846 à Genève (cf. *Revue,* t. XL, p. 470). — E. Golay. La République helvétique et les Recès fédéraux (résumé superficiel du tome I de l'*Amtliche Sammlung der Aktenstücke aus der Zeit der helvetischen Republik.* C'est sans doute ce qu'on a voulu indiquer dans le titre quand on a parlé, mais à tort, de Recès fédéraux).

103. — Politisches Jahrbuch der Schweizerischen Eidgenossenschaft herausgegeben von Dr K. Hilty. Bd. I, Berne, 1886. — K. Hilty. Histoires fédérales, I : la Suisse sous le protectorat de Napoléon, 1803-1813. — L. Ribordy. La réaction de 1843 en Valais et le Sonderbund. = Bd. II, 1887. K. Hilty. Histoires fédérales, II : la longue diète, 1814-1815. — P.-C. von Planta. L'incamération autrichienne de 1803 étudiée surtout au point de vue du canton des Grisons. — L. Ribordy. Le Sonderbund en Valais, 1844-1847. = Bd. III, 1888. K. Hilty. Il y a cent ans. — Id. Histoires fédérales, III : la Restauration, 1815. — E. Motta. Comment le Tessin est resté suisse en 1797. = Bd. IV, 1889. E. Bloesch. La constitution aristocratique de l'ancienne Berne. — K. Hilty. Histoires fédérales, IV : la Restauration, 1815-1816.

104. — Feuille centrale de la Société de Zofingue. XXXe année, n° 1, 1889. — P. Vaucher. Notes d'histoire suisse : I. La guerre des Paysans, 1653; II. Les derniers jours de l'ancienne Berne, 1798.

---

105. — The english historical review. 1890, juillet. — H. Parker. Les sept arts libéraux (c'est à Varron qu'il faut faire remonter la division des sciences en sept, ou plutôt en neuf branches. Il ne prétendait pas d'ailleurs faire rentrer dans ce cadre toutes les sciences, mais seulement celles que les Romains avaient besoin d'emprunter à la Grèce. Martianus Capella reprit la division de Varron en la modifiant et il réduisit à sept le nombre des objets essentiels des études libérales. Ses vues adoptées par son contemporain Cassiodore firent fortune, grâce à celui-ci d'abord, puis à Charlemagne, qui les adopta). — Strachan-Davidson. Les décrets de la plèbe romaine ou plébiscites (la loi Hortensia fut la première qui délégua formellement la souveraineté à la

plèbe; jusque-là les plébiscites d'intérêt général n'étaient pas exécutoires par eux-mêmes; ils obtinrent seulement force de loi après que le sénat eut renoncé à son opposition; comme conséquence de l'assentiment du sénat, les consuls furent amenés à proposer le décret au *populus* assemblé dans ses *comitia*). — WELLS. La première partie de la vie de saint Patrick (essaie de déterminer les principales dates de sa vie jusqu'à son retour en Irlande en 432. Admet l'identité de Palladius avec l'apôtre des Scots). — K. NORGATE. Eudes de Champagne, comte de Blois et « tyran de Bourgogne. » — LANE-POOLE. Sir Richard Church; fin (son rôle dans la guerre de l'indépendance hellénique). — ROUND. Gafol (ce mot signifie « rente » et non « imposition; » il était payé au roi en qualité de seigneur et non de roi. Ce mot s'est plus tard déformé en gavel; ainsi l'expression gavel-penny qu'on trouve par exemple à Leicester au XIIIe s. désigne un prix de location et non une sorte de contribution sur la propriété bâtie). — LITTLE. La peste noire au comté de Lancastre (publie un texte relatif à dix paroisses de ce comté). — F.-D. MATTHEW. Le procès de Richard Wyche (publie l'interrogatoire en latin que lui fit subir l'évêque de Durham, sans doute Walter Skirlawe, 1388-1406, sur son orthodoxie). — J. GAIRDNER. La minute de la dispense pour Henri VIII de son mariage avec Anne Boleyn. — M. BATESON. L'interrogatoire d'Aske (au sujet de l'insurrection en Yorkshire et de la suppression des couvents sous Henri VIII). = Bibliographie : *Sack*. Die Religion Altisraëls nach den in der Bibel enthaltenden Grundzügen (tissu d'insoutenables paradoxes). — *Bury*. A history of the later roman empire, 395-800 (très consciencieux au point de vue des faits, mais trop terre-à-terre). — *Hartmann*. Untersuchungen zur Geschichte der byzantinischen Verwaltung in Italien, 540-730 (important, mais trop sec). — *Giorgi* et *Balzani*. Il regesto di Farfa di Gregorio da Catino (texte fort important et bien publié). — *Leva*. Regesto Sublacense dell' undecimo secolo. — *Maitland*. Select pleas in manorial and other seignorial courts. Vol. I. — *Sharpe*. Calendar of wills, court of husting, London, 1258-1358. — *Ross*. O. Cromwell and his Ironsides (renseignements intéressants sur l'armée de Cromwell; apporte de nouveaux documents pour prouver que les papiers Squire sont une fabrication. La cause est désormais entendue et la condamnation acquise). — *Hamilton*. Calendar of domestic state papers 1644. — *Wakefield*. Life of Th. Attwood (bonne biographie d'un homme qui a pris une grande part au mouvement chartiste).

106. — The Academy. 1890, 7 juin. — *Welzhofer*. Geschichte des griechischen Volkes bis zur Zeit Solons (intéressant et écrit avec élégance). = 14 juin. *Kebbel*. Lord Derby (bonne biographie). = 28 juin. *W.-C. Russell*. H. Nelson and the naval supremacy of England (très insuffisant). — *Morrison*. The Jews under roman rule (exposé sobre et judicieux). — *O'Connor Morris*. Dublin castle (étudie les affaires irlandaises, surtout au point de vue du sport). — *E. Hübner*. Rœmische Herrschaft in West Europa (recueil de divers articles publiés par l'au-

teur sur l'histoire de la Bretagne, de la Germanie et de l'Espagne au temps de l'empire romain). — The musical notation of the middle ages (recueil de fac-similés de mss. relatifs à l'histoire de la notation musicale du xe au xvie s.). = 5 juillet. *J.-W. Stubbs*. The history of the University of Dublin (collection très consciencieuse de faits et de documents). = 12 juillet. *Mac Carthy*. The french revolution. Vol. I (remarquable). — *Millar*. The historical castles and mansions of Scotland (intéressant). = 26 juillet. *Mahan*. The influence of sea-power upon history, 1660-1783 (ouvrage très intéressant par un capitaine de vaisseau des États-Unis qui regrette le dédain manifesté par son gouvernement pour la marine militaire). — *Brown*. George Buchanan, humanist and reformer (excellent). — *Wilson*. Lord Clive (très remarquable).

107. — The Athenæum. 1890, 7 juin. — *Taylor*. The origin of the Aryans; an account of the prehistoric ethnology and civilization of Europe (résume les travaux de Schrader, Penka et autres, qui placent en Europe l'origine des Aryas; recherche quel est le peuple qu'on peut considérer comme originaire, et crée un type primitif d'hommes brachycéphales, grands et beaux, qu'il appelle des Celto-Slaves. Hypothèse brillamment présentée). = 14 juin. *Duckett*. Visitations of english Cluniac foundations (traduit les comptes-rendus des visites faites dans les monastères cluniciens d'Angleterre au xiiie s.). — *Forbes*. Havelock (biographie peu intéressante d'un des généraux qui s'illustrèrent en Hindoustan lors de la révolte des Cipayes). = 21 juin. Extracts from records of the royal burgh of Stirling, 1667-1752. — *Tout*. History of England. 3e partie (très bon exposé pour les élèves de l'enseignement secondaire. La première partie de cette histoire a été publiée en 1885 par M. York Powell; la seconde, par M. Mackay, est sous presse). = 28 juin. *Edwards*. The Romanoffs; tsars of Moscow and emperors of Russia (intéressant, mais beaucoup de fautes). — *Thomson*. The world's great explorers : Mungo Park and the Niger (intéressant; l'auteur, qui possède une grande facilité de style, a de plus l'avantage de connaître les pays dont il parle). — Théories relatives à Junius (de tous les personnages avec lesquels on a cherché sérieusement à identifier Junius, sir Philip Francis est le dernier possible. Les lettres de Junius sont plutôt l'œuvre de Walpole et de Madon). = 19 juillet. *Bagwell*. Ireland under the Tudors. Vol. III (excellent).

108. — The contemporary review. 1890, août. — I. Taylor. Les races préhistoriques de l'Italie.

---

109. — Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. *Comptes-rendus des séances de l'année* 1890. Mai.— *A. Lewicki*. Les rapports de la Lithuanie avec la Pologne au temps de Jagellon et de Witold (en russe; l'auteur s'efforce de montrer qu'on a fait tort à Jagellon en le rabaissant et en attribuant à Witold tout le mérite de l'union de la Lithuanie avec la Pologne).

---

110. — Russische Revue. Jahrg. XIX, Heft 2. — J. Haller. L'avènement au trône de l'impératrice Catherine I (surtout d'après les rapports de Campredon, les mémoires de Le Fort et les papiers d'État de Bassewitz).

---

111. — Boletin de la Real Academia de la Historia. 1890, enero-abril, cuadernos I, II, III y IV. — Catálogo de la Real Academia de la Historia. — Ramón Riu y Cabanas. El monasterio de Santa Fe de Toledo (bulle inédite de Clément IV, de 1266). — Juan Catalina García. Investigaciones históricas y arqueológicas en Cifuentes, villa de la provincia de Guadalajara, y sus cercanias (à noter quelques renseignements archéologiques sur l'ancienne église de Cifuentes). — Eduardo Saavedra. Dos inscripciones arábigas de Almeria. — Manuel Danvila. Cortes de Madrid de 1632 á 1636 y de 1638 á 1643 (importante publication de documents). — C. Pujol y Camps. Un anillo ibérico. — A. Maria Fabié. Compte-rendu du livre du Dr Landau : Histoire de l'empereur Charles VI comme roi d'Espagne. — Cesáreo Fernández Duro. Epitafio de Antonio de Herrera, cronista mayor de Indias, y noticias relativas á la publicación de sus décadas. — Pedro de Madrazo. Appréciation d'un travail de D. Fortunato de Selgas : *La primitiva basilica de Santa Maria del rey Casto y su real panteón* (publié dans le fascicule de mars). — Fidel Fita. Extinción del obispado de Marruecos. Escrituras ineditas (bulle de Pie IV, de 1561). — Cesáreo Fernández Duro. Los náufragos de la armada española en Irlanda (1588). — Manuel Danvila. Cortes de Madrid de 1646 á 1647 y de 1649 à 1651. — Fortunato de Selgas. La primitiva basilica de Santa Maria del rey Casto de Oviedo y su real Panteón (essai de reconstitution archéologique de la basilique d'Oviédo, du IXe siècle, et notice sur les tombes royales qui se trouvaient dans cette église). — El vizconde de Palazuelos. Lápida romana en Orgaz. — Fidel Fita. Pico de la Mirándula y la Inquisición española. Breve inédito de Inocencio VIII. — Dans les *Noticias*, communication de D. F. Fita sur une inscription latine inédite de 579. — Celestino Pujol. La epigrafia numismatica ibérica (travail numismatique important). — Francisco Codera. Compte-rendu de la publication de M. H. Sauvaire : *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes*. — Fidel Fita. La Inquisición española y el derecho internacional en 1487. Bula inédita de Inocencio VIII. — Dans les *Noticias*, communication de D. F. Fita sur le sarcophage de Saint-Jean de Mata.

---

112. — Convorbiri literare. Avril 1890. — Théodore Bourada. Recherches sur l'école philharmonique de Bucarest. — Al. Papadopoulo-Callimaque. Étude sur le patriarche de Constantinople Athanase Patilarie. = Mai 1890. J. Bogdan. Recherches sur l'authenticité du diplôme de Jean Caliman Asan, roi de Bulgarie en 1241.

113. — Rivista nouâ. 15 avril 1890. — G. Ionnescou Gion. Biogra-

phie du grand Ban Constantin Nâsturel Herescou (1796-1874). — Lazare Saineanou. État des pays roumains dans la première moitié du XVIIIe s. d'après un chroniqueur turc inédit. — G. Ionnescou Gion. Séjour de Charles XII en Moldavie. = 15 mai 1890. Radon Rossetti. Les Brodnici (peuplade habitant la Moldavie avant la fondation de la principauté, 1348, et qui ne sont, d'après l'auteur, autres que les habitants de la ville de Berlade).

114. — Archiva societâtzei stüntzifice si literare din Iasi. N° 5, mars-avril 1890. — A.-D. Xenopol. Jean le Terrible, prince de Moldavie, 1572-1574. — Gh. Ghibanescou. Histoire d'une propriété rurale à partir du XVe siècle jusqu'à nos jours. — A.-D. Xenopol. Une décision judiciaire de l'année 1648 (mentionne l'existence d'une institution curieuse nommée *feria* : somme déposée par la partie gagnante pour empêcher le renouvellement du procès). — B. Iorgoulescou. Une anafora (rapport du conseil des boyards) de 1812 relative à la ville de Bouziou détruite par les Russes lors de leur occupation des principautés entre 1806-1812).

---

115. — Société royale de sciences de Bohême. Année 1889. *Séances et travaux.* — C. Jireček. Les restes des Petchénègues et des Coumans en Bulgarie. — Fr. Tadra. Lettres inédites relatives à Jean Capistran (1453-1456). — Id. Le formulaire de Henricus Italicus (additions à l'édition de Voigt « Das Formelbuch des H. H. »). — F. Menčik. Pierre Lambecius et l'Epitome de Balbin (le savant bibliothécaire de l'empereur Léopold Ier a protégé l'historien contre les accusations dont il était l'objet à cause de l'*Epitome rerum bohemicarum*. Pièces justific.). — T. Bilek. Les possessions et revenus des Jésuites de Bohême en 1773 (en 1773, les Jésuites avaient en Bohême vingt collèges et douze résidences). — J. Emler. Le statut de l'église de Prague de l'an 1398 (publication du texte). — J. Teige. Le premier continuateur de Cosmas. — C. Zibrt. Documents relatifs à l'importation du sel en Bohême en 1391-99. — J. Kalousek. Documenta et registra civitatis Albae Aquae (publication de textes concernant la ville de Belà en Bohême, 1345-1708). — J. Klimesch. Sources et régestes relatifs à l'histoire du domaine Poreschin aux XIVe et XVe siècles. — A. Gindely. Le contrat de Wallenstein avec l'empereur lors de son second généralat (le contrat inséré dans les *Annales Ferdinandei* de Khevenhiller n'est qu'un projet, comme ont dit déjà Dudik et Ranke. Selon M. G., le document contient les conditions exigées par Waldstein. Les conditions consenties par l'empereur ne sont pas connues dans leur forme authentique, mais on les trouve dans les sources que M. G. a étudiées à Simancas et à Bruxelles. W. a reçu le commandement « in absolutissima forma »). — J. Celakowsky. Les registres en général, et spécialement les registres des chancelleries auliques en Bohême et en Autriche.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — On annonce la mort, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, de M. l'abbé Deniau, ancien curé de Voide (Maine-et-Loire), auteur d'une *Histoire des guerres de Vendée*, abondante en renseignements, mais dont la critique laisse souvent à désirer.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le premier prix Gobert à M. Coville, auteur de l'ouvrage intitulé : *les Cabochiens et l'ordonnance de* 1413, et le second à M. Julien Havet pour son édition des *Lettres de Gerbert*.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné comme suit les médailles et les mentions pour le Concours des antiquités de la France : 1re médaille : *Description détaillée du musée de Saint-Germain-en-Laye*, par M. S. Reinach ; 2e : *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, par M. Blanchard ; 3e : *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, par M. Berthelé. 1re mention : *Histoire des alleux* et *Histoire de Sainte-Sévère en Berry*, par M. Émile Chenon ; 2e : *les Signes d'infamie au moyen âge*, par M. Ulysse Robert ; 3e : *Autun et ses monuments*, par MM. Harold de Fontenay et de Charmasse ; 4e : *Louis Malet, sire de Graville*, par M. Perret ; 5e : *les Mémoires d'Olivier de la Marche*, édition par MM. Beaune et d'Arbaumont ; 6e : *les Comtes de Tende*, par M. le comte de Panisse-Passis. La Commission de l'Académie a cru, en outre, devoir signaler avec éloge : *les Catalogues d'incunables*, par Mlle Pellechet ; *l'Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, par M. Espérandieu ; l'édition des *Quatre âges de l'homme*, par M. Marcel de Fréville ; et *Marbode, évêque de Rennes*, par M. Ernault. — L'Académie a décerné le prix Bordin (examen de la géographie de Strabon) à M. Marcel Dubois ; sur le prix Volney elle a attribué 2,000 francs à M. James Darmesteter (*les Chants populaires des Afghans*) et 1,000 francs à M. Lot pour sa *Chrestomathie bretonne*. — Sur le prix La Fons Mélicocq, elle a attribué 1,200 francs à M. Abel Lefranc pour son *Histoire de Noyon* et 600 francs à M. l'abbé Alcius Ledieu pour l'ensemble de ses travaux sur l'histoire de la Picardie.

— Parmi les discours prononcés aux audiences solennelles de rentrée des cours, un certain nombre ont traité cette année de sujets historiques. En voici la liste : Cour de cassation, M. Ronjat, procureur général, *1789*. — Amiens, M. Corentin Guyho, avocat général, *Éloge de Dupin aîné*. — Bourges, M. Daniel, avocat général, *le Procès de Jacques Cœur*. — Caen, M. Moisy, substitut du procureur général, *la Procédure criminelle avant* 1789 ; *réformes demandées par le tiers état de Caen dans ses*

cahiers pour les états généraux. — Douai, M. Tainturier, avocat général, *la Législation criminelle d'Athènes.* — Limoges, M. Baudoin, procureur général, *l'Organisation judiciaire de l'ancienne province du Limousin.* — Lyon, M. Jacomet, substitut du procureur général, *les Anciens avocats jugés par les poètes.* — Nancy, M. Gegout, substitut du procureur général, *les Cahiers de la Lorraine aux états généraux de* 1789. — Paris, M. Reynaud, avocat général, *les Élections de Paris en* 1789. — Rennes, M. Denier, substitut du procureur général, *le Parlement de Bretagne en* 1789. — Paris, Conférence des avocats, M. Eugène Crémieux, *Éloge de M. Allou ;* — M. Reullier, *Procès de Lally-Tollendal.*

— Dans son discours prononcé à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de France (6 mai 1890) et inséré dans l'*Annuaire-Bulletin* de la Société, M. Paul Meyer a exposé des vues intéressantes sur l'origine et les premiers développements de l'historiographie française, c'est-à-dire de la manière d'écrire l'histoire en français. Il a aussi tracé un juste et vivant portrait de M. Fustel de Coulanges.

— M. Sayous a réuni, sous le titre : *Études sur la religion romaine et le moyen âge oriental* (Paris, Leroux, in-8°), six mémoires dont voici l'énumération : *la Religion romaine au temps des guerres puniques; le Taurobole; les Idées musulmanes sur le christianisme; l'Introduction de l'Europe slave et finnoise dans la chrétienté; les Bulgares, les croisés français et Innocent III;* enfin *le Cardinal Buonvisi et la croisade de Bude.* Dans ces deux derniers, fort intéressants, l'auteur montre comment les croisés de 1204, toujours rebelles aux conseils du pape, repoussèrent l'alliance du tzar de Bulgarie et se privèrent ainsi d'un allié puissant, faute qu'expia cruellement le désastre d'Andrinople; d'autre part, l'analyse de la correspondance du cardinal Buonvisi, nonce à Vienne sous Léopold Ier, correspondance récemment publiée, nous fait connaître les négociations qui précédèrent la ligue de Bude et la dernière croisade qu'ait vue l'Occident.

— Sous ce titre : *les Normands dans les deux Mondes* (Paris, Didot, 1890, in-8°), M. B. de Lagrèze vient de publier une histoire abrégée des expéditions des Normands du IXe au XIIe siècle. L'auteur ne paraît pas s'être attaché à renouveler le sujet qu'il traitait par une étude attentive des sources; l'histoire et la légende se mêlent trop souvent dans son livre sans qu'on puisse les séparer; en un mot les érudits pourront parfaitement se dispenser de consulter cet ouvrage, qui d'ailleurs se lit avec agrément.

— Sous ce titre : *un Nouveau manuscrit de Bernard Gui et des chroniques des papes d'Avignon* (Paris, Picard, in-4°, 39 p.), M. l'abbé Douais décrit longuement, trop longuement même, un recueil de plusieurs ouvrages de Bernard Gui, du XVe siècle, conservé au château de Merville (Haute-Garonne). Ce recueil, qui valait la peine d'être signalé, mais qui ne présente par lui-même aucune importance, appartenait, en 1433, à Jean de Forton, évêque de Tarbes, lequel y fit joindre une copie

des vies anonymes des papes d'Avignon, publiées au XVIIe siècle par Fr. Bosquet et Baluze. Cette copie méritera d'être utilisée, si jamais érudit a le loisir de rééditer ces biographies, œuvres d'un contemporain.

— Le nouveau volume de M. Louis LEGER, *Russes et Slaves* (Paris, Hachette et Cie, 1 vol. in-12) comprend sept études que relie une introduction sur les Slaves et la civilisation. La plus importante au point de vue historique est certainement la première sur la *Formation de la nationalité russe*. S'appuyant à la fois sur les faits et sur la philologie, elle abonde en vues intéressantes et analyse avec beaucoup de finesse et de sûreté sous l'influence de quels éléments s'est formée la Russie moderne. Les Varègues ont été le « ferment » qui a donné « la vie à ces masses somnolentes et dont toute l'activité s'usait sur elles-mêmes » (p. 39); l'église orthodoxe leur a donné une âme; les Tatars, une notable partie de leurs institutions politiques. Dans les *Débuts de la littérature russe*, M. Leger met en doute l'authenticité du fameux morceau épique *la Guerre d'Igor*, et il semble bien que ses raisons sont convaincantes. Le chapitre sur les *Femmes et la société russe au XVIe siècle* est des plus piquants. Celui sur les *Premiers diplomates russes à l'étranger* ne l'est pas moins et il complétera fort utilement la savante introduction de M. A. Rambaud aux instructions données aux ambassadeurs de France en Russie. Enfin, en signalant les deux études sur la *Bulgarie inconnue* et le *Peuple serbe*, nous insisterons particulièrement sur la dernière. C'est une figure bien originale que celle de Jean Kollar, le poète du panslavisme au XVIe siècle. Les extraits qu'en donne M. L. Leger nous font voir en lui un poète très inégal, doué de plus de bonnes intentions que de génie, mais atteignant parfois à une réelle beauté à force de conviction et de passion. On retrouve, en un mot, dans ce livre les qualités de sûre érudition, de clarté et d'agrément habituelles à l'auteur. Les souvenirs personnels qui s'y mêlent en augmentent l'intérêt et, en sortant de cette lecture, on ne peut que répéter, avec M. Leger, qu' « en s'efforçant de mieux connaître le génie de cette race et de s'en rapprocher au point de vue politique, ni l'âme, ni l'esprit de la France ne sauraient être soupçonnés de rechercher une mésalliance. »

— Le septième volume de l'*Histoire de la guerre civile en Amérique*, par M. le comte DE PARIS (Paris, Calmann-Lévy, 1890, 1 vol. in-8°), comprend les opérations militaires pendant les six derniers mois de l'année 1863. On y retrouve les qualités des précédents volumes. Le récit est fait dans un style solide et précis auquel on demanderait parfois plus de relief et d'animation. Ce défaut est surtout sensible dans les chapitres consacrés aux opérations du général sudiste Bragy contre Rosecrans, puis Grant. Il faut vraiment une grande attention pour suivre le narrateur dans les détails un peu trop touffus où il s'attarde. En revanche, le récit du *raid* de Morgan (ch. I) et celui du siège de Charleston sont intéressants et très clairs.

— M. le marquis Costa de Beauregard n'a pas disposé, pour les *Dernières années du roi Charles-Albert* (Paris, Plon, 1890, 1 vol. in-8°), de documents d'un ton aussi piquant, aussi original que les papiers du chevalier Sylvain Costa de Beauregard qui avaient formé la trame de son premier livre sur la jeunesse de ce prince. Néanmoins, les archives du château de Beauregard lui ont encore fourni plus d'un curieux document, dont quelques-uns sont publiés in extenso dans les notes, et l'auteur a mis à profit un grand nombre de publications italiennes contemporaines. On sait si elles abondent sur tout ce qui a trait à cette période du *Risorgimento*. Tel qu'il est, on retrouvera dans ce livre les qualités de couleur et de vie de la *Jeunesse du roi Charles-Albert*, moins les saillies primesautières du bon chevalier Sylvain; on y retrouvera aussi les mêmes défauts : une imagination exubérante et une tendance à tout ramener au surnaturel qui font qu'on ne doit ajouter foi qu'avec une extrême réserve aux jugements de cet intéressant volume.

— M. Grant Carteret, qui a voué à Rousseau un véritable culte, vient de publier un ouvrage fort original sur le grand Genevois : *J.-J. Rousseau jugé par les Français d'aujourd'hui* (Perrin). C'est une biographie de Rousseau et une critique de toutes ses œuvres, composées d'articles de divers auteurs contemporains : Berthelot, Bigot, Daudet, Claretie, Mézières, Réville, J. Simon, etc. Il y a ajouté de jolis vers de Chantavoine, Manuel, etc. — Il continue, en même temps, sa série d'ouvrages iconographiques. Son *Bismarck en caricatures* (Perrin) est, sous une forme piquante, une biographie et une psychologie du chancelier. La caricature met en relief les traits essentiels d'un grand homme et, comme les fous des anciennes cours, elle dit souvent la vérité en se jouant.

— Il vient de se fonder, sous les auspices de la *Société bibliographique* et sur des bases analogues à celles de la *Société de l'histoire de France*, une *Société d'histoire contemporaine*. La Société de l'histoire de France s'arrête à 1789. Cette date sera le point de départ des publications de la Société nouvelle. Elle ne se bornera pas à la période révolutionnaire : l'Empire, la Restauration, le gouvernement de Juillet, la République de 1848 et le second Empire fourniront une ample matière à ses recherches de témoignages et de documents. Ses publications auront un caractère scientifique : le texte en sera soigneusement établi; des notes et éclaircissements y seront joints; un commissaire responsable surveillera chaque ouvrage. La Société adoptera un format unique, l'in-8° de bibliothèque; elle aura un sceau spécial. On fait partie de la Société après admission sur la présentation de deux membres. Chaque sociétaire paye une cotisation annuelle de vingt francs, lui donnant droit à la réception gratuite des volumes publiés dans le courant de chaque exercice. Le Conseil qui administre la Société a pour président M. de la Sicotière et pour vice-président M. le marquis de Beaucourt; secrétaire, M. E. Ledos; trésorier, M. L. Legestre. MM. le vicomte de Broc, le comte de l'Épinois, Victor Fournel, Victor Pierre, le comte

DE PUYMAIGRE, Maxime DE LA ROCHETERIE, Ludovic SCIOUT, Marius SEPET sont parmi les membres du Conseil.

— Les thèses présentées à la faculté de droit de Paris pour l'obtention du diplôme de docteur, par M. Paul MATTER, intéressent aussi l'histoire. La première, sur le droit romain, traite de la *Manus mariti* et des sociétés de tous biens entre époux ; la seconde, sur le droit français, des *Origines de la communauté de biens entre époux* (Larose et Forcel, 224 p. in-8°). Dans cette dernière, l'auteur a étudié les objets suivants : 1° la famille gauloise ; régime des biens entre époux ; 2° la famille germaine, le *mundium ;* 3° donations à l'occasion du mariage ; 4° fusion de la *dos* et du *morgengabe ;* le douaire ; 5° premiers textes établissant la communauté. — Du même auteur, nous avons reçu en même temps un exemplaire tiré à part de l'intéressante étude qu'il a consacrée à la *Constitution hongroise,* 1848-1860, dans les *Annales de l'École libre des sciences politiques.*

— Une nouvelle revue, *l'Hermine,* vient de paraître en Bretagne. La 2e livraison contient une importante étude de M. Arthur DE LA BORDERIE sur la *Bataille d'Auray.*

— La Société archéologique du Vendômois annonce la prochaine publication du *Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois.*

— M. G. LAUNAY vient de publier, sous les auspices de la Société archéologique du Vendômois, le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme* (Vendôme, Lemercier, 1889, in-8°, 164 pages).

— MM. O. DE ROMANET et H. TOURNOUER, anciens élèves de l'École des chartes, annoncent la publication périodique de *Documents sur la province du Perche.* Elle comprendra quatre séries paraissant simultanément, mais ayant chacune sa table et sa pagination distinctes. La première série comprendra les travaux des historiens du Perche assez importants pour constituer un ou plusieurs volumes. Dans la seconde seront rangés les opuscules ou mémoires plus restreints comme étendue, et dont plusieurs devront être réunis pour former un volume muni d'une table commune. La troisième sera consacrée aux chartes et documents originaux, soit isolés, soit réunis en cartulaires, publiés *in extenso* quand ils le mériteront, ou seulement en analyse si leur importance est moindre ; les extraits des anciens chroniqueurs ayant la valeur de source de première main seront également placés dans cette série, sous une rubrique spéciale. La quatrième enfin sera réservée à la bibliographie. Il paraîtra tous les trois mois un fascicule d'environ 80 pages.

Le 1er fascicule contient les articles suivants : 1re série : *Recueil des antiquités du Perche, des comtes et seigneurs du pays, des fondations et bâtimens de monastères, etc., par Léonard Bart, sieur des Boullais, de Mortagne au Perche,* 1613. 2e série : *Géographie historique du Perche, avec une carte de la région et de la province du Perche.* 3e série : *Chartes et documents servant de pièces justificatives à la « Géographie historique du Perche. »* 4e série : *Bibliographie générale de la province du Perche.* —

Les éditeurs annoncent enfin les ouvrages suivants : 1re série : *Histoire du Perche de Courtin; rééditions de Bry de la Clergerie, des Coutumes du Perche.* 2e série : *Étude historique et archéologique sur le manoir de Courboyer; Mémoire de l'abbé Le Forestier, curé de Mortagne, pour justifier que Mortagne est la capitale du Perche contre les mêmes prétentions de Bellesme,* 1659; *Unellographie ou description poétique de la fondation de Bellesme, par Jean de Meulles,* 1634; *Mémoire inédit d'Odolant Desnos sur les seigneurs de Nogent-le-Rotrou.* 3e série : *Cartulaires de Saint-Martin-du-Vieux-Belléme et de Moustiers; Rôle du ban et l'arrière-ban de la noblesse du Perche en* 1540. 4e série : *Iconographie des habitants et monuments du Perche; Bibliographie des documents originaux, cartes, plans, etc.*

— M. A. Joubert vient de publier un certain nombre d'opuscules sur l'histoire du Maine et de l'Anjou; voici le titre de quelques-unes de ces brochures : *les Seigneurs de Mollière et de la Brossinière* (xie-xviiie s.). Laval, Moreau, in-8°, 12 p. — *Les Réparations faites à divers édifices du Mans; les recettes et les gages des officiers de Louis II, duc d'Anjou et comte du Maine, de* 1368 *à* 1374. Mamers, G. Fleury, in-8°, 13 p. (d'après un compte inédit conservé au Musée britannique). — *Documents inédits pour servir à l'histoire de la guerre de Cent ans dans le Maine, de* 1424 *à* 1452. Mamers, G. Fleury, in-8°, 47 p. (intéressant; documents trouvés au Musée britannique et à Lambeth-Palace). — *Notes inédites sur Château-Gontier au XVIIIe siècle.* Château-Gontier, Le Clerc, in-8°, 16 p. — *Les Troubles de Craon du* 12 *juillet au* 10 *septembre* 1789. Laval, Moreau, in-8°, 10 p. (curieux). — *Documents inédits sur l'histoire de la Révolution en Bretagne et en Vendée.* Vannes, Lafolye, in-8°, 7 p. — *L'Inauguration de l'hôtel de Pincé.* Angers, Germain et Grassin, in-8°, 11 p.

— Signalons un nouveau volume d'inventaire d'archives, dû à M. A. Leroux, archiviste de la Haute-Vienne, sous ce titre : *Série E. Supplément.* Il donne l'inventaire des archives municipales de Saint-Junien, de Rochechouart, d'Eymoutiers, du Dorat et de Bellac, plus un complément à l'inventaire des archives municipales de Limoges, publié il y a quelques années par notre collaborateur, M. A. Thomas. La plupart des documents signalés dans ce nouveau volume sont assez modernes; on aurait tort néanmoins de les croire sans intérêt; M. A. Leroux montre fort bien dans une introduction instructive combien de renseignements précieux on peut trouver dans ces papiers en apparence sans valeur.

— L'histoire du village d'Élincourt-Sainte-Marguerite (Oise), auquel M. Peyrecave vient de consacrer une longue notice (*Élincourt-Sainte-Marguerite. Notice historique et archéologique.* Compiègne, A. Arrementier, in-8°, 142 pages), est assez obscure. Donné en 922 par Charles le Simple à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, Élincourt fit partie des domaines de cette maison jusqu'au milieu du xiie siècle. Dès la fin du xie, il est vrai, les deux églises avaient été données à l'abbaye de Cluny par un certain Hugues de Coudun, qui les avait sans doute

usurpées; la charte de cette donation, quoi qu'en dise M. Peyrecave, paraît absolument authentique. Un peu après, peut-être dès le XIIe siècle, sûrement avant 1245, est fondé le prieuré de Sainte-Marguerite, et à la suite de cette fondation, les moines de Saint-Corneille se trouvent dépossédés en fait, sinon en droit. Telle du moins semble être la suite des faits. Signalons dans le volume de M. Peyrecave les pages relatives au château de Beauvoir; suivant la tradition locale, Jeanne d'Arc aurait été enfermée durant quelque temps dans un château de ce nom à Élincourt; des fouilles récentes ont mis au jour une partie de la forteresse. M. Peyrecave place à Beauvoir, et non à Beaurevoir, le séjour de la Pucelle après sa prise devant Compiègne. J. Quicherat, appelé jadis à se prononcer sur la question, inclinait à dater ce séjour du mois d'avril 1430, par conséquent à le mettre avant la prise de Jeanne devant Compiègne. M. Peyrecave s'en tient aux termes de la tradition. En l'absence de tout document écrit, il est difficile de se prononcer. Seul le fait du séjour de Jeanne d'Arc à Beauvoir, dans le courant de l'année 1430, paraît hors de doute.

— M. l'abbé Ulysse Chevalier mettra incessamment sous presse le *Régeste dauphinois ou Catalogue des documents relatifs à l'histoire du Dauphiné, depuis ses origines jusqu'à sa réunion à la couronne de France* (1349), auquel il travaille depuis vingt-cinq ans. Cet ouvrage paraîtra en deux vol. in-4° à deux col. et comprendra environ 20,000 articles.

— La librairie Damidot, à Dijon, vient de publier le *Journal des campagnes au Canada de* 1755 *à* 1760, *par le comte de Maurès de Malartic*, par l'arrière-petit-neveu de l'auteur, le comte G. de Maurès de Malartic, et par M. Gaffarel.

— En annonçant, dans la dernière livraison de la *Revue historique* (p. 366), le remarquable *Essai sur la géographie historique de la Bretagne*, par M. de la Borderie, nous avons omis les noms des éditeurs, Plihon et Hervé, de Rennes.

Livres nouveaux. — Histoire locale. — *Mazon*. Essai historique sur le Vivarais pendant la guerre de Cent ans. Tournon, impr. Parnin. — *N. Valois*. Raymond Roger, vicomte de Turenne, et les papes d'Avignon, 1386-1408. Picard (Annuaire-Bulletin de la Société de l'hist. de France). — *H. Saint-Denis*. Notices historiques et statistiques sur les communes de l'arrondissement de Bernay. V : Beaumont-le-Roger. Elbeuf, Duruflé. — *Wilhorgne*. Le fief d'Avignon; ses seigneurs, 1143-1189 (Mémoires de la Soc. acad. de l'Oise). — *Ducis*. Études historiques sur le Genevois, le Chablais, le Faucigny et sur les corps judiciaires relevant de différents princes dans ces contrées.

Biographie. — *Ernault*. Marbode, évêque de Rennes; sa vie et ses œuvres, 1035-1123. Rennes, Caillière (Mémoires de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine).

Alsace. — Notre collaborateur M. Rod. Reuss vient de faire paraître deux recueils de documents d'un assez grand intérêt. Celui qui a le plus de prix pour l'histoire générale se compose d'une série d'extraits de *Correspondances politiques et chroniques parisiennes* adressées à Christophe Güntzer, syndic royal de la ville de Strasbourg, de 1681 à 1685, par

J. Beck, agent de la ville auprès du roi de France. Ce sont des nouvelles à la main où les anecdotes et les faits divers se mêlent au récit des événements politiques et qui forment un ensemble assez piquant et toujours utile pour l'histoire. L'autre ouvrage a un intérêt essentiellement local, mais a pourtant une réelle importance par suite du rôle considérable de la ville de Strasbourg. Ce sont les *Collectanées de Daniel Specklin* (Strasbourg, Noiriel). Un intérêt douloureux s'attache à ces *Collectanées*. Specklin était un bourgeois de Strasbourg du XVIe siècle, né en 1536, mort en 1589; brodeur sur étoffes, ingénieur et topographe, architecte, enfin, de la ville en 1577, il dressa une carte de l'Alsace et un plan de Strasbourg, répara les fortifications et construisit un nouvel hôtel de ville. Il eut l'idée de faire un vaste recueil chronologique de tout ce qu'il avait pu recueillir sur l'histoire de Strasbourg depuis les origines jusqu'à son temps, joignant ainsi une chronique personnelle et contemporaine à une informe compilation. Ce recueil, dont la publication avait été projetée en 1568, était déposé à la bibliothèque de la ville de Strasbourg. Il y fut brûlé le 24 août 1870. M. Reuss a pu néanmoins, grâce à de nombreux extraits faits par lui-même et par MM. L. Schneegans, A. Silbermann, A. Jung, Rœhrich, Wencker, etc., reconstituer une grande partie du texte primitif. Le volume, qu'il publie à 585 pages, s'étend de Ninus à 1589, avec des lacunes, naturellement. C'est une curieuse chronique locale et un très intéressant monument de l'esprit de la Renaissance.

Allemagne. — Les sciences historiques ont à déplorer la perte récente de trois écrivains, qui, dans des sphères diverses, avaient atteint tous trois une notoriété dépassant de beaucoup les frontières de l'Allemagne. Ils ont marqué d'une façon durable dans la carrière scientifique, illustrée par leur enseignement et leurs écrits, et méritent à ce titre que nous consacrions quelques lignes à leur souvenir.

Le plus jeune des trois, GIESEBRECHT, est parti le premier; c'était peut-être le moins connu, même en Allemagne, du moins en dehors des cercles professionnels. Né le 5 mars 1814 à Berlin, Frédéric-Guillaume-Benjamin de Giesebrecht était fils d'un profess. au célèbre gymnase *zum Grauen Kloster*, originaire lui-même du Mecklenbourg, nature religieuse accentuée, ardent patriote et poète dramatique à ses heures. Le futur historien puisa dans ce milieu les idées très conservatrices en religion comme en politique auxquelles il resta fidèle jusqu'à sa fin, ainsi que les goûts littéraires qui donnèrent plus tard à son style la tournure élégante et le rythme, si rares encore, au moment de ses débuts, parmi les érudits allemands. Introduit de bonne heure dans le séminaire historique de Léopold Ranke, il s'y rencontra avec Waitz, Sybel, Doenniges, Koepke, Wilmans et autres; il y puisa cet esprit de critique sagace, mais éloignée de tout pédantisme, qui distinguait l'enseignement du maître, et qu'il a su communiquer tout particulièrement à ses premiers disciples. En 1840, Giesebrecht débutait lui-même dans la carrière en publiant les *Annales d'Othon II* dans la collection des *Jahr-*

bücher de Ranke, puis il put voyager assez longtemps, comme boursier du gouvernement, en Autriche et en Italie, fouillant les bibliothèques et les archives, y faisant de nombreuses découvertes relatives à l'histoire du moyen âge et publiant des monographies érudites; une surtout, dans laquelle il reconstituait les Annales du couvent de Nieder-Altaich (*Annales Altahenses*), fit époque chez les médiévistes allemands. Entré dans l'enseignement secondaire comme professeur au gymnase du Joachimsthal à Berlin, il se mêla un instant aux agitations politiques de 1848, comme membre du Club patriotique de la capitale, afin de combattre les tendances révolutionnaires qu'il avait en horreur. L'humiliante réaction qui suivit et fit, pour un temps, de la Prusse une vassale docile de l'Autriche et de la Russie, inspira à Giesebrecht l'idée de son principal ouvrage, la *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, dans lequel il retracerait « l'époque où le nom allemand était le plus respecté de tous, et où le peuple allemand, non seulement était maître chez lui, mais encore commandait aux autres. » Le premier volume de ce grand ouvrage paraissait en 1855, la seconde moitié du cinquième, menant l'histoire de Frédéric Barberousse jusqu'à la chute de Henri le Lion, dans les derniers mois de 1888. La fin du règne de Barberousse s'est retrouvée, dit-on, parmi les papiers du défunt et pourra donc être mise au jour, mais il est douteux que l'histoire de la première moitié du XIIIe siècle (l'ouvrage devait aller jusqu'en 1250, date de la mort de Frédéric II) puisse être reconstruite d'après ses manuscrits. Cette *Histoire des empereurs d'Allemagne*, à laquelle Giesebrecht a travaillé plus de trente ans, restera donc un travail fragmentaire, mais de dimensions suffisamment vastes pour pouvoir y apprécier tout le savoir de l'érudit et le talent de l'écrivain. L'historien, chez lui, est de haute valeur et les éditions nombreuses de son ouvrage lui ont permis de le tenir au courant de tous les progrès de la science; mais c'est cependant comme narrateur et comme coloriste, si je puis m'exprimer de la sorte, qu'il restera le plus longtemps apprécié. Par son talent d'écrivain, dont témoignent aussi ses *Discours allemands*, publiés en 1871, Giesebrecht a puissamment contribué à développer les tendances patriotiques et les aspirations de l'Allemagne actuelle. La grandeur des empereurs saxons et des Hohenstaufen a trouvé en lui un peintre enthousiaste; il parle d'eux par moments avec un certain mysticisme royaliste qui nous étonne, j'allais dire qui nous choque, et son idée préconçue d'une royauté d'origine divine lui fait accorder aux souverains franconiens ou souabes des droits qu'il trouve exorbitants quand ils sont revendiqués par un Grégoire VII. L'historien nous semble moins bien inspiré dans les parties de son ouvrage qui touchent à l'état juridique ou social de l'Allemagne d'alors; évidemment, ce côté des questions historiques présentait pour lui moins d'attraits, et il n'a guère approfondi les problèmes que Waitz, par exemple, prenait tant de goût à poser et qu'il savait résoudre avec une compétence si rare.

Le premier volume de l'*Histoire des empereurs allemands* avait valu

au professeur de gymnase berlinois une chaire à l'Université de Kœnigsberg (1857). Quand M. de Sybel quitta Munich pour Bonn, le roi Maximilien II de Bavière y appela Giesebrecht pour remplacer l'historien de la Révolution. Il sut plaire dans les sphères officielles par ses opinions résolument conservatrices, sans plus s'occuper pourtant de politique d'une façon plus active, d'autant que sa qualité de protestant et de Prussien ne lui aurait guère permis d'exercer une activité de ce genre dans la Bavière d'alors. Son activité scientifique, au contraire, fut plus féconde et dura de 1862 jusqu'à sa mort dans les directions les plus diverses. Professeur écouté, excellent directeur de séminaire historique, membre et secrétaire de la grande Commission historique de l'Académie de Munich, à laquelle nous devons tant de savants travaux, secrétaire perpétuel de l'Académie elle-même, Giesebrecht a trouvé moyen, au milieu des devoirs multiples de ses fonctions officielles, de continuer son grand ouvrage, de rédiger de nombreuses études biographiques et autres, de surveiller la continuation de la collection Heeren et Uckert, qui paraît à Gotha, etc. Il est mort à Munich le 18 décembre 1889, se préoccupant, jusqu'à ses derniers instants, des travaux qu'il laissait inachevés. Ajoutons enfin, — car cette esquisse serait incomplète sans cela, — qu'il n'aimait point la France et n'avait jamais pu se décider à venir à Paris. Ce n'est point une raison pour ne pas rendre hommage à son mérite.

Trois semaines après Giesebrecht, c'était le tour d'un autre professeur de Munich, dont le nom avait retenti au loin, couvert d'éloges ou bien accablé d'injures, dans bien des enceintes où l'étude impartiale de l'histoire est le moindre souci de ceux qui y prennent la parole. Ignace DE DŒLLINGER était né à Bamberg, le 23 février 1799, où vivait alors son père, plus tard professeur d'anatomie à l'Université de Wurzbourg. Il étudia la théologie dans cette dernière ville et fut placé, comme vicaire, à Markt-Scheinfeld, en 1822; mais dès 1823 il arrivait comme professeur d'histoire ecclésiastique et de droit canon au lycée d'Aschaffenbourg. En 1826, un travail sur l'*Eucharistie* lui valut le titre de docteur en théologie et bientôt après sa nomination de professeur extraordinaire à l'Université de Munich. En 1827, il y devenait titulaire de la chaire d'histoire ecclésiastique qu'il occupa pendant plus d'un demi-siècle. Un *Manuel d'histoire de l'Église,* dont le premier volume parut en 1836, resta inachevé. Le travail qui fit connaître le nom de Dœllinger au delà des limites du monde théologique de l'Allemagne catholique fut un ouvrage en trois volumes qu'il regardait, en quelque sorte, comme une réponse à la célèbre *Histoire de l'Allemagne à l'époque de la Réforme,* de Léopold de Ranke, et qu'il publia de 1846 à 1848 : *la Réformation, son développement intérieur et ses suites.* C'était comme une première épreuve, avant la lettre, de l'ouvrage plus volumineux encore que nous voyons sortir aujourd'hui de la plume de M. Janssen, et, comme ce dernier, il causa une émotion profonde, mais diversement motivée, dans les rangs des partisans de l'Église, comme dans ceux des fauteurs de l'hérésie. C'est

ainsi qu'on raconte que le futur cardinal Manning fut converti par la lecture de ce tableau des variations et des défaillances morales du protestantisme tracé par Dœllinger d'une main sévère, et qui chargeait terriblement les ombres. Ajoutons pourtant que le professeur de Munich se proposait de donner à ces volumes un pendant dans l'histoire du catholicisme moderne et que les matériaux, réunis par lui, promettaient une contre-partie suffisamment impartiale de la première moitié de l'ouvrage. Mais ses amis, effrayés de l'indépendance de ses allures, qui perçait alors déjà, le supplièrent de ne pas l'écrire, « pour ne point se rendre impossible, » et le projet en resta là. L'attitude militante de Dœllinger dans une série de questions alors brûlantes en Bavière (mariages mixtes, génuflexion des soldats protestants devant le saint sacrement, etc.) le faisait regarder, à cette époque, comme un champion de l'ultramontanisme et lui valut même un mandat de député au parlement de Francfort, mais il ne parla guère à l'église de Saint-Paul et revint bientôt à Munich, pour y reprendre ses chères études. Une biographie de Luther, publiée en 1850, est plutôt le réquisitoire d'un procureur que le récit d'un historien, ainsi qu'il l'a dit plus tard lui-même. En 1853, parut son savant ouvrage, *Hippolyte et Calliste ou l'Église romaine dans la première moitié du IIIe siècle;* en 1858, le premier volume d'une histoire de l'Église, *le Paganisme et le Judaïsme comme précurseurs du Christianisme,* auquel succéda le second, dès 1860. Mais ce dernier tome, intitulé : *le Christianisme et l'Église au temps de sa fondation,* ne devait point avoir de suite. Déjà Dœllinger ne voyait plus les origines de l'Église avec les yeux d'un fidèle soumis à ses moindres traditions, et, par suite, loin de favoriser, dans les hautes sphères ecclésiastiques, ses recherches érudites et consciencieuses, on suscita toutes les entraves possibles au savant munichois, que déjà l'on accusait ouvertement à Rome de sentir le fagot. Il finit même par s'attirer des réprimandes directes, en prononçant à Pâques 1861 ses conférences publiques sur le pouvoir temporel des papes, qu'il regardait naïvement comme un service rendu au saint-siège. Le nonce irrité quitta la salle de l'Odéon et, depuis ce moment, Dœllinger fut considéré dans l'entourage de Pie IX comme une brebis égarée loin du bercail. Ses *Légendes pontificales du moyen âge,* publiées en 1863, loin de le faire rentrer en grâce, provoquèrent contre lui de nouvelles attaques et le dégoûtèrent malheureusement du projet qu'il avait longtemps caressé d'écrire une Histoire de la papauté. Les idées et thèses théologiques, soutenues durant la même année par Dœllinger dans les conférences des théologiens munichois, ayant été directement condamnées peu après par un des articles du *Syllabus,* la rupture morale entre le savant professeur et la curie romaine s'accentua de plus en plus ; mais elle n'éclata au grand jour que lorsque le pape Pie IX convoqua le concile du Vatican. C'est alors que Dœllinger protesta par son fameux écrit *le Pape et le concile,* publié sous le pseudonyme de Janus, et qui eut, surtout en Allemagne, un retentissement prodigieux. Il continua la polémique dans ses *Lettres du*

concile, insérées d'abord dans la *Gazette d'Augsbourg,* et qui le montraient à la fois comme un érudit profond et un polémiste incisif. Après la promulgation du dogme nouveau, malgré les défections de nombreux amis, il refusa de se soumettre et fut excommunié en conséquence par l'archevêque de Munich, en avril 1871. Protégé par la faveur royale, il put rester néanmoins en possession tranquille de ses titres et fonctions, et la majorité des professeurs de l'Université, en le nommant recteur, sembla vouloir s'associer à ses protestations théologiques. Depuis, Dœllinger, courbé par l'âge et les infirmités, n'a plus joué qu'un rôle assez effacé dans l'histoire des querelles religieuses contemporaines, bien qu'il ait formellement adhéré au vieux catholicisme et lui soit resté fidèle jusqu'à la fin. Il continua son enseignement académique pendant quelques années encore et occupa ensuite ses loisirs par des recherches sur l'histoire des sectes du moyen âge; un premier volume de documents, inédits ou déjà connus, avait paru quand il mourut le 10 janvier 1890, laissant le souvenir d'un homme de grand savoir, auquel les circonstances extérieures n'ont jamais permis de produire, sans restrictions imposées du dehors, les idées qu'il nourrissait au dedans de lui et d'utiliser librement les trésors d'érudition qu'il avait accumulés durant soixante-cinq années d'études.

Presque au même moment que le grand historien de l'Église catholique, — si tant est que l'on consente à lui accorder, maintenant qu'il est mort, cette dernière épithète, — s'éteignit le plus illustre des historiens ecclésiastiques de l'Allemagne protestante. Charles-Auguste de Hase n'était guère plus jeune que Dœllinger, car il était né le 25 août 1800 à Steinbach, petite localité de la Saxe royale, où son père était pasteur. Pendant qu'il étudiait la théologie à Leipzig, il se laissa affilier à l'association patriotique des étudiants, la *Burschenschaft,* fut expulsé du royaume pour ce motif, et se rendit à Erlangen, où il termina ses études de la façon la plus brillante. Il allait inaugurer sa carrière académique à Tubingue, comme *privat-docent,* quand la police apprit que le jeune docteur avait fréquenté, à Erlangen aussi, les réunions clandestines de la *Burschenschaft,* crime dont les Metternich et les Kamptz ne pouvaient assez punir les coupables. Accusé de participation à des complots purement imaginaires, Hase fut condamné à passer dix mois comme prisonnier au Hohen-Asperg, la prison d'État du Wurtemberg; il a décrit ses souvenirs dans un ouvrage de sa vieillesse, *Ideale und Irrthümer* (Aspirations et chimères), qui raconte la première moitié de sa longue existence avec une verve attendrie et un *humour* charmant.

Dégoûté pour le moment de tout ce qui n'était pas théologie, le jeune Saxon demanda qu'on lui permit de revenir au pays et s'établit à Dresde, où, pendant plusieurs années, il déploya une activité littéraire des plus fécondes, publiant un *Manuel de la dogmatique évangélique,* un ouvrage en deux volumes sur la *Gnose,* etc. Sa *Vie de Jésus,* écrite en 1829, dans un esprit d'indépendance scientifique absolue, mais avec un sentiment religieux profond, qui le distingue de l'ouvrage à peu près contempo-

rain de Strauss, le rendit célèbre, et le gouvernement saxon voulut bien permettre à l'ex-*burschenschafter* de revenir à Leipzig comme agrégé libre, et de rentrer ainsi dans la carrière académique. Mais, dès 1830, Hase fut appelé comme professeur d'histoire de l'Église et de dogme à l'Université d'Iéna. Il y est resté pendant plus de cinquante ans, vivant paisiblement dans le cadre tour à tour riant et sévère que les collines de la Thuringe et leurs versants abrupts tracent autour de la petite ville universitaire. Ce n'est qu'en 1883 que le vieux professeur, vaincu par l'âge, demanda sa mise à la retraite. Nous n'avons point à parler ici de son enseignement, qu'ont goûté des milliers d'auditeurs assidus autour de sa chaire, mais que des esprits très cultivés pouvaient seuls apprécier à sa juste valeur, dans ses jugements aussi profonds que spirituels sur les hommes et les choses. Nous ne mentionnerons également que ceux de ses écrits qui se rattachent directement aux études historiques. En première ligne, il faut parler de son *Manuel d'histoire ecclésiastique*, publié pour la première fois en 1834 et tenu à jour par une douzaine au moins de révisions successives, qui lui ont conservé sa valeur scientifique originale au delà d'un demi-siècle. On sait combien les manuels de ce genre sont fréquents en Allemagne; comment celui de Hase, maintenu par l'auteur dans des dimensions modestes, a-t-il eu pareil succès ? On n'a qu'à l'ouvrir et à en parcourir quelques pages pour trouver la réponse à cette question. Pour le fonds tout d'abord, c'est un guide d'une richesse d'informations, d'une intégrité scientifique admirables. Apportant une curiosité sympathique à l'étude de toutes les manifestations de la pensée et de la vie religieuse, l'historien d'Iéna s'efforce d'être également juste pour toutes et y réussit presque toujours. Mais c'est pour la forme surtout que l'ouvrage de Hase se distingue de ses devanciers comme de ses imitateurs. Il est rédigé sous forme de paragraphes, d'une concision extrême, négligeant les détails oiseux, mais groupant en faisceau lumineux les faits caractéristiques d'une vie ou d'une époque, de manière à tirer parti de tous les matériaux amassés par une érudition laborieuse, éclairée par la critique. Parfois un seul mot, une anecdote résumée dans ce style lapidaire, font surgir devant nos yeux les hommes et les choses du passé. On dirait une série de médailles admirablement frappées, ou bien encore une collection de petits tableaux de maître, au cadre artistement sculpté. Ce n'est pas tout à fait à tort qu'un théologien français l'appelait un jour le Meissonier de l'histoire ecclésiastique. Sans doute une pareille façon d'écrire a ses défauts particuliers. L'expression de la pensée de l'auteur devient par moments trop alambiquée, trop ténue, j'oserai dire fatigante; c'est, prise à forte dose, pour le grand public, et même pour les gourmets, une nourriture trop piquante. A coup sûr, un esprit vulgaire sera souvent incapable de bien comprendre les apophtegmes si finement ciselés de l'historien et l'on voudrait un peu de détente dans ses phrases, mises et remises sur le métier, pour y renfermer plus d'idées, dites sous une forme spirituelle, dans l'étroite prison d'une seule période.

Mais M. Hase ne s'est pas contenté de retracer l'histoire de l'Église dans son ensemble; il a consacré plusieurs monographies justement célèbres à des personnages marquants de l'histoire religieuse du moyen âge, et c'est, à notre avis, ce qu'il a fait de meilleur. On y admire, plus en détail, son merveilleux talent de s'assimiler les individualités et les personnalités les plus diverses. Jamais les saints de l'Église du moyen âge n'ont été mieux racontés, d'une plume plus sympathique et plus respectueuse, que par l'habile dialecticien, qui, dans sa *Polémique protestante,* a renouvelé les arguments rebattus de la vieille lutte contre Rome. Sa biographie de sainte Catherine de Sienne, ses études sur saint François d'Assise, sur Savonarole et Jeanne d'Arc, sont de ces pages qu'un esprit délicat et sérieux relira toujours avec un nouveau plaisir, car un peintre habile y fait revivre sous nos yeux des personnages lointains, un psychologue raffiné nous les fait comprendre, sans que le critique et le savant cessent jamais de contrôler l'artiste.

Nommons encore son *Histoire du théâtre religieux au moyen âge* (1858), ses conférences historiques diverses, faites devant un public choisi, soit à Iéna, soit à Weimar, et réunies plus tard en volume (*Rosenvorlesungen,* 1880), ses études d'histoire ecclésiastique contemporaine, si remarquables par la sûreté du jugement politique (*les Deux archevêques,* 1839; *la Fin du Kulturkampf,* 1879), et la ferme adhésion de l'auteur aux principes libéraux, même au moment où ils n'étaient guère en faveur ni chez les gouvernants, ni auprès de l'opinion publique. Hase avait commencé une *Histoire de l'Église,* aux dimensions plus vastes, dont le premier volume seul avait paru, quand la mort est venue le frapper et priver la science théologique allemande de son doyen d'âge et d'un de ses représentants modernes les plus sympathiques et les plus autorisés.

Rod. Reuss.

— La Société royale des sciences de Leipzig a mis au concours pour 1892 une étude sur les localités de l'Attique, où se trouvaient les sanctuaires des différents dieux et héros, et sur les conséquences qu'on peut en tirer pour la plus ancienne histoire de l'Attique. — Pour le prix Wedekind, la Société a remis au concours l'édition des Mémoires sur la vie et l'époque de l'empereur Sigismond, composée par Eberhard Windeck de Mayence (1er prix), et, pour le second prix, elle demande une histoire du duché de Souabe depuis le commencement du xe siècle jusqu'à la seconde moitié du xiiie siècle.

— Le professeur Friedensburg, membre de l'institut historique de Prusse à Rome, prépare un recueil des relations adressées, de 1520 à 1576, par les nonces du pape en Allemagne. Les rapports adressés d'Allemagne par les nonces pour les années 1576-1585 seront réunis et publiés par M. Hansen.

— Dans le volume du *Corpus inscr. graecarum,* qui contient les inscriptions d'Italie et de Sicile, figureront aussi les inscriptions grecques de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Angleterre. Ce volume paraîtra dans le courant de l'année 1890. Avant la fin de cette année

paraitra aussi le tome VI du *Corpus inscr. lat.*, qui contient les inscriptions de la ville de Rome. On a commencé l'impression du t. XIII, qui contient les inscriptions de la Gaule. On prépare une réédition du tome Ier.

— L'Académie de Prusse a voté une somme de 500 marcs au professeur Winkler de Breslau pour un voyage à Saint-Pétersbourg, à l'effet d'étudier les langues samoyède, tongouse et turque.

— Le palais carolingien d'Ingelheim, près de Mayence, était, dans ces derniers temps, menacé d'une entière destruction par des constructions modernes; le gouvernement hessois vient de prendre des mesures pour en sauver les derniers débris.

— Le premier cahier de la *Deutsche Zeitschrift fuer Geschichtswissenschaft*, publié par M. Quidde (année 1890), contient un article de M. Alfred Stern, qui nous fait connaitre une source tout à fait oubliée et fort importante de l'histoire de la Révolution. Le travail de M. Stern, intitulé *Conrad Engelbert Oelsner's Briefe und Tagebuecher*, s'occupe d'un livre très rare composé par un Allemand intelligent et libéral, qui séjourna à Paris, pour la première fois, pendant les années 1789-1793, y fit la connaissance de Mirabeau, Talleyrand, Lafayette, Siéyès, Robespierre, Pétion, Barnave, Théroigne de Méricourt, etc., assista aux séances de la Constituante, de la Législative, du club des Jacobins et y connut plus d'un trait de l'histoire secrète de la Révolution. Œlsner, l'ami et le correspondant de Varnhagen et de Stægemann, n'est pas un personnage inconnu. Il revint même, en qualité officielle ou demi-officielle, au service de la ville de Francfort et de la Prusse, dans la capitale de la France où il mourut en 1828. Il est l'auteur d'un travail intitulé : *Des Effets de la religion de Mahomet pendant les trois premiers siècles de sa fondation*, qui fut couronné par l'Institut en 1810. Mais on lui doit beaucoup d'autres publications, qu'il a préféré faire imprimer sous le voile de l'anonyme. M. Stern a su démontrer, d'une manière incontestable, que c'est de lui qu'émane le livre curieux *Bruchstücke aus den Papieren eines Augenzeugen und unparteiischen Beobachters der franzœsischen Revolution* (s. l., 1794). La seconde édition de ce livre, corrigée et améliorée, mais tout à fait oubliée comme la première, porte le titre : *Luzifer oder gereinigte Beitræge zur Geschichte der Franzœsischen Revolution. Erster Theil* (s. l., 1797). La seconde partie du *Luzifer* (s. l., 1799) n'est en général que la réimpression d'une série d'articles très curieux et relatifs aux événements français qu'Œlsner avait fait paraître auparavant dans la *Minerva*, publiée par Archenholz. M. Stern, comme nous l'avons dit (*Revue hist.*, t. XLIII, p. 91), avait déjà fait usage du livre d'Œlsner dans sa biographie de Mirabeau. Il a pu se servir, pour éclaircir le rôle politique et littéraire d'Œlsner, de sa correspondance avec Paul Usteri, célèbre bourgmestre de Zurich, conservée dans cette ville par sa famille. On devrait souhaiter que les souvenirs d'Œlsner, un des meilleurs observateurs de la Révolution, tels qu'ils

nous sont parvenus dans les deux petits volumes de son *Luzifer*, fussent traduits pour le public français.

Livres nouveaux. — Antiquité. — *Cauer*. Parteien und Politiker in Megara und Athen. Stuttgart, Kohlhammer. — *E. Fabricius*. Theben; eine Untersuchung über die Topographie und Geschichte der Hauptstadt Bœotiens. Fribourg, Mohr. — *Hankel*. Die Ernennung und die soziale Stellung der rœmischen Kriegstribunen. Leipzig, Fock. — *Luebeck*. Das Seewesen der Griechen und Rœmer. Hambourg, Herold. — *W. Ihne*. Rœmische Geschichte. Bd. VIII : das Triumvirat bis zum Kaiserthum. Leipzig, Engelmann. — *Rosenthal*. Quamne curam Athenienses, post expeditionem illam a. 415 in Siciliam factam, rerum Siciliensium habuerint, quaeritur. Gross-Strehlitz, Wilpert. — *Hoff*. Die Kenntniss Germaniens im Alterthum bis zum 2 Jarh. Leipzig, Fock. — *O. Gilbert*. Geschichte und Topographie der Stadt Rom im Alterthum. 3e partie. Leipzig, Teubner. — *Liebenam*. Zur Geschichte und Organisation des rœmischen Steuerwesens. Ibid. — *Wiegandt*. Julius Cæsar und die tribunizische Gewalt. Leipzig, Fock. — *Frœhlich*. Das Kriegwesen Cæsar's. Zurich, Schulthess. — *Schubert*. Herodots Darstellung der Cyrussage. Breslau, Kœbner. — *Glaser*. Skizze der Geschichte und Geographie Arabiens von den ältesten Zeiten bis zum Propheten Mohammad. Bd. II. Berlin, Weidmann.

Histoire générale. — *Gronau*. Die Ursperger Chronik und ihr Verfasser. Berlin, Lehmann. — *Kunz*. Der polnisch-russische Krieg von 1831. Berlin, Luckhardt. — *A. von Druffel*. Kaiser Karl V und die römische Curie, 1544-1546. Munich, Franz. — Politische Correspondenz Kaiser Wilhelms I. Berlin, Steinitz. — *Kunz*. Die Feldzüge des Feldmarschalls Radetzky in Oberitalien, 1848-49. Berlin, Wilhelmi. — *Salomon*. Frankreichs Beziehungen zu dem schotischen Aufstand, 1637-1640. Berlin, Speyer. — *Hauck*. Kirchengeschichte Deutschlands. 2e partie : die Auflösung der Reichskirche. Leipzig, Hinrichs. — *Bellesheim*. Geschichte der katholischen Kirche in Irland. Bd. I. 432-1509. Mayence, Kirchheim. — *Brosch*. Geschichte von England. Bd. VI. Gotha, Perthes. — *Schirrmacher*. Geschichte von Spanien. Bd. V. Ibid. — *W. Heyd*. Beiträge zur Geschichte des deutschen Handels. Die grosse Ravensburger Gesellschaft. Stuttgart, Cotta. — *Schanz*. Die Steuern der Schweiz in ihrer Entwickelung seit Beginn des xix Jahrh. Ibid. — *Westerkamp*. Das Bundesrecht der Republik der Vereinigten Niederlande, 1579-1795. Marbourg, Elwert. — *Wolf*. Der Augsburger Religionsfriede. Stuttgart, Gœschen. — *Heidenhain*. Die Unionspolitik Landgraf Philipps von Hessen, 1557-1562. Halle, Niemeyer. — *Kuropatkin*. Kritische Rückblicke auf den russisch-türkischen Krieg, 1877-78. Berlin, Mittler. — *Gœhtgens*. Die Beziehungen zwischen Brandenburg und Pommern, 1440-1470. Giessen, Ricker. — Die Kriege Friedrichs des Grossen. 1re partie : der erste schlesische Krieg, 1740-42. Bd. I. Berlin, Mittler. — *Boguslavsky*. Der Zug der Engländer gegen Kopenhagen im Frühjahr 1801. Ibid. — Politische Correspondenz Friedrichs des Grossen. Bd. XVIII. Janv.-juin 1759. Berlin, Duncker. — *Simonsfeld*. Eine deutsche Colonie zu Treviso im späteren Mittelalter. Munich, Franz. — Urkunden und Aktenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm von Brandenburg. Bd. XIII et XIV. Berlin, Reimer.

Histoire locale. — *Schœfer*. Hanserecesse, 1477-1530. Vol. IV. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Kœhne*. Der Ursprung der Stadtverfassung in Worms, Speyer und Mainz. Breslau, Kœbner. — *Bahrfeldt*. Der Münzfund von Aschersleben; ein Beitrag zur Denarkunde der xiii u. xiv Jahrh. Berlin, Weyl. — *M. Mayer*. Quellen zur Behörden-Geschichte Bayerns : die Neuorganisation

Herzog Albrechts V. Bamberg, Buchner. — *J. Hansen.* Westfalen und Rheinland im XV Jahrh. Leipzig, Hirzel. — *C. von Hausen.* Vasallen Geschlechter der Markgrafen zu Meissen, Landgrafen zu Thüringen und Herzoge zu Sachsen bis zum Beginn des XVII Jahrh. Berlin, Heymann. — *Priebatsch.* Die grosse Braunschweiger Stadtfehde, 1492-1495. Breslau, Priebatsch. — *Collischonn.* Franfurt am Main im Schmalkaldischen Kriege. Strasbourg, Trübner. — *Egloffstein.* Fürstabt Balthazar von Dermbach und die katholische Restauration im Hochstifte Fulda, 1570-1606. Munich, Rieger. — *J. Schneider.* Geschichte der evangelischen Kirche der Elsass, 1789-1802. Strasbourg, Schmidt. — *Isenbeck.* Das Nassauische Münzwesen. Wiesbaden, Lützenkirchen. — Dortmunder Urkundenbuch. Bd. II. 1377-1394. Dortmund, Kœppen. — Liv-Est-und Curländisches Urkundenbuch. Bd. IX. 1436-1443. Riga, Deubner. — *Dieckmeyer.* Die Stadt Cambrai. Verfassungsgeschichtliche Untersuchungen. Bielefeld, Velhagen. — *Dœbner.* Urkundenbuch der Stadt Hildesheim. Theil IV : 1428-1450. Hildesheim, Gerstenberg.

Angleterre. — M. W. Blades, bien connu des bibliographes, surtout par ses travaux sur Caxton, est mort le 27 avril dernier, à l'âge de soixante-cinq ans.

— Les délégués de Clarendon press (Oxford) ont décidé de publier une série de biographies historiques des « maîtres de l'Inde, » combinée de manière à donner une histoire générale de l'Hindoustan, depuis le roi Asoka jusqu'à lord Dalhousie.

— On dit que l'Université de Cambridge doit acheter (au prix de 5,000 l. st.) les mss. de la bibliothèque de Cheltenham qui n'ont pas été vendus à l'Allemagne ni à la Belgique; cependant le gouvernement d'Alsace-Lorraine doit acheter les mss. relatifs à l'Alsace et à la Lorraine, parmi lesquels 3,400 chartes.

— La *Record Society* est définitivement constituée. Elle a tenu sa première assemblée générale le 1er mai dernier. M. le comte Beauchamp a été élu président; parmi les vice-présidents se trouve l'évêque d'Oxford (W. Stubbs). M. Phillimore a été chargé de diriger les publications de la Société, dont il est, on le sait, un des promoteurs. La Société se propose de commencer par publier un inventaire, dressé par M. C. Smith, des testaments de 1383 à 1558 enregistrés à Somersethouse.

— La *Chetham Society* a décidé de publier les poèmes et le livre de raison de John Byrom, une Histoire de la paroisse de Saint-Michel-sur-Wyre, la liste des « Recusants » du comté de Lancastre en 1716 et une histoire de la chapelle de Newton.

— La *Camden Society* a décidé de publier pour le prochain exercice les Visites de la collégiale de Southwell, le 1er volume des Papiers de Clarke et les comptes de Henry, comte de Derby, plus tard Henri IV, pendant ses voyages à l'étranger.

— Le 4e volume de la Selden Society comprendra un recueil de précédents en français tirés de procès jugés devant des cours de manoirs; ce recueil n'est pas postérieur au milieu du XIVe siècle. — Le 5e volume

contiendra le texte du Miroir de justice, bien connu, d'après le seul manuscrit existant.

— On vient de distribuer aux membres de la Société pour l'histoire d'Oxford le tome II du *Survey of the antiquities of the city of Oxford* d'Anthony Wood. Une carte en couleurs annexée au volume montre les bâtiments académiques et ecclésiastiques existant à Oxford en 1440.

— Le *Cartularium saxonicum* de M. Walter DE GRAY BIRCH avance, mais lentement. Le 27e fascicule contient 48 actes compris dans les années 965-973.

— Le 12e rapport de la Commission des manuscrits historiques vient de paraître.

— Les manuscrits de la Chambre des Lords, si importants pour l'histoire de la Révolution anglaise au XVIIe s., viennent d'être inventoriés pour cette Commission. L'inventaire a paru dans son dernier rapport.

— La publication du Livre rouge de l'Échiquier, préparée par M. Walford SELBY, sera terminée par M. H. HALL, du P. R. O., et M. J.-H. ROUND (Rolls series).

— Sous le titre : *Ely episcopal records,* M. A. GIBBON doit publier l'inventaire des archives épiscopales conservées au palais d'Ely. Il est vrai que cet inventaire sera tiré seulement à 50 exemplaires pour les souscripteurs. Alors à quoi bon?

— Une société charitable a obtenu, en 1888, une « charte d'incorporation » qui lui donne une sorte d'existence légale sous le nom de grand prieuré de l'ordre de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem en Angleterre. Cet ordre avait été dissous par Henri VIII, puis rétabli par Philippe, et Marie-Élisabeth annexa tous ses biens à la couronne sans prononcer la dissolution de l'ordre lui-même. L'existence légale de celui-ci n'a donc pas cessé; elle a seulement été suspendue. C'est ce que la nouvelle société vient d'exposer dans une intéressante brochure intitulée : la 6e langue, ou langue anglaise, de l'hôpital de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem; résumé de son histoire et de son état présent.

Autriche-Hongrie. — Le 21 avril est mort à Wæhring, près de Vienne, à l'âge de soixante-un ans, l'historien M. Moritz SMETAZKO, connu sous le pseudonyme de SMETS.

— M. le prof. Otto KELLER, de Prague, a donné une excellente édition critique des *Hellenika* de Xénophon, avec un très copieux apparatus criticus; la dernière édition était celle de Dindorf, en 1853.

LIVRES NOUVEAUX. — *Vivenot* et *Zeissberg*. Quellen zur Geschichte der deutschen Kaiserpolitik Œsterreichs wæhrend der franzœsischen Revolutionskriege, 1790-1801. Bd. V. Vienne, Braumüller. — *Blumenstok*. Der pæpstliche Schutz im Mittelalter. Innsbruck, Wagner. — *Krones*. Tirol 1812-1816 und Erzherzog Johann von Œsterreich. Innsbruck, Wagner. — *Ladewig*. Regesta episcoporum Constantiensium. Bd. I. Ibid. — *Koch* et *Wille*. Regesten der Pfalzgrafen am Rhein 1114-1400. 4e livr. Ibid. — *Tomasin*. Die Volksstæmme im Gebiete von Triest und in Istrien. Trieste, Schimpff.

Belgique. — M. H. Vander-Linden, élève du cours pratique de M. le professeur Pirenne à l'université de Gand, vient de faire paraître une intéressante étude sur la *Révolution démocratique du XIVe siècle à Louvain*. On sait que Louvain était alors une des grandes villes industrielles du nord de l'Europe et la capitale du duché de Brabant (44 p.; Louvain, Fonteyn).

— M. Napoléon de Pauw a publié avec une introduction les pièces d'une information judiciaire accompagnée d'un miracle à Gand en 1306 (collection des bibliophiles flamands). Le titre est : *Dit es tbesouch van dien dat Pieter Boe ende Leuz syn broeder ontcracht waren den here vor sinte Verrilden kerke te Ghent* (126 p.; Gand, Ad. Hoste).

— Sous le titre de : *Une lettre du précepteur de Philippe II*, M. Ch. Ruelens, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque royale de Bruxelles, a publié, à l'occasion des noces d'un de ses collègues, une plaquette renfermant une épître inédite en espagnol, adressée, le 21 mars 1541, à l'empereur Charles-Quint, qui se trouvait alors à la diète de Ratisbonne, par Jean Silicens, précepteur du jeune Philippe II. On y voit que ce dernier, âgé alors d'environ quatorze ans, a passé tout son carême « à lire à lui tout seul la Bible pendant les heures en dehors de ses études ordinaires, et qu'il s'y avance déjà si bien qu'il en sortira *par sa sainte obstination* » (23 p.; Bruxelles, Weissenbruch).

— Le tome II des *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas* (1576-1583), que MM. P.-L. Muller, professeur à l'université de Leide, et Alph. Diegerick, conservateur-adjoint des archives de l'État à Gand, viennent de publier pour la Société historique d'Utrecht, se rapporte surtout aux troubles des Malcontents et des Gantois entre septembre 1578 et février 1579 (la Haye, M. Nyhoff, 664 p.).

— M. le professeur Ch. Mœller, de l'université catholique de Louvain, vient de nous donner les deux premiers fascicules du *Recueil des travaux* des membres de sa conférence d'histoire. Le premier est intitulé : *la Querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*, par M. Alfred Cauchie. C'est un excellent début pour l'auteur et pour la série de ces travaux (Louvain, Ch. Fonteyn, 216 p.). Le second fascicule, qui vient de paraître, contient un chapitre de l'histoire diplomatique du XVIe siècle : *les Droits de Charles-Quint au duché de Bourgogne*, par M. Alfred de Ridder (même éditeur, 160 p.). Deux autres fascicules sont sous presse. En même temps a paru le second fascicule des *Annales de la faculté de philosophie et lettres de l'université libre de Bruxelles* (Bruxelles, Weissenbruch, 180 p.). On y trouve deux travaux du cours pratique de M. le professeur Vanderkindere : *le Droit de vengeance dans le comté de Namur (XIVe et XVe s.)*, par M. Louis Wodon, et *la Guerre privée dans le comté de Hainaut aux XIIIe et XIVe s.*, par M. Félicien Cattier. Nous avons déjà signalé à nos lecteurs les travaux analogues des cours pratiques de MM. les professeurs Kurth et Fredericq à l'univer-

sité de Liège, de ce dernier et de M. Pirenne à l'université de Gand, de M. Philippson à l'université libre de Bruxelles. L'enseignement supérieur de l'histoire a été complètement régénéré dans les quatre universités belges par l'institution des cours pratiques dus à l'initiative bénévole des professeurs. Le gouvernement a suivi en créant des cours théoriques spéciaux dans les deux universités de l'État (Liège et Gand), et la récente loi sur l'enseignement supérieur, détestable en bien des parties, aura cependant une heureuse influence sur l'étude de l'histoire en tant qu'elle établit l'obligation de la dissertation doctorale, ce qui favorisera puissamment l'éclosion de travaux comme ceux qui jusqu'à présent ont été élaborés par pur dilettantisme dans les cours pratiques.

— Dans le volume intitulé : *Célébration du jubilé cinquantenaire du synode évangélique de Belgique,* on trouvera d'intéressantes notices historiques consacrées par les pasteurs aux origines et aux vicissitudes des églises protestantes d'Anvers, Gand, Maria-Hoorebeke, Courtrai-Roulers, Dour, Pâturages, la Bouverie, Tournai, Verviers, Liège, Seraing et Bruxelles, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours (Bruxelles, Verhavert, 450 p.).

États-Unis. — Le 5 décembre dernier est mort à Cannes M. le général Fr.-W. Palfrey, de Boston, l'homme qui connaissait le mieux l'histoire primitive de la Nouvelle-Angleterre, dont le 5e volume était sous presse au moment de sa mort. Il a également publié plusieurs récits remarquables sur la guerre de sécession dans les « Campaigns of the civil war. »

— On annonce la mort de M. Francis Bowen, professeur à l'université de Harvard, à Cambridge, U. S. Il a publié entre autres ouvrages historiques : *Documents of the constitution of England and America from Magna charta to the federal contitution of* 1789. Il était directeur du *North american review.*

— A signaler parmi les dernières publications des *John Hopkins University studies in historical and political science* les n°s VII à IX de la 7e série : *The River Towns of Connecticut,* par Ch.-M. Andrews, étude sur la formation de Wethersfield, Hartford et Windsor; les n^os^ X-XI de cette même série, spécialement intéressante pour des Français : *Federal Government in Canada,* par John-G. Bourinot, auteur d'une histoire constitutionnelle du Canada et d'une étude sur le gouvernement local du Canada, parue dans la 5e série des J. H. U. Studies. — Les deux premiers n^os^ de la 5e série sont consacrés à un travail intitulé : *The beginnings of American nationality,* par Albion-W. Small. Il y étudie la constitution et l'activité des congrès de 1774 et 1775 et les relations qui s'établirent entre ces congrès et les colonies qui devinrent les États de la Confédération.

Grèce. — M. G. Mavroyanni, ancien consul de Grèce à Marseille, a publié (2 vol. in-8°. Athènes, 1889) une histoire des îles Ioniennes, depuis 1797 jusqu'en 1815. On trouvera dans ce livre des détails inté-

ressants sur les deux occupations françaises de ces îles, de 1797 à 1799 et de 1807 à 1814, ainsi que sur les autres événements dont elles furent le théâtre pendant cette période orageuse. Les sept îles, restées jusqu'en 1797 sous la domination de Venise, purent ainsi échapper au sort des autres pays grecs conquis par les Turcs. Elles formèrent en 1800, et plus tard en 1815, le premier état grec depuis la chute de l'empire grec en 1453. M. Mavroyanni a pu se servir des documents conservés dans les archives de Corfou.

— On connaît les divers travaux de M. A. Paspati sur Constantinople. Peu de personnes connaissent la topographie de la capitale de l'empire grec aussi bien que ce savant. Dans l'ouvrage qu'il vient de faire paraître à Athènes (« Siège et prise de Constantinople par les Ottomans en 1453 »), il utilise ses connaissances topographiques pour éclaircir quelques points obscurs de l'histoire de ce siège mémorable.

— M. D. Thérianos, qui a pendant vingt ans rédigé le journal grec bien connu Κλειώ à Trieste, a publié dans cette ville une biographie de Coray, en trois volumes in-8°. Dans une longue introduction, l'auteur nous présente l'histoire de la littérature grecque depuis la chute de Constantinople jusqu'à Coray. Le 3e volume comprend la traduction en grec des œuvres latines de Coray (qui était, comme on sait, docteur en médecine) et de ses opuscules français.

— M. C. Paparrigopoulos, le savant professeur d'histoire à l'université d'Athènes, a réuni en volume, sous le titre de Ἱστορικαὶ πραγματεῖαι, plusieurs monographies sur des sujets divers. La première de cette série et la plus importante est une vie de Karaiskakis, un des héros de la guerre de 1821.

— M. George Lampakis a fait paraître à Athènes une monographie très intéressante sur le couvent de Daphni, dont l'histoire se rattache à celle de la conquête franque de la Grèce pendant le moyen âge. M. Lampakis, qui s'occupe spécialement d'archéologie chrétienne, est le fondateur du Musée chrétien qui vient d'être inauguré à Athènes. Ce musée contient déjà un noyau qui, grâce aux trésors d'art byzantin encore conservés dans les couvents grecs, paraît destiné à former, avec le temps, une des collections les plus intéressantes d'Athènes.

— L'Association pour l'encouragement des études grecques en France vient de décerner le prix Zographos de 1,000 fr. à M. A. Miliarakis, pour son ouvrage Νεοελληνικὴ Γεωγραφικὴ φιλολογία, qui contient le catalogue de tout ce qui a été écrit par des Grecs sur la géographie historique, politique et économique de la Grèce, depuis 1800 jusqu'en 1889.

— La Société historique et ethnologique de la Grèce vient enfin de publier le premier fascicule du troisième volume de son Δελτίον. Il contient, entre autres, une monographie de M. T. Neroutsos, l'égyptologue bien connu, sur l'histoire de l'église d'Athènes depuis saint Paul jusqu'à la conquête franque; M. Sakellion, l'ancien conservateur de la bibliothèque du couvent de Patmos, y publie aussi une lettre inédite

du patriarche de Constantinople Nicolas (895-920) à l'émir de Candie. Il faut espérer que la publication de cet intéressant recueil n'est pas destinée à subir de nouveaux retards.

— Le livre de l'amiral Jurien de la Gravière sur la marine des Anciens vient de paraître en grec (Athènes, 1890), traduit par M. Constantin-N. Rados.

— M. Svoronos vient de publier chez Beck, à Athènes, la 1re partie d'une *Numismatique de la Grèce ancienne.*

Roumanie. — MM. Petrescu et Sturdza viennent de publier chez Gerold, à Vienne, les tomes II et III des *Actes et documents relatifs à l'histoire de la régénération de la Roumanie.*

Italie. — Le 4 juin 1890 est mort à Gênes M. G. Canale, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Il avait été membre de l'académie des sciences de Turin, ami de Mazzini, de Cavour, de Sclopis. On lui doit des *Commentari storici della Crimea ;* une *Storia di Genoa ;* une *Istoria dei beni ecclesiastici, del dominio temporale dei papi e della nazionale unità d'Italia sotto il re Vittorio Emanuele II ;* un savant mémoire sur l'*Antico commercio dei Genovesi innanzi il sec. VIII ;* une vie de Christophe Colomb, etc.

— La librairie Lœscher, à Rome, a publié le 1er fascicule du tome I d'un *Spicilegio vaticano di documenti, inediti e rari, estratti dagli archivi e dalla biblioteca della sede apostolica.*

— Vient de paraître un *Manuale di storia del diritto italiano dalle invasioni barbariche ai giorni nostri,* par Giuseppe Salvioli (Turin, Unione tipogr., 575 p. in-8°); il est fort bien fait, malgré quelques obscurités dans la forme et quelques inexactitudes dans les indications bibliographiques.

— M. Gennaro Bonanno, bibliothécaire de Crémone, décrit et commente, dans une brochure (Crémone, 1890), *Due rarissimi globi di Mercatore,* un terrestre de 1541 et un céleste de 1551 qui se trouvent à la bibliothèque.

— Une société coopérative d'ouvriers typographes, qui s'est constituée à Rome, a publié d'une façon remarquable (Tip. del Senato) le *Trattato della pittura di Leonardo da Vinci.* M. Marco Tabarrini, sénateur, y a mis une préface où il disserte, avec beaucoup d'esprit critique, sur l'œuvre de Léonard et sur l'état de l'art et de la civilisation à l'époque de la renaissance italienne du xve siècle.

— Le prof. B. Rumboni, dans un mémoire publié dans les *Atti* de l'Académie archéologique de Naples, a donné d'intéressants détails sur le *Museo Gœthiano nazionale in Weimar,* surtout pour ce qui regarde les Romains d'Italie.

— Dans la *Rassegna nazionale* de Florence (juin 1890), un jeune professeur, Agostino Rossi, a publié une belle étude biographique et critique sur François Mignet; outre les détails sur la vie de Mignet, qu'il rattache

aux faits de l'histoire contemporaine de la France, il analyse ses œuvres historiques, dont il fait ressortir le mérite et qu'il caractérise avec beaucoup de bonheur d'expression.

— Sous le patronage de la société historique de Naples, M. Benedetto Croce se propose de publier une *Biblioteca napoletana* qui comprendra des œuvres relatives aux choses napolitaines.

— Depuis quelque temps vont se multipliant en Italie les publications de guides historiques pour les plus petites communes de la péninsule ; ces guides, si l'on en retire les amplifications où tombent souvent les auteurs d'histoires locales, ne sont pas sans importance pour l'histoire générale d'Italie. Indiquons-en quelques-uns : G. Speranza, *Guida storica di Grottamare* (province d'Ascoli-Piceno. Ripatransone, 1889) ; G. Bianconi, *Monografia del comune di Deruta* (Pérone-Turin, 1889) ; Aleandri, *Guida storica di San Severino-Marche* (Sanseverino, 1889) ; G. Donaudi, *Storia di Porto Maurizio* (Porto-Maurizio, 1889).

— M. Romussi a publié un petit livre illustré (*Milano che sfugge*. Milan, Rechiedei, 123 p. in-12) sur le vieux Milan, mœurs et monuments.

Livres nouveaux. — Histoire générale. — I codici palatini della biblioteca nazionale centrale di Firenze. Vol. II, fasc. 1. Rome, Bencini. — *Furse*. Mémoires numismatiques de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, illustrés avec les médailles et monnaies frappées par les grands maîtres de l'ordre. 2e édit. Rome, Forzani. — *Mencacci*. Memorie documentate per la storia della rivoluzione italiana. Vol. III. Rome, Artigianelli di s. Giuseppe. — *G. di Revel*. La cessione del Veneto ; ricordi di un commissario regio militare. — *Mellini Ponçe de Leon*. I Francesi all' Elba 1799. Livourne, Giusti. — *Camera*. Elucubrazioni storico-diplomatiche su Giovanna I regina di Napoli e Carlo III di Durazzo. Salerne, impr. nationale. — *G. Claretta*. Dell' ordine mauriziano nel primo secolo della sua ricostituzione e del suo grand ammiraglio A. Provana di Leini. Turin, Bocca. — *Fabris* et *S. Zanelli*. Storia della brigata Aosta. Città di Castello, Lapi. — *Manfrin*. Gli ebrei sotto la dominazione romana. Vol. II. Rome, Bocca. — *Costi*. Storia d'Etiopia. Milan, Brigola. — *Bertolotti*. Storia dell' esercito sardo e de' suoi alleati, 1848-49. Turin, Pozzo. — *Mancardi*. Reminiscenze storiche edite ed inedite documentate. Vol. I. Turin, Roux.

Histoire locale. — *Pinzi*. Storia della città di Viterbo. 2 vol. Rome, impr. de la Chambre des députés. — *Caporale*. Memorie storico-diplomatiche della città di Acerra e dei conti che la tennero in feudo. Naples, Jovene. — *Magherini*. Storia di Città di Castello. Città di Castello, Lapi. — *Turletti*. Storia di Savigliano. Vol. III. Savigliano, Bressa. — *Curzio*. Fr. Ferruccio e la guerra di Firenze, 1529-1530, raccolta di scritti e documenti rari. Florence, G. Pellas. — *Menachio*. Memorie storiche della città di Carmagnola. Turin, Roux. — *Cavagna*. L'agro vogherese. Vol. I. Casorate Primo, Rossi. — *Corsini*. Lorenzino dei Medici. Siracuse, tip. del Tamburo. — *Gius. Giusti*. Memorie inedite, 1845-49. Milan, Trèves. — *Hirsch*. Il ducato di Benevento sino alla caduta del regno longobardo. Trad. par *Schipa*. Turin, Roux. — *Castaldi*. Storia di Torre del Greco. Torre del Greco, Cons. — *Giarelli*. Storia di Piacenza dalle origini ai nostri giorni. Vol. II. Plaisance, Porta. — *Grassi*. Storia della città d'Asti.

Vol. I. Asti, Borgo et Brignolo. — *Lencisa.* Pasquale Paoli e le guerre d'indipendenza della Corsica. Milan, Vallardi. — *Turletti.* Storia di Savigliano corredata di documenti. Vol. III.

Documents. — *Cais de Pierlas.* Statuts et privilèges accordés au comté de Vintimille et au Val de Lantosque. Turin, Clausen. — *C. Paoli.* Il libro di Montaperti. 1260. Florence, Vieusseux. — Antichi testamenti tratti dagli archivî della congregazione di carità di Venezia. 8e série. Venise, impr. de la Soc. des Compositeurs typographes. — *Gasparolo.* Codex qui *Liber crucis* nuncupatur, ex tabulario Alexandrino descriptus et editus. Turin, Lœscher. — Catalogo delle monete delle zecche italiane medioevali, componenti la collezione del conte F. Miari di Venezia. Milan, impr. L. di Giacomo Pirola. — *Mei.* Catalogo delle pergamene originali degli archivî di Cagli, 1285-1292. Cagli, Balloni. — *Palma di Cesnola.* Catalogo di manoscritti italiani esistenti nel museo britannico di Londra. Turin, Lœscher. — *Carreri.* Regesti dei principali documenti delle casa di Dovara conservati nell' archivio Gonzaga. Crémone, Maffezzoni. — *Battaglino* et *Calligaris.* Indices chronologici ad *Antiquitates ital. medii aevi* et ad *opera minora* A. Muratorii. Fasc. 2.

Portugal. — M. Joaquin de Aranjo a créé à Porto une revue mensuelle consacrée exclusivement à l'étude de la vie et des œuvres de Camoëns et intitulée *Circulo Camoniano* (prix de l'abonnement sur papier ordinaire : 75 fr.). Nous y signalons les contributions à une bibliographie camoënsienne par Carolina de Vasconcellos et les articles de M. M. de Fromont sur Catherine d'Athayde, la Béatrice portugaise.

Suisse. — M. le professeur J.-B. Galiffe est mort à Genève, le 25 février, à l'âge de soixante-douze ans. On lui doit, entre autres travaux, les tomes IV et V (1857-1884) des *Notices généalogiques sur les familles genevoises,* commencées jadis par M. J.-A. Galiffe; un *Armorial historique genevois* (1859), en collaboration avec M. A. de Mandrot; un mémoire étendu sur *Bezanson Hugues, libérateur de Genève* (1859)[1]; deux autres mémoires (*Pages d'histoire exacte,* 1862; *Nouvelles pages d'histoire exacte,* 1863)[2] dans lesquels, à propos de quelques procès criminels du xvie siècle, il a énoncé les jugements les plus sévères sur Calvin, ses partisans et ses historiens; une grande et belle publication sur *Genève historique et archéologique* (1869-1872; deux volumes in-4°, avec de nombreuses gravures); une collection de lettres inédites de la fin du xviiie siècle et du commencement du xixe (*D'un siècle à l'autre,* 1877-1878, deux volumes in-8°) qui éclairent d'un jour très vif la vie scientifique, politique et sociale de Genève à cette époque; une intéressante étude sur le *Refuge italien à Genève au XVIe et au XVIIe siècle* (1881), etc.

Membre assidu et très actif de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, de la Société d'histoire de la Suisse romande et de l'Institut national genevois, correspondant de la Commission royale de Turin, etc., M. Galiffe jouissait dans sa patrie comme à l'étranger d'une considéra-

1. *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* t. XI.

2. *Mémoires de l'Institut national genevois,* t. VIII et IX.

tion méritée. Il faut ajouter cependant qu'ayant hérité de son père[1], sur certaines parties de l'histoire de Genève, des théories très arrêtées où il entrait peut-être autant de fantaisie que d'érudition, il mettait à les défendre une ardeur, une ténacité, parfois même une intempérance de langage ou de style qui contrastaient singulièrement avec la douceur habituelle de son caractère. « C'était, » a dit de lui le *Journal de Genève*, « un *curiosus* qui cherchait souvent ce qu'il désirait trouver, et ne pouvait se résoudre à être détrompé. Mais c'était surtout un homme de cœur, d'un commerce agréable, très serviable et généreux, et dont la perte sera vivement regrettée. » P. V.

— La Direction des archives bernoises vient de publier le tome V des *Fontes rerum bernensium* (Berne, Schmid; in-8° de IV-846 et 56 p.). Ce volume, rédigé comme le précédent, par M. le Dr E. Blösch, comprend les années 1318-1331.

— La Société d'histoire de Bâle vient de mettre en vente le tome IV des *Basler Chroniken* (Leipzig, Hirzel; in-8° de VIII et 522 p.). Ce volume renferme, entre autres textes relatifs à l'histoire du XIVe et du XVe siècle, la chronique de Jean Brüglinger, 1444-1446, et celle du chapelain Erhard d'Appenwiler, 1439-1471 (renseignements intéressants sur la bataille de Saint-Jacques). Les différentes pièces publiées par M. le Dr A. Bernoulli sont, du reste, précédées d'introductions, accompagnées de notes et suivies de *Beilagen* où l'on retrouve à chaque page l'érudition patiente et précise qui distingue tous ses travaux.

— M. le Dr E. Blösch a publié, il y a quelques mois, une instructive conférence sur l'évêque de Sion Matthieu Schinner : *Der Kardinal Schinner. Akademischer Vortrag gehalten am* 27 *februar* 1890, *in Bern;* 20 p. in-8°. — Il y relève, en particulier, le fait que les grandes affaires auxquelles Schinner fut si activement mêlé de 1500 à 1521 ne l'empêchaient point de remplir en toute conscience les devoirs de son état. Ascète doublé d'un politique et d'un soldat, sa sévérité naturelle s'exerçait aussi bien sur les serviteurs indignes de l'Église (procès des dominicains de Berne, 1509) que sur les adversaires de Jules II ou de Léon X et sur ses propres ennemis.

— La Société d'histoire de Saint-Gall vient de commencer dans ses Mémoires (tome XXIV, 1re partie) la publication de la correspondance de Joachim de Watt (Vadian), le célèbre humaniste, homme d'État et historien saint-gallois du XVIe siècle.

— Le tome IX des *Quellen zur Schweizergeschichte* (Bâle, Geeringer; in-8° de LXXX et 782 p.) renferme la seconde partie de l'*Historia Rætica*, publiée par M. P. Plattner, avec une remarquable introduction de M. H. Wartmann sur la vie et les travaux d'Ulrich Campell.

1. Voir, sur celui-ci, la notice toute filiale que M. J.-B. Galiffe lui a consacrée en 1856 (Genève, Carey, 98 p. in-8°) et, dans un sens très différent, la brochure de M. H. Bordier : *l'École historique de Jérôme Bolsec*. Genève, 1880.

— La 6e livraison de l'*Histoire de la littérature allemande en Suisse*, par M. J. Bæchtold (Frauenfeld, Huber), contient les dernières pages du XVIe siècle (chant populaire, chant d'église, poésie satirique, littérature historique, etc.) et les premières du XVIIe.

— M. le professeur W. Œchsli vient de réunir en un élégant volume (*Bausteine zur Schweizergeschichte*, Zurich, Schulthess, 142 p., in-8°) quatre études déjà connues d'un certain nombre de lecteurs, mais qui n'avaient point encore été mises dans le commerce de la librairie. Ce sont : 1° le très intéressant essai sur « les fondateurs historiques de la Confédération » dont il a été parlé ici même il y a un an (*Revue*, t. XLI, p. 238); 2° une dissertation plus ancienne sur les démêlés de Zurich et de Schwyz au sujet de l'héritage du dernier comte de Toggenbourg, 1436-1437; 3° un article sur la tentative que les Suisses firent en 1503 de couper court au fléau des pensions et faveurs reçues de l'étranger; 4° enfin un examen critique du chapitre que M. de Sybel (*Fondation de l'empire d'Allemagne*, t. II, p. 247-269) a consacré naguère au conflit prusso-suisse de 1856 (affaire de Neuchâtel). Cette dernière étude est, d'un bout à l'autre, appuyée sur des pièces que M. de S. aurait pu aisément consulter; et quand on voit l'historien allemand se méprendre comme il le fait sur la politique du Conseil fédéral de ce temps-là, ignorer le mouvement de patriotique enthousiasme qui saisit, aux derniers jours de l'année 1856, la Suisse tout entière, ou négliger sans façon ce qui s'est passé, dans les premiers jours de janvier 1857, entre l'empereur Napoléon III et l'envoyé extraordinaire de la Suisse[1], on trouve tout naturel que l'habile et savant professeur de l'École polytechnique suisse ait relevé parfois en termes assez vifs ce que l'exposé de M. de S. laisse à désirer au double point de vue de l'exactitude et de l'impartialité.

— M. le curé L.-R. Schmidlin, de Biberist (canton de Soleure), vient de publier sur l'évêque de Bâle F. Fiala une biographie très soignée qui forme en même temps une intéressante contribution à l'histoire ecclésiastique de la Suisse pendant la seconde moitié du XIXe siècle : *Dr F. Fiala, Bischof von Basel. Ein Lebensbild*, etc.; in-8° de VIII et 280 p.

1. *Souvenirs politiques* du Dr Kern, p. 123 sq.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

JACQUES D'ARMAGNAC

DUC DE NEMOURS

1433-1477.

(Suite.)

IV.

Si après le Bien public Louis XI avait dédaigné la maison d'Armagnac ou n'avait pu réussir à se l'attacher, il s'était prodigué à l'égard du duc de Bourbonnais. On peut dire sans exagération qu'il lui avait livré le quart du royaume[1]. Profitant habilement des contestations territoriales qui existaient entre Jean II et le duc de Nemours, c'est Bourbon qu'il va opposer aux entreprises des d'Armagnac et c'est la maison de Bourbon surtout qui s'enrichira de leurs dépouilles. Au printemps de 1466, l'attitude hostile de Jacques et de Jean d'Armagnac parut assez inquiétante au roi pour que, redoutant de nouveaux « brouillis, » il ait formellement ordonné au comte de Comminges, gouverneur de Guyenne, d'étouffer immédiatement toute velléité de soulèvement[2]. En même temps qu'il pesait sur le comte d'Armagnac pour l'amener à licencier les bandes armées qui pillaient et rançonnaient le Rouergue, il expédiait au duc de Nemours Hugues Mancip, seigneur de Bournazel, sénéchal de Toulouse, avec un message

1. Par lettres données à Orléans le 19 nov. 1465, Louis XI établit Jean II son lieutenant général dans le duché d'Orléans au delà de la Loire, en Berry, aux bailliages de Lyonnais, Velay, Vivarais, Gévaudan, Albigeois, sénéchaussées de Rouergue, Quercy, Limousin, Périgord, bailliages de Saint-Pierre-le-Moutier, Montferrand et montagnes d'Auvergne. (*Invent. des titres de la maison ducale de Bourbon*, par Lecoy de la Marche, II, n° 6293.)

2. *Louis XI, Jean V d'Armagnac et le drame de Lectoure*, art. cité.

menaçant[1]. Le roi ne dissimula pas à son vassal qu'on lui avait fait « plusieurs rapports » contre sa personne et en fin de compte l'engagea à quitter le royaume. Jacques était alors au château de Carlat, place presque inexpugnable, qui se dressait sur un rocher taillé à pic et où il allait fixer désormais sa résidence presque constante[2]. Telle était sa crainte du roi qu'il ne songea pas un instant à résister ! Sans argent[3], sans puissance, une seule voie lui était ouverte : se soumettre et, s'il était possible, se disculper des accusations dont il était l'objet. Se soumettre, c'est-à-dire obéir au roi, faire comme son père et entreprendre « le voyage » de Jérusalem. Nemours y pensa peut-être sérieusement, et, dans le courant de l'été de 1466, il fit avertir Louis XI de la résolution qu'il avait prise par le seigneur de Brezons et par Jean Predieu, chevalier, garde de la Marche. Ces envoyés étaient chargés en même temps de prouver au roi l'innocence de leur maître. Mais, pendant qu'ils étaient à la cour, le duc fut averti que Brezons vendait ses secrets au roi. L'évêque de Limoges, Jean Barton, qui fit passer à Jacques d'Armagnac cet utile avis, le conjura en même temps de ne pas se rendre à Jérusalem par la voie qu'il avait choisie, vu qu'un affidé du roi, Louis de Valpergue, avait reçu l'ordre secret de le dépêcher en chemin. Nemours, qui avait le projet de passer par la Savoie, modifia alors son plan, et,

1. Dès Noël 1465, Louis XI avait été averti que le duc nourrissait le projet de livrer à son cousin le comte d'Armagnac le Roussillon dont il avait, paraît-il, encore le gouvernement. Nemours, sommé de n'en rien faire, s'empressa d'envoyer au roi Guillaume, seigneur de Brezons, avec un engagement signé de sa main et scellé de son sceau, et chargea son ambassadeur de démontrer à Louis XI la fausseté de l'accusation formulée contre lui. C'est peut-être à cet épisode que se rattache certain voyage de Bertrand Briçonnet que le roi envoya à Carlat en janvier 1466. (Bibl. nat., ms. fr. 20685, fol. 386 v°.)

2. On trouvera une assez bonne vue du roc de Carlat dans l'ouvrage d'Adrien Michel, *l'Ancienne Auvergne et le Velay*, 1848, in-fol., planche LV. Le château n'existe plus.

3. J'ai dit ailleurs que les revenus de Jacques d'Armagnac pouvaient s'élever à 25,000 livres, sans compter sa pension ni ce que le duché de Nemours rapportait. En 1479, le duché, y compris les seigneuries de Saint-Florentin, de Beaufort, de Nogent-sur-Seine, de Château-Landon et de Coulommiers, fut estimé à 6,100 l. t. de revenu. Mais les frais du Bien public avaient fort obéré les finances du duc.

Il faut noter que malgré tout il donna reçu le 4 août 1466 à Nic. Erlant, trésorier de Languedoc, de 1,500 l. t. pour partie de 3,500 l. t. qui lui avaient été ordonnées pour cette année-là sur cette recette. (Bibl. nat., mss., Pièces orig., t. 94, n° 309.)

peut-être pour tâter le roi, lui fit demander l'autorisation de se faire conduire en Terre Sainte sur un des vaisseaux du patron Jean de Village. Louis XI y consentit et en écrivit à Village, mais, comme par un fait exprès, ce marin n'avait pas de navire disponible et l'affaire n'eut pas de suites[1].

L'horizon, du reste, semblait s'éclaircir. Jean d'Armagnac venait enfin de se déclarer prêt à se rendre auprès du roi et consentait à licencier ses aventuriers. Nemours, que des avis autorisés avaient convaincu des périls qu'il courrait en abandonnant « son ménage, » Nemours, dis-je, résolut de profiter du voyage de son cousin pour faire sa paix avec le roi. Il prêta quelque argent et de la vaisselle au comte d'Armagnac, qui était encore plus pauvre que lui, et le fit accompagner par les seigneurs de Vallery et de Brezons. J'ai raconté ailleurs[2] que Louis XI put croire un instant qu'il avait gagné Jean d'Armagnac en lui promettant une femme et un commandement, double objet de ses vœux. La femme, une des sœurs du duc de Bourbon, se récusa, l'épouseur étant trop haïssable. Quant au commandement, c'était celui d'une petite armée que le comte devait conduire en Catalogne pour aider le duc de Calabre à faire valoir ses prétentions sur cette province espagnole. Louis XI espérait ainsi débarrasser le Midi des soudards qui le pillaient et il ordonna à Nemours de prêter à son cousin pour cette expédition tous les gens d'armes dont il pouvait disposer.

Qu'il y ait eu à cette époque une quasi-réconciliation entre Louis XI et la maison d'Armagnac, c'est ce qui paraît certain. En ce qui touche le duc de Nemours, il semble que les conditions du roi lui parurent tout d'abord un peu dures[3]. Il finit pourtant par en subir de bien humiliantes, témoin cet interrogatoire sur ses relations avec du Lau et sur leurs complots pendant le Bien public. C'est Louis XI lui-même qui spécifia les points sur lesquels il entendait que le duc parlât « clairement » et sans réticences, et il en fit l'objet d'une instruction pour Pierre Chevalier, son conseiller, qu'il signa à Orléans le 18 novembre 1466. Accompagné de Vallery et de Brezons, Nemours se rendit à Rodez où il rencontra le commissaire du roi, et là, en présence et pour ainsi

1. *Procès*, fol. 307 v°.
2. *Louis XI, Jean V d'Armagnac*, etc. (art. cité).
3. Louis XI au chancelier Guillaume Juvénal, en date de Meung-sur-Loire, 14 oct. 1466. (Vaesen, *op. cit.*, III, 106.)

dire sous les auspices du comte d'Armagnac, ce prince du sang, deux fois pair de France, se laissa interroger comme un vulgaire accusé. Il put se convaincre du reste que d'autres avaient parlé avant lui et que Louis XI était bien instruit[1]!

La confession de Jacques d'Armagnac ne porta que sur les faits du Bien public, mais si, pris d'un accès de soudaine franchise, il avait voulu tout dire, il eût ajouté qu'à cette heure même il était fort éloigné de rompre avec les ennemis du roi. Après sa prompte expulsion de Normandie et la conquête de cette province par les troupes royales, Charles de France, réfugié en Bretagne, envoya à Carlat un de ses serviteurs, Jean le Maingre, dit Boucicaut, seigneur du Bridoré en Touraine. Adversaire acharné de Louis XI, dont il avait été pourtant le camarade d'école[2], Boucicaut ne tarda point à prendre sur l'esprit un peu flottant de Jacques d'Armagnac un ascendant considérable. Il s'installa auprès de lui et demeura trois ans à Carlat, le « gouvernant très fort » et conduisant toutes les matières entre lui et les ducs de Bretagne et de Normandie. Son premier soin fut de donner lecture à son hôte de la protestation que Charles de France avait adressée au comte de Charolais contre l'acte de violence par lequel le roi son frère l'avait dépouillé de son duché. Il lui fit observer que, si les pairs de France laissaient ainsi « corrompre et abattre leur dignité et privillege, » ils pouvaient s'attendre dans un avenir prochain à un traitement rigoureux, « dont ce ensuira la destruction et adnichillation de ce noble et digne privillege desdicts pers de France[3], » et ces paroles prophétiques impressionnèrent vivement le duc de Nemours. Féru de théologie, superstitieux comme l'étaient alors les hommes les plus instruits, Jacques se laissa convaincre par les « jugements » d'un maître fourbe, dont il finit par faire son confesseur, frère Guy Brianson, cordelier de son état et astrologue à ses heures, qui ne se bornait pas à « regarder à la lune quant feroit beau temps ou lait, » mais pré-

1. *Procès*, fol. 4 v° ss. Le but du roi était avant tout de convaincre de trahison son ex-favori du Lau, qu'il avait fait arrêter, le 10 mai précédent, par Jean de Vendôme, seigneur de Chabanais. (*Chron. scand.*, ap. Commynes-Lenglet, II, p. 57.)

2. *Procès*, fol. 175. Fils aîné de Geoffroi le Maingre, dit Boucicaut, maréchal de France, et d'Isabeau de Poitiers, Jean le Maingre mourut sans postérité vers 1491.

3. Voy. Quicherat, *Mél. hist.*, cités, II, 441.

tendait avoir découvert dans les étoiles un signe certain de l'avènement au trône du duc de Normandie[1].

En fait, celui-ci, fort préoccupé de reconquérir son duché, cherchait partout des alliés. Pendant le carême de l'année 1467 (n. st.), on vit arriver à Carlat un de ses agents, Louis de Lussault, seigneur de Villeret. Nemours hésita d'abord à recevoir ce gentilhomme, mais il se ravisa et le soir même le fit quérir par un de ses valets de chambre. L'audience eut lieu dans une des tours du château. Villeret assura le duc du « bon vouloir » de son maître et lui apprit que ce dernier avait reçu de Bourgogne une promesse formelle de concours. Le moment d'agir était prochain et monseigneur Charles comptait sur le duc de Nemours pour gagner à sa cause le plus de gens possible. La réponse de Jacques d'Armagnac nous a été conservée : « Au plaisir Dieu,

1. En 1477, le duc avoua que, de tous les « jugements » portés par Brianson, il n'en avait pas vu un seul véritable. Il ajouta qu'il avait consulté plusieurs savants théologiens, afin de savoir s'il y avait quelque péché dans ce que faisait le Révérend, mais on le rassura en lui disant *qu'il pouvait prendre ce qu'il y trouvait de bien et de vérité et laisser le reste*. Les jours d'opération, Brianson et lui se mettaient à genoux « en grant devotion, » disaient « Veni creator spiritus, » puis récitaient l'oraison « Deus qui corda fidelium. » Quand Brianson ne réussissait pas, Nemours se confessait à lui, et le frère récitait la prière suivante, dont je reproduis le texte à titre de curiosité :

« Sancti Spiritus assit nobis gratia ut ostandat nobis vera judicia. Sancte Deus, sancte fortis, sancte immortalis, miserere mei et auffer a me cunctas iniquitates meas ut ad sancta sanctorum pura mente merear pervenire. Introibo in domum tuam, adorabo ad templum sanctum tuum et confitebor nomini tuo. Confiteor Deo omnipotenti. Domine exaudi orationem meam. Dominus vobiscum.

Oremus.

« Deus qui beato apostolo tuo Paulo apparuisti et ei secreta celi apperuisti ut nemini diceret, sic facias me, bone Jhesu, solvere questionem istam ut diabolus non habeat potestatem nocendi super famulos Dei, et queso ac mittas michi sanctum angelum tuum qui solvit beatum Petrum a ligaminibus ut me doceat solvere questionem istam per Jhesum Christum filium tuum dominum nostrum qui tecum et spiritu sancto vivit et regnat in secula seculorum. Amen. » (*Procès*, ms. cité, fol. 363 à 371.)

Le double de cette oraison fut envoyé au roi par le greffier Étienne Petit avec la déposition du frère cordelier, vrai modèle du genre, et qui atteste à la fois l'impudence du témoin et le sérieux avec lequel des hommes intelligents accueillaient les balivernes les plus extravagantes des astrologues de grande ou de petite marque. (Bibl. nat., ms. fr. 2895, fol. 13. Orig.) Louis XI, on le sait, n'était pas à l'abri de ces faiblesses doublées souvent de calculs ignobles, lui qui, en Flandre, sachant son père malade d'un ulcère à la jambe, faisait, suivant Chastellain, « à tous lez calculer... pour savoir s'il en pourroit eschapper sans mort. » (Éd. de Lettenhove, III, 446.)

s'écria-t-il, je me garderay des mains du Roy, car je sçay qu'il me hait bien, et ce mauvais homme M. de Bourbon nous a trahiz, car il nous a tous encusez, et dit pis de moy que de tous ; mais je me conforte, car j'ay bonne place et me semble que de quatre ans n'est possible de me prendre. Au seurplus, recommandez moy bien humblement à la bonne grâce de monseigneur et luy dictes que se tieigne seur de moy et de mes amys, car je suis deliberé de le servir de corps et de biens et de vivre et mourir en sa querelle. Et quant ne luy saurois servir fors getter la terre devant luy comme ung bœuf, je le feray[1]. »

Après la mort de Philippe le Bon, les assurances données par le nouveau duc de Bourgogne à Charles de France devinrent plus formelles encore et Olivier de la Marche, qui, depuis le mois de mai, séjournait à la cour de Bretagne, reçut ordre d'annoncer au duc de Normandie, alors à Vannes, que M. de Bourgogne était prêt à entrer en campagne avec 20,000 archers et 1,600 lances. Vicaire de l'Empereur, « ce qui croissoit beaucoup sa force et puissance, » il avait aussi la promesse du comte palatin, Frédéric, de le servir avec 10,000 hommes en la querelle du duc de Normandie[2]. Ce dernier s'empressa aussitôt de renvoyer Villeret à Carlat. Le seigneur de Lussault s'arrêta quelques jours à Nantes pour « réciter sa depeche » à l'évêque de Verdun, Guillaume de Haraucourt, qui avait la direction des affaires de Charles de France auprès du duc de Bretagne. On était alors à la fin de septembre et la vendange était commencée[3] dans le bas pays d'Auvergne, mais, lorsque le messager arriva dans la

1. Dépositions de Villeret. *Procès*, fol. 63 v° et 138. — Cf. l'interrogatoire du valet de chambre Bonnet de Salles, *ibid.*, fol. 145. Confronté avec Villeret au mois de décembre 1476, Nemours nia qu'il eût prononcé, en 1467, des paroles aussi compromettantes et prétendit s'en être tenu à de vagues protestations de dévouement, mais Villeret maintint son dire. (*Ibid.*, fol. 323.)

2. *Procès*, *loc. cit.* M. Stein, qui a imprimé ce passage de la déposition de Villeret d'après une copie assez défectueuse (*Olivier de la Marche*. Paris, 1888, in-4°, p. 37, n. 3), a tort, je crois, de rapporter ce message d'Olivier à l'année 1466.

3. C'est ce dernier détail qui détermine l'époque du second voyage de Villeret. La *Chron. scandaleuse* nous apprend qu'en 1467 le mois d'octobre fut si chaud qu'on n'en avait jamais vu un semblable. (Commynes-Lenglet, II, 67.) — Haraucourt, prisonnier à la Bastille et interrogé le 10 oct. 1476, fixa le départ de Villeret à six semaines environ avant l'époque où les Bretons se mirent aux champs pour envahir la Normandie. Or, les Bretons y pénétrèrent au mois d'octobre 1467. (*Procès*, fol. 143 ss.)

montagne, aux Huttes[1], à quelque distance de Carlat, la neige se mit à tomber. Nemours, prévenu, n'en fit pas moins ordonner à Villeret de l'attendre dans un moulin situé près du village de Saint-Étienne[2] et, montant à cheval avec Boucicaut, Pompignac et le seigneur de Mons, courut au rendez-vous. Il accueillit joyeusement les bonnes nouvelles que le duc de Normandie lui envoyait et se déclara prêt à marcher. Il importait beaucoup, à son avis, que monseigneur Charles se hâtât, afin d'être « sur les champs » avant le roi, car il avait appris de certains philosophes, astrologues et gens de dévotion que celui « qui se mettrait le premier en campagne » serait victorieux de ses ennemis. Le duc détourna Villeret de se rendre auprès du comte d'Armagnac, qui, pour le moment, ne jurait que par le roi, mais promit de voir bientôt son cousin et de le « virer » du bon côté[3]. Comment Nemours n'eût-il pas loué Dieu, alors que le duc de Normandie lui faisait dire que, « quant ce viendroit à partir le gasteau, il seroit celluy qui en pourroit prendre à son plaisir et en departir à luy et aux autres, car tout se conduiroit par luy? » Tout conduire, mais c'était là son rêve et c'était aussi ce que Louis XI, il le savait, ne lui accorderait jamais! Il ne se dissimulait pas du reste que, si sa complicité avec les ennemis du roi venait à être divulguée, il courrait un grand péril, car, en donnant congé au seigneur de Villeret, Jacques lui dit encore : « Recommandez moy bien au duc et luy dictes que au moins s'aucun inconvénient me advenoit et qu'il faillust que me retrahisse, qu'il me garde quelque congnet en son pais pour moy retraire[4]. »

Charles de France, il faut le dire, avait singulièrement placé sa confiance. Quelques jours après son retour à Vannes, Villeret, inquiet pour sa propre sûreté, s'en fut en France tout raconter à Louis XI. Il ne vit pas arriver en Bretagne un serviteur de Boucicaut, Marandon[5], apportant l'adhésion définitive du duc de

1. Auj. Cantal, cant. de Polminhac.
2. Cantal, comm. de Vic-sur-Cère.
3. *Louis XI, Jean V d'Armagnac*, etc. (art. cité).
4. Déposition de Villeret citée. Cf. celle d'un autre transfuge, Jehannot de Habas, que Nemours chargea à la même époque de supplier monseigneur Charles de ne plus prendre de trêves avec le roi, « car les treves le perdoient. » (*Procès*, fol. 175 v°.)
5. Sans doute Jean Marandon, maître d'hôtel de Jean le Maingre, et qui fut en 1491 un de ses exécuteurs testamentaires. (Bibl. nat., mss. de Dom Housseau, t. IX, n° 4106 *ter*.)

Nemours à la ligue qui achevait de se former contre le roi. A ce moment même les événements se précipitaient sur la frontière occidentale du royaume, où le duc d'Alençon, Jean V, venait de s'engager à livrer au duc de Normandie et aux Bretons ses alliés Alençon, Domfront et deux autres places. Jacques d'Armagnac fut avisé en conséquence d'avoir à se préparer pour entrer en campagne dans le plus bref délai. — Entrer en campagne! il n'eût pas demandé mieux, mais comment et avec quoi, alors que Louis XI venait précisément d'appeler à lui tous les gens d'armes dont le duc pouvait disposer, et, pour l'achever, avait « rompu » sa pension[1]? Nemours lui-même, répondant à une demande de subsides de Charles de France, déclarait n'avoir *pas un blanc* et se plaignait de ne rien tirer ni de ses terres de Hainaut ni de son duché. Aussi, lorsque la nouvelle se répandit que Louis XI proposait la Champagne à son frère, le duc de Nemours se hâta de conseiller à son allié d'accepter cet apanage et de renoncer à la Normandie.

En effet les rapports du seigneur de Villeret avaient très fort irrité le roi. Exaspéré par la déloyauté de son vassal, il songea très sérieusement à se débarrasser de cet éternel conspirateur. Dans ce but, il remit au duc de Bourbon, devenu son lieutenant général en Languedoc, de pleins pouvoirs pour réduire Jacques à l'obéissance « par tous les moyens qu'il verroit convenables. » S'il consentait à se soumettre, le lieutenant général était autorisé à lui délivrer des lettres d'abolition, en même temps qu'une sûreté pour se rendre auprès du roi. En cas de refus au contraire, Bourbon avait ordre de « proceder ou faire proceder par assiegement, force et puissance d'armes ou autrement à la prinse de la personne du duc de Nemours et de ses serviteurs en quelque endroit du royaume que ce fut. » La vie seule du coupable devait être épargnée. Cent lances de la charge du comte de Bresse et les 4,000 francs-archers de Ruffet de Balsac, sénéchal de Beaucaire, étaient ordonnés pour grossir les forces dont Jean II disposait déjà, afin de vaincre promptement toute tentative de résistance, démolir et raser les villes, châteaux et places qui n'ouvriraient pas leurs portes à première somma-

1. Elle lui fut rendue, car il existe un reçu signé « Jaques, » remis à Nicolas Erlant, d'une partie de cette pension, pour l'année commencée le 1er oct. 1467. Le reçu est daté de Carlat le 10 déc. de la même année. (Bibl. nat., titres, Pièces orig., dossier *Armagnac*, n° 318.)

tion[1]. Jacques d'Armagnac averti se hâta de plier et c'est alors, comme on vient de le dire, qu'il envoya ses vassaux au ban et à l'arrière-ban du roi. Sa prompte soumission fit ajourner les mesures de rigueur dont il s'était vu un instant menacé. Pressé, comme l'était Louis XI, de faire front à la fois aux Bourguignons et aux Bretons, il remit à plus tard l'écrasement du plus faible de ses adversaires, bien convaincu sans doute que l'occasion de le frapper ne tarderait point à se présenter.

En attendant, les gens des deux partis conservaient une attitude hostile. Le roi se plaignait des empiétements des officiers du duc, et ce dernier adressait au duc de Bourgogne des doléances contre les royalistes qui « gâtoient » fort le pays de la Marche. Ce fut encore Marandon qui se chargea de cette commission. Il eut charge d'ajouter que son maître avait appris avec joie les négociations entamées par le duc de Normandie pour obtenir la main de Mlle de Bourgogne. Sur quoi Charles le Hardi, qui craignait toujours que le frère du roi ne finît par se réconcilier avec lui, feignit de prendre un intérêt très vif à l'union dont Marandon l'entretenait et l'invita à passer en Bretagne afin d'obtenir du duc François qu'il fît transporter monseigneur Charles en Flandre « à petit nombre de navires et d'amblée. »

L'envoyé du duc de Nemours quitta donc Hesdin, s'en fut au Crotoy et s'embarqua pour la Bretagne. Il trouva Charles de France près de Nantes et s'acquitta de la commission du duc de Bourgogne. Mais déjà l'esprit mobile du jeune prince avait accepté une influence différente. Il se borna à répondre qu'il était en train de faire son appointement avec le roi son frère, et, de fait, après cinq semaines d'attente, Marandon fut renvoyé à Carlat avec le texte du traité et des lettres d'abolition de Louis XI destinées au duc de Nemours et à son cousin Jean V d'Armagnac[2].

Les dépositions des témoins appelés au procès de 1476 nous laissent incertains sur la conduite que Jacques d'Armagnac tint

1. Paris, 8 oct. 1467. La Bibl. nat. possède deux copies modernes de ces lettres patentes dont l'original est à Saint-Pétersbourg. Le meilleur texte est celui du ms. fr. nouv. acquis. 1231, fol. 6. L'autre est au ms. fr. nouv. acquis. 6006, fol. 9. A la date du 15 oct. 1467, l'ambassadeur Panicharola écrit au duc de Milan : « Lo illustre duca di Borbon, gia octo di passati, he andato in Borbonese a visitare le cose sue e far gente d'arme ; pure in breve debbe essere de ritorno. » (Vaesen, *Lettres de Louis XI*, Pièces justif., III, 376 s.)

2. Déposition de Marandon cit. Le traité d'Ancenis fut conclu le 10 sept. 1468.

à l'époque où Louis XI courut à Péronne se mettre si imprudemment à la discrétion de son grand ennemi de Bourgogne. La préoccupation dominante du duc de Nemours paraît avoir été d'arracher au roi de France, par l'entremise de Charles le Hardi, un appointement qui le mît à l'avenir à l'abri de toute crainte pour sa sécurité[1]. Il écrivit en ce sens à son cousin le duc de Bourgogne par Perceval de Dreux, un ancien sujet de Louis XI qui l'avait abandonné et qui gouvernait pour Nemours les places de Leuze et de Condé. Mais, cette fois encore, Jacques d'Armagnac put s'apercevoir combien peu on faisait cas de lui. Son messager revint de Péronne les mains vides, avec la nouvelle que le Bourguignon avait lâché sa proie et que Louis XI, rendu à la liberté, allait rentrer en France. « Eh quoi? » s'écria le duc atterré, « le grand dyable fait tant vivre cet homme? Aurons-nous tousjours tribulation? » Puis, suivant sa coutume, il se résigna et reprit : « Au fond que le Roi me laisse en mon entier, et je trouveray façon de me passer de luy[2] ! »

C'est qu'en effet les ennemis de Louis XI avaient cru un instant « qu'ung si grant seigneur prins ne se délivre jamais[3]. » A Aurillac, par exemple, où Nemours possédait un parti, une de ses créatures, le marchand Bernard Sallesses, parcourut la ville, criant aux officiers du roi et à ceux qui passaient pour leur être dévoués : « Allez le quérir vostre Roy! Il est mort ou prisonnier! » Et comme on lui reprochait l'inconvenance de ce langage : « Au diable soit-il, mort ou vif, car tant qu'il vivra il n'y aura paix ne bien en ce royaume! »

Nul doute, par conséquent, sur la nature des sentiments qui agitaient Jacques et ses partisans. Comment alors tenir pour sincère la proposition qu'il prétendra plus tard avoir fait porter à Péronne de marcher au secours du roi en compagnie du comte d'Armagnac et avec cinq cents lances? S'il est vrai que Louis XI à son retour fit remercier le duc de cette offre, il faut croire ou que le roi était ce jour-là en veine d'ironie, ou bien qu'il ignorait la nature des ordres envoyés par Jacques d'Armagnac à Jean Desmier, son gouverneur de Pardiac, secrètement chargé de

1. « Aucuns (des conseillers du duc de Bourgogne) disoient qu'à toute dilligence on feist une paix bien advantageuse pour tous les princes de France. » (Commynes, éd. Dupont, I, 172.)

2. Déposition de Charlot Barbu. *Procès*, fol. 30 ss.

3. Commynes, éd. Dupont, *l. c.*

retarder le plus possible l'arrière-ban de la Marche qu'il conduisait à l'armée du comte de Dammartin[1].

La vérité, c'est que, Louis XI délivré, le duc de Nemours se crut perdu et déclara son intention d'envoyer la duchesse aux environs de Castres, probablement à Roquecourbe, tandis que lui-même, s'enfermant dans Carlat, s'apprêterait à y vivre et à y mourir « l'épée au poing dix pieds sous terre, » plutôt que de se remettre aux mains de son ennemi. Belles paroles, résolutions héroïques qui s'en allèrent en fumée le jour où la fuite du comte d'Armagnac, en 1469, et la confiscation de ses biens privèrent Jacques d'un soutien sur lequel, malgré quelques désaccords, il s'était accoutumé à compter! Vallery et Brezons furent derechef dépêchés au roi pour le supplier de recevoir le duc en sa bonne grâce. Mais Louis XI se sentait maître de la situation et Dammartin avait derrière lui en Rouergue plus de monde qu'il n'en fallait pour écraser toute velléité de résistance. Aussi le roi se borna-t-il à répondre que son lieutenant général avait de pleins pouvoirs pour traiter et que c'était à lui que le duc de Nemours devait s'adresser. Il fallut donc que Jacques prît humblement la route de Laguiole en Rouergue[2], pour s'enquérir des conditions qu'on jugeait à propos de lui imposer. Elles étaient de nature à le faire réfléchir.

V.

Les lettres patentes qui avaient commis Antoine de Chabannes à faire rentrer dans l'ordre la Guyenne, le Bordelais, la Gascogne, le Quercy, l'Agenois, le Périgord, le Limousin et la Saintonge visaient aussi l'Auvergne et la Marche. C'est dire que, dès le début de l'expédition dirigée spécialement contre le comte d'Armagnac, Louis XI avait rangé les seigneuries du duc de Nemours parmi celles où étaient « faites chaque jour plusieurs forces et violences publiques, desrobemens, destructions d'eglises, meurtres, mutilations, ravissemens, pilleries, roberies et rançonnemens. » Avant tout le grand maître devait mettre Bordeaux à l'abri d'un coup de main des Anglais, puis, se transportant à Toulouse, « illec et ailleurs soy enquerre de ceux qui ont eu intelligence

1. *Procès*, fol. 31 v°.
2. Aujourd'hui département de l'Aveyron, arrondissement d'Espalion.

avec l'évêque de Castres, frère du duc de Nemours, durant le temps qu'il a demeuré à l'estude au dit lieu de Thoulouse pour baillier ceste ville... au dit duc de Nemours et à ses adherans[1]. » Interdiction formelle était faite aux comtes de Foix et d'Armagnac, au duc de Nemours et au sire d'Albret d'entretenir désormais des gens d'armes sans le commandement exprès du roi ou de ses représentants, et des peines sévères devaient être prononcées contre les nobles qui s'étaient abstenus de se rendre à l'arrière-ban du roi ou qui avaient négligé de s'y faire remplacer[2].

Pour Jacques d'Armagnac, il y allait de la confiscation, peut-être de la détention perpétuelle. Rien de surprenant donc s'il s'empressa de « se retirer par devers le grant maistre. » Ce qui l'est davantage, c'est qu'il paraît que ce dernier présenta « plusieurs remonstrances au Roy pour de luy obtenir sa paix. » Ce renseignement aurait plus de valeur encore s'il n'émanait pas d'un apologiste de Dammartin[3]. Pourtant il est certain que, si ce personnage s'était acharné contre son ancien ami, il avait en main la force et le pouvoir de l'achever. Ce n'est pas ce qui eut lieu, car, le 8 décembre 1469, Louis XI autorisa le grand maître à traiter avec le duc de Nemours[4]. Il est vrai que le préambule de cette commission constituait à l'encontre du duc le plus formidable des réquisitoires. Bienfaits du maître, promesses du vassal, serments faussés au lendemain du jour où ils avaient été solennellement prêtés, rien n'était oublié. Jacques était accusé d'avoir

1. Je n'ai trouvé aucun renseignement sur ce complot, qui doit remonter à l'année du Bien public. En 1465 Jean d'Armagnac avait une vingtaine d'années.

2. Montils-lès-Tours, 26 janvier 1468 (v. st.). Bibl. nat., ms. Legrand fr. 6976. Pierre de Tordes, lieutenant du bailli d'Aurillac, témoignera en 1476 que les gentilshommes du duc de Nemours envoyaient pour la plupart un homme mal monté à l'arrière-ban et demeuraient en leurs maisons, où « ils s'entretenoient à sept et à huit chevaux » prêts à servir le duc contre son suzerain.

3. *Ms. interpolé*, passage original non imprimé par Quicherat. Bibl. nat., ms. Clairambault 481, fol. 222. Le chroniqueur ajoute que Nemours « avoit contendu par tous moyens à luy possibles de susciter divisions et mettre sedition au royaulme, mesmement de faire eslever plusieurs seigneurs à l'encontre du Roy. »

4. La mission du seigneur de Vallery et de Pierre, seigneur de Giou (auj. Giou-de-Mamou, Cantal, cant. d'Aurillac), envoyés par Nemours au roi, ne fut pas étrangère à ce résultat. Pierre de Giou, ancien serviteur de Bernard d'Armagnac, comte de la Marche, interrogé à la Bastille en 1476, déclara que c'était lui « qui fist (en 1469) le premier appoinctement et qui le traicta en la place de Séverac. » Il s'agit probablement de préliminaires conclus avec les gens du roi avant l'entrevue de Jacques d'Armagnac et du grand maître à Laguiole. (*Procès*, n° 118 ss.)

excité contre le roi plusieurs des seigneurs du royaume, de leur avoir envoyé des messagers, comme d'avoir accueilli leurs émissaires et leurs coupables propositions. Il avait entretenu des intelligences avec le comte d'Armagnac. Pis encore, il avait « pourchassé de destituer le Roi de sa seigneurie et mettre toute la chose publique du royaume en trouble et en division! »

Arrêtons-nous un moment à ce dernier reproche. Aussi bien vise-t-il une série d'entreprises dont il n'a pas encore été fait mention.

Le voisinage du château de Carlat, résidence ordinaire du duc de Nemours, n'était pas sans troubler gravement la tranquillité d'Aurillac, cité « grandement peuplée et grandement marchande. » Après une lutte séculaire contre les abbés du monastère bénédictin de Saint-Géraud, leurs seigneurs temporels et spirituels[1], auxquels ils avaient, avec l'assistance de la royauté, arraché de nombreux privilèges, les habitants d'Aurillac avaient entamé une autre querelle contre l'administration municipale qu'ils s'étaient donnée et qui, depuis le XIIIe siècle, représentait leurs intérêts à l'encontre de l'autorité abbatiale. Au milieu du XVe siècle, le désordre et l'anarchie régnaient dans la commune. Le pouvoir royal auquel les habitants s'étaient adressés pour se débarrasser de consuls accusés non sans raison de graves abus d'autorité, le pouvoir royal, dis-je, s'était empressé d'appuyer leur soulèvement et de favoriser l'extension de leurs privilèges aux dépens des droits de l'abbé, tout en assujétissant à des règles plus étroites l'administration des consuls[2]. La confirmation du nouveau règlement fut accordée par l'abbé Hugues de Rochedragon, le 18 juin 1463, mais peu après il mourut et fut remplacé sur le siège de Saint-Géraud par Jean d'Armagnac, déjà évêque de Castres. Doué d'un caractère ardent et de l'humeur batailleuse de sa race, le jeune abbé n'hésita pas à reprendre la lutte contre les bourgeois d'Aurillac. Sa première mesure, le jour même de son entrée solennelle, fut de prendre à son service les consuls récemment destitués et de leur confier le gouvernement de sa jus-

1. L'abbaye avait été fondée à la fin du IXe siècle par Géraud, fils du comte de Limousin. Elle relevait immédiatement du saint-siège. L'abbé portait le titre de comte d'Aurillac.

2. On trouvera des détails sur ces événements dans l'excellente *Notice sur le Consulat et l'administration consulaire d'Aurillac*, par C. Rivain. (Aurillac, 1871, in-12.)

tice. Inutile d'ajouter que, pour tirer vengeance de leurs anciens administrés, les agents de l'abbé s'appliquèrent immédiatement à « semer zizanies et divisions, » comme à « entreprendre au nom de Jean d'Armagnac sur les privilèges, libertés et coutumes de la ville[1]. » Après avoir vainement réclamé auprès de l'évêque de Castres et de son frère, les gens d'Aurillac finirent par en appeler au roi et au parlement; mais, comme à cette époque Nemours était encore en faveur, leur voix ne fut pas écoutée. La guerre du Bien public éclata sur ces entrefaites, et Louis XI, redoutant un coup de main des ducs de Nemours ou de Bourbonnais[2] sur sa bonne ville, manda aux consuls et aux habitants de la lui garder soigneusement et d'en réparer les défenses. Ils s'empressèrent d'obéir, tandis que du côté opposé les frères d'Armagnac, tant pour vexer les gens d'Aurillac que dans l'espoir de s'emparer de la ville, mettaient leurs gens en campagne et entamaient une série « d'entreprises, de pilleries et de roberies. » Ce n'étaient qu'embuscades sur les grands chemins, « detrousses de marchands, saisissements de cens et de rentes » au détriment de ceux des bourgeois qui, pour leur malheur, possédaient des propriétés ou des revenus en Carladais, ou ailleurs dans quelque seigneurie appartenant au duc de Nemours. A Aurillac même, des bouchers, les frères Laber, tentèrent de livrer la ville aux Armagnacs, mais le parti royaliste dirigé par les Labroue réussit à déjouer cette tentative.

Après la pacification, l'évêque de Castres eut l'audace d'introduire devant le Grand Conseil une plainte contre les agissements de ceux qui, en fermant les portes, lui avaient refusé, à lui leur seigneur et au duc son frère, l'accès de la ville. Ce qui est plus surprenant encore, c'est que Jean d'Armagnac réussit à obtenir du pouvoir royal, qui paraît n'avoir pas été toujours bien informé dans cette affaire, des lettres adressées au sénéchal de Toulouse qui enjoignaient à cet officier d'appréhender au corps ceux qui avaient pris part aux « monopoles » de 1465! C'est en vain que les gens d'Aurillac protestèrent qu'ils ne s'étaient armés que pour obéir au roi et supplièrent le sénéchal de s'abstenir de toute poursuite jusqu'à plus ample informé. Bournazel refusa, et les

1. V. le plaidoyer d'Artaud pour les nouveaux consuls devant le parlement de Paris en 1470. (Bibl. nat., ms. fr. 21300, cop., XVIIe s.)

2. Certaines places, appartenant au duc de Bourbonnais et d'Auvergne, n'étaient pas à plus de quatre lieues d'Aurillac.

officiers de l'abbé, qui n'avaient pas besoin d'être encouragés, s'empressèrent de faire le plus de mal possible à leurs anciens adversaires. Le désordre prit de telles proportions qu'un conseiller au parlement de Paris, Pierre Clutin, fut chargé de procéder à une enquête sur place. Sur son rapport, le Grand Conseil arrêta que chacun pourrait entrer à Aurillac et en sortir librement, mais que l'évêque de Castres serait invité à changer ses officiers. Quant aux sommes d'argent et aux biens meubles extorqués aux gens d'Aurillac par les agents du duc de Nemours, Jacques Balsan[1], lieutenant de Begot de Price capitaine de Carlat, Pierre Plaguenant, gouverneur de Carlat et de Murat[2], et autres, que ces biens, dis-je, seraient restitués à leurs légitimes propriétaires. Enfin, pour ôter à l'avenir tout prétexte aux divisions et aux « monopoles, » le Conseil, comme le juge de la fable, décida que le consulat serait mis en la main du roi, qui commettrait à l'administration de la ville un certain nombre de notables de son choix (9 décembre 1467).

Naturellement cet arrêt mécontenta très fort les gens d'Aurillac. Ils protestèrent qu'un pareil attentat à leurs privilèges n'avait pu être commis « qu'au pourchas du duc et de l'abbé, ennemis nés du Roi, » et firent si bien que Louis XI, mieux instruit, rendit, le 3 mai 1469, sur l'avis même de son Grand Conseil, une ordonnance qui restitua aux plaignants le droit d'élire leurs consuls, confirma leurs privilèges anciens et le règlement précédemment établi pour le gouvernement de la ville et les débarrassa du capitaine que le pouvoir royal avait commis à la garde des portes, murailles et fossés à la place des consuls[3].

1. Jusqu'au bout cet homme se montra entièrement dévoué à son maître. Emprisonné à Figeac, puis amené à la Bastille à la fin de 1476, Balsan nia d'abord énergiquement les attaques à main armée dont on l'accusait, mais, se sentant malade et à l'article de la mort, il confessa tout et avoua que M. de Brezons, alors gouverneur de Carladais pour le duc de Nemours, lui avait enjoint de « tenir les champs » et d'empêcher vivres et marchands de pénétrer à Aurillac. Il mourut à la Bastille le 2 février 1477 (n. st.). (*Procès*, fol. 138 et 260. Cf. Bibl. nat., ms. fr. 6983, fol. 228, cop.)

2. Plus tard procureur du roi dans la sénéchaussée de Quercy, Pierre Plaguenant ou Plaganet fut cité comme témoin à charge au procès de Jacques d'Armagnac.

3. *Coll. des Ordonn.*, t. XVII, à la date. D'autres patentes du mois de nov. 1470 complétèrent cette ordonnance. La cause entre l'évêque demandeur et les consuls fut appointée au parlement. (Bibl. nat., ms. fr. 21300 cité.) A la même date du 3 mai 1469, Louis XI commit Jean Garnier à continuer et à ter-

L'antagonisme entre la faction d'Armagnac et son frère et les partisans du roi n'avait fait que grandir à Aurillac. Des deux côtés, ce n'étaient que menaces et que violences. Les Laber ne se gênaient pas pour déclarer que, « tant que le Roi vivroit, il n'y auroit paix en ce royaume et que le peuple seroit opprimé et mengé. » Quant à M. de Nemours, il lui en coûterait son duché et toutes ses seigneuries, ou bien il se vengerait de ses ennemis et anéantirait Aurillac comme M. de Bourgogne avait anéanti Dinan. Cependant Balsan et ses aventuriers arrêtaient sur les chemins les marchands qui se rendaient à la foire de Rodez, et les officiers de Carladais jetaient en prison les sergents qui pratiquaient régulièrement des saisies à la requête du receveur ordinaire ou faisaient mine de procéder à la perception des impôts dus au trésor royal. Enfin Jacques d'Armagnac lui-même, tranchant du souverain et feignant d'oublier que la vicomté de Carladais était tenue à foi et à hommage de l'abbaye d'Aurillac et ressortait au bailliage des montagnes d'Auvergne, Jacques d'Armagnac, dis-je, encourageait ses officiers à porter leurs appels directement au parlement de Paris, comme faisaient les baillis royaux et les pairs de France. Ou bien encore, quand une cause en appel avait été longuement déduite par-devant les juges d'appeaux du duc lui-même, on imaginait un autre ressort et on en appelait encore à son Grand Conseil !

Il serait facile d'allonger la liste des abus dont les gens du roi accusaient les officiers de Jacques d'Armagnac. J'en ai dit assez pour faire comprendre l'importance que Louis XI mettait, en 1469, à ce que le comte de Dammartin réglât une fois pour toutes la situation du duc de Nemours et le mît définitivement hors d'état de nuire. Mais, comme en résumé les possessions de Jacques d'Armagnac, pour vastes qu'elles fussent, étaient assez dispersées par tout le royaume pour ne lui procurer aucune puissance effective, comme l'inimitié du duc de Bourbonnais était faite pour le tenir en échec là où sa rébellion pouvait devenir dangereuse, c'est-à-dire en Auvergne, Louis XI ne jugea pas à propos de laisser retomber sur son ancien favori une main aussi lourde que celle qu'il venait d'appesantir sur Jean V d'Armagnac[1]. Le

miner l'enquête ouverte précédemment contre les officiers du duc de Nemours et de son frère. (Communication de M. Fortet, bibliothécaire de la ville d'Aurillac.)

1. J'ose à peine, parlant de Louis XI, faire valoir une considération d'ordre

roi eut soin d'ailleurs de prendre ses précautions de telle sorte qu'à la première incartade Jacques, lié par ses engagements, devait se rendre pieds et poings liés à la discrétion de son suzerain.

Quoi qu'il en soit, le roi avait hâte de reprendre la libre disposition des troupes immobilisées en Auvergne et dans la Marche[1]. « Touchant M. de Nemoux, » écrit-il au grand maître, le 3 janvier 1470 (n. st.), « je vous prie, mettez-y conclusion le plus tost que vous pourrez pour vous en venir, et qu'il face la transaction, car c'est le plus seur point que je puisse avoir. » Transaction, si l'on veut, mais transaction faite « de prince à sujet, » alors que, de toutes parts, les gens d'armes de Dammartin pressaient le duc de Nemours! Comme il le dira lui-même non sans amertume, cette transaction lui fut apportée « toute faicte et par escript, et n'eust osé désobeir, et la signa et passa tout housé et esperonné[2]. » Dans ces conditions, le traité que Jacques fut contraint de venir signer à Saint-Flour mériterait un titre différent, si son préambule même ne nous mettait à même d'apprécier la correction du terme employé par Louis XI. Dans la forme imaginée par les gens du roi pour justifier cet accord, le procureur général fut censé avoir commencé des poursuites contre Nemours et avoir requis contre lui une punition corporelle et la confiscation de ses domaines[3]. Reprenant une à une ses infidélités, l'accusation concluait qu'après tant de récidives le coupable s'était rendu indigne de toute grâce, et que le roi devait licitement « s'ensaisiner » de tous ses biens. A quoi les représentants du duc répondaient (et ce fut le point fort de leur défense devant Dammartin) que M. de Nemours ne contestait point avoir, en 1465, mérité tous les châtiments, mais qu'après le Bien public le roi avait tout pardonné et que, par conséquent, il n'était pas équitable d'évoquer le passé. L'accusation répliquait encore qu'à cette époque M. de Nemours avait solennellement juré de servir le roi avec une entière loyauté, renonçant expressément à la grâce qu'il venait de recevoir si, dans la suite, il manquait à son ser-

sentimental, l'affection du roi pour sa filleule Louise d'Anjou, duchesse de Nemours.

1. Au moins depuis le mois de mars 1469. (Bibl. nat., ms. fr. 25714, pièce sur parch. n° 127.)

2. *Procès*, fol. 434. Cf. Luchaire, *Alain le Grand, sire d'Albret*. Paris, 1877. In-12, p. 220.

3. « Comme plet et procès feust meu ou *esperé de mouvoir* entre le procureur du Roy nostre sire demandeur d'une part et messire Jacques d'Armignac. »

ment. Or il était retombé dans les mêmes crimes et dans les mêmes offenses, « ainsi quelque abolition qu'il ait eue ne luy peut valoir ne prouffiter. » Néanmoins, par un acte de son bon plaisir, le roi avait ordonné que le différend fût pacifié. C'est cet « appointement » qui fut réalisé par-devant notaires dans le palais épiscopal de Saint-Flour, le mercredi 17 janvier 1470 (n. st.)[1]. Dammartin, dont le pouvoir fut transcrit à la fin de l'acte[2], contractant au nom du roi, remit et restitua au duc toutes ses terres et seigneuries, après qu'il eut promis et juré « par la foy et serement de son corps et par le baptesme qu'il apporta de dessus les fons » de se montrer dorénavant « bon, vray et loyal parent, vassal et subgect » du roi, et de le servir personnellement et de tout son pouvoir en toutes ses querelles et affaires envers et contre tous. Non seulement Nemours dut s'engager à s'abstenir de toutes « pratiques ou intelligences » avec qui que ce fût, mais, humiliation suprême! il fut stipulé que, si, par quelque moyen que ce fût, il venait à apprendre « que aucuns traictez, praticques, intelligences, conspirations ou machinations » se nouaient contre le roi, son devoir serait d'en instruire son suzerain et d'y « obvier » de tout son pouvoir. Cette promesse, pleine de périls pour celui qui la faisait, entraînait sa renonciation à tous engagements antérieurs et la remise à Dammartin sous huitaine de tous les scellés que le duc pouvait tenir de ses anciens amis. Suivaient les clauses pénales. Si le roi était dûment informé que M. de Nemours manquait à sa parole, il était convenu d'ores et déjà que toutes les seigneuries du parjure seraient immédiatement et à toujours incorporées au domaine de la couronne. Le duc lui-même, renonçant pour cette éventualité à la dignité de pair et à toutes les prérogatives attachées à ce titre, consentit expressément à ce qu'il fût procédé contre lui « comme personne pure, privée, non aiant aucun privilleige, prerogative ou dignité, sans ce que pour ce faire soit besoing au Roy faire assembler sa court de parlement garnie de pers ne y garder autres sollempnitez. » Fautes présentes, fautes passées, tout entrerait en compte si Jacques se met-

1. Présents Bermond de Saint-Félix et Antoine Gabier, docteurs ès lois, conseillers au parlement de Toulouse; Bertrand de Mons, docteur ès deux droits; Josselin du Bois, chevalier, bailli des montagnes d'Auvergne; Pierre Claret, seigneur de Mero (?); Jean le Mareschal, écuyer; maître Étienne Robert, notaire, et autres. (Voir le texte dans *Procès*, fol. 13 à 19 v°.)

2. *Ibid.*, fol. 19 v° à 21 v°.

tait dans le cas prévu par cette redoutable clause! Ses sujets eux-mêmes, déliés de la fidélité qu'ils lui devaient, seraient tenus de servir le roi contre lui, « et ainsi dès à présent le promettront, jureront et eulx y obligeront. »

Les mains étendues sur une croix posée sur le missel que lui présentait Dammartin, le duc fit serment de tenir ce qu'il venait de promettre. De plus, comme Louis XI était payé pour douter de sa parole, il fallut encore pour sûreté abandonner à son lieutenant quatre fortes places, Lombers, Murat, Crozant et Montaigut en Combraille[1].

Nemours venait de signer son arrêt de déchéance! Il n'en put douter lorsque ses gentilshommes, ses officiers, les consuls de ses bonnes villes et jusqu'aux curés et aux marguilliers des paroisses, ayant été sommés de prêter serment au roi entre les mains de commissaires spéciaux, le peuple, dès le lendemain, refusa de payer aux receveurs du duc les redevances dont ils étaient tenus envers lui[2].

La transaction du 16 janvier annulait au moins la confiscation que Jean des Aubus et autres avaient pratiquée au nom du roi sur le duché de Nemours, sur les comtés de Castres et de la Marche et sur les autres possessions de Jacques d'Armagnac[3]. Le jour même, Dammartin, usant de ses pouvoirs, délivra des lettres d'abolition à plusieurs des principaux serviteurs du duc, à Robert de Beaufort, seigneur de Vallery, à Guillaume de Brezons, à Pierre de Giou, à Georges, seigneur de Mons, à Bertrand de Mons, docteur en droit, vicaire de l'évêque de Castres, et à d'autres, poursuivis pour n'avoir pas obéi aux bans et arrière-bans du roi ou pour être restés, malgré sa défense, au service de leur seigneur disgracié[4].

Le sacrifice consommé, Jacques lui-même se rendit dans la

1. Le procès-verbal de la cérémonie fut annexé à l'acte qui, dûment signé et scellé par les notaires, fut encore confirmé par l'apposition du sceau royal dont on usait aux contrats dans le bailliage des montagnes d'Auvergne. Cette transaction fut lue et enregistrée au parlement de Paris le 9 fév. 1469 (v. st.), après avoir été ratifiée par Louis XI à Amboise vers la fin de janvier. Voir le texte aux Arch. nat., reg. JJ 196, n° 164; *Procès*, *loc. cit.*, et Anselme, III, 398 ss.

2. *Procès*, fol. 292 v°. Cf. Commynes, éd. Lenglet, II, 327, et Bibl. nat., mss. Coll. de Languedoc, t. 90, fol. 71, cop.

3. Bibl. nat., ms. Clairembault 481, fol. 229.

4. Arch. nat., reg. JJ 196, n° 165. Antoine Cabrol, seul parmi les serviteurs de Nemours, fut excepté de ce pardon général.

Marche, où il demeura jusqu'à l'Ascension (11 mai 1470), époque à laquelle il fut rejoindre Louis XI à Chinon. Là, le roi, qui estimait les serments de Saint-Flour encore insuffisants, lui enjoignit de partir pour Angers, afin de les renouveler sur la fameuse croix de Saint-Lô.

C'est le vendredi 8 juin 1470, à six heures du matin, que Guy Bernard, évêque de Langres, pair de France et chancelier de l'ordre de Saint-Michel, et Ferri II de Lorraine, comte de Vaudemont et d'Harcourt, tous deux commissaires du roi, s'assemblèrent avec Jacques d'Armagnac, son frère Jean et leur suite dans l'église collégiale de Saint-Lô près d'Angers. Le doyen du chapitre, maître Michel Groleau, revêtu de ses ornements sacerdotaux, posa sur le grand autel le fragment de la vraie croix enchâssé dans une riche garniture de pierres précieuses et le service commença. Au moment de l'exaltation, le chœur, accompagné par l'orgue, entonna un verset de l'hymne *Vexilla regis, o crux, ave, spes unica!* et le doyen prononça la prière de la sainte croix à laquelle le chœur entier répondit à haute voix; puis, à la demande expresse des princes et devant une nombreuse assemblée de peuple, une messe solennelle fut chantée par le doyen, les chapelains et les solistes du chœur avec l'accompagnement des orgues et des cloches.

La messe terminée, les princes, qui jusqu'à ce moment s'étaient tenus prosternés, se levèrent et, suivis des commissaires et de leur suite, s'approchèrent du maître-autel. Le duc de Nemours prit la parole en français, et, se tournant vers les commissaires, dit que, dans son désir de servir le roi et de dissiper à jamais sa méfiance, il était venu en ce lieu pour lui prêter serment sur la vraie croix. Il offrit, non seulement de faire jurer avec lui ceux que la volonté de son suzerain avait désignés, mais de faire répéter le serment par tous les gens de sa maison et par tous ses vassaux, ajoutant que, pour recouvrer la bonne grâce du roi, il était disposé à faire tout ce qui serait en son pouvoir. Il termina son discours en suppliant le Seigneur, qui avait daigné jadis racheter le genre humain par le sacrifice de son sang, de réconcilier le cœur du roi et le sien en toute bonne affection et amour véritable.

L'évêque de Langres remercia le duc de ses gracieuses paroles, puis, — non sans intention sans doute, — s'étendit sur les vertus redoutables de la croix de Saint-Lô et rappela les malheurs advenus à ceux qui avaient faussé les engagements contractés

sur ce bois vénérable. Présentant au duc de Nemours un papier qu'il tenait à la main, il ajouta que le roi, non par méfiance, mais afin d'être absolument assuré pour l'avenir de la paix du royaume, avait fait préparer une formule. Le duc alors, à genoux, tête nue, touchant des mains la sainte relique et l'évangile, prononça à haute voix son serment en répétant textuellement et d'un ton pénétré les mots écrits sur la cédule que l'évêque lui avait remise. Il jura de ne rien faire au préjudice du roi, « et, dit-il, quand je sçaurois que home ou homes mortels le voudroient faire, je y resisterois et l'en garderois à mon pouvoir et l'en advertirois! » La même formule fut répétée par l'évêque de Castres, par le seigneur de Vallery, sénéchal de la Marche, par le seigneur de Pompignac, sénéchal de Castres, par le docteur de Mons, par Antoine Alart, trésorier de la Marche, par le médecin du duc, Me Guillaume Traverse, et par ses deux maîtres d'hôtel[1].

La transaction de Saint-Flour et le serment solennel de Saint-Lô inaugurèrent une période d'apaisement dans les relations de Jacques d'Armagnac avec son suzerain. Le comte de la Marche obtint même gain de cause devant la cour du roi, signe de faveur certain, dans un différend qui s'était élevé entre ses officiers et les gens du parlement de Poitiers. Ceux-ci prétendaient que le comté de la Marche devait, en cas d'appel, ressortir en dernier ressort à Poitiers, comme ayant été spécialement compris dans l'attribution faite à ce parlement lorsqu'il fut transporté de Bordeaux dans cette ville. Jacques d'Armagnac soutenait, au contraire, que, le comté étant tenu en pairie, ses sujets et lui ne devaient avoir à faire qu'au parlement de Paris, et il réussit à gagner sa cause, malgré les efforts de Me Jean Tartas, président du parlement de Poitiers[2]. De même, quelques mois plus tard, le duc de Nemours obtint que sa pension pour l'année 1470 fût ordonnancée et payée[3].

Malgré tout, Jacques conservait peu d'illusions sur l'avenir. Si le roi, disait-il, se trouve une fois « les pieds sur les étriers et

1. Étaient présents encore : Jean de Lorraine, gouverneur d'Anjou; Gui de Laval, chevalier, seigneur de Loué; Me Jean de la Vignole, conseiller du roi en sa cour de parlement et doyen d'Angers; Herman de Vienne, doyen de Saint-Martin d'Angers; Jean Ruzé, bourgeois de Tours; Philippe Bouteiller, bailli de la même ville, et d'autres. (Procès-verbal orig. sur parch. à la Bibl. nat., ms. fr. 6544, nº 27.)

2. 11 août 1470. (Bibl. nat., ms. Legrand fr. 6978, fol. 19 vº, cop.)

3. Bibl. nat., ms. fr. 23263, fol. 7, orig.

au-dessus de ses besongnes, » il attaquera les seigneurs en commençant par le plus faible et les fera tous périr! Son engagement lui pesait, et il répétait sans cesse « qu'il estoit lyé et que, s'il faisoit aucune chose contre le Roy, qu'il perdroit toutes ses terres[1]. » Aussi n'est-ce pas le cœur léger que le pauvre duc quitta Louis XI à Amboise pour retourner en Auvergne. L'avenir lui semblait rempli de menaces, et il « doubtoit que ses ennemys le brouillassent envers le Roy à cause de ses terres qui estoient soumises au dit appoinctement. » Ses ennemis! mais plus dangereux cent fois étaient ceux qui faisaient profession de l'aimer, et parmi eux, au premier rang, Charles de France, le propre frère de Louis XI! Pour comble de péril, ce prince, depuis qu'il avait reçu pour apanage le duché de Guyenne, se trouvait en contact plus intime avec Nemours [2]. Il se gardait bien de se laisser oublier par son ancien ami, et, jusqu'à sa mort, survenue au mois de mai 1472, on voit l'infortuné Jacques tiraillé entre la crainte de se perdre auprès de Louis XI et l'influence du duc de Guyenne, vers lequel le portaient et ses sympathies naturelles et la rancune qu'il nourrissait contre le roi. C'est ainsi qu'au commencement de l'été de 1471, Charles de France, qui venait de quitter son frère à Amiens, avisa le duc qu'en retournant en Guyenne il rendrait visite à Mme de Nemours, « sa cousine proche. » Celle-ci était alors « fort grosse, » mais, dans la crainte de se voir compromis si monseigneur Charles passait par Bellac[3], où il se tenait alors, Nemours préféra envoyer la duchesse à Guéret et à Sainte-Fère pour y rencontrer son cousin, ce qui irrita fort le duc de Guyenne, mais ne l'empêcha pas, l'année suivante, d'expédier un de ses serviteurs, Jean de Pontville, pour tenir en son nom sur les fonts baptismaux l'enfant dont Mme de Nemours allait accoucher[4]. Un peu inquiet de ce que le roi en penserait,

1. *Procès*, ms. cité, fol. 101.

2. Celui-ci était devenu son vassal pour le comté de Pardiac.

3. Haute-Vienne, auj. chef-lieu d'arrondissement.

4. La duchesse « desiroit fort que led. enffant fust tenu ou nom dudit de Guyenne. » Ce Pontville, lorsqu'il habitait autrefois avec le jeune duc de Berry, avait tué par mégarde le fils du seigneur de Chauvigny et se retira auprès de Jacques d'Armagnac, qui le fit tenir quelque temps dans l'abbaye de Fontfrede (Puy-de-Dôme). Il servit ensuite l'évêque de Castres, et, au commencement du Bien public, retourna chez son ancien maître, le duc de Berry. Après la mort de ce dernier, il se laissa gagner par Louis XI, qui le fit vicomte de Rochechouart, avec 1,200 l. t. de pension. (Bibl. nat., ms. fr. 20685, fol. 575, cop.)

le duc s'empressa de le faire avertir de ce qui était projeté. La réponse ne se fit pas attendre : quelques jours plus tard, Louis XI mandait Jacques d'Armagnac auprès de lui et annonçait son désir d'être le parrain de l'enfant qui allait naître. Et voilà comment le fils du duc de Nemours porta le nom de Louis au lieu de celui de Charles[1]!

La mort du duc de Guyenne mit fin à toutes les intrigues qui s'agitaient autour de sa triste personne, mais la situation de Jacques d'Armagnac n'en fut guère simplifiée, et il eut fort à faire pour ne pas se compromettre dans la lutte décisive qui ne tarda point à s'engager entre le pouvoir royal et son cousin Jean V, comte d'Armagnac. Aussi bien n'y réussit-il pas entièrement. Déjà, en 1469, lorsque le comte, chassé de ses états par Dammartin, se réfugia à Fontarabie, le roi avait trouvé fort mauvais que M. et Mme de Nemours eussent fait passer quelques secours à l'exilé. Plus tard, malgré certains dissentiments[2] et bien que Jean V feignît d'accuser très haut son cousin d'être « cause de tout son mal, » personne ne crut que Jacques et Jean fussent autre chose que de « grands amis[3]. » Pourtant il n'est nullement certain que le duc ait connu d'avance les projets d'Armagnac sur Lectoure; encore moins l'engagea-t-il à attaquer cette place, « car c'estoit chose forte et difficile à conseiller. » Mais quand Jean V se fut par un coup de main audacieux emparé à la fois de Lectoure et du comte de Beaujeu, Nemours en fut un des premiers instruit, et un de ses valets, le tailleur Domingo de la Muce, prit part, avant comme après la prise, à des pourparlers clandestins avec certains personnages fort compromis de l'entourage de Jean V[4]. Comment, d'ailleurs, Nemours n'eût-il pas fait des vœux pour le triomphe de son cousin, s'il est vrai qu'à l'époque du premier siège de Lectoure par les troupes royales, pendant l'été de 1472, le cardinal d'Albi, Jean Jouffroy, et Ruffet de Balsac, sénéchal de Beaucaire, mandèrent à l'évêque de Castres et au duc lui-même qu'aussitôt Lectoure pris, ils viendraient

1. *Procès*, fol. 186 s.

2. Au procès, Pompignac dira qu' « il ne scet quelles intelligences il povoit y avoir entre eux, car ilz estoient tousjours en picque l'un contre l'autre. » (Ms. cité, fol. 175.)

3. *Procès*, ms. cité, fol. 166 v° ss.

4. Voir l'article déjà cité : *Louis XI, Jean V et le drame de Lectoure.*

mettre la main sur sa personne et sur ses biens? Jacques fut si ému de cette menace qu'il s'empressa d'envoyer un messager au roi pour lui réitérer l'assurance de sa soumission à ses volontés. En même temps un autre de ses serviteurs, Jean Bonnet, se rendit en Picardie auprès du connétable avec mission de lui signifier que son maître, ayant tout à craindre, avait pris la résolution de quitter le royaume pour se retirer à Rome. Dans cette extrémité, il recommandait sa femme et ses enfants à son ancien ami et le fit supplier de les recueillir, de les soustraire à l'indigence et de les garder de l'inimitié du roi de France[1].

VI.

Certains hommes semblent voués aux influences néfastes. Après la mort de Charles de France, après celle du comte d'Armagnac, massacré à Lectoure le 6 mars 1473, le connétable de Saint-Pol demeurait le principal, j'allais dire l'unique soutien du duc de Nemours, car le duc de Bourgogne, absorbé par ses rêves d'empire, avait tourné vers l'Allemagne ses ambitieuses préoccupations. Sans le génie intrigant de Louis de Luxembourg, Jacques d'Armagnac eût réussi peut-être à sauver sa tête, car Louis XI le ménageait encore. Mais le destin en avait décidé autrement. Entraîné par le connétable, Nemours devait succomber avec lui.

C'est en 1471 ou au commencement de 1472 que Saint-Pol paraît avoir tenté de lier partie avec le duc de Nemours. Un de ses serviteurs, Hector de l'Écluse, vit Jacques à Guéret ou à Bellac et le retrouva quelques semaines après à la cour. En 1474 et surtout en 1475, les relations entre les deux princes prirent un caractère plus intime. Dès cette époque, le connétable avait par son double jeu si fort indisposé Français et Bourguignons que des deux parts on « mettoit en avant sa destruction. » A Bouvines, au printemps de 1474, les plénipotentiaires de Louis XI et ceux de Charles le Hardi s'étaient déjà mis d'accord pour le supprimer,

1. *Procès*, fol. 310. Cf. fol. 118 et 163 v°. Ce Jean Bonnet avait la charge d'une terre que le duc possédait près de Braisne (Aisne). Les relations de Louis de Luxembourg et du duc de Nemours dataient du règne de Charles VII. Un témoin dira au procès qu'entre ces deux princes il y avait « grand amour et intelligences. »

quand Saint-Pol, averti de ce qu'ils « marchandoient, » réussit à convaincre le roi que les Bourguignons le dupaient et sauva pour cette fois sa fortune[1]. L'entrevue de Fargniers près de Noyon, où le connétable osa traiter Louis XI d'égal à égal, eut pour résultat d'accroître encore la vieille haine du roi contre cet audacieux vassal, qui songeait uniquement à tirer parti des querelles françaises et bourguignonnes pour augmenter son indépendance. Trop intelligent pour ne pas comprendre que dans l'esprit de Louis XI sa perte était décidée, Saint-Pol résolut de prendre les devants et d'organiser contre le roi un nouveau Bien public. Le procès du duc de Nemours est fécond en révélations sur cette intrigue. J'en détache quelques détails qui intéressent plus particulièrement la personne de Jacques d'Armagnac.

Vers le milieu du mois d'août 1474, le duc vit arriver à Carlat un pauvre diable d'archer, Miquelot Fauvel, dit de Bucy, qui l'avait servi autrefois et qu'il avait placé lui-même auprès du comte de Saint-Pol quand son appointement avec Dammartin le contraignit à licencier ses gens d'armes. Après quatre ans passés en Picardie, Miquelot, atteint de quelque maladie de la peau et soupçonné de ladrerie, revint à Carlat, apportant avec lui une lettre du connétable qui le recommandait à son ancien maître. Nemours lui donna la garde de la garenne de Pont-sur-Seine, près de Nogent, et la capitainerie de la même place, « office sans gages, où il n'y avoit qu'un mauvais logis, » mais dès lors l'ex-archer, établi à mi-chemin entre ses deux protecteurs, fut activement employé par eux à de secrètes missions.

Tremblant toujours de se voir dénoncé à Louis XI, Nemours lui envoya les lettres du comte de Saint-Pol apportées par Miquelot, mais il garda pour lui la communication verbale du ladre, que le connétable avait chargé d'instruire le duc de ses projets politiques. Ce qui importait avant tout c'était de rétablir de bonnes relations entre M. de Nemours et le duc de Bourbon et, si possible, de détacher Jean II du parti royaliste[2]. Miquelot avait ordre

1. *Commynes*, éd. Dupont, I, 299.

2. En 1476, Nemours confessa qu'il s'était à diverses reprises fait recommander à M. de Bourbon, sollicitant ses conseils et lui écrivant « le plus doulcement qu'il povoit » lorsque quelque débat s'élevait entre leurs officiers. Jacques alla jusqu'à faire don d'un beau livre *de vitâ Christi* à Mme de Beaujeu, et au duc lui-même du pied d'un sanglier énorme qu'il avait pris.

en quittant Carlat de se rendre à Moulins pour travailler à ce double objet. Il y fut, accompagné par Perdriac, poursuivant de M. de Nemours, se fit recevoir par le duc, lui confia que le connétable était sûr d'un certain nombre de capitaines du roi et lui promit que, s'il consentait à marcher d'accord avec son maître, ce dernier s'engageait à le faire nommer régent du royaume[1]. A l'automne, le ladre qui était retourné en Picardie revint à Carlat. Il pressa encore M. de Nemours de s'entendre avec le duc de Bourbon sur lequel on croyait pouvoir compter, et l'exhorta à gagner le plus d'amis possible à la bonne cause. Jacques hésita pour la forme, rappela les grandes obligations qu'il avait au roi, les serments qu'il avait prononcés « et le dangier où il se mettroit de âme, de corps et de biens, » mais, se ravisant, finit par déclarer que, si les seigneurs trouvaient quelque bon moyen de mettre son honneur à l'abri, il les servirait volontiers. C'est alors seulement, paraît-il, que Miquelot lui découvrit que les conjurés avaient résolu de faire M. de Bourbon régent et que le duc de Bourgogne aurait la « haute main » sur tout. On devait s'emparer du roi et du dauphin qui seraient remis au duc de Bourbon et au connétable et placés sous bonne garde[2]. Pour le reste, même programme qu'en 1465 et mêmes fallacieuses promesses de réforme dans l'armée et dans l'administration. Miquelot ne craignit pas d'ajouter que toute la maison de Bourbon était de cette « intelli-

1. « Monseigneur, le ladre qui vint devers moy me dist qu'il venoit et estoit envoyé de par le connestable. Me signiffioit qu'il estoit seeur de tous les seigneurs de France et quasi des cappitaines fors de moy. Estoit aussi seeur du roy d'Engleterre et autres, et se je y vouluie entendre et prendre parti avec eulx, me presentoit estre regent du royaulme. Me dist outre led. ladre que led. de Nemoux s'entendoit avec led. connestable et estoient bons amys. Et autre chose n'ay seeu par led. ladre de l'entention dud. duc de Nemoux qui n'avoit pas si grant amour et fiance en moy par quoy led. de Nemoux eust vouloir de me declairer plus avant de son entention, etc. » [Jean, duc de Bourbon, à Louis XI. Moulins, 24 août. *Preuves*, fol. 182 v° a.]

2. Le dauphin Charles devait être spécialement confié à Philippe de Savoie, comte de Bresse, et à Dammartin, dont on croyait l'adhésion prochaine. « Comment, » se serait écrié Nemours, « vouldrez-ilz toucher à la personne du roy et à l'auctorité de la couronne? » — « Non, » répondit le ladre, « les seigneurs ont intention de laisser le roi aller à la chasse et gouuerner tous ses ébas comme il souloit faire, mais l'auctorité du gouvernement du royaume demourroit entre leurs mains et quant l'un n'y seroit tousjours l'autre y seroit et toutes gens à leur poste, et si M. de Nemours se vouloit entremettre avec eulx, il auroit sa part du gasteau... » [*Preuves*, fol. 176 v°.]

gence, » aussi bien que les maisons d'Anjou, de Savoie et de Bretagne[1].

Le ladre exagérait. De toutes parts, il est vrai, sous l'impulsion du comte de Saint-Pol et de ses agents, les anciens confédérés du Bien public commençaient à relever la tête. Aux quatre coins du royaume, ce n'étaient que conciliabules clandestins, que promesses échangées, mais en réalité chacun des seigneurs, bien qu'animé à l'égard de Louis XI des dispositions les plus hostiles, sentait sa propre impuissance et craignait de se trouver seul en face du roi au moment du péril. Ni le roi René, ni son neveu Charles, comte du Maine, ni le comte de Bresse, Philippe de Savoie, ni le duc François de Bretagne ne se souciaient d'accorder au connétable autre chose que de vagues assurances de concours et des promesses verbales. Le duc de Bourgogne, engagé depuis dix mois dans sa folle entreprise de Neuss, était hors de portée et les insuccès répétés de ses armes avaient singulièrement diminué son prestige. Les Anglais qu'il avait appelés ne se hâtaient pas de passer la mer. A cette indécision générale un seul homme eût pu mettre fin, Jean II, duc de Bourbonnais. Si celui-là se fût résolument prononcé contre le roi, nul doute qu'un soulèvement général eût suivi, mais Bourbon lui-même hésita[2]. Sans parler de la répugnance qu'il pouvait éprouver à tendre la main aux anciens ennemis du royaume, lui aussi avait des doutes sur l'issue d'un

1. Miquelot Fauvel, dénoncé pour quelques propos inconsidérés, fut arrêté à Pont-sur-Seine et interrogé par David Colesson, lieutenant du prévôt des maréchaux, Guillaume de Corquilleray. Après une procédure des plus sommaires, il fut exécuté à Provins le 29 juin 1476. Son affaire fut menée avec tant de précipitation que Colesson fut soupçonné d'avoir dépêché le ladre pour l'empêcher de trop parler. Lors du procès de Nemours, le lieutenant général du prévôt fut même arrêté et interrogé. Il exposa pour sa défense que son supérieur lui avait enjoint de faire mourir Miquelot « de par le diable, » et que le roi lui avait écrit de n'en faire « que deux doits de papier de procès. » Une des réponses de Colesson montre ce qu'était la justice prévôtale : « Interrogué où est la sentence contre Miquelot, dit qu'il n'y en a point et qu'il ne vit oncques faire mettre les sentences (par ecrit) durant le temps qu'il estoit à Corquilleray. » (*Procès*, fol. 159 v° et 177 v°.)

2. Voici un échantillon assez curieux des propos qui avaient cours dans son entourage. M. de Mons dit au duc de Nemours qu'il lui citerait « la plus grant folie des Bourbonnais qui estoient les plus folles gens du monde » et qu'un official du Puy « luy avoit dit qu'il n'y auroit jamais paix en France jusques à ce qu'il y eust ung roy qui fust descendant de la droicte ligne du roy sainct Louis et que ce seroit ung des enffens de la maison de Bourbon. » (*Procès*, fol. 409 v°.)

nouveau Bien public et la situation que Louis XI lui avait faite était telle qu'il pouvait se demander si un changement de régime aurait pour résultat de la grandir. Quoi qu'il en soit des motifs qui décidèrent Jean II à demeurer fidèle à son suzerain, il est certain qu'il refusa de recevoir les émissaires du connétable et du duc de Bourgogne, Hector de l'Écluse, seigneur du Mas en Bourbonnais, et Philippe Bouton, bailli de Dijon, quand, au retour d'une mission en Savoie et en Bresse, ils tentèrent de lui porter à Montbrison les propositions d'alliance de leurs maîtres[1]. Cette exclusion empêcha L'Écluse, qui n'osait pas se risquer sur terre royale, de traverser les domaines du duc de Bourbonnais pour se rendre à Carlat. Il est donc probable, et les interrogatoires de 1476 conduisent à cette conclusion, qu'il n'y eut pas échange de scellés, par conséquent pas d'engagement écrit passé entre Jacques d'Armagnac et le comte de Saint-Pol. Mais il est certain que les deux princes étaient en rapports continuels et qu'en dehors de Miquelot Fauvel, un autre émissaire de Nemours, Jean Bonnet, servit plusieurs fois d'intermédiaire entre le connétable et le duc[2]. Ces pratiques, qui ne pouvaient échapper à l'entourage de Jacques d'Armagnac, ne laissaient pas que d'inquiéter ses serviteurs intimes et l'un d'entre eux, l'échanson Jacques de Montamat, avouera en 1476 que depuis deux ou trois ans « ceux de la maison » eussent voulu voir le connétable « fondu, » tant ils craignaient que le roi ne conçût quelque soupçon de ce qui se tramait[3].

1. Voir *Rémission pour Hector de l'Escluse*, écuyer (Arch. nat., *Reg. du Trés. des chartes*, JJ 204, n° 38), et déposition du même. (*Procès*, fol. 100 v° ss.) Cf. *ibid.* les dépositions du Bourbonnais Guillaume de la Cueille, seigneur de Florac (fol. 72 ss.), de Jean Richer, ancien serviteur du connétable (fol. 165 ss. et 235 ss.), et l'interrogatoire du comte de Saint-Pol au ms. fr. 4795 de la Bibl. nat., fol. 28 ss.

Sur les intrigues de 1475, on trouvera des détails intéressants dans les documents manuscrits suivants : *Abolition pour Charles, comte du Maine* (Bibl. nat., ms. fr. 10187, fol. 68 v° ss.); *Rémissions pour Loys de Sainville et pour Jehan Gaudit* (Arch. nat., *Reg. du Trésor des chartes*, JJ 204, fol. 18, et n° 140); *Fragment d'interrogatoire de Regnault de Velort* (Bibl. nat., ms. fr. nouv. acq. 1001, fol. 117 ss., xve s., et fr. 18442, fol. 130 ss., xve s.); *Interrogatoires de Jacques de Montamat et de Jehan Chardebœuf.* (Pap. Legrand, ms. fr. 6982, fol. 385, cop. — Cf. *Chron. scand.*, ap. Lenglet, II, 117 s.; La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, éd. Chantelauze, etc.)

2. *Procès*, fol. 392.

3. *Ibid.*, fol. 116.

A l'époque du procès du duc de Nemours, l'accusation fit de grands efforts pour le convaincre de complicité avec ceux qui avaient appelé les Anglais[1]. Tout au plus fut-il possible de prouver qu'à la nouvelle du débarquement d'Édouard IV à Calais, Jacques avait vainement essayé de dissimuler la satisfaction qu'il éprouvait. Il semble bien cependant qu'il prit à Carlat certaines mesures militaires qui n'indiquaient pas des résolutions exclusivement pacifiques. La vérité c'est que Nemours, trop faible pour agir seul, se fût empressé de se réunir aux adversaires du roi pour l'accabler au premier échec. En attendant, craignant tout de Louis XI, il ne cessait de lui envoyer message sur message, tantôt pour lui offrir ses services, tantôt pour le supplier de lui permettre de se justifier des accusations que ses ennemis portaient contre lui. Le roi, à demi instruit des relations que le duc de Nemours entretenait avec ses adversaires, avec Saint-Pol, avec Charles du Maine, avec Philippe de Savoie, ne cherchait qu'un prétexte pour repousser les avances d'un homme qu'il considérait depuis longtemps comme un traître. L'enquête qu'un de ses conseillers, Aubert Le Viste, dit de Vaily[2], poursuivit à Aurillac, du 21 mars au 3 sept. 1475, eut pour résultat de confirmer Louis XI dans sa rancune et de précipiter la chute de l'infortuné Nemours. Le Viste était chargé par commission du roi d'opérer l'arrestation de Guillaume Laber, du curé d'Arpajon et d'autres partisans du duc, comme aussi de mettre en sa main la place de Courroux que les gens d'Armagnac avaient saisie de vive force la veille de Pâques 1474, au grand détriment des marchands de la ville d'Aurillac dont ce château était « l'une des principales clefs. » Courroux appartenait à la dame d'Aurouse qui avait mortellement offensé le duc en épousant sans son consentement Paillard d'Urfé, sénéchal de Rouergue, qu'il tenait pour son ennemi mortel. De là, l'irritation de Jacques d'Armagnac et le coup de main qu'il fit diriger sur cette place qu'Aubert Le Viste réussit à reprendre.

A Aurillac même, les Laber avaient, à plusieurs reprises, avec le concours d'une centaine d'autres bouchers, soulevé de véritables émeutes contre les consuls et le receveur du roi. S'étant saisis de

1. *Ibid.*, fol. 74 v° ss. et 430 v°.

2. Originaire de Lyon, Aubert Le Viste, qui signe tantôt *Le Viste* et tantôt *de Vaily*, avait commencé par être solliciteur des causes du duc Charles d'Orléans au parlement de Paris (1463). (Voir le dossier *Le Viste* aux Pièces orig. du Cabinet des titres. Cf. Lenglet, *Preuves de Commynes*, III, 70.)

l'hôtel du consulat, ils avaient ameuté le peuple au son du tocsin contre Jean de Labroe, président des consuls, sous prétexte que ces magistrats municipaux avaient autorisé la perception de certaines taxes royales en violation des privilèges de la ville[1]. De même, en 1473, les gens d'Aurillac avaient refusé d'envoyer leurs francs-archers aux armées de Lectoure et de Catalogne. Aussi Louis XI, en congédiant Le Viste, avait-il terminé la dictée de ses instructions par ces mots menaçants pour Aurillac : « Vous n'y scaurez frapper mauvaiz coup, car ils m'ont tousjours estez traistres ou malvueillans, gallez les moy bien ! »

Le Viste ne put s'emparer ni de Pierre Laber ni des principaux mutins auxquels Jacques d'Armagnac avait ouvert les portes de Carlat, malgré la défense qui lui en avait été faite. Après quatre défauts donnés contre Laber et ses complices, le commissaire du roi condamna le premier à voir sa maison rasée. Les autres composèrent pour la somme de 1,000 francs que Louis XI abandonna aux seigneurs de Gaucourt et de Montaigu.

Si la main du duc de Nemours n'apparaissait point en cette affaire dont je n'ai rapporté que les traits essentiels, il était directement accusé par les gens du roi d'avoir encouragé ses agents à « entreprendre » sur les droits du pouvoir central. Sans parler des attaques à main armée dirigées contre les marchands d'Aurillac, l'enquête conduite par Le Viste mit au jour nombre d'excès de pouvoir commis par les officiers du duc ou par Jacques lui-même. Empiétant sur les prérogatives du roi, Nemours prétendait délivrer en Carladais des lettres d'abolition, de pardon et de rémission pour toutes les catégories de crimes, lever les deniers des francs-fiefs et nouveaux acquêts et contraindre les sujets du

1. Il n'est pas sûr que les mécontents eussent tout à fait tort, car on voit Louis XI lui-même commettre par lettres données à Bois-Malesherbes, le 10 août 1474, Giles Flameng, général sur le fait de la justice des aides, et Hugues de la Tillaye, avocat au Châtelet, pour ouvrir une enquête en Auvergne, en Limousin et dans la Marche sur certains abus commis par les receveurs des finances qui, au mépris des ordonnances, et grâce à des manœuvres frauduleuses, avaient extorqué aux habitants de ces pays des contributions excessives. Négociants eux-mêmes, les receveurs s'associaient à d'autres marchands auxquels ils baillaient les rôles et contraintes et qui se chargeaient de faire rentrer les impôts, exigeant des sommes indues et prenant, à défaut d'argent comptant, blés, vins, etc., « à vil pris, moindre la moitié de la valeur d'iceulx, et à ces moiens ont tenuz et tiennent iceulx habitans en telle subgection qu'ilz n'ont osé prendre draps ne autres marchandises ailleurs que chez lesdits marchans... » (Bibl. nat., ms. fr. 2902, fol. 6, orig. sur parch.)

roi à faire guet et garde dans ses châteaux. Comme en 1469, les officiers judiciaires du duc empiétaient sans cesse sur les attributions du bailli des montagnes d'Auvergne, voire même sur la juridiction du parlement de Paris. Bref, les abus signalés et réprimés précédemment avaient refleuri de plus belle en Carladais. Un exemple entre plusieurs montrera avec quel mépris audacieux les partisans de la maison d'Armagnac bravaient l'autorité royale. Le 23 juillet 1475, l'un d'entre eux, un marchand nommé Bernard Salesses, poursuivi par Le Viste, s'étant mis en franchise dans l'abbaye d'Aurillac, le docteur de Mons, abbé commendataire de Lesterps dans la Marche et conseiller intime du duc de Nemours, trouva moyen de s'introduire à minuit dans l'abbaye. Le lendemain, tous deux ameutèrent les religieux, nécessairement dévoués à la cause de l'évêque de Castres, leur abbé, et les excitèrent si bien qu'ils jetèrent violemment à la porte les soldats que le commissaire du roi avait apostés à la garde de Salesses. Celui-ci profita de l'occasion qui lui était offerte et, revêtant un déguisement, s'empressa de se glisser par une des portes de la ville, puis courut à Carlat retrouver ses amis les Laber. Carlat était bien devenu, comme l'écrivait Aubert Le Viste à Louis XI, « le receptaculle de pardeça des Armignageois et malveillans d'Aurillac[1] ! »

Il est presque inconcevable que le duc de Nemours, après sa mésaventure de 1470, n'ait pas su tempérer le zèle imprudent de ses agents, alors qu'on le voit, presque au même moment, visiblement inquiet des conséquences de ses actes et parfaitement au courant des accusations d' « anglicherie » dont il était l'objet, dépêcher à Louis XI supplique sur supplique, afin d'obtenir l'autorisation de se justifier. « Monseigneur, » écrivait-il au roi à l'époque de la descente des Anglais à Calais, « je vous supplie pour l'onneur de Dieu et de Nostre-Dame qu'il vous plaise de vous servir de moy à ce besoing et que je n'aye ceste honte de demourer derrière là où vous estes en voz grans affaires et je vous advertiray de choses et serviray en maniere que vous congnoistrez que je suis vostre bon et loyal serviteur[2]. » Puis, comme cette lettre n'avait pu être remise à Louis XI, personne n'osant s'en charger,

1. D'Aurillac, 28 juillet (1475). (Bibl. nat., ms. fr. 2811, fol. 142, orig.) — Cf. une lettre du même au chancelier Doriole, signée *Aubert de Vaily* et portant la même date. (*Ibid.*, fol. 140, orig.)

2. *Procès*, fol. 396.

le duc expédia successivement en Picardie, où le roi se trouvait alors, Jean Chardebœuf, Giou, Montamat et Pompignac. Aucun d'entre eux ne parvint à obtenir une audience. Chardebœuf et Montamat revinrent à Carlat avec la nouvelle que le roi ne voulait rien entendre et que le « commun bruit » était que les biens de M. de Nemours étaient déjà distribués aux favoris de son suzerain. Épouvanté, Jacques résolut de tenter un suprême effort et, se flattant que la duchesse saurait fléchir le roi, il l'envoya à Tours avec ses enfants, sous la garde du vieux sénéchal de Castres, Henri de Pompignac. La pauvre Louise d'Anjou, déjà enceinte de l'enfant qui devait lui coûter la vie, eut beaucoup de peine à se faire recevoir par Louis XI qui lui envoya d'abord l'archevêque de Lyon, Charles de Bourbon, avec ordre de mettre par écrit ce qu'elle avait à demander. Elle commença par plaider l'innocence de son mari, déclarant qu'elle n'avait pas de pardon à requérir pour lui, vu que, depuis la transaction de 1470, il n'avait commis aucun acte répréhensible, mais elle se ravisa, et, sur la prière du duc lui-même, écrivit au roi pour le supplier de pardonner tout ce que son vassal avait pu faire « à sa desplaisance[1]. » Malgré tout, la pauvre femme fut à peu près éconduite. Louis XI était déterminé à ne rien entendre. Quand Pompignac prit congé de lui, il demanda humblement quelle commission il devait rapporter à son maître. Le roi alors, se retournant furieux, répondit : « Dictes luy ce que vous vouldrez, c'est ung mauvaiz homme. Et incontinent le roy commença à parler à ung autre qui estoit auprès de luy et s'en tyra oultre[2] ! »

VII.

Nemours avait joué sa dernière carte. L'accueil glacial que la duchesse rencontra à Tours témoignait assez de la résolution que Louis XI avait prise d'en finir. Au reste, Jacques était prévenu depuis le mois de mars que ses mouvements étaient épiés et que le sénéchal de Rouergue, Paillard d'Urfé, avait ordre de l'arrêter, voire de le tuer, s'il tentait de s'enfuir[3]. C'était là pourtant son

1. *Procès*, fol. 429 v° ss.
2. *Ibid.*, fol. 180.
3. « Et que en quelque lieu qu'il allast on fit diligence de l'avoir ou mort ou vif, au moins qu'ilz en eussent la peau et les osz. » (*Procès*, fol. 346.) Nemours n'a jamais avoué qu'il eût pensé à « s'absenter, jà soit que mauvaises gens de

unique chance de salut, mais il était trop tard. Au milieu du mois de janvier 1476, Louis XI chargea d'Urfé d'enjoindre aux consuls de Rodez de garder les passages par lesquels le duc pouvait passer[1]. « J'ay peu veu de gens en ma vie, écrit Commynes, qui sçachent bien fuyr à temps. » Jacques fut de ceux-là, et c'est à lui comme à Saint-Pol que s'adresse le reproche du chroniqueur d'avoir eu « trop d'amour en leurs biens, en leurs femmes et en leurs enfants[2]. » Le jour où le connétable, livré à Louis XI par le duc de Bourgogne, gravit l'échafaud de la place de Grève, Nemours dut garder peu d'illusions sur le sort qu'on lui réservait. Et pourtant il se laissa surprendre ! Le vendredi 9 février 1476, d'Urfé et Pierre de Tordes, lieutenant du bailli des montagnes d'Auvergne, accompagnés des seigneurs de Brezons et de Saint-Sulpice, parurent inopinément devant Carlat à la tête d'une bande de gens d'armes qui en occupèrent immédiatement toutes les issues[3]. L'expédition avait été conduite avec tant de secret que quelques-uns des principaux serviteurs du duc n'étaient même pas au château[4].

Nemours avait pour se défendre une artillerie assez considérable et la situation même de la place, perchée sur un plateau rocheux et escarpé, était si forte qu'au dire de témoins compétents une soixantaine d'hommes résolus eussent suffi à la garder. Mais la présence de 400 personnes, « compris le train de Mme de Nemours, » n'était pas pour prolonger les chances d'une résistance condamnée d'avance à demeurer vaine par le défaut probable de tout secours extérieur. Qu'importait dans ces conditions

pardeça ayent fait despieça bruyt que le roi le vouloit détruire. » Pourtant le confesseur du duc, Brianson, témoignera au procès avoir devisé fréquemment avec lui du déguisement qu'il pourrait prendre. Comme le frère conseillait l'habit de cordelier, Nemours objecta « qu'il y seroit trop tost congnu et que l'on savoit bien qu'il aimoit trop leur ordre. » (*Ibid.*, fol. 228.)

1. Délibération des communautés du bourg et de la cité. (Arch. comm. de Rodez. Commun. de M. Lempereur, archiviste de l'Aveyron.)

2. Éd. Dupont, I, 383.

3. « Divenres passat avian pausat lo ceti de part lo Rey nostre senhor davant (Carlat) et avian acetiat dedins lo duc de Nemors. » (Arch. comm. de Rodez. Commun. de M. Lempereur.)

4. Pompignac entre autres. L'échanson Jacques de Montamat y était rentré la veille et n'avait rien annoncé, si bien que plusieurs murmurèrent contre lui « disant qu'il savoit la venue des dessusdits (d'Urfé et de Tordes) et n'en avoit rien dit ; à cause de quoy fut en danger d'estre tué de ceulx qui estoient dedans led. lieu de Carlat. »

que Carlat tînt neuf mois ou deux ans[1] ? Pourtant le duc ne put se résoudre à remettre son château à Paillard d'Urfé qu'il réputait son « haineux, » non plus qu'aux minces personnages qui l'accompagnaient et dont aucun n'était capable d'exhiber un mandement du roi. Il n'y avait que deux partis à prendre, désarmer la colère de Louis XI par une soumission immédiate ou tenter de se frayer un passage par la force et succomber avec honneur l'épée au poing. Jacques ne sut s'arrêter à aucune de ces résolutions et Louise d'Anjou, alors prête à accoucher, se souvenant sans doute du sort fâcheux où la capitulation de Lectoure avait précipité le comte et la comtesse d'Armagnac, Louise d'Anjou, dis-je, se montra aussi irrésolue que son mari. Pendant un mois, assiégés et assaillants se bornèrent à s'observer. Le sénéchal de Rouergue avait demandé que la garnison s'abstînt de canonner ses soldats et le duc s'était engagé à ne pas attaquer[2]. La seule entreprise qu'il tenta fut de corrompre de Tordes, auquel il fit offrir 500 écus par le curé de Vezac pour faciliter son évasion, mais le lieutenant du bailli se borna à répondre que tous les passages étaient gardés. Au cours de l'interrogatoire qu'il subit à la Bastille, Nemours laissa entendre, à la vérité, que de Tordes ne s'était pas montré insensible à ses avances et que le temps seul avait manqué pour conclure[3], mais d'autres témoignages semblent indiquer que dans le camp des assiégeants on se proposait uniquement de traîner les choses en longueur, afin de donner au seigneur de Beaujeu le temps d'arriver avec des renforts sous les murs de Carlat.

C'est effectivement vers le milieu du mois de février que le gendre du roi, Pierre de Bourbon, parut à Aurillac. Aussitôt que M. de Nemours apprit sa venue, il lui envoya Pierre de Ligoigne et Jacques de Montamat, puis Loys de Combort et Pierre Chardebœuf pour le prier de ne pas prendre le pays par « force d'armes, » vu qu'aucune résistance ne serait opposée aux ordres du roi.

1. *Ibid.*, fol. 116 v°. Cf. fol. 356.

2. Il déclarera au procès qu'il ne possédait pas de pierres taillées ni prêtes pour charger ses canons et que sa provision de poudre n'atteignait pas 30 livres.

3. Le duc prétendit que Tordes et Brezons lui avaient fait conseiller de tenir le plus longtemps possible, le duc de Bourgogne étant « sur les champs en aussi grand puissance que jamais. » Ils l'auraient avisé aussi que le roi était en Lyonnais et qu'il « avoit plus d'estoupes en sa quenoille qu'il ne povoit filler, » de telle sorte que Pierre de Bourbon ne pourrait demeurer longtemps devant Carlat.

M. de Beaujeu se montra satisfait de cette soumission et envoya tout d'abord à Carlat Tanneguy du Châtel, vicomte de la Bellière, à la tête d'une centaine d'hommes, auxquels le duc fit distribuer du vin. Puis, comme Mme de Nemours, lors de son dernier voyage à Tours, avait été admirablement reçue par M. et Mme de la Bellière dans leur château de Châtillon-sur-Indre, il parut de bonne politique au duc de Nemours de faire descendre la duchesse hors du boulevard de la place pour parler à du Châtel. Elle le trouva en compagnie du bailli de Saint-Pierre-le-Moutier et de Jean du Mas, seigneur de l'Isle, et lui demanda aussitôt ce qu'il venait faire. Tanneguy répondit que M. de Beaujeu avait ordre de mettre en sa main la forteresse de Carlat avec les personnes et les biens du duc et de ses enfants. Mme de Nemours alors exprima l'étonnement où la plongeait cette exigence du roi, « vu l'expédition dernière » qu'il lui avait faite, et elle demanda à du Châtel d'entendre son mari. Mais Tanneguy refusa toute entrevue avant d'en avoir référé au sire de Beaujeu. Il retourna donc à Aurillac, mais ne tarda point à revenir avec Guérin le Groing, Jean du Mas, le grand échanson Yves du Fou et Jacques Grosnez, « en leurs simples habits et sans armes[1]. » Aussitôt Nemours de s'enquérir s'ils avaient permission de lui parler. Ils répondirent qu'ils étaient venus pour cela. Sur quoi le duc descendit avec sa femme et ses enfants et du Châtel lui annonça qu'il avait pour instruction de le prier de mettre en la main du roi sa personne, ses enfants et ses biens.

Jacques protesta de sa bonne volonté et demanda quelle sûreté on lui offrait et quelle provision les siens pouvaient espérer. Beaujeu étant arrivé sur ces entrefaites[2], on discuta quelque temps et on tomba d'accord sur certains articles qui furent signés par le lieutenant du roi d'une part et par le duc de

1. Le texte de la convention définitive, conclue le 9 mars, cite encore parmi les principaux capitaines qui accompagnèrent Pierre de Bourbon devant Carlat, le sire de Gyé (Pierre de Rohan), le moine Blosset (Pierre Blosset), le sire de la Morandaye et Jean Chenu.

2. Il vint camper devant Carlat à la fin de février. Le ms. fr. 2914 de la Bibl. nat. contient une copie contemporaine d'une commission par laquelle le lieutenant général du roi, « chargé par lui de prendre et mettre en ses mains toutes les terres et seigneuries du duc de Nemours et de pourvoir à tous les statz et officiers (*sic*) d'icelles, » commit Jean Chalmeilh, seigneur de Massabeuf, à la garde des sceaux de la vicomté de Murat. Cette commission fut donnée « davant Carlat, le dernier jour de frevier l'an de grâce mil CCCC LXXV. »

l'autre. Il fut convenu que ce projet de convention serait immédiatement porté au roi par Paillard d'Urfé et par un jeune gentilhomme nommé Jarrie[1], et que, jusqu'au retour de ces messagers, le château de Carlat et la personne du duc demeureraient sous la garde de ses gens. En conséquence de cet arrangement, Pompignac, le seigneur de Giou et une trentaine de serviteurs de Nemours prêtèrent serment aux mains du bailli de Saint-Pierre-le-Moutiers et de Jean du Mas de garder fidèlement la place et le duc lui-même.

Les archives de la maison ducale de Bourbon renferment une copie contemporaine du projet de convention qui fut soumis à l'approbation de Louis XI. Rédigé par les gens du duc de Nemours sous la forme de requêtes et revêtu en marge des réponses du sire de Beaujeu, ce document débute par un exposé des services rendus à la couronne par Jacques d'Armagnac, « jusques à cette maudite et dampnable entreprise et conspiration appellée le Bien public, » qui lui avait à tout jamais aliéné la bienveillance du roi. Pour le présent, M. de Nemours, repoussant toute idée de rébellion[2], demandait aux capitaines de l'armée royale d'assurer sa vie, s'ils en avaient le pouvoir, et, s'ils ne l'avaient pas, de solliciter cette grâce du roi, non qu'il se méfiât de sa justice et de celle du parlement, mais parce qu'il se connaissait dans l'entourage de son suzerain des ennemis qui s'étaient vantés de le faire périr. Le duc espérait aussi qu'on le laisserait jouir de ses biens jusqu'à ce que le roi en eût ordonné autrement et réclama pour ses serviteurs l'autorisation de se retirer librement où bon leur semblerait. Enfin il supplia M. de Beaujeu de ne point exiger qu'il sortît de Carlat avant que la duchesse, relevée de couches, fût assez forte pour aller avec lui « impetrer la bonne grace du roi. »

Pierre de Bourbon, qui ne portait au duc de Nemours aucun ressentiment personnel, n'avait pas de raison pour se montrer particulièrement rigoureux à son égard. Il s'appliqua donc à le satisfaire dans la mesure du possible, et lui remit comme « à son

1. « Antoine de Jarrye, écuyer, conseiller et premier écuyer d'écurie de M. de Beaujeu. » (Sept. 1483.) (*Pr. de Commynes*, éd. Dupont, III, 81.)

2. « Combien qu'il soit en place, comme chascun peust veoir et congnoistre, assez bonne et bien pourveue pour tenir contre toutes puissances de gens estranges ung bien grant temps pour attendre le secours du Roy, il n'y a voulu faire ung seul reffuz ne contredit... »

tres chier seigneur et cousin » un engagement signé et scellé, dans lequel il promit sur sa parole de prince de faire son possible pour obtenir du roi la ratification des articles qui venaient d'être passés. Jusqu'à l'arrivée de la réponse royale, il demeurait convenu que du côté des assiégeants aucune tentative ne serait faite pour pénétrer dans la place de Carlat sans le consentement des défenseurs, à condition que d'autre part ceux-ci s'abstiendraient de toute violence[1].

Le contenu, je dirai même le ton général de la convention du 2 mars étaient faits pour rassurer les Nemours, et en vérité rien n'autorise à supposer que Beaujeu et ses conseillers eussent l'intention d'éluder leurs engagements. Peut-être même le sort du duc eût-il été moins rigoureux si, par un terrible coup de fortune, la duchesse, usée par tant de travaux et d'anxiétés, n'eût succombé en donnant le jour à son enfant. On a pu voir que le 2 mars elle était encore vivante. Admirable jusqu'au bout d'énergie et d'activité, Louise d'Anjou passa les derniers jours de sa vie à rechercher et à jeter au feu toutes les pièces compromettantes que pouvaient renfermer les archives de Carlat, puis elle mourut, « dont ce fut grand dommage, car on la tenoit bien bonne et honneste dame[2]. »

Une cause plus décisive encore dut influer sur les résolutions de Louis XI, c'est la défaite du duc de Bourgogne à Granson, le 3 mars. Honteusement battu par les Suisses, Charles le Hardi passait presque à l'état de quantité négligeable. Pour Louis XI, aucun succès n'égalait celui qu'il venait de remporter sans coup férir, et l'on sait que son cœur peu généreux n'était jamais moins pitoyable que dans la bonne fortune. Pourtant il semble qu'il renvoya à Carlat, sans en amender essentiellement les termes, la convention du 2 mars, se réservant sans doute de l'interpréter dans le sens le plus rigoureux quand le moment serait venu, c'est-à-dire quand Nemours, désarmé et captif, se serait rendu à discrétion.

L' « appointement » définitif fut passé le 9 mars. L'instrument original, écrit sur parchemin, signé et scellé par le sire de Beaujeu et par le duc de Nemours, est resté dans les archives de la maison de Bourbon[3] : il est utile de l'étudier, ne fût-ce que pour

1. Arch. nat., P 1363[1], cote 1192. Minute sur papier.
2. *Chron. scand.*, ap. Lenglet, II, 130.
3. Arch. nat., P 1367[1], cote 1521. Les sceaux ont disparu, mais leur trace est

disculper Louis XI d'une accusation de parjure qui pèse encore sur sa mémoire[1].

Rien n'est changé au préambule rédigé précédemment par les gens du duc, mais leurs requêtes sont un peu différentes. Permission est demandée au lieutenant général du roi par M. de Nemours de fonder certaines messes pour l'âme de la duchesse, comme aussi de distribuer ses bagues et ses chevaux aux femmes, aux gentilshommes et aux officiers qui l'avaient servie. D'autres articles concernaient les mesures à prendre pour payer les dettes du duc, les dépenses du voyage qu'il allait entreprendre pour aller se jeter aux pieds du roi, l'entretien et l'éducation de ses enfants. Enfin, comme le seigneur de Saint-Pierre, Jean Blosset, venait d'arriver, Nemours le pria « très affectueusement » de joindre ses efforts à ceux du sire de Beaujeu, afin de lui faire obtenir ce qu'il demandait.

Ces requêtes furent expressément consenties par le sire de Beaujeu, qui promit au duc « par les foy et serement de son corps et en parolle de prince faire tout son loyal povoir » pour que le roi ratifiât ce consentement et reçût à son tour M. de Nemours en sa bonne grâce. C'est assez dire que Pierre de Bourbon n'avait pas le pouvoir de garantir l'approbation de Louis XI et qu'il s'engagea seulement à s'efforcer de la procurer. Y travailla-t-il avec sincérité ? C'est ce qu'on ignore, mais il n'en est pas moins excessif d'accuser formellement Beaujeu et surtout Louis XI d'avoir en cette occasion « violé leur foi » et manqué à la parole donnée[2]. Si Jacques lui-même, au cours de son procès, invoqua les termes de la capitulation de Carlat, il lui fut impossible de prouver que le lieutenant du roi lui eût garanti sans réserve la vie et la liberté. Pareille assertion ne résiste pas à la lecture de la convention du

visible. — Le manuscrit du procès contient deux copies du même texte (fol. 239 v° et 378 v°).

1. « Ayant faict assiéger Jacques d'Armaignac, duc de Nemours, par M. de Beaujeu et Thanneguy du Chastel, luy s'estant rendu la vie sauve à eux qui la luy promirent, (Louis XI) n'en voullut nullement tenir la composition ny ratifier leur foy et ne laissa pour cela à luy faire trancher la teste. » (Brantôme, éd. Lalanne, II, 219.)

2. Voici la phrase de Basin : « Ipsum (ducem) regis legatus cum exercitu astu et dolo malo falsis, ut fama erat, pollicitationibus pellectum et temere delusum in suam ipso se dedente potestatem, suasque arces et castra direpta et bonis quibus abunde et insigniter instructa erant, nudata, ad manum et fiscum regium posuit, » etc. (*Hist. de Charles VII et de Louis XI*, éd. de la Soc. d'hist. de France, II, 393 ss.) *Ut fama erat*, dit Basin ; Brantôme lui n'hésite pas, on vient de le voir, à citer Louis XI parmi les « violateurs de foy. »

9 mars 1476. La vérité, c'est que Nemours, désespéré par la mort de sa femme, sans amis, sans argent, se rendit à discrétion. Le seul recours qui lui restât était dans la générosité de ses adversaires, et, malheureusement pour lui, ils n'en possédaient aucune. L'insensibilité de Louis XI, renforcée par les prétendues exigences de la raison d'État, allait éclater dans toute sa sinistre laideur. L'heure de la vengeance avait sonné pour le roi et on peut dire que le malheureux Jacques d'Armagnac était condamné avant toute instruction.

On commença par le conduire à Vienne en Dauphiné, où le roi se trouvait en séjour, puis, quand Louis XI se rendit à Lyon vers la fin du mois de mars, Nemours fut enfermé au château de Pierre-Scise, la Bastille lyonnaise[1]. Les documents témoignent des précautions extraordinaires qui furent prises pour éloigner toute chance d'évasion. Le 17 avril, le roi, qui allait s'absenter quelques jours, confia son prisonnier au corps de ville, « comme avoit fait le duc de Bourgoigne à ceux de Mons en Henaud du connestable, » et comme Louis XI lui-même, deux ans plus tôt, avait remis aux habitants de Poitiers le cadet d'Albret, accusé d'avoir fait ouvrir au comte d'Armagnac les portes de Lectoure. Les Lyonnais eussent trouvé plus commode de garder Nemours dans un cachot de l'hôtel de ville, situé dans l'intérieur de la cité, mais cette autorisation leur fut refusée. Même il fallut que la commune doublât à ses frais la porte de la chambre où le duc avait été incarcéré et qu'elle fît fabriquer une grande « gêne ou gabie, » véritable cage de fer et de bois, dans laquelle l'infortuné passa quatre mois, surveillé jour et nuit par les bourgeois de Lyon[2]. C'est là qu'Antoine de Chourses, seigneur de Maigne, et maître Raoul Pichon, tous deux conseillers du roi, firent subir au duc de Nemours les premiers interrogatoires[3]. Ni le rang élevé de l'accusé, ni sa dignité de pair, ni le sang de saint Louis qui coulait dans ses veines ne firent adoucir en rien la rigueur de son

1. Le roi refusa de voir le prisonnier et le confia d'abord à la garde de Jean Chenu.

2. R. de Chantelauze, art. de la *Revue de Lyonnais*, 3e série, t. I, p. 267 ss. Il est singulier que Paradin (*Mém. de l'hist. de Lyon*, 1573, in-fol., p. 269) signale à la maison de ville « un gros treillis de bois en maniere de cage, lequel soustient les degrez, » comme ayant été fait par ordre de Louis XI pour détenir messire Jacques « d'Armignac. »

3. 19 juin 1476.

emprisonnement. Telle était l'humidité du cachot, bas et mal clos, où on l'avait renfermé, que le pauvre Jacques y contracta de terribles souffrances et des maux de tête si douloureux qu'en peu de temps ses cheveux devinrent tout blancs. Torture cruelle, aggravée encore, ainsi qu'il le dira lui-même, par « plusieurs merencollies et pencemens[1] ! »

VIII.

Lorsque Louis XI quitta Lyon pour retourner en Touraine, il traîna le duc de Nemours à sa suite jusqu'à Orléans, et l'expédia à Paris sous l'escorte de Jean Blosset, seigneur de Saint-Pierre, celui-là même qui, neuf mois auparavant, avait conduit à la Bastille Saint-Antoine le connétable de Saint-Pol[2]. C'est là également que Jacques d'Armagnac fut incarcéré le 4 août 1476, et la responsabilité de sa garde fut remise pour quelque temps à Philippe Luillier, seigneur de la Mothe, gouverneur de la célèbre forteresse. Dès le 7 août, le chancelier Doriole, Charles de Gaucourt, chevalier, conseiller et chambellan du roi, et le seigneur de Saint-Pierre commencèrent à recueillir des témoignages relatifs aux faits et gestes du duc de Nemours pendant les dernières années. Pourtant ce n'est qu'à la fin de septembre que Louis XI désigna officiellement des commissaires, avec mission de poursuivre les informations contre Jacques d'Armagnac. Contrairement à l'opinion de son chancelier, qui eût désiré remettre l'instruction du procès au parlement de Paris[3], le roi trouva plus sûr de confier cette besogne à des hommes choisis dont le zèle intéressé imprimerait à l'affaire une marche rapide. Quelque choquant que puisse paraître ce procédé, il est juste d'observer qu'une pareille dérogation aux règles générales de la compétence, voire même de l'équité, se justifiait en droit par la règle généralement admise[4] que toute justice émanait du roi, qui pouvait en déléguer

1. *Procès*, fol. 274 v°.

2. Louis XI au chancelier. Orléans, 31 juillet, dans Barante, *Ducs de Bourgogne*, éd. de 1826, t. XI, p. 334.

3. « Et encores... vouloit que le parlement congneust du procès du duc de Nemoux, affin de trouver façon de le faire eschapper. » (Louis XI à Saint-Pierre, 1er oct. 1476, dans Lenglet, *Pr. de Commynes*, III, 490 s.)

4. Voir Valois, *Invent. des arrêts du conseil d'État*. Paris, 1886, t. I. Introd., p. XXVI. Au sujet d'un mandement de Philippe le Long à certains chevaliers-

l'exercice à qui il lui plaisait. Dans le cas spécial dont il s'agit, la présence parmi les commissaires du premier président et d'un certain nombre de conseillers au parlement de Paris paraît avoir suffi pour que la cause du duc de Nemours fût considérée, par Louis XI tout au moins, comme *en parlement*[1].

Le crime visé était celui de lèse-majesté, crime capital entre tous. Jacques d'Armagnac était accusé d'avoir, au mépris de ses serments, persévéré « en la mauvaise et dampnable voullenté » qu'il avait manifestée dès 1465 et, « soy demonstrant comme Sathan et principal tentateur de tous les estatz, » de s'être appliqué délibérément à détruire l'autorité royale. Malgré la « longue patience » dont le roi avait fait preuve « en esperance qu'il se deust amender, » Nemours avait encouragé plusieurs rébellions et par ses « grands crimes, delits et malefices » contraint son suzerain à ordonner son arrestation et à commettre « gens feables pour instruire son procès et le juger comme si le roi y etoit present en personne. » Les personnages désignés avaient mission de reprendre toutes les informations déjà faites contre le duc, ses adhérents et ses complices, d'examiner les témoins, de faire rédiger les confessions par Me Jean de la Benne, greffier au Châtelet de Paris, et finalement de sententier nonobstant toute opposition[2].

Le premier soin des commissaires fut de prendre les instructions du roi, afin de connaître les points sur lesquels il désirait

le-roi (19 sept. 1317) d'avoir à juger une cause enlevée au viguier et aux consuls de Toulouse, Boutaric remarque que dès lors on connaissait l'art de soustraire des coupables au châtiment ou d'opprimer des innocents en les enlevant à la justice ordinaire et en les citant devant des commissaires. (*Actes du parlement de Paris*, 1867, II, 198.) Cet abus, on le sait, a survécu au moyen âge.

1. La commission instituée par lettres données le 22 sept. 1476, à N.-D. de Cléry, comprenait dix-sept membres, sans compter le chancelier. C'étaient Louis de Graville, seigneur de Montaigu, le futur amiral; Jean le Boulanger, premier président au parlement de Paris; Jean Blosset, seigneur de Saint-Pierre; Boffile de Juge, vice-roi de Roussillon et de Cerdagne; Jean et Thibaut Baillet, maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel; Jean du Mas, seigneur de l'Isle; les conseillers au parlement Guill. de Vitry, Jean Avin, Jean de Feugeray, Raoul Pichon, Jean Baudry, Jean Le Viste, Jean Pellieu et Henry Clutin; Aubert Le Viste, rapporteur et visiteur des lettres de la chancellerie royale, et Jacques Louvet. Pour siéger, les commissaires devaient être au moins dix, mais en fait ils ne furent pas toujours aussi nombreux. (V. *Procès*, fol. 105 et *passim*.)

Sur les commissions extraordinaires « devenues sous Louis XI, malgré l'abolition formelle de Charles VII (1454), l'instrument habituel des vengeances royales, » voy. Picot, *Hist. des états généraux*, I, 445.

2. *Procès*, fol. 107.

faire porter plus spécialement les interrogatoires. C'est le seigneur de Saint-Pierre qui fut chargé de s'en enquérir, et Louis XI répondit avec sa netteté habituelle : « Il me semble que vous ne avez que à faire une chose, c'est de savoir quelle seureté le duc de Nemours avoit baillée au connestable d'estre tel comme luy pour faire le duc de Bourgongne regent et pour me faire mourir et prendre M. le Daulphin et avoir l'auctorité et gouvernement du royaume, et le faire parler cler sur ce point-cy et le faire gehenner bien estroit[1]. »

Le roi n'entendait donc pas laisser languir l'instruction, et tous les moyens lui semblaient bons pour faire *parler cler* l'infortuné Nemours. Heureusement, les agents des volontés de Louis XI, plus respectueux que lui du sang de France, semblent avoir épargné à Jacques d'Armagnac les horreurs de la torture[2]. Doit-on croire qu'il y eût là un calcul du chancelier Doriole, qui redoutait pour le comte de Dammartin ou pour lui-même des révélations intempestives? Je l'ignore. Louis XI ne pardonnait pas à son chancelier d'avoir expédié le comte de Saint-Pol sans lui avoir arraché des aveux plus complets[3]. Il le soupçonnait (et ne se gênait pas pour le dire) de vouloir épargner Nemours, et c'est pour cette raison qu'il l'avait entouré d'hommes sans scrupules, acquis d'avance à une condamnation[4]. Et, comme si le nom du

1. Bibl. nat., ms. fr. 2895, fol. 14, impr. par Lenglet, *Preuves de Commynes*, III, 490.

2. Les procès-verbaux du greffier criminel Hugues Alligret, qui mentionnent tout au long les tortures qui furent infligées au seigneur de Pompignac, sont absolument muets sur le compte du duc de Nemours. Il n'y a donc pas lieu de croire qu'il ait été « gehenné. » Une liste de demandes à faire à Jacques d'Armagnac n'en fut pas moins dressée, où chacun des points à traiter est précédé des mots *ante quæstionem*, ou *ante vel post quæstionem*, ou *in quæstione*, ou *post quæstionem*. Peut-être cette liste fut-elle remise aux commissaires sur l'ordre de Louis XI. (V. Copies Legrand, ms. fr. 6983, fol. 23. Source inconnue.) Le même volume contient, fol. 228, la copie d'un *memento* en date du 22 nov. 1476, relatif à divers témoins que le roi désirait faire citer au procès du duc de Nemours. On y trouve la preuve que les deniers pour la dépense du duc, des prisonniers et pour les autres frais du procès furent levés sur les terres de M. de Nemours.

3. « Et si nostre chancellier n'eust eu peur qu'il eust descouvert son maistre le conte de Dampmartin et lui aussi, il ne l'eust pas fait mourir sans le faire gehenner et savoir la verité de tout. » (Lettre citée.)

4. Une partie des biens de Nemours était déjà promise, sinon distribuée à ses juges. Ainsi Boffile de Juge est qualifié par le roi lui-même de comte de Castres dès le 1er octobre 1476, bien que l'acte de donation n'ait été délivré qu'au mois d'août suivant.

comte de Dammartin, devenu pourtant son meilleur serviteur, lui rappelait que la Bastille elle-même laissait parfois échapper ses victimes, il insista pour que les précautions les plus minutieuses fussent observées à l'égard du duc de Nemours. « Je ne suis pas content, » écrit-il à Jean Blosset, « de ce que ne me avez averti qu'on lui a osté les fers des jambes, et que l'on le fait aler en une autre chambre pour besongner avecques luy, et que l'on l'oste hors de la cage, et que l'on le meyne ouir la messe là où les femmes vont[1], et que on lui a laissé les gardes qui se plaignoient de payement. Et, pour ce, quelque chose que dye le chancellier ne autres, gardez bien qu'il ne bouge de sa cage et que l'on voyse besongner là avecques luy. » Et le roi ajoutait avec cette cruauté rageuse qui fut un des traits dominants de son caractère : « Que l'on ne le mette jamais dehors, si ce n'est pour le gehenner, et que l'on le gehenne en sa chambre. Et vous prie que, si vous avez jamais voulenté de me faire service, que vous le me faites bien parler[2]. »

Malgré cette grande hâte du maître, plus d'un mois se passa avant qu'on interrogeât le duc de Nemours. Le parlement était en vacances, et plusieurs d'entre les commissaires, ceux en particulier qui appartenaient à ce grand corps, étaient « allés dehors, les uns en commission, les autres à leurs affaires. » Ceux qui étaient demeurés à Paris, le chancelier entre autres, faisaient de leur mieux pour avancer la besogne. Le premier témoin interrogé fut Pierre de Tordes, l'ex-lieutenant du bailli des montagnes, l'ennemi personnel du duc, et qui, plus qu'aucun autre, avait contribué à son arrestation. Détail piquant, le pauvre homme était lui-même enfermé au donjon de Vincennes sous l'inculpation d'avoir laissé volontairement échapper de ses mains un partisan de la maison d'Armagnac, le curé d'Arpajon! Le roi, qui ne voyait partout que traîtres et que trahisons, excité en outre par les ennemis personnels de Pierre de Tordes, le roi, dis-je, ne voulut jamais croire à une simple négligence, et il fallut, pour le convaincre de l'innocence de cet officier, les efforts réunis du

1. Probablement dans la tour dite de la Chapelle, la deuxième à partir de l'angle nord de la forteresse. Cette tour regardait le faubourg Saint-Antoine. (V. plan et vues de la Bastille dans *Paris à travers les âges*, 8e livraison, planches I et VII et page 36, fig. 34. In-fol. chez Didot.)

2. Lettre citée. On verra par la suite que les ordres si rigoureux de Louis XI ne furent pas suivis.

chancelier et de plusieurs des commissaires[1]. Les anciens serviteurs du duc, Bonnet de Salles son écuyer tranchant, Jacques Balsan, Pierre Rogade, dit de Cabannes, valet de chambre de la défunte duchesse, l'échanson Montamat[2] s'appliquèrent généralement à ne rien dire qui pût compromettre leur seigneur. Seul, Bonnet de Salles révéla quelques-unes des « pratiques » qui avaient eu cours entre Nemours et Charles de France, frère du roi, vers 1467. Pierre de Giou, l'un des principaux conseillers du duc, fut interrogé dès le 3 octobre, mais celui dont on attendait le plus de renseignements, Henry de Pompignac, dit Palamedes, fut ajourné à plus tard. Les commissaires, avant de s'attaquer à lui, désiraient être suffisamment renseignés « pour attaindre la vérité de la matière, et, quand il ne vouldroit dire vérité, l'en convaincre[3]. »

C'est pour la même raison qu'on différa de parler au duc de Nemours. La commission avait besoin d'entendre avant lui un certain nombre de transfuges du parti des princes, qui, après les avoir servis en leurs plus intimes besognes, avaient vendu au roi les secrets dont ils s'étaient rendus maîtres. C'étaient Louis de Pouzol, Jean de Habas, Villeret, le docteur de Mons, Brezons et d'autres. Le roi fut même prié de faire questionner son cousin, Charles, comte du Maine, sur les relations qu'il avait entretenues avec son beau-frère M. de Nemours[4]. Enfin, le 7 novembre,

1. « Avons interrogué le premier Pierre de Tordes, qui franchement est allé en besongne, et encores depuis sa depposition nous a baillé par escript plusieurs choses qui donnent grant introduction et advertissement en la matiere, en laquelle par ce que voyons il fait ce qu'il peut et nous semble qu'il nous y peut beaucop aydier et qu'il a bonne voulenté de le faire. » (Les commissaires au roi. Paris, 6 oct. (1476). Bibl. nat., ms. fr. 2895, fol. 9, orig. Cf. Déposition d'Aubert Le Viste. *Procès*, fol. 33 ss.)

2. Ce dernier protesta de sa fidélité au roi et declara « que s'il avoit été aussi bon envers Dieu, il fust aussi saint en Paradis que saint Pierre. » Quant à Cabannes, il ne dut qu'à la rigueur de la température de ne pas être « gehenné » dès son premier interrogatoire (17 octobre), « la coutume en la cour de parlement et ailleurs étant de ne pas mettre en torture en temps de gelée, » à cause des « inconvénients » que pourraient en éprouver les accusés. Cabannes ne perdit rien pour attendre, mais « les braies au maréchal au talon » ne lui firent rien avouer.

3. Les commissaires au roi, 6 oct. (Lettre cit.)

4. « Et semble qu'il seroit bon que escripvissiez unes lettres à mon dict seigneur du Mayne et par icelles ou par creance luy mander que mond. seigneur de Nemoux parle de beaucop de choses dont mond. seigneur du Mayne a congnoissance et puisque vous avez led. de Nemoux, messire Palamides et les autres, qu'il peut estre certain que vous saurez tout. Par quoy vous le priez

le chancelier, le premier président, Boffile et maître Raoul Pichon, accompagnés du greffier Étienne Petit, se rendirent auprès de Jacques d'Armagnac pour l'avertir que son interrogatoire allait commencer et pour l'exhorter à confesser la vérité « de son propre mouvement[1]. » Le duc répondit courtoisement au chancelier qu'ils fussent les très bien venus et se déclara prêt à ne rien celer. Il ajouta qu'à Lyon il avait vainement demandé à parler au roi, afin de tout lui dire, et qu'à Pierre-Scise, lorsqu'on l'avait interrogé, il s'était efforcé de découvrir franchement tout ce qu'il savait afin de gagner la bonne grâce du roi. Se tournant ensuite vers les autres commissaires, il demanda s'ils étaient tous là. Leur nombre indiquait qu'on allait procéder contre lui « par forme de procès; que, du moins, on le traitât doucement, considérant son rang et sa dignité de pair de France. » Si on lui manquait, il était résolu à en appeler au roi et à le mettre en demeure de faire observer les solennités requises pour juger les pairs. Nemours termina ce discours assez ferme en réclamant l'assistance d'un conseil, afin, dit-il non sans hypocrisie, de se renseigner sur ce qu'il avait à faire pour se gouverner de mieux en mieux selon l'intention du roi. Et, comme le chancelier objectait qu'en pareille matière la coutume n'était pas d'accorder un conseil aux accusés, le duc reprit qu'il regrettait cet usage, vu qu'il ignorait les règles de la procédure et n'était pas « homme bien sage. » L'eût-il été qu'il ne serait pas là où il se trouvait, car il eût trouvé moyen de gagner la bonne grâce du roi! Enfin il se réclama des termes de l'appointement signé à Carlat à l'époque de la capitulation.

Doriole interrompit assez brusquement pour dire qu'il n'avait jamais vu cet « appointement » et qu'il en ignorait le contenu, mais que, dans tous les cas, M. d'Armagnac n'avait point à s'en préoccuper. On lui demandait seulement de dire la vérité et de se laisser conduire dans la chambre du conseil[2] pour y être interrogé en présence des commissaires ordonnés pour l'entendre.

qu'il vous advertisse de tout et que vous amez mieulx le savoir par luy que par autre... » (*Ibid.*)

1. *Procès*, fol. 267 ss. — De même, avant d'interroger Saint-Pol, Doriole lui avait représenté qu'il y avait « deux voies et manieres de faire, l'une de douceur, l'autre de justice. » (Bibl. nat., ms. fr. 4795, fol. 28.)

2. J'ignore dans quelle partie de la Bastille cette pièce était située au XVe s. Plus tard, elle fut transportée dans les bâtiments neufs qui furent élevés dans la grande cour. (V. *Paris à travers les âges*, 8e livr.) Quant au cachot du duc, il était situé dans une des tours, peut-être au-dessus de la chambre du conseil.

Jacques cessa de protester. Il se borna à prier de nouveau qu'on usât de ménagements envers sa personne et rappela qu'il avait souffert « assez de merencolies, » tant à cause des pertes d'argent qu'il avait subies pour le service du roi que par suite de la mort de sa femme et de la disgrâce où il se voyait plongé depuis tant d'années.

Lorsqu'on voulut lui faire prêter serment, il refusa d'abord, allégua ses prérogatives, protesta des termes de son dernier appointement et déclara qu'il n'entendait en aucun cas préjudicier à son privilège de pairie. Le chancelier, toujours doucereux, s'efforça de calmer l'accusé, lui démontra que le serment qu'on lui demandait ne pouvait lui porter préjudice et finit par emporter son consentement. Prenant alors le missel, il le présenta au duc, qui se jeta à genoux « en remembrance de la Passion, » et, après avoir déclaré qu'il adhérait derechef à son appellation et qu'il invoquait le texte de son dernier traité, jura, la tête découverte, de dire toute la vérité. Ce serment prononcé, Jacques baisa le missel et refusa de remettre son bonnet, préférant, dit-il, demeurer tête nue « tant en l'honneur de Dieu, lequel il espéroit qu'il le sauveroit, que en l'onneur de Messrs qui là estoient pour le roy. »

Malgré les bonnes paroles qu'on lui avait prodiguées, Nemours se méfiait de quelque piège. Aussi, prenant prétexte des cruels maux de tête qu'il avait contractés dans l'humidité glaciale de son cachot souterrain de Pierre-Scise, il s'excusa d'avance des défaillances de sa mémoire et pria, si quelque lacune était constatée dans ses réponses, qu'on le confrontât avec ceux des témoins qui auraient sur le même point fait une déposition différente. Le chancelier, qui ne se méprit pas sur la signification de cette requête, répondit qu'il était d'usage de recueillir d'abord la confession volontaire des accusés, puis, si la chose était jugée nécessaire, de les mettre en présence des témoins.

Ignorant jusqu'à quel point les commissaires étaient instruits, Jacques d'Armagnac devait se montrer extrêmement réservé dans ses réponses. Pour plus de sûreté, il nia tout. Il alla jusqu'à soutenir qu'en 1474 Miquelot Fauvel ne lui avait apporté aucun message politique de la part du comte de Saint-Pol. Il prétendit également avoir été tenu dans la plus complète ignorance de l'ouverture que le ladre allait faire au duc de Bourbonnais, chose improbable, alors qu'il avait fait accompagner cet homme par son

propre poursuivant d'armes, Pardiac. On eut beau lui remontrer que son serviteur, que M. de Bourbon lui-même, avaient tout découvert, Nemours s'emporta et alla jusqu'à jurer par la passion de Dieu figurée devant lui comme par son serment de Saint-Lô que, si Miquelot lui avait révélé quelque chose, il l'eût conduit au roi pieds et poings liés pour lui faire avouer ses vilenies.

Peut-être cette attitude était-elle plus audacieuse qu'habile. Au fond le duc se sentait perdu. Le 9 novembre, comme Luillier venait l'avertir que son interrogatoire allait être repris, le malheureux s'écria : « Que me veullent-ils encore demander? Ils me font du piz qu'ils pevent! » Et, comme le capitaine de la Bastille essayait de le convaincre qu'on désirait seulement atteindre la vérité : « Voire, » repartit Nemours, « mais c'est pour me destruire! »

Dès ce moment il eut une idée fixe : s'évader. Pour cela il fallait un complice. Le duc crut l'avoir trouvé dans la personne d'un des archers du sire de Saint-Pierre qui le gardaient à vue. Après l'avoir tâté quelque temps, il lui demanda à brûle-pourpoint si le ladre de Carlat était pris, ignorant évidemment qu'on l'avait pendu six mois avant. Enfin, abordant l'objet de ses préoccupations, Jacques parla de fuite et, s'inspirant sans doute du moyen qui avait si bien réussi à Antoine de Chabannes douze ans auparavant, engagea le jeune soldat à acheter « largement » de la corde de fouet facile à dissimuler. Plusieurs fois doublée et traversée de place en place par de petits bâtons, cette corde serait jetée par la cheminée dans la chambre du prisonnier, qui, vêtu seulement de sa chemise, s'élèverait grâce à ces échelons improvisés jusqu'à la terrasse située au-dessus de son cachot. Là, retirant la corde à lui, le fugitif l'attacherait à un créneau et se laisserait glisser jusque dans le fossé qu'il était aisé de passer à la nage. Sur l'autre bord, on trouverait des costumes de mendiants, des besaces et une javeline que l'archer aurait eu la précaution de cacher dans quelque trou. Ainsi accoutrés, les deux compagnons, s'emparant d'une nacelle, traverseraient la Seine, et, après s'être cachés quelques jours dans les bois de Montlhéry, afin de dépister les recherches, comptaient gagner le grand chemin de Lyon.

Malheureusement pour le duc, l'archer courut tout révéler à Philippe Luillier, qui, approuvé par les commissaires, l'encouragea à continuer le jeu. Enhardi par cette complaisance, le duc interrogeait sans cesse son gardien, lui demandant, par exemple,

« si on ne faisoit point d'échafaud par la ville » et jurant, dans son horreur du sort qu'il prévoyait, que mieux vaudrait « soy desesperer ou estre empoisonné » que de périr de la main du bourreau. Puis il reprenait son plan d'évasion, cherchant le moyen de se procurer de l'argent, prévoyant jusqu'aux moindres détails. Entre temps il insistait pour savoir ce qu'était devenu le ladre. Pompignac, Giou et Cabannes étaient pris, il le savait, mais, s'ils avaient « aussi bonne bouche que lui, » sa vie ne courrait aucun risque, car il n'était pas « si enfant » qu'on pût tirer quelque preuve directe de ses réponses. Pourtant il craignait encore qu'on ne lui gardât « le fons du sac pour l'en servir tout à coup! »

Peu après, Jacques tenta d'induire un autre archer à parler de sa part au sénéchal de Castres, prisonnier comme lui, pour l'adjurer, « se onques il eust bonne bouche, qu'il eust à ceste heure. » Cette fois encore, le duc fut trahi, et le « petit brevet » que Pompignac à son tour eut l'imprudence de confier au soldat, fut remis, non pas à son destinataire, mais au capitaine de la Bastille. Le contenu n'en était que trop clair, et, dans sa forme pressante et concise, une pareille adjuration à ne point parler valait tous les aveux du monde. « Ne chargez ne n'accusez nul, » écrivait Palamedes, « ne vous remettez à nulz pour chose qu'on vous die. Ne nommez jamais ceux qui étoient de votre conseil. Ils diront qu'ils savent tout, mais ne les croyez de riens qu'ilz facent venir les personnaiges devant vous. Soyez seur en parolle. J'ay esté examiné quatre jours de rang et jusques à la gehaine[1]. Ne vous souciez de moy. S'il plaist à Dieu, j'ay esperance en Dieu et en Nostre-Dame qui nous aidera, mais s'il se fault bien aidier... Ilz ne tiennent rien qui vous puisse nuyre, Dieu mercy! Pour Dieu, soyez bien saige! Ne vous arrestez pas aux paroles du chancellier, il dit beaucoup, pour venir à son attaincte, qui n'est pas vray. *Il a paour du Roy.* Mandez-moy, s'il est possible, des nouvelles et que voulez que je face; je le feray si je puis. Ilz approuchent fort de beaucoup de choses, mais ilz ne scevent pas la verité, mais pour faire parler chascun le contreuvent d'eulx mesmes[2]. »

Ce malheureux billet, qui contenait en outre des détails circons-

1. Exclusivement. Pompignac ne fut torturé que plus tard.
2. 15 nov. 1476. *Procès*, fol. 191 v° et 301 v°.

liante. « Quelque pouvre personnaige qu'il fust, » n'était-il pas cousin du roi et issu de la maison de Bourbon ? Il ne craignit pas d'ajouter avec plus d'audace que de sincérité « que, si on le faisoit de paour qu'il s'en allast, c'estoit simplesse, car il ne daigneroit ni vouldroit y penser » et il jura « que quant il n'y auroit que la petite fille de cinq ans pour le garder ce seroit assez ! » Confronté plus tard avec l'archer qui l'avait dénoncé, Nemours ne perdit pas contenance, nia tout et accusa le soldat de lui avoir fait, sans aucune provocation, des propositions qu'il avait repoussées avec indignation en déclarant péremptoirement que « par la porte il étoit entré et par la porte il sortiroit ! » Inutiles dénégations ! Les commissaires n'y accordèrent aucun crédit et, non contents de le voir encagé, firent clore sa chambre de « gros barreaux natez, » afin de couper court à toute velléité d'évasion[1].

La confession d'Henry de Pompignac, celle du héraut Pardiac, les dépositions de Jean Richer, de Villeret, de Jeannot de Habas, d'Hector de l'Écluse, du moine Brianson et de quelques autres avaient amené l'instruction du procès de Jacques d'Armagnac au point que, hors le duc lui-même, les commissaires n'avaient plus personne à interroger. Le 8 janvier, ils décidèrent de remettre toutes les pièces à maître Jean Pellieu et l'invitèrent à leur présenter un rapport, qui les fixerait sur ce qui demeurait encore à faire.

Le 15 janvier, lecture fut donnée de ce document et, malgré le silence du procès-verbal officiel, il est aisé de deviner que la discussion qui suivit révéla certaines divergences de vues entre les membres de la commission. Ceux qui avaient quelque souci de l'équité observèrent qu'en dépit des protestations du duc et du sénéchal de Castres, on n'avait encore pris aucune connaissance du contenu de l'appointement du 9 mars 1476, appointement qui, au dire des accusés, leur garantissait la vie sauve et la liberté. J'ai dit plus haut ce qu'il fallait penser de l'étendue des engagements contractés par le sire de Beaujeu envers Nemours. Je crois donc qu'il ne faut pas être surpris si des juges peu favorables à l'accusé n'en tinrent aucun compte.

Restait à décider un point fort délicat. Jacques d'Armagnac

Remarques et anecdotes sur le château de la Bastille, etc. Paris, Goujon, 1789, sans nom d'auteur. 3 vol. in-12, t. I, p. 11.)

1. *Procès*, fol. 312 ss.

avait, au cours de son interrogatoire, allégué à plusieurs reprises qu'il était deux fois pair de France et comme comte de la Marche et comme duc de Nemours. Déclinant la juridiction qu'on prétendait lui imposer, il avait soutenu que nul autre que le roi, siégeant en sa cour de parlement garnie de pairs, ne pouvait connaître des cas dont il était accusé. Plusieurs fois il en avait appelé à Louis XI et, s'il s'était résigné à répondre aux questions que le chancelier lui posait, il avait au début de chaque séance déclaré qu'il *adhérait à ses appellations*. Dans leur perplexité, les commissaires, avant de passer outre, résolurent d'envoyer à Louis XI toutes les pièces du procès et d'attendre ses instructions.

Le roi, lui, n'hésita guère et, après avoir mis la chose en conseil, pour la forme sans doute, décida que l'accusé avait enfreint directement les conditions de la transaction de Saint-Flour et que par conséquent il était déchu de toutes ses prérogatives de pairie. Il n'y avait donc pas lieu de s'arrêter à des réclamations sans valeur, et, puisque Jacques d'Armagnac (le roi ne l'appelait plus qu'ainsi) n'avait pas encore tout avoué, on devait sans plus tarder procéder contre lui « par voye ordinaire et extraordinaire comme autre personne privée. » Injonction était donc faite aux commissaires de « parachever à faire son procès jusques à sentence diffinitive et à faire faire l'execution d'icelle inclusivement. » Cette sentence devait avoir la même valeur que si elle avait été prononcée par le roi lui-même en parlement garni de pairs[1].

Le procès-verbal d'Hugues Alligret ne nous dit pas quel fut le sentiment de la commission quand Michel de Pons, procureur du roi, lui présenta, le 24 janvier, les patentes dont on vient d'analyser la substance. Pourtant il paraît certain que l'argumentation de Louis XI, pour fondée qu'elle pût être, ne parvint pas à convaincre le chancelier Doriole, et d'autres sans doute, qu'il ne serait point préférable de confier le jugement de la cause au parlement. Dès le 14 novembre précédent la commission avait émis l'opinion que, considérant les apparences qui existaient contre le duc et afin que le jugement fût plus solennel et plus à l'honneur du roi, de la justice, et au bien de la chose publique, il vaudrait mieux « mettre la matière en cour de parlement[2]. » Mais Louis XI savait qu'à observer les formes régulières de la justice

1. Plessis-du-Parc, 7 janv. 1477. *Procès*, fol. 249 v° ss. Cf. fol. 398 ss.
2. *Procès*, fol. 232.

criminelle, il était certain que les choses traîneraient en longueur. Les gens compétents estimaient que le procès du duc de Nemours ne serait pas terminé à Pâques[1]. Or le roi n'avait qu'une idée : en finir promptement et se débarrasser de Jacques d'Armagnac. Dans son irritation, il tança vertement les commissaires, les taxant de négligence, de « lascheté[2] ! » Son impatience despotique n'était pas à bout d'épreuves !

Je ne sais si la décision prise par Louis, communiquée au duc de Nemours, eut pour effet de décourager sa résistance, ou si les rigueurs de la captivité avaient usé une volonté qui, à aucune époque, n'avait été fort énergique. Toujours est-il qu'au milieu de janvier Jacques entra dans la voie des aveux. Il confessa qu'à l'époque du premier siège de Lectoure, il avait chargé Jean Desmier d'obtenir quelque bon appointement pour le comte d'Armagnac et pour lui-même et reconnut aussi que plus tard, lorsque Jean V se fut emparé, grâce à un hardi coup de main, de Lectoure et du sire de Beaujeu, il avait engagé son cousin à ne pas s'enfermer dans cette place, mais à emmener ses prisonniers dans la vallée d'Aure et à se servir d'eux comme d'otages pour arracher au roi des conditions favorables. Les messages secrets de Miquelot Fauvel en 1474 et les missions de Jean Bonnet auprès du connétable de Saint-Pol cessèrent également d'être l'objet des dénégations du duc, qui finit par reconnaître qu'il avait « grandement mespris » en n'instruisant pas son suzerain de toutes ces intrigues. Il prétendit, il est vrai, pour s'excuser de cette infraction à ses engagements, que c'était afin de tout raconter au roi qu'il avait au printemps de 1475 tant, mais si vainement, insisté pour se faire recevoir par Louis XI[3].

Cette attitude nouvelle de l'accusé, malgré les restrictions dont il entourait encore ses aveux, indiquait bien qu'il avait perdu

1. « Bien est vray que la maniere de proceder fait plus retarder la chose qu'elle ne deveroit et à ceste cause vous ay dernierement escript que nous sollicitez souvent par lettres et que c'est la chose ou monde qui plus nous fera haster. » (Fragment déchiré d'une lettre adressée au roi. Bibl. nat., ms. fr. 20491, fol. 80, orig.)

2. Lettre à Louis XI citée.

3. 20 janvier. Le lendemain, après avoir lu au prisonnier le procès-verbal de sa confession, Doriole, Le Boulanger, Montaigu et Boffile, qui l'avaient seuls reçue, descendirent dans la chambre du conseil où les autres commissaires étaient réunis. Le chancelier leur fit part de la confession du duc de Nemours et leur fit jurer le secret. (*Procès*, fol. 395 v°.)

toute espérance de se disculper et qu'il n'attendait plus son salut que de la pitié de Louis XI. C'est sous l'influence de ce découragement que le 22 janvier il pria les commissaires de lui permettre d'écrire au roi « pour lui requerir sa grace et miséricorde et supplier très humblement que son bon plaisir fut lui pardonner les faultes par lui commises envers lui, et que jamais il ne luy fera faulte, ou à tout le moins luy donner sa vie sauve et ordonner quelque lieu de religion ou autre où il puisse solitairement vivre et finer le demourant de ses jours en servant Dieu, et qu'il pleust au roy au surplus avoir ses enffans, qui estoient ses parens, pour recommandez[1]. »

On fit droit après délibération à la requête de Jacques d'Armagnac, « afin de l'entretenir es termes où il estoit entré de declairer de sa volonté les choses qu'il scavoit; » mais, quand le duc se fut mis à écrire devant tant de témoins, le sang-froid lui fit défaut, et, comme il se reprenait sans cesse, ajoutant et corrigeant, force lui fut de demander à refaire sa lettre dans sa chambre.

Cette supplique dont le texte a été conservé, toute pleine d'humilité et de repentance, n'est qu'un long appel à la miséricorde du roi. « Sire, je cognois que vous ay griesvement offendu. Sire, vous plaise m'octroyer liberallement et entierement vostre très grant grace... et avoir pitié de moy et de mes petiz enffans qui sommes voz indignes et pouvres parens, et voz très humbles serviteurs et vivrons et mourrons. Sire, plaise vous avoir souvenance des humbles requestes que feue ma femme vous en a faictes et des travaulx que en a prins!... Helas, Sire, toutes gens treuvent grace et mercy en vous. Je vous supply très humblement que à moy ne mes enffans n'en soyons forclos!... Puisque j'ay failly [plus] que Dieu et vous ne me peut faire grace ne relever, helas, plaise vous avoir recordance, quelque temps qui ait esté ne entreprises faictes contre vous, jamais rien n'en ay voulu mettre en effect et que suis repentant des faultes que vous ay faictes et deliberé de vous bien et loyaument servir et amender ce que j'ay failly[2]! »

C'est Boffile qui se chargea de présenter à Louis XI cette lamentable épître, mais depuis longtemps le cœur du roi était fermé à tout sentiment de commisération à l'endroit de son ancien

1. *Procès*, fol. 396 v°.
2. *Procès*, fol. 410 v° ss.

favori. Et pourtant tout lui réussissait! Des ennemis qui, moins de deux années auparavant, croyaient le tenir en leur pouvoir, les uns étaient morts misérablement comme Saint-Pol ou ce duc de Bourgogne dont le cadavre défiguré venait d'être retrouvé dans les marais de Nancy! Les autres, divisés, affaiblis, sans puissance, ne songeaient plus qu'à faire oublier leurs complots, trop heureux d'échapper à la prison et peut-être à la mort. Mais, encore une fois, Louis XI avait le bonheur impitoyable! Il rendit la supplique au vice-roi de Roussillon et se borna à ordonner qu'elle fût employée au procès[1]. Puis, et sans qu'il soit possible d'affirmer, bien que la chose soit probable, que la détermination prise par le roi fut causée surtout par l'attitude de Doriole, il rappela le chancelier, dont la présence aux côtés de son maître était rendue nécessaire par les événements qui venaient de réunir au domaine de la couronne l'apanage bourguignon. Par contre, comme si les aveux du duc de Nemours rendaient sa condamnation désormais certaine, Louis XI se résigna à accepter la juridiction du parlement et décida que le procès une fois terminé y serait apporté pour être jugé[2].

Une fois entré dans la voie des aveux, Jacques d'Armagnac, espérant sans doute qu'il lui serait tenu compte de sa bonne volonté, consentit à éclaircir les divers points sur lesquels les commissaires réclamaient des détails. C'est ainsi qu'il révéla plusieurs circonstances de la conspiration de 1475, les pratiques du connétable et la connivence vraie ou supposée du duc de Bourbon, qu'il chargea comme à plaisir[3]. Désespéré de n'avoir reçu aucune réponse à la lettre qu'il avait adressée au roi, Jacques se décida à en écrire une autre plus humble et plus touchante encore que la première. L'infortuné, qu'on avait instruit de la défaite et de la mort de Charles, duc de Bourgogne, fit appel cette fois encore pour lui-même et pour ses pauvres enfants, « qui alloient vivre en déshonneur et au pain querant, » aux sentiments chrétiens de Louis XI, à la reconnaissance que les succès de sa politique devaient éveiller dans son cœur, à l'affection enfin qu'il avait

1. *Procès*, fol. 410 v°, à la date du 31 janvier.

2. Aubervilliers-lès-Paris, 27 janv. 1477, n. s. Thibaut Baillet, Raoul Pichon et Aubert Le Viste furent également rappelés et remplacés par Guill. de Paris, Henri de Livres, Guill. le Duc et Jean Bouchart. (*Procès*, fol. 403 v° s.)

3. 29 janvier-3 février. Ces déclarations furent faites en présence du chancelier et des trois commissaires qui avaient déjà interrogé le duc.

professée naguère à l'égard de sa filleule, Mme de Nemours. Mieux eût valu s'épargner cette inutile prière ! A quatre siècles de distance elle nous fait encore tressaillir, mais ses accents touchants ne réussirent pas à éveiller la pitié d'un Louis XI[1] !

IX.

La tâche des commissaires était achevée. Le 8 février, ils décidèrent que, vu le contenu des lettres patentes du roi délivrées à Aubervillers le 27 janvier précédent, ils ne procéderaient pas plus avant. En conséquence, ordre fut donné au greffier de signer le procès et de tout porter devant le parlement. Le même jour en la grand'chambre, toutes chambres réunies, le parlement fit procéder à la lecture détaillée des informations poursuivies par la commission, et cette besogne fut continuée pendant quatre jours consécutifs. Dès qu'elle fut achevée, la cour délibéra de se transporter tout entière à la Bastille et, « pour l'honneur du lignage en quoi il attient au roi, » de relire à Jacques d'Armagnac ses dernières confessions, afin de savoir s'il y persévérait. Le duc atténua la gravité de certaines accusations qu'il avait lancées contre le duc de Bourbon et contre d'autres seigneurs, compléta quelques-unes de ses précédentes déclarations et termina en priant le président Le Boulanger et messieurs de la cour d'intercéder en sa faveur auprès du roi[2].

En désespoir de cause, Jacques souleva un incident qui causa quelque surprise parmi ses juges. Prenant à part le premier président et le seigneur de Montaigu, il leur déclara qu'il était clerc et qu'il se faisait fort de le prouver. Comme tel, le jugement de sa cause devait appartenir aux tribunaux ecclé-

1. Le texte de cette supplique, écrite « en la caige de la Bastille le derrenier jour de janvier » et signée « Le povre Jaques, » est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le reproduire ici. Casimir Delavigne en a donné une bonne partie dans ce drame de *Louis XI*, où il a fait si bon marché, non seulement de la vérité, mais des possibilités historiques. M. de Barante a imprimé cette lettre assez inexactement et d'après une copie dans ses *Ducs de Bourgogne* (1826), t. XI, p. 343 ss. Le texte du ms. Sainte-Geneviève Lf7 est meilleur de beaucoup.

2. *Procès*, fol. 434 s. — Jean Le Boulanger fut reçu président au parlement de Paris le 11 septembre 1461, et premier président le 3 décembre 1471. Il mourut en 1482. (Table des reg. crim. du parlement. Bibl. nat., ms. fr. 23781, verbo *Réception*. Cf. *Chron. scand.*, ap. Lenglet, II, 164 et *pass.*)

siastiques. On sait qu'au moyen âge le *privilège de clergie* s'était étendu d'une manière extraordinaire. Au temps de Beaumanoir, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, il suffisait qu'un malfaiteur fût tonsuré pour contraindre les juges laïques à le rendre à l'Église. En suite des abus innombrables qui s'étaient introduits dans l'application de cette règle, le parlement finit par décider qu'on tiendrait pour laïques ceux qui ne pourraient exhiber une lettre d'ordination ou de tonsure. On exigea en outre que tout accusé invoquant le privilège de clergie prouvât qu'il portait la couronne[1].

Jacques d'Armagnac prétendait remplir ces conditions. Comme on lui faisait observer qu'il n'était guère d'usage en France que l'aîné d'une maison comme la sienne se fît clerc, il répondit qu'après la mort de son père il était resté plusieurs années sans se vouloir marier et que, si son frère Jean avait consenti à être séculier, il se fût volontiers fait d'église. Quant à la tonsure, il affirma qu'il l'avait reçue à dix-neuf ans, en même temps que le futur évêque son frère, des mains de messire Menaud de Condom, qui occupait alors le siège épiscopal de Castres[2]. Il ajouta que, depuis cette époque, il avait la plupart du temps porté couronne et qu'il faisait souvent « refaire quelque petite enseigne en forme de tonsure. » Enfin il invoqua le témoignage du seigneur de Pompignac et celui du seigneur de Giou, mais, par un singulier oubli, ces deux personnages déclarèrent qu'ils ne se souvenaient de rien.

1. Esmein, *Histoire de la procédure crim. en France.* Paris, 1882, in-8°, p. 18. En 1458, le comte d'Armagnac, Jean V, mis en procès devant le parlement, soutint aussi qu'il était clerc. On lui répondit qu'il avait à montrer sa lettre de couronne, et que, quand même il serait clerc, il ne pouvait jouir du privilège de clergie, vu son union incestueuse avec sa sœur. De plus il avait toujours porté l'habit de lai, *abjiciendo* l'habit de clerc, etc., etc. Ailleurs le procureur général du roi prétend que tel individu qui a « grands cheveux et grande barbe et un chaperon à gros borrels et une jacquette sans collet et qui est marié ne doit pas jouir du privilège de clerc, car *clericus neque comam neque barbam mutare debet.* » Le procureur de l'évêque de Paris soutient au contraire que c'est à l'évêque qu'il appartient de connaître si le prisonnier est clerc ou non. Le mariage ne fait pas perdre ce privilège, et il n'est pas interdit aux clercs mariés de porter robes courtes, grands cheveux et barbe, pourvu qu'ils portent couronne. On voit que la question était controversée. (Bibl. nat., ms. fr. 21300.)

2. Le *Gallia christiana* (I, 74) nomme ce personnage *Maraud* et Barbaza (*op. cit.*) *Marald* de Condom, mais le manuscrit du procès porte *Manaud* et *Menaud.* Ce prénom était d'ailleurs assez usité en Gascogne. Menaud de Condom mourut le 6 août 1458.

Et pourtant le duc disait vrai. Toutes chambres assemblées, le parlement décida de faire ouvrir une information à Castres par un conseiller qui s'adjoindrait un juge de la localité. L'accusé fut invité à désigner les témoins qu'il souhaitait de faire interroger, et maître Etienne du Bois partit pour Castres le 22 février, muni d'une commission en bonne forme.

Son enquête fut courte, mais probante. Assisté de Me Vidal Pidal, juge royal à Albi, il fit comparaître un ancien trésorier de l'évêque de Castres, Gaillard du Fau, qui était présent le jour où le jeune comte de Castres reçut la tonsure au château de Lacaze, dans une chapelle haute, nommée la chapelle Sainte-Catherine[1]. Un chanoine de la collégiale de Castres, Jean Amat, ex-chapelain de Jacques d'Armagnac, ajouta qu'un matin après la messe messire Jacques avait « assez inopinement » demandé la couronne, « pour avoir quelque droit d'église. » L'évêque alors, ayant fait apporter l'étole et « un petit livre appelé *Pontifical*, » se plaça contre l'autel et lut l'office, tandis que le comte se tenait agenouillé devant lui. Le service terminé, l'évêque prit des ciseaux et coupa une mèche de cheveux à Jacques d'Armagnac et à son frère Jean « en signe de couronne et de tonsure. » Le seigneur de Vallon, sénéchal de Castres à cette époque, Henri de Pompignac, Louis du Couldray et d'autres assistaient à la cérémonie. Le barbier Siquard Ysart, qui avait servi le duc récemment et jusqu'au printemps de 1476, affirma lui avoir fait au moins une fois par an « tonsure et couronne[2]. » Enfin une inscription tracée jadis sur un registre par André de Caignan, secrétaire de l'évêque Menaud de Condom, vint confirmer ces témoignages oraux et fixa définitivement la date de la cérémonie, qui avait eu lieu le 28 mai 1458.

Le lundi 21 avril 1477, au conseil, en la grand'chambre, le parlement de Paris prit connaissance du rapport d'Étienne du Bois et déclara qu'il en résultait clairement que messire Jacques d'Armagnac avait autrefois reçu couronne et tonsure cléricale. La cour délibéra ensuite pour savoir s'il devait jouir du privilège de clergie et s'il convenait ou non de le rendre à la juridiction

1. Les évêques de Castres possédaient une belle maison de campagne à Lacaze, sur la rive gauche de l'Agout, à une demi-lieue de Castres. (Barbaza, *op. cit.*, p. 263.)

2. Jacques de Thivières, chevalier, seigneur de Merdogne (Puy-de-Dôme), présent un jour à l'opération, se mit à rire et dit au duc en badinant « qu'il lui souvenoit d'un prebstre et qu'il le faisoit beau veoir! » (*Procès*, fol. 466 v°.)

ecclésiastique. On ignore si cette discussion présenta quelque particularité digne de remarque, car le procès-verbal d'Hugues Alligret se borne à nous apprendre que le mercredi 7 mai le parlement décida, toutes chambres assemblées, que l'accusé ne serait pas admis à jouir du privilège qu'il avait invoqué[1] et que, nonobstant cette allégation, il serait procédé à parfaire son procès. Les présidents Guillaume de Corbie et Jean de Poupaincourt, accompagnés des conseillers Jean de Feugerais, Guillaume Allegrin et Jean Pellieu, se transportèrent à la Bastille pour informer le prisonnier de l'arrêt qui venait d'être rendu. Il se borna à répondre qu'il n'avait pas proposé « cette clericature pour fouyr à la bonne justice de la court. » Il est vraisemblable pourtant que c'est dans l'espoir de gagner quelques jours que le duc insista pour qu'on lui relût ses confessions. Cette requête ne fut pas acceptée et le 13 mai la cour décida qu'elle allait procéder au jugement du procès[2].

Il est à regretter que le greffier qui a si ponctuellement consigné les épisodes successifs de ce drame judiciaire n'ait pas indiqué les indécisions et les divergences de sentiment qui se manifestèrent parmi les membres du parlement à ce moment critique, car il est probable que la réputation de ce grand corps y eût gagné quelque chose. Nul doute en effet qu'une fraction de ceux qui furent appelés à opiner se montra peu disposée à se faire l'instrument passif de la vengeance de Louis XI. Certainement aussi le roi fut instruit de ces velléités d'indépendance, et c'est pour les étouffer qu'il résolut d'annuler les résistances en adjoignant aux juges de Jacques d'Armagnac un certain nombre de personnages sur l'obéissance desquels il croyait pouvoir compter. Pour mieux jouer son jeu, il feignit de se rendre aux représentations des gens timorés, et le 20 mai, à Oisy, près de Cambrai, déclara que, considérant le rang de l'accusé et l'opinion des gens du parlement, il évoquait la cause de Jacques d'Armagnac par-devant lui ou par-devant tel autre qu'il lui plairait de commettre à sa place, pour ladite cause y être jugée par la cour de parlement assemblée avec d'autres gens notables du conseil du roi à ce spécialement désignés. Par une dérision amère, Louis XI ne craignit pas

1. Dès le XIVe siècle, la royauté faisait rentrer le crime de lèse-majesté dans la catégorie des *cas royaux*. (Esmein, *op. cit.*, p. 32.)

2. *Procès*, fol. 468 v° ss.

d'ajouter qu'en ce faisant, et bien qu'il n'y fût pas tenu, il imitait la façon dont Charles VII, son père, avait procédé à l'égard de Jean, duc d'Alençon, lorsqu'il avait assigné son procès en la ville de Vendôme. Afin que la ressemblance fût plus complète, dérogeant à la coutume qui voulait que le parlement siégeât ordinairement à Paris, le roi prit prétexte de l'importance des affaires qui le tenaient éloigné de sa capitale et enjoignit à ce corps de se transporter tout entier à Noyon [1].

Qui donc Louis XI pensait-il décevoir? S'imaginait-il que ses contemporains avaient perdu le souvenir des solennelles assises que Charles VII avait tenues à Vendôme du 26 août au 10 octobre 1458? En cette occasion, présidant lui-même sa cour des pairs solennellement assemblée, le roi de France avait poussé jusqu'au scrupule le souci des formes et le respect de la légalité [2]. Dans la cause du duc de Nemours au contraire, l'accusé ayant renoncé d'avance à invoquer le privilège de pairie, Louis XI avait écarté ses protestations tardives et l'avait déféré d'abord à une commission, ensuite au parlement de Paris. Celui-ci devenant suspect d'indulgence, le roi s'arrangeait pour l'annuler, tout en faisant mine de lui conserver ses droits. Où donc était l'imitation de la conduite sage et régulière de Charles VII? Dirons-nous cependant qu'en agissant comme il le fit, Louis XI ait excédé positivement son droit? Ce serait commettre une erreur. Encore une fois, au moyen âge, toute justice émanait du roi. D'ailleurs il ne manque pas dans l'histoire de France d'arrêts dus à la collaboration de conseillers au parlement et de membres du conseil du roi et Louis XI n'était pas de ceux dont la conscience équitable recule devant les extrémités du *summum jus* [3]!

Donc, pour obéir au roi, le parlement quitta Paris le lundi

1. *Procès*, fol. 470, et Perret, *op. cit.*, p. 47. — Le roi avait, à la vérité, d'assez pressantes occupations dans le Nord. Après l'entrée de ses troupes à Arras (4 mai), Louis s'était rendu à la Victoire, puis à Péronne, dont la fidélité semblait douteuse. Là il apprit que les Flamands se soulevaient et pour leur résister il fit publier son arrière-ban, qui fut crié à Paris le 18 mai. Cambrai reçut le roi par composition, et ses gens d'armes s'y rafraîchirent jusqu'à la Trinité. (*Chron. scand.*, ap. Lenglet, II, 143.) L'auteur anonyme ne fait pas de réflexions sur l'évocation du procès de Nemours et se borne à enregistrer les faits.

2. Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, III, 412.

3. Voy. Noël Valois, *op. cit.*, t. I. Préface. Cf. P. Fournier, *Bibl. de l'École des chartes*, XLVII, 6e livr., p. 684, n. 1.

2 juin pour se transporter à Noyon, où il s'installa dès le lendemain soir[1]. Pendant plus de quinze jours Louis XI se fit attendre et finit par ne point paraître. C'était une résolution arrêtée d'avance. Le 20 juin, le chancelier, les quatre présidents, Boulanger, Nanterre, Corbie et Popaincourt, maître Jean de la Driesche, président des comptes[2], trois maîtres des requêtes de l'hôtel, Ambroise de Cambray, J. Chambon et Thibaut Baillet, et cinquante-deux conseillers au parlement, réunis dans la salle de l'hôtel épiscopal, reçurent des lettres missives du roi qui accréditaient auprès d'eux Boffile de Juge et Guillaume de Cerisay, greffier civil de la cour[3]. L'objet de leur mission était d'informer le parlement que, malgré son désir de se rendre à Noyon le 3 juin, néanmoins « pour mettre paix et seurté es pays de Haynnault et d'Artoys led. seigneur estoit occupé tellement qu'il n'avoit pu et ne pourroit estre en personne aud. Noyon ne assister à l'expedition dud. procès[4]. »

C'est encore Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, ce gendre à toutes besognes, que Louis XI commit pour tenir sa place. Beaujeu, à ce moment, était fort occupé à faire raser les défenses d'Avesnes et à distribuer les logements de ses gens d'armes. Néanmoins, comme il annonça qu'il arriverait à Noyon à bref délai, la cause étant en état, la cour résolut de mander auprès d'elle le procureur et l'avocat du roi pour le 26 juin.

Ce jour-là, en effet, Pierre de Bourbon se présenta devant le parlement. Il apportait avec lui une lettre du roi écrite le 22 à Saint-Quentin, dans laquelle étaient rappelées les circonstances qui avaient amené la convocation du parlement à Noyon[5] et la nomination du seigneur de Beaujeu pour le présider à la place de son beau-père. A cette lettre étaient annexées des patentes tendant à la même conclusion, mais dont la date, — elles portaient

1. *Chron. scand.*, ap. Lenglet, II, 143.

2. Voy. sur ce personnage peu estimable, mais « de subtil engin, » Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négoc. de Ph. de Commines*. Bruxelles, 1867, in-8°, t. I, p. 335, n. 1.

3. « Pour vous dire aucunes choses de par nous et aussi pour savoir en quel estat vous estez et si vous estes tous assemblez. Si vous prions que les veullez croire comme nous mesmes. Donné à Saint-Quentin, le XVIIIe jour de juing. » (*Procès*, fol. 468.)

4. *Ibid.* et Perret, *op. cit.*, p. 47.

5. « Affin que feussiez plus près de nous et que si à quelquefoiz pouryons trouver opportunité de y aller le peussions mieulx faire. » (*Procès*, fol. 474.)

celle d'Étreaupont, le 4 juin[1], — témoigne que depuis plus de quinze jours Louis XI était résolu à déléguer ses pouvoirs à son gendre.

D'autres lettres, délivrées en grand conseil et adressées à Beaujeu, ainsi qu'aux présidents et conseillers de la cour de parlement, accréditaient certains membres du conseil du roi pour assister, concurremment avec les anciens commissaires et au même rang que les autres conseillers, à la discussion et au jugement du procès de Jacques d'Armagnac. C'étaient Jean de la Driesche, trésorier de France et président des comptes; Antoine de Beauvau, chevalier, seigneur de Précigny, également président des comptes; Thomas Taquin et Martin Picart, maîtres des comptes; le maître d'hôtel Denis Hesselin; Jacques Louet et Robert Pellue; Gilles Flameng et Jean du Caureil, généraux sur le fait de la justice; Aubert Le Viste, rapporteur de la chancellerie; Pierre Jouvelin, correcteur de la Chambre des comptes; Regnault Doucet, lieutenant du bailli de Vermandois; Pierre de la Dehors, lieutenant criminel de la prévôté de Paris; Yves de la Tillaye, avocat au Châtelet de Paris; enfin Jean Guesdon et Pierre Louvel, généraux sur le fait de la justice des aides de Rouen[2].

Après la réception de ces seize personnages, auxquels le roi adjoignit encore Pierre le Fevre, maître en la Chambre des comptes, le 27 juin, le conseiller Jean Pellieu commença à « reciter » les informations et charges dont Jacques d'Armagnac avait été trouvé atteint, ses confessions et toutes les « procédures » de la cause. Cette lecture, faite « bien au long, » ne fut terminée que le 8 juillet. Dès le lendemain, les conseillers clercs ayant quitté la salle, suivant l'usage suivi constamment lorsqu'il s'agissait d'une affaire capitale, la délibération s'ouvrit et les opinions furent individuellement recueillies. Quand vint le tour d'Aubert Le Viste, l'ancien enquêteur d'Aurillac, par un scrupule qui l'honore, déclara qu'il était venu à Noyon pour obéir au roi, mais qu'il

1. « Estre au Pont, » aujourd'hui départ. de l'Aisne, cant. de la Capelle. (*Ibid.*, 474 v° ss.)

2. « Au Pont, » le 4 juin 1477. (*Procès*, fol. 476 v° ss.) Ce sont là très probablement les « certains grans clercs du royaume, demeurans en diverses citez et villes dudict royaume, pour ce mandez et assemblez de l'ordonnance du Roy en la ville de Noyon, » dont parle la *Chron. scand.* (Lenglet, II, 144.) Ce passage, mal interprété, a fait croire à plusieurs historiens que Louis XI avait réuni à Noyon une sorte de grand jury national.

répugnait à donner son opinion comme à prendre part au jugement, parce que, dès le premier jour de son interrogatoire, messire Jacques l'avait récusé comme « son hayneux. » C'était vrai, aussi cette excuse fut-elle admise et l'exemple de de Viste fut imité par Louis de Graville, seigneur de Montaigu, et par Boffile de Juge, qui eux aussi se récusèrent, « disant qu'il leur sembloit en leur conscience qu'ilz ne le devoient faire. » Scrupules tardifs, en vérité, si l'on considère l'importance du rôle que ces deux hommes avaient joué dans l'instruction du procès !

Le lendemain, ce fut M. de Beaujeu lui-même qui s'excusa d'opiner, « tant parceque ledit de Nemoux chargeoit M. le duc de Bourbonnoys et d'Auvergne, son frère, que parce que par le commandement du roi il avoit prins et mené prisonnier par devers le roy led. de Nemours, lequel, comme il croit, l'en avoit en haynne plus que autre homme de ce royaulme. » Naturellement, il n'y eut pas d'opposition à ces abstentions, qui, étant donnée certaine distribution prématurée des biens de l'accusé, étaient commandées par la pudeur la plus élémentaire[1].

Enfin, quand le gendre de Louis XI, qui avait conservé la présidence, eut « recoligé » et accordé les opinions, il prit la parole et déclara que Jacques d'Armagnac était trouvé « criminelx de crime de leze majesté, » comme tel privé de tous « honneurs, dignitez et prerogatives » et de plus condamné à être décapité. Tous ses biens, cela va sans dire, demeuraient attribués au roi, comme réunis au domaine par confiscation.

Le jour suivant, la cour entendit la lecture du *dictum* ou *sumptum*[2] et décida que le texte en serait placé sous les yeux du roi avec le double des lettres que Jacques lui avait précédemment écrites. Certes, Louis XI en connaissait déjà le contenu, mais il

1. *Procès*, fol. 479 ss., et Perret, *op. cit.*, p. 49. Je ne crois pas qu'il faille chercher un autre motif à la retraite de ces trois personnages. J'ai dit ailleurs que, si les lettres de donation des domaines du duc de Nemours ne furent délivrées qu'au mois de septembre 1477, il est très probable que depuis son arrestation les principaux bénéficiaires de sa confiscation étaient pour le moins désignés.

2. On nommait ainsi une sentence rendue sur rapport. — Legrand (*Hist. ms. de Louis XI*, Bibl. nat., fr. 6962, fol. 301 ss.) n'est pas tout à fait exact lorsqu'il dit que Nemours fut *condamné par arrêt du 10 juillet*. Il ne s'agit ici que du *dictum*. L'arrêt fut prononcé le 4 août à Paris. Il est moins exact encore de dire que ce fut *Beaujeu, président et représentant la personne du roi, qui condamna le duc à perdre la tête.*

est probable que les juges saisirent cette occasion d'adresser un appel discret à sa clémence.

Le *dictum* lui-même était fort court. La cour, considérant comme prouvés « les conspirations, machinations, grans et enormes crimes, delictz et malefices » commis par le duc de Nemours à l'encontre du roi et du dauphin, « au tres grand detriment, prejudice, dommaige, destruction et subversion de la chose publicque du royaulme, » la cour, dis-je, déclarait que Jacques devait être dit « crimineux de crime de leze majesté » et condamné à avoir la tête tranchée[1].

Louis XI garda le silence quinze jours, et c'est le 26 juillet seulement que sa réponse parvint à Noyon. Il témoigna son regret de ce que M. d'Armagnac était convaincu de crimes aussi énormes, mais, ajoutait la missive royale, « veue sa longue obstination et perseverance, la quantité des foiz qu'il est renchu esdicts crimes et après tant de pardons et graces que luy avons faiz, ayans regard à la frequence des delictz, pour nous acquiter envers Dieu et justice et à ce que à l'exemple de luy autres se gardent de mal faire, voulons et vous mandons que prononcez en nostre ville de Paris led. arrest, ainsi que pourtent led. dictum et conclusions par vous prins et icelluy mettez à execution selon sa forme et teneur[2]. » Des lettres patentes annexées à cette lettre en développaient le texte et ordonnaient, Paris étant la capitale du royaume et le siège ordinaire du parlement, que le seigneur de Beaujeu, le chancelier et la cour s'y transporteraient à bref délai pour y faire prononcer et exécuter l'arrêt, « afin que tout le peuple saiche la verité de ceste matiere[3]. »

Ainsi fut fait. Le samedi 2 août, à Paris, le chancelier fit connaître à la cour qu'il prononcerait l'arrêt le surlendemain avant midi. En conséquence, il fut décidé que le premier président Jean le Boulanger, le président de Nanterre et les conseillers au parlement Guillaume de Vitry, Philippe des Plantes, Guill. Allegrin et Pierre Turquan, accompagnés de J. du Courroy et de G. Flameng, généraux conseillers sur le fait de la justice des aides, se transporteraient le même jour à la Bastille dès six heures du matin, afin de notifier l'arrêt au condamné, en présence du greffier

1. *Procès*, fol. 481.
2. Arras, 22 juillet 1477. (*Procès*, fol. 483 ss.)
3. *Ibid.*

criminel Hugues Alligret et de maître Gilles Antoins, notaire et secrétaire du roi et l'un des quatre notaires de la cour. En même temps, trois maîtres en théologie, Thomas Troussel, pénitencier, Jean Hue et Jean Béranger furent désignés pour recevoir la confession de Jacques d'Armagnac.

Le lundi matin, quand les commissaires délégués apprirent au duc que son arrêt de mort allait être prononcé, il se borna à répondre que « c'estoient les plus dures nouvelles qui jamais luy furent appourtées et que bien dure chose estoit de souffrir telle mort qui étoit si ignomineuse, mais qu'il ne la povoit eviter et qu'il pleust à Dieu luy donner bonne patience et constance pour la souffrir et recevoir. » Il ajouta que dans ses réponses il avait accusé sans cause quelques personnes qu'avant de mourir il désirait décharger. Mais les commissaires refusèrent de l'entendre, lui assurant toutefois que messeigneurs de la cour se tiendraient au lieu de l'exécution et qu'il pourrait leur parler s'il le voulait.

Quelques instants plus tard, le chancelier Doriole prononçait l'arrêt au Palais, « les huys ouverts, » en présence du sire de Beaujeu, lieutenant du roi, des présidents de la Chambre des comptes et des autres personnages qui avaient pris part au jugement[1]. Après quoi le greffier criminel retourna à la Bastille avec les huissiers de la cour et se fit remettre le condamné. Le sinistre cortège pénétra dans Paris et s'achemina vers les Halles, escorté par le lieutenant criminel de la prévôté, par quelques-uns des commissaires qui avaient instruit et jugé le procès et par une escouade de sergents au Châtelet. L'infortuné Nemours suivit ainsi les rues étroites et tortueuses de la grande ville, monté sur un cheval drapé de noir, objet de compassion pour la foule des assistants, auxquels sa contenance morne et ses traits amaigris

1. Le ms. Sainte-Geneviève ne contient pas le texte de l'arrêt et je n'ai pu le retrouver ailleurs. Au ms. Doat de la Bibl. nat., vol. 223, fol. 42 à 46 v°, se trouve, il est vrai, une copie prise en 1666 sur une pièce renfermée aux archives royales du château de Pau. Le texte commence par les mots « Ensuit l'arrest et condamnation de mess. Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, prononcé en parlement par mess. Pierre Doriolle, chevalier et chancelier de France, en la presence de M. de Beaujeu, lieutenant du Roy en ceste partie, le 4e jour d'aoust 1477. » Mais il semble qu'on ait affaire à une relation succincte des méfaits et de la condamnation du duc de Nemours plutôt qu'au texte de l'arrêt. D'ailleurs certaines inexactitudes de fait indiquent que ce n'est pas là une pièce d'origine officielle.

faisaient oublier les fautes trop réelles dont il s'était rendu coupable. Le chancelier, les présidents des deux cours et un certain nombre de conseillers l'attendaient dans les greniers de la halle au poisson, nettoyés et arrosés de vinaigre pour la circonstance. On avait brûlé dans ces chambres hautes « deux sommes de cheval de bourrées de genièvre pour oster le goust de la marée » et les murs étaient tendus de « sarges de pers. » C'est là, dans une pièce isolée, que le condamné se confessa, pendant que Messieurs de la cour de parlement et les officiers du roi, peu soucieux sans doute du sinistre spectacle auquel ils allaient assister, se faisaient, suivant l'usage, « abreuver de vin blanc et de poiré[1]. »

Avant de passer sur l'échafaud, Nemours atténua certaines accusations qu'il avait à diverses reprises lancées contre Jean II de Bourbon et contre son frère Charles, archevêque de Lyon. Il revint aussi sur certaines allégations trop précises qu'il avait produites relativement aux complots formés pour s'emparer du roi et du dauphin. Puis, après avoir ainsi déchargé sa conscience, le pauvre duc « récita » la liste de ses dettes qui montaient à plus de 40,000 livres, recommanda ses enfants au roi et exprima le désir que son second fils Jean fût fait d'église et sa fille Charlotte religieuse[2]. Il voulut aussi que les filles bâtardes qu'il avait fussent mariées ou entrassent en religion, afin de prier pour son âme, et que ses petits neveux bâtards fussent élevés avec ses enfants[3]. Le duc désira en outre que son corps fût déposé provisoirement aux Cordeliers de Paris, en habit de saint François, pour être transféré plus tard, quand ses enfants seraient en âge de le faire, dans une des églises qu'il avait enrichies par ses pieuses fondations. Enfin, il rappela qu'il avait fondé des messes à Lezignan en Languedoc, à Castres, dans l'église cathédrale et dans celle des Célestins, près de là à Burlats dans l'église collégiale, et, tout récemment encore, dans l'église des sœurs de Castres, pour le repos de l'âme de sa femme. La dernière requête du condamné fut pour que cette dernière fondation fût entretenue comme les autres. Il franchit ensuite la galerie provisoire qu'on avait jetée entre le grenier de la halle au poisson et le pilori et vint s'age-

1. Chantelauze, *Revue de Lyonnais*, année 1866, art. cité.

2. Ce vœu ne fut pas accompli, car Jean, son frère aîné Jacques étant mort, fut duc de Nemours en 1491 et Charlotte d'Armagnac épousa le maréchal de Gié, Charles de Rohan.

3. Il s'agit probablement d'enfants de Jean V, comte d'Armagnac.

nouiller sur un carreau doublé de soie placé sur l'échafaud[1]. Il était trois heures de l'après-midi. Quelques secondes plus tard la tête de celui qui avait été le duc de Nemours roulait sur la plateforme et le sang d'Armagnac, jaillissant du tronc décapité, s'écoulait sur le pavé de la place par les tuyaux que le maître des basses œuvres avait pour la circonstance fraîchement reblanchis !

Un immense cri de pitié s'éleva du sein de la foule quand la « douloire » de l'exécuteur s'abattit sur la nuque du condamné, et plus d'un œil se mouilla en présence d'une si profonde infortune[2] ! Louis XI s'émut-il à son tour du sort que son implacable rigueur avait infligé à la dernière des victimes célèbres qu'il immola pour assurer le repos de l'État ? Commynes prétend qu'à l'heure de sa mort le terrible justicier « fit conscience » de l'exécution de Jacques d'Armagnac[3]. C'est possible, et je ne connais aucune raison de douter sur ce point de la véracité du chroniqueur. Mais, ce qu'il faut dire, c'est que Louis XI ne manifesta d'abord aucun regret de l'acte qu'il venait d'accomplir. Irrité de la résistance que trois conseillers au parlement de Paris avaient opposée à sa volonté, il les priva de leurs offices. C'est faire acte de justice que de citer les noms de ces trois courageux magistrats. Ils s'appelaient Guillaume le Duc, Étienne du Bois et Guillaume

1. N'est-ce pas le cas de citer ce sixain d'une complainte que le bon copiste du duc de Nemours, le prêtre Michel Gonnot, de Crozant en Auvergne, a tracée à la fin d'un recueil de dévotion exécuté en 1474 ?

« Je vois mourir, trestout mon corps
« De paour me fait trembler la mortz ;
« De grant paour ma cher tressue
« Et tout li sens de moy remue ;
« Faindre me fait et empalir
« Contre la mort ! Je vois mourir ! »

(Bibl. nat., ms. fr. 916.)

Que de fois ces lignes ont dû se présenter à la mémoire du « pauvre Jacques ! »

2. Il n'y a plus à réfuter la fable ignoble recueillie par Brantôme, et souvent répétée depuis, suivant laquelle Louis XI, « pour donner exemple et crainte aux enfants de Jacques d'Armagnac, » aurait fait agenouiller deux d'entre eux, vêtus de blanc, au pied de l'échafaud de leur père. Si cette légende avait eu cours au xve siècle, Thomas Basin, qui fait de Nemours un martyr, n'eût pas manqué de la signaler. C'est lui qui dit que des gens dignes de foi lui ont affirmé « se vidisse magnam virorum multitudinem et mulierum a lacrymis et gemitu minime temperare valentem pro eo, quod tam bonus et justus princeps atque innocens periretur. » (Éd. Quicherat, II, 393 ss.)

3. Éd. Dupont, II, 259.

Gougnon[1]. Se fondant sur ce que l'attentat comploté en 1474 contre la personne du roi et celle du dauphin Charles n'avait pas reçu un commencement d'exécution, ils estimaient que la peine attachée au crime de lèse-majesté était hors de proportion avec l'offense dont Jacques d'Armagnac s'était rendu coupable et ils opinèrent pour en « faire cas civil et pugnition civille. » Deux ans plus tard, le roi ne leur avait pas encore pardonné, et, quand leurs anciens collègues du parlement tentèrent une démarche afin d'obtenir qu'ils fussent réintégrés dans leurs offices, Louis XI répondit avec cette rudesse menaçante qui donne à son style une saveur si originale : « Je pensois que veu que vous estes subjets de la couronne et y devez vostre loyauté, que ne voulsissiez approuver qu'on deust faire si bon marché de ma peau ! Et pour ce que je vois par vos lettres que si faites, je connois clairement qu'il y en a encore qui voulentiers seroient machineurs contre ma personne, et afin d'eux garentir de la pugnition ils veulent abolir l'horrible peine qui y est. Par quoy sera bon que je mette remede a deux choses, la premiere, expurger la cour de telles gens, la seconde, faire tenir le statut que ja une fois j'en ay fait que nul en ça ne puisse allegier les peines de crime de leze-majesté[2]. »

La « loy » du 22 septembre 1477, qui punit les non révélateurs des crimes de lèse-majesté des mêmes peines que leurs auteurs, fut une conséquence directe du procès du duc de Nemours[3], mais le fait seul que Louis XI trouva nécessaire d'édicter cette mesure draconienne justifie pleinement les hésitations et les résistances qui s'étaient produites parmi les juges de Jacques d'Armagnac.

Quant aux biens du condamné, on sait, et ce ne fut pas un des moindres scandales de cette cause célèbre, que, dès les premiers

1. Le Duc et Gougnon figurent seuls sur la liste des juges qui siégèrent à Noyon le 20 juin. (*Procès*, fol. 472.)

2. Puiseaux, 11 juin (1479). Lenglet, *Pr. de Commynes*, III, 570 ss. — Soupçonnant que l'instruction du procès de Nemours n'avait pas fourni les noms de tous ceux qui avaient intrigué avec le feu duc, Louis XI essaya d'arracher quelques révélations nouvelles au procureur en parlement de la maison d'Armagnac, Waste Sauxon. Il le fit arrêter, mais, sa comparution devant le conseil du roi n'ayant donné aucun résultat, Louis XI le relâcha, non sans avoir exigé que le procureur fît serment sur la croix de Saint-Lô qu'il avait dit tout ce qu'il savait. (16 décembre 1477? Bibl. nat., Reg. de Doriole cité, fol. 132.) En 1497, Waste Sauxon est qualifié curateur de Jean d'Armagnac. (Arch. nat., P 1363², c. 1201.)

3. Reg. de Doriole cité, fol. 207 v°.

jours, ceux-là mêmes qui tenaient entre leurs mains le sort du duc de Nemours, les Boffile, les Montaigu, les Saint-Pierre, s'étaient fait promettre une large part de ses dépouilles[1]. Un mois après son exécution, Louis XI régularisa (s'il est permis d'employer ce mot) cette distribution anticipée de la fortune d'un homme, qui, d'après nos idées modernes, eût dû, jusqu'au jour de sa condamnation, être présumé innocent. Le gendre du roi, Beaujeu, reçut pour lui et pour ses descendants légitimes les comtés de la Marche et de Montaigut-en-Combraille, sous réserve des foi et hommage à faire au roi et des droits de ressort et de souveraineté[2]. Boffile de Juge eut le comté de Castres[3]; Louis Malet de Graville, seigneur de Montaigu, les places et seigneuries de Nemours, Grez, Pont-sur-Yonne, Flagy, Ferrolles, Metz-le-Maréchal, Cheroy, Bretencourt et Ablis[4]. Les seigneuries de Leuze et de Condé en Hainaut échurent à Jean de Daillon[5]; la vicomté de Carladais à

1. « Proh dolor! quæ spes, esto insons penitus fuisset, ei superesse poterat consequendæ absolutionis a crimine, cujus jam et bona direpta atque prorsus adempta fuerant, et (ut plerumque fieri apud reges Francorum et similes tyrannos solet) jam donata etiam ipsis forsan delatoribus, nequissimis et rapacissimis canibus palatinis...! » (Th. Basin, *op. cit.*, éd. Quicherat, II, 393.) — Chiens de palais! L'épithète est dure, mais non imméritée. Que penser, par exemple, du placet suivant : « Plaise au Roy donner à messire Jehan de Daillon, chevalier, seigneur du Lude, maistre Pierre Doriole, Gilbert de Lafayete et maistre Guill. de Cerisay la moitié de la confiscation et amendes des personnes qui par les confession et procès de Jehannot de Habas seront trouvez chargez et coupables d'avoir forfait et delinqué envers le Roy et justice par crime de leze majesté ou autrement, et de tous autres que lesd. personnes nommées par led. procès chargeront ou accuseront, excepté de la confiscation de Messrs d'Armignac et de Nemours, dont ilz n'auront que ce qu'il plaira au Roy leur en donner qu'ilz prendront très voulentiers, et commettre led. de Cerisay pour faire la recepte de lad. confiscation et commander les lettres et acquitz qui pour ce seront necessaires »? (Bibl. nat., ms. fr. 20495, fol. 34. Pap. XVe siècle, s. d.)

2. Arras, septembre 1477. Vidimus du 4 septembre 1494 s. parch. Arch. nat., P 1372^4, cote 2098.

3. Theroueune, août 1477. Dès qu'on osa parler, c'est-à-dire après la mort de Louis XI, Boffile fut en butte aux revendications de Jean d'Armagnac, évêque de Castres, qui prétendait au moins à la moitié du comté. Une véritable guerre privée accompagna l'action judiciaire qui fut poursuivie devant le parlement de Paris (1485-1487). Voy. *Hist. du Languedoc*, 1745, V, 62; Bibl. nat., ms. fr. 21300, et Luchaire, *Alain le Grand*, p. 205 ss. On est frappé en lisant les plaidoiries des parties de voir avec quelle audace, moins de dix ans après les événements, on travestissait les faits en plein tribunal.

4. Arras, septembre 1477. Voy. Perret, *op. cit.*, p. 51 ss.

5. Arras, septembre 1477. Arch. nat., Mémor. reconstit. de la Ch. des comptes, P 1300, fol. 358.

Jean Blosset, seigneur de Saint-Pierre[1], et la vicomté de Murat à Jean du Mas, seigneur de l'Isle. Antoine de Chourses, seigneur de Maigne, se fit donner les seigneuries d'Entraigues, d'Ennezat (Puy-de-Dôme), et de Roussy (Cantal)[2]; Jean Wisse de Gerbeviller, bailli d'Allemagne, les vicomté, terres et seigneuries de Saint-Florentin et d'Ervy-le-Châtel[3]; Thierry de Lenoncourt les seigneuries de Beaufort, Lassicourt, Soulaines et Villemaheu; Jean Davandaignon, dit Vendenge, Coulommiers, Pont et Nogent-sur-Seine[4]; Guillaume de Soupplainville, bailli de Montargis, Château-Landon[5], et Pierre de Rohan, sire de Gié, Bar-sur-Aube. Parmi les mieux traités il faut nommer encore Jean de Foix, vicomte de Narbonne, qui obtint le comté de Pardiac et la seigneurie de Monlezun[6], et Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, qui se fit attribuer les terres et seigneuries de Bozouls (Aveyron), Fay, Servissac (Haute-Loire), Biran, Ordan et Peyrusse-Grande (Gers), auxquelles furent ajoutés les mandements de Chasteauneuf, Meslet, Anglards et Turlande, en Auvergne, et en Picardie les seigneuries de Clary, de Dargies et la forêt d'Ailly[7].

Gardien rigoureux des principes, le parlement s'opposa de toutes ses forces à l'entérinement de ces lettres de donation, au nom de la règle qui voulait que toute terre entrée dans le domaine royal ne pût jamais en être distraite. Dans l'espèce, les termes très nets de la transaction du 17 janvier 1470 ajoutaient une nouvelle

1. Arras, septembre 1477. Arch. nat., P 1372[1], cote 2016, cop. XVe s. Jean Blosset, n'ayant pas d'enfants, obtint que la donation fût étendue à ses héritiers et ayants cause (juillet 1483, cote 1216). Il vendit la vicomté de Carlat à Pierre, duc de Bourbon, moyennant 20,000 l. t. (Moulins, 29 mars 1489 (v. st.). Arch. nat., P 1363[1], c. 1192.)

2. Bibl. nat., Pièces de Legrand, cop. ms. fr. 6984, fol. 428.

3. Arch. nat., JJ 203, n° 3.

4. Ibid., P 1300, fol. 840 ss.

5. Il céda cette seigneurie vers 1492 à Jean d'Armagnac, duc de Nemours, fils de Jacques. (Bibl. nat., Titres, Pièces orig., t. 95, fol. 507, doss. *Armagnac*.)

6. Dép. du Gers. (Arch. nat., P 2533, fol. 211 v°.)

7. *Ymbert de Batarnay*, p. 70 s. — Philippe de Commynes, lui aussi, obtint quelque 300 l. de rente et toutes les terres que Jacques d'Armagnac avait possédées en Tournesis. (*Commynes*, édit. Dupont, III, 67 ss.) — Les largesses de Louis XI furent faites avec tant d'abandon que le collège de Champagne, dit de Navarre, à Paris, qui avait droit de prendre 2,000 l. t. de rente sur les recettes du comte de Champagne, se trouva lésé de 1,122 livres. Il fallut que le roi, par lettres datées de Condé, 7 septembre 1480, ordonnât que cette somme serait payée à l'avenir par les membres aliénés du comté, proportionnellement à leur revenu. (Arch. nat., P 1300, fol. 840 ss.)

force aux arguments de ceux qui soutenaient qu'en passant outre Louis XI excédait ses pouvoirs. C'est en vain que le roi, prévoyant cette résistance, avait dès le 19 août 1477, après délibération de son conseil, déclaré qu'il se tenait pour libre de disposer, comme il l'entendait, de la confiscation du duc de Nemours ; le parlement n'admit jamais les subtilités de cette argumentation[1] et, dès la mort de Louis XI, la plupart des détenteurs de ces biens mal acquis se virent en butte d'une part aux revendications des héritiers de Jacques d'Armagnac, et de l'autre à celles du procureur général du roi.

Jacques d'Armagnac laissait six enfants de son mariage avec Louise d'Anjou, trois fils et trois filles. Jacques, l'aîné des garçons, était né au mois de mars 1468 ; Jean et Louis en 1470 et en 1472. Marguerite et Catherine avaient en 1477, la première treize, la seconde onze ans. Quant à la troisième fille, Charlotte, il est probable que c'est elle qui en naissant avait coûté la vie à sa mère. Pendant la captivité de leur père, ces pauvres enfants amenés à Paris y vécurent misérablement sous la garde de quelques domestiques. Nemours mort, et l'on sait quelles angoisses le sort de ceux qu'il laissait sans pain avait excitées dans son cœur, il fallut bien aviser à pourvoir à leur entretien. Jacques fut remis aux mains de l'archevêque de Sens, Tristan de Salazar, avec 1,200 livres de pension à prendre sur les biens de son père, mais il passa bientôt sous la direction de Boffile de Juge, qui l'envoya au château de Perpignan où il mourut de la peste[2]. Quant aux autres, c'est seulement en 1479 (11 mai, à Montargis) que Louis XI se souvint que Jacques d'Armagnac en mourant lui avait recommandé ses enfants. « Pour pitié et compassion desdicts pouvres orphelins » et sur les instances de leurs parents et amis, le roi ordonna qu'ils seraient menés « en certains évêchés, archevêchés, abbayes et monastères du royaume » pour y vivre

1. Le roi prétendait être entré en possession des domaines de Jacques d'Armagnac, non pas par suite du traité de 1470, mais en vertu de l'arrêt du 4 août 1477. (Bibl. nat., ms. Doat, vol. 223, fol. 47 ss., cop. XVIIe siècle.) Cf. l'arrêt du parlement du 5 mars 1477 (v. s.). (Bibl. de l'Institut. Coll. Godefroy, portef. CXXXVII, n° 8.)

2. Lors du procès entamé par son oncle, Jean d'Armagnac, évêque de Castres, contre Boffile, le procureur de l'évêque, La Vacquerie, prétendit que le vice-roi de Roussillon avait intentionnellement laissé périr l'enfant. L'avocat de Boffile défendit énergiquement son client contre cette assertion, probablement mal fondée. (*Hist. de Languedoc* (1745), V, 62 ss.)

« religieusement ou autrement » suivant qu'en décideraient l'évêque d'Orléans et le maître d'hôtel Philippe de Guérin, auxquels en fut confiée la charge. Les prélats et abbés désignés eurent ordre de fournir à l'entretien des enfants de Nemours, mais, comme il y avait quelque dépense à faire pour les habiller « honnêtement » et les conduire à leurs logis respectifs, une somme de 1,557 livres tournois fut ordonnée pour être prise sur les premiers revenus des domaines confisqués sur le feu duc de Nemours « à sols la livre, » en prenant pour base le revenu moyen de chacune de ces seigneuries[1].

Il est naturel que la réaction qui se déclara au début du règne de Charles VIII contre les errements et les favoris du feu roi ait profité aux enfants de Jacques d'Armagnac. Trois mois après la mort de Louis XI, leurs tuteurs et curateurs Jacques de Luxembourg, seigneur de Richebourg, leur grand-oncle maternel, et Guarcias Faur, l'ancien chancelier de Jean V d'Armagnac, devenu président au parlement de Toulouse, demandèrent et obtinrent d'introduire une demande au nom des orphelins pour réclamer les seigneuries de Guise en Thiérache et de Nouvion en Vermandois comme leur appartenant par suite du décès de leur oncle maternel, Charles d'Anjou, comte du Maine[2]. Diverses décisions du conseil vinrent témoigner de la volonté qu'avait le pouvoir royal de porter remède à cette accablante infortune. Le 5 mars 1484 (n. st.), Charles VIII délaissa le comté de Guise et la seigneurie de Nouvion aux enfants de Nemours déjà pourvus de 6,000 livres de rente, par manière de provision et jusqu'à ce qu'il eût été statué sur la validité du testament de Charles d'Anjou[3]. Enfin des lettres du 2 août de la même année, confirmées le 2 septembre suivant et définitivement le 29 mars 1491 (v. st.), restituèrent à Jean, l'aîné des fils de Jacques d'Armagnac, le duché de Nemours, tandis que le comté de Guise demeurait attribué à Louis, son fils cadet[4]. Ni l'un ni l'autre n'étaient destinés à jouir longtemps de

1. Bibl. nat., ms. fr. 10237, fol. 186 ss. Pièce déjà citée.

2. Ces seigneuries et quelques autres n'ayant pas été tenues en pairie et apanage de la couronne, les intéressés soutenaient que le testament du feu comte ne les avait pas laissées au roi Louis XI.

3. Bibl. nat., Titres, Pièces orig., t. 95, doss. *Armagnac*, n° 364, parch. Cf. ms. Doat, vol. 223, fol. 260 ss.

4. Arch. nat., P 1363[1], cote 1187. — Le 19 juillet 1483, un arrangement était intervenu entre le sire de Graville d'une part et les mineurs représentés par le seigneur de Richebourg. Moyennant 7,000 l. t. et certains avantages accessoires,

ce retour de fortune, car, en 1503, Louis d'Armagnac, devenu duc de Nemours après la mort de son frère, tombait sur le champ de bataille de Cérignoles, au royaume de Naples, et avec lui s'éteignit la postérité mâle de Jacques d'Armagnac.

C'est particulièrement en histoire qu'il convient de s'abstenir de toute appréciation trop absolue. Pour juger équitablement les hommes d'un autre âge, il faudrait tenir compte d'une foule de circonstances sur lesquelles nous sommes imparfaitement renseignés. Ce que nous savons, c'est qu'au siècle où vécut Jacques d'Armagnac, prise entre les convoitises envahissantes de la royauté et l'hostilité de ceux auxquels elle ne rendait plus de services, la féodalité subissait le sort des institutions qui ont fait leur temps, sans pouvoir se résigner encore au rôle subalterne que le despotisme de l'autorité centrale prétendait lui imposer. De là ces luttes et ces révoltes, suprêmes convulsions d'un organisme affaibli, qui lui furent fatales, mais dont il serait aussi puéril qu'injuste de se montrer indigné. Comment refuser au régime féodal le droit de défendre son existence? Aussi reprocherait-on peu de choses à l'homme dont la vie vient d'être retracée, si, adversaire loyal, il s'était borné à combattre ouvertement Louis XI. Son courage, ses malheurs et, tout autant peut-être, son amour des lettres et des arts lui eussent assuré une universelle sympathie. Pourquoi faut-il que son infidélité et son ingratitude à l'égard du roi dont il avait accepté tant de bienfaits troublent jusqu'à notre pitié et souillent d'une tache, que ses infortunes mêmes ne peuvent effacer, la mémoire d'un prince qui, par ses dons naturels et par les raffinements de son éducation, semblait devoir s'élever au-dessus de ses contemporains?

B. DE MANDROT.

Louis Malet leur avait cédé ses droits sur les domaines dont Louis XI lui avait fait donation en 1477. (Perret, *op. cit.*, p. 53 ss.) Le parlement refusa cette fois encore d'enregistrer l'abandon du duché de Nemours et il fallut que Charles VIII l'y contraignît par des lettres de jussion. Dès 1485, Jean d'Armagnac s'intitulait duc de Nemours, comte de Castres, de Pardiac et de Beaufort, vicomte de Martigue, de Châtelleraut et de Murat, baron de la Ferté-Bernard et de Sablé, seigneur de Lens et de Condé. Il est presque superflu d'ajouter que les anciens litiges ne tardèrent point à reparaître, tel le procès pour la Marche avec le duc de Bourbon; d'autres surgirent, telle la contestation pour Sablé et la Ferté-Bernard avec René d'Anjou, duc de Lorraine.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

DE LA NATURE DU SERVICE MILITAIRE DU PAR LES ROTURIERS AUX XIe ET XIIe SIÈCLES.

C'est maintenant une opinion commune, parmi les historiens, que le monde féodal est sorti nécessairement du monde carolingien, que les liens qui les unissent sont à ce point serrés qu'il est impossible de dire où finit l'un et où commence l'autre. Et, s'il est une période dans notre histoire où se vérifie « la règle de la continuité historique[1], » c'est dans l'espace de temps compris entre Louis le Pieux et Philippe-Auguste, quand aucun prince n'occupa le trône de France, capable d'agir sur l'organisation sociale et de la modifier suivant un plan préconçu. Les institutions sont alors laissées à leur libre développement. Elles se transforment diversement suivant les lieux, mais toutes ont leur racine dans le système politique et administratif de l'époque franque. Je me propose d'étudier ici l'une des plus importantes : le service militaire, mais seulement le service militaire dû par ceux qu'on appellera plus tard les roturiers.

Beaucoup de chartes, dont quelques-unes du XIe siècle et la plupart du XIIe siècle, attestent, en effet, que des hommes qui ne sont jamais désignés sous le nom de *milites* et qui ne possèdent ni bénéfices ni fiefs doivent se rendre à l'armée du roi ou à celle d'un seigneur.

Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler brièvement les principaux traits de l'organisation militaire sous les Carolingiens[2]. Tous les hommes libres étaient tenus de prendre part aux expéditions militaires aussi souvent que le roi les en requérait. Cela ressort net-

1. Expression de Fustel de Coulanges, dans *l'Alleu et le domaine rural*, p. 1.
2. Voyez Paul Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, p. 436 et suiv.

tement d'un grand nombre de capitulaires. Ce principe, toutefois, souffrait des tempéraments. En effet, comme ces hommes s'équipaient à leurs frais, le service militaire complet ne put être exigé que de ceux-là seuls à qui leur fortune permettait d'acheter une armure. Ainsi, un capitulaire de 807 exigea le service militaire de tous les hommes libres possédant trois manses. Quant à ceux dont les propriétés étaient de moindre étendue, ils se groupaient dans des conditions déterminées par l'autorité royale pour mettre l'un d'entre eux en état d'aller à l'ost[1]. Les hommes de pauvre condition qui n'avaient pas de terre payaient, d'après un capitulaire de 805, une imposition appelée *hériban* proportionnelle à leur fortune[2]. Le comte était chargé de publier la convocation royale, puis d'amener, à une époque et en un lieu fixés par l'édit de convocation, les hommes libres de tout le territoire placé sous son autorité.

Le développement que prit, dès la fin du VIIIe siècle, l'institution du séniorat introduisit dans l'armée royale un germe de désorganisation qui s'accrut au cours du IXe siècle, si bien qu'il aurait suffi lui seul à déterminer la chute de la dynastie carolingienne, car il est certain que le petit nombre de soldats dont disposaient les descendants de Charlemagne fut la principale cause de leur ruine.

En effet, dès qu'un homme s'était recommandé à un autre plus puissant, il prétendait le suivre partout; si le *senior* n'allait pas à l'ost, le *vassus* demeurait aussi dans ses foyers. Qu'un seigneur soit rebelle, et le voilà qui entraîne avec lui dans la désobéissance tous ses vassaux; les forces royales sont diminuées d'autant. En 805, l'empereur recommande à ses *missi* de veiller à ce que les hommes libres ne se soustraient pas à sa juridiction en se recommandant à un autre[3]. Dès 811, le recrutement de l'armée devenait difficile. Nous voyons Charlemagne prendre des mesures contre ceux qui ne tiennent aucun compte de la convocation impériale, disant qu'ils ne doivent marcher qu'avec leur seigneur. D'autres avaient soin de se mettre sous le patronage de seigneurs qu'ils savaient ne pas devoir aller à l'ost[4]. En octobre 811, l'empereur décrète que tout homme libre qui, cette année-là, ne se sera pas rendu à l'ost avec son seigneur paiera l'hériban; si c'est par ordre de son seigneur

1. Capitulaire de 807, art. 2, dans Boretius, *Capit.*, t. I, p. 135. — Capitulaire de 808, art. 1, *Ibid.*, p. 137.

2. Capitulaire de 805, art. 19, dans Boretius, n° 44, p. 125.

3. Capitulaire de 805, cité dans la note précédente, art. 19 : « Et nostri missi caveant et diligenter inquirant ne per aliquod malum ingenium subtrahant nostram justitiam alteri tradendo aut commendando. »

4. Capitulaire de 811, art. 7 et 8, dans Boretius, p. 165.

ou du comte qu'il est retourné chez lui, le seigneur ou le comte paiera l'amende à sa place[1].

Une division s'établit donc, dès le IXe siècle, entre les soldats qui composent l'armée royale : les uns y viennent sous la conduite de leur seigneur, les autres sous celle du comte. C'est un état de choses qu'admet déjà un capitulaire de 808[2]. On comprend facilement que les *vassi*, accompagnant toujours et partout leur *senior*, n'allant plus à l'armée royale qu'avec lui, aient été amenés rapidement à ne plus se considérer comme tenus au service militaire qu'envers ce seigneur, puis aient complètement oublié qu'il n'était primitivement qu'un intermédiaire entre eux et le roi. Mais les hommes libres qui ne s'étaient recommandés à personne continuèrent de marcher avec les comtes. L'édit de Pistes, en 864, porte « que les Francs habitants des pagi, qui ont des chevaux ou peuvent en avoir, se rendent à l'ost avec leurs comtes[3]. » Bien que la plupart des hommes libres aient dû se choisir un seigneur, on admettra facilement qu'un certain nombre soient restés dégagés de tout lien de vassalité et qu'ils aient continué de rendre le service militaire au souverain. Ne sont-ce pas les descendants de ces hommes libres demeurés en dehors de la vassalité et du séniorat que nous retrouvons aux XIe et XIIe siècles tenus au service d'ost et de chevauchée soit envers le roi, soit envers un de ces nombreux justiciers qui s'étaient substitués au souverain dans l'exercice des droits régaliens ?

Toutes les chartes du XIe ou du XIIe siècle, qui nous donnent des renseignements sur le service militaire dû par les non nobles, sont des chartes de coutumes ou de privilèges, c'est-à-dire des actes qui règlent les rapports des hommes avec leurs seigneurs. Ceux-ci y déclarent renoncer à une partie de leurs droits; spécialement ils restreignent le service militaire.

Les textes français, à partir du XIIIe siècle, emploient, pour désigner le service militaire, l'expression « ost et chevauchée. » Mais la formule n'était pas encore arrêtée dans les chartes latines du XIIe siècle. Au VIIe siècle déjà, l'armée se disait en latin *hostis*[4], et, dès le VIIIe siècle, ce même mot signifiait à la fois et l'armée et le

1. Capitulaire d'octobre 811, art. 9, dans Boretius, p. 167.

2. Capitulaire de 808, art. 1, Boretius, p. 137 : « Ut omnis liber homo, qui quatuor mansos... habet, ipse... in hostem pergat sive cum seniore suo, si senior ejus perrexerit, sive cum comite suo... »

3. Édit de Pistes, art. 26, Pertz, *Leges*, t. I, p. 495 : « Ut pagenses Franci qui caballos habent vel habere possunt, cum suis comitibus in hostem pergant... »

4. Voyez Fustel de Coulanges, *la Monarchie franque*, p. 293.

service militaire. Ainsi, *hostem facere*, c'était accomplir le devoir militaire, se rendre à l'armée sur la convocation royale[1].

Le mot chevauchée est bien plus récent. *Caballicata*, dans Luitprand, paraît désigner soit une petite expédition, soit une petite troupe qu'on envoie en reconnaissance[2]. Dans les décrets d'un concile tenu en Normandie au XIe siècle, on rencontre l'association des deux mots *caballicationes aut hostilitatem*[3]. Les rédacteurs de chartes du XIe siècle n'emploient ordinairement qu'une seule expression, *exercitus* ou *expeditio*, pour désigner l'armée et portent que les hommes de tel ou tel lieu ne s'y rendront que dans des cas déterminés, par exemple en cas de guerre publique[4].

Dans la charte accordée aux habitants de Bagneux vers 1105, le roi déclare que les hommes de ce village ne seront plus appelés « in hostes vel expediciones et equitatus[5]. » Au XIIe siècle, il est d'usage presque général d'employer deux mots pour exprimer le service militaire. Ce sont, pour l'ost, *exercitus* et quelquefois *expeditio*, rarement *hostis;* pour la chevauchée, *equitatio, equitatus, caballatio, cavalcata* et même *expeditio*[6]. Qu'il y eût une différence entre l'host et la chevauchée, cela n'est pas douteux. Un seul texte, cependant, à notre connaissance, l'établit pour le XIIe siècle. En 1118, Louis VI, accordant des privilèges aux hommes de l'abbaye de Saint-Spire de Corbeil,

1. Un capitulaire de 802, art. 7, Boretius, p. 93, parle « de his qui hostem facere debiti sunt. » Dans le capitulaire de 808, déjà cité, il est question à l'art. 2, Boretius, p. 137, de celui « qui nec parem suum ad hostem suum faciendum, secundum nostram jussionem, adjuvit. » Et encore l'art. 12 d'un capitulaire de 810, Boretius, p. 153, débute ainsi : « Qui hostem facere potuit et non fecit. »

2. Luitprand parle du roi Hugues qui, en 935, marche en Italie contre le duc de Bavière : « Cumque eodem pervenisset et caballicatas, ut vulgo aiunt, circumcirca dirigeret... » (*Antapodosis*, III, 49, dans Pertz, *Scriptores*, t. III, p. 314.) Texte cité par du Cange.

3. « Ceterum in hac pace nullus, nisi rex aut comes hujus patriae, caballicationem aut hostilitatem faciat ; et quicumque in caballicatione aut hostilitate regis fuerit... » Mansi rapporte ce texte d'abord parmi les décrets d'un synode tenu à Caen en 1042 (*Concilia*, t. XIX, col. 599), puis à la suite des décisions du concile de Lillebonne en 1080. (*Ibid.*, t. XX, col. 560.)

4. La charte de fondation du monastère de Saint-Jean de Poitiers par Guillaume d'Aquitaine, en 1077, porte : « Nec cogantur praedictorum homines monachorum, ibicumque habitent, ire in exercitu aut expedicione, nisi agatur nomine belli. » (Teulet, *Layettes*, t. I, p. 24, n° 20.)

5. « Condonamus etiam illis ne ulterius in hostes nostras vel expeditiones et equitatus ire compellantur. » (Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 258.)

6. Il me paraît inutile de transcrire ici les nombreux textes sur lesquels je m'appuie et dont quelques-uns ont été cités par du Cange, au mot *hostis*.

déclare qu'ils ne prendront plus part à ses expéditions que s'il s'agit d'une guerre, et cela seulement deux fois par an; quant aux chevauchées, ils iront aussi souvent qu'ils en seront requis, mais ils ne s'éloigneront pas de Corbeil de plus de douze lieues[1]. On peut conclure de là que l'ost (*expeditio*) était une guerre importante, une guerre publique pour la défense du pays, la chevauchée une expédition de moindre importance, par exemple pour combattre un rebelle. Mais cette différence n'était pas telle qu'on pût distinguer facilement entre ces deux sortes de guerres. Tous les auteurs qui ont parlé des institutions militaires ont toujours cité un passage de la coutume d'Anjou où sont définis l'ost et la chevauchée : « Il a différence entre houst et chevauchée, car houst est pour deffendre le païs, qui est pour le prouffit commun, et chevauchée est pour deffendre son seigneur[2]. » Ce texte est assez récent; il est postérieur à la rédaction de la coutume d'Anjou transcrite dans les *Établissements de saint Louis*. Cependant, il peut, à n'en prendre que le sens général, se ramener à la définition que nous tirions du diplôme de Louis VI. Il a été écrit à une époque où il n'y avait plus d'autre ost que l'ost royale; aussi la chevauchée n'est-elle, aux yeux du jurisconsulte angevin, qu'une guerre seigneuriale. Mais de quel seigneur est-il ici question? Du seigneur justicier ou du féodal? Peut-être du dernier, car, dans plusieurs coutumes du XIIIe siècle, le mot chevauchée désigne le service militaire féodal, celui auquel le vassal était obligé vis-à-vis de son suzerain. On verra plus loin que cette observation n'était pas inutile. Je veux aussi signaler ce fait que, dans les *Établissements de saint Louis*, qui reproduisent la coutume d'Anjou, l'ost est la guerre que fait le roi, la chevauchée est celle que fait le baron; l'homme coutumier, c'est-à-dire le non noble, doit se rendre à l'une comme à l'autre, et, s'il est défaillant, dans l'un ou l'autre cas, il paie la même amende[3]. Ne sommes-nous pas en droit de conclure qu'il n'y avait entre l'ost et la chevauchée aucune différence essentielle, originelle? les deux expressions réunies, comme elles le sont dans la plupart des chartes du XIIe siècle, expriment toute espèce de guerre et le service militaire dans toute sa plénitude.

Les hommes que les chartes des XIe et XIIe siècles nous montrent

1. « Nec in expeditiones nostras, nisi submoneantur in nomine belli, eant et hoc solummodo bis in anno; in cavalcariis autem nostris iterum, si submoneantur, vadent, sed duodecim leucas a castro Corboilo non excedent. » (Coüard-Luys, *Cartulaire de Saint-Spire*, p. 5, pièce n° 2.)

2. Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, t. II, p. 561.

3. *Établissements de saint Louis*, l. I, c. LXV; éd. Viollet, t. II, p. 97.

comme tenus au service d'ost envers leur seigneur habitent soit sur la terre de ce seigneur, soit sur une terre d'église; de ce dernier fait, les preuves abondent. Mais quelle est la condition juridique de ces roturiers? Le seigneur les appelle ses hommes, « homines nostri, » ou bien ses hommes de tel lieu, ou encore les hommes de telle église habitant en tel endroit. D'autres fois, il s'agit d'hôtes qu'on établit dans une ville neuve; jamais il n'est question de serfs. M. Boutaric pense, toutefois, que ces roturiers tenus au service militaire sont d'anciens serfs qui, s'élevant peu à peu, sont arrivés à une condition voisine de celle des hommes libres[1]; hypothèse toute gratuite que M. Boutaric ne justifie pas. Il n'y a pour les serfs qu'un moyen de sortir du servage, c'est d'obtenir l'affranchissement. Or, l'on ne voit pas qu'il y ait eu en Gaule, entre le IXe et le XIe siècle, des affranchissements s'appliquant aux serfs de tout un domaine. M. Boutaric parle d'un passage lent du servage à la liberté. Sans doute, il suppose que les serfs ont été successivement débarrassés des charges qui pesaient sur eux; et je ne doute pas que, disant cela, il n'ait eu en vue les chartes de coutumes du XIIe siècle. Si nous regardons ces chartes, nous verrons que tous les services dont elles dispensent les hommes de tel ou tel lieu ont leur origine dans les services qu'à l'époque carolingienne le roi ou ses agents exigeaient des hommes libres. C'est un fait qu'a parfaitement établi Championnière[2] et sur lequel, par conséquent, je n'ai pas à insister. Je rappellerai seulement que ces services sont appelés *consuetudines,* terme réservé, dès l'époque franque, aux impositions publiques. Ces impositions, réclamées après le IXe siècle par les justiciers, non plus au nom du roi, mais en leur propre nom, s'étaient exagérées à la faveur des désordres du Xe siècle; c'est pourquoi, deux siècles plus tard, il fallut les diminuer et en régler la perception. Ainsi, les roturiers qui, au XIIe siècle, doivent le service d'ost sont libres; au XIIIe siècle, on les désignera sous le nom d'hommes coutumiers. Rien ne nous empêche donc de les considérer comme les descendants des hommes libres de l'époque carolingienne.

De nombreux textes rangent, d'ailleurs, le service d'ost parmi les coutumes et même le qualifient *consuetudo* ou, ce qui indique encore plus nettement son caractère de service public, *exactio.* Ainsi, au XIe siècle, Guillaume, duc d'Aquitaine, restituant à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély un bourg nommé *Aleu,* en déclare les habitants com-

1. Boutaric, *Institutions militaires,* p. 142.

2. Championnière, *De la propriété des eaux courantes, passim,* et particulièrement le chapitre V.

plètement libres de toute coutume vis-à-vis de lui, sauf le cas où le peuple sera convoqué de toutes parts, même sur les alleux des chevaliers, à une guerre publique pour la défense du pays[1]. En 1040, Geoffroy, comte d'Anjou, renonçant à toutes les coutumes sur le domaine de Saint-Mélaine, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Serge, retient toutefois la fourniture du fourrage et le service militaire pour la défense du royaume et du souverain[2]. Au XIIe siècle, un autre comte d'Anjou, voulant accorder un privilège à l'abbaye de Saint-Nicolas, s'exprime ainsi : « Je lui concède, en outre, que ses hommes ne me rendent aucune coutume et ne soient semons pour aucune de mes affaires, si ce n'est en cas de guerre publique[3]. » Le service militaire est encore bien nettement considéré comme une *consuetudo* dans un accord entre le roi Louis VI et Guillaume de Soisy, qui, tout en donnant l'église de Soisy à l'abbaye de Saint-Jean de Sens, se réservent certains droits sur les hommes de l'Église : « Je, Louis, roi de France, et Guillaume de Soisy donnons au monastère de Saint-Jean de Sens l'église de Soisy et toutes ses dépendances sauf les coutumes. Or, les coutumes que nous avons, nous, et Guillaume comme les tenant de nous, sont les suivantes : les hommes de l'église demeurant dans le château viendront avec nous à l'ost et à la chevauchée[4]. » Par une charte de 1134, Guillaume II, comte de Nevers,

1. « Ego Willelmus, dux Aquitanorum..., abstuli quemdam burgum qui vocatur Alaudium...; postmodum... reddidi Deo et Sancto Joanni...; volo neminem ignorare praedictum Alaudium ab omni consuetudine mea liberum et absolutum esse, nisi forte quando populus undecunque vocatus, etiam de alaudiis militum, ad nominatum bellum pro patria pugnaturus processerit. » (*Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély*, Bibl. nationale, ms. lat. 5451, fol. 184 v°.) Texte cité par du Cange, v° *hostis*.

2. « Dono... de toto territorio ad S. Melanium pertinente vicariam totam et bidampnum et totas consuetudines, excepto fodrio et praelio generali pro defensione regni aut principis. » (Bibl. nationale, Dom Housseau, vol. II, n° 446.) Texte cité par du Cange, v° *hostis*.

3. « Insuper etiam concedo ut sui homines nullam mihi cosdumam faciant nec ad aliquod meum negotium pergant, nisi solummodo ad bellum publice indictum aut denominatum; nec ad illud, [antequam] ego ad abbatem vel monachos praedicti loci aliquem meum familiarem amicum transmiserim, qui non sit praepositus nec vicarius, nec minister alicujus districturae meae exauctor. » (Sammarthani, *Gallia christiana*, éd. 1656, t. IV, col. 690.) Du Cange, qui a cité ce texte, le rapporte à l'année 1096; mais l'acte porte dans le *Gallia* la date de 1196; date fausse, car, en 1196, le comte d'Anjou ne s'appelait pas Geoffroy. De plus, l'acte contient des synchronismes; il a été rédigé sous l'épiscopat d'*Ulgerius;* or ce personnage fut évêque d'Angers de 1125 à 1149. Il est donc probable que le Geoffroy qui a accordé ce privilège à l'abbaye de Saint-Nicolas est Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, de 1143 à 1150.

4. « Consuetudines autem quas nos et Willelmus de nobis ibi habemus tales

remet à l'église Saint-Michel de Tonnerre certaines coutumes qu'il exigeait de ses hommes; plus loin, il déclare qu'il a renoncé au droit qu'il avait de les convoquer pour ses expéditions[1]. Dans un diplôme royal de 1118, le service militaire exigé des hôtes de Notre-Dame de Paris établis à Bagneux est mis au nombre des coutumes ou exactions dont le roi Louis VI fait abandon[2].

Si nous recherchons quels personnages ont le droit d'appeler les non nobles à l'armée, nous trouvons que ce sont le plus souvent le roi, un duc, un comte, un vicomte, un viguier, un châtelain, toujours un justicier, c'est-à-dire un seigneur exerçant les droits régaliens, successeur des *judices* de l'époque franque, quelle que soit d'ailleurs l'origine de ses droits. Jamais nous ne voyons un simple *miles* n'ayant aucun droit de justice exiger des hommes habitant sur ses terres, et pour son propre compte, le service d'ost et de chevauchée. Ce n'est pas là ce que semble dire Boutaric : « Les vilains, écrit-il, n'avaient pas en principe le droit de porter les armes....., ils ne devaient être appelés que pour un motif urgent, c'est-à-dire pour la défense du fief[3]. » Et il cite, à l'appui de son opinion, un texte de Beaumanoir[4] qu'il a, selon nous, mal interprété : « Çascuns sires pot penre ses hostes à son besoing, por son cors ou por se meson garder, dedens le fief où les ostises sunt mouvans, et autre part non. Et, s'il les maine hors du fief par lor volenté, por son besoing, il doit à çascun à pié huit deniers por se jornée, et s'il est à queval deux saus..... » Voilà qui, au premier abord, paraît contredire la théorie que nous soutenons, car il s'agit d'un seigneur qui n'est pas qualifié de justicier et qui, cependant, emmène ses hôtes à une petite expédition. Si l'on y voit, avec Boutaric, le service d'ost et de chevauchée tel que nous le retrouverons plus loin défini dans un texte des *Établissements de saint Louis,* mon opinion ne saurait être maintenue. Mais il faut prendre garde que Beaumanoir parle d'un seigneur qui demande à ses tenanciers de défendre son corps, sa maison; il n'a le droit de les requérir que dans les limites de son fief; s'il les en fait sortir, c'est seulement parce qu'ils y consentent et en leur donnant une

sunt : Homines ecclesiae infra castrum manentes in expeditionem et equitatum cum corpore nostro venient... » (Quantin, *Cartulaire de l'Yonne*, t. I, p. 255.)

1. Le comte Guillaume « quasdam consuetudines quibus ecclesia S. Michaelis hominesque ad eam pertinentes gravabantur... eidem ecclesiae remisit... Solebat etiam convocationem facere idem comes de hominibus S. Michaelis, quoties convocabat exercitum... » (Quantin, *Cartulaire de l'Yonne*, t. I, pp. 297 et 298.)

2. Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 258.

3. Boutaric, *Institutions militaires*, p. 143.

4. Beaumanoir, c. XXXII, § 20; éd. Beugnot, t. I, p. 472.

indemnité. Dire que ce seigneur agit comme ferait aujourd'hui un propriétaire qui, attaqué, demanderait main-forte à son fermier, ne serait pas absolument exact; car il y avait entre le seigneur et son hôte des liens autrement étroits que ceux qui existent aujourd'hui entre un propriétaire et un fermier. Je ne fais donc ce rapprochement que pour mieux mettre en lumière le caractère privé du service demandé par le seigneur à son hôte. Au contraire, le service d'ost tel qu'il apparaît dans les chartes de coutumes est un service public. Continuons la lecture de Beaumanoir. Lui-même établit la distinction. Il insiste sur ce fait que les hôtes ne peuvent être contraints à suivre le seigneur hors de son fief, à moins qu'il ne s'agisse de se rendre à une convocation du comte : « Ne porquant il (les hôtes) ne sunt pas tenu à issir hors du fief s'il ne voelent, *s'il n'est ainsi que li quens semongne ses homes* et qu'il lor commant qu'il aient lor ostes en certain liu, dedens le conté, car en ce cas ne se poent escuser li hoste le conte ne li ostes des sougés, qu'il n'i voisent. » On ne peut pas distinguer plus clairement du service privé que le propriétaire peut demander à ses tenanciers le service public que le comte est en droit d'exiger de ses sujets.

L'assistance que les hôtes, dont parle Beaumanoir, portaient à leur seigneur rappelle beaucoup le service féodal, l'*auxilium*, que le vassal devait à son suzerain à cause du fief qu'il détenait. Tout différent est le service d'ost que les coutumiers rendent au justicier. Ils ne le doivent pas à raison de leur tenure; ce qui le prouve, c'est que la veuve d'un coutumier en était dispensée : « Nule fame a costumier ne doit ne ost ne chevauchiée, » écrit le compilateur des *Établissements de saint Louis*[1]. La femme noble, au contraire, doit fournir à son suzerain un certain nombre d'hommes à cause des fiefs qu'elle tient de lui.

Le vassal qui ne remplit pas les obligations de son fief, et spécialement le devoir militaire, perd son fief, car il manque à l'un des engagements qu'il a contractés vis-à-vis de son suzerain. Le coutumier ne perd pas sa censive. La peine qui le frappe est une amende. Quelques coutumes en indiquent le taux : elle est de soixante sous. La charte, octroyée en 1219 par le vicomte de Turenne à la ville de Martel, porte que, si quelque habitant de cette ville ne suit pas le vicomte quand il convoque pour sa propre guerre ceux qui doivent l'accompagner, il paiera, s'il est bien portant, une amende de soixante sous[2].

1. *Établissements de saint Louis*, l. I, c. LXV; éd. Viollet, t. II, p. 93.

2. Coutumes de Martel, art. 7 : « Si quis habitator ville Martelli non sequitur vicecomitem quando mandat sequitiones suas pro propria guerra, si sanus est,

On trouvera, dans le cartulaire de Saint-Étienne de Bourges, un accord intervenu en 1230 entre le comte de Sancerre et le chapitre de cette église à propos de l'amende de soixante sous que le comte prétendait lever sur les hommes de Saint-Étienne, qui ne se rendaient pas à ses chevauchées[1]. Citons enfin la coutume d'Anjou telle que l'a transcrite le compilateur des *Établissements de saint Louis*. Après avoir expliqué comment doit se faire la semonce à l'ost du roi, le rédacteur ajoute : « Et se les gens le roi truevoient les homes costumiers par les chasteleries qui fussent remés de l'ost le roi, fors cis qui doivent remaindre, li rois en porroit bien lever de chascun LX s. d'amande par droit et li bers ne les en porroit garir[2]. » Et ailleurs : « Li home costumier des chasteleries si doivent as barons lors chevauchiées..... et cil qui remaindroit, si en feroit LX s. d'amande[3]. » J'ai déjà fait remarquer que la même amende frappe les défaillants, qu'il s'agisse de l'ost royal ou des chevauchées des barons.

Je n'ai cité là que des textes du XIIIe siècle, mais, si l'amende de soixante sous existait ou plutôt persistait encore à cette époque, à plus forte raison devait-elle être en usage aux XIe et XIIe siècles ; car cette amende, c'est l'ancienne amende royale carolingienne, le *bannum dominicum*, l'amende payée par tous ceux qui contrevenaient à un ordre du souverain[4]. C'était déjà la peine édictée par la loi des Ripuaires contre quiconque appelé à l'ost n'y venait pas[5]. Un capitulaire d'octobre 811 porte : « Tout homme libre qui, appelé à l'ost, aura négligé d'y venir paiera l'hériban, c'est-à-dire soixante sous[6]. » Dans un autre capitulaire, Charlemagne mande au comte de semondre à l'ost les hommes de sa circonscription, sous peine pour eux de payer soixante sous s'ils ne se trouvent pas à un jour déterminé au lieu de réunion de l'armée[7]. Un manuscrit du IXe siècle indique les

LX solidos pro justicia dabit... » (Giraud, *Essai sur l'histoire du droit français*, t. I, p. 81.)

1. *Cartulaire de Saint-Étienne de Bourges*, Bibl. nationale, ms. lat., nouv. acq. 1274, fol. 225 r°.

2. *Établissements de saint Louis*, l. I, c. LXV ; éd. Viollet, t. II, p. 97.

3. *Ibid.*, p. 94-95.

4. Voyez, sur la persistance de cette amende dans les coutumes, Viollet, *Établissements de saint Louis*, introduction, t. I, p. 245 ; Prou, *les Coutumes de Lorris*, p. 60.

5. « Si quis legibus in utilitatem regis sive in hoste seu in reliquam utilitatem bannitus fuerit, et minime adimpleverit, si aegritudo eum non detenuerit, LX solidis multetur. » (*Loi des Ripuaires*, LXV, 1.) N'est-il pas intéressant de rapprocher le *si sanus est* de la Coutume de Martel, citée plus haut, du *si aegritudo eum non detenuerit* de la loi des Ripuaires ?

6. Capitulaire de 811, art. 1, Boretius, p. 166.

7. Capitulaire d'Aix-la-Chapelle, entre 801 et 813, art. 9, Boretius, p. 171.

huit *bans* d'où le roi veut exiger soixante sous, c'est-à-dire les huit infractions au ban royal qui entraînent cette amende; or, le fait de ne pas aller à l'ost figure dans cette liste[1]. Du moment que nous retrouvons, quatre siècles plus tard, cette même amende levée par le roi ou les seigneurs justiciers sur les hommes coutumiers qui, appelés à l'armée, négligent de s'y rendre, nous ne pouvons douter que le service militaire qu'on exige de ces hommes ne se rattache directement au service public que le roi carolingien exigeait de tous les hommes libres de son royaume.

Je ne veux pas discuter ici les origines si compliquées et les causes multiples du service militaire rendu par les églises au souverain ou aux seigneurs; mais, si l'on tient pour démontré que l'ost et la chevauchée n'étaient pas pour les roturiers un devoir féodal, mais un devoir du sujet à l'égard du souverain, on ne s'étonnera pas de voir des seigneurs justiciers réclamer l'accomplissement de ce devoir à des hommes habitant sur des domaines ecclésiastiques.

D'abord, les hommes des églises ne pouvaient se couvrir des immunités accordées à celles-ci par les rois mérovingiens ou carolingiens pour refuser au roi ou à celui qui, après le xe siècle, tenait sa place le service militaire. L'immunité soustrayait l'église et ses terres à la juridiction du comte, mais non à celle du roi[2]. Les hommes libres établis sur les terres des immunistes n'étaient pas dispensés d'acquitter les *functiones publicæ*. Leur seul privilège consistait à être administré par l'abbé et non plus par le comte. L'abbé devenait, à leur égard, l'agent royal, l'intermédiaire entre eux et le roi. Les hommes libres d'une terre d'église allaient à l'armée, non plus sous la conduite du comte, mais sous celle de l'abbé ou de l'évêque. Après le morcellement des droits régaliens, les justiciers se substituèrent au roi. En second lieu, l'usage de donner des terres aux églises, de fonder des abbayes et de les doter richement ne se perdit pas; peut-être même les donations aux églises se multiplièrent-elles aux XIe et XIIe siècles. Mais, quand le roi ou un justicier donnait la propriété d'une terre à une église, il n'abandonnait pas pour cela tous ses droits sur cette terre; il y conservait un certain nombre de coutumes ou droits de justice. Et il est tellement vrai que donner la propriété d'un domaine n'était pas en donner la justice, que l'abandon ou la réserve de tels ou tels droits est spécifié dans les actes de donations,

1. « De octo bannus unde domnus noster vult quod exeant solidi LX... Qui in hoste non vadit. » (Boretius, p. 224.)

2. Voyez les conclusions de Fustel de Coulanges dans son article sur l'immunité, *Revue historique*, 1883, reproduit dans *les Origines du système féodal*, du même auteur, p. 336.

et que d'autres fois le seigneur déclare formellement renoncer à toute espèce de coutumes ou exactions. D'ailleurs, à quoi bon rappeler les procès continuels entre les justiciers et les églises à propos des coutumes? C'est par milliers qu'on compte dans nos archives les chartes relatant des débats entre seigneurs laïques et ecclésiastiques pour la possession des droits de justice.

L'ost et la chevauchée étaient au nombre des coutumes que le roi ou les justiciers retenaient le plus volontiers sur les habitants des terres qu'ils cédaient aux églises. Au milieu du XIe siècle seulement, ils commencèrent d'y renoncer, mais jamais complètement. Tout ce qu'ils accordaient aux évêques et abbés, c'était de transmettre la convocation à leurs hommes. Du Cange cite une charte du cartulaire de Vendôme où il est dit que les hommes habitant dans le bourg ne seront plus appelés au nom du comte et pour son ban, si ce n'est pour aller à l'ost, et encore la semonce ne sera-t-elle pas faite par le comte ou quelqu'un de ses hommes, mais par le prévôt des moines[1].

Les moines étaient fort soucieux d'interdire aux officiers seigneuriaux l'accès de leurs domaines et veillaient avec soin à ne pas leur donner occasion d'exercer aucun pouvoir sur celles de leurs terres qui jouissaient d'immunités. Ainsi, le comte d'Anjou s'était réservé, sur les hommes du monastère de Saint-Nicolas d'Angers, une seule coutume qui était pour lui le droit de les appeler à l'armée en cas de guerre publique; la convocation devait être faite par l'abbé; et le comte, qui plus est, s'était engagé à faire prévenir l'abbé ou les moines par quelqu'un de ses familiers, mais qui ne fût ni prévôt, ni viguier, ni agent du comte, qui en un mot ne fût à aucun titre un *exactor*, un officier de justice[2]. De nombreux documents nous montrent les efforts du clergé pour changer le caractère du service d'ost dû par leurs hommes aux seigneurs : de ce service public exigé par le justicier, ils voulaient faire un service gracieux. C'est ce qui éclate pleinement dans un procès entre le prévôt de Châteaudun et les religieux du prieuré de Saint-Martin-au-Val, dépendance de Marmoutiers[3]. Thibaud, comte de Chartres et de Blois, s'était ligué (1112) avec divers seigneurs, et spécialement Hugues du Puiset, contre le roi Louis VI. Sur l'ordre du comte, Salomon le Pannetier, prévôt de Châteaudun, se rendit au prieuré de Saint-Martin et pria les moines d'envoyer leurs hommes de Chamars au château du Puiset

1. Du Cange, v° *hostis*, éd. Henschel, t. III, p. 713, 2e col.
2. J'ai cité ce texte plus haut, d'après le *Gallia christiana*, éd. 1656.
3. Charte-notice publiée dans *Recueil des historiens de France*, t. XIV, p. 240.

pour former la garde du comte. Les moines firent semonce à leurs hommes, mais un certain nombre restèrent dans leurs foyers. La guerre finie, le prévôt manda aux moines d'amener au palais du comte ceux de leurs hommes qui n'avaient pas obéi à la semonce pour qu'il leur infligeât la peine légale. Les moines s'y refusèrent, disant que, puisque la semonce avait été faite par eux, le forfait commis par ceux qui y avaient contrevenu leur appartenait et non au comte. La cause fut portée au tribunal du comte, qui énonça la prétention de lever l'amende sur les hommes de Saint-Martin qui n'étaient pas venus au château du Puiset puisque la semonce avait été faite pour lui. A quoi les moines répondirent que les comtes de Chartres leur avaient donné la terre de Chamars en pure aumône sans y rien retenir, ni justice, ni droit de semonce, ni chevauchée. Il était bien vrai que les comtes avaient le gîte à Chamars; il était vrai aussi que les moines menaient leurs hommes de Chamars à l'armée du comte, mais c'était gracieusement, par amitié pour le comte, qu'ils en usaient ainsi. Le comte, après avoir pris conseil de ses grands, renonça à ses droits. Puis, pour établir un précédent, le rédacteur de la notice du procès que nous venons de résumer rapporte que, l'année suivante, le comte Thibaud ayant prié les moines d'envoyer leurs hommes au siège de Bellême, ce furent eux qui, l'expédition achevée, levèrent sans conteste des amendes sur les défaillants. Les moines avaient gagné leur procès parce que le comte ignorait l'origine du droit d'ost qu'il exerçait sur les hommes de Chamars; mais ses prétentions à lever l'amende sur ceux qui ne lui rendraient pas le service militaire étaient parfaitement légitimes.

Les églises, en fournissant un contingent aux armées royales ou à celles des seigneurs, et spécialement quand elles y envoyaient les hommes libres roturiers de leurs domaines, ne cherchaient pas à témoigner leur reconnaissance ou leur dévouement au roi ou aux seigneurs; elles n'acquittaient pas non plus une dette envers ceux qui les protégeaient. Les abbés et les évêques étaient, au IXe siècle, en ce qui concerne le service militaire, les intermédiaires entre le roi et les hommes libres habitant sur leurs terres; leur rôle resta le même quand les comtes eurent détourné à leur profit l'exercice des droits régaliens; seulement, au lieu de convoquer leurs hommes à aller à l'ost au nom du roi, les abbés et évêques les convoquèrent au nom des seigneurs justiciers.

Où l'Église rendit un service gracieux au roi, ce fut quand elle organisa les milices paroissiales, je veux dire ces petites troupes qui, sous la conduite des curés, allaient aider le souverain à châtier les rebelles et à maintenir la paix. Mais il faut se garder de confondre

le service militaire que l'Église demandait ainsi aux fidèles avec le service d'ost et de chevauchée. Les milices dont parle Orderic Vital[1] étaient, comme l'a très bien démontré M. Delisle[2], une conséquence immédiate de la paix de Dieu. Tout d'abord on pourra se demander ce qui a provoqué l'organisation de ces troupes de villageois groupés autour de leur curé, puisque les roturiers étaient tenus de se rendre à l'armée. Un article du concile de Rouen (février 1096) nous donne la réponse; il établit que tous les hommes âgés de douze ans jureront d'observer la trêve de Dieu et s'engageront à s'armer et à suivre l'évêque ou l'archidiacre toutes les fois qu'ils en seront requis[3]. Ainsi l'on ne se préoccupe pas de la condition juridique des individus : tous les chrétiens libres et non libres doivent prendre les armes quand l'autorité ecclésiastique le leur ordonne. L'armée publique, telle qu'elle avait été constituée par la législation carolingienne, ne se composait que d'hommes libres; l'armée que forme l'Église englobe tout le monde, même les serfs. Ajoutons que les roturiers ne savaient plus pourquoi on les appelait à l'ost; ils regardaient ce devoir comme une lourde charge; au contraire, quand l'Église les convoquait au nom d'un principe religieux, dans leur propre intérêt, pour rétablir la sécurité dans les campagnes, ils devaient se montrer beaucoup plus empressés de se rendre à l'armée.

D'ailleurs, au moment où la trêve de Dieu donne de si excellents résultats et fournit à l'armée royale un appoint si considérable, l'ancien service d'ost et de chevauchée est à son déclin. Déjà, au XIe siècle, on voit le roi et les seigneurs apporter des tempéraments de toutes sortes à la rigueur de ce service. Au XIIe siècle, les hommes des villages obtiennent des chartes de privilèges où sont fixées les coutumes qu'ils continueront à payer aux seigneurs. Or l'on voit que presque toutes ces chartes restreignent le service militaire. Bien loin qu'on puisse dire que les roturiers aient été introduits dans l'armée au XIIe siècle, c'est au contraire à cette époque qu'un grand nombre d'entre eux, ceux qui habitaient dans les campagnes, cessent d'en faire partie, ou tout au moins obtiennent le privilège de n'y venir que dans des cas bien déterminés et assez rares. En 1119, Louis VI accorde aux hommes d'*Augere-regis* de ne plus aller à l'ost ou à la chevauchée que tous ensemble et en communauté[4] :

1. Orderic Vital, éd. Le Prévost, l. VIII, c. XXIV, t. III, p. 415; l. XI, c. XXXIV, t. IV, p. 285; l. XII, c. XIX, t. IV, p. 364.

2. Dans la préface de l'édition d'Orderic Vital par Le Prévost, p. LVII.

3. Orderic Vital nous a transmis les décisions de ce concile, l. IX, c. III, éd. Le Prévost, t. III, p. 471.

4. « Neque ipsi in expedicionem vel in equitatum, nisi per communitatem,

c'est là comme l'embryon des milices communales. Les hommes libres des villes qui obtinrent des communes étaient soumis à l'obligation du service d'ost avant l'établissement de cette commune. Ce serait sortir de mon sujet que de le prouver longuement. Qu'il me suffise de rappeler qu'en 1213 le roi Philippe-Auguste, accordant une commune aux hommes de Chauny, dit qu'ils acquitteront l'ost et la chevauchée comme au temps du comte Raoul[1]. Mais le service militaire que devaient les habitants d'une ville non constituée en commune était personnel : les uns pouvaient être convoqués sans que les autres le fussent. Dans l'état de commune, ils ne sont plus appelés à l'ost que tous ensemble, situation plus favorable assurément, mais dont ce n'est pas le lieu de faire ressortir les avantages. Il me suffisait de montrer que l'obligation du service militaire pour les roturiers aux XIe et XIIe siècles, qui découlait des institutions carolingiennes, a été la première origine des milices communales.

Je crois avoir établi que le devoir d'ost et de chevauchée, tel que le remplissaient les roturiers à l'égard du roi ou des seigneurs, était un devoir justicier et non un devoir féodal, et qu'il avait son origine dans l'obligation où tout homme libre était, à l'époque carolingienne, d'aller à l'ost royale. Que si l'on me dit que Championnière avait déjà indiqué cette distinction entre le service militaire public et le service féodal[2], je répondrai qu'en faisant cette étude je n'ai eu d'autre but que de vérifier l'exactitude de son assertion, et qu'il n'était pas si inutile d'attirer l'attention des historiens sur l'admirable livre *De la propriété des eaux courantes,* puisque, si beaucoup l'ont lu, le nombre n'est pas moins grand de ceux qui le négligent.

M. Prou.

LE COMMERCE HOLLANDAIS

ET

LES CONGRÉGATIONS JUIVES A LA FIN DU XVIIe SIÈCLE.

En faisant des recherches aux archives du sous-secrétariat des

scilicet si omnes communiter ire juberentur et irent. » (*Ordonnances,* t. VII, p. 444.)

1. *Ordonnances,* t. XI, p. 304.
2. *De la propriété des eaux courantes,* p. 260 à 262.

colonies[1], nous avons trouvé une pièce importante pour l'histoire juive au XVIIe siècle. Ce document a pour titre : « Extrait d'un mémoire présenté en 1698. » Nous le publions ici presque en entier.

Il occupe deux pages in-folio et six lignes en sus en texte très compact. Il est inachevé, brusquement interrompu au commencement d'un mot et ne contient aucun nom, aucune mention, aucun indice qui puisse nous permettre de retrouver le mémoire original et peut-être des pièces connexes d'un grand intérêt pour l'histoire juive dans les temps modernes. Aussi est-ce en vain que nous avons dépouillé, dans divers dépôts, un certain nombre de registres et de liasses ; malgré l'obligeance de MM. les archivistes, cette sorte d'enquête est restée sans résultat. C'est donc avec réserves que, jusqu'à preuve contraire, nous attribuons le mémoire en question à M. de Bonrepaus, notre ambassadeur à la Haye, bien que nous ne l'ayons pas trouvé dans sa volumineuse correspondance aux Affaires étrangères.

Quoi qu'il en soit, nous croyons que l'extrait de ce mémoire, tel qu'il est contenu dans le carton[2] où il s'est échoué, nous ne savons pourquoi[3], mérite d'être publié comme intéressant, non seulement l'histoire juive, mais l'histoire commerciale et religieuse de la république des Provinces-Unies et aussi celle des réfugiés protestants.

On remarquera le ton malveillant de l'auteur du mémoire à l'égard des Juifs, des protestants et des Hollandais. Nous avons affaire, évidemment, à un Français *néerlandophobe* et catholique. En dépit de ses préventions et de ses haines, il témoigne, à contre-cœur et, pour ainsi dire, malgré lui, du génie hollandais pour le négoce, — de l'influence économique de l'émigration protestante, favorable, par exemple, à la Hollande et funeste à la France, — enfin, de l'intelligence et de l'activité commerciales des Juifs, de la supériorité de leur esprit d'association et de confraternité.

Les Hollandais, pour former l'ancien et premier capital de leur Compagnie[4], qui se fit dans l'enfance de cette république qui cherchait à s'attirer une population de gens de commerce qu'ils n'avaient point

1. Nous sommes heureux de pouvoir témoigner publiquement à M. Gambey, archiviste-bibliothécaire, notre reconnaissance de son bienveillant accueil.

2. C° 1, Madagascar.

3. Il n'y est pas même fait la plus lointaine allusion à Madagascar.

4. Il s'agit de la *Compagnie des Indes orientales*, dont l'origine remonte à 1595 et l'organisation officielle au 20 mars 1602. Son capital fut de 6,600,000 florins, d'après Savary des Bruslons (*Diction. universel de comm.*, Paris, 1741, 3 in-fol., t. II, col. 497), et, d'après l'auteur anonyme (Accarias de Sérionne) du *Commerce de la Hollande* (Amsterdam, 1768, 3 in-12), de 6,459,840 florins (t. I, p. 72).

encore à suffisance et qu'ils accrurent (pour ouvrir un autre Panthéon de toutes les religions du monde) de la diminution des villes hanséatiques de Lubeck, Hambourg, Breme, Dantzick, mais plus que tout des religionnaires [protestants] cachés et gênés dans celles de Liège, Lille, Ypres, Anvers et de France, alléchés par la liberté de conscience et par l'espérance du commerce; ils firent leurs actions de 500 florins chacune; mais avec cet attrait également puissant pour les premiers aventuriers que fallacieux pour ceux de la suite, qu'ils firent valoir chaque florin livre de gros, qui en vaut six, en sorte que les actions de ces premiers qui servirent d'appeaux aux autres et dont les fonds servirent à mettre hors les premiers vaisseaux, et qui n'étaient en réel et actuel que de 500 florins, devinrent de 3,000 florins chacune, car cela s'appela 500 °/₀, qui fut la dénomination de ce premier prétendu profit, dont ces actionnaires furent rendus créditeurs et qui servent (*sic*) de fondement et d'étendard aux négociations jusqu'à ce jour. Ces premiers fonds, confondus avec ceux qu'elle a pris dans ses besoins et adversités qu'elle a eus par la suite, constituent la masse dont ce corps politique, que l'on peut presque appeler un être de raison, est débiteur envers le public et envers les familles, qui s'en font et auxquelles il sera une espèce de bien effectif, pendant qu'il n'arrivera pas de coup fatal à la Compagnie[1], à la république, ou à tous les deux, si liés l'une ou l'autre par cette universalité d'intérêts et d'intéressés qui en fait le lien, que dans toutes les églises et sectes de ce pays-là, même dans les chapelles des États et de leurs stathouders, on prie liturgieusement (*sic*), en second lieu, pour leur Compagnie des Indes.

Dans cet État tout populaire qui, quoique jouissant et florissant en apparence, ne laisse pas d'être regardé au dedans pour assez mal organisé et assez peu consacré à une longue durée, chacun se donne en tous les moments du jour la liberté de lui tâter le pouls, notamment les étrangers, et nommément les Juifs, qui y font une grosse partie; et c'est sur les pronostics de ces prétendus spéculateurs politiques, très vacillants eux-mêmes, que les prix de ces actions sont dans des variations si continuelles qu'elles donnent lieu plusieurs fois le jour à des négociations qui mériteraient mieux le nom de jeu ou de pari, et d'autant mieux que les Juifs, qui en sont les ressorts, y joignent des artifices qui lui font toujours de nouvelles dupes, même de gens du premier ordre, lorsqu'ils y sont excités et soutenus par des puissances encore plus supérieures, comme on le baillera à deviner ci-dessous dans les deux observations de la suite.

Cette secte judaïque, ces Juifs, qui sont nombreux et considérables

1. L'année même où notre auteur suspectait la solidité de la Compagnie et la loyauté de ses opérations, elle servit à ses actionnaires un premier dividende de 15 °/₀ au mois de juin et un autre aussi fort au mois de septembre (Accarias de Sérionne, t. I, p. 114). De 1605 à 1720, le taux moyen annuel des répartitions atteignit 22 $^{7}/_{8}$ °/₀ du fonds capital (Savary, t. II, p. 501).

dans Amsterdam et qui ont des relations trop intimes dans l'État, parce qu'ils sont autant attentifs aux nouvelles qu'au commerce, sont si transcendants dans tous les deux que, dans les grandes occasions, ils savent faire prévaloir la supposition à la vérité. Ils s'entretiennent sur tous les deux [en interligne : *toutes*] avec ce qu'ils appellent leurs congregues (*sic*), dont celle de Venise (quoique moins riche et moins nombreuse) est néanmoins comptée pour la première entre celles qu'ils nomment grandes, parce qu'elle lie l'Occident avec l'Orient et le Midi par la congregue de Salonique, qui régit leur nation en ces deux autres parties du monde et en répond avec celle de Venise qui, avec celle d'Amsterdam, régit toutes les parties du nord (dans lesquelles ils comptent celle tolérée de Londres et celles secrètes de France); en sorte qu'à ces deux égards, commerce et nouvelles, on peut dire qu'ils sont les premiers et les mieux informés de tout ce qui se meut dans le monde, dont ils bâtissent leur système de chaque semaine dans leurs assemblées, qu'ils tiennent fort à propos le lendemain du samedi, jour de leur sabbat, et conséquemment veille du lundi, c'est-à-dire le dimanche, pendant que les chrétiens de toutes sectes sont occupés aux devoirs de leur religion. Ces systèmes, qui sont le plus subtil de tout ce qu'ils ont reçu de nouvelles de la semaine, alambiquées par leurs rabis et chefs de congregues, sont, dès l'après-midi du dimanche, délivrés à leurs courtiers et agents juifs, les hommes les plus adroits en ce genre qu'il y ait au monde, qui, ayant aussi concerté entre eux, vont séparément, dès le même jour, répandre les nouvelles accommodées à leurs fins (qu'ils vont commencer à suivre dès le lendemain, lundi matin, selon qu'ils voient la disposition des esprits à tous les égards particuliers : vente, achat, change et actions, dans tous lesquels genres de choses ayant toujours entre eux de grosses masses et provisions, ils sont éclairés à faire le coup dans l'actif, dans le passif ou souvent dans tous les deux en même temps).

Voilà les sources des richesses de ces congregues qui, dans le sabbat du samedi d'après, savent ce qu'elles doivent avoir de ces gains dans le trésor commun, qui en répartit proportionnellement les parcelles au petites congregues pour les administrer selon leurs besoins avec les portions des charités particulières ou personnelles qui se recueillent en ce jour de sabbat par les congreguistes, notamment de ceux qu'ils choisissent en ce jour pour être les clavistes et gardiens des Pentateuques et rôle de la loi.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Publications nouvelles : Documents. — Négligée trop longtemps par les érudits, l'histoire des universités françaises du moyen âge vient d'obtenir comme un regain de faveur. Très sagement, on essaie de rétablir la tradition entre l'enseignement supérieur d'autrefois et celui qu'un petit groupe d'hommes éclairés a su faire revivre. On cherche à se rendre compte des conditions d'existence de ces vieilles corporations, des causes de leur grandeur et des raisons de leur décadence. Tout récemment la *Revue historique* annonçait le premier volume du *Cartularium universitatis Parisiensis* publié par le P. Denifle et par M. Chatelain; d'ici à peu elle aura à parler du Cartulaire de l'Université de Montpellier; aujourd'hui enfin elle doit signaler le premier tome d'une volumineuse collection de textes entreprise par M. Marcel Fournier[1]. Nous disons volumineuse, elle doit en effet, si l'éditeur tient ses promesses, se composer de cinq à six volumes grand in-4°, renfermant tous les textes relatifs à l'histoire des universités provinciales depuis leurs origines jusqu'en 1790. La collection comprendra trois parties : moyen âge ou période de création; XVIe siècle, période d'expansion; XVIIe et XVIIIe siècles, décadence. Le premier volume renferme les textes du moyen âge relatifs aux trois plus anciennes universités de France (Montpellier et Paris mis à part) : Orléans, Angers et Toulouse; le suivant contiendra les documents sur les universités fondées au XIVe siècle. On peut donc compter sur environ trois volumes rien que pour le moyen âge.

L'éditeur n'a rien épargné pour rendre sa collection complète. Il a visité lui-même les principaux dépôts d'archives de France et d'Europe, exploré beaucoup de bibliothèques, dépouillé quantité d'ouvrages imprimés. Ces recherches prolongées lui ont permis de donner dans ce premier volume 876 documents, dont beaucoup fort étendus,

1. *Les Statuts et privilèges des universités françaises, depuis leur fondation jusqu'en* 1789... Tome I. Première partie. Moyen âge. Universités d'Orléans, d'Angers, de Toulouse. Paris, Larose et Forcel. Grand in-4° à 2 col., XII et 978 pages.

compris entre les années 1217 et 1511. On y trouve des statuts de facultés, de nations et de collèges, des bulles, des privilèges et des listes de maîtres et d'écoliers, des règlements judiciaires, des catalogues de livres, des actes de fondation, etc. Beaucoup de ces actes sont vraiment intéressants et jettent un nouveau jour sur l'histoire matérielle et morale, sur la vie et l'organisation de ces grands corps. Pour Orléans, par exemple, nous voyons comment fonctionnaient les nations; à Angers et à Toulouse, nous trouvons les collèges, très nombreux surtout dans cette dernière ville[1].

L'éditeur avoue dans sa préface qu'il a été obligé de se hâter. La chose est regrettable; pour imprimer avec une correction suffisante un aussi grand nombre de documents, d'après des copies souvent défectueuses, pour en établir le texte, en soigner la ponctuation, résoudre toutes les difficultés de date et d'interprétation, il faut avant tout du temps. Rien de plus fastidieux que la lecture et la correction d'une pareille masse d'épreuves, et ce travail, tout matériel en apparence, demande une extrême attention. De là dans le volume de M. Fournier un certain nombre de fautes que l'éditeur est le premier à reconnaître, mais dont l'existence est fâcheuse. La hâte avec laquelle il a dû faire imprimer son volume a eu un autre inconvénient. Il avait réuni une masse énorme de textes de toute provenance, il les a envoyés à l'impression sans examiner avec assez d'attention si l'acte méritait réellement d'être mis au jour. Ces documents de la fin du moyen âge sont souvent d'une prolixité fatigante; impossible sans doute d'abréger des constitutions, des statuts, des règlements, mais certains privilèges royaux, les bulles pontificales nommant un conservateur des privilèges apostoliques d'un établissement quelconque, accordant une faveur, une dispense personnelle, tous ces actes, disons-nous, méritaient tout au plus une courte analyse. Nous ne saurions trop engager M. Fournier à être plus sévère dans les prochains volumes. Il a mis en lumière assez d'actes de première importance, inédits jusqu'à lui, pour donner moins de place à ces documents secondaires; rien qu'en élaguant les préambules et les formules des bulles pontificales, et en se contentant d'analyses pour une centaine d'actes, il eût diminué de cent pages ce premier volume, épargnant à lui-même un surcroît de travail et au lecteur une dépense inutile de force et de temps. Ce premier tome aurait huit cents pages au lieu de mille, qu'il n'en serait que plus maniable.

1. Parmi les documents publiés, nous noterons les *rotuli* envoyés de temps à autre par les universités à la cour pontificale; ce sont des comptes-rendus fort intéressants, analogues à nos rapports annuels.

M. Fournier s'est engagé à publier cinq à six gros volumes; en lui indiquant ce qui nous semble défectueux dans le premier, nous croyons lui rendre un vrai service; les éléments réunis par lui sont d'excellente qualité, qu'il consacre plus de temps à la mise en ordre et à l'impression de tous ces textes : il doublera l'utilité de sa collection et la rendra à la fois plus intéressante et plus facile à consulter [1].

Avant de procéder au procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, Charles VII et ses conseillers, désireux d'éclairer leur conscience, demandèrent leur avis motivé aux plus célèbres théologiens et canonistes du temps. Flattés de cette marque de confiance, les uns et les autres rédigèrent des mémoires plus ou moins longs, plus ou moins savants, dont beaucoup nous ont été conservés. J. Quicherat connaissait la plupart de ces traités; toutefois, un peu par dédain excessif pour ces œuvres de théologiens et de pédants, un peu aussi pour ne pas ajouter un sixième volume aux cinq déjà consacrés par lui au procès de la Pucelle, le savant auteur ne jugea pas à propos de les faire entrer dans le plan de sa publication. Ce sont ces mémoires que M. P. Lanéry d'Arc a fait copier et qu'il donne aujourd'hui au public [2]. Tout ouvrage se rapportant à Jeanne d'Arc est sûr d'être accueilli avec faveur; les érudits liront avec intérêt plusieurs de ces factums. Toutefois, la forme en est si abrupte, la suite des idées y est tellement obscure, les citations si multipliées et le plus souvent peu justifiées, qu'une simple analyse eût en plus d'un cas été préférable. Canonistes et théologiens du xve siècle étaient également verbeux et diffus; aujourd'hui nous sommes à juste titre plus exigeants, et l'avocat qui exposerait sous cette forme la cause de son client risquerait fort de se faire à peine lire des juges. Quelques-uns de ces

1. Un exemple de la trop grande hâte apportée à l'impression par l'éditeur : sous le n° 541, il publie une bulle de Clément V, du 27 avril 1306, pour l'université de Toulouse et renvoie aux registres du Vatican. Nous avions nous-même publié jadis cette bulle dans l'*Histoire de Languedoc* (nouv. édit., VII, 2, col. 438-439), en l'attribuant à tort à Clément IV et en corrigeant dans la date le nom de lieu *Ysuduli* en *Perusii*. Plus tard, reconnaissant notre erreur (voir *ouvr. cité*, IX, 286), nous avions rendu cet acte à Clément V et corrigé *Ysuldini* ou *Issoudun*. M. Fournier a maintenu le mot *Perusii*, ce qui semble prouver qu'il n'a pas collationné le texte de notre édition sur la copie du Vatican. Une autre bulle du même jour, de Clément V, pour laquelle nous avions commis puis réparé la même erreur, est publiée par lui (p. 452-453) comme étant de Clément IV et à la date de 1265.

2. *Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc par les juges du procès de réhabilitation, d'après les manuscrits authentiques*. Paris, 1889, in-8°, 600 pages.

factums renferment d'ailleurs des faits intéressants; citons les deux mémoires de frère Jean Bréhal, un des plus ardents avocats de Jeanne lors du procès de réhabilitation, le *Consilium* de Thomas Basin, que le nom de l'auteur suffit à préserver de l'oubli. Enfin, dans la plupart de ces morceaux on pourrait découvrir quelques pages intéressantes : dissertations théologiques sur les visions de l'héroïne, discussions politiques sur les prétentions des rois d'Angleterre à la couronne de France, etc. Mais tout cela est en somme bien vide, et les futurs historiens de Jeanne d'Arc recourront plus volontiers aux procès eux-mêmes; les dépositions naïves et sincères des compagnons de la Pucelle, les réponses nettes et concises de celle-ci en disent plus que toutes ces lourdes et pédantesques dissertations. On ne saurait toutefois savoir mauvais gré à l'éditeur de s'être imposé la tâche pénible et fastidieuse de copier et de relire en épreuves six cents pages de textes théologiques et juridiques.

La Société des Archives historiques de la Gascogne vient de publier deux nouveaux fascicules. Le premier renferme une partie du *Livre des syndics de Béarn*, avec une introduction et des notes de L. Cadier[1]. Les syndics étaient les agents chargés par les États du Béarn de soutenir les intérêts du pays auprès du souverain et de ses agents et de faire exécuter les décisions de l'assemblée; leur première institution remonte, croit-on, au début du XVe siècle. L'autorité des États ayant été à peu près souveraine en Béarn au XVe et au XVIe siècle, toutes les affaires administratives de la province subissaient forcément l'examen des syndics, qui provoquaient à leur sujet des délibérations de leurs commettants et veillaient à l'observation des décisions de l'assemblée. Cadier avait choisi comme type un registre des archives des Basses-Pyrénées (C. 680), renfermant les actes de l'administration des syndics de l'an 1488 à l'an 1521, et rédigé par ou pour les syndics Jean de Castagnède, Roger de Boeil et Pées de Tisnès. Le choix était heureux, car la plupart des affaires dont il est question dans le volume intéressent, non seulement la province de Béarn, mais la France entière. L'éditeur, dans quelques pages précises et élégantes, en expose brièvement la suite. En premier lieu, c'est la succession de Navarre. Catherine de Navarre, héritière des états de la maison de Foix, était nièce de Louis XI; les politiques français durent s'occuper de son mariage et cherchèrent à l'empêcher d'épouser un prince espagnol. Ils réussirent à assurer sa main à un prince français, Jean d'Albret. Cette union mettait fin pour un temps aux intrigues du roi d'Aragon en Navarre, mais les prétentions des Foix-

1. Auch, Cocharaux; Paris, Champion, 1889, in-8°, LV-199 pages.

Narbonne exposent la jeune reine à de grands périls; la guerre s'ouvre entre les prétendants et dure plusieurs années, malgré les efforts des conseillers de Charles VIII. Elle est à grand'peine apaisée en 1496. Le roi de Navarre, à la fois prince français et prince espagnol, se trouvait dans une situation difficile. Ses principaux intérêts étaient au nord des Pyrénées, mais il était tenu à bien des ménagements envers ses puissants voisins du sud, les rois catholiques. La Navarre reste d'abord neutre lors des guerres entre Ferdinand et Louis XII; mais la position devient intenable après la mort de Philippe le Beau (1506); Louis XII se montre tout disposé à abandonner le roi Jean d'Albret, commet la faute de susciter contre lui la rivalité de Gaston de Foix, et la Navarre est conquise par Ferdinand en 1512 et incorporée sans grande résistance aux royaumes de Castille et d'Aragon (1515). Ce royaume échappe dès lors définitivement aux souverains de Béarn, qui restent vassaux du roi de France. La succession d'Albret allait, il est vrai, compenser largement au point de vue territorial la perte de la Navarre, mais la maison de Foix cessait d'être une maison souveraine.

Durant toutes ces guerres, les États de Béarn avaient secondé leurs princes avec une patience inaltérable, un dévouement à toute épreuve, ne leur marchandant ni l'argent ni les hommes. Ils se montrent également dévoués au jeune roi Henri, héritier de Catherine († 1517), et cherchent à l'affranchir de la tutelle ombrageuse de la cour de France. Le Béarn est encore une terre indépendante et gardera cette situation privilégiée jusqu'à l'avènement de Henri IV.

L'édition du Livre des syndics est digne des autres travaux de L. Cadier. C'est un excellent recueil de pièces justificatives pour le remarquable ouvrage du même auteur sur les États du Béarn. On doit d'autant plus regretter la mort prématurée de ce jeune érudit, qui, en quelques années d'un travail persévérant et fécond, avait su renouveler l'histoire du sud-ouest de la France.

Le deuxième volume publié cette année par la Société historique de Gascogne renferme la première partie du *Livre de comptes des frères Bonis, marchands montalbanais du XIVe siècle*[1]. L'éditeur, M. E. Forestié, avait signalé ce registre dès 1881; il a consacré près de dix ans à en préparer l'impression; ce n'est pas trop si l'on songe à tout ce que ce document, en apparence sec et décharné, renferme de notions précises et nouvelles sur la vie des Français vers la fin du moyen âge. Les frères Bonis étaient, non seulement marchands et commissionnaires en marchandises, mais encore banquiers. Leur

1. Auch, Cocharaux; Paris, Champion, in-8°, CCXIII-245 pages.

ouvroir était à la fois une banque de dépôts, un office de changeur, une épicerie dans le sens ancien du mot, et un comptoir des marchandises les plus diverses. Les comptes de vente ou d'achat de marchandises vont de 1345 à 1359, les comptes de banque de 1347 à 1368; ils sont rédigés en dialecte languedocien. Le chef de la maison, Barthélemy Bonis, avait pour associé et premier commis son frère Géraut, chargé de la vente et de la préparation des remèdes, car le négoce des Bonis embrassait également la pharmacie.

Les opérations de la maison étaient des plus étendues; non seulement elle vendait en gros et en détail les produits les plus divers : épices et étoffes, bijoux et armes, remèdes et dragées, mais encore elle procurait aux clients tout ce qu'ils pouvaient désirer en chaussures, draps, chevaux, harnachements, équipages de guerre, etc. La maison de banque se livrait également aux opérations les plus variées : prêts sur dépôts et prêts hypothécaires, dépôts d'argent, affermage de tailles et de revenus laïques et ecclésiastiques. Parfois ces opérations d'argent étaient assez fortes; ainsi on voit Barthélemy Bonis prêter à quatre seigneurs du pays 10,000 moutons d'or (environ 50,000 francs d'aujourd'hui), somme que les débiteurs eurent assez de peine à rembourser. L'éditeur remarque à propos de ces prêts qu'il n'est jamais question d'intérêts dans les registres de comptes, et estime que Bonis n'en exigeait pas toujours (p. XXXVIII). La supposition est toute gratuite; pour éviter les censures de l'Église, le banquier retenait sans doute les intérêts sur la somme remise à l'emprunteur. C'était, avec la vente simulée, le *mohatra* d'Escobar, l'expédient le plus familier aux prêteurs du moyen âge.

L'introduction de M. Forestié met bien en lumière l'intérêt très varié de ces registres. On y trouve par exemple une liste assez complète des monnaies ayant cours dans le Languedoc à cette époque, françaises et étrangères, royales et baroniales, liste dans laquelle sont notées les variations de valeur subies tant de fois par les monnaies sous Philippe VI, Jean le Bon et Charles V. Dans un chapitre intitulé : *Étoffes, bijoux et costumes,* l'éditeur a réuni toutes les notions relevées par lui sur la provenance des étoffes, la mode, le luxe personnel au XIVe siècle. On y voit qu'à Montauban, comme partout ailleurs, on n'observait qu'imparfaitement les ordonnances somptuaires. De même, un autre chapitre sur les armes et les armures est à recommander aux archéologues et aux curieux. Les détails sur la médecine et l'alimentation relevés par M. Forestié sont également assez piquants; ils prouvent, ce qu'on savait déjà d'ailleurs, combien nos ancêtres aimaient les nourritures fortes et les remèdes héroïques; ils ne s'en portaient pas plus mal peut-être,

mais à vrai dire leur nourriture nous paraît un peu grossière, et leur médecine compliquée et empirique.

Ce registre de comptes fournit donc beaucoup de détails intéressants sur la vie matérielle de toutes les classes de la société en Quercy au XIVe siècle; par contre il donne très peu de renseignements sur la vie morale de cette même société. Des faits qu'il rapporte, on peut néanmoins tirer quelques conclusions intéressantes. En premier lieu, le pays était certainement plus heureux et plus riche qu'il ne l'a été dans les temps plus récents jusqu'au XVIIIe siècle. En 1345, la guerre de Cent ans ne fait que commencer, les gens d'armes n'ont pas encore dévasté les campagnes, et la population bénéficie des fruits d'une paix de plus de cent ans. Cette prospérité disparaîtra à la fin du siècle, après les ravages des grandes compagnies, mais elle existe réellement en Quercy vers 1350, comme en Normandie vers 1330. En second lieu il serait superflu, nous le répétons, de demander à ces textes les renseignements recueillis dans les livres de famille, ceux du Limousin par exemple, sur la vie intime, sur l'existence morale des Français du XIVe siècle. On voit bien comment ils s'habillaient, comment ils mangeaient, mais leur pensée, leur façon d'être intime échappent à l'observation. Bonis lui-même se livre rarement; rien par exemple ou presque rien sur les pratiques religieuses, sur le régime familial. Aussi, quelques-unes des conclusions exprimées par M. Forestié pourront-elles paraître prématurées. De ce que nos ancêtres du moyen âge n'étaient pas les sauvages que supposent certains auteurs de nos jours, il ne s'ensuit pas forcément qu'ils valussent mieux que nous; ils étaient autres, c'est tout ce qu'on peut dire. La préface de l'éditeur, au surplus, est très étudiée, très intéressante, digne en un mot des textes mis en lumière; or, nous n'en connaissons pas beaucoup de plus curieux et de plus instructifs sur les mœurs et les coutumes d'autrefois.

Les échevins de Rouen étaient obligés de par les règlements municipaux à rendre compte tous les trois ans de leur administration à leurs collègues. La Société de l'Histoire de Normandie a jugé utile de publier ces documents, d'un intérêt indéniable [1], et l'éditeur, M. J. Félix, a fait précéder le plus ancien compte-rendu existant, lequel date de 1532, d'un certain nombre de fragments du XVe siècle, qui font connaître les formes suivies à Rouen durant cette période pour l'élection de ces officiers municipaux. Les deux volumes publiés par

1. *Comptes-rendus des échevins de Rouen, avec documents relatifs à leur élection* (1409-1701). Rouen, A. Lestringant, 2 vol. in-8°, 1890, XXXIX-228 et 302 pages.

lui ne seront utiles à consulter que pour les XVIe et XVIIe siècles, mais on y trouvera beaucoup de renseignements nouveaux sur l'histoire de la Normandie, sur les guerres de religion, les troubles de la minorité de Louis XIII, les révoltes des paysans, etc. Quelques-uns des échevins se contentent de rendre simplement compte de leur gestion et d'énumérer les opérations financières, les mesures administratives qui ont signalé les trois dernières années. D'autres se risquent à prononcer des discours. L'éditeur a publié une de ces harangues datée de l'an 1596; elle est des plus réjouissantes; le bon syndic y fait preuve d'une érudition étendue, mais singulièrement déplacée; c'est un vrai discours macaronique, avec citations latines, allégations d'auteurs antiques, proverbes et adages. La création de la mairie perpétuelle, en 1694, mit fin à l'ancien usage, en supprimant par le fait les libertés municipales de Rouen; postérieurement à cette date, M. Félix n'a trouvé qu'un seul compte-rendu, daté de 1704; ce fut la dernière fois que ces officiers municipaux jugèrent utile de tracer un tableau de l'état de la cité au moment où ils quittaient leur charge.

Le deuxième volume des *Documents historiques sur la principauté de Monaco*[1], publié par M. G. SAIGE, s'étend de 1494 à 1540; l'éditeur a vainement cherché à se borner; un ou deux volumes seront encore nécessaires pour achever cette partie de la lourde tâche que s'est imposée le laborieux archiviste. La longue introduction par laquelle s'ouvre ce volume contient une histoire très intéressante de la principauté durant quarante-six ans. Jusqu'alors les Grimaldi sont restés les alliés de la France; ils continuent pendant quelque temps encore à se montrer fidèles à leur vieille amitié. Mais peu à peu ils se trouvent entraînés du côté des nouveaux maîtres de la péninsule, des Espagnols; la politique inhabile de Louis XII prépare, les menées des Dorias, réfugiés à Monaco après l'occupation de Gênes par Charles-Quint et l'assassinat de Lucien Grimaldi, en 1523, précipitent cette rupture. Le successeur de Lucien, Augustin Grimaldi, prélat français pourtant (il était évêque de Grasse et abbé de Lérins), accepte le protectorat espagnol; peut-être faut-il voir dans cet abandon définitif de l'alliance française le fruit des conseils et de l'influence du connétable de Bourbon. Augustin meurt en 1532; il a pour successeur Honoré I, encore en bas âge. Les querelles recommencent pour savoir à qui sera confiée la tutelle du jeune prince; Étienne

1. Tome II, in-8°, CCXLVIII et 906 pages. — M. Saige promet, aussitôt cette première série terminée, de donner au public le chartrier de Rethel et la correspondance du maréchal de Matignon, documents de premier ordre pour l'histoire de la Ligue et pour celle du nord-est de la France.

Grimaldi finit par l'emporter et s'assure l'autorité exclusive. Il l'exerce au grand profit de la seigneurie, parvient à rendre moins lourd le protectorat espagnol et reste neutre entre les deux princes rivaux, Charles-Quint et François Ier.

Pour réunir les trois cent trente-cinq documents publiés dans ce second tome, M. Saige a exploré les archives d'Italie, d'Espagne et de France. Le volume fait grand honneur et au savant éditeur, et au gouvernement de la principauté, qui a pris l'initiative de cette très curieuse publication.

Les œuvres de saint Avit, évêque de Vienne, ont été réimprimées en 1883 dans la collection des *Monumenta Germaniæ*, par les soins de M. Peiper; l'édition que M. Ul. Chevalier [1] en donne aujourd'hui ne sera pourtant pas inutile. On y trouve, comme dans le recueil allemand, les poèmes, les lettres et les homélies de ce prélat. Une étude attentive des manuscrits subsistants a permis au nouvel éditeur d'améliorer le texte sur certains points et de relever les principales variantes; des notes historiques, très sobres mais nombreuses, expliquent toutes les allusions, datent tous les faits. Les poèmes de saint Avit, très goûtés au moyen âge, le nombre de copies subsistantes ou mentionnées par les anciens catalogues en fait foi, ne sont point, à vrai dire, indignes de cette réputation. Les sujets traités par l'évêque de Vienne manquent un peu d'intérêt, mais la forme en est encore antique, et l'auteur avait visiblement étudié les bons modèles. Comme poète, il a certainement moins de variété et de souplesse, mais plus de pureté et de goût que Sidoine Apollinaire. Les lettres, dont un seul manuscrit nous a conservé un certain nombre, en tout quatre-vingt-sept, sont un monument précieux pour l'histoire du royaume burgonde au début du VIIe siècle; saint Avit, on le sait, travailla activement à la conversion du peuple arien au catholicisme; il fut le conseiller du roi Sigismond; enfin on lui attribue d'ordinaire la rédaction des canons du célèbre concile d'Épaone. Citons encore quelques débris rapportés par des auteurs plus récents, principalement par le diacre Florus, de traités de polémique contre les ariens, des homélies pour les principales fêtes de l'année, enfin des discours plus solennels, que nous ont conservés les débris d'un célèbre manuscrit de Lyon, sur papyrus, débris conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Ces discours, prononcés à l'occasion d'événements importants, dédicace d'une église, entrée en religion d'une princesse royale, etc., sont très importants au point de vue

1. *Œuvres complètes de saint Avit, évêque de Vienne.* Lyon, Librairie générale catholique, 1890, in-8°, LXXIX-363 pages.

difficile de critiquer la partie concernant le nord et le centre de la France; mais les chapitres qui regardent le midi et particulièrement le Languedoc nous ont paru sur certains points bien défectueux. Il est inadmissible aujourd'hui de dire que de Charibert, frère de Dagobert, descendent les ducs de Gascogne, les comtes de Fézensac et les rois de Navarre. La vicomté de Castelbon (I, p. 311) n'est pas en Bigorre, mais au sud des Pyrénées; la monnaie au nom de l'évêque Ugo de Toulouse (p. 317) a été mal interprétée, jamais les évêques de cette ville n'ont frappé d'espèces, etc. On pourrait relever encore beaucoup de menues fautes dans les listes de princes féodaux. Nous préférons toutefois insister sur une remarque plus générale. M. Blanchet parle plusieurs fois de types immobilisés et traditionnels; nous croyons que c'est de ce côté qu'il aurait dû diriger ses recherches; c'est ainsi, et seulement ainsi, que l'étude des espèces féodales pourra être utile aux historiens. Dans le Midi, l'hérédité des grands fiefs devient définitive au temps du roi Eudes, et les monnaies de Toulouse et des seigneuries environnantes nous offrent le type odonique peu à peu transformé; par cette méthode, on pourrait peut-être déterminer approximativement pour chaque province le temps auquel elle s'est détachée du royaume carolingien. De plus, il aurait été utile de marquer dans la mesure du possible la date des différentes émissions; une fois établi le cadre géographique, les gouvernements du XVIIIe siècle si l'on veut, il aurait fallu indiquer la succession chronologique des monnaies; tel atelier remonte au IXe siècle, tel autre est une création postérieure. Dans bien des cas la chose eût été difficile, parfois même impossible, à cause de la pénurie des textes. Toutefois ce travail de classement méritait d'être tenté.

Est-il possible, à l'aide des débris de l'âge de pierre découverts depuis une quarantaine d'années, de déterminer les conditions d'existence des premières races? M. DE MORTILLET a jugé qu'on le pouvait, dans une certaine mesure, et sous ce titre : *Origines de la chasse, de la pêche et de l'agriculture*, il essaie de tracer un tableau des premiers temps de l'humanité[1]. Le livre est rigoureusement scientifique; l'auteur note tous les instruments de chasse et de pêche trouvés dans les fouilles, décrit les animaux vivants aux époques anciennes (âge de la pierre taillée et polie et âge du bronze); enfin, les auteurs et les monuments de l'antiquité, les récits des voyageurs sur les peuples sauvages existants encore lui permettent de confirmer les observations des naturalistes et de

1. *Bibliothèque anthropologique*, XII. Paris, Lecrosnier, 1890, in-8°, XIII-516 pages, figures.

contrôler leurs conclusions. A première vue ces recherches paraissent bien stériles; toutefois si la vie morale, si les coutumes de ces populations primitives doivent nous rester éternellement cachées, on peut assez bien se représenter leur existence matérielle. C'étaient des sauvages dans le sens le plus étroit du mot, inférieurs probablement aux êtres les plus incultes que nous connaissions aujourd'hui, aux Australiens par exemple. A la période néolithique apparaissent les ossements d'animaux à proprement parler domestiques, chevaux, bœufs, etc., mais dès lors en telle abondance qu'on ne peut douter que l'homme ne connût déjà l'art de les nourrir, de les soigner et de veiller à leur reproduction. A vrai dire, ce fut le commencement de la civilisation; le jour où l'homme vit ses besoins matériels assurés pour quelques mois, et ce jour-là seulement, il put s'occuper de son bien-être, consolider sa hutte, orner sa personne, satisfaire en un mot et développer les instincts obscurs qui sommeillaient en lui.

L'*Œuvre de Limoges,* objet des recherches de M. E. Rupin[1], est par essence l'émail champlevé sur cuivre. On a beaucoup disserté sur l'origine de cette industrie; les uns, et parmi eux Labarte, auteur de l'*Histoire des arts industriels au moyen âge,* ont prétendu qu'elle s'était développée dans la France centrale sous l'influence allemande; les autres, tenant compte des découvertes du Mont-Beuvray et alléguant quelques textes fort rares des auteurs anciens, ont affirmé au contraire que la pratique de l'émail sur cuivre avait toujours été connue des Gaulois, aussi bien que des artistes d'Orient. Inutile de discuter ces questions d'origine, encore fort obscures; les raisons alléguées par Labarte paraissent aujourd'hui peu sérieuses; jamais cet auteur n'a pu montrer comment, par quelle voie l'industrie allemande aurait pu exercer une influence quelconque sur celle de Limoges, jamais non plus il n'a su expliquer pourquoi, entre les produits de l'une et de l'autre, il existe des différences si marquées. Dès l'origine, en effet, les émaux limousins présentent les couleurs, les formes qu'ils garderont jusqu'à la fin, couleurs et formes bien différentes de celles qu'affectionnent les artistes des écoles rhénane et mosellane. Enfin, alors même qu'on admettrait au début cette influence germanique, resterait à expliquer pourquoi les émaux allemands ont si rarement quitté leur pays d'origine, alors que dès le XIIIe siècle Limoges exportait ses produits dans l'Europe entière, de la péninsule ibérique à la Scandinavie.

M. Rupin montre au surplus par des textes assez nombreux que, si l'on tient à donner à l'industrie limousine une origine étrangère, c'est

1. Paris, Picard, in-4°, 188 pages, 255 gravures.

plutôt du côté de l'Italie et par suite de Byzance qu'il faut diriger les recherches. A plusieurs reprises, en effet, des Vénitiens séjournent ou s'établissent à Limoges, et à Montpellier, ville qui entretenait avec l'Italie des relations actives, on trouve fixés au XIIIe siècle nombre de négociants de la France centrale. Toutefois l'industrie de l'émail se développe si rapidement à Limoges, elle y est si florissante, durant près de sept siècles, enfin elle y affecte des formes si variées, passant de l'émail champlevé à l'émail translucide, de celui-ci à l'émail peint, qu'on est tenté de voir dans cette prédilection des orfèvres limousins pour le travail du cuivre une prédisposition acquise, une habitude héréditaire. Du XIIe au XIVe siècle, les Limousins fabriquent par milliers des christs, des châsses de saints, des reliquaires de toute forme, des plaques pour reliures; pendant trois cents ans l'Europe chrétienne vient s'approvisionner chez eux d'objets de piété; beaucoup, à vrai dire, sont sans valeur, c'est de la pacotille, des produits courants et vendus en gros; un bon nombre, toutefois, se distingue par le fini de l'exécution, la beauté de la forme, l'éclat des couleurs. Le jour où la vogue commence à s'épuiser, les artistes limousins changent de procédé; à l'émail champlevé ils substituent l'émail peint, et fabriquent du XVIe au XVIIe siècle quantité d'objets, les uns religieux, les autres profanes; beaucoup, on le sait, sont de véritables œuvres d'art. M. Rupin, dont les recherches ont porté principalement sur la période du moyen âge, ne fait qu'indiquer cette transformation qu'il rapporte au XVe siècle. Par le nombre des gravures, dessinées avec un goût remarquable et d'après des objets choisis avec discernement, par la clarté et la sobriété du texte, l'*Œuvre de Limoges* est le meilleur travail qui ait encore paru sur ce sujet. Si, pour chacune des branches de l'ancien art industriel français, nous possédions des monographies aussi étudiées, les historiens et les archéologues n'auraient plus à recourir aux traités généraux sur la matière, la plupart extrêmement médiocres[1].

Aug. MOLINIER.

HISTOIRE DU MOYEN AGE. — M. J. ZELLER poursuit sans défaillance l'entreprise qu'il a formée de nous donner une histoire complète de l'empire d'Allemagne. Le t. VI qui vient de paraître a pour sujet les *Empereurs du XIVe siècle, Habsbourg et Luxembourg* (Perrin). Il nous conduit du grand interrègne à Robert le Palatin, de 1250 à 1410. C'est la période décisive où se forme, d'une part, la puissance de la

1. Y compris l'*Histoire des arts industriels* de Labarte. — M. Rupin se propose d'étudier, dans un second volume, les principaux produits de l'œuvre de Limoges, en les classant cette fois par espèces.

maison d'Autriche qui va à partir de Sigismond détenir sans interruption la couronne impériale, de l'autre, l'autonomie des princes et des villes qui fera de l'Allemagne du XVe au XIXe s. un état fédératif, souvent anarchique, mais aussi à diverses époques animé d'une vie intense et féconde. — M. Zeller commence par tracer un tableau de l'état intérieur de l'Allemagne à la fin du XIIIe siècle, de l'organisation des seigneuries laïques et ecclésiastiques, des républiques municipales et des grandes ligues de villes, la hanse et la ligue du Rhin, de l'état social avec ses singularités telles que les tribunaux vehmiques; puis il aborde l'histoire des empereurs, Rodolphe de Habsbourg, Adolphe de Nassau, Albert d'Autriche, Henri VII de Luxembourg, Louis IV de Bavière, Charles IV de Luxembourg, Wenceslas et Robert. Il a le talent de peindre les caractères et nous donne une vive image du sage et habile Rodolphe, du chimérique Henri VII, du violent et faible Louis IV, du magnifique et savant Charles IV, de l'ivrogne Wenceslas. Il a rendu pleine justice à Rodolphe, le créateur de l'Allemagne moderne, et à Charles IV, l'organisateur de l'empire fédératif, prince civilisateur et lettré à qui la Bohême et l'Allemagne même ont dû, en partie, l'impulsion que les lettres et les arts ont prise au XVe siècle. — Le prochain volume traitera la période de la Réforme politique et religieuse, de Huss à Luther et de Sigismond à Charles-Quint [1].

Au moment où expirait M. Fustel de Coulanges [2], il laissait

1. Il est regrettable que la correction des épreuves ait été aussi négligée. Les titres d'ouvrages allemands cités en notes sont criblés de fautes.

2. On trouvera dans l'*Annuaire de l'Association des anciens élèves de l'École normale supérieure pour* 1890 une notice de M. Guiraud sur M. Fustel de Coulanges, qui fait revivre avec une vivacité et une vérité extraordinaires l'image de l'éminent historien et du professeur admirable qui était pour M. Guiraud le plus aimé et le plus vénéré des maîtres. Un seul trait de cette biographie nous paraît appeler une rectification. M. Guiraud reproduit une note de M. Fustel de Coulanges où celui-ci se plaint de n'avoir jamais rencontré que des contradictions sans discussions et sans preuves, alors que tout son désir eût été de voir ses théories discutées dans le détail et contredites avec des preuves, et M. Guiraud paraît trouver cette plainte justifiée. Elle est cependant doublement inexacte. Il n'est pas vrai qu'on n'ait opposé à M. Fustel que des fins de non-recevoir générales et sans preuves et il n'est pas vrai non plus qu'il éprouvât le moindre désir de voir ses théories discutées dans le détail. Je rappellerai seulement mes articles de la *Revue critique* sur le premier volume de l'*Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France* et sur la leçon d'ouverture du cours d'histoire du moyen âge à la Sorbonne; ceux de M. Havet dans la *Revue historique* sur l'*Homo Romanus* et sur le *Partage des terres chez les Visigoths et les Burgundes;* celui de M. Mispoulet dans le *Bulletin critique* sur les *Recherches sur quelques problèmes d'histoire;* ceux de M. Dareste dans

imprimé et prêt à paraitre un volume de son *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France* sur l'*Alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne* (Hachette). Il laissait en même temps, presque complète, la matière d'un autre volume sur les *Origines du système féodal; le Bénéfice et le Patronat pendant l'époque mérovingienne,* qui vient d'être publiée par les soins pieux de M. C. Jullian. M. Jullian doit aussi réimprimer, en deux volumes, d'après les indications et les notes de M. Fustel, la première partie du premier volume de son Histoire qui traite de la Gaule romaine et des invasions. — De la sorte, cet ancien premier volume est entièrement refondu et en formera cinq : la Gaule romaine, l'Invasion, la Monarchie franque, l'Alleu, le Bénéfice et le Patronat. Ce serait mal servir la mémoire d'un homme qui a été un consciencieux, acharné et pénétrant chercheur de vérité, que de dire que son ouvrage annule les travaux antérieurs et donne pour la première fois la solution définitive de questions destinées à rester probablement toujours discutées; mais on doit y admirer une des œuvres les plus puissantes, les plus compréhensives, les plus profondes, dont l'époque franque ait été l'objet, la plus puissante et la plus profonde peut-être, et dont l'influence se fera le plus longtemps sentir dans les études sur les origines de la société européenne du moyen âge.

Les deux derniers volumes, inférieurs à celui sur la monarchie franque au point de vue littéraire, sont, je crois, ceux qui ont, au point de vue scientifique, le plus d'importance. Comme dans ses

le *Journal des Savants*. Je ne veux pas citer les témoignages personnels que je possède du déplaisir que causèrent à M. Fustel les réfutations ou les critiques, pourtant si respectueuses, qui lui étaient opposées; il suffit d'ouvrir ses derniers écrits pour avoir la preuve qu'elles lui causèrent une irritation maladive et lui firent croire à une espèce de parti pris d'hostilité. On sait avec quelle violence il m'a attaqué dans la *Revue des Questions historiques*, parce que je m'étais permis de donner à un texte de Grégoire de Tours une interprétation autre que la sienne, et comment aussi, immédiatement après avoir déclaré qu'il ne voulait plus s'occuper de polémique ni s'arrêter à « ces broussailles du chemin, » il a lancé un réquisitoire plus violent encore contre MM. Maurer, Lamprecht, Glasson, Viollet, Laveleye et d'Arbois de Jubainville. Jamais savant n'a été l'objet de plus d'admiration et de plus de ménagements de la part de ses contradicteurs; et jamais savant n'a apporté plus de hauteur et moins de sérénité dans sa polémique. Si l'on n'y prend garde, il va se former une légende à ce sujet. Je lisais récemment, dans une revue étrangère, que son état de maladie avait été dû en grande partie aux attaques dont il avait été l'objet. La vérité est que, dès qu'il a été malade, on s'est abstenu de le contredire par déférence et par égards. Ç'a été le cas, tout au moins, pour la *Revue historique* et la *Revue critique*.

mémoires sur le colonat et sur le fundus romain, M. Fustel y a montré avec éclat son talent pour analyser les textes, pour déterminer le sens des termes et leurs transformations, pour tirer d'une série de textes juridiques un tableau synthétique qui s'impose comme vraisemblable à force de logique et de cohésion. La thèse qui ressort de ces deux volumes sera acceptée dans ses grandes lignes par les érudits, d'autant plus qu'elle ne diffère pas essentiellement des conclusions auxquelles étaient arrivés en Allemagne Waitz et son école. Dans le volume sur l'Alleu, M. Fustel nous montre la Gaule franque partagée en grands domaines ruraux entre les mains de grands propriétaires qui ont au-dessous d'eux des tenanciers, des colons, des affranchis, des serfs; domaines partagés en deux parts : la part du maître et les tenures. Cette distribution du sol et cette subordination des hommes ne constituent pas la féodalité, mais se perpétuent sous le régime féodal et restent la base même de l'organisation de la propriété au moyen âge. Dans le volume sur le Bénéfice, M. Fustel étudie les éléments constitutifs du régime féodal tels qu'on peut les discerner déjà dans l'état mérovingien. Ces éléments ne sont ni les bénéfices militaires romains, ni le *comitatus* germanique; ce sont : 1° les concessions de terre à titre précaire et sous conditions déterminées, telles qu'étaient les précaires romains et mérovingiens et les terres concédées en bénéfice, qui établissaient des liens de dépendances entre les terres; 2° les diverses formes de patronage et de recommandation usitées chez les Romains et chez les barbares, *patrocinium, mundeburdium, antrustionat, comitatus,* etc., qui établissaient des liens de dépendance entre les hommes; 3° les immunités, qui transportaient aux particuliers les droits de l'État.

M. Fustel n'aura pas eu le temps de suivre le développement de ces divers éléments au VIIIe et au IXe siècle, alors qu'ils reçoivent des modifications essentielles : 1° par les concessions de terres d'église faites par les rois; 2° par l'étroite dépendance de l'organisation militaire avec le patronage ou séniorat; 3° par l'abandon des droits régaliens, la dissolution de la puissance de l'État, la transformation de la hiérarchie administrative en hiérarchie féodale. — C'est vraiment alors que la féodalité prend corps et figure; mais M. Fustel a analysé, avec une sagacité et une rigueur remarquables, les étapes par lesquelles la société a passé pour arriver à cette organisation nouvelle et comment des institutions de droit privé se sont transformées en institutions de droit public et inversement des institutions de droit public en institutions de droit privé. Car c'est vraiment cette confusion du droit public et du droit privé qui a été le caractère propre de l'âge féodal, et le développement de la monarchie française n'a pas

été autre chose que la reconstruction de l'État et du droit public aux dépens des particuliers et du droit privé.

Prise dans son ensemble, je ne pense pas que la théorie de M. Fustel trouve de contradicteurs. Ce qui fait la valeur originale de ces deux volumes, c'est moins les idées générales que je viens d'exposer que l'analyse minutieuse à laquelle il a soumis chacune des institutions dont il s'occupe. Je ne crois pas qu'on puisse trouver ailleurs un exposé aussi complet, aussi lumineux, de l'administration des domaines gallo-romains et francs, du système des concessions en précaire, des diverses formes du patronage.

Par contre, il y a plus d'un point sur lequel l'auteur rencontrera des objections sérieuses. La principale est celle qui s'adressera à l'idée qu'il se fait de la nature de la propriété dans la Gaule franque. Tandis que pour la plupart des historiens l'organisation de la vassalité et du régime bénéficiaire, les relations mêmes des seigneurs et de leurs tenanciers ont en partie leur origine dans la persistance à l'époque franque de certaines habitudes de collectivité héritées des habitudes soit celtiques soit germaniques, et dans la distinction du *dominium* ou droit absolu de propriété et de la *possessio* ou possession de fait, M. Fustel ne reconnaît à l'époque mérovingienne aucune trace de collectivité agraire; et il ne discerne aucune différence entre le droit de propriété tel qu'il est conçu par les Francs et le droit de propriété tel qu'il ressort des définitions du code Napoléon. Les doctrines des historiens modernes sur le caractère collectif des premières propriétés immobilières et sur la persistance à travers les siècles des traces de cette collectivité primitive avaient le don d'agacer M. Fustel de Coulanges au plus haut degré. Au lieu de considérer ce caractère collectif comme imposé par la nature même des choses et comme démontré par les mœurs actuelles de tous les peuples sauvages, et au lieu de chercher à l'époque historique tous les faits qui peuvent s'expliquer par cette communauté première des terres et des cultures, il regardait l'appropriation individuelle du sol comme la conséquence nécessaire de sa culture et il s'ingéniait à interpréter en opposition à toute idée de collectivité les faits qui semblaient contredire sa théorie. Cette préoccupation l'a amené à donner dans son volume sur l'Alleu une place tout à fait disproportionnée à la discussion de cette question de la propriété collective et en particulier à une polémique contre M. Glasson qui, dans son livre sur l'*Histoire du droit et des institutions de la France*, a admis l'existence de communautés agraires à l'époque franque.

M. Glasson, ainsi directement et violemment pris à partie, a riposté par un petit ouvrage intitulé : *les Communaux et le Domaine rural*

à l'époque franque (Pichon), qui est un de ses meilleurs écrits. Il va, me semble-t-il, un peu loin, quand il voit dans toutes les mentions de forêts, pâturages, cours d'eau, insérées dans les actes de donations de terres, l'indication de simples droits d'usage sur les forêts, prés, rivières, possédés en commun, mais il me paraît avoir établi victorieusement contre M. Fustel qu'il y avait à l'époque franque des communautés de village, des terres cultivées en commun par des hommes libres, des droits d'usage collectivement exercés sur des forêts ou des pâturages; et cela, non seulement là où les Burgundes et les Visigoths avaient usé du système de l'*hospitalitas*, mais d'une manière assez étendue et sur tout le territoire franc. Cela ressort pour M. Glasson, non seulement du titre *De Migrantibus* de la loi salique, mais du rôle des *vicini* dans les textes juridiques et historiques, de la responsabilité collective des habitants de deux villas contiguës, de l'impossibilité de ne pas reconnaître dans les *compascuae* et les *communia* des droits collectifs sur certaines terres.

M. Fustel a trouvé un autre contradicteur en M. d'Arbois de Jubainville dont l'ouvrage : *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France; période celtique et période romaine* (Thorin), vient apporter sur d'autres points une confirmation à ses vues. M. Fustel a beaucoup insisté sur le rôle capital joué par les domaines, les *fundi*, dans la constitution sociale de la France. Il a même exagéré cette idée fort juste en réduisant à l'excès le nombre probable des *vici* à l'époque mérovingienne, en niant que le mot *villa* ait jamais signifié village, et en ne tenant pas un compte suffisant du fait que le nom romain d'un fundus subsiste même quand ce fundus est morcelé ou quand il est au contraire adjoint à d'autres. — M. d'Arbois, en étudiant les noms de lieux habités en France, est arrivé à cette conclusion que les noms des communes françaises proviennent en grande majorité de noms de fundi romains, que tous les noms de lieux en *ācus, ăcus, iacus, ius, io, oiolum, ogilum, iscus, avus, icus, ssa, ascus, oscus* viennent de noms, prénoms ou surnoms des personnes à qui le fundus avait appartenu lors de sa constitution. — Les noms en *olus* viennent de noms communs ou de noms propres, ceux en *arias, arius* viennent surtout de noms communs, ainsi que ceux en *etum, aretum*. — La première partie du livre de M. d'Arbois est consacrée à l'origine de la propriété foncière en Gaule. Il y établit, par des arguments qui paraissent irréfutables, en particulier par l'émigration des Helvètes et par l'établissement des Boïens sur le territoire des Éduens, comme par le texte de César sur le système de communauté entre époux usité chez les Gaulois, que la propriété individuelle au sens romain n'y était pas

connue avant la conquête romaine; que toutefois, si la propriété du sol est commune à chaque peuple, sa jouissance est attribuée à de riches possesseurs qui réunissent à côté et au-dessous d'eux de nombreux clients. Quand à l'époque d'Auguste et après lui l'établissement du cadastre donne des cadres fixes à la propriété foncière, cette distribution du sol se précise, et les *fundi* prennent naissance avec les noms qu'ils garderont dans la suite. — M. d'Arbois a de plus réfuté dans un chapitre spécial d'introduction les objections que M. Fustel avait faites à sa théorie dans son article de la *Revue des questions historiques*[1].

La question du collectivisme agraire ne me paraît pas, d'ailleurs, avoir une importance capitale au point de vue du développement ultérieur des institutions. Même en supposant qu'il existât à l'époque mérovingienne des communautés agraires, il est certain qu'au VIIIe et au IXe siècle les droits d'usage collectifs n'étaient plus possédés que par les tenanciers d'un même seigneur, que ce seigneur fût le roi, une abbaye ou un laïque. Il n'importe pas essentiellement que ces droits aient été à l'origine une concession du seigneur ou un privilège commun des hommes libres.

Dans le volume sur le Bénéfice, il est un point que M. Fustel ne me paraît pas avoir prouvé. Bien que dans le chapitre sur le système bénéficiaire il réfute avec Roth les idées de Guizot, d'après lesquelles les concessions de terres du fisc faites par les rois étaient des bénéfices viagers, révocables et associés à certains services comme les bénéfices carolingiens, dans le chapitre sur les bénéfices, il soutient

1. M. G. PLATON, dans un travail original et consciencieux, mais malheureusement très obscur et criblé de fautes d'impression très gênantes (*le Droit de propriété dans la société franque et en Germanie*. Première partie : *la Société franque*. Paris, Larose et Forcel), a, si j'ai bien compris sa pensée, soutenu comme M. Fustel de Coulanges que, sur le territoire franc, il n'existait aucune communauté agraire proprement dite, aucune association de libres, pleinement libres; que tout le territoire était divisé en villae, en domaines soit royaux soit privés, mais que, sur ces villae, résidaient des hommes libres sous la protection, le *mithium*, du seigneur ou du roi, possédant certains droits sur leurs tenures, leurs *hereditates*, et, parmi ces droits, des droits d'usage communs. M. Platon emploie ce mot *mithium*, qui ne se rencontre que dans un nombre restreint de textes, pour indiquer d'une manière constante le rapport du propriétaire avec ses protégés et le territoire sur lequel s'exerce cette protection. Il a consacré un mémoire spécial à l'étude de ce *mithium*. M. Hermann vient également de donner un travail sur le même sujet (*Noch ein Wort über Mithio*. Leipzig, Duncker et Humblot), mais sa théorie m'a paru si obscure et si chimérique que je n'entreprends même pas d'en rendre compte. M. Brunner, dans son article : *Mithio et Sperantes*, a jusqu'ici, non sans quelque subtilité, donné les notions les plus claires et les plus plausibles sur cette institution.

que toute concession de terre ou d'argent *in beneficium* est nécessairement temporaire et conditionnelle. Il le soutient, mais il ne le prouve pas. De ce que certaines concessions *in beneficium* sont faites sous condition et à titre viager, il ne s'ensuit pas que toutes les concessions *in beneficium* eussent ce caractère. Juridiquement et en soi il ne me semble pas que la donation de terre *in beneficium* fût différente à l'époque mérovingienne d'une donation quelconque. Mais il est très vrai que, et c'est sur ce point que je me rapproche de M. Fustel et m'éloigne de M. Roth, dans l'esprit du donateur, sinon du donataire, cette donation constituait une propriété d'un caractère très différent des propriétés patrimoniales. Elle avait été faite par faveur, en raison de relations et de services déterminés; si ces relations et ces services cessent, le donateur peut se considérer comme autorisé à reprendre son bienfait; le bénéfice à l'époque mérovingienne avait donc un caractère de précarité qui tenait moins à un caractère juridiquement déterminé qu'à une idée qui s'y attachait dans l'esprit des contractants. Ce ne fut qu'au VIIIe siècle, par suite des concessions en bénéfices des terres d'église, que les bénéfices prirent le caractère de concession conditionnelle qu'ils gardèrent et qui se retrouve dans les fiefs.

Ajoutons que M. Fustel de Coulanges a très bien établi qu'à l'époque mérovingienne, il n'y a pas lieu de distinguer les terres en alleux et bénéfices; qu'il y a des terres possédées *in alode*, c'est-à-dire reçues comme héritage patrimonial, et des terres concédées *in beneficium*, c'est-à-dire par faveur.

Ce qui gêne dans l'appréciation des livres de M. Fustel, c'est que, tout en ayant constamment présente à l'esprit l'intention de réfuter telle ou telle opinion qu'il juge erronée, il néglige le plus souvent d'indiquer avec précision les auteurs ou même les opinions qu'il combat; c'est aussi que très souvent ces opinions sont, non pas celles qui ont cours actuellement parmi les érudits, mais des opinions anciennes depuis longtemps dépassées, celles de Montesquieu ou d'Augustin Thierry par exemple; c'est encore qu'il n'indique jamais en quoi il accepte les opinions de ses devanciers et en quoi il les contredit ou les complète; un ignorant qui le lirait croirait que tous ses devanciers se sont trompés et qu'il expose des doctrines tout à fait neuves et seules vraies; c'est enfin que, tout en se corrigeant souvent lui-même, il évite de dire qu'il le fait et qu'alors ses corrections prennent l'apparence de contradictions. Voyez, par exemple, les deux passages suivants sur le sens du mot *possessio* : « Au IVe siècle cette distinction du sol provincial et du sol italique avait disparu... La langue usuelle et même la langue des lois appliquaient au mot *possessio* le

sens de pleine propriété. » *L'Alleu*, p. 8. — « La distance qui séparait la possession de la propriété s'amoindrit avec le temps. — Mais la différence subsista toujours entre possession et propriété... La propriété continua à s'appeler exclusivement du nom de *dominium* ou *proprietas*... Cette distinction devint un des éléments les plus importants de l'organisme féodal. » *Le Bénéfice*, p. 67.

Ces contradictions ne sont pas rares chez M. Fustel qui est loin d'apporter toujours dans la citation ou la traduction des textes la rigueur à laquelle il prétend. MM. Glasson, Lamprecht, d'Arbois se sont plaints avec raison qu'il leur eût attribué des opinions qu'ils n'avaient jamais eues et cité d'eux des phrases qu'ils n'avaient jamais écrites. Dans le paragraphe assez vague et contradictoire consacré au *Mitium* dans le volume sur le Bénéfice, il reproduit très inexactement l'opinion de M. Brunner qu'il ne trouve « conforme qu'à une partie des textes. » Or, M. Fustel ne dit rien sur le sujet qui ne se trouve dans M. Brunner. M. Fustel avait une puissante mémoire, mais il s'y fiait trop parfois en reproduisant les textes ou les opinions, et surtout il avait un tel besoin de croire qu'il avait seul vu et dit la vérité qu'il devenait souvent injuste pour tous ceux qui avaient traité les mêmes sujets que lui.

Son aversion pour la méthode comparative lui aurait sans doute fait juger sévèrement un livre pourtant fort intéressant que vient de publier M. Maxime Kovalevski, *Tableau des origines et de l'évolution de la Famille et de la Propriété* (Stockholm, Samson et Wallin), dans la collection éditée aux frais de la fondation Lorén. M. Kovalevski s'est acquis un juste renom par ses travaux sur les institutions municipales de la France et de l'Angleterre, sur la commune agricole, sur le droit primitif, etc. Il a pu étudier de près dans les communes rurales russes une des formes les plus intéressantes du communisme agraire et chez les tribus sauvages du Caucase les restes encore vivaces des coutumes primitives de la race indo-européenne. Aussi le livre que nous annonçons n'est-il pas seulement l'œuvre d'un homme qui est profondément versé dans toute la littérature historique et juridique relative aux origines de la famille et de la propriété, mais aussi celle d'un observateur qui a pu ajouter des faits nouveaux à ceux que ses devanciers ont réunis.

A ses yeux l'état social le plus ancien auquel nous puissions remonter est celui qui est caractérisé par l'exogamie et le matriarcat. Dans une même tribu les femmes appartiennent indistinctement à tous les hommes et la filiation ne s'établit que par elles, mais les femmes sont toujours prises en dehors de la tribu elle-même. M. Kovalevski a retrouvé dans le Caucase des traces très curieuses de l'exo-

gamie et du matriarcat; et il donne dans son second chapitre des preuves nombreuses du rôle joué par la filiation par les femmes chez les nations aryennes. La transformation du matriarcat en patriarcat a été le résultat de la force, du rapt et de l'appropriation individuelle de la femme par l'homme. Cette appropriation a dû être à l'origine de la même nature que celle qui a attribué à des individus forts et intelligents la possession de biens meubles, ce qui a été la première forme de propriété. La constitution de la famille patriarcale a eu pour consécration les formes solennelles du mariage et le culte des ancêtres qui devait avoir de si grandes conséquences pour le développement des cités antiques. La famille patriarcale est d'abord constituée sur la base d'une association étroite de tous ses membres et ce n'est que peu à peu que se dégagent l'autorité maritale et paternelle, et la subordination de tous les membres de la famille à un chef. Le développement du patriarcat, qui correspond au développement de la vie agricole, a pour corollaire la possession collective de la terre par les groupes familiaux. Ce n'est que postérieurement que se développe le communisme agraire, la commune rurale, soit lorsque la famille s'étend au point de devenir une communauté de tribu, soit lorsque les membres de la famille subordonnée au chef sont investis de certains droits de propriété, de tenure ou de culture. De même que la famille patriarcale donne naissance à la famille individuelle par la dissociation de ses éléments, la collectivité agraire de la famille ou de la commune donne naissance par des partages à la propriété individuelle. On trouvera dans les leçons 13, 14 et 15 des observations et des considérations très intéressantes sur la formation et la dissolution en Europe et particulièrement en Russie des communautés agraires.

Le vaste sujet traité par M. Kovalevski soulève bien des questions. On se demande sur quelles bases se sont formés primitivement les groupements des tribus qui pratiquent l'exogamie. On ne voit pas pourquoi la propriété collective de la terre aurait un caractère exclusivement patriarcal et ne serait pas pratiquée par les tribus à l'époque du matriarcat. On se demande si réellement l'appropriation par le travail a joué dans les origines de la propriété un rôle aussi exclusif que le suppose M. Kovalevski et si la force n'a pas eu une part plus grande qu'il ne le dit à l'évolution des sociétés ; si de très bonne heure l'élément militaire n'a pas eu à côté de l'élément religieux, familial et agricole une influence considérable. Les sociologistes semblent oublier parfois que l'homme est essentiellement un animal « politique ; » or, dans la politique c'est la force, c'est-à-dire d'une part le besoin d'autorité, de l'autre le besoin de protection, qui tient la première place. Quelles que soient les objections et les incertitudes

qu'éveille nécessairement un travail comme celui de M. Kovalevski qui embrasse de si vastes espaces, de si longues périodes et de si obscures, on le lira avec beaucoup d'intérêt et beaucoup de fruit. On y trouve beaucoup de faits précis et on y sent toujours un esprit critique et une pensée forte. G. Monod.

La *Revue historique* a déjà rendu compte des deux premiers volumes de l'ouvrage de M. l'abbé Delarc : *Saint Grégoire VII et la réforme de l'Église au XIe siècle;* le troisième et dernier vient de paraitre[1]. On y remarque la même abondance de renseignements, la même connaissance des sources que dans les tomes précédents. M. Delarc, tout en présentant les faits dans l'ordre chronologique, ne se dispense pas de tracer de temps à autre des tableaux d'ensemble. Au surplus, Grégoire VII a apporté une telle rigueur dans la mise à exécution de ses idées politiques, c'était un esprit si net et si logique que cette longue succession de faits s'enchaine étroitement et se suit dans un ordre parfait. Poursuivant un objet unique, l'établissement d'un régime théocratique et d'une fédération chrétienne sous l'hégémonie, l'autorité suprême de la papauté, il s'attache à ce projet sans se laisser détourner par aucun autre, arrêter par aucune considération. Toutefois, si l'ouvrage de M. Delarc nous offre un tableau intéressant de l'activité politique de Grégoire VII, on n'y trouve pas une appréciation définitive du caractère et de la politique de ce pontife. Guizot a dit quelque part que Grégoire VII était tombé « dans l'erreur commune des révolutionnaires, qui est de tenter plus qu'ils ne peuvent exécuter. » Ce pape, M. Delarc le fait remarquer avec raison, fut plus heureux que ne suppose l'illustre historien. S'il alla mourir loin de Rome, en apparence vaincu, ses idées triomphèrent pour un temps au XIIe s. Aussi, dans la phrase de Guizot, nous ne retiendrons qu'un mot : celui de révolutionnaire, et nous croyons que cette épithète qualifie très heureusement Grégoire VII. Comme les Jacobins, comme certains réformateurs du XVIe siècle, il sacrifia tout à l'idéal qu'il portait en lui. Ce fut un grand politique qui sut tirer un admirable parti des armes qu'il pouvait employer; qu'il n'ait jamais commis de fautes, il serait téméraire de l'affirmer; ce fut une faute d'humilier le pénitent de Canossa; ce fut une faute encore de livrer Rome aux bandes de Robert Guiscard. Grégoire VII lui-même et ses successeurs en subirent bientôt les conséquences.

Grégoire VII a été, après de longs siècles d'attente, canonisé par l'Église; les croyants ne sauraient, par suite, juger la conduite de ce pontife avec une entière liberté d'esprit. A qui lit sans idée précon-

1. Paris, Retaux-Bray, 1889, in-8°, 643 pages.

que l'histoire du XIe siècle, ce pape, batailleur et violent, apparaît comme un singulier vicaire de Jésus-Christ. De l'Évangile, il n'a pris que les menaces; on dirait qu'il n'a jamais lu le sermon sur la Montagne. Que la domination de l'Église ait été un bien pour l'Europe, la plupart des historiens l'ont affirmé et il serait difficile de prouver le contraire; mais on en conviendra, pour vaincre ses ennemis, l'Épouse du Christ dut recourir parfois à des procédés bien dignes d'un âge de fer. Que de sang versé, que de violences et combien éphémère le triomphe!

Maurice de Sully, évêque de Paris de 1160 à 1196, a compté parmi les plus illustres prélats du XIIe siècle. Il marqua son passage par d'utiles réformes et nous lui devons Notre-Dame. Dans un volume précédent, dont il a été rendu compte ici même, M. V. Mortet avait raconté l'histoire de la construction de cette cathédrale; aujourd'hui, il retrace la vie du prélat qui en a posé la première pierre[1]. Maurice, né dans une condition assez humble, sur la seigneurie de Sully (Loiret), s'éleva par l'étude et la prédication aux plus hautes dignités de l'Église. Professeur de théologie dans les écoles de Paris, archidiacre de Notre-Dame, il a laissé un recueil de sermons très apprécié et maintes fois copié au moyen âge. Élu évêque en 1160, à la mort de l'illustre Pierre Lombard, il consacre toutes ses forces à réformer la discipline ecclésiastique dans son diocèse, défendant les prérogatives de sa charge contre les archidiacres, alors à l'apogée de leur puissance, et contre les abbayes exemptes, évangélisant les fidèles, veillant à la bonne administration de la mense épiscopale. Ses rapports avec la royauté restent toujours amicaux. En 1165, il baptise Philippe-Auguste; en 1179, il administre à Louis VII les derniers sacrements; en 1190, le roi le délègue comme gardien de son trésor durant la croisade. En un mot il se montre à la fois dévoué à la famille capétienne et défenseur des droits et prérogatives de son Église. Double rôle que la piété de Louis VII lui rendait facile. Le mémoire de M. Victor Mortet, rédigé avec beaucoup de soin et de scrupule, nous trace un tableau exact de l'activité d'un grand prélat au XIIe siècle. Le temps des luttes est passé, l'Église est souveraine et le pouvoir royal n'est pas encore assez fort pour recommencer la bataille. C'est un moment de repos et d'accalmie. Maurice de Sully

1. *Maurice de Sully, évêque de Paris*, 1160-1196. *Étude sur l'administration épiscopale dans la seconde moitié du XIIe siècle.* Paris, 1890, in-8°, 206 pages, planches. L'ouvrage fait partie du tome XVI des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.* On doit regretter que cette société, au lieu de donner des volumes de Mémoires où toutes les époques de l'histoire sont confondues, ne publie pas isolément les travaux de chaque auteur.

méritait de trouver un biographe. Le travail que M. Mortet lui a consacré satisfera, croyons-nous, les juges les plus difficiles.

Le volume publié par le P. Chapotin, sous ce titre : *Études historiques sur la province dominicaine de France*[1], comprend trois mémoires d'intérêt inégal. On y trouve en premier lieu une histoire détaillée du couvent des Frères Prêcheurs d'Évreux, depuis la fondation (1269) jusqu'en 1790; en second lieu, une notice sur le P. Pierre Neveu, dominicain et curé de Gisors au XVIe siècle, grand controversiste et grand pourfendeur de prédicants réformés, à en croire son biographe tout au moins; en troisième et dernier lieu, sous ce titre : *la Guerre de Cent ans. Jeanne d'Arc et les Dominicains,* une réfutation de certains chapitres du livre bien connu de M. Siméon Luce. Le P. Chapotin remarque quelque part que les publications spéciales de l'École des chartes et des Archives n'ont point parlé de cette réplique au travail du savant académicien. Il ne sera pas hors de propos d'en dire ici quelques mots[2].

M. Luce avait cru pouvoir avancer les faits suivants. Au début du XVe siècle, l'ordre des Frères Mineurs s'est rallié au parti d'Orléans ou d'Armagnac; les Prêcheurs, au contraire, soutiennent et défendent la cause bourguignonne. De là, d'une part, l'influence de Cordeliers, tels que frère Richard, sur la formation du caractère de Jeanne d'Arc, et, d'autre part, le rôle joué par les Dominicains au concile de Constance et pendant la tragédie de Rouen. Ces affirmations ont soulevé l'indignation du R. P. Chapotin. Jaloux de la bonne renommée de l'ordre dont il porte la robe, il a entrepris de le défendre contre les accusations de M. Luce. La lutte, au surplus, est restée courtoise; néanmoins, on trouvera peut-être que le défenseur de l'institut de saint Dominique s'est trop attaché à la lettre du texte qu'il réfute, sans tenir assez compte des déformations que la pensée subit toujours en se revêtant d'une forme littéraire. Enfin son livre témoigne d'un optimisme presque naïf à force de candeur, d'une croyance absolue à l'innocence, à la pureté d'âme de tous ces religieux du XVe siècle, politiques en froc. Le sentiment est assez rare pour être noté.

Quoi qu'il en soit, le P. Chapotin paraît avoir prouvé contre M. Luce les faits suivants : 1° le célèbre Jean Petit n'était pas domi-

1. Paris, Lecoffre et Lechevallier, 1890, XXXI-361 pages.

2. Le mémoire du père dominicain est très étudié et constitue un plaidoyer assez habile en faveur des Frères Prêcheurs; mais la lecture en est pénible, l'auteur ayant cru devoir dans sa réponse suivre son adversaire pied à pied. De là un peu de confusion et la nécessité pour le lecteur de se reporter sans cesse à l'ouvrage de M. Luce.

nicain; 2° le savant professeur exagérait en affirmant que les Dominicains avaient perdu tout crédit à la cour de France, à dater de 1390, et que, par contre, leur faveur à la cour de Bourgogne avait toujours été prépondérante. La maison d'Anjou, dans la personne de la reine Yolande, ne cessa jamais de protéger certains Frères Prêcheurs, ceux de Saint-Maximin, par exemple, et les comptes de la maison de Bourgogne nomment aussi souvent des Mineurs que des Dominicains parmi les religieux gratifiés de petits présents. Bien plus, si certains Dominicains s'attachent à la fortune de Jean Sans-Peur, d'autres jouent un rôle actif lors de l'expulsion des Anglais et contribuent à la délivrance de plusieurs villes, d'Orléans, par exemple, de Chartres et de Troyes; 3° de la mission du prêcheur Martin Porée et de Pierre Cauchon au concile de Constance, en 1417 et 1418, on ne saurait conclure à l'existence d'un pacte étroit entre les Dominicains et le futur juge de la Pucelle; 4° un dominicain alla, il est vrai, défendre le livre de Jean Petit devant le concile, mais d'autres frères de cet ordre avaient publiquement condamné ce même livre à Paris.

Sur tous ces points, le P. Chapotin a donc raison. Sur quelques autres, sa réplique nous paraît plus faible ; dans le chapitre par exemple où il défend Martin Porée, ambassadeur de Jean Sans-Peur à Constance. Ce religieux était bien certainement un intrigant, chargé d'acheter la conscience des Pères du concile. Ce reproche de vénalité afflige le révérend père; il n'en paraît pas moins certain que nombre de queues de vin de Beaune et quelques sacs d'argent bien remplis prirent la route de Constance tant que dura la négociation. A tout prendre, ces prélats, que Gerson, Nicolas de Clémangis, Pierre d'Ailly et les autres écrivains du temps ont convaincus de corruption, ne devenaient certainement pas plus intègres le jour où ils se trouvaient réunis. Nous accordons d'ailleurs au P. Chapotin que Martin Porée et les autres Dominicains, familiers de Jean Sans-Peur, ne compromettaient qu'eux-mêmes, et non leur ordre, dans ces intrigues.

Un mot encore du rôle des Dominicains lors du procès de Jeanne d'Arc. L'adversaire de M. Luce essaie, en atténuant les torts de quelques-uns, en exagérant légèrement les mérites de certains autres, de nous faire oublier que plusieurs religieux de l'ordre siégeaient comme juges de la Pucelle. Sur un point d'ailleurs il a raison; si le frère Jean Lemaître présida en qualité de vice-inquisiteur, c'est en réalité Pierre Cauchon qui dirigea le procès, qui conduisit les interrogatoires; il fut le principal coupable, et, ajoutons-le, le mieux payé de ses services. On estime à 100,000 francs, valeur d'aujourd'hui, la somme qui lui fut versée.

L'ouvrage du P. Chapotin, tout en corrigeant quelques menues

erreurs, tout en rectifiant quelques points de vue trop exclusifs du travail de M. Luce sur Jeanne d'Arc, n'en diminue point sensiblement la valeur. Ce sont certainement les Cordeliers, bien plus que leurs rivaux, qui ont créé au XVe siècle ce mouvement d'enthousiasme auquel nous devons Jeanne d'Arc, et, si le savant académicien a eu tort de voir partout la rivalité des deux grands ordres mendiants, cette rivalité n'en a pas moins existé. Quoi qu'en dise son contradicteur, il y a toujours eu hostilité latente ou déclarée entre les élèves de saint François et les disciples de saint Dominique; le contraire aurait de quoi étonner quiconque connaît tant soit peu l'histoire religieuse du moyen âge[1].

Les archives des anciennes facultés de l'Université de Paris ont été tellement maltraitées et sont aujourd'hui si dispersées que l'histoire de ces grands corps est difficile à écrire. M. l'abbé G. Périès a tenté de retracer les annales de la faculté de droit[2], et des recherches prolongées lui ont permis de jeter quelque lumière sur ce sujet assez obscur. A vrai dire, cette faculté ne joua jamais à Paris un rôle prépondérant; jamais elle n'eut la vie brillante, l'activité de celle de théologie. Interdite par Honorius III, l'étude du droit civil paraît n'avoir jamais été abandonnée à Paris, mais les docteurs ès lois n'y furent jamais aussi nombreux que ceux en décrets, et M. Periès n'a trouvé que peu de documents sur cette branche des études durant le moyen âge. C'est au XVIe siècle que l'enseignement du droit civil se renouvelle et se fortifie, sous le régime du collège séviral, réformé par le parlement en 1534. La faculté compte alors parmi ses régents des hommes tels que Rebuffe et Quentin. C'est le temps le plus brillant de son histoire. Au XVIIe siècle, première décadence; en 1656, on sécularise la faculté de droit en permettant aux docteurs de se marier; elle compte alors Doujat parmi ses maitres. Au XVIIIe, la décadence recommence; plus de discipline parmi les étudiants, plus de régularité dans les cours, appauvrissement de la faculté. Quand elle disparaît définitivement en 1793, ce n'est plus qu'un vain fantôme. Eût-il été possible de ranimer ce cadavre? La chose est douteuse, mais on ne le tenta même pas et le droit cessa d'être enseigné à Paris pendant plus de dix ans.

L'ouvrage de M. l'abbé Periès est intéressant à lire, un peu long

1. La *Revue historique* vient de recevoir les quatre volumes de M. le capitaine Marin, *Jeanne d'Arc, tacticien et stratégiste* (Paris, Beaudoin, in-18). Dans un prochain article, nous expliquerons pourquoi la théorie de l'auteur et ses raisonnements n'ont pu nous convaincre.

2. *La Faculté de droit dans l'ancienne Université de Paris* (1160-1793). Paris, Larose et Forcel, 1890, in-8°, 391 pages.

toutefois; la première partie notamment aurait gagné à être abrégée. Pour le XVIIe et le XVIIIe siècle, l'auteur a réuni et mis en œuvre beaucoup de documents nouveaux.

HISTOIRE LOCALE. — Sous ce titre : *Toulouse chrétienne,* quelques érudits méridionaux se proposent d'étudier l'histoire des principaux établissements ecclésiastiques de l'ancienne capitale du Languedoc. Le premier volume est naturellement consacré à l'*Église Saint-Étienne, cathédrale de Toulouse,* et a pour auteur M. J. DE LAHONDÉS[1], déjà connu par un bon ouvrage sur Pamiers. L'ouvrage est plus archéologique qu'historique, ce qui ne saurait étonner. Encore inachevée huit cents ans après la pose de la première pierre, la cathédrale de Toulouse, si bizarre que le plan puisse en paraître, nous offre un bon type de l'architecture toulousaine au début du XIIIe siècle, avant l'adoption du style gothique, et le chœur, d'autre part, est un beau monument du XIIIe siècle; enfin chacun des âges suivants y a ajouté quelque chose : ici des chapelles, ailleurs des verrières ou de précieux monuments funèbres. L'histoire du monument que M. de Lahondés a retracée avec beaucoup de talent et de perspicacité est donc fort intéressante. Celle de la congrégation même, qui a si longtemps desservi cette cathédrale, l'est beaucoup moins. Jusqu'au XIe siècle cette histoire est des plus obscures. Les comtes habitent leur ville capitale et y dominent; par suite, la puissance épiscopale ne peut s'y développer comme dans telle autre ville du Midi : Narbonne, par exemple. Aux comtes succèdent les rois de France, et tout ce que les évêques, plus tard archevêques de Toulouse, peuvent obtenir de leurs nouveaux souverains, c'est la délimitation exacte de leurs possessions territoriales. Ils deviennent de riches propriétaires, mais jamais ils ne jouent le rôle de grands barons, comme certains de leurs collègues du Nord. Aussi l'histoire du chapitre ne présente-t-elle que bien peu d'intérêt; cette congrégation ne joue aucun rôle politique et jamais les études religieuses n'y sont florissantes. Toulouse, avant le XIIIe siècle, n'a produit ni chroniqueurs ni exégètes célèbres, et si cette branche des études s'y relève après la paix de Paris, en 1229, c'est surtout aux ordres mendiants, aux Dominicains et aux Franciscains, qu'est due cette renaissance. Aussi, malgré la valeur de l'ouvrage de M. de Lahondés, la *Revue historique* ne peut-elle que le signaler en passant; c'est moins aux historiens qu'il s'adresse qu'aux archéologues.

Une ordonnance rendue par Louis XIV, le 16 février 1667, ordonnait de procéder dans toute la France au dénombrement du domaine

1. Toulouse, Privat, in-8°, XLV-482 pages, planches.

royal. Des commissaires parcoururent les différentes provinces durant les années suivantes, recevant les déclarations des communautés et des particuliers. Les déclarations reçues par eux dans le comté de Foix forment un registre que M. G. Barrière-Flavy vient de publier in extenso[1]. L'intérêt d'un pareil document est en apparence bien mince; il s'y agit principalement de localités obscures, de droits minimes. Mais, pour celui qui cherche à se rendre compte des conditions d'existence de ces milliers de petits organismes dont se composait l'ancienne France, ces renseignements prennent une grande valeur. Le comté de Foix, en 1672, date du dénombrement, a conservé ses anciennes libertés municipales, que fera disparaître le tyrannique édit de 1692. Chaque village s'administre librement; sans doute, bien des abus doivent se produire, principalement dans les villes riches et populeuses, mais ces abus, dans les campagnes, sont sans aucun doute bien moins criants, la matière à abus faisant totalement défaut, et c'est en somme une excellente école de liberté. Il a fallu deux cents ans pour faire revivre ces vieilles libertés municipales. Que dans cette masse inextricable de droits et de privilèges il y eût plus d'une coupe à faire, personne n'en saurait douter; de là à les supprimer et à remplacer de vieilles coutumes par le bon plaisir d'un intendant, si éclairé, si bien intentionné qu'on le suppose, il y avait loin. Louis XIV se fût borné à supprimer les justices consulaires, mal administrées pour la plupart, on ne saurait lui en faire un reproche; il préféra supprimer l'autonomie, qui gênait ses instincts d'autorité, et créer des offices municipaux dont la vente alimenta le trésor, épuisé par de longues guerres et des prodigalités excessives. L'introduction de M. Barrière-Flavy est instructive; l'auteur ne s'est pas risqué à rechercher l'origine des droits qu'il mentionne; cette recherche l'aurait peut-être entraîné trop loin; elle n'eût pas été inutile. On peut recommander ce volume à la fois aux historiens du Midi et aux écrivains qui s'occupent de la condition des classes inférieures de la société française; les uns et les autres y trouveront beaucoup de faits intéressants.

Le titre de l'ouvrage de M. le marquis de Galard de Magnas[2] n'indique pas exactement le contenu de ce gros volume. Il y est moins question de l'assemblée provinciale d'Auch que de la noblesse du pays, et les documents réunis par l'auteur sont loin de présenter toujours

1. *Dénombrement du comté de Foix sous Louis XIV* (1670-1674). Toulouse, Chauvin, in-8°, 1889, XXXVI-500 pages.

2. *Compte-rendu des séances de l'administration provinciale d'Auch, avec notes et documents*, 1787. Agen, Lenthéric, in-8°, 630 pages.

un égal intérêt. La première partie est la plus curieuse; on y voit à l'œuvre une de ces assemblées provinciales instituées sous Louis XVI, assemblées qui malheureusement siégèrent si peu d'années. C'étaient en somme des conseils généraux avec des attributions plus mal définies. On y travaillait beaucoup, mais le nombre des abus à réformer était tel, la détresse financière si grande que de ces délibérations il ne sortit rien de vraiment efficace. M. de Galard croit que les ordres privilégiés eussent pu, s'ils avaient été secondés, sauver l'ancien régime et éviter la Révolution. Il n'est pas seul à partager cette opinion. Mais qu'il lise le livre publié il y a quelques années par Aimé Cherest, et il verra comment l'ancien régime était mort bien avant 1789. Le premier auteur de la Révolution a été le gouvernement royal, qui travaillait depuis deux cents ans à creuser le gouffre où finit par s'engloutir avec lui la vieille société.

L'ouvrage de M. E. Rossignol, *Histoire de l'arrondissement de Gaillac pendant la Révolution, de 1789 à 1800*[1], nous paraît beaucoup plus intéressant. L'auteur connaît à merveille le pays dont il s'occupe; dans plusieurs excellents ouvrages trop peu remarqués, il a retracé l'histoire administrative et politique de ce petit coin de la France aux derniers siècles de l'ancien régime; très consciencieux, il se contente de laisser parler les faits et ne les raconte que d'après les sources les plus authentiques. Son nouvel ouvrage est divisé en deux parties; dans la première, on trouve le récit des principaux événements qui marquèrent la vie publique dans l'arrondissement de Gaillac, de 1789 à 1800; dans la seconde, M. Rossignol étudie le fonctionnement des différents corps administratifs et judiciaires créés successivement par les assemblées. Le département du Tarn ou d'Albigeois fut certainement moins troublé que d'autres durant les premières années de la Révolution; il eut toutefois grandement à souffrir des excès des brigands de 1789 à 1790, des troubles amenés par les disettes, des réquisitions pour la subsistance des armées envoyées aux frontières, enfin des abus de pouvoir des délégués du Comité du salut public. A la suite de cette première partie, l'auteur étudie à part les persécutions contre le clergé et les émigrés, la vente des biens nationaux et donne quelques détails sur la tyrannie exercée par les sociétés populaires. On a peine aujourd'hui à se figurer l'excès de cette tyrannie; la légende s'est faite d'une Révolution généreuse et brillante et toutes ces misères ont été oubliées. Le livre de M. Rossignol nous montre à l'œuvre les membres de ces sociétés, toutes affiliées aux Jacobins, procédant par épurations successives, par

1. Toulouse, Chauvin, in-8°, 502 pages.

dénonciations, espionnant et dénonçant avec la malveillance et la sottise propres à des esprits grossiers et naturellement envieux les moindres actions de leurs concitoyens. Si jamais tyrannie doit être insupportable, c'est bien celle-là. N'oublions pas que, par négligence, par servilité, les représentants du pouvoir, loin de mettre un frein à la curiosité indiscrète de ces Jacobins de village, font appel à leurs lumières, les chargent de surveiller les pouvoirs publics, d'attester le civisme ou l'incivisme des administrateurs. Les pouvoirs publics, arbitres naturels entre les différentes classes, ne se fient plus qu'à une seule de ces classes, à la moins propre à la vie publique, à la plus ignorante. C'est en somme l'anarchie organisée, et, pour rendre un peu d'autorité au pouvoir et à ses représentants, il faut recourir de temps à autre à la violence et exercer sur les corps publics une pression excessive et illégale.

La seconde partie du volume n'est pas moins intéressante. On y voit à l'œuvre les nouvelles administrations. Mal armées, surveillées étroitement et jalousement par les agents du pouvoir central et par les sociétés populaires, elles n'en montrent pas moins une activité extraordinaire, cherchent à mettre un peu d'ordre dans le chaos, reprennent et continuent les travaux des anciens états d'Albigeois, se montrent dignes en un mot de la confiance de leurs commettants. La besogne, au surplus, ne leur manque pas; tout est à créer à la fois : cadres nouveaux et personnel administratif. Il faut, au moment même où la base de l'impôt est transformée, trouver des ressources extraordinaires; alors que les ressources manquent pour la subsistance du pays, pourvoir à celle des armées de la République. Toutefois les forces humaines ont des limites, et, quand on a lu le livre de M. Rossignol, on comprend, on excuse presque le sentiment de délivrance qui salua en Albigeois, comme dans la majeure partie de la France, la chute du Directoire. Jamais, depuis Henri III, la France n'avait traversé de temps plus désastreux.

Aug. Molinier.

ALSACE.

(1886-1890.)

(*Suite et fin.*)

L'histoire politique de la première moitié du XVIIe siècle n'a point été touchée dans des publications indépendantes, mais nous aurions à signaler ici la continuation des savants travaux de M. X. Mossmann sur l'histoire de Colmar durant la guerre de Trente ans, publiés dans la *Revue d'Alsace,* si nous n'espérions voir paraître bientôt ces études en volume et pouvoir en dire alors tout le bien qu'elles méritent. Quant à l'histoire des idées et des mœurs, elle est représentée par une publication volumineuse de M. Reifferscheidt, qui a réuni, au prix de longues recherches, la correspondance scientifique et familière d'un groupe de professeurs et d'érudits de Strasbourg et de Heidelberg, parmi lesquels il faut placer en première ligne Mathias Bernegger, professeur d'éloquence et d'histoire à l'Université de notre ville († 1643), et G.-M. Lingelsheim, conseiller de l'Électeur palatin Frédéric V. Ces textes, accompagnés de notes innombrables et fort érudites, permettent de pénétrer plus avant dans l'esprit d'une époque troublée, bien que cette étude ne se poursuive pas sans difficultés au milieu du fouillis des pièces et des commentaires amoncelés par le savant éditeur[1].

L'époque de Louis XIV est plus richement représentée, bien que par des travaux d'importance diverse et dont quelques-uns sont d'une valeur scientifique plus que douteuse. L'*Alsace du siècle de Louis XIV,* de M. de Boureuille, est, comme les études précédemment mentionnées de l'auteur, un résumé superficiel des travaux antérieurs, et plus particulièrement de l'*Histoire de la Basse-Alsace* de M. Louis Spach[2]. Les différents articles de revues, réunis en volume par M. Rocholl, ancien aumônier militaire à Colmar, et relatifs à l'annexion de l'Alsace, n'ont guère d'autre lien commun qu'une antipathie profonde contre la France, et, malgré certains documents

1. *Quellen zur Geschichte des geistigen Lebens in Deutschland waehrend des siebenzehnten Jahrhunderts,* Band I. Briefe G. M. Lingelsheim's, M. Bernegger's und ihrer Freunde, von Reifferscheidt. Heilbronn, Henninger, 1889, in-8°. Prix : 37 fr. 50.

2. *L'Alsace du siècle de Louis XIV,* par M. de Boureuille. Saint-Dié, typ. Humbert, 1887, 45 p., in-8°. (Extrait du *Bulletin de la Société philomatique vosgienne.*)

intéressants dont il accompagne sa publication, celle-ci n'en conserve pas moins, en maint endroit, les allures d'un pamphlet[1]. Nous ne nous arrêterons pas non plus à une autre brochure, qui traite du même sujet, dans laquelle on pourrait relever bien des erreurs, si l'auteur ne déclarait lui-même n'élever aucune prétention scientifique[2]. L'histoire politique, ecclésiastique et religieuse de l'Alsace à cette époque, et spécialement celle de Strasbourg, a été traitée dans différents écrits. M. Erich Marcks a repris avec quelques nouveaux détails la question de la capitulation de Strasbourg en 1681, en publiant pour la première fois le rapport sommaire du magistrat aux trois cents échevins, dans lequel il leur expose la catastrophe imminente, dans la matinée du 29 septembre[3]. En revenant sur des affirmations trop souvent répétées, et reproduites récemment encore dans le travail si consciencieux de M. Legrelle, on a essayé de montrer, d'après les procès-verbaux mêmes des Conseils de Strasbourg, combien peu Louis XIV a respecté la promesse faite par lui de ne molester en rien la petite république protestante qui lui avait ouvert ses portes[4]. C'est à peu près à la même époque qu'appartiennent les correspondances et chroniques parisiennes adressées à Christophe Güntzer, syndic royal à Strasbourg, et tirées des archives de la ville[5]. Les monographies de M. Horning sur trois théologiens strasbourgeois célèbres à cette époque, Jean Dorsch[6], Balthasar Bebel[7] et Sébastien Schmid[8], apportent également plus d'un argument pro-

1. *Zur Geschichte der Annexion des Elsass durch die Krone Frankreichs*, historische Aufsætze auf Grund archivalischer Dokumente, von Dr Heinr. Rocholl. Gotha, Perthes, 1888, XII-160 p., in-8°. Prix : 3 fr. 75.

2. *Die Annexion des Elsass durch Frankreich und Rückblicke auf die Verwaltung des Landes* (1648-1697), von Herm. Freiherrn von Müllenheim-Rechberg. Strassburg, Heitz und Mündel, 1887, 63 p., in-8°. Prix : 1 fr. 90.

3. *Beitræge zur Geschichte vom Fall Strassburg's im Jahre* 1681, von Erich Marcks. Tirage à part de la *Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins*, 1890, 28 p., in-8°.

4. *Louis XIV et l'Église protestante de Strasbourg au moment de la révocation de l'Édit de Nantes* (1685-1686), d'après des documents inédits, par Rod. Reuss. Paris, Fischbacher, 1887, 290 p., in-18. Prix : 3 fr.

5. Rod. Reuss, *Correspondances politiques et chroniques parisiennes adressées à Christophe Güntzer, syndic royal de la ville de Strasbourg* (1681-1685). Paris, Fischbacher, 1890, 142 p., gr. in-8°. Prix : 3 fr.

6. *Dr Johann Dorsch, Professor der Theologie zu Strassburg im* 17. *Jahrhundert*, geschildert von W. Horning. Strassburg, Vomhoff, 1886, 198 p., in-8°. Prix : 3 fr. 25.

7. *Dr Balthasar Bebel, Professor der Theologie und Münsterprediger zu Strassburg im* 17. *Jahrhundert*, von W. Horning. Strassburg, Vomhoff, 1886, 66 p., in-8°. Prix : 1 fr. 90.

8. *Dr Sebastian Schmid von Lampertheim, Professor und Præses des Kir-*

bant à cette exposition nouvelle d'une situation souvent méconnue; elles font connaître en même temps l'esprit du luthéranisme strict qui régnait alors, son attitude ecclésiastique et ses travaux érudits, bien qu'elles ne nous donnent guère que la note admirative à l'égard de leurs héros.

Le travail de M. Paul de Raynal sur le mariage de Louis XV avec Marie Leczinska rentre, dans une certaine mesure au moins, dans le cadre de ce *Bulletin*, car les négociations préliminaires se sont faites sur le sol alsacien, et le mariage officiel fut célébré à Strasbourg. Pour son récit, d'une lecture agréable d'ailleurs, l'auteur aurait pu trouver quelques détails supplémentaires dans les archives strasbourgeoises, en ce qui concerne les fêtes et cérémonies dont le chef-lieu de la province fut alors le théâtre[1].

C'est à l'histoire militaire de l'Alsace au XVIIIe siècle que se rattache la seconde moitié d'un travail, déjà mentionné dans notre dernier *Bulletin*, celui de M. Wissmann, sur les lignes de Wissembourg. Dans ce programme scolaire, l'auteur traite du rôle défensif joué par ces retranchements, établis le long de la Lauter, dans le cours de la guerre de succession d'Espagne, et jusqu'aux campagnes de la Révolution (1705-1793), en réunissant dans les sources imprimées ce qu'il a pu trouver à cet égard, non sans digressions historiques qui l'entraînent parfois bien loin de son sujet spécial[2]. Les autres publications, relatives au XVIIIe siècle, ne touchent qu'incidemment à l'histoire politique proprement dite, mais se rapportent plutôt à l'histoire religieuse, à l'histoire des mœurs, etc. Nous mentionnerons ici le curieux ouvrage du P. Conrad Eubel sur les couvents des minorites d'Alsace, rédigé d'après diverses chroniques manuscrites du P. Müller, de Brisach, du P. Tschamser, de Thann, et autres franciscains qui ont raconté l'histoire des couvents de l'ordre jusqu'à leur sécularisation. Bien qu'il embrasse aussi les périodes antérieures, c'est surtout pour le dernier siècle de leur existence que ce livre renferme des détails nouveaux, l'abbé Merklen n'ayant publié en 1864 que le premier volume de la chronique du P. Malachie Tschamser[3]. Une brochure sur *Charlotte de Landsberg et le sacri-*

chenconvents von Strassburg († 1696), von W. Horning. Strassburg, Vomhoff, 1885, 156 p., in-8°. Prix : 3 fr. 50.

1. Paul de Raynal, *le Mariage d'un roi*, 1721-1725. Paris, Calmann Lévy, 1887, II-352 p., in-18. Prix : 3 fr. 50.

2. *Die Weissenburger Linien* von Karl Wissmann. Theil II. Weissenburg, Burckhardt, 1888, 37 p., in-4°. (Programme du gymnase de Wissembourg.)

3. *Geschichte der oberdeutschen (Strassburger) Minoritenprovinz*, von Konrad Eubel. Würzburg, Bucher, 1886, VI-408 p., in-8°. Prix : 5 fr.

lège de Dorlisheim raconte, d'après le dossier original retrouvé aux archives de Strasbourg, un assez curieux procès fait à une jeune demoiselle de vieille noblesse qui avait mutilé à coups de fusil un crucifix érigé dans un village d'Alsace[1]. Dans un autre opuscule, on trouvera réuni, d'après les originaux des archives et de la bibliothèque municipales de Strasbourg, une série de documents, presque tous inédits, relatifs à la situation légale des protestants d'Alsace; ils nous montrent combien peu le gouvernement de Louis XV, tout comme celui de Louis XIV, s'abstenait de mesures vexatoires et tyranniques contre la liberté de conscience des dissidents alsaciens[2].

Le livre de M. Hermann Ludwig sur *Strasbourg il y a cent ans* nous offre un tableau très animé, très détaillé et généralement très fidèle de la vie politique et littéraire, du mouvement économique, de l'aspect extérieur de Strasbourg aux abords de la Révolution. On le voudrait plus complet sur certains points, notamment sur l'influence française, alors déjà croissante dans tous les milieux, mais on le lira avec plaisir et on le consultera non sans profit[3]. Les opuscules de M. Froitzheim, qui se rapportent à la même époque et traitent surtout des points de détail de la vie de Gœthe, de Lenz, de Léopold Wagner et d'autres écrivains du célèbre cénacle strasbourgeois de 1771, appartiennent plutôt à l'histoire littéraire, mais ils intéressent pourtant l'historien par de nombreux détails, illustrant les mœurs et les coutumes du temps, et tirés de documents de famille, d'actes notariés, etc., que l'auteur a compulsés avec une patience infinie[4].

C'est jusqu'à la limite de l'histoire de l'ancien régime et de l'époque révolutionnaire, et même au delà, que nous mène une étude sur un adepte passablement obscur de l'école des *physiocrates*, Charles de Butré, mort à Strasbourg en 1804, et dont les papiers ont été récemment retrouvés par un heureux hasard. Son activité en Alsace et dans le margraviat de Bade, ses relations avec une série de personnages connus, principalement avec le marquis de Mirabeau, *l'Ami*

1. *Charlotte de Landsperg et le sacrilège de Dorlisheim* (1722-1723), d'après des documents inédits, par Rod. Reuss. Strasbourg, Treuttel et Würtz, 1888, 52 p., in-18. Prix : 0 fr. 75.

2. *Documents relatifs à la situation légale des protestants d'Alsace au XVIIIe siècle*, par Rod. Reuss. Paris, Fischbacher, 1888, 80 p., in-18. Prix : 1 fr. 50.

3. *Strassburg vor hundert Jahren, ein Beitrag zur Kulturgeschichte*, von Hermann Ludwig. Stuttgart, Frommann, 1888, XII-347 p., in-8°. Prix : 5 fr.

4. *Lenz, Gœthe und Cleophe Fibich von Strassburg*, von Dr Joh. Froitzheim. Strassburg, Heitz und Mündel, 96 p., in-8°. Prix : 3 fr. 10. — Id., *Zu Strassburg's Sturm und Drangperiode*, ibid., 88 p., in-8°. Prix : 2 fr. 50. — Id., *Gœthe und Hein. Leopold Wagner*, ibid., 1889, 68 p., in-8°. Prix : 1 fr. 90.

des hommes, y sont racontées d'après les débris de sa correspondance venus jusqu'à nous[1]. Les *Essais* de M. Rathgeber nous mettent en plein dans l'histoire de la Révolution elle-même. Ce sont des études détachées qui, pour la plupart, ont paru dans divers journaux et revues littéraires, esquissant à grands traits la biographie de personnages connus pour la plupart, tels que le cardinal de Rohan, Kléber, Euloge Schneider, le feld-maréchal Wurmser, Rewbell, le membre du Directoire, etc. Ce sont les notices sur les individualités plus obscures du volume, celles sur Bernard de Türckheim, l'époux de la *Lili* de Gœthe, le négociant piétiste Wegelin, etc., qui intéresseront davantage, parce qu'elles présentent seules des détails inconnus à ceux qui ont étudié quelque peu cette époque de l'histoire d'Alsace[2]. La conférence de M. W. Faber sur Euloge Schneider, le fameux vicaire épiscopal de Strasbourg, l'accusateur public du tribunal révolutionnaire du Bas-Rhin, n'est qu'une compilation de faits depuis longtemps connus[3]. La vie de cet ex-moine défroqué d'outre-Rhin n'est qu'un épisode curieux de l'histoire ecclésiastique, autant que politique d'alors. Un rapide tableau d'ensemble de la situation de l'Église d'Alsace pendant l'ère révolutionnaire a été retracé par M. J. Schneider comme avant-coureur d'un ouvrage plus considérable, auquel travaille depuis longtemps l'auteur[4]. C'est également aux luttes si âpres entre le clergé catholique d'Alsace, les prêtres constitutionnels et les jacobins de Strasbourg qu'est consacré en majeure partie l'ouvrage sur la *Cathédrale de Strasbourg pendant la Révolution (1789-1802)*, où les faits ont été groupés tout naturellement autour du sanctuaire principal de la métropole alsacienne, dont les destinées changeantes symbolisent les actes successifs du grand drame politique et religieux[5]. M. F. Teicher, capitaine dans l'armée bavaroise, a brièvement retracé la biographie de Kléber, essayant de compléter l'ouvrage de Pajol pour le séjour du célèbre

1. *Charles de Butré, un physiocrate tourangeau en Alsace et dans le margraviat de Bade*, d'après ses papiers inédits, par Rod. Reuss. Paris, Fischbacher, 1887, 214 p., in-8°. Prix : 5 fr.

2. *Elsæssische Geschichtsbilder aus der franzœsischen Revolutionszeit*, von Jul. Rathgeber. Basel, Schneider, 1886, IV-240 p., in-8°. Prix : 5 fr.

3. *Eulogius Schneider, der œffentliche Anklæger beim Revolutionsgericht*, Vortrag von C.-W. Faber. Mulhausen, Bufleb, 1886, 52 p., in-8°. Prix : 1 fr. 25.

4. *Die elsæssische Kirche in der Zeit der franzœsischen Revolution*, von J. Schneider. Strassburg, Heitz und Mündel, 1889, 42 p., in-16. Prix : 0 fr. 35.

5. *La Cathédrale de Strasbourg pendant la Révolution. Études sur l'histoire politique et religieuse de l'Alsace* (1789-1802), par Rod. Reuss. Paris, Fischbacher, 1888, XII-659 p., in-16. Prix : 5 fr.

général à l'Académie de Munich et en Autriche[1]. Un dernier ouvrage qu'on peut rattacher à la période révolutionnaire, et dont le contenu se déroule encore à travers les années de l'Empire, ce sont les aimables *Souvenirs d'Alsace*, qui renferment un fragment du *Journal* de Mlle Octavie de Berckheim, intéressant surtout pour l'époque de la Terreur, et de nombreuses lettres d'elle-même et de ses sœurs; elles permettent de juger, d'une façon très immédiate et très fidèle, des dispositions d'esprit des couches sociales supérieures en Alsace sous le Directoire, le Consulat et l'Empire. On n'y trouvera guère relatés de faits d'importance politique, mais les causeries intimes des jeunes filles et des jeunes femmes, que M. Godet recommande aux sympathies du public, seront parcourues avec plaisir, malgré une certaine monotonie, presque inévitable dans des recueils trop touffus de ce genre[2]. L'ouvrage de M. Muehlenbeck sur les *Origines de la Sainte Alliance*, qui aurait pu s'appeler plus simplement *Étude sur Mme de Krudener et ses principaux adeptes*, touche également à l'histoire alsacienne de cette époque; c'est à Sainte-Marie-aux-Mines que la célèbre baronne vint se retirer pendant un temps assez long avec son acolyte Fontaines, l'ancien commissaire révolutionnaire, devenu plus tard pasteur dans le Palatinat. Le livre de M. Mühlenbeck témoigne de recherches approfondies sur une matière assurément curieuse, encore que la tournure de son esprit soit peut-être un peu trop sceptique pour juger équitablement cet épisode bizarre de l'histoire du mysticisme moderne[3].

L'histoire contemporaine est maigrement représentée, ce qui s'explique par bien des raisons qu'il est sans doute inutile de détailler ici. M. Sieffermann nous donne une réimpression du *Procès des accusés du Haut-Rhin*, inculpés d'une tentative d'insurrection, contrecoup de l'émeute de Ledru-Rollin au Conservatoire des arts et métiers (juin 1849). Cette affaire, plaidée devant la cour d'assises de Besançon, et qui se termina par l'acquittement des accusés, en novembre 1849, nous intéresse surtout parce que, parmi ces derniers, se trouvaient deux futurs érudits, MM. Xavier Mossmann et Liblin, qui s'essayaient alors à faire de l'histoire avant de l'écrire[4]. M. Ch. Stæh-

1. *General Kleber, ein Lebensbild*, von F. Teicher. Strassburg, Heitz und Mündel, 1890, 48 p., in-8°. Prix : 1 fr. 50.

2. *Souvenirs d'Alsace, correspondance des demoiselles de Berckheim et de leurs amies*, avec préface de M. Ph. Godet. Paris, Monnerat, 1889, XIX-325, 347 p., in-18. Prix : 7 fr.

3. E. Muehlenbeck, *Études sur les origines de la Sainte Alliance*. Paris, Vieweg, 1888, XXII-332 p., in-8°. Prix : 7 fr. 50.

4. *Procès des accusés du Haut-Rhin dans l'affaire du 14 juin 1849. Cour*

LING a fait paraître le second volume de son *Histoire contemporaine de Strasbourg et de l'Alsace*, qui embrasse les années 1853-1872; il nous y donne plutôt un résumé des événements d'alors, basé sur des extraits de la presse locale de cette époque, que les impressions vivantes et les souvenirs personnels d'un témoin[1]. C'est cette dernière qualité, précisément, qui donne un intérêt particulier aux ouvrages qui suivent, tous relatifs à la campagne de 1870 en Alsace. Le récit de M. Edgar HEPP, sous-préfet de Wissembourg au moment de la guerre, nous fournit des preuves irréfutables et frappantes de l'impéritie du gouvernement impérial au moment même où il jouait son existence[2]. Les dépositions de MM. Beaunis et Sarrazin, tous deux professeurs à l'École de médecine de Strasbourg et tous deux chargés de diriger des ambulances militaires au début de la campagne, se rencontrent, elles aussi, bien que rédigées dans des dispositions d'esprit bien différentes, dans l'appréciation des mesures lamentablement insuffisantes qui paralysèrent alors toutes les activités et préparèrent tous les désastres. Les *Impressions de campagne* de M. BEAUNIS, écrites il y a dix-huit ans déjà, se rapportent dans leur première partie au siège de Strasbourg; vivantes, elles manquent pourtant d'impartialité par moments et ne sont pas exemptes d'illusions[3]. Les *Récits* du docteur SARRAZIN, dont les soixante premières pages rentrent seules d'ailleurs dans notre cadre (batailles de Wissembourg et de Wœrth), sont d'un ton plus calme, d'un esprit plus clairvoyant, énergiquement hostile aux « clichés de convention patriotiques » et désireux surtout d'être utile et véridique[4]. Une petite brochure de M. Édouard SPACH nous raconte le bombardement et la prise du fort vosgien de Lichtenberg, en août 1870, bombardement dont il fut, en voisin immédiat, le témoin oculaire[5]. Deux autres publications nous racontent la bataille de Frœschwiller. L'une, simple brochure, s'attache surtout à fixer le rôle singulier que joua dans les

d'assises de Besançon. Strasbourg, Noiriel; Colmar, Barth, 1889, in-18. Prix : 3 fr.

1. *Histoire contemporaine de Strasbourg et de l'Alsace*, par Charles Staehling, tome II (1853-1872). Nancy, Berger-Levrault, 1887, VII-463 p., in-8°. Prix : 6 fr.

2. *Wissembourg au début de la guerre, récit d'un sous-préfet*, par Edgar Hepp. Paris, Berger-Levrault, 1887, 118 p., in-8°. Prix : 3 fr.

3. *Impressions de campagne* (1870-1871), par A. Beaunis. Paris, F. Alcan, 1887, VII-304 p., in-18. Prix : 3 fr. 50.

4. C. Sarrazin, *Récits sur la dernière guerre franco-allemande*. Paris, Berger-Levrault, 1887, XIII-327 p., in-18. Prix : 3 fr. 50.

5. *Wie Schloss Lichtenberg zur Ruine wurde*. Kriegserlebnisse von Eduard Spach. Strassburg, Heitz und Mündel, 1888, 59 p., in-8°. Prix : 1 fr. 25.

journées des 5 et 6 août le corps de Failly[1]; l'autre est un mémoire stratégique et tactique émanant d'un homme du métier, et qui détaille, en même temps qu'il les critique, toutes les opérations des deux armées et les péripéties de la lutte d'après les documents, tant allemands que français[2].

Ce qui s'est publié sur l'histoire la plus récente de l'Alsace, depuis la signature du traité de Francfort, jusqu'à ce jour, tant d'un côté que de l'autre des Vosges, appartient au domaine de la politique courante et n'a point à figurer dans un compte-rendu uniquement consacré aux travaux qui relèvent ou prétendent au moins relever de la science historique. Nous mentionnerons seulement, en passant, une série de biographies contemporaines, qui trouveraient difficilement place en un autre endroit et qu'il vaut mieux énumérer avant de passer à l'histoire locale. Les *Biographies alsaciennes*, publiées à Colmar, par M. Angel Ingold, continuent à paraître, avec portraits photographiques, en livraisons régulières; elles donnent chaque année vingt-quatre notices de personnages alsaciens, contemporains pour la plupart, qui ont ou bien marqué dans l'histoire générale, politique ou scientifique de la France, ou joué un rôle plus modeste dans le mouvement intellectuel ou bien économique de leur province natale. C'est un supplément local au *Dictionnaire des contemporains*[3]. Parmi les biographies isolées que ces dernières années ont vu paraître, la plus volumineuse et l'une des mieux faites est celle de Jean-George Kastner, de l'Institut, le compositeur et l'archéologue musical bien connu; elle est due à M. Hermann Ludwig, qui a consacré plusieurs années à tirer des papiers du défunt, non seulement une histoire de sa vie et de ses œuvres, mais encore l'histoire du mouvement artistique et des idées de son temps[4]. M. Gerold a fait paraître des fragments d'une autobiographie curieuse de M. Frédéric Bruch, qui fut pendant trente-cinq ans doyen de la Faculté de théologie protestante de Strasbourg; l'on y trouvera surtout un tableau très vivant de l'état du Palatinat durant les guerres de la Révolution[5]. M. Hackenschmidt

1. *La Journée du 6 août 1870*, par un Lorrain. Frœschwiller-Forbach. Paris, Dentu, 1887, 45 p., in-8°. Prix : 1 fr.

2. *Relation de la bataille de Frœschwiller*. Paris, Berger-Levrault, 1889, 168 p., in-8°. Prix : 3 fr. 50.

3. *Biographies alsaciennes*, 4e, 5e séries. Colmar, Antoine Meyer, 1886-1890. (Prix de la livraison : 4 fr.; abonnement annuel : 24 fr.)

4. *Johann Georg Kastner, ein elsässischer Tondichter, sein Werden und Wirken*, von Hermann Ludwig. Leipzig, Breitkopf und Hærtel, 1886, XVIII-421, in-8° avec planches. Prix : 30 fr.

5. *Kindheit und Jugenderinnerungen*, von Dr Friedrich Bruch, mitgetheilt

et Mme L. Rœhrich ont rédigé, à des points de vue divers, le tableau de la vie du pasteur Haerter, l'un des principaux représentants du Réveil en Alsace[1], et la biographie du pasteur Horning, autre chef de parti religieux du protestantisme local, a été donnée par son fils[2]. M. Xavier Mossmann a retracé dans un volume, écrit avec une compétence technique rare chez un érudit, et en s'inspirant des souvenirs émus d'une amitié fidèle, l'existence si bien remplie du grand industriel mulhousien, M. Frédéric Engel-Dollfus, qui fut un protecteur éclairé des sciences historiques[3]. Une biographie analogue, qui fait revivre à nos yeux la vie industrielle et champêtre des petites vallées vosgiennes d'il y a soixante-dix ans et les souvenirs de l'invasion de 1814, c'est celle de M. Ch. Durot, rédigée par sa fille[4]. Enfin l'on peut mentionner ici la biographie de Mme André Walther, qui appartenait à d'autres égards au protestantisme parisien; car le général Walther, son père, était né à Obenheim, en Alsace[5].

Le nombre des travaux relatifs à l'histoire des principales localités de l'Alsace est considérable, cette fois, et beaucoup d'entre eux sont d'une valeur durable. En nous occupant d'abord des publications qui se rattachent à l'histoire de Strasbourg, nous mentionnerons en première ligne le quatrième volume de l'*Inventaire sommaire des archives communales*, rédigé par feu M. J. Brucker, archiviste de la ville. Il renferme ce qu'on appelle *le fonds du prêteur*, c'est-à-dire l'analyse des documents relatifs à l'administration de la ville libre depuis 1681 jusqu'en 1789. Le volume nous fournit dans ses rubriques, où les matières administratives sont distribuées par ordre alphabétique, une mine aussi riche que peu exploitée pour l'histoire de l'administration comme pour celle du mouvement économique et des mœurs strasbour-

von Th. Gerold. Strassburg, Heitz und Mündel, 1889, VIII-112 p., in-8°. Prix : 3 fr. 15.

1. Chr. Hackenschmidt, *Bilder aus dem Leben von Franz Heinrich Hærter, Beitrag zur Geschichte des geistlichen Lebens im Elsass.* Strassburg, Heitz und Mündel, 1888, 67 p., in-8°. Prix : 1 fr. — *Le Pasteur Hærter*, par Mme L. Rœhrich. Paris, Fischbacher, 1889, 112 p., in-18. Prix : 1 fr. 50.

2. *Friedrich Theodor Horning, Lebensbild eines Strassburger Pfarrers im 19. Jahrhundert*, von W. Horning, 4e édit. Strassburg, Vomhoff, 1885, 422 p., in-8°. Prix : 6 fr. 25.

3. *Un industriel alsacien. Vie de F. Engel-Dollfus* (1818-1883), par X. Mossmann. Mulhouse, Brüstlein, 1886, 249 p., in-4°. Prix : 5 fr.

4. *Souvenirs d'un grand-père, fragment d'autobiographie*, par Mme Ernest Rœhrich. Paris, Fischbacher, 1883, VIII-167 p., in-18. Prix : 2 fr.

5. *Madame André Walther*, 1807-1886. Paris, Fischbacher, 1889, 1 vol., gr. in-8°. Prix : 5 fr.

geoises au XVIIIe siècle[1]. La topographie de Strasbourg a été étudiée à fond dans un volume dû à la collaboration de nombreux savants et publiée par M. J. KRIEGER. Bien que conçu principalement au point de vue sanitaire et médical, cet ouvrage détaillé n'en intéresse pas moins, par bien des points, l'histoire locale; une édition nouvelle vient d'en paraître avec quelques additions et rectifications nécessaires[2]. C'est également à la topographie strasbourgeoise que se rattache le savant travail de M. Charles SCHMIDT sur les noms des rues et des maisons de la ville, au moyen âge, dont une réimpression, considérablement augmentée, a été la bienvenue; l'édition originale, datant de 1871, était depuis longtemps épuisée[3].

L'histoire d'Argentorat à l'époque romaine n'a guère tenté que M. Édouard ENGELHARDT, qui dans deux brochures, tirages à part de la *Revue alsacienne*, a entrepris d'expliquer la formation de la cité de Strasbourg par l'agglomération des vivandiers des légionnaires campés dans le voisinage[4], et nous a donné plus tard un aperçu sur « les collèges des nautes gallo-romains, » à propos de la tribu des bateliers de Strasbourg, dont il esquisse l'histoire[5]. La *Société des monuments historiques d'Alsace* avait décidé, il y a quelques années déjà, de recueillir, autant que possible, les débris des chroniques strasbourgeoises inédites, dont les originaux ont été consumés presque tous lors du bombardement de 1870 et l'incendie de nos bibliothèques. Deux volumes de ces fragments ont paru depuis. Le premier, dû à M. le chanoine DACHEUX, renferme une *Petite Chronique de la cathédrale*, datant de la fin du moyen âge, et les restes de la *Chronique de Sébald Büheler*, peintre et bourgeois de Strasbourg; ces restes sont particulièrement intéressants puisque Büheler est le seul narrateur catholique contemporain de la Réforme qui puisse nous servir à contrôler les chroniqueurs plus nombreux de tendances opposées[6].

1. *Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Strasbourg antérieures à* 1790, rédigé par J. Brucker, t. IV. Strasbourg, Fischbach, 1886, 297 p., in-4°. (Avec registre alphabétique pour l'ensemble des quatre volumes.)

2. *Topographie der Stadt Strassburg, nach ærtzlich-hygienischen Gesichtspunkten* bearbeitet, redigiert von Dr J. Krieger. Strassburg, Schmidt (Bull), 1885, x-496 p., in-8°. — *Id.*, 2e édit., 1889, VIII-516 p., in-8°. Prix : 12 fr. 50.

3. *Strassburger Gassen = und Hæusernamen im Mittelalter* (von Carl Schmidt), Zweite Auflage. Strassburg, Schmidt (Bull), 1888, II-206 p., in-8°. Prix : 5 fr.

4. *Les Canabenses et l'origine de Strasbourg* (*Argentoratum, Trœmis*), par Ed. Engelhardt, ministre plénipotentiaire. Paris, Berger-Levrault, 1886, 14 p., in-8°.

5. *La Tribu des bateliers de Strasbourg et les collèges des nautes gallo-romains*, par le même. Paris, Berger-Levrault, 1887, 28 p., in-8°.

6. *Fragments des anciennes chroniques d'Alsace.* I. *La petite chronique de*

Le plus important, le plus complet au moins, dans l'état actuel, de ces derniers est l'ingénieur Daniel Specklin, qui fortifia Strasbourg dans la seconde moitié du XVIe siècle, et réunit les matériaux pour une histoire de Strasbourg. Ce sont les débris de ces *Collectanées* de Specklin, puisés dans une série de manuscrits et d'extraits divers, qui forment le second volume des *Fragments des anciennes chroniques d'Alsace*[1]. Il faut signaler encore une étude de M. Dacheux, sur un manuscrit de la chronique de Kœnigshoven retrouvé récemment à la bibliothèque du grand séminaire, et qui complète nos connaissances bibliographiques sur ce chroniqueur du XVe siècle, le plus connu de tous ceux de l'Alsace au moyen âge[2]. La *Petite Chronique strasbourgeoise*, qui va de 1424 à 1615, renferme principalement des notices topographiques ou relatives plutôt à l'histoire des mœurs et des coutumes qu'aux événements historiques proprement dits[3].

L'*Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, dont nous avons plus longuement parlé dans notre dernier bulletin, s'est enrichi de deux nouveaux volumes. Le tome II (le tome III avait déjà paru), publié par M. W. Wiegand, archiviste de la basse Alsace, renferme les documents politiques relatifs à l'histoire de la ville libre, depuis sa lutte avec l'évêque Walther de Geroldseck, jusqu'à l'établissement d'un régime plus démocratique dans la cité (1266-1332). Sur les 530 pièces qu'il renferme, près de 400 étaient restées inédites, et permettent dorénavant d'entrer bien plus avant dans le détail des péripéties intérieures comme extérieures de cette période de l'histoire strasbourgeoise. La seconde moitié du tome IV (la première moitié paraîtra plus tard) contient les *Constitutions* postérieures de la ville, les codes des lois civiles et criminelles, les listes des fonctionnaires épiscopaux et municipaux au moyen âge, et des notices relatives à l'historique de leurs fonctions, leur compétence et leurs attributions. Ce demi-volume de l'*Urkundenbuch* est dû à MM. Aloyse Schulte et G. Wolfram. Il rendra, lui aussi, de notables services aux futurs historiens de Stras-

la cathédrale. La chronique strasbourgeoise de Sebald Büheler, fragments recueillis par l'abbé L. Dacheux. Strasbourg, Herder et Cie, 1887, 149 p., gr. in-8°. Prix : 3 fr. 50.

1. *Fragments des anciennes chroniques d'Alsace.* II. *Les Collectanées de Daniel Specklin, chronique strasbourgeoise du XVIe siècle*, fragments recueillis par Rod. Reuss. Strasbourg, Noiriel, 1890, II-585 p., gr. in-8°. Prix : 10 fr.

2. *La Chronique de la maison de l'Œuvre-Notre-Dame.* Étude sur un manuscrit de la Chronique de Kœnigshoven, par l'abbé Dacheux. Strasbourg, R. Schultz, 1887, 12 p., gr. in-8°, avec planches.

3. *Kleine Strassburger Chronik, denckwürdige Sachen allhie in Strassburg vorgeloffen*, etc. (1424-1615), herausg. von Rud. Reuss. Strassburg, Heitz und Mündel, 1889, IX-39 p., gr. in-8°. Prix : 1 fr. 90.

bourg[1]. On peut signaler comme un premier fruit de cette publication la dissertation de M. O. Jæger sur la nature juridique de la propriété foncière à Strasbourg, durant le moyen âge, travail neuf et intéressant, auquel un peu plus de netteté dans les conclusions aurait donné encore plus de mérite[2]. Les archives municipales ont également fourni les matériaux pour la dernière publication du regretté M. Brucker, qui n'a pas même eu la satisfaction de mettre lui-même au jour ces *Ordonnances du Magistrat,* relatives aux sphères les plus diverses de la vie publique et privée, qu'il collectionnait depuis des années, dans le dépôt confié à ses soins. Ce recueil restera, à côté des quatre volumes de son *Inventaire,* comme un monument durable de l'activité modeste mais féconde de l'archiviste strasbourgeois, et rendra de grands services aux économistes et aux jurisconsultes, comme aux historiens locaux[3]. C'est aussi principalement au moyen âge que se rapporte la seconde partie du travail de M. Kindler de Knobloch, intitulé le *Livre d'or de Strasbourg* et consacré à l'énumération, par ordre alphabétique, des familles nobles et patriciennes de la ville libre. Fruit de recherches longues et consciencieuses, ce travail pèche malheureusement par la disposition des matériaux et ne rendra pas tous les services que l'auteur aurait pu fournir avec la même somme de travail[4]. L'histoire du moyen âge peut revendiquer enfin le volume, magnifiquement imprimé, de M. Hermann Ludwig sur les *Entrées des empereurs et rois d'Allemagne à Strasbourg,* volume publié par le gouvernement à l'occasion d'une entrée pareille. C'est principalement à l'histoire des XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles que se rapportent les « pages d'histoire » retracées, d'une plume élégante, par l'auteur, d'après les chroniques contemporaines, et richement illustrées[5].

1. *Urkundenbuch der Stadt Strassburg.* Zweiter Band. Politische Urkunden von 1266 bis 1332, bearbeitet von W. Wiegand. Strasburg, Trübner, 1886, VI-482 p., in-4°. Prix : 30 fr. — Vierter Band, zweite Hælfte. Stadtrechte und Aufzeichnungen über bischœflich-stædtische und bischœfliche Aemter von Al. Schulte und G. Wolfram. Strassburg, Trübner, 1888, 309 p., in-4°. Prix : 20 fr.

2. *Die Rechtsverhæltnisse des Grundbesitzes in der Stadt Strassburg, wæhrend des Mittelalters* von Otto Jæger. Strassburg, Fischbach, 1888, 56 p., in-8°. (Dissertation académique.)

3. *Strassburger Zunft-und Polizeiordnungen des* 14. *und* 15. *Jahrhunderts,* aus den Originalien des Stadtarchives ausgewaehlt und zusammengetellt von J. Brucker. Strassburg, Trübner, 1889, XII-625 p., gr. in-8°. Prix : 15 fr.

4. *Das goldene Buch von Strassburg,* von J. Kindler von Knobloch. Zweiter Theil (p. 195-478). Wien, Gerold's Sohn, 1886, in-8°, avec planches. Prix : 15 fr.

5. *Deutsche Kaiser und Kœnige in Strassburg, Blætter aus der Geschichte der Westmark des Reiches,* von Hermann Ludwig. Strassburg, Schmidt (Bull), 1889, II-228 p., in-4°, avec illustr. Prix : 33 fr. 75.

M. O. Winckelmann a fait paraître le second volume de la *Correspondance politique du Magistrat de Strasbourg à l'époque de la Réforme,* inaugurée, il y a huit ans, par M. Virck. Ce nouveau tome de l'important recueil embrasse les années 1531 à 1539, et nous fait connaître avant tout la politique des princes protestants d'Allemagne, depuis la fondation de la ligue de Smalkalde; il présente une abondance de renseignements nouveaux dans la longue série de ses documents inédits, empruntés principalement aux archives de Strasbourg. M. Winckelmann a annoté son dossier d'une façon sobre, mais très suffisante pour l'utiliser en connaissance de cause. C'est un travail qui n'intéresse d'ailleurs pas seulement l'Alsace, mais encore l'histoire générale du temps, Strasbourg étant alors un centre d'informations important, où se croisaient les négociations diplomatiques les plus diverses[1].

Le trois cent cinquantième anniversaire de la fondation du Gymnase protestant, créé en 1538, a donné lieu à la publication d'un certain nombre de travaux relatifs à l'histoire de l'enseignement à Strasbourg. M. Ch. Engel a traité de l'instruction primaire au moyen âge et dans la première moitié du XVIe siècle[2], et des études secondaires à Strasbourg jusqu'à la création du Gymnase[3]. Basés sur des documents empruntés aux archives de Saint-Thomas, ces deux opuscules renferment, en un nombre restreint de pages, des données exactes et nouvelles et la première esquisse un peu complète sur la matière. Dans la *Festschrift* volumineuse publiée par le corps enseignant de l'École de Sturm, nous relèverons, en laissant de côté les nombreux mémoires philologiques, géographiques, scientifiques, etc., étrangers à l'Alsace, l'étude très approfondie de M. Veil sur les origines pédagogiques de Jean Sturm et ses relations avec les humanistes des Pays-Bas; le travail de M. Engel sur les débuts du Gymnase et celui de M. Zwilling, très curieux aussi, sur l'enseignement du français à Strasbourg avant la Révolution, enfin les notes de M. Crueger sur les comédies scolaires locales au XVIe et au XVIIe siècle[4].

1. *Politische Correspondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Reformation.* Zweiter Band (1531-1539), bearbeitet von Otto Winckelmann. Strassburg, Trübner, 1887, XXXII-736 p., in-8°. Prix : 22 fr. 50.

2. *Les commencements de l'instruction primaire à Strasbourg au moyen âge et dans la première moitié du XVIe siècle,* par Charles Engel. Paris, Fischbacher, 1889, 47 p., in-8°. Prix : 1 fr. 25.

3. *Das Schulwesen in Strassburg, vor der Gründung des protestantischen Gymnasiums,* 1538, von Carl Engel. Strassburg, Heitz und Mündel, 1886, 75 p., in-4°. Prix : 3 fr. 75.

4. *Festschrift zur Feier des 350 jaehrigen Bestehens des protestantischen*

Nous terminerons cet aperçu rapide des publications relatives à la métropole de l'Alsace en mentionnant la notice commémorative illustrée de M. Aimé Reinhard sur la vieille église des dominicains, le *Temple-Neuf*[1], et les deux brochures consacrées par M. G. Horning à l'histoire de l'église de Saint-Pierre-le-Jeune, ainsi qu'à son importance archéologique[2].

M. A. Bernoulli a donné une édition nouvelle de la plus ancienne chronique allemande de Colmar, texte fort court d'ailleurs (elle date de 1400-1450), et édité déjà, mais incomplètement, par M. Julien Sée dans l'*Alsatia* de Streber, en 1874. Il y a joint des notes historiques et une introduction critique détaillée[3]. L'ouvrage de M. Ch. Foltz est une espèce de topographie du chef-lieu de la Haute-Alsace, compilation de détails historiques, de notes archéologiques et d'anecdotes diverses, faite par un Colmarien versé dans le passé de sa ville natale et illustrée de fort jolis croquis[4]. M. Gfroerer a entrepris, dans le programme scolaire de Ribeauvillé, des études sur l'organisation des villes libres alsaciennes au temps de l'empereur Frédéric II. Un de ses mémoires s'occupe de la constitution de Colmar[5], bien que les travaux récents de M. Mossmann n'eussent guère laissé à faire sur ce terrain. C'est le Colmar contemporain et les faits divers qui se rattachent à son histoire, de 1814 à 1871, que nous font connaître les récits de M. Kaeppelin, ancien professeur de physique et de chimie au collège de cette ville. Les mémoires du respectable savant, récemment décédé à Caen, et recommandés par une préface de M. Jean Macé, rappelleront au public des événements qui, pour les générations nouvelles, ne sont déjà plus qu'un lointain souvenir[6].

Gymnasiums zu Strassburg. Strassburg, Heitz und Mündel, 1888, VI-392, 291 p., gr. in-8°. Prix : 12 fr. 50.

1. *Le Temple-Neuf à Strasbourg*, notice commémorative, par Aimé Reinhard. Strasbourg, Fischbach, 1888, 58 p., in-fol. oblong, avec illustr. Prix : 2 fr. 50.

2. *Urkundliches über die Jung-Sankt-Peterkirche und Gemeinde*, I. Strassburg, Vomhoff, 1888, VIII-116 p., in-8°. — *Die Jung St-Peterkirche und ihre Kapellen, eine archæologische Studie*, von W. Horning. Strassburg, Vomhoff, 1890, 60 p., in-8°, avec planches.

3. *Die ælteste deutsche Chronik von Colmar*, herausgegeben von August Bernoulli. Colmar, J.-B. Jung, 1888, 42 p., in-8°. Prix : 1 fr. 75.

4. *Souvenirs historiques du vieux Colmar, suivis d'une courte notice biographique des hommes distingués de cette ville*, par Charles Foltz. Colmar, Barth, 1887, 423 p., gr. in-8°. Prix : 20 fr.

5. *Die Entstehung der Reichsstædte zwischen Basel und Strassburg unter Friedrich II. Das Colmarer Recht*, von Franz Gfrœrer. Rappoltsweiler, Brunschwig, 1886, 16 p. in-4°.

6. R. Kæppelin, *Colmar de* 1814 *à* 1870, *récits d'un vieux Colmarien*. Paris, Schlæber, 1889, XII-305 p., in-18. Prix : 5 fr.

L'histoire de Mulhouse nous ramène au beau *Cartulaire* de M. Xavier Mossmann, dont le quatrième et le cinquième volume ont paru depuis notre dernier bulletin. Ils embrassent la fin du XVe siècle et la majeure partie du XVIe, depuis le moment des querelles décisives entre le dernier duc de Bourgogne et la maison d'Autriche, au sujet de la haute Alsace, jusqu'à l'intervention directe des *Eidgenossen* suisses dans les querelles internes de Mulhouse (1586). Le recueil monumental de l'archiviste colmarien s'achemine rapidement, comme on voit, vers sa fin; un sixième et dernier volume terminera ce vaste travail qui permettra dorénavant d'écrire l'histoire de Mulhouse avec des développements tout nouveaux, et une sûreté d'informations impossible jusqu'ici[1]. Cette histoire scientifique, ce n'est pas M. Émile Schneider qui l'a écrite; il n'avait pas d'ailleurs la prétention de l'écrire. Son volume est un résumé des travaux analogues antérieurs, rédigé pour cette portion du grand public qui ne pouvait pas lire les travaux français des La Sablière, Metzger, etc., et qui ne trouvait plus en librairie les ouvrages plus anciens, et devenus rares, de Mieg et de Graf[2]. La brochure de M. Rettig sur les rapports entre Mulhouse et les cantons helvétiques, avant les guerres de Bourgogne, est une simple conférence dont la collection des *Eidgenœssische Abschiede* et le *Cartulaire* ont fourni les éléments[3].

Nous pourrons passer plus rapidement sur un certain nombre de travaux relatifs à d'autres localités alsaciennes. M. Ney a entrepris d'écrire l'histoire de l'antique forêt de Haguenau d'après les documents, inexplorés jusqu'ici, des archives de la basse Alsace; les deux premiers fascicules de cet intéressant travail ont paru et nous mènent de 1065 à 1791[4]. M. Scheid a fait paraître en brochure son *Histoire des Juifs à Haguenau*, publiée dans la *Revue des études juives*[5]; l'histoire la plus récente enfin de cette ville est résumée dans un

1. *Cartulaire de Mulhouse*, par X. Mossmann. Strasbourg et Colmar, Barth, t. IV, 1887, VIII-589 p., in-4°; t. V, 1889, XIII-596 p., in-4°. Prix du volume : 25 fr.

2. *Geschichte der Stadt Mülhausen im Elsass*, von Emil Schneider. Mülhausen, Brinkmann, 1888, VII-347 p., in-8°. Prix : 10 fr.

3. *Die Beziehungen Mülhausens zur Schweizerischen Eidgenossenschaft bis zu den Burgunderkriegen*, von Georg Rettig. Bern, Schmid, 1888, 39 p., in-8°.

4. *Geschichte des Heiligen Forstes bei Hagenau im Elsass*, nach den Quellen bearbeitet von C.-E. Ney, Oberförster. Strassburg, Heitz und Mündel, 1888-1889, 114 p., 158 p., in-8°. Prix : 5 fr.

5. *Histoire des Juifs de Haguenau*, par E. Scheid. Paris (Extr. de la *Revue des études juives*), 1885, 57 p., in-8°.

tableau statistique de M. Xav. Nessel[1]. M. A. Thomas a continué ses études sur l'histoire de Barr, la petite ville au pied des Vosges, et raconté ses destinées du xe au XVIIe siècle[2]. Le coquet volume de M. Maurice SCHAEFFER, *A travers Obernai*, est avant tout descriptif, mais il renferme un chapitre d'histoire, qui résume la savante et volumineuse *Histoire d'Obernai* de M. l'abbé Gyss[3]. Un travail où manque une critique assez sévère vis-à-vis des traditions locales les plus anciennes, et trop influencé par une antipathie profonde pour les idées modernes, mais riche pourtant en renseignements nouveaux, et fait avec conscience, c'est celui de M. l'abbé NARTZ sur le val de Villé et les localités modestes cachées dans ce coin reculé des Vosges[4]. Nous y joindrons le volume de M. DE CASTEX sur la seigneurie de Tannviller en Alsace, domaine de sa famille[5]. Le même amour du coin de terre natal a poussé un jeune praticien à consacrer une partie de ses loisirs professionnels à raconter le passé de la ville et de l'abbaye de Münster au val Saint-Grégoire, en style populaire, mais non sans recherches personnelles[6]. Un éditeur anonyme a mis au jour une description de la ville de Guebviller rédigée par J. P. Deckh, fonctionnaire municipal de cette ville, vers 1785, sans y ajouter de notes ni d'introduction quelconque, mais avec un luxe typographique presque inutile pour une publication si peu documentée[7]. Les recherches posthumes de M. BERNHARD sur l'histoire de Ribeauvillé ont trouvé au contraire un éditeur modèle en M. Mossmann, qui a, non seulement établi le texte définitif de l'auteur défunt, mais a enrichi son volume d'une introduction substantielle[8]. Il n'est

1. *Bericht über die Gemeindeverwaltung der Stadt Haguenau für die Jahre* 1871-1888, mit geschichtlichen Rückblicken, von Xav. Nessel. Hagenau, Gilardone, 1889, 115 p., in-8°.

2. *Beitrœge zur Geschichte der Herrschaft Barr*, von Barnim Thomas, Thl. II. Barr, Gaudemar, 1888, 29 p., in-4°. (Programme de la *Realschule*, de Barr.)

3. *A travers Obernai*, par Maurice Schæffer. Strasbourg, Noiriel, 1887, VIII-131 p., in-18, avec planches. Prix : 5 fr.

4. *Le Val de Villé, recherches historiques*, par l'abbé Th. Nartz, ancien curé de Steige. Strasbourg, Bauer, 1887, VIII-541 p., in-8°. Prix : 6 fr. 25.

5. *Histoire de la seigneurie lorraine de Tanviller en Alsace*, par Maurice de Castex. Paris, Berger-Levrault, 1887, 247 p., in-8°. Prix : 6 fr.

6. *Die Stadt und das Thal Münster im Sankt-Gregorienthale*, von Dr Friedrich Hecker, prakt. Arzt. Münster, Beck, 1890, VIII-192 p., in-8°. Prix : 3 fr. 75.

7. *Beschreibung der Stadt Gebweiler, geschrieben durch Johann Paulus Deckh, Schulteiss zu Gebweiler*. Gebweiler, Boltze, 1887, 190 p., gr. in-8°. Prix : 10 fr.

8. Bernard Bernhard, *Recherches sur la ville de Ribeauvillé*, publiées par X. Mossmann. Colmar, Barth, 1888, XIV-384 p., in-8°. Prix : 10 fr.

pas jusqu'à des villages ignorés[1] ou même disparus de la basse Alsace[2] qui n'aient trouvé leur historiographe en M. le chanoine Straub et M. Kiefer. Chaque tentative de ce genre, menée consciencieusement, démontre quelle masse de renseignements inédits et de valeur se peuvent récolter encore dans les dépôts publics ou privés, et s'enchâsser par la suite dans des cadres plus vastes qu'ils servent à remplir.

Parmi les familles princières, *possessionnées* en Alsace, pour employer le terme légal, celle des comtes de Hanau-Lichtenberg et de leurs héritiers, les landgraves de Hesse-Darmstadt, a seule arrêté, pendant les dernières années, l'attention de quelques auteurs d'alsatiques. M. Wille a écrit brièvement l'histoire des trois derniers comtes de la vieille race qui aient résidé à Bouxviller (1642-1736)[3], et M. Rathgeber a retracé l'existence du dernier des landgraves qui régna sur les terres héréditaires de la basse Alsace, réunies à la France par l'Assemblée législative[4]. L'opuscule de M. Horning sur trois comtesses de Ribeaupierre a plutôt le caractère d'un écrit d'édification religieuse que d'un travail historique[5]. Peut-être est-ce à cet endroit que nous pourrons le mieux mentionner aussi quelques publications qui, sans se rapporter à des territoires alsaciens proprement dits, sont consacrées pourtant à des contrées et à des localités que des liens dynastiques, religieux ou politiques ont de tout temps mises en contact constant avec les populations alsaciennes, et qu'on peut leur assimiler en quelque mesure. Le travail de M. Box, consacré aux pays de la Sarre, bien qu'à sa dixième livraison, n'est pas encore sorti du domaine de la géologie et de la géographie physique[6]. Celui de M. Thomire nous offre des notes sans prétention sur

1. *Geschichtliche Notizen über Elberforst und seine Gemarkung*, von L.-A. Kiefer. Strassburg, Dumont-Schauberg, 1888, 44 p., in-8°. — Id., *Geschichtliche Notizen über Linzingen und seine Gemarkung*. Molsheim, Schultheiss, 1887, 32 p., in-8°.

2. *Les Villages disparus en Alsace*, par le chanoine Straub. Strasbourg, R. Schultz, 1887, 61 p., in-8°. M. Straub, dans sa liste encore incomplète, n'en signale pas moins de 260 qui ont disparu, de diverses façons, depuis le moyen âge.

3. *Die letzten Grafen von Hanau-Lichtenberg*, von R. Wille. Hanau, Alberti, 1886, II-82 p., in-8°. Prix : 1 fr. 90.

4. *Der letzte deutsche Fürst von Hanau-Lichtenberg*, von Jul. Rathgeber. Strassburg, R. Schultz, 1890, in-18.

5. *Ein Kleeblatt Rappoltsteinischer Grœfinnen aus dem XVII. Jahrhundert*, von W. Horning. Strassburg, Vomhoff, 41 p., in-18. Prix : 1 fr. 25.

6. *Notice sur les pays de la Sarre et en particulier sur Sarreguemines*, par N. Box. Metz, Beha, 1887-1890, in-8°. Jusqu'ici dix livraisons à 0 fr. 75.

Sarreguemines, jusqu'en 1815, intéressantes seulement pour le XVIIIe siècle et la Révolution[1]. M. MATHIS a tiré des archives ecclésiastiques et civiles du *Westrich* le tableau du développement rapide des paroisses protestantes de l'ancien comté de Saarwerden et de leur douloureuse persécution sous Louis XIV[2]. Un volume de M. MARCUS nous fournit des détails très intéressants sur l'industrie traditionnelle du comté voisin de Bitche, sur les verreries que nous y trouvons établies dès le XVe siècle, et qui y fleurissent encore aujourd'hui[3]. Quant à l'histoire de la noblesse secondaire alsacienne et de ses propriétés, nous ne voyons guère à mentionner que le travail de M. NAEHER sur les châteaux forts d'Alsace-Lorraine, nomenclature assez succincte au point de vue de l'histoire proprement dite, mais intéressante à cause des planches nombreuses qui donnent l'état actuel de ces ruines[4]. Le volume de MM. Henry GANIER et Jules FROEHLICH, très amusant d'ailleurs et splendidement illustré, ne devra être consulté qu'avec prudence, au point de vue scientifique. Le *Voyage aux châteaux historiques de la chaîne des Vosges* est un voyage spirituellement raconté, mais où l'imagination poétique des auteurs fait faire parfois l'école buissonnière à leur érudition[5]. La brochure de M. WINCKLER sur le château de Hohkœnigsbourg est, avant tout, une étude archéologique, et ne rentre que très indirectement dans le cadre de cette notice[6]. Trois monographies sur des seigneuries ecclésiastiques peuvent se rattacher à ce paragraphe. Le volume de M. SATTLER sur l'abbaye des bénédictins d'Altorf, supprimée en 1791 et située près de Molsheim, ne saurait être loué précisément comme une contribution de valeur à notre histoire locale; il trahit à chaque page une haine trop violente contre toutes les tendances modernes pour inspirer une grande confiance en ses données,

1. *Notes sur Sarreguemines*, réunies par Aug. Thomire (706-1815). Strasbourg, Fischbach, 1887, 191 p., in-8°. Prix : 5 fr.

2. *Die Leiden der Evangelischen in der Grafschaft Saarwerden, Reformation und Gegenreformation* (1557-1700), von G. Mathis. Strassburg, Heitz und Mündel, 1888, VIII-272 p., in-8°, avec carte. Prix : 3 fr. 75.

3. *Les Verreries du comté de Bitche, essai historique*, par Ad. Marcus. Paris, Berger-Levrault, 1887, XIX-359 p., in-8°. Prix : 25 fr.

4. *Die Burgen in Elsass-Lothringen, ein Beitrag zur Kenntniss der Militærarchitektur des Mittelalters*. Strassburg, Noiriel, 1886, 32, 13 p., in-4°, et planches. Prix : 10 fr.

5. *Voyage aux châteaux historiques de la chaîne des Vosges*, par Henry Ganier et Jules Frœhlich, t. I. Paris, Berger-Levrault, 1889, 510 p., gr. in-8°, illustr. Prix : 20 fr.

6. *Die Hohkœnigsburg bei Schlettstadt*, von C. Winckler. Colmar, Sailé, 1889, 8 p., gr. in-8°, avec photographies. Prix : 2 fr. 50.

quand l'auteur charge à outrance les adversaires de l'Église ; néanmoins certains détails, empruntés aux *Éphémérides* latines d'un moine au XVIIIe siècle, ne manquent pas d'intérêt[1]. Le travail de M. Aug. Hertzog sur l'organisation juridique et les conditions économiques de l'abbaye de Marmoutier au moyen âge porte un cachet plus scientifique et, malgré quelques généralisations trop hâtives, a une valeur sérieuse. On regrettera seulement que l'auteur n'ait pas joint à son opuscule une carte détaillée des terres de l'abbaye[2]. M. Reinhard, en rééditant les planches du célèbre graveur Weis sur le couvent de Sainte-Odile, les a accompagnées d'une bonne notice descriptive, très détaillée, qui donne l'histoire du célèbre monastère jusqu'à nos jours. Un peu plus de scepticisme vis-à-vis de la légende traditionnelle n'eût pas été pourtant inutile dans un travail qui vise, avec raison, à l'exactitude critique[3].

Il nous reste à parler de quelques ouvrages importants qui n'ont pu être mentionnés plus haut, puisqu'ils rentrent soit dans la catégorie des sciences auxiliaires de l'histoire, soit dans l'histoire des mœurs et de la civilisation, qui se popularise peu à peu, de manière à nécessiter bientôt une rubrique spéciale. Le beau travail de MM. Arthur Engel et Ernest Lehr sur la numismatique alsacienne fait honneur au zèle et à la compétence des deux érudits, qui ont doté leur pays natal d'une monographie aussi complète que richement illustrée. La *Numismatique de l'Alsace* annule tous les travaux antérieurs sur ce domaine, trop peu cultivé d'ailleurs, et peut servir de modèle pour toutes les monographies analogues, grâce au nombre des types réunis, depuis l'ère mérovingienne jusqu'à la Révolution, par de longs et fréquents voyages dans toutes les grandes collections européennes, et grâce à la description minutieuse et fidèle que les auteurs en ont donnée[4]. Les dernières années ont également vu paraître le troisième volume du grand ouvrage de M. F.-Xav. Kraus sur les antiquités et les richesses archéologiques de l'Alsace-Lorraine. Commencé dès 1877, alors que M. Kraus était encore profes-

1. *Kurze Geschichte der Benediktinerabtei Altorf*, von M. Sattler. Strassburg, 1887, 280 p., in-8°. Prix : 6 fr. 25.

2. *Rechts-und Wirtschaftsverfassung des Abteigebietes Mauersmünster waehrend des Mittelalters*, von Aug. Hertzog. Strassburg, Heitz und Mündel, 1888, 114 p., in-8°. Prix : 2 fr. 50.

3. *Le Mont Sainte-Odile et ses environs, notice historique et descriptive*, par Aimé Reinhard. Strasbourg, Fischbach, 1888, 130 p., in-fol. oblong, avec grav. Prix : 4 fr.

4. *Numismatique de l'Alsace*, par Arthur Engel et Ernest Lehr. Paris, E. Leroux, 1887, XXVIII-272 p., in-4°, avec 46 planches. Prix : 50 fr.

seur à l'Université de Strasbourg, continué depuis qu'il a passé à celle de Fribourg-en-Brisgau, ce vaste répertoire archéologique fait le plus grand honneur à son auteur. Quelles que puissent être çà et là ses lacunes ou ses erreurs, il n'en est pas moins le premier travail d'ensemble sur la matière et représente un labeur considérable. Il fournira, pour ainsi dire, les cadres dans lesquels viendront s'intercaler les découvertes subséquentes ou les revisions de détail[1]. Notons ici, comme appartenant à la fois à l'histoire de l'art et à celle des mœurs, l'album de M. Oscar Berger-Levrault sur les costumes strasbourgeois du XVIIe siècle, réédité avec luxe d'après des originaux rarissimes[2]. Mentionnons également à cette place l'ouvrage de M. l'abbé Cetty sur la famille d'autrefois en Alsace, causeries agréables, destinées au grand public et où les sources ne sont pas partout d'égale valeur, ce qu'on oublie d'ailleurs volontiers, à cause du but moralisateur poursuivi par le curé de Mulhouse[3].

La bibliographie alsacienne s'est enrichie de plusieurs ouvrages de grande valeur et qui rendront de réels services à tous ceux que leurs études amènent à s'occuper du passé de l'Alsace. M. Waltz, bibliothécaire de la ville de Colmar, a fait paraître le catalogue d'une des plus belles collections d'*Alsatica* qui aient existé de nos jours, celle de feu M. Ignace Chauffour, ancien représentant du peuple et avocat au barreau de Colmar, léguée par le défunt à sa ville natale. Bien ordonné, particulièrement riche pour l'histoire et le droit, le catalogue de la bibliothèque Chauffour pourra tenir lieu, dans une certaine mesure, d'une véritable *Bibliothèque alsatique*[4]. Le *Catalogue des Alsatica de la bibliothèque d'Oscar Berger-Levrault* est plus volumineux encore, puisqu'il ne compte pas moins de sept volumes, mais c'est une collection d'un genre tout particulier. Elle ne comprend que les publications sorties des presses de la maison fondée en 1676, et dont l'honorable imprimeur, émigré de Strasbourg à Nancy, est le propriétaire actuel. L'officine *Christmann*-Levrault ayant été l'imprimerie officielle du gouvernement civil et militaire de la pro-

1. *Kunst und Alterthum in Elsass-Lothringen. Beschreibende Statistik*, von Prof. F.-X. Kraus. — T. II : Ober-Elsass, 719 p., in-8°. Prix : 18 fr. 75. — T. III : Lothringen, 1048 p., in-8°. Prix : 25 fr., avec de nombreuses planches.

2. O. Berger-Levrault, *les Costumes strasbourgeois édités au XVIIe siècle*, par F.-G. Schmeck, etc. Paris, Berger-Levrault, 1889, 20 p. et 101 planches, in-4°. Prix : 60 fr.

3. *La Famille d'autrefois en Alsace*, par l'abbé H. Cetty. Rixheim, Sutter, 1889, IV-390 p., in-18. Prix : 3 fr.

4. *Catalogue de la bibliothèque Chauffour, dressé par ordre du Conseil municipal*, par André Waltz. Manuscrits et imprimés concernant l'Alsace. Colmar, J.-B. Jung, 1889, LIX-769 p., in-8°.

vince durant tout le XVIIIe siècle et pendant la Révolution, le catalogue de M. O. Berger-Levrault est fort intéressant pour les séries de pièces officielles de tout genre, conservées dans les cartons de sa maison ou réunies par lui au prix de longs efforts. Elles sont énumérées chacune à leur date et analysées, formant de la sorte un véritable inventaire des actes de l'Intendance ou des arrêtés des autorités révolutionnaires. Si nous avions un travail analogue pour chacune des imprimeries strasbourgeoises du XVe au XIXe siècle, la tâche des compilateurs d'une bibliographie alsacienne complète serait bien facile; seulement un travail de ce genre n'était guère possible que pour une officine d'origine relativement moderne[1]. M. E. MARCKWALD, de la bibliothèque de l'Université, a entrepris de nous donner pour le présent ce qu'on ne peut plus guère espérer reconstituer pour un passé lointain. Il annonce une *Bibliographie alsacienne,* qui paraîtra régulièrement chaque année, et ne donnera pas seulement les ouvrages publiés à part, mais encore la nomenclature de tous les articles de revues, etc., relatifs à l'Alsace. Le premier volume, qui embrasse l'année 1887, vient de paraître[2]; les années 1888 et 1889 suivront dans le cours de l'été. C'est une entreprise fort utile et qui semble être en de bonnes mains. Souhaitons qu'elle ait assez de succès pour durer.

Rod. REUSS.

1. *Catalogue des Alsatica de la bibliothèque de Oscar Berger-Levrault.* Nancy, Berger-Levrault, 1886, VIII-108 p.; XXXIX-159 p., 113 p., XI-83 p.; 180 p., 221 p., 143 p., in-8°.

2. *Elsass-Lothringische Bibliographie,* I, 1887, von E. Marckwald. Strassburg, Heitz und Mündel, 1889, VIII-119 p., in-8°. Prix : 3 fr. 75.

ALLEMAGNE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE DE LA RÉFORME.

Depuis notre dernier compte-rendu des publications relatives à l'histoire de la Réforme en Allemagne (t. XXXII, p. 153-166), deux ouvrages se sont présentés dont les auteurs se proposent de traiter le sujet dans son entier. Le premier appartient à la *Bibliothèque d'histoire allemande*, entreprise par la maison Cotta[1]. L'auteur, M. Egelhaaf, auquel on doit déjà une brève *Histoire d'Allemagne à l'époque de la Réforme*, a choisi un cadre fort étendu. Les neuf premières livraisons, déjà parues, contiennent plus de 700 pages, et ne dépassent guère l'année 1527. Les notes et les appendices prouvent que l'auteur a mis à profit la masse énorme d'ouvrages déjà publiés sur le sujet; il a aussi puisé aux archives de Stuttgard et de Weimar. Des documents ont été par lui insérés littéralement ou sous forme d'une analyse précise. Mais, quant au récit même, il ne porte pas le cachet de l'originalité. Consciencieux et sobre, il devient quelquefois trop lourd et le ton nous paraît çà et là trop apologétique ou trop agressif. Au contraire, le livre de M. de Bezold promet de devenir un chef-d'œuvre[2]. Publié dans l'*Histoire universelle illustrée* que dirige M. Oncken, il répond tout à fait aux besoins du grand public qui aime à s'instruire auprès d'un auteur compétent, sans se charger du bagage incommode de l'appareil critique. Mais, d'autre part, les érudits de profession sauront apprécier l'étendue des recherches effectuées par M. de Bezold et l'indépendance de ses assertions. Clarté de disposition, finesse des portraits historiques, impartialité des jugements, vivacité et grâce du style : tout se réunit pour procurer au lecteur un plaisir exquis. Peut-être n'a-t-on jamais vu combinés avec autant de succès tous les éléments religieux, politiques et sociaux de l'histoire de la Réforme allemande.

1. *Deutsche Geschichte im sechzehnten Jahrhundert bis zum Augsburger Religionsfrieden* von Gottlob Egelhaaf. (Bibliothek deutscher Geschichte unter Mitwirkung von Gutsche, Mühlbacher, etc., herausgegeben von H. v. Zwiedinek-Suedenhorst. Stuttgart, Cotta, 1887-89.)

2. *Geschichte der Deutschen Reformation* von Friedrich von Bezold (Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen. Berlin, Grote). Nous avons reçu jusqu'ici cinq livraisons de l'ouvrage de M. de Bezold, 1886-89, 800 pages, s'étendant jusqu'à la fin de la guerre de Smalcalde. Au moment où nous corrigeons ces épreuves, paraît la sixième et dernière livraison.

L'auteur y surpasse même Ranke, parce qu'il a eu à sa disposition tous les travaux de détail que l'ouvrage du maître a provoqués. Le seul reproche qu'on pourrait faire à M. de Bezold c'est qu'il intercale trop souvent dans son récit les noms de ses prédécesseurs en suivant leurs traces. C'est sans doute le signe d'une sorte de modestie, mais le lecteur aurait été convaincu sans cela de l'exactitude de ses affirmations.

L'*Histoire de Charles-Quint*, par M. H. Baumgarten, dont le premier volume a déjà été recommandé à l'attention des lecteurs de la *Rev. hist.* (t. XXXII, p. 164), embrassera toute l'époque de la Réforme, sans oublier que l'empereur doit en rester la figure centrale[1]. Le second volume l'emporte même sur le premier quant à la richesse des sources, jusque-là négligées, et quant à l'intérêt varié du récit. L'histoire de la Réforme allemande y gagne surtout une revision de l'histoire des diètes de 1522 jusqu'à 1526, revision d'autant plus difficile que nous n'avons pas encore une édition des actes des diètes à cette époque qui satisfasse aux exigences de la critique moderne. Jusqu'à ce que le livre monumental de Baumgarten soit achevé, nous devrons nous contenter d'un essai qu'il a fait paraître dans la collection des travaux publiés par la Société de l'histoire de la Réforme. C'est l'esquisse d'une partie, peut-être de la plus importante, du vaste tableau du règne de Charles V, dessinée de main de maître[2]. Peu d'historiens auraient été capables d'exposer aussi clairement en quelques pages pourquoi les circonstances, l'éducation, le caractère ont fait de l'empereur un partisan acharné de l'unité de l'Église, quels profits la Réforme, pendant de longues années, a tirés de ses conflits avec la papauté, et ce qu'elle a perdu après la dissolution de la ligue de Smalcalde.

L'édition critique des œuvres de Luther, dont nous avons déjà parlé quelquefois dans la *Revue historique*, est parvenue au septième volume[3], c'est-à-dire que nous avons actuellement les tomes I, II, III, IV, VI, VIII, XIII. De même, la nouvelle biographie du réformateur, entreprise par M. Kolde, avance. Le dernier fascicule que nous en avons reçu va jusqu'à l'année 1526. Nous ne saurions acquiescer à tous les jugements prononcés par l'auteur, mais il s'est

1. *Geschichte Karls V*, von Hermann Baumgarten. Zweiter Band. Erste und zweite Haelfte. Stuttgart, Cotta, 1886-88.

2. *Karl V und die deutsche Reformation*. Halle, 1889. Niemeyer.

3. Quant à la *Correspondance de Luther*, il y a presque chaque année des suppléments aux recueils de de Wette, Bindseil, etc. Cf. par exemple *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, VII, p. 466-476 (*eod. loco*, VIII, p. 450, des lettres de Mélanchthon).

excellemment acquitté de sa tâche[1]. Ce qui sera un ornement particulier de son ouvrage, c'est l'analyse précise des écrits de Luther.

On se souvient que M. Kolde a publié, en 1879, un livre important sur Staupitz, vicaire général de l'ordre des Augustins, qui a exercé une influence décisive sur les opinions religieuses de Luther. Le même personnage, étudié dans ses rapports avec la Réforme à ses débuts, est le sujet d'un travail récent de M. Keller[2]. On y reconnaît tout ce qui a distingué les travaux précédents de cet auteur fécond : érudition étendue, enthousiasme chaleureux, polémique heureuse contre l'esprit d'intolérance. Mais on y reconnaît aussi ses côtés faibles : hardiesse d'assertions dépourvues de preuves suffisantes, tendance très accusée à suivre une idée fixe, négligence des faits incompatibles avec son système préconçu. Il veut prouver que Staupitz fut membre de la communauté des frères, mais cette thèse reste en l'air et toutes les conséquences qu'il s'efforce d'en tirer sont sans fondement. Les parties les plus instructives de son livre sont relatives à Jean Denk, « l'apôtre des anabaptistes. » Il y a là des suppléments fort remarquables à la biographie de ce penseur longtemps méconnu, publiée par M. Keller en 1882.

M. Kolde se reporte quelquefois aux « propos de table » de Luther, source fort précieuse de ses opinions intimes. Après la publication récente de quelques-uns des journaux des disciples du réformateur (Lauterbach, Cordatus), qui permettent de reconstruire et de contrôler ces *Colloquia*, nous en avons reçu une autre du même genre, due aux soins de M. Preger[3]. Il nous fait connaître les notes de Jean Schlaginhaufen, commensal du réformateur depuis la fin de l'année 1531. Il y a joint un commentaire excellent et une introduction fort instructive. On peut maintenant se rendre compte des différentes versions des *Colloquia* de Luther et on aura bientôt découvert tout ce qu'il faut pour en donner une édition complète.

M. de Druffel a examiné l'origine d'un des derniers écrits de Luther, relatif au duc Henri de Brunswick, prisonnier des chefs de la

1. *Martin Luther. Eine Biographie*, von Dr Theodor Kolde, Professor in Erlangen. II Band, 1 Haelfte. Gotha, Perthes, 1889.

2. *Johann von Staupitz und die Anfaenge der Reformation*. Nach den Quellen dargestellt von Dr Ludwig Keller. Staats-Archivar in Muenster. Leipzig, Hirzel, 1888.

3. *Tischreden Luthers aus den Jahren 1531 und 1532 nach den Aufzeichnungen von J. Schlaginhaufen*. Aus einer Münchener Handschrift herausgegeben von Wilhelm Preger. Leipzig, Dörffling et Franke, 1888. Cf. la biographie de Schlaginhaufen par Bossert, dans *Zeitschrift für kirchliche Wissenschaften*, 1887.

ligue de Smalcalde[1]. Il démontre que cet écrit a été provoqué par les intérêts de la politique saxonne qui ne paraissait pas être identique avec la politique du landgrave Philippe de Hesse. M. Erdmann a développé, avec trop d'onction parfois, l'histoire des relations de Luther avec la Silésie et particulièrement avec sa ville la plus importante[2]. Il a utilisé quelques documents nouveaux, sans toutefois ajouter beaucoup à nos connaissances. La polémique contre Schwenkfeldt nous paraît trop sévère.

Il est très intéressant de connaître exactement l'influence exercée par les grands représentants de l'humanisme en Allemagne sur le développement du génie de Luther. On l'a exagérée quelquefois, mais plus souvent on l'a négligée. On ne pourrait faire ce reproche à M. Werckshagen, qui a étudié avec beaucoup de sagacité ce qu'il y a de commun entre Hutten et Luther[3]. Ce sujet n'est pas sans danger, on risque çà et là de se lancer dans des hypothèses, parce que la correspondance de l'un et de l'autre, source principale pour des enquêtes de ce genre, est restée fragmentaire. Mais ce qu'on ne saurait pas nier, c'est que le fils du paysan thuringien adopta un langage radical et presque révolutionnaire sous l'influence passionnée du chevalier franconien. C'est lui qui décida Luther à voir dans les ennemis de la vérité évangélique des ennemis de la patrie. D'après M. Werckshagen, il est incontestable qu'un des plus célèbres écrits de Luther, celui qu'il adressa à la noblesse de la nation allemande, a emprunté quelques tournures à l'écrit précédent de Hutten, *Vadiscus sive Trias Romana*. Cependant l'éditeur des *Œuvres de Luther* (édition critique de Weimar, vol. VI, p. 384 seq.) a démontré avec assez de force que beaucoup de ce qui paraît au premier coup d'œil original dans l'écrit de Hutten appartient à d'autres sources de l'époque, accessibles à tout le monde. D'ailleurs, il reste invraisemblable que Luther ait reçu le *Vadiscus* avant la rédaction définitive de son ouvrage.

M. Werckshagen mentionne le nom de Pirkheimer, chef du parti des Humanistes de Nuremberg, qui, après avoir applaudi aux débuts de Luther, se rangea bientôt sous le drapeau des adversaires de la Réforme. Nous recommandons deux travaux récents relatifs à ce

1. *Ueber Luther's Schrift an den Kurfuersten von Sachsen und den Landgrafen Philipp wegen des gefangenen Herzogs Heinrich von Braunschweig* (Muenchener Akademie-Schriften philos. philol. hist. Classe. 1888, II, 2).

2. *Luther und seine Beziehungen zu Schlesien insbesondere zu Breslau*, von D. Erdmann (*Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte*, 1887).

3. *Luther und Hutten. Eine historische Studie über das Verhältniss Luthers zum Humanismus in den Jahren* 1518-1520, von C. Werckshagen. Wittenberg, R. Herrosé, 1888.

personnage célèbre. Le premier, dû à M. Fr. Roth, le dépeint dans sa carrière entière avec beaucoup d'impartialité et de connaissance des faits[1]. L'auteur fait ressortir particulièrement les ressemblances que présentent Pirkheimer et Érasme. Comme chez ce dernier, l'intérêt de la religion n'était pas sa passion prédominante; le conflit de Luther et d'Érasme, qu'il essaya d'empêcher, le força de prendre parti contre le réformateur. Le second travail qui nous est parvenu se borne à exposer les mérites de Pirkheimer comme historien[2]. L'auteur y a réussi parfaitement et sans exagération; il a fait preuve d'un réel talent de saine critique. Malheureusement la correspondance de Pirkheimer et de son ami Conrad Celtis offre beaucoup de lacunes. C'est pourquoi M. Hartmann, qui vient de raconter le séjour de Celtis à Nuremberg, a dû recourir en première ligne à d'autres sources[3]. Outre les ouvrages imprimés, il a mis à profit quelques manuscrits conservés dans les bibliothèques de Munich et de Nuremberg; il a su compléter et quelquefois corriger les indications de ses prédécesseurs. C'est sans doute à Nuremberg que Cochlæus a fait ses études; là, il jouit pendant quelques années de l'amitié de Pirkheimer, qui le fit voyager en Italie. Dans un petit livre bien fait, M. Gess n'a pas omis ces années de jeunesse de Cochlæus[4]; mais son but principal était de suivre Cochlæus dans ses combats acharnés contre Luther. Il l'a fait, en se servant çà et là de sources restées inconnues jusqu'ici, sans méconnaître la distance qui sépare Cochlæus de Jean Eck, son compagnon d'armes, sans méconnaître les côtés faibles de l'auteur vain et médisant des *Commentaria de actis et scriptis Martini Lutheri*.

En passant en revue ce qu'on a publié récemment sur les collaborateurs de Luther, nous ne pouvons passer sous silence un essai de M. Virk qui met en lumière le côté le plus faible de Mélanchthon, qui est la médiocrité de son intelligence politique[5], et un livre de M. Hartfelder, inséré dans les *Monumenta Germaniae paedagogica*, publiés par M. Kehrbach[6], qui le présente dans toute la force de son génie.

1. *Wilibald Pirkheimer. Ein Lebensbild aus dem Zeitalter des Humanismus und der Reformation*, von Friedrich Roth (*Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte*. Halle, Niemeyer, 1887).

2. *Wilibald Pirckheimer als Geschichtschreiber*, von Otto Markwart. Zürich, Meyer und Zeller, 1887.

3. *Conrad Celtis in Nürnberg. Ein Beitrag zur Geschichte des Humanismus in Nuernberg*, von Bernhard Hartmann. Nuernberg, J. L. Schrag, 1889.

4. *Johannes Cochlæus der Gegner Luther's*, von Dr Felician Gess. Oppeln, E. Franck, 1886.

5. *Melanchthon's politische Stellung auf dem Reichstag zu Augsburg*, 1530 (*Zeitschrift für Kirchengeschichte*, IX, p. 67-104, 293-341).

6. *Philipp Melanchthon als Præceptor Germaniæ*, von Dr Carl Hartfelder — Berlin, A. Hofmann, 1889.

On y apprécie son activité savante et pédagogique, qui lui a valu son beau surnom de *Praeceptor Germaniae*. M. Hartfelder, dont le nom n'est pas inconnu aux lecteurs de la *Revue historique*, expose en juge compétent comment s'est formé l'esprit de Mélanchthon et quels services il a rendus, soit à la science, et en particulier à la philologie, soit à la réforme scolaire. Au point de vue pratique, Bugenhagen se range immédiatement après Luther et Mélanchthon. Nous ne possédions pas encore un recueil systématique de sa correspondance. La Société pour l'histoire et l'antiquité de la Poméranie vient de combler cette lacune. Elle a rencontré en M. O. Vogt un collaborateur fort capable, qui n'a rien négligé pour rendre son édition aussi complète et commode que possible[1]. Il va sans dire que la correspondance du grand organisateur des églises évangéliques dans une partie de l'Allemagne septentrionale et du Danemark a un intérêt prédominant pour l'histoire ecclésiastique. Mais on y trouvera aussi des renseignements nombreux sur l'histoire politique et littéraire, et sur la civilisation générale de l'époque. L'individualité énergique et honnête de Bugenhagen ressort clairement de tant de témoignages divers. On ressent la même impression, en parcourant la biographie la plus récente du célèbre docteur Poméranien, qui, sans se perdre dans le détail, lui rend tout à fait justice[2]. Martin Bucer n'égale pas Bugenhagen quant à l'étendue de son activité pratique, mais il le surpasse par la largesse des vues théologiques et par l'intelligence politique. Le premier volume de sa correspondance avec le landgrave Philippe de Hesse, publié par M. Lenz, l'avait déjà prouvé assez clairement. (Cf. *Rev. hist.*, t. XVIII, p. 413, 414.) Le second n'est pas moins riche en matières d'un intérêt varié[3]. Le colloque de Ratisbonne[4] et les diètes qui ont été tenues de 1531 à 1546, la bigamie du

1. *Dr Johannes Bugenhagens Briefwechsel.* Im Auftrage der Gesellschaft für Pommer'sche Geschichte und Alterthumskunde gesammelt und herausgegeben durch O. Vogt, Pfarrer (*Baltische Studien*, Jahrgang XXXVIII, Heft 1-3. Stettin, L. Saunier, 1888).

2. *Doctor Pomeranus, Johannes Bugenhagen.* Ein Lebensbild aus der Zeit der Reformation von H. Hering, Professor in Halle (*Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte*, 1888. Halle, Niemeyer).

3. M. Lenz, *Briefwechsel Landgraf Philipp des Grossmüthigen von Hessen mit Bucer*, II Theil (*Publicationen aus den K. Preussischen Staatsarchiven*, Band XXVIII. Leipzig, Hirzel, 1887).

4. Nous avons reçu une dissertation de Leipzig qui forme le troisième chapitre d'un travail intitulé *Die Religionsverhandlungen auf dem Reichstage zu Regensburg*, 1541, von P. Vetter. Iéna, Frommann, 1879. L'auteur a dû à la complaisance de M. Lenz quelques matériaux que celui-ci va publier dans le troisième volume de la correspondance de Bucer.

landgrave, l'expulsion du duc de Brunswick, la réforme de l'archevêché de Cologne, les indices imminents de la guerre de Charles V contre la ligue de Smalcalde, l'issue dramatique de cette guerre; tels sont les sujets que l'on rencontre dans cette correspondance. Bucer s'y montre toujours défenseur ardent de l'union des adhérents de la Réforme malgré leurs controverses internes. Il plaide sans cesse pour l'abrogation des abus nombreux de l'église évangélique, pour une organisation plus forte de la ligue de Smalcalde, pour le recours aux puissances étrangères, adversaires de la politique de l'empereur, sans néanmoins vouloir porter aucun préjudice à l'intégrité du territoire allemand ou à la cause de la religion. Les lecteurs français apprendront avec un intérêt particulier ce qu'il y a de nouveau dans cette correspondance à l'égard des négociations avec la France, p. 208 seq., 334, 459 seq. L'éditeur de ces documents précieux, M. Lenz, en les enrichissant par des remarques critiques d'une grande valeur, a dû renvoyer souvent aux travaux de MM. Varrentrapp, de Druffel, Baumgarten, etc.; mais il a su d'ailleurs y apporter des suppléments.

Après les biographies ou les correspondances de ceux qui ont joué un rôle dans l'histoire de la Réforme allemande, nous voudrions attirer l'attention des lecteurs de la *Revue historique* sur les publications relatives aux événements particuliers de cette époque. L'histoire des diètes ou des réunions des villes impériales et des questions diverses qui y furent traitées a été pendant les dernières années étudiée avec prédilection. M. A. Richter a donné un récit détaillé de cette diète de Nuremberg en 1524, qui a révélé à tout le monde l'impuissance politique des États allemands et l'impossibilité pour le pouvoir impérial d'y substituer sa propre force[1]. Le travail de M. Richter, préparé dans le séminaire historique de l'université de Leipzig, lui fait grand honneur. Tous les points importants du sujet y sont élucidés avec soin, et il faut reconnaître avec l'auteur que le résultat de cette diète fut en réalité une victoire des princes rhénans. Amené à toucher la question des monopoles exercés par les grandes sociétés de commerce, M. Richter a pu mettre à profit une dissertation de M. Kluckhohn[2]. On connaît le rôle que ces monopoles vexatoires des grandes maisons des Fugger, Welser, etc., ont joué dans la littérature et dans les discussions politiques du XVIe s. M. Janssen s'en est récemment occupé,

1. *Der Reichstag zu Nuernberg* 1524. Nach den gedruckten Quellen und mit Benutzung von Archivalien dargestellt von D. phil. A. Richter. Leipzig, Fock, 1888.

2. A. Kluckhohn, *Zur Geschichte der Handelsgesellschaften und Monopole im Zeitalter der Reformation* (Historische Aufsætze dem Andenken an Georg Waitz gewidmet. Hannover, Hahn, 1886, p. 666-703).

mais, selon l'avis de M. Kluckhohn, il n'a pas fait assez clairement ressortir que c'étaient les adhérents de la vieille église qui ont défendu avec la plus grande ténacité ces abus. Provoqué par le récit du célèbre historien catholique, M. Kluckhohn a entrepris de reviser en partie ce chapitre important de l'histoire économique; M. Janssen lui a répondu dans un article du *Jahrbuch* de la Gœrres-Gesellschaft (X, p. 343-348, 1889) et M. Kluckhohn lui a répliqué dans la *Historische Zeitschrift* (vol. LXIII, p. 1-17). D'autre part, M. Richter aurait trouvé de précieuses indications dans un article de M. Baumgarten sur les différends survenus en 1524 entre Charles-Quint et son frère Ferdinand[1]. Il s'agit particulièrement d'expliquer l'origine d'une instruction impériale, donnée à Hannart, plénipotentiaire de l'empereur, instruction dont le contenu ne pouvait que blesser grièvement Ferdinand. Mais, malgré les recherches minutieuses faites par M. Baumgarten aux archives de Vienne, l'affaire reste encore assez obscure.

La diète de Spire en 1526 a trouvé son historien dans M. Friedensburg[2], qui s'est fait déjà connaître par quelques travaux fort instructifs sur « la convention de Ratisbonne en 1524 » (dans les *Historische Aufsætze dem Andenken an Georg Waitz gewidmet*); sur « l'origine de la confédération de Gotha-Torgau, » sur la correspondance du landgrave Philippe et du duc Georges de Saxe pendant les années 1525-27 (*Neues Archiv für Sæchsische Geschichte*, volume VI). M. Friedensburg, après avoir fouillé une vingtaine de dépôts d'archives, a consacré à son sujet un livre de 600 pages. Il ne serait pas à souhaiter que tous les épisodes de l'histoire de la Réforme allemande fussent racontés avec autant de prolixité. Mais on ne saurait nier que le livre de M. Friedensburg ne soit un modèle d'exactitude. Quant à la question religieuse, il croit avoir prouvé, contre l'opinion de Ranke, que l'acte final de la diète de Spire n'a pas donné un fondement légal aux églises protestantes territoriales. Ce n'était qu'une décision provisoire, que le parti protestant cependant s'empressa d'interpréter en sa faveur. En parcourant l'histoire des diètes à cette époque, on sera frappé du rôle important que les villes impériales y ont joué. A Spire, quelques-unes de ces villes rendirent par leur cou-

1. *Differenzen zwischen Karl V und seinem Bruder Ferdinand im Jahre* 1524 (*Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, 1889).

2. *Der Reichstag zu Speier* 1526 *im Zusammenhang der politischen und kirchlichen Entwicklung Deutschlands im Reformationszeitalter*, von Walter Friedensburg (*Historische Untersuchungen* herausgegeben von J. Jastrow, Heft 5). Berlin, Gærtner, 1887. Cf. Kluckhohn, *Der Reichstag zu Speier* 1526 (*Histor. Zeitschrift*, 1886, p. 193-218), et Ney, *Acten zur Geschichte des Reichstags zu Speier* (*Zeitschrift für Kirchengeschichte*, VIII, 300-317; IX, 137-181. *Eod. loco*, IX, 593-596, « Nachtræge zu Friedensburg »).

rage les meilleurs services à la cause de la Réforme. M. Friedensburg l'a fort bien montré, et ses raisonnements ont été confirmés par une étude de M. Stoy, sur les efforts accomplis par les états évangéliques pour former une confédération avant la conclusion de la ligue de Smalcalde[1]. Il y expose les divergences des intérêts des villes et des princes, qui longtemps les empêchèrent de prendre des engagements réciproques, le manque de fermeté et d'harmonie entre les villes elles-mêmes, et il nous fait distinguer la supériorité des vues politiques du landgrave Philippe, comparées à celles de l'électeur saxon.

M. Friedensburg et M. Stoy ont dû tenir incidemment compte du grand événement de l'année 1525, qui, pour quelques mois, fit oublier aux divers gouvernements de l'Allemagne leurs discordes religieuses. Je veux parler de la guerre des Paysans, qui, comme à l'ordinaire, va occuper une place importante dans ce compte-rendu. On sait combien de soulèvements locaux ont précédé la révolte générale. La sédition des paysans de l'évêché de Spire, survenue en 1502, n'en est qu'un exemple pris parmi bien d'autres. Nous en possédons un récit, basé sur la comparaison critique des sources, dans une dissertation de l'université de Greifswald[2]. On ne pourra esquisser exactement l'histoire de ces nombreuses explosions locales qui annoncent l'approche du terrible soulèvement de 1525 que si l'on possède au préalable un grand nombre de monographies de ce genre. M. Vogt l'a entrepris, il y a peu de temps, sans avoir la prétention de présenter à ses lecteurs les résultats de recherches originales et en suivant quelquefois de trop près les traces de Zimmermann, dont l'histoire de la guerre des Paysans est tout à fait surannée[3].

Dans un discours à l'assemblée générale de la Société d'histoire rhénane, M. Lamprecht, ex-professeur à l'université de Bonn, actuellement à Marbourg, a exposé, en remontant aux origines de la féodalité, comment la classe des paysans allemands s'est développée pendant le moyen âge[4]. Il la dépeint dans une situation très favorable à la fin

1. *Erste Bündnisbestrebungen evangelischer Stænde*, von Dr Stephan Stoy, Privat docent an der Universitæt Iena (*Separatabdruck aus der Zeitschrift für Thueringische Geschichte*, etc., vol. XIV). Iéna, Fischer, 1888.

2. *Der Bundschuh* (« calceus sotularis, » désignation symbolique des aspirations des paysans) *im Bisthum Speyer vom Jahre* 1502, von Richard Herold (Greifswald, Kunike, 1889). Le seul reproche que nous ayons à faire à l'auteur, c'est d'avoir négligé les remarques de M. Virck (*Strassburger Urkundenbuch*, I, p. 104, 106, dirigées contre H. Schreiber).

3. *Die Vorgeschichte des Bauernkrieges*, von Wilhelm Vogt (*Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte*). Halle, Niemeyer, 1887.

4. Le discours de M. Lamprecht a été imprimé dans la *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*. Trèves, 1887. Vol. VI, p. 18-39.

du XIIIe siècle. Il explique pourquoi cette situation est allée s'empirant de plus en plus jusqu'à ce que le sentiment général du malaise social fût devenu intolérable. Le morcellement du sol, suite inévitable de l'augmentation de la population, la réduction à l'état de servage des paysans qui ne possédaient aucune portion du sol, la généralisation du servage : voilà les causes principales qui, selon M. Lamprecht, rendirent si misérable la condition du paysan allemand. Il n'a pas voulu étendre plus loin ses savantes recherches; ainsi il ne s'occupe pas des effets produits par la réception du droit romain. C'est, au contraire, à ce point de vue que s'est placé M. GOTHEIN, ex-professeur à l'école polytechnique de Karlsruhe, actuellement à l'université de Bonn, en insistant sur les conséquences sociales du droit romain qui ont contribué au plus haut point à exaspérer la classe rurale[1].

Ce sont surtout les vainqueurs qui nous ont laissé le récit des sanglants événements de 1525. Aussi le tableau des souffrances endurées par les vaincus est-il beaucoup moins clair que celui des crimes commis par les bandes séditieuses. Heureusement çà et là quelque voix impartiale se fait entendre. Écoutons, par exemple, celle de Martin Cronthal, honnête greffier de la ville de Wurzbourg[2]. C'est un supplément des plus instructifs à la chronique de Lorenz Fries, secrétaire privé du fugitif évêque de Wurzbourg (cf. *Rev. hist.*, XVIII, 440, XXIV, 386). Fries nous fait connaitre les événements survenus en dehors de la capitale franconienne assiégée, tandis que Cronthal s'occupe principalement des affaires arrivées dans l'enceinte de la ville. Comme Fries, il intercale dans son récit beaucoup de documents, dont quelques-uns même se trouvent aussi chez celui-là. C'était la méthode de beaucoup d'historiens de cette époque. D'autres préféraient au contraire un récit plus condensé et plus artistique, par exemple, Pierre Harer (en latin *Crinitus*), conseiller et secrétaire de l'électeur palatin Louis V. Son travail, réimprimé dans la collection des *Materialien zur neueren Geschichte*, publié par Droysen (Halle, Niemeyer, 1881), a toujours été regardé comme une source de premier ordre. Mais on sait maintenant, grâce à une dissertation cri-

1. *Die Lage des Bauernstandes am Ende des Mittelalters, vornehmlich in Südwestdeutschland* (*Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, vol. IV, p. 1-22. Trèves, 1885).

2. *Die Stadt Wuerzburg im Bauernkriege von Martin Cronthal, Stadtschreiber zu Wuerzburg.* Nebst einem Anhang : *Geschichte des Kitzinger Bauernkrieges von H. Hammer Bürger von Kitzingen.* Herausgegeben im Auftrag des historisches Vereines von Unterfranken und Aschaffenburg von Dr M. Wieland. Wuerzburg, Woerl, 1888.

tique de M. Schwalm, que le texte de la première édition ne vaut pas grand'chose et qu'il faut recourir à la version originale manuscrite, dont un exemplaire correct est conservé à la bibliothèque de l'université de Gœttingue[1]. M. Schwalm a profité de cette occasion pour corriger quelques assertions relatives à son sujet; il a démontré, entre autres choses, qu'il ne faut pas confondre le *Crinitus* allemand avec un humaniste florentin, mort en 1505, et qui porte le même nom.

La révolte des paysans dans le territoire de l'archevêque de Salzbourg forme un des épisodes les plus dramatiques de la grande tragédie de l'année 1525. Mais les documents qui s'y rapportent n'avaient pas été jusqu'ici réunis avec assez de soin. M. le Dr F. Leist s'est efforcé de remplir cette lacune en publiant une série de lettres, instructions, transactions, etc., relatives à ces événements[2]. Il les a tirées d'un ms. conservé aux archives de Munich. Le chroniqueur Zauner les avait déjà utilisées dans une histoire de Salzbourg. Ces documents n'ont pas seulement un intérêt pour l'histoire politique. On y trouve beaucoup de détails sur la vie sociale (vêtements, habitation, nourriture, etc.) des classes agricoles à l'époque de la Réforme. Nous apprenons avec la plus grande satisfaction que M. le professeur Kluckhohn va entreprendre une collection du même genre, mais plus étendue et plus systématique (sans doute d'après le modèle des publications de M. Baumann), en ce qui concerne la guerre des Paysans au nord de l'Allemagne. En attendant, un de ses élèves, M. Merx, a publié la première partie d'un travail sur le chef le plus considérable des révoltés dans ces contrées[3], Thomas Münzer, dont la carrière finit avec la bataille décisive de Frankenhausen. M. Merx n'a étudié jusqu'ici que le prélude du soulèvement de 1525, mais, à l'aide de matériaux manuscrits tirés des archives de Mühlhausen (en Thuringe), de Marbourg, de Weimar, etc., il a réussi à enrichir nos connaissances et il a donné plus de relief à la personnalité de Henri Pfeiffer, ami et camarade de Münzer. Un des résultats les plus frappants de cette étude, c'est qu'il n'est pas permis de se fier au texte imprimé de la chronique de Mühlhausen, qu'a donné Schmidt dans la *Zeitschrift*

1. Schwalm, *Zur Kritik des Peter Harer* (*Mittheilungen des Institutes für Œsterreichische Geschichte*, 1888, vol. IX, p. 638-665).

2. *Quellen-Beitraege zur Geschichte des Bauern-Aufruhrs in Salzburg* 1525 *und* 1526 (*Mittheilungen der Gesellschaft für Salzburger Landeskunde*, 1887, vol. XXVII).

3. *Thomas Münzer und Heinrich Pfeiffer*, 1523-1525. *Ein Beitrag zur Geschichte des Bauernkrieges in Thüringen*. Theil I, von Otto Merx, Dr. phil. Gœttingen, Vandenhœck und Ruprecht, 1889.

für Geschichtswissenschaft (IV), et dont on a fait toujours usage sans scrupule. — Nous avons mentionné la victoire de Frankenhausen, remportée sur les paysans. Un des vainqueurs fut le landgrave Philippe de Hesse, dont la conduite générale pendant la crise de l'année 1525 a été dépeinte récemment par M. Falckenheiner. Il s'est servi principalement des trésors manuscrits des archives de Marbourg et nous paraît avoir raison contre M. Droysen dans la critique qu'il dirige contre le récit traditionnel du combat de Frankenhausen[1]. Son travail eût acquis plus de valeur encore, s'il avait pu connaître les travaux cités plus haut de M. Schwalm et de M. Merx. Peut-être ce dernier, dans la suite de ses recherches, lui prouvera-t-il qu'il rabaisse injustement l'importance de Thomas Münzer.

On sait que Münzer, vers la fin de l'année 1524, a séjourné quelque temps au sud de l'Allemagne, où l'on avait déjà observé les premiers signes d'une révolte. La petite ville de Waldshut, en butte aux agressions du gouvernement autrichien, défenseur ardent de la vieille église, devint le point central des mécontents. Le prédicateur évangélique, qui exerça la plus grande influence, Balthazar Hubmaier, eut sans doute avec Münzer des rapports qui contribuèrent au développement de ses idées sociales et politiques. C'est sur ce terrain que nous conduit un travail de M. Elben, élève de M. Baumgarten, qui a fouillé avec beaucoup de succès les archives de Stuttgard et de Ludwigsbourg[2]. Il expose avec netteté les origines de la sédition dans les territoires du Haut-Rhin, la combinaison des intérêts des paysans, des bourgeois de Waldshut, des Suisses, du duc Ulrich de Wurtemberg, chassé de ses états, les négociations alternant avec les mesures militaires, le mouvement religieux s'ajoutant au mécontentement de la classe agricole; il termine par cette conclusion évidente que le gouvernement autrichien a été responsable en grande partie des progrès que fit l'esprit révolutionnaire. Avant qu'on eût une édition exacte de la chronique de Villingen (cf. *Rev. hist.*, vol. XXXII, p. 162), on affirmait l'existence d'une « confraternité évangélique, » formée déjà en été 1524 à Waldshut. Mais cette opinion n'est plus guère soutenable. Par des voies différentes et faisant preuve d'une grande pénétration, M. Scheidel était arrivé au même résultat[3].

1. *Philipp der Grossmüthige im Bauernkriege. Mit archivalischen Beilagen*, von Dr Wilhelm Falckenheiner. Marburg, Elwert, 1887.

2. *Vorderöstreich und seine Schutzgebiete im Jahre* 1524. *Ein Beitrag zur Geschichte des Bauernkriegs*, von Dr Arnold Elben. Stuttgart, Kohlhammer, 1889.

3. *Kritik der Villinger Chronik die Anfænge des Bauernkrieges betreffend*

M. Elben l'accepte aussi franchement; entre autres, il invoque l'autorité de M. Radlkofer, qui a essayé de montrer les préludes de la guerre des Paysans en retraçant la biographie de deux personnages devenus assez célèbres dans le courant de 1525[1]. L'un des deux est le prédicateur Jacques Wehe de Leipheim, petit bourg souabe, qui fut mis à mort après la défaite des révoltés, qu'il avait accompagnés. L'autre est son cousin, Jean Eberlin de Günzbourg, écrivain qui traita avec prédilection et avec un rare talent les questions politiques et sociales, et qui fut un médiateur habile au temps de la révolte à Erfurt. Il y a seize ans, M. Riggenbach de Bâle avait écrit sur Eberlin un livre intéressant (cf. *Rev. hist.*, vol. V, p. 141). Nous regrettons que M. Radlkofer ne se soit pas contenté de compléter ce travail au moyen des recherches fort assidues qu'il a faites aux archives et aux bibliothèques de Stuttgard, d'Ulm, d'Innsbruck, etc. Il a mieux aimé écrire un volume de plus de 600 pages, dont les chapitres se tiennent mal ensemble et où surabondent des répétitions de faits déjà connus. On y retrouve, par exemple, traitée à fond toute la question si compliquée sur l'origine des « douze articles, » manifeste général des paysans. Cependant l'auteur a négligé un renseignement chronologique important qui se trouve dans Lorenz Fries, p. 7-8 de l'édition donnée par MM. Schaeffler et Henner. Disons, en passant, que M. Baumann a réussi à découvrir une mention des « douze articles, » datée déjà du 11 mars 1525 (cf. *Zeitschrift für Geschichte des Ober-Rheins,* 1888, vol. III de la nouvelle série, p. 228). De même, M. Radlkofer, en parlant de Gresemund, a négligé un article de l'*Allgem. Deutsche Biographie*, vol. IX, p. 640; il y a encore d'autres lacunes que nous avons notées dans son travail, du reste fort instructif. Nous finirons cette partie de notre compte-rendu en mentionnant une dissertation, relative à la guerre des Paysans dans le territoire du duc de Lorraine, qui n'est pas sans valeur pour la critique de quelques ouvrages historiques français[2].

L'histoire des anabaptistes s'est enrichie d'un petit essai de M. Egli sur les anabaptistes de Saint-Gall. L'auteur, qui n'est pas un étran-

nebst einer Quellenkunde und bibliographischen Uebersicht zur Geschichte des Bauernkrieges, von Gustav Scheidel. Ansbach, Bruegel, 1885.

1. *Johann Eberlin von Günzburg und sein Vetter Hans Jacob Wehe von Leipheim. Zugleich mit einem Ueberblick über die Bauernbewegung in Oberschwaben im Februar und Mærz* 1525 *bis zum Ausbruch des Krieges und einer Geschichte des Leipheimer Haufens.* Noerdlingen, Beck, 1887.

2. *Der Bauernkrieg des Herzogs Anton von Lothringen*, von Dr Hermann Atorf, Direktor. Abhandlung zu dem Jahresberichte der Realschule zu Forbach. Forbach, Hupfer, 1886.

ger pour les lecteurs de la *Revue historique* (cf. vol. VI, p. 502; vol. XII, p. 254), a fort bien décrit les conflits de la secte anabaptiste et de l'église réformée officielle sur un terrain restreint, en profitant particulièrement des protocoles du conseil de Saint-Gall[1]. Il a dû parler de Vadianus, chef de la commission du conseil, de laquelle dépendait la nouvelle organisation ecclésiastique, et il a ajouté à la biographie de cet homme, justement célèbre, quelques détails intéressants tirés des archives de l'université de Vienne. M. Gerbert, en poursuivant, à l'aide de documents imprimés et manuscrits, l'histoire des sectaires à Strasbourg, nous transporte sur un terrain semblable[2]. Il nous présente une série de figures caractéristiques, par exemple, Carlstadt, Hetzer, Denck, Cellarius, Servet, Schwenkfeld, Hoffmann; il montre pourquoi Strasbourg, grâce à la politique longtemps très tolérante du magistrat, devint pour quelques années l'Eldorado des anabaptistes; il nous fait comprendre pourquoi le mouvement des sectaires y eut une marche fort tranquille et il termine son récit au moment où les prédicateurs et le conseil de la ville allaient prendre l'offensive contre les sectaires. Il s'efforce particulièrement de défendre Capito contre le reproche d'avoir à une certaine époque soutenu clandestinement la cause des anabaptistes et d'expliquer les divergences qui séparaient cet homme célèbre de son collègue Butzer. Çà et là il nous paraît avoir déployé un peu trop de zèle confessionnel, et il a prononcé sur Sébastien Franck et ses partisans des jugements auxquels nous ne saurions souscrire.

La brochure de M. Egli et le livre de M. Gerbert nous apprennent de nouveau combien de renseignements les archives des villes, sièges d'une bourgeoisie active et éclairée, nous offrent pour l'histoire de la Réforme. C'est ce qui explique l'ardeur que l'on déploie, soit pour publier les textes originaux des correspondances, des chroniques, des procès-verbaux, etc., soit pour les faire servir à des monographies sur l'histoire de la Réforme. Le second volume de la Correspondance politique de Strasbourg, publiée par M. Winckelmann, qui est un modèle en son genre, surpasse même le premier par l'importance des matières qu'il contient[3]. Grâce à l'influence très marquée

1. *Die St. Galler Täufer. Geschildert im Rahmen der städtischen Reformationsgeschichte. Mit Beiträgen zur Vita Vadiani,* von Emil Egli, lic. theol. Pfarrer und Privatdocent. Zürich, F. Schulthess, 1887. Nous n'avons pas reçu un travail de M. Schauenburg, *Die Täuferbewegung in der Grafschaft Oldenburg-Jever.* Oldenburg, 1888.

2. *Geschichte der Strassburger Sectenbewegung zur Zeit der Reformation* 1524-1534, von Dr Camill Gerbert. Evang. Pfarrer. Strassburg, Heitz, 1889.

3. *Politische Correspondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Refor-*

qu'exerçaient à cette époque les esprits dirigeants de la capitale de l'Alsace, on voit dans ces missives, instructions, mémoires, rapports, etc., se refléter en quelque sorte la vie intérieure et extérieure de la ligue de Smalcalde. Les historiens français y trouveront, par exemple, les renseignements les plus abondants sur les relations de la ligue avec la France. Parmi les individus que font revivre avec un éclat incomparable les témoignages originaux, personne ne se présente avec autant de relief que Jacques Stourm, le plus grand citoyen de Strasbourg, dont l'autorité n'était égalée par celle d'aucun autre représentant municipal. Son activité intelligente a été mise en pleine lumière par le livre excellent de M. Adolphe Baum, qu'une mort prématurée a enlevé à ses amis et à la science[1].

Le second volume des *Sources de l'histoire de Francfort*[2] est d'un caractère tout à fait différent. Il contient une édition, digne des plus grands éloges, des chroniques de cette ville, appartenant à la première moitié du XVIe siècle, des récits divers qui se rapportent au siège de l'année 1552, des notes fournies par des annalistes postérieurs qui ont de la valeur pour l'histoire de la Réforme. La plupart de ces documents sont imprimés pour la première fois. On doit cette publication importante, comme beaucoup d'autres, à la libéralité du célèbre historien J.-F. Bœhmer, décédé il y a vingt-sept ans. L'éditeur, M. Jung, directeur actuel des archives de Francfort, successeur de M. Grotefend et continuateur de ses travaux, n'a rien épargné pour nous offrir des textes exacts; il les a éclairés de notes nombreuses que lui a fournies l'étude approfondie d'une grande masse de documents, conservés surtout, mais non pas exclusivement, aux archives de sa ville natale. Il a même inséré dans ce volume une dissertation détaillée sur le siège de Francfort en 1552, l'événement militaire le plus mémorable qui jamais soit survenu dans l'histoire de cette ville. Mentionnons, en passant, que, parmi les récits originaux de cet événement, il en existe un en hébreu, qu'on a découvert dans la bibliothèque municipale d'Amsterdam. Peut-être la dissertation du savant archiviste de Francfort aurait-elle été mieux placée dans le recueil de

mation. Zweiter Band, 1531-1539, bearbeitet von Otto Winckelmann. Strassburg, Truebner, 1887.

1. *Magistrat und Reformation in Strassburg bis* 1529, von Adolf Baum. Strassburg, Heitz, 1887.

2. *Quellen zur Frankfurter Geschichte* auf Veranlassung und aus den Mitteln der Administration des Dr J. F. Bœhmer'schen Nachlasses herausgegeben von Dr H. Grotefend. Zweiter Band, *Chroniken der Reformationszeit nebst einer Darstellung der Frankfurter Belagerung von* 1552, bearbeitet von Dr R. Jung. Frankfurt a. M., Juegel, 1888.

la Société historique de cette ville. C'est là que M. le Dr Jung a publié deux articles, précieux complément au volume dont nous venons de parler. Le premier de ces articles examine l'origine de la proclamation lancée par le parti révolutionnaire des métiers en 1525, et dont on connaît plusieurs textes soit manuscrits soit imprimés. Le second contient une biographie de Jean Fichard (1512-1581), célèbre jurisconsulte et homme d'État de Francfort, dont les *Annales* ont été réimprimés dans le volume, mentionné plus haut, des *Chroniques de l'époque de la Réforme*[1].

L'histoire de la Réforme victorieuse à Hambourg et à Gœttingue a été racontée par MM. Sillem et Erdmann[2]. M. Sillem, sans prétendre travailler d'après des documents inédits, connaît à fond les ouvrages imprimés, particulièrement les travaux fondamentaux de M. Koppmann. M. Erdmann a mis à profit des chroniques manuscrites dont il a contrôlé le témoignage à l'aide de documents conservés aux archives de Gœttingue. Il nous fait voir, par un seul exemple, comment le mouvement religieux s'alliait à un mouvement politique, dirigé contre la constitution aristocratique des villes. Ce n'est pas seulement une ville, mais toute une principauté de l'Allemagne septentrionale, dont l'histoire à l'époque de la Réforme a été éclairée par un livre de M. Wrede[3]. Son travail, riche en détails nouveaux, puisés aux archives et aux bibliothèques de Lunebourg, de Hanovre, de Wolfenbüttel, etc., a été couronné par la faculté philosophique de l'université de Gœttingue. Le personnage central de son livre est le duc Ernest, surnommé, à cause de ses sentiments religieux, « le Confesseur. » M. Wrede l'a choisi pour le sujet d'une esquisse biographique, où sont mises en relief, sans exagération, les nobles qualités de ce prince[4].

L'introduction de la Réforme dans les Marches du Brandebourg a

1. *Zur Entstehung der Frankfurter Artikel von* 1525. — *Dr Johann Fichard. Zwei Abhandlungen zur Geschichte der Frankfurter Reformationszeit*, von Dr Rudolf Jung (Sonderabdkruck aus dem *Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst*. Dritte Folge. Band II. 1889).

2. *Die Einführung der Reformation in Hamburg*, von E. H. W. Sillem (*Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte*. Halle, Niemeyer, 1886). — *Einführung der Reformation in Gœttingen*, von Georg Erdmann (première partie d'un ouvrage intitulé *Geschichte der Kirchenreformation in der Stadt Gœttingen*. Gœttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1888).

3. *Die Einführung der Reformation im Lueneburgischen durch Herzog Ernst den Bekenner*, von Adolf Wrede. Gœttingen, Dieterich, 1887.

4. *Ernst der Bekenner, Herzog von Braunschweig und Lueneburg*, von Dr Adolf Wrede (*Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte*. Halle, Niemeyer, 1888).

trouvé son historiographe le plus récent dans M. J. Heidemann[1]. Le 1er novembre 1889, il y avait 350 ans que l'électeur Joachim II reçut la communion à l'église de Saint-Nicolas à Spandau, selon le rituel protestant. Ce souvenir historique a provoqué le travail de M. Heidemann, auteur fort instruit, particulièrement versé dans l'étude des documents contemporains, mais, à notre avis, un peu trop indulgent envers l'électeur Joachim II, dont la conduite pendant les années 1546-48 a été fort compromettante. M. Langenbeck déroule le tableau du mouvement protestant dans les limites d'un territoire ecclésiastique, c'est-à-dire dans le pays dépendant de l'évêque et du chapitre de Halberstadt[2]. Ayant eu à sa disposition une masse considérable de correspondances, rapports, procès-verbaux, etc., conservés aux archives de Hanovre et de Magdebourg, il a pu rectifier mainte assertion de Ranke, qui n'a traité qu'incidemment le même sujet dans son ouvrage classique. Le travail de M. Langenbeck nous conduit dans la seconde moitié du XVIe siècle, où la situation des différents partis d'ecclésiastiques en Allemagne fut réglée par la paix d'Augsbourg, de 1555. M. Wolf a étudié cet événement dans l'introduction d'une étude approfondie sur les négociations des protestants allemands pendant les années 1555-1559[3]. Si l'on compare les nombreux documents émanés des archives de Dresde, de Weimar, de Munich, qu'il a publiés textuellement, avec le récit qu'il en a tiré, on est tenté de croire que la sauce vaut presque mieux que le poisson. La lecture des correspondances, instructions, mémoires, etc., prouve que le désaccord politique entre les plus puissants princes protestants, joint à l'opposition dogmatique des théologiens les plus renommés, a rendu fort difficile de ménager une union plus étroite. A ce point de vue, les résultats obtenus par la tactique habile de l'électeur palatin Frédéric III à la fin de la diète d'Augsbourg, dans l'été de 1559, furent en effet peu de chose. Il va sans dire que le landgrave Philippe de Hesse était de ceux qui montraient le plus de zèle pour aplanir les difficultés qui s'opposaient à l'union durable des protestants allemands à cette époque. Ses efforts, dans ce but, ont été démontrés à l'aide des documents par M. Heidenhain, qui d'ailleurs a su donner à son sujet plus d'ampleur[4]. Il représente très justement le landgrave

1. *Die Reformation in der Mark Brandenburg*, von Julius Heidemann, Berlin, Weidmann, 1889.

2. *Geschichte der Reformation des Stiftes Halberstadt*, von Wilhelm Langenbeck (Dissertation de Gœttingue). Gœttingen, Kaestner, 1886.

3. *Zur Geschichte der deutschen Protestanten* 1555-1559, von Gustav Wolf nebst einem Anhange von archivalischen Beilagen. Berlin, Seehagen, 1888.

4. *Die Unionspolitik Landgraf Philipps des Grossmütigen von Hessen und*

Philippe comme dominé par l'idée de la solidarité de tous les protestants du monde, ce qui lui fit désirer ardemment l'intervention des protestants allemands en faveur des huguenots. Quand la première guerre de religion éclata en France, c'est au landgrave que les huguenots durent le plus d'appui. M. Heidenhain a su éclaircir ces affaires par beaucoup de détails nouveaux. Nous recommanderons entre autres aux savants français la correspondance du prince avec François Hotman, qui est publiée en appendice à la brochure de M. Heidenhain.

Nous voici arrivés à l'époque de la contre-Réforme dont les commencements sont marqués par deux grands événements : la fondation de l'ordre des Jésuites et le concile de Trente. Sur le premier point, le second volume de M. Keller, relatif aux progrès de la contre-Réforme en Westphalie et au Bas-Rhin, ajoute beaucoup à l'histoire de l'ordre, agent si actif de l'*ecclesia militans*[1]. M. Keller, auquel on a reproché d'avoir un peu trop négligé les ouvrages imprimés, a cependant eu le grand mérite, en publiant des centaines de documents, pour la plupart restés inconnus jusqu'ici, de tracer un tableau très coloré des luttes formidables que les adhérents de la Réforme eurent à soutenir pendant les années de 1585 à 1609 dans les contrées du nord-ouest de l'Allemagne. M. Keller a prouvé, et cette démonstration fait la valeur principale de son volume, que la Réforme y eut des racines beaucoup plus profondes qu'on ne l'a cru en général. On admirera au plus haut degré la ténacité déployée particulièrement par les communes calvinistes et anabaptistes et le courage qu'elles ont montré, même après l'intervention violente des troupes espagnoles. Quant au concile de Trente, son histoire a été enrichie par une monographie de M. Loewe, élève de M. le professeur Ritter, qui s'est proposé de dégager, des documents divers dont nous disposons, l'opinion de l'empereur Ferdinand au sujet des réformes à demander au concile et la part qu'y prirent ses conseillers[2]. Mais nous dépassons déjà les bornes de cet article dont le but n'est pas de rendre compte des travaux relatifs à la contre-Réforme en

die Unterstützung der Hugenotten im ersten Religionskrieg, von Dr phil. Arthur Heidenhain. Breslau, Kœbner, 1886.

1. L. Keller, *Die Gegenreformation in Westfalen und am Niederrhein*. Zweiter Theil (*Publicationen aus den K. Preussischen Staatsarchiven*, vol. XXXIII. Leipzig, Hirzel, 1887). Cf. L. Keller, *Der Kampf um das evangelische Bekenntniss am Nieder-Rhein*, 1555-1609 (*Historische Zeitsch.*, vol. LXIII, p. 193-241).

2. *Die Stellung des Kaisers Ferdinand I zum Trienter Konzil von Oktober* 1561 *bis zum Mai* 1562, von Hugo Lœwe. Bonn, Cohen, 1887.

Allemagne, mais seulement de ceux qui se rapportent à la Réforme. Quelques-uns sont plutôt du ressort de l'histoire littéraire[1]. D'autres sont éparpillés dans les Revues des sociétés historiques des provinces, dans les programmes scolaires ou dans les dissertations universitaires. Nous regrettons qu'il ne nous soit pas possible de les indiquer tous et nous terminerons en exprimant le vœu que MM. les auteurs et les éditeurs veuillent bien, dans l'intérêt de ces études, nous faire parvenir les publications qui s'y rapporteraient.

Alfred STERN.

1. P. ex. *Hans Sachs und die Reformation*, von Waldemar Kawerau (*Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte.* Halle, Niemeyer, 1889). Hugo Holstein, *Die Reformation im Spiegel der dramatischen Litteratur des sechszehnten Jahrhunderts* (*eod. loco*, 1886).

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Jérusalem, son histoire, sa description, ses établissements religieux, par Victor GUÉRIN. Paris, E. Plon, 1889. In-8°, VIII-499 pages.

Ce volume n'est pas, espérons-le, celui que l'auteur nous avait promis depuis longtemps comme complément de sa grande description de la Palestine, comme le couronnement de l'œuvre à laquelle il a consacré sa vie. Autrement, il faudrait avouer que l'attente des savants serait quelque peu déçue; car, dans ces cinq cents pages compactes, ils trouveront peu de chose propre à faire avancer l'étude des importants problèmes qui se rattachent à l'histoire et à la topographie de Jérusalem. M. Guérin semble plutôt avoir voulu faire un livre à l'usage du grand public. A ce titre le livre mérite d'être favorablement accueilli.

L'auteur y use avec un peu trop de complaisance de ce procédé de compilation prolixe qui lui est familier et qui a fait tort à ses travaux antérieurs en masquant la part réelle de recherches consciencieuses qu'ils renferment, et qui, malgré de fâcheuses erreurs, ont leur valeur et leur utilité. J'ai toujours sincèrement regretté que M. Guérin n'ait pas su se borner dans ses écrits, et qu'il ne nous ait pas présenté en trois ou quatre cents pages les observations vraiment personnelles, recueillies au cours de ses très méritoires pérégrinations, au lieu de les diluer dans sept gros tomes ne comptant pas moins de 3,200 pages, où le remplissage occupe décidément trop de place. Il aurait beaucoup gagné à se concentrer ainsi, et nous n'y aurions rien perdu. Son œuvre massive peut en imposer aux profanes; mais ces apparences ne sauraient faire illusion à ceux qui par métier vont au fond des choses.

Le présent livre se divise en trois parties. De la première, comprenant un résumé de l'histoire de la ville sainte depuis ses origines connues jusqu'à nos jours, il n'y a rien à dire. Si le simple lecteur, et surtout le lecteur pieux, peut goûter quelque plaisir à cette esquisse où l'on sent la main d'un croyant plus enthousiaste que clairvoyant, l'historien n'y rencontrera rien de nouveau à relever.

La deuxième partie, description de Jérusalem, se recommande davantage à notre attention, parce que l'auteur y touche à des questions controversées et prend nettement position sur divers points de topographie et d'archéologie. Malheureusement il n'est pas toujours bien informé et n'a qu'une connaissance imparfaite des découvertes faites dans la ville sainte au cours de ces vingt dernières années. Je m'empresse d'ajouter à sa décharge que ces découvertes se sont tellement multipliées, qu'elles

sont disséminées dans tant de recueils et d'ouvrages publiés, soit en France, soit à l'étranger, qu'il est bien difficile, même avec la plus grande vigilance, de se tenir exactement au courant des progrès accomplis et de l'état des discussions. M. Guérin en est resté à la vieille théorie qui persiste à placer la Jérusalem Jébuséenne sur la haute colline à laquelle une tradition contestable attribue le nom de Sion. Il ne paraît même pas soupçonner les raisons très sérieuses qui militent en faveur de la colline dite d'Ophel, — proprement la *D'hoûra*, — au pied de laquelle sourd la fontaine de la Vierge. Ce problème est en quelque sorte la clef de toute la topographie hiérosolymitaine. Celui de l'emplacement des tombeaux des rois de Juda y est intimement lié ; c'est suffisamment dire toute son importance. M. Guérin est amené à traiter cette dernière question à propos du vaste mausolée des Q'boûr-el-Moloûk (tombeaux des rois), situés au nord de Jérusalem, et où M. de Saulcy, égaré par le mirage du nom arabe, s'est efforcé, avec plus d'obstination que de succès, de soutenir qu'on devait voir la fameuse nécropole royale. Bien que vivement battue en brèche, dès l'origine, cette thèse paradoxale a fait son chemin dans le monde, à telles enseignes que, sur la foi de la démonstration de M. de Saulcy et de l'approbation de ses tenants, le mausolée des Q'boûr-el-Moloûk a été acquis, il y a quelques années, par la famille Péreire et donné par elle au gouvernement français comme étant l'hypogée authentique des rois de Juda. L'État a accepté ce don généreux, et il a bien fait ; mais il est à espérer que c'est sous bénéfice d'inventaire, j'entends d'inventaire archéologique, car il serait tout à fait regrettable pour le bon renom de la science française qu'en acceptant sans réserves cette donation dans les termes où elle a été faite, on eût l'air d'accorder une sorte d'estampille officielle à une théorie archéologique qui ne soutient pas l'examen. Il faut qu'il soit clairement dit que notre gouvernement n'entend nullement endosser la responsabilité des opinions de M. de Saulcy qui ont déterminé l'acquisition et la donation de la famille Péreire, et, à cet effet, nous demandons instamment qu'on introduise une modification dans le libellé compromettant de la somptueuse inscription commémorative qui est destinée à orner l'entrée des Q'boûr-el-Moloûk et les qualifie de « tombeaux des rois de Juda. » M. Guérin incline à adopter, au moins en partie, les idées de M. de Saulcy sur ce point. Ce ne sont pas les atténuations qu'il essaie d'y introduire et les arguments qu'il invoque qui les rendront plus recevables. Les Q'boûr-el-Moloûk n'ont jamais été, ni peu, ni prou, les sépultures des rois de Juda qui restent encore à retrouver. J'ai indiqué, il y a quelque temps, le point précis où il conviendrait de faire porter les recherches. L'on ne peut s'empêcher d'éprouver un certain sentiment de mélancolie quand on songe qu'avec les sommes dépensées pour les Q'boûr-el-Moloûk, on aurait peut-être pu arriver à la solution réelle de ce grand problème archéologique circonscrit aujourd'hui sur le terrain dans d'étroites limites. Pour ce qui est des Q'boûr-el-Moloûk, l'opinion la plus plausible est toujours celle qui les identifie avec le mausolée d'Hélène, reine d'Adia-

bène ; et, pour ma part, je suis d'avis que le sarcophage découvert par M. de Saulcy dans un des caveaux et portant gravé en caractères syriaques et hébreux le nom d'une *reine Sadan* est le sarcophage même de la reine Hélène qui, suivant la mode du temps, avait un double nom grec et sémitique.

L'étude de M. Guérin, sur le temple, prête à plus d'une critique. Les caractères peints et gravés sur les blocs des dernières assises de l'angle sud-est n'ont pu, en effet, être examinés que par de très rares personnes, parmi lesquelles j'ai la bonne fortune de pouvoir me compter, et ils sont aujourd'hui inaccessibles, les puits de Warren ayant été comblés. Mais M. Guérin ne paraît pas savoir qu'ils ont été reproduits en fac-similé de grandeur naturelle et d'une exécution parfaite dans le grand atlas des *Excavations at Jerusalem*, publié par la *Palestine Exploration Fund* (Londres, 1884).

M. Guérin suppose que l'enceinte du Haram actuel correspond exactement comme périmètre à l'enceinte du temple de Salomon. La chose peut être vraie pour le temple d'Hérode ; mais elle ne l'est certainement pas pour celui de Salomon, et l'auteur tranche là bien légèrement une question dont il n'a pas l'air de soupçonner les complications. Il est, au contraire, plus que probable qu'Hérode agrandit considérablement l'enceinte préexistante (Josèphe nous dit expressément qu'il doubla la superficie du *hieron*). M. Guérin omet de signaler l'existence du seul débris authentique qui nous soit resté du temple d'Hérode : la stèle portant l'interdiction aux Gentils de franchir sous peine de mort les enceintes sacrées. Le monument cependant est assez précieux pour qu'il valût la peine d'être cité.

Le petit édicule monolithe de style égyptien qui s'élève dans le village de Selwân, dans la vallée du Cédron, est-il de l'époque de Salomon, comme le pense M. Guérin, après M. de Saulcy ? Ce qui est sûr, c'est qu'il est de l'époque des rois de Juda, comme le prouvent les restes de l'inscription phénicienne que j'y ai constatés au-dessus de la porte d'entrée et dont M. Guérin aurait dû mentionner l'existence, puisqu'elle transforme en fait positif ce qui jusqu'alors n'était qu'une simple conjecture.

Il serait facile de multiplier les observations de ce genre. Celles-ci suffiront pour montrer que l'ouvrage n'est pas sans défauts.

La troisième partie, celle consacrée aux établissements religieux de Jérusalem, est, à certains égards, la plus intéressante. Les détails statistiques que M. Guérin y donne sur les œuvres et les établissements catholiques placés sous le protectorat officiel de la France sont instructifs et doivent être puisés à bonne source. Ils nous fournissent un aperçu incomplet, mais suffisamment édifiant, des sacrifices, chaque jour croissants, que notre gouvernement doit faire dans la ville sainte pour soutenir l'héritage politique qu'il y a recueilli et qui, s'il offre quelques compensations spirituelles, ne laisse pas d'entraîner de lourdes charges temporelles. Par contre, les renseignements sur les établissements reli-

gieux non catholiques sont des plus succincts et ne permettent guère de se former une idée exacte de l'activité déployée par les puissances européennes en terre sainte où, sous les dehors de la concurrence religieuse, s'agitent des compétitions d'un ordre beaucoup plus concret et se cachent des tendances inspirées par tout autre chose que la foi.

CLERMONT-GANNEAU.

C.-M. BRIQUET. **Papiers et filigranes des Archives de Gênes, 1154 à 1700.** Genève, 1888, gr. in-8°, 130 pages et 594 dessins autographiés. Extrait des *Atti della Società Ligure di Storia Patria*, t. XIX, fasc. II.

M. C.-M. Briquet s'est voué depuis quelques années à l'étude du papier et de son histoire; en 1884, il débutait en niant l'existence du papier de coton[1] et en lui assignant sa place parmi les légendes. Plus récemment, durant un court séjour fait en Italie, il a cherché à recueillir quelques renseignements historiques sur la fabrication du papier dans ce pays pour lequel la papeterie est une industrie nationale. L'Italie, en effet, dispute à l'Espagne la priorité de cette fabrication en Occident et, « plus heureuse que sa rivale, elle a su développer considérablement son industrie et la conserver florissante pendant une longue suite d'années. » C'est l'industrie italienne qui a accompli, dans presque tous les pays de l'Europe, la grande révolution de la substitution du papier au parchemin. « Presque partout, les premiers papiers employés sont italiens. Voilà pourquoi l'histoire de la papeterie en Italie offre un intérêt qui dépasse les limites géographiques de cet état et s'étend à l'Europe entière. » La fabrication du papier a eu de très bonne heure, en Italie, trois centres principaux : Fabriano dans la Marche d'Ancône, les bords du lac de Garde dans l'état de Venise et la Ligurie. Seule l'histoire du papier dans cette province, soit dans les environs de Gênes, n'avait pas encore été entreprise; c'est ce qui a encouragé M. Briquet à publier sur ce sujet des renseignements qui, s'ils ne forment pas une étude complète, sont plus, quoi qu'il en dise, que les « simples notes d'un touriste en passage. » Qu'on en juge : après un chapitre d'introduction historique et technique consacré à l'origine, aux procédés de fabrication du papier et aux caractères qu'il présente, tels que vergeures, pontuseaux, filigranes, l'auteur entre dans le vif de son sujet. L'industrie du papier, à

1. *La légende paléographique du papier de coton*, imprimé dans le *Journal de Genève* du 29 octobre 1884; tiré à part, Genève, 1884, in-12; reproduit dans le *Bulletin du bibliophile* (Léon Techener), octobre-novembre, 1884. Cette étude, notablement augmentée par l'auteur, a paru sous le titre de *Recherches sur les premiers papiers employés en Occident du Xe au XIVe siècle*, dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XLVI; tiré à part, Paris, 1886, in-8° de 77 p.

Gênes, date peut-être déjà du milieu du XIIIe siècle ; M. Briquet, à partir de cette époque, en retrace l'histoire ainsi que les règlements et les ordonnances qui la régissent au XVe et au XVIe siècle ; durant le siècle suivant, la papeterie génoise est encore en pleine prospérité, mais au milieu du XVIIIe siècle, les pays qui s'approvisionnent de papier à Gênes en fabriquent eux-mêmes, la décadence devient manifeste ; elle est précipitée par l'introduction de la fabrication mécanique. Ce rapide aperçu historique est suivi de la partie la plus nouvelle de ce travail, de celle qui y donne toute son importance : dans les archives de Gênes, qui sont seules avec celles de Venise à posséder une série aussi considérable et aussi ancienne de documents écrits sur papier, M. Briquet s'est appliqué à calquer des filigranes ; il est arrivé à en recueillir 594 types dont plus du tiers sont inédits ; cette série représente les papiers employés à Gênes durant trois siècles et demi, de 1300 à 1650. L'auteur ne s'est pas contenté de donner la reproduction, grandeur naturelle, dans des planches minutieusement exécutées, de ces 594 filigranes, mais il les décrit, il les compare avec ceux du reste de l'Europe ; à ce propos, il donne une liste des ouvrages dans lesquels sont reproduits des filigranes et qui lui ont fourni des points de comparaison ; ils sont au nombre de trente, il paraît que c'est à peu près tout ce qui existe ; on voit que le sujet est encore neuf ! M. Briquet ne s'en est pas tenu à ce que pouvaient avoir fait ses devanciers ; il a enrichi ses descriptions du résultat de ses recherches personnelles et encore inédites en Provence, en Dauphiné, à Lyon, en Bresse, en Savoie, en Piémont et en Suisse. Le jour où chaque pays sera en possession d'une histoire complète des papiers qui ont été employés par ses habitants dans le cours des âges, non seulement l'histoire de l'industrie aura fait un grand pas, mais l'historien aura gagné un puissant instrument de critique, il pourra « déterminer la date et la provenance d'ouvrages manuscrits ou imprimés, d'autographes, de planches gravées et de reliures non datées ou de date douteuse. En effet, les filigranes, même ceux qui ont duré le plus longtemps, ont sans cesse varié dans leurs contours ou dans leurs dimensions. Ce sont ces variations successives qui, étudiées avec soin, permettent d'arriver à fixer, d'une manière très approximative, l'âge d'un papier. » M. Briquet a développé ses idées sur l'utilité des filigranes et leur signification dans un court travail[1] qui débute par un exemple tiré d'un procès contemporain : « Chaque feuille de papier filigrané, dit-il, porte en elle-même son acte de naissance. Le tout est de bien le déchiffrer. Or, cette opération est actuellement fort difficile et le sera tant qu'on ne possédera pas un recueil général de filigranes. » Un ouvrage de ce genre devient chaque jour plus nécessaire ; des travaux comme celui de M. Briquet sont bien propres à en faciliter la publication.

Édouard FAVRE.

1. *De l'utilité des filigranes du papier et de leur signification à propos d'un récent procès.* Berne, 1888, in-12 de 14 p. Extrait de l'*Union de la papeterie*, n^os^ de janvier et février 1888.

I. **Bijdragen en Mededeelingen van het historisch genootschap**, gevestigd te Utrecht. XIe partie. In-8°, XL-320 pages. 'S Gravenhage, M. Nijhoff, 1888.

II. **Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas (1576-1583)**, publiés par P.-L. MULLER et A. DIEGERICK. T. I (1576-78). In-8°, XXX-503 pages. 'S Gravenhage, M. Nijhoff, 1889.

III. **De registers en rekeningen van het Bisdom Utrecht (1325-1336)**, publiés par S. MULLER. Ire partie. In-8°, VIII-567 pages. 'S Gravenhage, M. Nijhoff, 1889.

IV. **Resolutiën, genomen bij de Vrœdschap van Utrecht, betreffende de Illustre School en de Akademie in hare stad (1632-93)**, publiées par J.-A. WIJNNE. In-8°, 147 pages. 'S Gravenhage, M. Nijhoff, 1889.

Il s'agit ici de deux séries distinctes de publications, toutes deux faites par la Société historique d'Utrecht : la première est intitulée *Rapports et communications;* la seconde porte le titre général d'*Œuvres de la Société historique*. A vrai dire, les deux séries se ressemblent fort : toutes deux contiennent des documents, en général inédits, et, si elles diffèrent, c'est moins par la nature que par l'importance des pièces publiées. Les *Rapports et communications* offrent en un même volume des mémoires ou des fragments historiques relatifs aux époques les plus différentes; les *Œuvres* au contraire présentent une réelle unité, et chaque volume de cette seconde série comprend une seule chronique ou des documents formant un ensemble. La Société historique d'Utrecht a déjà rendu de grands services à tous ceux qui s'occupent de choses hollandaises; elle fait preuve de la plus louable activité et imprime plusieurs volumes par an. Il n'est pas inutile de constater ces résultats et de les signaler en France, car, si nous avons une réelle sympathie pour la Hollande et le peuple hollandais, il faut avouer que, sauf deux siècles peut-être, nous connaissons fort mal leur histoire.

I. Le onzième volume des *Bijdragen en Mededeelingen* contient sept fragments de valeur ou d'étendue plus ou moins considérable : les mémoires d'un gentilhomme néerlandais, Herberen van Mijnden, qui vivait dans la première moitié du XVIe siècle, ne présentent qu'un intérêt médiocre; c'est rien moins qu'un ouvrage ou une chronique; ce sont plutôt des notes sur certains événements, dont l'auteur a été témoin, comme la terrible épidémie de 1529, des troubles à Utrecht sous le gouvernement de l'évêque Henri de Bavière, ou la venue de Charles-Quint dans cette ville en 1540; les mémoires d'Herberen van Mijnden étaient du reste déjà connus, mais M. L. Muller les publie pour la première fois d'après le texte original, retrouvé à Munster. — Les *Mémoires sur la guerre faite aux Provinces-Unies en l'année* 1672, par Abraham de Wic-

quefort, ne sont pas non plus une nouveauté; ils ont été imprimés dès 1857; mais ils sont très intéressants, venant d'un diplomate aussi intelligent et aussi au courant que Wicquefort; de plus, ils ont été composés à l'aide de souvenirs personnels, de documents inédits et d'informations verbales communiquées par des témoins dignes de foi; ils font bien saisir les raisons multiples qui ont poussé Louis XIV à attaquer la Hollande et abondent en renseignements utiles sur la constitution des Provinces-Unies, sur les frères de Witt et sur Guillaume d'Orange; à tous ces points de vue, on ne peut que se féliciter d'en avoir une nouvelle édition, à laquelle les éclaircissements de M. Wijnne viennent donner encore plus de prix : on y apprend, en effet, d'une part, que ces *Mémoires* ont été rédigés entre juin 1673 et mai 1674, et, d'autre part, que Wicquefort y a fait vraiment œuvre d'historien consciencieux, sans se laisser entraîner, comme on le lui a parfois reproché, par ses préventions en faveur des de Witt et contre le prince d'Orange. — Je ne fais que mentionner trois lettres écrites par la ville de Londres à la ville de Dordrecht en 1359; M. Höhlbaum, qui les publie, avoue qu'elles sont trop spéciales pour être très importantes. — Il en est de même d'une communication de M. Hingman : ce sont quelques pièces relatives à la déportation en 1798 de trois Hollandais (l'ancien pensionnaire de Hollande van der Spiegel, Bentinck Rhoon et Repelaar), soupçonnés de travailler depuis 1787 à faire retomber le peuple batave sous le joug de l'Angleterre, de la Prusse et de la maison d'Orange. — Le Mémoire de Joris de Bye sur l'administration d'Oldenbarnevelt a, au contraire, une réelle valeur : Joris de Bye a été de 1586 à 1628 trésorier général des Provinces-Unies; de plus c'était un homme honnête et aussi impartial qu'on pouvait l'être dans son temps; son jugement sur Barnevelt est donc particulièrement précieux. Joris de Bye était du parti de Maurice d'Orange et des États Généraux contre la province de Hollande et son « avocat, » Barnevelt; mais il avait des amis dans les deux camps, et sa femme était une nièce de Grotius. Sans doute il se montre en général contraire à la politique de Barnevelt, mais c'est toujours avec modération, même quand il lui reproche d'avoir amoindri l'autorité du Conseil d'État et d'avoir accaparé tout le pouvoir. M. Fruin, qui publie ce mémoire, s'est attaché à défendre Barnevelt du reproche d'ambition, tout en reconnaissant la justesse de certaines observations et de certaines critiques faites par Joris de Bye. — Les trois chroniques latines d'Utrecht que publie M. L. Muller sont surtout intéressantes en ce qu'elles sont antérieures à la grande chronique du chanoine Beka (Jan van der Beke) et que deux d'entre elles ont peut-être été utilisées par lui; ce sont les *Annales du chapitre de Sainte-Marie* à Utrecht, de 539 à 1267, le *Catalogus episcoporum Ultrajectinorum,* et les *Bella campestria inter episcopos Trajectenses et comites Hollandie.* — Viennent enfin quelques lettres de Guillaume le Taciturne et de sa troisième femme, Charlotte de Bourbon, à leur beau-frère et frère, François de Bourbon, prince dauphin d'Auvergne, dans les années 1578 à 1581; M. L. Muller

s'étonne qu'elles n'aient pas été publiées par M. J. Delaborde dans son livre sur *Charlotte de Bourbon,* mais il est facile d'en comprendre la raison ; elles n'ont qu'une valeur historique fort médiocre.

II. Le premier volume des documents concernant les relations du duc d'Anjou et des Pays-Bas est particulièrement le bienvenu pour nous, puisque, à de rares exceptions près, il ne renferme que des pièces en français et que la préface, l'introduction et les notes sont rédigées dans la même langue. D'autre part, les négociations dont il s'agit sont presque aussi intéressantes pour l'histoire de France que pour celle des Pays-Bas, car il y a un étroit rapport entre la politique du duc d'Anjou et de Henri III dans les Flandres et l'état des partis en France.

La publication de MM. M. et D., en nous apportant nombre d'actes inédits des archives de Hollande, de Belgique et de France, jette un jour nouveau sur les intrigues diplomatiques de ces temps troublés, et les courts résumés qu'on y trouve des actes déjà imprimés ailleurs permettent de se faire une idée assez nette de la marche générale des faits. Après une courte introduction qui expose la situation respective des Pays-Bas et de la France et l'attitude du prince d'Orange, du duc d'Anjou et de Henri III jusqu'au milieu de 1576, la série des documents commence par une demande de secours des États Généraux au roi de France, le 17 octobre 1576. Mais à la même époque, François d'Anjou a déjà envoyé un agent, le sieur d'Alféran, auprès du prince d'Orange, et les États Généraux ne vont pas tarder à se tourner du côté du duc, dont ils attendent plus de secours effectifs que de son frère Henri III ; c'est ce que prouve la lettre des États à François d'Anjou, du 9 novembre 1576 (appendice I). Je ne puis entrer dans le détail de ces négociations compliquées qui, au bout de deux ans, aboutirent au traité du 13 août 1578; par ce traité, le duc, déclaré *défenseur de la liberté des Pays-Bas,* concluait une étroite alliance avec les États Généraux contre les Espagnols ; l'article X stipulait que, si les États voulaient un jour changer de souverain, ils préféreraient le duc d'Anjou à tout autre. C'est en août 1578 que s'arrête le premier volume de la collection, le seul paru.

Les nombreuses notes de M. L. Muller sont peut-être parfois un peu longues, un peu diffuses, mais en général instructives et exactes ; pas un personnage n'est nommé dans les documents sans qu'une note explique qui il est et ce qu'il a fait ; on trouve, par exemple, des détails nouveaux sur les agents du duc d'Anjou, d'Alféran, Fontpertuis, Bonyvet et surtout le seigneur des Pruneaux, qui a été son principal négociateur. A la fin du volume, l'appendice n° II contient une importante discussion sur deux promesses que le duc d'Anjou, d'après M. Kervyn de Lettenhove[1], aurait faites le 18 août 1578 au prince d'Orange : 1° de ne rien entreprendre à raison de la religion ; 2° de laisser la Hollande, la Zélande et le pays d'Utrecht « en leur pleine et entière liberté pour se soubmettre au prince d'Orange. » Or, M. M. n'a retrouvé dans ses actes que

1. *Les Huguenots et les Gueux,* t. V, p. 192.

la première de ces promesses; il me paraît, en outre, avoir démontré que la seconde n'a pu être faite en 1578 et est d'une époque postérieure; quant à l'acte du 23 janvier 1581 où François d'Anjou rappelle ses engagements anciens, il n'a pas la portée que lui attribue M. de Lettenhove. En somme, le recueil de MM. M. et D. s'annonce comme un travail consciencieux et solide, et le premier volume fait bien augurer des deux ou trois autres qui le suivront.

III. La publication des registres et comptes de l'évêché d'Utrecht de 1325 à 1336 semble naturellement moins intéressante à première vue : c'est une suite d'actes très spéciaux, rédigés en vieux hollandais ou en latin incorrect, et au milieu desquels s'étalent de longs alignements de chiffres. Cependant, en parcourant le volume, on s'aperçoit que ces actes spéciaux ont leur valeur, que ces chiffres ont leur éloquence; on se rend compte de l'état de l'évêché d'Utrecht au XIVe siècle, alors qu'il était divisé en « Nedersticht » sur le bas Rhin, entre la Hollande et la Gueldre, et en « Oversticht » au delà de l'Yssel et jusqu'à Groningue. On comprend combien était menaçant pour l'évêque le voisinage de puissants seigneurs comme les comtes de Hollande et les comtes de Gueldre, qui intervenaient fréquemment dans les affaires intérieures de l'évêché et servaient parfois d'arbitres entre le suzerain et ses vassaux, surtout ceux de l'Oversticht (cf. p. 279-80 et p. 293). Le XIVe siècle est pour les évêques d'Utrecht une époque de décadence : ils s'endettent sans cesse envers leurs sujets et leurs villes, et sont réduits par leurs besoins d'argent à affermer et aliéner une partie de leurs domaines ou de leurs châteaux; la richesse et la puissance épiscopales décroissent parallèlement et le temps n'est pas loin où le clergé et les nobles imposeront à l'évêque une charte humiliante (1375). Grâce au registre des dettes (Schuldregister), on peut saisir sur le vif le fonctionnement de l'administration épiscopale et concevoir ce qu'était un maire (schout), un conseiller (raad), un receveur ou trésorier (rentmeester), un coadjuteur (wijbisschop). L'évêché d'Utrecht faisait partie du Saint Empire Romain ; aussi voit-on l'empereur Louis de Bavière sommer l'évêque Jean en 1327 de lui donner aide et secours (p. 130-131). A côté du registre des dettes, le registre domestique (huishoudregister) du clerc Hubert van Budel a aussi son importance, parce qu'il donne jour par jour pendant près d'un an (du 11 avril au 1er déc. 1332) les dépenses de la cour épiscopale et qu'il permet de dresser en quelque sorte le budget de l'évêque. Les autres pièces contiennent les comptes de divers fonctionnaires de l'évêché et complètent le tableau de la situation financière au commencement du XIVe siècle.

Les registres et comptes sont publiés avec soin, mais sans introduction, sans index et presque sans notes. Il est vrai que M. L. Muller promet de réparer cette lacune dans un second volume; j'estime pourtant qu'il aurait fallu tout au moins, dans le premier, fournir quelques explications sur certains termes aujourd'hui hors d'usage, et surtout sur la valeur des monnaies mentionnées à chaque page. M. M. nous a donné

des documents qui ont un véritable intérêt ; mais il n'a fait là qu'œuvre de copiste intelligent ; il lui appartient maintenant de compléter ce travail en tirant de ses matériaux encore bruts les renseignements précieux qu'ils renferment, et qui ont besoin d'être groupés et mis en lumière.

IV. Il en est tout autrement ici : M. Wijnne s'est déjà occupé dans un article de revue (*Tijdspiegel*, avril 1887) des commencements et du développement de la Haute École d'Utrecht ; d'autre part, le docteur Loncq a étudié l'ensemble de cette histoire dans un ouvrage intitulé : *Historische Schets der Utrechtsche Hoogeschool tot hare verheffing in* 1815.

Les documents dont j'ai à parler sont comme les pièces justificatives de ces études antérieures, au moins pour la première période, car c'est en 1693 que M. W. a arrêté sa publication qu'il doit continuer prochainement jusqu'en 1815.

Les délibérations et résolutions du conseil municipal (Vrœdschap) d'Utrecht, relatives à l'Université de cette ville, sont curieuses à connaître : le conseil avait ordonné la création d'une maison de correction (Tuchthuijs), mais les dépenses étaient grandes et les résultats presque nuls ; il décida en 1632 de fonder, à la place de la maison de correction, une haute école, « een illustre School, » afin de permettre aux bourgeois d'Utrecht de faire étudier leurs enfants sur place et à moins de frais. Le conseil s'occupa aussitôt de choisir un local (ce fut la maison du chapitre de la cathédrale) et d'appeler des professeurs ; en deux ans, les premières démarches furent faites et la nouvelle Université put être inaugurée le 17 juin 1634 (p. 16-17). Les actes publiés par M. W. nous mettent au courant de la vie d'une Université hollandaise au XVIIe siècle : constitution du personnel enseignant, traitement des professeurs, organisation des locaux et des cours, privilèges des étudiants, tout y est examiné et discuté. Nous y voyons qu'il y avait des professeurs *ordinaires* et *extraordinaires* (p. 35), qu'on les appelait des autres Universités des Pays-Bas ou même de l'étranger (p. 73-74), que les traitements variaient de 800 à 1,600 florins, que quelques maîtres faisaient deux leçons, d'autres quatre leçons par semaine (p. 18) ; certains professeurs de théologie, notamment Voétius, purent être en même temps prédicateurs (p. 25). L'Université avait son jardin académique (hortus academicus) et ses laboratoires (theatrum anatomicum, etc.). Les étudiants jouissaient de certaines exemptions d'impôts, faisaient imprimer leurs thèses de doctorat pour un prix très modique, et recevaient souvent des secours pécuniaires (subsidium) (p. 18, 19). Le conseil municipal d'Utrecht s'occupait sans cesse de son « illustre School » qui, grâce à lui, prit un bel essor au XVIIe siècle ; ce sont là des faits intéressants à constater. La seule critique qu'on puisse formuler c'est qu'il n'y ait ni notes au bas des pages, ni index, ni table à la fin du volume ; il est vrai que M. W. a voulu seulement donner les sources d'un travail déjà fait.

A. Waddington.

Alexander Baumgartner. J.-S. **Gœthe, sein Leben und seine Werke.** 3 vol., 2e édition, 1885-1887. Fribourg-en-B. Herder.

M. Baumgartner s'occupe depuis de longues années de la littérature de son pays : il a publié, à diverses reprises, sur Schiller et sur Gœthe, des études qui témoignent d'une érudition minutieuse et très sûre, d'une connaissance exacte des hommes et des choses. Ici encore les documents relatifs à la vie et aux œuvres de Gœthe ont été étudiés avec beaucoup de soin : le nouveau livre de M. Baumgartner est, au point de vue de l'histoire littéraire, très complet.

De plus, ce n'est point une œuvre banale : il y souffle un esprit de polémique ardente et convaincue, qui pourra peut-être paraître excellent à quelques-uns, mais qui est la source de bien des injustices. Que l'auteur soit sincère dans sa sévérité, dans son hostilité même, cela est hors de doute, mais il aurait dû se dire que certains sujets ne conviennent pas à certains esprits, que, si l'on n'est pas forcé d'aimer un écrivain pour en parler, il vaut mieux ne pas raconter sa vie, si tout vous y déplaît, qu'une condamnation doit être brève et ne pas remplir trois gros volumes.

Pour M. Baumgartner, Gœthe mérite d'être blâmé et comme écrivain et comme homme : il distingue chez lui l'être intellectuel de l'être moral et ne les trouve guère supérieurs l'un à l'autre. Le critique avoue, il est vrai, tout d'abord, que les qualités de Gœthe sont très grandes : ses mérites sont incontestables surtout au point de vue de la langue et de la littérature allemandes, à laquelle il a donné un nouvel essor. Il est de bonne guerre de reconnaître ces qualités : mais (car il y a un *mais* gros de restrictions), mais il n'est point de génie parfait : non seulement Gœthe manque d'originalité; « ses dons brillants, sa beauté et la longueur de sa vie, sa situation si aisée, ce sont des talents qu'il ne s'est point donnés. » (III, 431.) Il a beaucoup emprunté à ses contemporains et beaucoup traduit : il n'a que bien peu de valeur lorsqu'il s'occupe des questions d'art et plus du tout lorsqu'il étudie les sciences, mais en outre, comme poète épique, il est inférieur à Homère, Virgile, W. von Eschenbach, Milton, le Tasse, Camoëns; comme poète dramatique, à Sophocle, Shakespeare, Lope, Calderon et à Schiller; comme poète comique, à Aristophane et à Molière; comme poète de Faust, à l'auteur de la Divine Comédie. Voilà le procédé : l'on savait cependant avant M. Baumgartner qu'il n'y a pas de génie universel.

Mais, enfin, n'y a-t-il rien à lire dans l'œuvre de Gœthe? Peu de chose. Aux enfants (l'on sait que la question pédagogique intéresse particulièrement les écrivains jésuites), il ne faut faire lire que très peu les œuvres de Gœthe : « L'école, si elle veut rester chrétienne, ne doit point prendre part au culte de Gœthe. » (III, 436.) Toutes les mesures de prudence, toutes les chrestomathies, toutes les éditions expurgées seront inutiles, si l'on continue à citer Gœthe aux enfants comme l'écrivain parfait.

Pour les personnes en âge de tout lire, mieux vaudra encore qu'elles s'abstiennent; « presque pas une citation dans les œuvres de Gœthe qui ne se laisse remplacer par quelque citation des écrivains classiques ou des meilleurs écrivains catholiques. » (III, 437.) Du reste, l'œuvre de Gœthe, si considérable au premier abord, ne supporte pas un examen sévère : il ne reste guère alors que les œuvres en prose, trois drames : *Iphigénie, Le Tasse* et *Faust,* un poème, *Hermann* et *Dorothée,* et enfin, les poésies lyriques. Cela semble, paraît-il, peu de chose à M. Baumgartner.

Au fond, ce qui manque à Gœthe, d'après le nouveau critique, c'est la profondeur du sentiment, c'est la beauté et la bonté morales dont la religion seule est la source : son esprit n'est pas dirigé vers l'idéal le plus élevé, il vit en égoïste ne songeant qu'à ses plaisirs : l'inspiration la plus générale de ses œuvres vient de l'amour et sa vie se compose surtout « d'amourettes méprisables. » Aussi que l'on lise Gœthe, soit, à la rigueur, mais qu'on ne l'étudie point dans sa vie; là, il n'y aura pour le chercheur que des déceptions, « ses principes étaient immoraux et funestes, les erreurs sont pour ainsi dire chez lui permanentes, il les a transformées en principes et en système; comme homme il est profondément bas. »

Cette idée sommaire que nous donnons du livre de M. Baumgartner et des sentiments qui l'ont inspiré nous dispense d'y insister davantage; et, malgré les critiques spirituelles, mais aussi souvent bien injustes de l'auteur, les œuvres de Gœthe n'en seront pas moins toujours lues.

Louis-William Cart.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — Archives historiques, artistiques et littéraires. 1889, 1er sept. — État sommaire des archives anciennes de la Seine, brûlées en 1871. — Une lettre de Louis XI au roi René, 1477 (il lui notifie la victoire que les troupes royales viennent de remporter sur les Gantois, arrêtés dans leur tentative pour surprendre Tournai).

2. — Bibliothèque de l'École des chartes. 1890, mai-août. — J. Havet. Questions mérovingiennes. VI : la donation d'Étrépagny, 1er oct. 629 (l'acte de donation du village d'Étrépagny à l'abbaye de Saint-Denis par Dagobert Ier est authentique ; l'original en est perdu. Il est vraisemblable que le roi fit cette libéralité aussitôt après la mort de son père. Clotaire II mourut donc dans la seconde moitié de septembre 629. Publie cet acte, d'après une copie du XIIIe s., et, en outre, l'acte de donation par le même roi du village d'Ursines en Parisis à l'abbaye de Saint-Denis, en févr.-mars 633. L'original de ce dernier a été conservé ; sa rédaction ressemble beaucoup à celle de la précédente, ce qui permet de les compléter, de les corriger et de les contrôler l'un par l'autre. En appendice, une note sur la localité de Doudeauville, Eure, dont M. H. retrouve le nom, défiguré par une faute de lecture, dans un jugement de Clovis III, du 12 août 692). — J. Viard. Gages des officiers royaux vers 1329 (publie un relevé de ces gages, sans doute fait par la Cour des comptes). — Prou. Fragment d'ardoise du moyen âge trouvé à Foigny, Aisne (avec des notes du XIVe s.). — Omont. Inventaire sommaire des mss. de la collection Renaudot conservée à la Bibliothèque nationale (il s'agit d'Eusèbe, fils d'Eusèbe et petit-fils de Théophraste, mêlé aux affaires politiques à la fin du XVIIe s. ; ses papiers sont intéressants surtout pour l'histoire diplomatique). — Langlois. Documents relatifs à l'Agenais, au Périgord et à la Saintonge à la fin du XIIIe s. et au commencement du XIVe (dans les archives anglaises). = Bibliographie : *W. D. Macray*. Annals of the Bodleian library Oxford, with a notice of the earlier library of the university (nouvelle édition mise à jour de cet excellent ouvrage). — *P. Batiffol*. La Vaticane, de Paul III à Paul V (instructif). — *Le P. Ragey*. Histoire de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry (intéressant). — *Parisio*. Due documenti greci inediti della certosa di S. Stefano del Bosco (elles proviennent des archives de la chartreuse de Saint-Étienne du Bocage en Calabre ; elles sont datées l'une de 1116, l'autre de 1156). — *Vander Linden*. La révolution démocratique du XIVe s., à Louvain (bon). — *Finot*. Le train de maison d'une grande dame au XIVe s. ; étude sur les comptes de l'hôtel des sires de Cassel et particulièrement sur ceux d'Yo-

lande de Flandre, comtesse de Bar (étude intéressante et substantielle). — *Ch. de Beaurepaire.* Notes sur les juges et les assesseurs du procès de condamnation de Jeanne d'Arc (excellent). — *Cte du Chastel de la Howarderie-Neuvireuil.* Un cartulaire de la Howarderie; actes scabinaux, mémoriaux et documents divers (intéressant). = Chronique : Fausseté d'une charte de saint Louis pour l'abbaye de la Trappe, sept. 1246.

3. — La Révolution française. 1890, 14 août. — Rouvière. J.-Fr. X. de Ménard, administrateur du département du Gard, député à l'assemblée législative et général. — Bornarel. Danton collaborateur de Barère. = 14 sept. E. Champion. Bailliages et sénéchaussées de 1789 et leurs cahiers. — J. Viguier. L'encadastrement des biens et droits féodaux en Provence, 1789-1790 (montre les grandes difficultés que rencontrèrent les experts pour appliquer la loi du 27 sept. 1789). — P. Vidal. Mission politique de Cassanyes dans le département du Mont-Blanc, 27 therm. an III-fin brumaire an IV. — P. Robiquet. Correspondance de Bailly avec Necker, 1789-1790.

4. — Bulletin critique. 1890, 1er août. — *Müntz.* Les archives des arts; recueil de documents inédits ou peu connus (il y a beaucoup à y glaner). — Voyage d'Alain Desprez, recteur de Saint-Julien de Vouvantes, à Brioude, 1710 (curieux). = 15 août. *Berthelé.* Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou (bon). = 1er sept. *Diehl.* Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne, 568-951 (analyse du livre; critiques de détail nombreuses. La partie la plus neuve et la plus intéressante de l'ouvrage est l'étude consacrée à la politique byzantine en Italie). — *Ém. du Boys.* Deux correspondants limousins de Baluze. Lettres inédites de Pradilhon de Sainte-Anne et M. du Verdier, 1692-1695 (curieux). = 15 sept. *Lair.* Nicolas Foucquet (« Je reconnais, dit l'auteur de l'article, que le surintendant fit un noble usage de l'or de ses dilapidations, mais, en lui accordant le bénéfice des circonstances atténuantes, je réclame le même bénéfice pour ceux qui le condamnèrent et pour ceux qui le firent condamner. Le trésor public doit en tout temps rester sacré et nulle considération ne peut s'élever plus haut que la probité. » Cette note est juste). = 1er oct. *E. de Pressensé.* L'Église et la Révolution française, 3e édit. (grand et souvent heureux effort d'impartialité. Thèse présentée avec science et éloquence en faveur de la liberté de conscience). — *A. Blanchet.* La numismatique du moyen âge et moderne (très utile).

5. — Journal des Savants. 1890, juillet. — E. Renan. La modernité des Prophètes (à propos des articles de M. Ern. Havet dans la *Revue des Deux Mondes* et des travaux récents de M. Vernes. La conclusion de l'auteur est celle-ci : toutes les prophéties sont anciennes; aucun passage important de ces prophéties ne peut être postérieur à 450; il y a des parties authentiques antérieures à la ruine du royaume d'Israël, et l'on peut en signaler d'autres qui appartiennent au VIIe, au VIe et au Ve siècle). — J. Girard. L'orateur Lycurgue (à propos de la thèse de M. Dürrbach);

fin en août. — Wallon. Marie Stuart (à propos du livre de M. Kervyn de Lettenhove). = Août. Perrot. Tirynthe; dernier article (les fouilles de Tirynthe constituent un des meilleurs commentaires que l'on ait de l'Odyssée, surtout dans ses dernières scènes). — Daubrée. Première période de la cartographie gravée (analyse la récente publication de M. Nordenskiöld : *Facsimile-Atlas to the early history of cartography*). — Hauréau. Les registres de Nicolas IV (d'après l'édition donnée par M. E. Langlois). — Berthelot. Sur les traces des écrits alchimiques grecs conservés dans les traités latins du moyen âge et sur l'ouvrage intitulé : *Turba philosophorum*.

6. — Polybiblion. 1890, août. — *Asse*. Louis XI et Charles le Téméraire (livre de vulgarisation, par un homme qui n'est pas assez au courant). — *Mgr Namèche*. L'empereur Charles-Quint et son règne. 5 vol. (important). = Sept. *Fournel*. Les hommes du 14 juillet. Gardes-françaises et vainqueurs de la Bastille (savant et piquant).

7. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1890, n° 30. — *Welschinger*. Le roman de Dumouriez (recueil de cinq études sur le mariage de Dumouriez, le livret de Robespierre, Adam Lux, le journaliste Lebois; additions et corrections importantes à l'art. sur Lux). = N° 31. *B. Delbrück*. Die indogermanischen Verwandschaftsnamen (étude pénétrante et prudente à la fois, montre combien est vaine la thèse du matriarchat indo-européen). — *Blandini*. La tirannide italiana nel rinascimento (essaie de retrouver le droit politique des tyrannies italiennes du xve s.). — *Gindely*. Waldstein's Vertrag mit dem Kaiser bei der Uebernahme des zweiten Generalats (le texte du traité de Znaym passé en 1632 entre W. et l'empereur, tel qu'il se trouve dans Khevenhiller, est apocryphe; ce n'est qu'un avant-projet que l'empereur n'a pu sanctionner; mais il est bien vrai que les exigences véritables de W. allaient aussi loin pour le moins que le dit l'annaliste; l'empereur affolé était résigné à tout subir pour trouver le général et l'armée capables d'arrêter Gustave-Adolphe). = N° 32-33. *Mahrenholtz*. Jeanne Darc in Geschichte, Legende und Dichtung (livre fort estimable; les discussions sont menées avec une rigueur de critique parfois excessive). — *Pribram*. Œsterreichische Vermittlungspolitik im polnisch-russischen Kriege, 1654-1660 (bon). = N° 36-37. *E. Hübner*. Rœmische Herrschaft in Westeuropa (nouvelle édition des intéressantes études sur la Bretagne, la Germanie et l'Espagne déjà publiées par l'auteur). — *Th. Müller*. Das Konklave Pius' IV, 1559 (livre trop long, mais bien étudié). — *Vernière*. Courses de Mandrin dans l'Auvergne, le Velay et le Forez, 1754 (excellent). — *Joubert*. Une famille de grands prévôts d'Auvergne (c'est beaucoup de consacrer un volume de près de 400 pages, imprimé avec luxe, à d'aussi minces personnages. Beaucoup de documents, peu d'intéressants). — *Fay*. Journal d'un officier de l'armée du Rhin; 5e édit. (très bon; d'un intérêt poignant). = N° 38-39. *R. von Scala*. Die Studien des Polybios. Bd. I (la jeunesse de Polybe et ses études philosophiques; les

sources de son histoire et sa conception du droit des gens. A noter). — *Bernheim*. Lehrbuch der historischen Methode (remarquable; témoigne de beaucoup de réflexion et de profondes recherches). — *Auvray*. Les registres de Grégoire IX. — *Virac*. Recherches historiques sur la ville de Saint-Macaire (très consciencieux).

8. — Bulletin de correspondance hellénique. 1890, mai-déc. — Homolle. Comptes et inventaires des temples déliens en l'année 279 (texte et long commentaire; les comptes étant complets pour cette année, il est aisé d'évaluer la fortune du dieu à ce moment). — Fougères. Bas-relief de Tégée représentant une lionne. — Foucart. Inscription athénienne (de la seconde moitié du IVe s.; donne les noms de deux sculpteurs nouveaux). — Th. Reinach. Lettre à M. le commandeur J.-B. de Rossi au sujet du temple d'Adrien à Cyzique (commentaire des notes d'un voyage de Cyriaque d'Ancône en 1444, notes retrouvées par M. de Rossi aux bibliothèques du Vatican, de Naples et de Parme). — Jamot. Stèle votive trouvée dans l'Hieron des Muses. — Lechat. Observations sur les statues archaïques de type féminin du musée de l'Acropole (des couleurs employées pour peindre les statues de tuf ou de marbre; cette polychromie est décorative et non imitative; quant à savoir ce que représentent les statues susdites du musée de l'Acropole, on est encore dans une complète incertitude). — Radet et Paris. Inscription relative à Ptolémée, fils de Thraséas (Polybe parle une fois de ce personnage). — Foucart. Sur les sculptures et la date de quelques édifices d'Épidaure (vers 375-380). — Fougères. Fouilles de Mantinée. — Doublet et Deschamps. Inscriptions de Carie. — Defrasse et Lechat. Notes sur Épidaure (la Tholos de Polyclète et l'autel d'Asclépios). — Bérard. Le consul Voconius Saxa (dédicace en grec de deux statues élevées à ce proconsul et à son fils). — Id. Inscriptions attiques.

9. — Revue archéologique. 1890, juillet-août. — J. de Morgan. Les nécropoles préhistoriques du nord de la Perse. — A. Blanchet. Contributions à l'épigraphie gallo-romaine de Saintes (note certaines inscriptions inédites retrouvées dans deux mss. de la Bibl. nat.). — Mowat. Inscriptions de la cité des Lingons conservées à Dijon et à Langres; suite. — L. Delisle. Imitation d'anciennes écritures par des scribes du moyen âge (constatée dans un cahier de parchemin provenant de l'abbaye de Saint-Martin du Canigou). — S. Reinach. Un passage de Sidoine Apollinaire. Les prétendus volcans de la France centrale au Ve siècle (dans la phrase de Sidoine : « ignes saepe flammati caducas culminum cristas superjecto favillarum monte tumulabant, » il faut entendre que ce sont les maisons incendiées que vient couvrir une montagne de cendre; il n'y est point question de volcans en activité. Un passage de saint Avit confirme le récit de Sidoine et cette interprétation. C'est enfin la ville de Vienne qui a été le théâtre du fléau). — Jourdanne. Restitution d'un « pagus » de l'Aude (il s'agit du « pagus Cabarnensis » qui, avec le Minervois, dépendait de Carcassonne à l'époque romaine). —

CAGNAT. Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine; avril-juin (donne entre autres un nouveau fragment de l'édit de Dioclétien, découvert à Platées, d'après l'*American journal of archæology*).

10. — Revue générale du droit. 1890, 4e livr. — L. PROAL. Origine de la justice pénale.

11. — Nouvelle revue historique de droit. 1890, juillet-août. — AUDIBERT. Essai sur l'histoire de l'interdiction et de la curatelle des prodigues en droit romain. — GLASSON. De la possession et des actions possessoires au moyen âge. — C. DOUAIS. La coutume de Montoussin, août 1270 (texte et traduction de cette coutume, qui a été transcrite en 1455 sur un ms. déposé aujourd'hui dans une bibliothèque privée; elle est en langue vulgaire).

12. — Revue des Études juives. Tome XX, avril-juin 1890. — J. HALÉVY. Recherches bibliques; suite. La correspondance d'Aménophis IV et la Bible. — L. DUCHESNE. Note sur le massacre des chrétiens hymiarites au temps de l'empereur Justin. — GRÆTZ. La police de l'inquisition d'Espagne à ses débuts (contre les Juifs, vers 1485). — J. LÉVI. Le Juif de la légende (l'odeur des Juifs; le Juif onalâtre, le Juif usurier). — M. SCHWAB. Inscriptions hébraïques à Issoudun et à Senneville (du XIVe s.). — KAYSERLING. Les hébraïsants chrétiens du XVIIe siècle (Scaliger, les Buxtorf, Hottinger et ses amis). — D. KAUFMANN. Un siècle de l'existence d'une famille de médecins juifs de Vienne et de Posen : Leo, Jacob, Isaac, Wolf Winkler. — CARDOZO DE BÉTHENCOURT. Le trésor des Juifs Sephardim; notes sur les familles françaises israélites du rit portugais. — S. REINACH. L'arc de Titus (des bas-reliefs relatifs à la prise de Jérusalem et au triomphe de Titus). — THIAUCOURT. Ce que Tacite dit des Juifs (on ne peut accuser Tacite de passion ni de mauvaise foi; son seul tort est d'avoir été trop romain et d'avoir trop cru à ce qui était spécieux ou vraisemblable).

13. — Revue de l'histoire des religions. Tome XXII, n° 1, juillet-août. — Jean RÉVILLE. Études sur les origines de l'épiscopat. La valeur du témoignage d'Ignace d'Antioche. 1er art. (l'authenticité des sept lettres attribuées à Ignace a pour elle de si anciens témoignages qu'on ne peut guère la contester). — H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. La religion celtique, d'après M. Rhys. — J. HALÉVY. La religion mandéenne, d'après M. Brandt. — DECOURDEMANCHE. La légende d'Abraham, d'après les Musulmans.

14. — Revue de Géographie. 1890, août. — GAFFAREL. Les Irlandais en Amérique avant Colomb, d'après la légende et l'histoire. Colonisation de l'Irland-it-Mikla; fin en oct. = Sept. THIAUCOURT. Une question de géographie ancienne. La marche d'Hannibal de l'Ébre en Italie (Tite-Live en ce point reproduit Polybe, mais il joint à son récit des détails empruntés à des annalistes romains qui écrivaient l'histoire

d'une façon partiale ou fantaisiste); fin en oct. (il est impossible de résoudre d'une manière décisive la question du point où Annibal a franchi les Alpes, parce que Polybe est trop sommaire et que Tite-Live ajoute à Polybe des détails étrangers ou contradictoires empruntés aux annalistes romains). — Les Roumains; étude ethnographique (les Roumains ont tort d'intriguer contre les intérêts grecs en Macédoine; les Gréco-Valaques n'ont jamais eu rien de commun en effet avec les Daces romanisés du Danube). = Oct. VIGNOLS. La France à Madagascar de 1674 à 1750 (même après l'évacuation du Fort-Dauphin en 1674, la France n'a jamais cessé de penser à Madagascar ni d'y multiplier les essais de colonisation).

15. — Revue maritime et coloniale. 1890, juillet. — SERRE. Les marines de guerre de l'antiquité et du moyen âge. 2e partie : études d'architecture navale comparée; suite en août (organisation de la vogue des galères) et en sept. (procédés de construction). — CHABAUD-ARNAULT. Études historiques sur la marine militaire de la France. Suite : la guerre navale industrielle sous le ministère de Louis de Pontchartrain (Jean Bart, Nesmond, Pointis, du Casse); suite en août et en sept. (les dernières opérations et la ruine des flottes de Louis XIV; Jérôme de Pontchartrain et le comte de Toulouse).

16. — Le Spectateur militaire. 1890, 1er août. — H. CHOPPIN. De quelques capitulations en rase campagne; suite le 15 août; le 1er sept. et le 15 sept. (fin). = 1er oct. Un épisode de l'invasion : le général Allix et la défense de Sens en 1814; suite dans les livraisons suivantes.

17. — Annales de la faculté des lettres de Bordeaux. Année 1890, n° 1. — A. DUMÉRIL. Auguste et la fondation de l'empire romain (contre les idées de Champagny et de Duruy; se rapproche davantage de la théorie de Mommsen, bien que celui-ci exagère l'idée, juste au fond, de la dyarchie. Vers la fin de son principat, Auguste a diminué les pouvoirs du peuple et même du sénat au point de créer presque un pouvoir absolu). — BLADÉ. La Vasconie cispyrénéenne jusqu'à la mort de Dagobert Ier (recueille et note les événements qui se sont accomplis dans cette région de 580 à 638); suite au n° 2-3 (la première invasion des Vascons en 587; conteste l'importance qu'on a donnée à l'établissement de ces Vascons au sud des Pyrénées; il faut distinguer avec soin la Vasconie politique et la Vasconie ethnique; cette dernière a été peu considérable et n'a guère fourni que des mercenaires aux ducs d'Aquitaine. Contre Drapeyron et Perroud. Conteste les limites données au Labour par M. Longnon). — L.-G. PÉLISSIER. Catalogue annoté de quelques mss. de la bibliothèque Corsini à Rome. — TANNERY. La question de Tacite; lettre à M. Hochart (l'étude de Frontin amène l'auteur à croire plus fermement que M. Hochart lui-même à la non-authenticité des œuvres de Tacite. Mais cependant, si le Pogge a fabriqué le Tacite que nous avons, comment se fait-il que le style du

Pogge, dans ses œuvres personnelles, soit si différent du style de Pogge-Tacite? Comment aurait-il été si grand écrivain pour fabriquer un faux, et si médiocre dans tous les autres cas?). = N° 2-3. Hochart. Boccace et Tacite (Boccace n'a pas connu Tacite; quand il est question de lui chez un écrivain du XIVe s., on peut affirmer qu'on a sous les yeux un ouvrage ou une citation apocryphe). — Id. Siatutanda (on n'a pu identifier cette ville que Ptolémée place non loin de Flevum; mais il est certain que Ptolémée ne l'a pas empruntée à Tacite. C'est le Pogge qui l'a pris à Ptolémée quand il écrivit Tacite).

18. — Le Correspondant. 1890, 25 août. — Thureau-Dangin. Études d'histoire contemporaine. Les dernières années de la monarchie de Juillet. 3e art. : M. Guizot et lord Aberdeen (les mariages espagnols; raconte le coup tenté et manqué, au printemps de 1846, pour enlever à notre insu le mariage de la reine d'Espagne avec le prince de Cobourg; de la question grecque au même moment, c'est-à-dire à la veille de la chute du cabinet Peel-Aberdeen, qui avait sincèrement travaillé à l'entente cordiale). 4e article le 10 sept. : les mariages espagnols (très intéressant récit pour lequel les correspondances inédites de M. Bresson ont fourni d'importants documents. Met en lumière la duplicité de Palmerston et son hostilité contre la France); 5e article le 25 septembre : les suites des mariages espagnols (expose les manèges de Thiers auprès de Palmerston, au moyen de ses lettres à Panizzi, pour l'exciter contre Guizot). — Ed. Biré. Victor Hugo après 1830; suite; 5e article le 10 septembre. Curieux détails sur le cénacle de 1836 (6e article le 25; curieux et piquant. Dans le n° du 10 octobre, M. Biré montre que Ruy-Blas a été imité d'un drame anglais, la Dame de Lyon, d'E. Bulwer). = 25 sept. Mgr Meignan. Salomon. Fin de son règne; la visite de la reine de Saba, la chute. — S. Luce. Louis d'Estouteville; le bâtard d'Orléans et la défense du Mont Saint-Michel (de 1425 à 1449). — Mgr d'Hulst. Une nouvelle appréciation des *Provinciales* (à propos de l'art. de M. Bertrand, dans la *Revue des Deux-Mondes*. L'auteur ne trouve rien de mieux à dire, sinon que Pascal est mort à trente-neuf ans du remords que lui causèrent les *Provinciales;* à ses yeux, cette mort prématurée est le plus grand crime des gens de Port-Royal!). = 10 oct. Mis de Courcy. Un grand inquisiteur à la cour de France (récit de la mission en France du cardinal Del Giudice, chargé d'obtenir que l'Espagne fût comprise dans la paix avec l'Autriche, que Charles VI renonçât au titre de roi d'Espagne et que la princesse des Ursins obtint un établissement en Italie). — Dadolle. Albert du Boys (intéressante contribution à l'histoire du parti catholique dont l'auteur de l'*Histoire du droit criminel* a été un des représentants les plus éminents. Souvenirs sur Lamartine, Berlioz, etc. Du Boys a laissé inédite une Histoire de l'inquisition).

19. — Revue des Deux-Mondes. 1890, 1er août. — Ed. Schuré. Le Mont Saint-Michel et son histoire. — L'expédition d'Égypte. Frag-

ments des mémoires militaires du colonel Vigo Roussillon, 1793-1837; fin le 15 août (Vigo Roussillon fit la campagne d'Égypte comme simple soldat, puis comme sous-officier. Ses mémoires sont curieux ; ils sont d'un homme qui aime peu Bonaparte, qui est plutôt raisonneur et frondeur. A noter surtout ce qu'il dit de la campagne de Syrie, du massacre des Turcs pris à Jaffa, et le récit de la seconde bataille d'Aboukir. On voudrait seulement savoir de l'éditeur quand et sous quelle forme ces mémoires ont été écrits et jusqu'à quel point il nous a donné la rédaction originale). — G. Hanotaux. Paris en 1614 (curieux et vivant). — G. Valbert. Le culte de Jeanne d'Arc. = 15 août. Cavaignac. La Prusse après Tilsit. 1er art. : les débuts de la réforme sociale (étude approfondie sur les projets tracés par Hardenberg et Schœn, puis réalisés en partie par Stein. Insiste sur la part essentielle qu'il faut faire ici aux idées de Hardenberg, qui a été le grand théoricien de la réforme); fin le 15 sept. : la réforme militaire (les grands réformateurs militaires Scharnhorst et Gneisenau étaient des idéalistes, mais aussi des gens pratiques. Ils voulaient emprunter à la Révolution française son programme d'une réorganisation sociale fondée sur l'égalité, et en même temps la force nationale qui avait donné tant de force à l'expansion française. Quant au roi, il n'intervint dans cette réforme que par ses indécisions et ses résistances). — V. du Bled. Un client de l'ancien régime : De l'Isle, Me de Choiseul et ses amis; fin le 15 septembre. = 1er septembre. J. Bertrand. Blaise Pascal. Les *Provinciales* (la casuistique n'était pas l'œuvre exclusive des Jésuites. Pascal les a rendus à tort seuls responsables). — Bourdeau. La France et les Français jugés à l'étranger. = 1er oct. Le Père Didon. La critique et l'histoire dans une Vie de Jésus-Christ (article écrit avec une sincérité élevée et candide; mais le P. Didon se fait illusion sur la valeur de ses raisonnements. Il accepte tous les témoignages et ne prend d'eux que les points où ils peuvent se compléter sans trop se contredire. Sa logique est plus spécieuse que sa critique n'est pénétrante). — Ern. Lavisse. Le père du grand Frédéric (portrait d'une rare intensité de vie). — Edm. Plauchut. La France en Tunisie. 1er art. : la régence avant le protectorat. — G. Valbert. Le comte de Chesterfield et ses lettres à son filleul.

20. — Académie des inscriptions et belles-lettres. *Séances.* 1890, juillet. — Babin. Rapport sur les fouilles de M. Schliemann à Hissarlik (donne tout à fait raison à Dœrpfeld contre Bœtticher; M. Perrot s'associe à ses conclusions). = 8 août. R. de la Blanchère. Rapport sur les fouilles exécutées depuis le commencement de 1890 par le service des antiquités et des arts dans la régence de Tunis.

21. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. *Compte-rendu,* 1890, août. — Perrens. Deux mois de ministère en Toscane (le ministère de Capponi en 1848). = Sept.-oct. J. Zeller. L'antisémitisme en Allemagne au XIVe siècle. — Léon Say. Les

mémoires de J.-B. Say (très court fragment, car le célèbre économiste n'a jamais écrit que quelques feuillets de ses mémoires). — COURCELLE-SENEUIL. Étude critique sur la Déclaration des droits de l'homme.

22. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. 1890, 15 août. — Ch. READ. La réponse de Mme de Maintenon, consultée par Louis XIV, en 1697, sur un mémoire concernant les huguenots, avec les remarques de La Baumelle, 1755. — N. WEISS. A propos de la Saint-Barthélemy; deux lettres inédites, l'une de Charles IX, 30 sept. 1572, au duc de Longueville, gouverneur de Picardie, l'autre d'un étudiant de Wittemberg à Théodore de Bèze sur le duc d'Anjou, 10 février 1574. — G. FAGNIEZ. Mémoire adressé à Richelieu par le ministre Codur, 1624 (en apparence sur les moyens de concilier les contradictions doctrinales de l'Église romaine et de l'Église évangélique, mais en réalité sur les moyens de combattre efficacement le protestantisme. Le plan séduisit Richelieu). — H. GUYOT. Les Jésuites et les biens des réfugiés à Metz, 1703. — F. DE SCHICKLER. Le réfugié Jean Véron, collaborateur des Réformateurs anglais, 1548-1562; 1er art.; fin au 15 sept. = 15 sept. O. DOUEN. Les Girardot à l'époque de la Révocation (riches marchands de bois à Paris, près la Tournelle et à Grenelle). — WEISS. Une journée à Chambéry (notes et documents recueillis dans cette ville sur des événements qui se produisirent entre 1541 et 1557). — ENSCHÉDÉ. Les Vaudois dix ans après la glorieuse rentrée. Requêtes adressées aux états généraux de Hollande (par divers pasteurs, dont Henri Arnaud, 1699-1702). — Nouveaux convertis de la Rochelle et du Poitou en 1735.

23. — Bulletin d'histoire ecclésiastique. 1890, sept.-oct. — Chanoine Ul. CHEVALIER. La plus ancienne chronique de l'église de Vienne (quelques notes annalistiques d'après un ms. de Berne). — Abbé FILLET. Histoire religieuse de Saint-Martin-en-Vercors, Drôme; 1er art. — Dr Ul. CHEVALIER. Le comité de surveillance révolutionnaire et la Société républico-populaire de Romans en 1793 et 1794; fin. — Dom JAUBERT. Bulle d'Alexandre IV en faveur du prieuré de Charay, 9 juillet 1258.

24. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Mémoires. 1809. — Chanoine DE BEAUSÉJOUR. Les derniers jours de l'abbaye de Luxeuil. — FLEURY-BERGIER. Philippe le Bel et Othon IV, comte palatin de Bourgogne; mouvance de la Franche-Comté envers l'Empire germanique au moyen âge. — Marquis DE TERRIER-LORAY. Jean de Rye. — J. GAUTHIER. Un sceau inédit du connétable de Bourbon, et les monuments de l'abbaye de Baume-les-Dames. — L. PINGAUD. L'abbé Courtépée en Franche-Comté, 1759.

25. — Bulletin de l'Académie delphinale. 4e série, tome III, 1889. Grenoble, 1890. — Abbé J. CHEVALIER. Amédée de Roussillon, évêque de Valence et de Die (1276-1281). — Général FÉVRIER. La littérature militaire en France. — Paul MORILLOT. Un bel esprit de province au XVIIe siècle : René Le Pays, directeur des gabelles en Dauphiné. —

J. Brun-Durand. Censier de l'évêque de Die à Die, Montmaur et Aurel (XIIIe siècle). — A. Macé de Lépinay. La baronnie de Thodure en 1789. — J. Accarias. Un publiciste dauphinois du XVIIIe siècle : Jacques Accarias de Sérionne, sa famille, sa vie et ses ouvrages. — A. Prudhomme. Recherches sur la place qu'occupait la tombe de Bayart dans l'église des Minimes de la Plaine. Le corps transféré en 1822 dans l'église de Saint-André est-il vraiment celui de Bayart? — Le même. Les fonctions du maître des œuvres du Dauphiné. — Abbé A. Lagier. Ce que coûtait, en 1577, un voyage de Grenoble à Vienne. — J. Roman. Adresse des dames de Grenoble à celles de Valence (1641). = M. A. Piollet a fait paraître la table méthodique et alphabétique des matières contenues dans les publications de l'Académie delphinale depuis sa fondation (1787) jusqu'à 1886.

26. — Société archéologique de Béziers. *Bulletin,* t. XIII, 1886. — A. de Faniez. Notice sur le R. P. Clérie, jésuite (1661-1740). — A. Soucaille. Notice sur la Maison du Refuge ou du Bon-Pasteur de Béziers (1686-1791). — Louis Noguier. Les vicomtes de Béziers (travail important). = T. XIV, 1889. V. Sabatier-Désarnauds. Étude sur quelques positions stratégiques et divers châteaux forts des environs de Béziers. — A. de Faniez. Étienne Forcadel (1534-1579 ; professeur à l'université de Toulouse, jurisconsulte et poète). — A. Soucaille. État monastique de Béziers avant 1789 (notice étendue sur les anciens couvents d'hommes et de femmes d'après les documents originaux).

27. — Société d'archéologie de Touraine. *Mémoires,* t. XXXV, 1890. — L.-A. Bossebœuf. Histoire de Richelieu et de ses environs au point de vue civil, religieux et artistique (travail important qui occupe tout le volume).

28. — Société d'émulation de la Vendée. *Annuaire,* t. XXXVI, 1889. La Roche-sur-Yon. — Abbé Aug. Simonneau. L'île d'Elle (fin). — A. Bitton. Histoire du républicain Joseph Jaudin. — Le même. Jean-Augustin Poey d'Avant et son cabinet d'antiquités. — Un Sablais. Notes sur les anciennes seigneuries d'Olonne. — A. Bitton. Les juridictions bas-poitevines (avec un tableau des principaux fiefs et arrière-fiefs du bas-Poitou).

29. — Société havraise d'études diverses. *Recueil des publications,* 1889. Le Havre. — Fougères. Une page des guerres de religion. Le combat de Laroche-l'Abeille (25 juin 1569). — Flour de Saint-Denis. Le port du Havre en 1810, d'après des documents inédits. — E. Dumont. Le centenaire de Paul et Virginie, recherches sur l'enfance de Bernardin de Saint-Pierre, sur sa famille et sur ses relations avec sa ville natale. — Flour de Saint-Denis. L'esprit public et les élections au Havre de 1787 à 1790. — Léon Braquehais. Notice historique sur la bibliothèque municipale du Havre.

30. — Revue de Champagne et de Brie. 1890, juin. — Jadart.

Les usages d'Autrecourt, Ardennes (publie un accord entre les habitants d'Autrecourt et l'abbé de Mouzon, relativement à leurs usages, 1606). — Hérelle. Répertoire général et analytique des principaux fonds anciens conservés aux archives départementales de la Marne; suite. — P. de Riocour. Les archives des actes de l'état civil de Châlons. = Juillet-août. — J. Viard. Une municipalité de canton dans la Haute-Marne sous le Directoire. — Aug. Longnon. De la formation de l'unité française (leçon professée au Collège de France, le 4 décembre 1889). — Jadart. Entrée de Jeanne d'Arc à Reims, le 16 juillet 1429; réédition du poème de Nicolas Bergier (composée en 1613). — A. Lacordaire. Notes historiques sur le bourg et le prieuré de Voisey.

31. — Revue de Gascogne. 1890, sept.-oct. — J. Dufresne. Du Bartas; notes et remarques sur son œuvre. — Abbé Dubarat. Le bréviaire de Lescar de 1541. — Abbé Douais. La réforme de saint Maur à Saint-Savin-de-Lavedan. — J. de Carsalade du Pont. Jean d'Armagnac, seigneur de Sainte-Christie; suite. — Abbé Breuils. Églises de l'Albret d'après une enquête de 1546.

32. — Revue de l'Agenais. 1890, 31 juillet et 31 août. — G. Tholin. La ville d'Agen pendant les guerres de religion du XVIe siècle; suite, 1578-1581. — Lauzun. Les couvents de la ville d'Agen avant 1789. Couvents de femmes; suite. — Abrégé chronologique des antiquités d'Agen par l'abbé Joseph Labrunie; fin 1719-1789. — Massip. La ville et les seigneurs de Cancon en Agenais; suite (Charles de Montferrand, 1535-1556).

33. — Société d'agriculture, des sciences et arts d'Agen. Recueil des travaux. 2e série, tome XI. — J. de Bourrousse de Laffore. La charte d'Alaon est-elle un document faux ou digne de foi? (attaque avec autant de vivacité que d'amertume l'étude de Rabanis. Nous reviendrons sur ce mémoire quand il sera terminé). — A. Ducom. Essai sur l'histoire et l'organisation de la commune d'Agen jusqu'au traité de Brétigny, 1360 (apporte quelques documents nouveaux sur les droits exercés par l'évêque dans la ville). — Lauzun. Les mss. de la bibliothèque de Saint-Amans (cette bibliothèque s'était enrichie surtout des papiers d'Argenton et de Labrunie; elle vient d'être dispersée).

34. — Revue africaine. 1890, 2e et 3e trim. — L. Parquet. Essai de guide élémentaire pour reconnaitre, décrire, compléter et dater les inscriptions romaines, en tenant plus particulièrement compte des monuments épigraphiques des anciennes provinces africaines : Afrique, Numidie, Maurétanie (vade-mecum destiné à toute personne ayant l'occasion de faire des excursions sur le sol classique de l'ancienne Rome, soit gauloise, soit africaine).

---

35. — Jahrbuch für Geschichte Elsass-Lothringens. Jahrg. V, 1889. — Vulpinus. L'*Historia constantinopolitana* de Günther de Pairis (traduction allemande de l'*Historia* sur la dernière édition donnée par

le comte Riant). — Rathgeber. L'Alsace au moment de l'explosion de la Révolution française (la source principale se compose des *Almanachs d'Alsace*, 1782-1792, et d'autres publications contemporaines. Expose la situation du territoire, l'administration, la justice, le clergé et les écoles, condition économique et sociale. Avant la Révolution, l'Alsace était un pays tranquille et heureux; la Révolution lui a été pernicieuse). — Martin. Domestiques et gens de cour dans les drames alsaciens du XVIe s. — Ensfelder. Les deux châteaux de Bilstein à Ribeaupierre. — Hollænder. Le *Pater noster* des paysans alsaciens en 1610 (chanson historique composée à l'occasion des ravages commis en Alsace par les troupes de l'Union et de la Ligue).

---

36. — Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft. Bd. III, Heft 2, 1890. — Ad. Schmidt. La fin de l'œuvre de la constitution allemande au congrès de Vienne (chapitre d'un ouvrage que M. Schmidt avait laissé ms. et qui vient de paraître par les soins de M. Alfred Stern sous le titre d' « Histoire de la question constitutionnelle en Allemagne pendant les guerres de l'Indépendance et pendant le congrès de Vienne, 1812-1815 »). — Scheffer-Boichorst. Le partage du duché de Saxe en 1180 (réfute les arguments élevés par Thudichum contre l'authenticité du diplôme impérial qui règle ce partage). — H. Haupt. Les Vaudois et l'Inquisition dans l'Allemagne du sud-est depuis le milieu du XIVe s. (article très détaillé, avec une très abondante bibliographie. Plusieurs documents inédits en appendice). — Bernheim. La légende de la papesse Jeanne (le prototype s'en trouve dans le *Chron. Salernit.*, du Xe siècle, où il s'agit d'un patriarche de Byzance qui rendit grosse sa nièce et qui, lui ayant fait prendre des habits d'homme, la fit élire pour son successeur). — Bernays. Le titre de « Grand capitaine » (ce titre, par lequel on désigne communément Gonzalve de Cordoue, ne serait qu'une traduction française du titre de Capitan general). — Druffel. Le traité entre l'empereur et le pape de juin 1546 (étude sur une expédition originale de ce traité retrouvée récemment au Vatican). — Frey. Les *Monumenti storici ed artistici degli Abruzzi* de V. Bindi (critique très vivement cet ouvrage de grandes recherches et de grand luxe). = Bibliographie de l'histoire de l'Allemagne (très détaillée et précieuse; elle ne contient pas moins de 2,692 numéros; on n'indique pas seulement les ouvrages, mais aussi les comptes-rendus dont ils ont été l'objet).

37. — Historisches Jarhbuch. Bd. XI, Heft 3. — G. Schnuerer. L'auteur de la *Vita Stephani II* dans le *Liber pontificalis* (composée sous Paul Ier, entre 764 et 767, par le primicier Christophe). — Albert. La *Confutatio primatus papæ;* sa source et son auteur (l'auteur est le provincial des Mineurs de Saxe, Matthias Dœring; il écrivit ce traité dans la seconde moitié de l'année 1443 à l'aide du *Defensor pacis* de Marsile de Padoue et de la chronique de Dietrich Engelhus). — Finke. Le tribunal de la Veme et l'inquisition (intervient dans la polémique soule-

vée entre Lindner et Thudichum; montre que la Westphalie était peut-être de tous les pays allemands celui où les hérétiques étaient le moins nombreux, et ce serait justement là qu'on aurait institué des tribunaux spéciaux pour écraser l'hérésie!). = Comptes-rendus : *J.-B. de Rossi.* Inscriptiones christianae urbis Romae septimo saeculo antiquiores. Vol. II, pars prima. — *Vochezer.* Geschichte des fürstl. Hauses Waldburg in Schwaben (travail très consciencieux).

38. — Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters. Bd. V, Heft 4. — Denifle. Les mémoires des Colonna contre Boniface VIII et des cardinaux contre les Colonna, mai-juin 1297. — Id. Les constitutions de l'ordre des Prêcheurs dans la rédaction de Raimond de Peñafort. — Ehrle. Sur l'histoire des cérémonies à la cour des papes au XIVe siècle (publie et commente trois documents composés par le cardinal Jacques Caetani Stefaneschi; donne l'inventaire sommaire des archives des cérémonies à la cour de Rome). — Id. Contributions à l'histoire de la scolastique du moyen âge (l'augustinisme et l'aristotélisme vers la fin du XIIIe s. Publie et commente une lettre de l'archevêque de Cantorbéry, Robert Kilwardby, à l'archevêque de Corinthe où il justifie la condamnation dont il a frappé certaines propositions enseignées à Oxford sur la grammaire, la logique ou les sciences naturelles, 18 mars 1277).

39. — Neues Archiv. Bd. XVI, Heft 1. — Gundlach. L'appendice au tome III des *Epistolae* des *Mon. Germ. hist.* : Epistolae ad res Wisigothorum pertinentes (comment ces lettres nous sont parvenues par les manuscrits; à quelle époque elles ont été écrites). — Th. Mommsen. De la manière de dater d'après l'année de règne chez les Romains et chez les Germains (ce mode a été introduit par Genséric, qui ordonna de noter les années de son règne depuis le jour de la prise de Carthage, 19 oct. 439. Ses successeurs continuèrent sans doute aussi de commencer l'année le 19 oct. Cette coutume vandale s'est ensuite propagée loin dans le moyen âge). — Wattenbach. Extraits des lettres et poésies de Gui de Bazoches. — Lindner. Sur le Chronicon Urspergense (1° la vie et la personnalité de Burchard d'Ursperg; 2° de l'époque où il composa sa chronique; il la commença peu avant 1230, vers 1228 ou 1229; 3° ses sources). — Chroust. Diplômes inédits de rois et de papes (d'après le ms. 5077 de la Bibliothèque impériale de Vienne. Publie 9 diplômes royaux de Frédéric Ier à Sigismond et 18 bulles de Pascal II à Boniface VIII). — Manitius. Notes historiques tirées d'anciens catalogues de bibliothèques. — Id. Sur la poésie carolingienne (citations de poésies carolingiennes dans les chroniqueurs postérieurs). — Sackur. Une lettre sur la mort de Majolus de Cluny. — Heinemann. Une lettre inconnue des Pisans au roi Conrad III (vers 1151). — Schum. Un diplôme inédit d'Henri VI. — Lœwenfeld. Le *Dictatus papae Gregorii VII* et un remaniement du XIIe s. (le *Dictatus* est certainement authentique; il fut sans doute dicté par le pape lui-même, et peut-être en 1075. Le rema-

niement du XIIe s. provient d'un ms. d'Avranches ; il paraît être au plus tard du temps d'Innocent III).

40. — Mittheilungen aus der historischen Litteratur. Jahrg. XVIII, Heft 4. — *Cuno.* Vorgeschichte Roms. Teil II : die Etrusker und ihre Spuren im Volk und Staate der Rœmer (la théorie de l'auteur se résume ainsi : peu de siècles avant que l'histoire de l'Italie commence pour nous, les Rhètes, membres de la famille celtique, descendirent dans la vallée du Pô, puis franchirent l'Arno et même le Tibre ; alors ils s'appelaient des Rasennes. Devant eux ils refoulèrent les Sicules vers le sud ; il demeura cependant des Sicules en Étrurie, qui se mêlèrent aux conquérants pour former le nouveau peuple des Étrusques. Ces derniers sont donc d'origine indo-européenne, et formés du mélange des Rhètes celtiques avec les Sicules italiens. Cette théorie, qui s'appuie surtout sur des données linguistiques, est loin d'être démontrée). — *Kromayer.* Die rechtliche Begründung des Prinzipats (très bonne étude sur le fondement juridique du principat d'Octave). — *Schneider.* Beiträge zur Geschichte Caracallas (bon ; à noter une étude critique sur Hérodien). — *Kammel.* Deutsche Geschichte (bon résumé). — *Sach.* Deutsches Leben in der Vergangenheit. I (recommandable). — *Bertolini.* Storia d'Italia ; medio evo (bonne histoire illustrée). — *Schmarsow.* Italienische Forschungen zur Kunstgeschichte (sur Martin de Lucques et les débuts de la sculpture toscane au moyen âge ; critiques très vives adressées à l'auteur par C. Frey qui, attaqué par lui, lui renvoie le reproche de s'être beaucoup trop hâté d'écrire). — *Mack.* Die Finanzverwaltung der Stadt Braunschweig bis zum J. 1374 (bon). — *Seeliger.* Erzkanzler und Reichskanzleien (fait avec peu de soin). — *Bendiner.* Die Reichsgrafen (bon). — *Domeier.* Die Absetzung Adolfs von Nassau (très intéressant). — *Schaube.* Die Landfrieden in Deutschland unter Ludwig den Baiern (travail soigné). — *Koetzschke.* Ruprecht von der Pfalz und das Konzil zu Pisa (quelques résultats intéressants). — *A. von Kostanecki.* Der öffentliche Kredit im Mittelalter (excellent ; il faut savoir d'ailleurs que le livre est composé en grande partie d'après les chartes des duchés de Brunswick et de Lunebourg). — *Von Hefele.* Conciliengeschichte ; suite par le card. Hergenröther, tome IX de l'ouvrage, II de la continuation (contient les préliminaires du concile de Trente. L'auteur a mis en œuvre un grand nombre de matériaux importants. Personne ne sera étonné qu'il se place au point de vue strictement ultramontain). — *Czerny.* Der zweite Bauernaufstand in Oberœsterreich, 1595-1597 (épisode de l'histoire de la contre-réforme en Autriche). — *Grabmann.* Mirabeaus Gedanken über die Erneuerung des französischen Staatswesens (bon). — *W. von Brunn.* Die entscheidenden Tage von Leipzig, 4-14 oct. 1813 (étude technique).

41. — Die Nation. 1890, 14 juin. — *Zwiedineck-Südenhorst.* Deutsche Geschichte im Zeitraum der Gründung des preussischen Königthums. Bd. I : 1648-1688 (ouvrage confus, où l'on ne trouve pas d'idées géné-

rales, pas de fil conducteur. L'auteur n'a pas cherché à utiliser des documents nouveaux; mais il a fait assez bon usage des pamphlets et journaux du temps). = 26 juillet. *Volz*. Geschichte Deutschlands im XIX Jahrh. (bon manuel scolaire). = 2 août. *Schaible*. Die Juden in England vom VIII Jahrh. bis zur Gegenwart (bon). = 16 août. *Wegele*. Aventin (excellente biographie de ce chroniqueur bavarois du XVIe s.). = 13 sept. *Trede*. Das Heidenthum in der römischen Kirche. Bilder aus dem religiösen und sittlichen Leben Süditaliens. 2 vol. (important pour l'histoire des mœurs). = 27 sept. Le roi Maximilien II en Bavière et Schelling. = *S. Günther*. Martin Behaim (excellente biographie de ce marchand qui fut aussi astronome, géographe et explorateur).

42. — Deutsche Rundschau. 1890, sept. — KRAUS. Les études historiques dans les pays rhénans. = Oct. HÆCKEL. Souvenirs d'Algérie (à la suite d'un voyage scientifique entrepris par l'auteur; notes intéressantes sur la situation présente du pays).

43. — Germania. Jahrg. XXXV, Heft 1. — BUITENRUST-HETTEMA. L'editio princeps de l'ancien droit frison (elle parut à la fin du XVe s.; on n'en a pas de mss. Collation de cette édition avec l'édition donnée par Richthofen dans ses *Friesische Rechtsquellen*, et qui est assez fautive). — M. HERRMANN. Histoire des mœurs de Franconie au XVe siècle (publie des actes juridiques montrant qu'il régnait dans les hautes classes de la population franconienne des idées très relâchées sur les rapports sexuels et sur l'honneur). — BARTSCH et EHRISMANN. Publications sur la philologie allemande en 1885 (dépouillement très complet).

44. — Nord und Süd. 1890, mai. — KLEINSCHMIDT. Maurice d'Orange, 1567-1625 (sa biographie; il manquait des talents d'un homme d'État). = Juin. STEINBACH. Le comte Jules Andrassy (sa biographie; sa politique autrichienne depuis 1870). — HŒRNES. Les fouilles de Henri Schliemann à Troie (les doutes soulevés par Bœtticher sont dénués de fondement. Sur la colline d'Hissarlik il n'y a pas une nécropole, mais bien l'acropole d'une importante ville antique).

45. — Hermes. Bd. XXV, Heft 2, 1890. — Th. MOMMSEN. Sur les écrivains de l'Histoire auguste, (critique le mémoire inséré par Dessau dans le fascicule précédent de *Hermes* sur la personnalité et sur l'époque où vivaient ces écrivains ; il tient les conclusions de l'auteur pour dénuées de fondement. Cette collection de biographies d'empereurs romains s'est formée successivement sous les règnes de Dioclétien et de Constantin; elles ont été interpolées et remaniées au temps de Valentinien et de Théodose. Notes sur les mss. de cette histoire et correction d'un grand nombre de passages. Article approfondi). — C. DE BOOR. La chronographie de Théophane (à la p. 464 de l'édit. de Bonn, Théophane parle de la prise de Carthage par les Perses sous le règne de l'empereur Héraclius; il n'y est pas question de la prise de Chalcédoine par les Perses). — DOPP. De l'année où, selon Suidas, naquirent les historiens Éphore et Théopompe (Suidas s'est trompé, parce que, selon sa méthode, il a

réuni plusieurs noms célèbres dans un synchronisme purement arbitraire). — Keil. Un temple d'Apollon au pays de Mylias (à Kosagatsch, au nord d'Elmaly, près du lac Calaritis. Rapports du rhéteur Aristide avec cette contrée et avec ce temple). — Id. De la véracité de Pausanias (contre Gurlitt. L'inscription, que ce dernier cite pour établir cette véracité, sur les édifices publics du Pirée, n'est pas de l'époque des Antonins, mais de celle qui précéda Strabon). — Stengel. Les sacrifices guerriers (σφάγια) chez les Grecs. — Busolt. Sur l'inscr. du *Corpus inscr. attic.*, IV, 179 *b* (relative au stratège athénien Démosthène et appartient à l'année 426 av. J.-C.).

46. — Philologus. Bd. XLVIII, Heft 3, 1889. — Baunack. Epigraphica (texte et commentaire de plusieurs inscriptions inédites, corrections à des inscriptions déjà publiées provenant de Delphes, Mégare, Argos, Épidaure, Crète, Béotie, Chalcis). — E. Meyer. Les Pélasges en Attique et à Lemnos (chapitre d'un travail d'ensemble sur les Pélasges qui paraîtra plus tard : 1° l'opinion d'après laquelle les Pélasges furent établis en Attique dans les très anciens temps repose sur une erreur qui s'explique par l'ancien nom des murs de l'Acropole, Πελαργικόν [et non Πελασγικόν] = « nid de cigognes; » 2° les prétendus Pélasges de Lemnos étaient des Étrusques, pirates sans doute venus d'Italie, qui s'établirent dans les îles de la Grèce. Vive critique des renseignements inexacts fournis par les historiens grecs sur les Pélasges de l'Archipel). — O. Gruppe. Typhon et Zephon (repousse les attaques dirigées contre l'auteur par Wellhausen. L'auteur soutient l'identité de ces deux noms de divinités. En Phénicie, on adorait un dieu Baal Zephon; d'autre part, on rencontre Typhon dans la théogonie phénicienne et égyptienne). — Knapp. Korobios d'Itanos (Hérodote, IV, 150-153, raconte que les émigrants de Théra, qui fondèrent la ville de Cyrène en Libye, prirent comme guide un certain pêcheur, Korobios d'Itanos, en Crète. L'auteur considère ce personnage comme une divinité phénicienne honorée en Crète; le récit d'Hérodote est un remaniement poétique et rationaliste d'un ancien mythe où joua un rôle cette divinité de la mer, qui fut sans doute la divinité protectrice de Théra et de Cyrène). — Sonny. Kakkabe (sans doute le plus ancien nom de Carthage, apparenté avec le nom de lieu Akkabe et d'origine sémitique. Il signifie « colline »). — Manitius. Citations d'Aulu-Gelle, de Columelle, de César, de Tite-Live et de Pomponius Méla dans les écrivains du moyen âge.

47. — Zeitschrift für romanische Philologie. Bd. XIV, Heft 1-2, 1890. — Bonnier. Étude critique des chartes de Douai de 1203 à 1265; suite (compare ces chartes, au point de vue diplomatique, paléographique et linguistique, avec les chartes du Ponthieu, de Tournai et de Saint-Quentin. Les chartes reproduisent, non la langue vulgaire, mais celle des scribes, qui souvent passaient d'une ville à l'autre; les écoles où les scribes apprenaient leur métier dans le nord de la France se ressemblaient toutes en beaucoup de points. Si l'on étudiait les chartes de

l'ancienne France, on les verrait se ranger en groupes par affinités, non de langue, mais d'école). — Schiavo. De la foi religieuse et de la superstition dans l'ancienne poésie française. — Kœppel. Bice Portinari est-elle la Béatrice de la *Vita nuova* de Dante? (oui).

48. — Zeitschrift der Savigny Stiftung für Rechtsgeschichte. Bd. XI, Heft 1. German. Abtheilung. 1890. — Liesegang. Les institutions de la ville de Cologne surtout au XIIe et au XIIIe siècle (contre les hypothèses de Kruse dans la même Revue. Le prétendu « Weisthum » de Cologne de 1169 est apocryphe). — H. Brunner. Différentes sortes de mises hors la loi chez les Germains (expose la notion de la mise hors la loi par laquelle, dans les plus anciens temps de la Germanie, chacun était requis de mettre à mort le condamné. Montre que, même à l'époque postérieure, l'ordre de poursuivre le banni s'est maintenu dans les coutumes germaniques. Il existe une étroite relation entre la mise hors la loi prononcée par le peuple et la peine de mort prononcée plus tard par les magistrats, ainsi qu'avec les autres peines frappant le corps et les biens. Les sévérités particulières au droit pénal germanique sont les conséquences de l'ancienne mise hors la loi. La remise du débiteur comme esclave entre les mains du créancier a été adoucie plus tard et est devenue la détention pour dettes qui subsiste encore aujourd'hui). — W. von Bruenneck. L'abolition du servage par Frédéric le Grand et par le code prussien; fin (expose la situation dans la Prusse occidentale, dans l'Ermland, la Silésie et les provinces occidentales; les règlements plus humains, qui étaient en vigueur en Silésie, et qui furent revisés en 1748 par Frédéric II, sont devenus le fondement du code prussien relativement à la suppression du servage). — J. von Pflugk-Harttung. De la succession au trône dans l'ancienne Germanie (étudie les règlements et usages suivis dans ce cas chez les Vandales, les Francs, les Burgondes, les Wisigoths, les Irlandais. Partout il y a alternance entre l'hérédité et l'élection). = Comptes-rendus : *Platon.* Le mallus ante theoda vel thunginum et le mallus legitimus (n'est pas convaincant). — *Gaudenzi.* Nuovi frammenti dell' editto di Eurico (objections graves présentées par A. Schmidt). — *Rérolle.* Du colonage partiaire et spécialement du métayage (bon). — *Günther.* Die Idee der Vergeltung in der Geschichte des Strafrechts. I (bon).

49. — Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft. Bd. IX, Heft 1-2, 1890. — Bernhœft. L'organisation de la famille dans l'Inde ancienne (cherche à prouver que la polyandrie était générale; elle est encore aujourd'hui en usage chez les peuples de race dravidienne; des traces qu'elle a laissées dans la littérature de l'Inde ancienne). — Wesnitsch. Le droit de vengeance chez les Slaves méridionaux; fin.

50. — Petermann's Mittheilungen. Bd. XXXVI, Heft 1-2, 1890. — Philippson. Sur l'ethnographie du Péloponèse (les émigrations en Péloponèse depuis la fin des temps anciens; ethnographie actuelle du pays avec une carte).

51. — Staats-und socialwissenschaftliche Forschungen. Bd. IX, Heft 5, 1890. — Nuebling. L'industrie cotonnière à Ulm au moyen âge (contribution importante à l'histoire de l'industrie et de la situation économique. Expose en détail l'histoire de l'industrie textile et surtout cotonnière dans l'Allemagne du Sud, ainsi que des relations commerciales qu'elle créa; décrit l'organisation de cette industrie, les conflits du gros commerce avec la main-d'œuvre, les ordonnances et règlements municipaux relatifs à l'industrie cotonnière. Publie 69 documents du xve et du xvie siècle).

52. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. XLIV, Heft 2, 1890. — Vambéry. Le peuple des Sartes dans l'Asie centrale et leur langue (leur nom dérive de celui du fleuve Yaxartes; depuis le xie s., il servit à désigner un mélange de peuples qui s'étendaient de la mer d'Aral jusqu'en Mongolie. Le noyau central était formé d'Iraniens mélangés de Kalmouks, de Mongols, de Turcs et de Kirghises. Leur langue est exclusivement turque, mais avec de nombreux mots appartenant à l'ancien perse). — Kuehnert. Le calendrier chinois. — Jolly. Sur l'histoire du droit hindou (1° il y a des traces de wergeld dans les lois de Manou; 2° la polyandrie dans l'Inde et le mariage avec les proches parents chez les Perses, d'après Brihaspati; 3° la théorie et la pratique dans la procédure de l'Inde ancienne). — Vollers. Les mss. de la bibliothèque du vice-roi au Caire; suite (les mss. de médecine).

53. — Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins. Bd. XIII, Heft 1, 1890. — Gildemeister. Renseignements arabes sur les constructions musulmanes à Jérusalem. — Zangemeister. Une inscription de la colonie Caesarea fondée par Vespasien en Palestine (elle date d'Hadrien ou de Trajan. Texte de l'inscr., avec l'histoire de la ville). — Schick. De l'emplacement occupé par la « Tour de la vallée » à Jérusalem (intéressant pour l'histoire des constructions antiques de la ville).

54. — Archiv für katholisches Kirchenrecht. 1890, Heft 4. — Eubel. Les registres du pénitencier apostolique Bentevegna (il remplit cet office de 1279 à 1290. Un recueil de documents commencé par lui est conservé au monastère de Saint-François à Assise; il est important surtout pour l'histoire de la pénitence et des mœurs, mais intéresse aussi l'histoire politique et ecclésiastique. Texte ou extraits de soixante-un actes, de 1279 à 1288). — Uttendorfer. Les archidiacres et les archiprêtres dans l'évêché de Freising et les archidiaconés de Baumburg, Chiemsee, Gars, dans l'archevêché de Salzbourg; fin.

55. — Der Katholik. 1890, juin. — Selbst. Histoire du roi David à la lumière de la critique protestante de la bible et de l'historiographie protestante (contre Welzhofer, Stade, Renan); fin en juillet-août. — Geyer. Le pays de Barabra en Nubie; la terre et les gens; suite (mœurs et religion); fin en juillet-août (le droit. La population nubienne du pays vient de la vallée du Nil). = Compte-rendu : *Schwane*. Dogmengeschichte der neueren Zeit (bon). = Juillet-août. Bellesheim. Le car-

dinal Fisher, évêque de Rochester (1504-1535), a-t-il reconnu la suprématie spirituelle du roi Henri VIII ? (non ! attaque virulente contre Gladstone). — NIRSCHL. Les thérapeutes ; 1er art. (défend l'exactitude des renseignements fournis par Philon).

56. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXXII, Heft 2, 1890. — A. EHRHARD. Sur l'épigraphie du christianisme primitif (esquisse l'histoire des recueils qu'on a jusqu'ici entrepris de ces inscriptions ; parle avec de grands éloges de la partie du *Corpus* de De Rossi qui vient de paraître). — FUNK. A quelle époque fut tenu le premier synode tenu à Arles (en 314 ; réfute l'hypothèse de Seek). = Comptes-rendus : *Batiffol.* Studia patristica (important). — *Vermeulen.* Vie du pape Paul III (distingué).

57. — Theologische Studien und Kritiken. 1890, Heft 4. — LOOFS. Organisation de la primitive société chrétienne (critique détaillée des ouvrages de Harnack et surtout de Lœning). — FRANKE. La lettre aux Galates et les actes des Apôtres (la comparaison de ces deux textes prouve que les actes peuvent réclamer un haut degré de créance. Des rapports de saint Paul avec la communauté de Jérusalem et avec les Apôtres).

58. — Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft. Jahrg. X, Heft 1, 1890. — WIEGAND. Le nom de Jahvé dans l'ancienne littérature juive (il signifie d'abord « le rocher ; » c'est plus tard qu'on lui a donné le sens de « créateur »). — CORNILL. L'élection de Saül à la royauté et son règne (réponse au mémoire de Budde sur la composition des livres de Samuel). — BRUSTON. Trois lettres des Juifs de Palestine (on admet généralement que le second livre des Macchabées débute par *deux* lettres apocryphes des Juifs de Jérusalem aux Juifs d'Égypte. L'auteur démontre que les six premiers versets de la première lettre forment une lettre à part, indépendante de ce qui suit et authentique. L'authenticité des deux autres lettres ne saurait être sérieusement défendue. L'auteur inconnu du deuxième livre des Macchabées, sans doute un Juif d'Égypte, se trouvant en possession de ces trois lettres, a jugé utile de les réunir et de les faire suivre d'un extrait de l'ouvrage historique de Jason de Cyrène sur la guerre de l'Indépendance).

59. — Zeitschrift für katholische Theologie. 1890. Quartalheft 3. — A. ARNDT. S. J. Les sectes dans l'Église russe. — GRISAR. S. J. Rome et l'Église franque, surtout au VIe siècle (avant le VIe siècle, et surtout avant la disparition de la domination romaine, la primatie du pape était généralement admise en Gaule ; elle n'a pu disparaître avec les invasions. Il y a en effet des preuves de la juridiction suprême de Rome reconnue par les rois mérovingiens ; c'est surtout par l'intermédiaire d'Arles que les papes exercèrent leur influence ; les rois francs reconnurent le titre de vicaire pontifical à l'archevêque de cette cité). — Les statuts du synode de Passau en 1437. — ZIMMERMANN. Les Jésuites et le clergé séculier en Angleterre au temps d'Élisabeth. — MICHAEL.

Ingeburge, Philippe-Auguste et Innocent III (relève des erreurs d'interprétation commises par Davidson, sur certaines lettres d'Innocent III).

60. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. XII, Heft 1. — H. Reuter. Le comte Zinzendorf et la fondation de la communauté des Frères bohèmes (au milieu du XVIIIe siècle). — Wilkens. Histoire du protestantisme espagnol au XVIe siècle (revue des ouvrages publiés sur ce sujet de 1848 à 1888). — Piper. Trois antiques inscriptions chrétiennes avec le mot *eius* (dans des formules comme « requiem accepit in Deo patre nostro et christo *eius*, » il n'y a pas lieu de supposer l'omission de *filio*, ni de sous-entendre ce mot; « *Christo eius* » est l'exact équivalent de « *filio eius* » ou fils de Dieu). — Bodemann. Un nouveau ms. de la *Vita S. Feliciani* (publie un texte de la vie de cet évêque de Foligno qui subit le martyre sous Dèce, d'après un ms. de Hanovre provenant du monastère de Saint-Boniface à Hameln). — H. Haupt. Deux traités contre des Béguines et des Béghards (fin du XIVe siècle). — Dræseke. Sur Marcus Eugenicus d'Éphèse (quelques détails sur cet archevêque d'Éphèse, le savant défenseur de la foi grecque au concile de Ferrare-Florence en 1438-1440). — Joachim. Le grand maître Albert de Prusse et sa première tentative pour se rapprocher de Luther (en 1521). — Brieger. Sur l'histoire de la diète d'Augsbourg en 1530 (1° négociations entre l'empereur et la majorité catholique après la publication de la confession d'Augsbourg; 2° deux mss. de la *Confutacio pontificia* dans les archives du Vatican, des documents relatifs à la rédaction et à la publication de ce manifeste). — Hartfelder. Lettres inédites à Mélanchthon.

61. — Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. Jahrg. XXXIII, Heft 3, 1890. — A. Hilgenfeld. Organisation des communautés chrétiennes aux premiers temps de l'Église catholique (recherches approfondies sur les modifications apportées à cette organisation depuis 135 ap. J.-C.; contre les hypothèses de Lœning et de Harnack). — Goerres. Contributions à l'histoire de l'époque de Dioclétien et de Constantin (1° commente le premier édit de Dioclétien contre les Chrétiens, édit qui a prononcé contre tous les Chrétiens la mort civile, ou atimie; 2° réfute les objections élevées par Hettner, Seeck et V. Schultze contre le récit, fait par l'auteur, des cruautés exercées par Constantin contre des membres de sa famille. Met Constantin en parallèle avec Richard III d'Angleterre). = Comptes-rendus : *Preiss.* Religionsgeschichte (bon). — *Brandt.* Die mandäische Religion (important).

62. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften (Berlin). *Sitzungsberichte.* 1890, Stück 17-18. — Eb. Schrader. Sur la géographie de l'empire assyrien (1° il ne s'est pas étendu jusqu'à la mer Noire; 2° les Mannéens demeuraient entre le lac d'Urumia et la vallée de l'Araxe; 3° les habitants de la plaine de l'Araxe, les Urartéens ou Alarodiens, occupaient, dans la seconde moitié du IXe siècle, le pays voisin du lac Van; ce pays était auparavant appelé par les Assyriens Naïri;

depuis cette occupation il reçut le nom d'Urarte ; 4° la ville phénicienne de Kirion en Cypre portait, dans les inscriptions assyriennes, le nom de Karti-hadasti).

63. — Alterthumsgesellschaft Prussia zu Kœnigsberg i. P. *Sitzungsberichte.* Jahrg. XLV, 1890. — Beckherrn et Grabe. Histoire des anciennes fortifications de Königsberg, 1255-1815. — Th. Meier. Les rapports de Martin Luther avec l'ordre Teutonique en 1523. — Anderson. Invasion des hordes tartares en Prusse pendant la guerre prusso-polonaise de 1656. — Grabe. Les « Bosniaques » prussiens (vers 1740, le ministre saxon comte Brühl avait voulu faire lever une masse de 5,000 Cosaques, Polonais, Tartares, Turcs et autres aventuriers, pour les jeter sur la Marche de Brandebourg; mais les négociations n'aboutirent pas, et ces troupes furent prises au service du roi de Prusse Frédéric II ; elles portèrent le nom de « Corps des Bosniaques. » De la part que ce corps prit aux guerres de Frédéric II, où il se signala par sa bravoure). — Heydeck et Bujack. Rapports sur les résultats des fouilles opérées dans des cimetières de l'époque pré-romaine et du moyen âge dans la Prusse orientale. — Bujack et Seehusen. Frontière fortifiée du temps de l'ordre Teutonique à Ortelsburg.

64. — Zeitschrift der histor. Gesellschaft für die Provinz Posen. Jahrg. IV, Heft 1-4, 1888. — Henschel. Histoire des communautés évangéliques à Zduny (pays habité depuis 1634 par des colons allemands de Silésie. Détails sur les persécutions des protestants en Pologne à la fin du XVIIe siècle). — Hassencamp. La politique polonaise du pape Sixte IV (surtout lors de l'élection royale de 1587). — Scherman. Plan pour la fondation d'une université par les Jésuites à Posen (d'après les archives d'État de Rome. Le roi de Pologne Sigismond III avait déjà en 1611 accordé le privilège pour l'université; le plan se brisa contre l'opposition de celle de Cracovie. Expose en détails les négociations poursuivies par les deux parties. Publie vingt et un actes de 1572 à 1678). — Bloch. Un acte relatif à l'histoire du Talmud en Pologne (publie un édit du roi Sigismond-Auguste en 1568, défendant d'interdire l'impression du Talmud). — Warschauer. Le plus ancien procès de sorcellerie à Posen (texte et commentaire d'un acte de 1436). — Bloch. La légende de Saul Wahl, prétendu roi de Pologne (1541-1617; c'était un Juif et un agent politique du prince Radziwill. La légende juive de sa royauté polonaise a sans doute pour origine une fausse interprétation de son nom). — Angerstein. Le conflit du roi Boleslas II avec l'évêque Stanislas de Cracovie (l'évêque fut exécuté en 1079 sur l'ordre du roi; étude critique sur les récits légendaires relatifs à cet événement). — Hassencamp. Nouveaux documents sur le séjour d'Alessandro Guagnini et de sa famille en Pologne (trois lettres de 1563-1576 avec un commentaire). — Hockenbeck. Trois monastères fondés en Pologne par des moines de Cologne (Lekno, Lond et Obra; intéressant pour l'histoire de la colonisation allemande en Pologne). — Kirmis. Introduction à l'histoire de la monnaie polonaise (article très approfondi).

65. — Zeitschrift des Vereins für Geschichte und Alterthum Schlesiens. Bd. XXIV, 1890. — Wutke. Luttes nationales dans le monastère de Trebnitz (expose les conflits qui éclataient chaque fois au remplacement de l'abbesse, au XVIe et au XVIIe siècle; régulièrement des candidatures polonaises et allemandes se trouvaient en présence. D'après des pièces d'archives). — Weigelt. Les écoles primaires en Silésie après l'occupation de cette province par le roi Frédéric II. — Gruenhagen. Occupation de la ville de Breslau par les Autrichiens en 1757 (d'après des documents inédits; important pour l'histoire de la guerre de Sept ans). — Schimmelpfennig. Les Jésuites à Breslau, 1634-1644 (expose les efforts tentés pour éloigner l'Ordre de Breslau). — Gruenhagen. Lettres de Frédéric le Grand au prince d'Anhalt (publie seize lettres du commencement de 1745, relatives aux combats entre l'Autriche et la Prusse en Silésie). — Id. Ordres de cabinet du roi de Prusse Frédéric II relatifs à la Silésie; suite (publie dix-huit pièces, de 1756 à 1785, qui se trouvent dans une collection privée). — Haertel. Les prélats de l'archevêché de Breslau jusqu'en 1500 (liste très détaillée). — Schuster. Le siège de Gross-Glogau par les Saxons en 1634 et par les Suédois en 1642 (publie des relations contemporaines).

66. — Neues Lausitzisches Magazin. Bd. LXVI, Heft 1, 1890. — Jecht. Les Suédois à Gœrlitz en 1639-1641 (article très détaillé, d'après les archives de Gœrlitz, Dresde, Vienne, Stockholm, Berlin; publie les notes de deux journaux du temps). — Knothe. Histoire de la haute Lusace sous l'avoué Hinko Hlawatsch von der Duba, 1410-20 (article très détaillé).

67. — K. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften. Abhandlungen der philologisch-historischen Classe. Bd. XI, n° 7, 1890. — W. Roscher. Des caractères de la démocratie (nature de la démocratie; ses différentes manifestations; histoire des états gouvernés démocratiquement dans l'antiquité et à l'époque moderne. Avantages et défauts du régime démocratique).

68. — Vogtlændischer alterthumsforschender Verein zu Hohenlauben. 60 Jahresbericht, 1889. — Auerbach. Les mouvements socialistes du XVe siècle (d'après un grand nombre de documents inédits). — Id. Une chanson populaire de la guerre de Sept ans (sur la prise de l'armée saxonne par les Prussiens à Pirna).

69. — Schiften des Vereins für Meiningische Geschichte und Landeskunde. Heft 2, 1888. — Jacob. La ville de Römhild et les localités voisines à l'époque historique et préhistorique. = Heft 3, 1889. Mors. Le duc Charles de Saxe-Meiningen et ses rapports avec A.-L. Schlözer (le duc a soutenu avec empressement les entreprises littéraires de Schlözer; leur correspondance).

70. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte und Alterthumskunde zu Kahla und Roda. Bd. IV, Heft 1, 1890. — Schiller.

L'interdit jeté sur Kahla en 1335 (à cause d'un conflit entre deux monastères thuringiens au sujet de certaines possessions). — Lommer. Ce que devint pendant la guerre de Trente ans la part de la vallée de la Saale appartenant au duché de Saxe-Altenburg (d'après les archives municipales d'Orlamünde, 1618-1648; important). — Loebe. Familles nobles éteintes de Thuringe.

71. — Mittheilungen des Vereins für die Geschichte von Erfurt. 1890, Heft 14. — Beyer. La ville d'Erfurt pendant le différend au sujet de l'archevêché de Mayence entre Henri de Virneburg et l'archevêque Baudoin de Trèves, 1328-1340 (d'après des documents inédits. Henri, que Jean XXII avait nommé directement, chassa son rival Baudoin après que les possessions thuringiennes de l'archevêché de Mayence eurent cruellement souffert de la guerre entre ces deux adversaires). — Zschiesche. Sépultures de l'époque des grandes migrations à Bischleben, non loin d'Erfurt (on y a trouvé des objets d'argent et de bronze et des vases de terre cuite). — Beyer. Deux proclamations de l'archevêque Diether de Mayence, contre la ville d'Erfurt en 1480 (relatives à la liberté d'empire revendiquée par la ville; on ne les connaissait jusqu'ici que par des impressions du XVIe siècle). — Id. Rapports des ambassadeurs envoyés par le conseil d'Erfurt au concile de Constance (publie huit lettres). — Id. Extraits des archives d'Erfurt (sur les « Vitalien Brüder » et la victoire des Suisses à Morat en 1476).

72. — Mittheilungen des Vereins für anhaltische Geschichte und Alterthumskunde. Bd. V, Heft 3-6, 1888. — Blume. Histoire de la ville de Kœthen. — Frænkel. Noms de lieu slaves en Anhalt. — Irmer. Pièces d'archives sur l'histoire d'Anhalt (1626, 1706, 1728). — Blume. La mise au ban de l'empire prononcée par Frédéric III en 1445.

73. — Mittheilungen des Hanauer Bezirksvereins für Hessische Geschichte. Heft 13, 1890. — G. Wolff. Le camp romain de Kesselstadt près de Hanau (d'après les fouilles opérées par l'auteur. Le castellum romain qu'on a mis au jour faisait partie de l'ancienne ligne de défense qui continuait la frontière de Neckar-Odenwald-Main, vers le nord en droite ligne jusque vers Friedberg, et là rencontrait l'ancienne frontière romaine du Taunus. Important).

74. — Mittheilungen des oberhessischen Geschichtsvereins in Giessen. Neue Folge. Bd. II, 1890. — Klewitz et Ebel. La matricule de l'université de Giessen. 1er art. (1650-1663). — Nebel. Correspondance du théologien Jean-Balthazar Schupp avec le landgrave Jean de Hesse-Braubach (vingt-neuf lettres de 1648-1649. Schupp était alors envoyé hessois au congrès de Westphalie). — Rady. Histoire des monastères de Schiffenberg et de Cella à Giessen; suite (traite de l'histoire de la commanderie de l'ordre Teutonique à Schiffenberg au XVe siècle). — Kofler. Fouilles à Okarben dans la Vetteravie (on y a trouvé des traces de voies et de constructions romaines). — A. Schmidt. Contributions à l'histoire du droit dans la province de Haute-Hesse (décrit un ms. qui

Anglais une route directe vers la Baltique. Le projet fut repoussé par le ministère anglais).

79. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. VIII, Heft 4, 1889. — Hammeran. Étude sur le *Limes* romain en Allemagne (surtout dans le Taunus; dans cette région la frontière était protégée par de solides tours en pierre; quand elles furent renversées, on éleva des tours rondes en bois). — Kofler. Quatre retranchements circulaires dans le Hunsrück. — Van Werveke. Monnaies romaines trouvées à Ettelbrück en Luxembourg (environ 2,000 monnaies de cuivre de la seconde moitié du IIIe siècle. Description minutieuse des espèces). — Sauerland. La forme originale du privilège du pape Sylvestre pour l'archevêché de Trèves (le privilège est apocryphe; il existait déjà à la fin du XIe siècle. Contre les hypothèses de Beissel et d'un anonyme dans les *Histor. polit. Blætter* de 1889). — Bahlmann. Histoire de la visite des églises dans l'évêché de Munster, 1571-1593 (imprime des rapports inédits). — Comptes-rendus : *Dietsch.* Die evangelische Kirche von Metz (Wolfram avait, dans cette revue, dénoncé le livre comme un plagiat; Dietsch repousse ce reproche. Duplique de Wolfram qui renouvelle ses accusations). = Jahrg. IX, Heft 2, 1890. Cleman. Le palais carolingien d'Ingelheim (fin de cet important article. Reconstitution du palais; de la place qu'il occupe dans l'architecture carolingienne). — E. Wagner. Tête de pont romain et sépultures alémanniques sur la rive droite du Rhin entre Wyhlen et Hertel, en amont de Bâle. — W. Conrady. Fouilles au château romain d'Obernburg sur le Mein (on y a trouvé un auteur de Jupiter Dolichenus avec une inscription, un tombeau avec des ornements plastiques, des inscriptions, les soubassements d'une tour). — Kossinna. Les Suèves et leur place dans les plus anciennes émigrations des peuples germaniques (critique, rectifie et complète le mémoire publié par Riese dans le *Rheinisches Museum*, Bd. XLIV. Le nom de « Suebi » ne désignait pas un ensemble de tribus parentes par le sang; c'était un terme d'injure pour désigner les peuplades germaniques demeurées dans leurs anciennes demeures, qui n'avaient pas été touchées par la civilisation celto-romaine; le sens primitif était « les dormeurs, » « les paresseux. » Les Teutons étaient de race celtique. Article intéressant).

80. — Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. Heft 88, 1889. — Huebner. Derniers travaux sur la frontière fortifiée des Romains en Allemagne (art. très complet sur les livres et mémoires publiés à ce propos de 1885 à 1889; expose les résultats des fouilles). — Klinkenberg. Les vierges martyres de Cologne. 1er art. (commente une inscription votive dans l'église de Sainte-Ursule à Cologne en l'honneur de sainte Ursule et de ses compagnes; elle est de la seconde moitié du IVe siècle). — Klein. Les petits monuments à inscription du musée provincial de Bonn; fin (quatre-vingt-deux inscriptions de lampes en terre cuite; nombreux sceaux de légions et de

cohortes, etc.). — Id. Monuments du musée provincial de Bonn (1° monuments relatifs à des Matronae récemment découverts à Cologne et à Bonn; 2° tombeaux romains et inscr. funéraires de même provenance; 3° sur l'inscription du *Corpus inscr. rhen.* 667; 4° un autel romain dans la cathédrale de Bonn). — Haug. Ustensiles romains pour les sacrifices (on a souvent figuré sur les autels romains une poche où étaient placés trois ou quatre couteaux à sacrifices). — Naeher. Marques de tailleurs de pierre allemands sur des édifices du moyen âge (leurs rapports avec les hiéroglyphes des Celtes et des runes des Germains). — Wiedemann. Le culte des divinités égyptiennes dans les pays rhénans. = Compte-rendu : *Hoffmann*. Die Stein-Denkmäler des Alterthumsvereins zu Metz (bon).

81. — Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins. Bd. XI, 1889. — E. von Oidtmann. Les sires de Milendonk (histoire de cette famille du XIIIe au XVIIIe siècle). — Schneider. Les anciennes voies romaines dans le district d'Aix-la-Chapelle. — Pauls. La domination française dans la région du Rhin inférieur (introduction des assignats; conséquences fâcheuses pour la population). — Comte de Mirbach. Les comtes de Juliers au XIIIe et au XIVe siècle. — Hansen. Le trésor de la cathédrale d'Aix pendant l'occupation française (on le transporta en 1794 à Paderborn; une partie, c'est-à-dire les insignes impériaux, furent envoyés en 1798 à Vienne; le reste fut ramené à Aix en 1804 à la demande des Français). — Clemen. Les portraits de Charlemagne (article très détaillé avec de nombreuses gravures).

82. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Neue Folge. Bd. V, Heft 3, 1890. — Haupt. Le Schisme dans le haut Rhin en 1378-1415; suite (conséquences du schisme pour le diocèse de Constance. De 1378 à 1383, pendant le conflit entre Clément VII et Urbain VI, l'évêque de Constance, Henri III, resta neutre; après sa mort, deux rivaux se disputèrent le siège vacant, c'étaient le clémentiste Mangold et l'urbaniste Nicolas qui entrèrent en lutte l'un contre l'autre. Le parti clémentiste trouva l'appui le plus solide chez Léopold IV d'Autriche; au contraire, les autres princes de l'Allemagne du sud-ouest, les villes impériales de Souabe et les Suisses reconnurent Urbain VI. Après la mort de l'évêque Mangold, le Français Henri Bayler, évêque d'Alet depuis 1390, fut nommé par Clément VII évêque de Constance. A partir de 1390, le nombre des partisans de Clément VII et de Benoît XIII se fondirent toujours davantage ensemble; cependant Benoît XIII était encore en 1410 reconnu à Fribourg en Brisgau. Des villes et monastères de l'Allemagne du sud-ouest et de la Suisse qui se maintinrent dans l'obédience des papes d'Avignon : en appendice, une liste nombreuse de documents inédits). — Obser. Le margrave G. Friedrich de Bade-Dourlach, et son projet d'une diversion dans le haut Rhin en 1623-1627; suite (négociations du margrave avec la France, la Savoie, Venise, l'Angleterre, la Suède, le Danemark pour trouver les moyens

nécessaires à une campagne contre l'Autriche et la Bavière; la politique française fut pleine de duplicité; elle en vint à favoriser les intérêts de l'Autriche. Toutes les peines que se donne ce margrave pour trouver des soutiens à la cause des princes protestants demeurèrent sans résultat. Publie en appendice neuf documents inédits). — EHRENSBERGER. Les archives communales, ecclésiastiques et privées dans le district badois de Tauberbischofsheim; suite de l'inventaire.

83. — Zeitschrift des histor. Vereins für Schwaben. Jahrg. XVI, Augsbourg, 1889. — RADLKOFER. Origine des douze articles des paysans révoltés en 1526 (rédigés par Sébastien Lotzer; c'est probablement le pasteur Christoph Schappeler de Memmingen qui composa l'introduction). — L. MUELLER. La guerre des Paysans à Riess dans la Souabe du nord-est (d'après de nombreux documents inédits). — BUFF. La famille patricienne des Hofmair d'Augsbourg (leur histoire au XIVe et au XVe siècle, surtout celle d'Ulrich Hofmair, chancelier de l'empereur Louis de Bavière. Les apothicaires occupaient un rang très distingué au XIVe siècle et au commencement du XVe et sortaient pour la plupart du patriciat).

84. — Württembergische Viertelsjahreshefte für Landesgeschichte. Jahrg. XII, Heft 2-3, 1890. — VON TRŒLTSCH. La plus ancienne industrie du bronze en Souabe (la plupart des objets de l'âge du bronze trouvés dans l'Allemagne du sud-ouest ont été fabriqués dans le pays même, et non importés. A Pfeffingen en Wurtemberg, on a trouvé de nombreuses traces d'une fonte de bronze qu'on y pratiquait aux temps préhistoriques). — SCHNEIDER. Conrad Ier de Wurtemberg et Conrad de Beutelsbach (ne sont pas identiques; le dernier était le beau-frère du comte Conrad Ier). — VON ARLT. Soleae ferreae (à l'époque romaine et germanique on se servait de souliers ferrés comme de fers à cheval; l'auteur pense que ces souliers servaient à protéger les pieds des bêtes contre la glace et contre la neige). — BLIND. Les Celtes dans la partie wurtembergeoise de la Franconie (donne l'étymologie d'un grand nombre de noms de lieu, et surtout de fleuves, d'après des racines celtiques. Au temps de César, les Celtes avaient déjà été entièrement chassés de cette partie de l'Allemagne; cependant au Ier siècle après J.-C. une forte population celtique émigra de Gaule vers cette contrée; elle occupa les *agri decumates* et dépassa de beaucoup le *limes imperii*. C'est de cette population celtique que viennent les noms de lieu celtes en Franconie). — BLIND. Sur l'histoire des comtes de Hohenlohe (au temps des Hohenstaufen et surtout de Frédéric II; ce dernier, ou son fils Conrad IV, leur conféra l'avouerie d'Œhringen sur laquelle les seigneurs de Weinberg avaient élevé des prétentions). — BOSSERT. Chartes du monastère de Frauenthal (103 documents, de 1232 à 1473).

85. — Allgæuer Geschichtsfreund. (Kempten.) Jahrg. I, 1888. — ULLRICH. Les fouilles du Lindenberg à Kempten (les objets qu'on y a trouvés sont de l'époque romaine; on a découvert le forum et de nom-

breuses constructions du Cambodunum romain. Nombreux dessins; liste des inscriptions, dès marques de potier et des monnaies qu'on y a trouvées. Important). — Jos. Buck. Histoire du château de Kalden à Altusried. — Id. Histoire du château de Rothenfels à Immenstadt. — Horchler et Sperl. Sources de l'histoire de l'Allgæu (chartes, diplômes royaux de 1219, 1224 et 1510). = Jahrg. II, 1889. E. von Lœssl. Histoire du château de Leubenberg près d'Immenstadt. — Buck. Les châteaux de Wolkenberg et de Langenegg dans l'Allgæu (leurs ruines et leur histoire). — Arnold. Place occupée par la forteresse romaine de Cambodunum [Kempten] dans le système des fortifications romaines en Allemagne (la ville de Cambodunum a été changée en forteresse après la perte de la ligne du Danube pendant la guerre contre les Alamans). — Von Lœssl. Cambodunum et Pompéi (compare le forum et la situation des divers édifices dans les deux villes). — Dornach. Le soulèvement des Tyroliens contre la domination bavaroise en 1809 (publie deux lettres de 1809 et 1810 sur l'arrestation de cent quinze habitants du Vorarlberg pris comme otages et conduits à Bouillon). — Ullrich. Les fouilles de Wiggensbach à Kempten (monnaies de l'époque romaine, chaînes et ornements d'argent qui remontent à la seconde moitié du IIIe siècle). — Horchler. Un procès entre l'abbaye princière de Kempten et la ville impériale de Kempten au sujet du droit de battre monnaie, 1510-1514 (d'après des documents inédits). — Id. Nouvelles armes conférées à la ville de Kempten par l'empereur Frédéric III (publie un texte de 1488). = Jahrg. III, 1890, nos 1-3. Id. Une ordonnance monétaire des villes impériales dans l'Allgæu en 1506 (d'après des pièces d'archives). — Baumann. Doit-on écrire Algæu ou Allgæu? (Allgæu, parce que le mot vient d'Alpgowe).

86. — Bayerische Akademie der Wissenschaften. (Munich.) Philologisch-philosophisch Classe. *Abhandlungen.* Bd. XVIII. 3e Abth., 1890. — F. Imhoof-Blumer. Monnaies grecques (recherches variées sur le monnayage d'un grand nombre d'états et de villes de Grèce. Particulièrement importantes sont les dates marquées sur les monnaies des villes de l'Asie mineure, dates qui sont comptées d'après les ères des villes. Recherches sur la frappe des monnaies d'argent dans les provinces syriennes de l'empire romain et sur le système monétaire des Cyclades, du Pont, de la Paphlagonie, de la Pamphylie et de la Pisidie. Les monnaies et leurs variétés dont traite l'auteur dépassent un millier; leurs types; inscriptions contenant des noms de personnes. Suivent quatorze planches en phototypie reproduisant 378 types monétaires). = *Sitzungsberichte,* 1890, Heft 2. Schnorr von Carolsfeld. Les langues de la Polynésie (on admet d'ordinaire que le continent australien occupe au point de vue linguistique une situation isolée, et que les langues qu'on y parle, apparentées avec les langues pravidiennes de l'Inde, n'ont au contraire aucun rapport avec celles de la Nouvelle-Guinée et de la Mélanésie. C'est une erreur; les langues des Andamans et de l'Australie appartiennent au rameau des langues parlées par les peuples poly-

nésiens). = *Abhandlungen der histor. Classe.* Bd. XIX, Abth. 2, 1890. C. von Hœfler. Le Hohenzollern Jean, margrave de Brandebourg (capitaine général du royaume de Valence, roi désigné de Bougie, second mari de la reine Germaine de Foix, veuve du roi Ferdinand le Catholique. Le margrave mourut de la peste en 1525. Biographie du margrave et de sa femme Germaine; histoire des événements contemporains en Espagne, en Portugal, en Navarre et en Italie). — Cornelius. Le retour de Calvin à Genève; suite (histoire très détaillée des événements intérieurs et de la politique étrangère de Genève, d'après des documents inédits). — A. von Druffel. Charles-Quint et la cour de Rome, 1544-1546; 4e partie (négociations de l'Empereur avec les protestants et son départ pour l'Allemagne. Publie trente-sept actes des années 1545-1546).

87. — Oberbayerisches Archiv für vaterlændische Geschichte. Bd. XLVI, Heft 1, 1889. — Hartmann. Caspar Winzerer (chevalier bavarois qui prit une part importante à la bataille de Pavie en 1525, auteur d'une chanson historique, aujourd'hui perdue, sur la révolte des paysans bavarois en 1525. Études sur la biographie et les écrits historiques de Michael Lindener, écrivain souabe du XVIe siècle). — Wuerdinger. La fin de la guerre de succession autrichienne en Bavière (sept. 1744-mai 1745; article très détaillé. L'empereur Charles VII était un caractère généreux et estimable. Très importantes sont les lettres, utilisées par l'auteur, du général bavarois comte Tœrring, qui mettent dans un nouveau jour les antécédents de la paix de Füssen). — Gœtz. Ladislas de Fraunberg, 1505-1561 (sa biographie; ses luttes avec le duc Albert de Bavière). — Seefried. Sur la Table de Peutinger. 5e partie (cherche à déterminer les villes romaines de la Vindélicie et de la Rhétie, situées sur le Danube, qui sont mentionnées dans Ptolémée et dans la Table de Peutinger).

88. — Verhandlungen des historischen Vereins von Oberpfalz und Regensburg. Bd. XLIII, 1889. — M. Mayer. Documents relatifs à l'histoire des burgraves de Ratisbonne (liste de 204 numéros, 970-1190; histoire du burgraviat et généalogie des burgraves). — Reisner Freiherr von Lichtenstern. Histoire de la famille Reisner de Lichtenstern (depuis le XVe siècle). — B. Sepp. La *Vita beati Emmerani* dans sa forme primitive (le texte connu jusqu'ici est un remaniement postérieur; l'auteur de cette Vie est l'évêque Arbeo. Texte).

---

89. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. XI, Heft 3. — L.-M. Hartmann. Remarques sur le Codex Bavarus (concerne les donations faites à l'archevêché de Ravenne des territoires de Rimini, Sinigaglia et autres, important pour la manière dont étaient administrés les biens de l'Église). — Rœhricht. La croisade du roi Jacques Ier d'Aragon, 1269. — G. Seeliger. Études de chancellerie. II : les notaires de la chambre et les débris des archives de Henri VII. — J. Goll. Samo et les Slaves de Carantanie. — Lip-

PERT. Un diplôme du roi Raoul de France pour Orléans (mentionné dans une bulle de Léon VII du 9 janv. 938). — FINKE. Sur la biographie des dominicains Hermann de Minden, Hermann de Lerbeck et Hermann Korner. = Comptes-rendus : *Kæmmel*. Deutsche Geschichte (bon manuel; propose de nombreuses corrections de détail). — *Ludwig*. Deutsche Kaiser und Könige in Strassburg (bon). — *Neuwirth*. Die Wochenrechnungen und der Betrieb des Prager Dombaues, 1372-1378. — *Schwarzlose*. Die Patrimonien der römischen Kirche bis zur Gründung des Kirchenstaates (l'auteur ne jure que par Rohrbacher et Gfrörer; il n'est pas assez au courant). — *Gottlob*. Aus der Camera apostolica des xv Jahrh. (ouvrage de valeur; mais l'auteur exagère l'importance des registres de la comptabilité pontificale). — *Scheichl*. Leopold I und die œsterreichische Politik, 1667-1668 (bonne contribution à l'histoire de la guerre de Dévolution). — Ouvrages relatifs à l'histoire de Pologne.

90. — Mittheilungen des k. k. Kriegsarchivs in Wien. Neue Folge, Bd. III, 1889. — VON WETZER. La campagne du haut Rhin et le siège de Brisach en 1638 (fin de cet article très détaillé). — LANGER. La Serbie sous le gouvernement autrichien, 1717-1739 (règlement administratif concernant les finances, le clergé, le commerce). — DUNCKER. Actes militaires et politiques sur l'histoire de la première guerre de Silésie en 1741; suite nos 22-32. — Chronique militaire de l'Autriche-Hongrie. Chefs militaires sur les champs de bataille de la monarchie. III (traite des pays de la couronne hongroise, de la Dalmatie et de la Bosnie, et des guerres qui s'y livrèrent, 1656-1699; avec trois cartes). = Bd. IV. VON ANGELI. Les armées de l'Autriche et de la République française au commencement de 1792 (détails précis, puisés aux sources, sur l'organisation, l'armement et l'équipement des armées; biographie et portraits des généraux; tactique, discipline et esprit des troupes). — ALEXICH. Levées de troupes volontaires dans les pays de la couronne hongroise lors de la première guerre de Silésie. 1er art. (1741). — DUNCKER. Le roi de Prusse Frédéric II surpris par les troupes autrichiennes le 27 févr. 1741 (récit détaillé d'après les pièces d'archives). — KULNIGG. Les Romains sur le sol qu'occupe aujourd'hui la monarchie austro-hongroise; avec une carte. — Chronique militaire de l'Autriche-Hongrie (guerres en Hongrie, Dalmatie et Bosnie en 1699-1708).

91. — Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes. Bd. IV, Heft 2, 1890. — MEISSNER et TALLQUIST. Les locations dans le nouvel empire de Babylone sous Nebukadnezar et ses successeurs (recherches sur les contrats de locations qui ont été publiés jusqu'ici; des documents inédits du musée de Berlin relatifs au même sujet). — DASHIAU. La légende du roi Abgar d'Édesse (contre certains points du récit présenté par Tixerent). — BUEHLER. Nouvelles inscriptions de la secte Jaina de Mathurâ. — F. MUELLER. Explication de l'inscription de Behistan II, 73 et suiv., et II, 83 et suiv. = Compte-rendu : *Gildemeister*. Antonini Placentini itinerarium (bon).

92. — Zeitschrift für œsterreichische Gymnasien. Heft 4, 1890. — Engelbrecht. Recherches sur les écrits authentiques et apocryphes de l'évêque Faustus de Riez (critique approfondie des mémoires publiés par Bœumer dans le *Katholik*, 1887, et par dom Fernand Cabrol, dans la *Revue des Quest. hist.*, 1890. Les trois sermons de Faustus édités par Angelo Mai sont authentiques; le « Liber testimoniorum Augusti » publié par Pitra ne l'est pas. Le traité de Faustus contre les Ariens et les Macédoniens, que mentionne Gennadius, doit être identifié avec le « Tractatus de ratione fidei » édité par Pithou). = Comptes-rendus : *Hesselbarth*. Untersuchungen zur dritten Dekade des Livius (les hypothèses de l'auteur sont mal fondées). = Heft 6. Engelbrecht. Étude critique sur les lettres de Sidoine-Apollinaire, de Faustus et de Ruricius.

93. — Blætter des Vereins für Landeskunde von Niederœsterreich (Vienne). Neue Folge, Jahrg. XXII, n° 1-2. 1888. — Rich. Mueller. Recherches sur les anciens noms de lieu autrichiens (recherches très étendues sur l'étymologie des noms de fleuves autrichiens; ils sont pour la plupart d'origine germanique, mais il s'y dissimule aussi des éléments celtiques, romains et slaves. Important pour l'étude des noms de lieu celtiques). — Haselbach. La basse Autriche à l'époque de la guerre de Trente ans (utilise des sources inédites). — O.-W. Histoire des châteaux de Hainburg et de Rottenstein; suite. — Lampl. Le comté et la marche de Pütten (important pour l'histoire de l'Autriche et de la Carinthie du IXe au XIIIe siècle). — A. Mayer. L'académie noble de Vienne fondée par les États d'Autriche (son origine et son histoire de 1690 à 1748). — R. Mueller. Que savons-nous du château de Pechlarn? (il n'existait pas encore au XIVe s.).

94. — Archiv des Vereins für Siebenbürgische Landeskunde. Neue Folge. Bd. XXIII, Heft 1, 1890. — R. Schuller. Andrée Beuchel, juge suprême à Bistritz (partisan du voïvode Jean Zapoly dans ses luttes contre le roi Ferdinand de Hongrie depuis 1529; il fut exécuté en 1532 à Bistritz comme criminel de haute trahison). — Gross. Lettres du fonctionnaire J.-Th. de Herrmann (1765-1774; importantes pour l'histoire de la Transylvanie et de l'Autriche-Hongrie).

95. — Mittheilungen des Musealvereins für Krain. Jahrg. III, 1890. — Kaspret. L'historien Johann Weichart, Freiherr von Valvasor (né en 1641; auteur d'une histoire de Carniole qui parut en 4 in-fol., 1686-1689). — Milkowiz. Contributions à l'histoire de l'administration en Carniole (fin des documents). — Id. La chronique du cistercien Paul Puzel du monastère de Sitich (composée au commencement du XVIIIe s.; très importante pour l'histoire du duché de Carniole; étude sur la créance qu'elle mérite. Relève quelques erreurs). — Rutar. Les rapports de la Carniole avec les villes du littoral de l'Adriatique au moyen âge. — Wolsegger. Le terrier de la seigneurie de Gottschee en 1574 (extraits et commentaire). — Rutar. Histoire du château et de la seigneurie de Castelnuovo [Neuhaus] en Istrie depuis le XIIIe s. — Wall-

NER. Pièces d'archives trouvées aux monastères de Sitich et de Mariabrunn à Landstrass. — PUCSKO. La poésie satirique et humoristique en Carniole pendant les guerres de l'Autriche contre Napoléon.

96. — Archeografo triestino. Nuova serie. Vol. XV, fasc. 1, 1889. — A. HORTIS. Castellani Bassianensis libri duo de pace Venetiana inter ecclesiam et imperatorem Fridericum I (sur les guerres de Barberousse en Italie; publié pour la première fois). — JOPPI. Documents sur l'histoire du comté de Goritz au XIVe s.; suite (nos 1541-84, de 1340 à 1345). — VASSILICH. Sur l'histoire des îles dans le golfe du Quarnero au sud de Fiume (du XIIe au XVe s.; intéressant pour l'histoire de la république de Venise). — MORTEANI. Le traité entre Venise et Pirano sur le commerce avec Salz en 1616 (texte et commentaire). — SWIDA. Inventaire des chartes du Musée provincial de Goritz (103 numéros de 1126 à 1361). — FRAUER. Traces de population sémitique en Italie (pense que les Messapiens et les Vénitiens étaient en partie d'origine sémitique). — JOPPI. La seigneurie des patriarches d'Aquilée à Trieste, 1380-1382 (publie deux chartes avec un commentaire). — MAIONICA. Les inscriptions romaines d'Aquilée (additions au *Corpus inscr. lat.*).

97. — Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. Comptes-rendus des séances de l'année 1890. Juin. — *Korzeniowski.* Catalogus actorum et documentorum res gestas Poloniae illustrantium quae ex codicibus manu scriptis in tabulariis et bibliothecis italicis servatis expeditionis romanae cura 1886-1888 deprompta sunt (1er fasc. d'un inventaire sommaire des documents copiés à Rome par une mission d'érudits polonais et formant aujourd'hui 40 vol.). — *Id.* Excerpta ex libris manu scriptis archivi consistorialis romani 1409-1590 expeditionis romanae cura anno 1889 collecta. — *Blumenstock.* Le recueil de canons de la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris (ce recueil a été formé dans les années qui s'étendent entre Alexandre II et la rédaction du décret d'Ives de Chartres; il a été composé en Allemagne et doit beaucoup à Burchard). = Juillet. *Lozinski.* Léopol ancien; étude pour servir à l'histoire de l'art et des mœurs (traite avec beaucoup d'érudition et de largeur de vue : 1° l'orfèvrerie; 2° le patriciat et la bourgeoisie de la ville).

---

98. — The Academy. 1890, 2 août. — *Forrest.* Selections from state papers in the foreign government of India, 1772-1785 (ces documents sont la justification éclatante de W. Hastings). — *Wood-Martin.* History of Sligo, county and town, 1603-1688 (ce livre vaut surtout par les documents, très intéressants pour l'histoire de la Révolution en Irlande). = 9 août. *J. Hall.* Memorials of the civil war in Cheshire (intéressant, surtout pour faire comprendre la violence de la réaction après la fin de la guerre civile). — Quelques lettres, en partie inédites, de S. Pepys; 1693-1700; suite aux numéros suivants. = 16 août. *C. Grot.* Iz Istorii Ugarii i Slavianstva v' XII viekie (bonne étude sur

les rapports entre les Hongrois et leurs voisins slaves de l'est, avec des documents inédits). = 23 août. Memoirs of Ernest II, duke of Saxe Coburg Gotha. Vol. III et IV. = 30 août. *Wakeman.* Life of Charles James Fox (bon). — 6 sept. *Warner.* The buke of John Mandeuill (publication de grand luxe qui reproduit la version anglaise des célèbres voyages du prétendu Mandeville contenue dans le ms. Egerton du British Museum, avec les belles miniatures du xve s. qui ornent les premiers chapitres dans ce ms.). — *Child.* Church and state under the Tudors (médiocre et peu précis). — *Chantepie de la Saussaye.* Lehrbuch der Religionsgeschichte. Bd. II (traite des religions de l'ancienne Perse, de la Grèce et de Rome, des Germains et des Scandinaves, enfin de l'Islamisme. Excellent). — Notes extraites des registres de Lincoln. = 13 sept. *Bagwell.* Ireland under the Tudors. Vol. III (c'est moins une histoire qu'un dossier où l'auteur a condensé avec une patience et une conscience méritoire un très grand nombre de faits; la lecture en est maussade mais instructive). = 20 sept. *Col. Malleson.* Dupleix (excellent). — *Kraushar.* Sprawa Zygmunta Unruga (histoire des persécutions que subit un noble polonais, Sigismond Unrug, accusé de blasphème, 1715-1726). — La construction du pont de Newark en 1486 (par M. Furniwall, d'après les registres de Lincoln). = 27 sept. *Lord Dundonald.* The autobiography of a seaman (ce marin est lord Cochrane, 1775-1860; son autobiographie, déjà publiée il y a trente ans, est rééditée avec une suite par son petit-fils).

99. — The Athenæum. 1890, 2 août. — *Stephen* et *Lee.* Dictionary of national biography. Vol. XXII et XXIII. — *G.-W. Forrest.* Selections from the letters, despatches and other state papers preserved in the foreign department of the government of India, 1772-1785. 3 vol. (importante publication sur l'administration de W. Hastings). — *Timmis.* Chronological, historical and heraldic charts of the royal house of England (sans valeur). — *Cowper.* The registers of St Alphage, Canterbury, 1558-1800. — *Freshfield.* The vestry minute books of St Bartholomew exchange, in the city of London, 1567-1676 (excellent). — *Howlett.* The chronicle of Robert de Torigni (bonne édition, qui ajoute à celle de M. Delisle). = 9 août. *Duffy.* Thomas Davis; the memoirs of an irish patriot, 1840-1845 (intéressant). — *Jusserand.* The english novel in the time of Shakespeare (nouvelle édition remaniée de cette très curieuse étude sur le roman anglais au temps d'Élisabeth). — Junius et ses contemporains (M. W. Fraser Rae estime que le vrai Junius reste encore à découvrir). = 16 août. *Baines.* Records of the manor, parish and borough of Hampstead, in the county of London (bonne monographie). — *W. Stokes.* Anecdota Oxoniensia : lives of saints from the book of Lismore (excellente édition). = 23 août. *Morrison.* The Jews under roman rule. 164 av.-135 ap. J.-C. (intéressant). — *Burton.* The history of Hemingburgh (bon). — *Mackintosh.* Scotland (résumé estimable, malgré des omissions graves et de grands défauts de proportion). = 30 août. *Diamond.* Parish of St Petrock, Exeter;

calendar of deeds and documents belonging to the feoffees of the parish (bon guide pour s'orienter dans les archives de cette paroisse). — *Allen.* The monumental history of the early british church (excellent résumé). = 13 sept. *Brown* et *Bentinck.* Calendar of state papers and mss. relating to english affairs existing in the archives and collections of Venice. Vol. VII : 1558-1580. — *Wroth.* Catalogue of greek coins : Pontus, Paphlagonia, Bithynia and the kingdom of Bosporus. = 20 sept. *Ashton.* Social England under the Regency (compilation hâtive faite de découpures de journaux et de quelques extraits de mémoires).

100. — The nineteenth century. 1890, sept. — SENIOR. La politique anglaise vue dans les coulisses (notes sur l'émoi causé par la démission de lord John Russell en janv. 1855). — HEWLETT. Un prédicateur populaire au moyen âge (Nicole Bozon, Frère Mineur, dont les *Contes moralisés* viennent d'être publiés par la Société des Anciens textes).

101. — The contemporary review. 1890, sept. — W. MEYNELL. Le cardinal Newman et ses contemporains. — E. FREEMAN. Carthage (résume l'histoire et l'importance de cette ville, qu'il a voulu visiter pour mieux comprendre l'histoire de la Sicile ancienne). — SAYCE. Fouilles en Judée (entreprises par M. Petrie à Tel' Ajlân, entre Hébron et Gaza; elles ont révélé d'instructifs détails sur l'art et les constructions des Israélites à l'époque des rois. Maintenant il est permis de parler d'une archéologie de la Palestine).

---

102. — The Nation. 1890, 12 juin. — *Pellew.* J. Jay (bon). = 19 juin. *Butterfield.* History of the Girtys, 1774-1795 (intéressante biographie des frères Girty et de leurs rapports avec les Indiens. Un d'eux, Simon, qui était tombé enfant aux mains des Peaux-Rouges et qui avait été élevé parmi eux, servit d'abord les États-Unis comme interprète, puis le gouverneur de Detroit, sous les ordres de qui il ne cessa d'animer les Indiens à la guerre contre les États-Unis). = 26 juin. *Countess Cesaresco.* Italian characters in the epoch of unification (très intéressant). = 10 juillet. *Palfrey.* History of New England. Vol. V (ouvrage bien informé, mais terre à terre, écrit à un point de vue honnête et étroit). = 31 juillet. *Brown.* The political beginnings of Kentucky (très intéressant). = 7 août. *Gomme.* The village community (livre aventureux et enthousiaste, souvent contestable; d'ailleurs bon à lire; combat avec bonheur l'opinion de M. Seebohm sur l'origine romaine de la communauté de village en Angleterre). — Sketches of war history, 1861-1865; papers prepared for the Ohio commandery of the military order of the Loyal legion of the U. S. (recueil instructif). = 14 août. *Stevens.* Facsimiles of mss. in european archives relating to America, 1773-1783. Vol. IV (ce 4e vol. se rapporte à l'organisation de la commission royale envoyée par la Grande-Bretagne en Amérique en 1778 avec des offres de paix). = 21 août. *Frothingham.* Boston Unitarianism, 1820-1850 (biographie enthousiaste et habile de Nathaniel L. Frotingham,

par son fils). — *T. C. De Leon.* 4 years in rebel capitals (souvenirs curieux sur la guerre de Sécession par un homme qui vécut alors à Richmond et dans les autres capitales des Sudistes). = 4 sept. *Barton.* History of New South Wales. Vol. I (volume composé à l'occasion du premier centenaire de la fondation de la colonie de la Nouvelle-Galles du sud; il est bien long, mais intéressant). — *Deichmann.* The life of Carmen Sylva, queen of Rumania (bon). = 11 sept. *P. Oliver.* Madagascar, or Robert Drury's journal during fifteen years' captivity on that island (curieux; mais ce journal est-il authentique? L'éditeur prétend que non; l'auteur du compte-rendu, que si. Récit attachant d'une captivité de quinze ans, 1702-1716).

---

103. — Revue de Belgique. 1890. — M. Philippson. Mirabeau (à propos de quelques ouvrages récents). — L. Navez. Les causes et les conséquences de la grandeur coloniale de l'Angleterre. — C.-A. Rahlenbeck. Une étude sur la liberté de conscience en France à l'époque de François Ier (compte-rendu très favorable de l'ouvrage de N. Weiss : *la Chambre ardente*).

104. — Revue générale de Belgique. 1890, n° 4. — Ch. Wœste. Eudore Pirmez (biographie intéressante pour l'histoire de la politique belge contemporaine). = N° 5. M. de Marcey. Catherine d'Aragon (suite et fin).

105. — Le Muséon. IX, n° 3. — C. Massaroli. La grande inscription de Nabuchodonosor. — A. Van Hoonacker. Néhémie et Esdras. Une nouvelle hypothèse sur la chronologie de l'époque de la Restauration. — E. Beauvois. Les voyages transatlantiques des Zeno. Leur relation est-elle véridique et leur carte authentique? = N° 4. Casartelli. La pierre de touche du cheval. — A. Roussel. De la prière chez les Hindous. — Imbert. Les études d'épigraphie lycienne. — Comptes-rendus : *Strassmayer.* Astronomisches aus Babylon oder das Wissen der Chaldäer über den gestirnten Himmel. — *Weissbach.* Die Achemæniden Inschriften zweiter Art. — *Ouffroy de Thoron.* Les vaisseaux d'Hiram et de Salomon au fleuve des Amazones.

106. — Revue de l'instruction publique en Belgique. 1890, n° 5. — Keelhoff. Note sur un passage de César (discute le texte des chapitres VII et XIV du livre IV *De bello gallico*, pour établir que l'attaque des Germains n'eut jamais lieu). = Comptes-rendus : *Muller* et *Diegerick.* Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas. Troubles des Malcontents et des Gantois (détails importants et inédits sur cette histoire encore peu connue. Voir plus haut, p. 410). — *F. Bangert.* Die Tiere im altfranzösischen Epos (contribution intéressante à l'étude du Folk-lore).

107. — La Belgique judiciaire. 1890, n° 41. — H. Schuermans. La pragmatique sanction de saint Louis (démontre l'authenticité de la pragmatique au moyen de preuves juridiques et législatives).

108. — Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique. 1890, 2e livr. — C. Piot. A propos de différentes publications faites à l'étranger et intéressant l'histoire de Belgique. — P. Genard. Deux documents concernant les projets de fortification d'Anvers de l'empereur Napoléon Ier (Anvers devait être inexpugnable, mais, pour atteindre ce résultat, il fallait comprendre dans son action tout le territoire avoisinant, c'est-à-dire la Belgique jusqu'au Wahal et les îles de la Zélande). — A. Cauchie. Les archives farnésiennes à Naples. Travaux à y accomplir (les archives farnésiennes contiennent quantité de pièces importantes pour l'histoire de la Belgique pendant la seconde moitié du XVIe s. A. C. en donne un inventaire sommaire). — E. Bacha. La collection Moreau de la Bibliothèque nationale de Paris (relevé des pièces de cette collection qui intéressent l'histoire de Belgique). — E. Bacha. Nouvelles recherches sur Adrien d'Utrecht (l'histoire d'Adrien VI est très difficile à faire, parce que son secrétaire Hezius quitta Rome avec tous les papiers du pape et qu'on ne sait ce qu'ils sont devenus. E. B. a retrouvé à Rome quelques pièces relativement importantes et a utilisé les commentaires inédits de Vianesius Albergatis, prélat bolonais de la cour du pape Adrien VI. Ces commentaires sont une minutieuse et exacte relation de ce qui se passa à Rome et au conclave, de la mort d'Adrien VI à l'élection de Clément VII, jointe à un exposé détaillé et complet de la situation de l'Italie et des relations de la cour romaine à ce moment de l'histoire). — U. Berlière. Documents concernant les prieurés clunisiens en Belgique (ce sont quatre procès-verbaux des visitations canoniques de 1288, 1306, 1308, 1311, dont les originaux sont à la Bibl. nat. de Paris, fonds de Cluny).

109. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 1890, n° 5. — Van der Kindere, Faider et Piot. Rapports sur les mémoires envoyés en réponse à la question : « Faire l'histoire des origines, des développements et du rôle des officiers fiscaux près les conseils de justice dans les anciens Pays-Bas, depuis le XVe s. jusqu'à la fin du XVIIIe. » L'Académie a décerné le prix ex-æquo à MM. Tierentyn et Alexandre. — F. Van der Hæghen. Rapport sur les travaux de la Commission de la Biographie nationale (cet ouvrage est arrivé au tome XI et à la lettre L. La valeur des notices est fort inégale). = 8e livr. De Harlez. Purification selon l'Avesta et le Gômez. — C. Le culte de la croix avant le christianisme. = Comptes-rendus : — *L. de la Vallée-Poussin.* Des impuretés et des purifications dans l'Inde antique (l'auteur a travaillé surtout d'après le livre des lois de Manou).

110. — Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique. XXVIII, nos 11-12. — D. Van Bastelaer. Études comparatives archéologico-chimiques sur l'état et les caractères des corps organiques ligneux ayant éprouvé en terre ou dans l'eau la combustion des siècles ou ayant subi l'action du feu. — A. Goovaerts.

Construction d'un hôtel de ville pendant la première moitié du XVIe s. : l'hôtel de ville de Léau (beaucoup de choses curieuses et inédites sur la construction de ce monument et sur les fêtes qui en célébrèrent l'achèvement). = XXIX, n°s 1-2. H. SCHUERMANS. Renier Chalon (biographie du célèbre numismate, fondateur du *Bulletin*). — SCHUERMANS. Remparts romains d'Arlon et de Tongres (étude très importante pleine d'observations ingénieuses).

111. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. XXII, n° 1. — E. REUSENS. Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain (les documents contenus dans cette livraison ont rapport aux 9 collèges séculiers supprimés à la suite de la perte de leurs revenus; vient ensuite un résumé chronologique des annales du Séminaire général de Joseph II). — LE MÊME. Enquête préliminaire à la nomination d'un abbé au monastère de Saint-Bernard-sur-l'Escaut en 1567 (série de pièces curieuses et inédites). — LE MÊME. Vie de Pétronille Roels, huitième abbesse des Clarisses à Louvain (détails intéressants pour l'histoire religieuse du Brabant au XVIe siècle). — Ed. VAN DEN BROECK. Vie ou légende de saint Gommaire, patron de la ville de Lierre, et récollection de ses reliques en l'année 1586 (c'est la reproduction d'un acte officiel émanant du chapitre royal de Saint-Gommaire à Lierre et qui a pour auteur le secrétaire Jacques de Haze).

112. — Revue belge de numismatique. 1890, n° 3. — J. ROUYER. Points divers de l'histoire métallique des Pays-Bas. Jetons historiques et autres, intéressant les diverses provinces des Pays-Bas, dont les coins sont conservés à l'hôtel des monnaies à Paris. — B. DE JONGHE. Deux monnaies frappées en Flandre en 1581. — G. CUMONT. Un ajusteur juré des poids et balances de l'hôtel des monnaies à Bruxelles au XVIIIe s. — R. VALENTIN. Philibert Ferrier, vice-légat d'Avignon. — R. TRIGER. Notice sur la vie et les travaux de M. Eugène Hucher. — Th. ROEST. Catalogue du cabinet numismatique de la fondation Teyle à Harlem.

113. — Bulletin de la Société royale belge de géographie. 1890, n° 2. — HARON. Études sur la Campine-Brecht (bonne monographie).

114. — Annales de la faculté des lettres de l'Université de Bruxelles. 1890, n° 2. — L. WODON. Le droit de vengeance dans le comté de Namur aux XIIIe et XIVe s. (ce qui caractérise à Namur le droit de guerre, c'est sa nature strictement légale, juridique. Alors qu'ailleurs les pouvoirs publics cherchent par tous les moyens à refréner les luttes privées, il semble qu'à Namur le droit de vengeance une fois réglé et discipliné ait été accepté par tous comme une institution parfaitement normale. Étude originale et curieuse). — F. CATTIER. La guerre privée dans le comté de Hainaut aux XIIIe et XIVe s. (l'auteur établit par l'étude des documents contemporains que les princes hennuyers, dans leur lutte contre les guerres privées, eurent recours à des moyens tout autres que ceux dont usèrent leurs voisins. En Hainaut, c'est l'institution du

Fourjur qui porte le plus grand coup au droit de vengeance. Le fourjur est un acte judiciaire, obligatoire, par lequel les parents d'un assassin qui s'est enfui après avoir commis son crime déclarent par serment renoncer à toute relation avec lui, le rejettent hors de la famille et échappent ainsi aux conséquences de la guerre privée).

115. — Recueil des travaux de la conférence d'histoire de l'Université de Louvain. 1890, n° 2. — A. Cauchie. La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai (c'est la 1re partie d'une étude qui comprendra les réformes grégoriennes et les agitations réactionnaires, le schisme et la restauration. L'auteur traite d'après les sources et avec beaucoup de soin la période de 1075 à 1092, c'est-à-dire l'épiscopat de Gérard II à Cambrai et d'Henri Ier le Pacifique à Liège). = N° 3. A. de Ridder. Les droits de Charles-Quint au duché de Bourgogne. Un chapitre de l'histoire diplomatique du XVIe siècle (Charles-Quint, en revendiquant la Bourgogne, ne faisait que réclamer un bien injustement enlevé à son aïeule et sur lequel il avait des droits incontestables. Excellente dissertation).

116. — Le Magasin littéraire et scientifique de Gand. 1890, n° 5. — D. de Moor. Étude ethnographique concernant certaines peuplades mystérieuses mentionnées dans la Bible (suite des études du même auteur sur la chronologie des temps primitifs et sur l'unité du langage en regard de la Genèse, XI, 1). = N° 6. A. Verhaegen. Le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines (fournit des détails sur les rapports de l'impératrice avec le cardinal et sur leur échange de vues relativement à la question des vœux ecclésiastiques).

117. — Messager des sciences historiques de Gand. 1890, 2e livr. — I. van Spilbeek. Un dernier mot sur les armoiries de l'abbaye d'Alne (il s'agit de la fameuse abbaye d'Alne en Hainaut). — P. Voituron. Notice sur le local de la confrérie de Saint-Georges à Gand, de 1381 à 1796 (détails intéressants pour l'histoire locale). — F. van der Haeghen. A propos d'un travail récent sur Juste-Lipse (réfute victorieusement certaines critiques adressées par Bergmans à la bibliographie lipsienne). — De Raadt. Les seigneuries du pays de Malines ; Keerbergen et ses seigneurs (monographie faite d'après les documents d'archives). — A. Gallet-Miry. La répression du vagabondage en Flandre au XVIe s. (fait connaître les peines draconiennes édictées par les placards contre les vagabonds). — D. van de Casteele. Quelques détails se rapportant à la bataille de Fleurus (il s'agit de la défaite subie par Ernest de Mansfeld en 1622). — W. de Hœrne. Quelques notes sur l'ancien calendrier flamand.

118. — Annales du Cercle archéologique du pays de Waas. 1890, n° 2. — F. van Naemen. L'épitaphier Wasien (contient 140 inscriptions et blasons relevés à Beveren, Zwyndrecht, Burcht et Basele). — Van Raemdonck. Gérard Mercator est né à Rupelmonde et non à Anvers (personne ne l'a jamais contesté).

119. — Het Belfort. 1890, n° 5. — T. Sevens. Histoire de l'abbaye de Groeninghe à Courtrai (cette abbaye fut fondée au XIIIe s. par Jeanne de Constantinople; ce 1er article en expose les origines).

120. — Bulletin des archives de la ville d'Anvers. 1890, n° 2. — P. Genard. La collection des *Epistolae publicae* de Bochius (va de 1586 à 1605). — Le même. L'inventaire de la mortuaire de Gilbert van Schoonbeke (l'inventaire de ce célèbre ingénieur, né en 1519 et mort en 1556, donne la clef de toutes les opérations qu'il entreprit).

121. — Bulletin de la Commission de l'histoire des églises wallonnes. 1890, 4e liv. — Enschedé. Résolutions prises par les États généraux, les États de Hollande et de Westfrise en faveur des réfugiés (relevé minutieux des témoignages de bienveillance accordés par les autorités hollandaises aux réfugiés français depuis 1685 jusqu'à 1699). — E. Lesens. Journal de Jacob Lamy, de Dieppe, commencé à Hoorn en 1694 (ce Lamy était un pasteur normand. Obligé de fuir la France lors de la révocation de l'Édit de Nantes, il trouva un asile en Hollande. Il y tint un journal jusqu'à sa mort survenue en 1703. Beaucoup de détails sur la persécution). — Schouten. Généalogie de la famille Chevallier. — Guyot. Résolutions des bourgmestres et du Conseil de la ville de Groningue concernant les réfugiés, 1620-1728.

---

122. — Gelehrte Estnische Gesellschaft. (Dorpat.) Sitzungsberichte, 1889. — Lipp. Les Livoniens (un reste de ce peuple s'est maintenu jusqu'à nos jours dans la pointe la plus nord-occidentale de la Courlande, en face des Lettes. Son caractère, son genre de vie, ses légendes, sa langue). — L. von Schroeder. Une fable esthonienne et son parallèle dans le monde des fables indo-germaniques (elle raconte la lutte d'un père contre son fils, telle, par exemple, qu'elle se trouve dans la légende persane de Rostem et de Suhrab). — Id. Rapports entre les Ougro-Finnois et les Ossètes (parle des recherches instituées par Thomsen; les langues finno-ougroises ont subi très profondément l'influence des langues germaniques, slaves, lithuaniennes et iraniennes).

---

123. — Archivio storico italiano. 1890, disp. 3. — Lami. Sur un abrégé inédit de la chronique de Giovanni Villani dans ses rapports avec l'histoire florentine des Malispini (les Malispini doivent à l'auteur anonyme de cet abrégé la plus grande partie de leur histoire de Florence; il s'en faut de beaucoup que cette dernière soit un des plus antiques monuments de la prose italienne, puisqu'elle est postérieure à Villani. L'œuvre de Malispini serait-elle donc, comme l'a pensé Scheffer-Boichorst, un simple plagiat?). — Schum. Une collection de chartes italiennes sur parchemin récemment acquise pour la bibliothèque de l'université de Halle. — Chiappelli. La collection Rossi-Cassigoli sur l'histoire de Pistoie. = Disp. 4. Actes du 4e congrès historique italien

tenu à Florence les 19-28 sept. 1889. — C. Paoli. Rapport sur les travaux et publications de la R. Deputazione de Florence depuis sa fondation. Des écoles de paléographie et de leur organisation par rapport à l'administration des archives et aux études historiques dans les universités. — Papa. Rapport sur des recherches faites par lui dans plusieurs archives seigneuriales de Florence dans le but de recueillir des matériaux pour un guide historique des archives et des bibliothèques privées de Florence. — Rapports des sociétés d'histoire (Aquila dans les Abbruzzes, Bologne, Carpi, Gênes, Lucques, la Mirandole, Modène, Naples).

124. — Archivio storico lombardo. Anno XVII, 1890, fasc. 3. — Volta. Des grades académiques conférés dans le « Studio generale » de Pavie sous la domination des Visconti (étude accompagnée de nombreux documents). — G. Romano. Filippo Maria Visconti et les Turcs (ses négociations en faveur des populations chrétiennes des Balkans; sa politique, rusée et tortueuse, ne laissa pas d'être utile à l'empereur Sigismond sur le Danube). — Luzio et Renier. Des rapports d'Isabelle d'Este-Gonzague avec Louis et Béatrice Sforza; suite et fin (ajoute peu de faits à l'histoire générale, mais fait mieux connaître le caractère du dernier Sforza et de sa femme). — Zerbi. La dame de Monza dans l'histoire; notes et documents (biographie de Marianna de Leyva qui figure dans les *Promessi sposi* de Manzoni).

125. — Archivio veneto. T. XXXIX, 1re partie. — Malamani. Giustina Renier Michiel; ses amis et son temps; suite et fin. — Cipolla. Statuts des campagnes véronaises.

126. — R. Deputazione di storia patria per le provincie modenesi e parmensi. Atti e memorie, 3e série, vol. V, 2e partie. — Ceretti. Eleonora di Paolo, femme du comte Gio. Francesco II Pico, comtesse de Roddi. — L. Olivi. Le mariage du marquis Niccolò III d'Este avec Gigliola, fille de Fr. Novello de Carrare. — Tononi. Correspondance entre le P. Paciaudi et Mgr Al. Pisani, évêque de Plaisance, 1761-1778. — L.-A. Muratori. Lettres inédites au P. G. Bianchini.

127. — R. Deputazione di storia patria. (Bologne.) Atti e memorie, 1890, janv.-avril. — Gio.-B. Salvioni. La population de Bologne au XVIIe s. (recherches étendues sur le chiffre et la densité de cette population).

128. — Giornale ligustico. Août 1890. — Poggi. Le mobilier sacré dans les églises franciscaines; suite. — Pacini. Interprétation de deux inscriptions étrusques (à l'aide du grec). — Papaleoni. Le registre de la chambre de Nicolas V (traduit un passage de ce registre). — Vayra. Lettre d'Antonio Astesano à Charles VII, roi de France, pour le féliciter de l'acquisition de Gênes (hexamètres latins datés du 23 mai 1458).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. le comte Henri de Buchère de l'Épinois, décédé le 15 juillet dernier à cinquante-neuf ans, était un historien catholique, ultramontain même, très zélé et très érudit. Outre de nombreux articles et mémoires publiés dans la *Revue des Questions historiques*, le *Polybiblion*, le *Monde*, on lui doit une étude sur le *Gouvernement des papes et la révolution dans les États de l'Église*, d'après les documents authentiques extraits des archives secrètes du Vatican et autres sources italiennes (1865); les *Pièces du procès de Galilée* (1877); un travail important sur la *Ligue et les Papes* (1886), etc.

— M. Auguste Jundt, ancien professeur à Bischwiller, puis à Strasbourg, enfin maître de conférences à la faculté protestante de théologie à Paris, est mort le 17 août dernier, âgé de quarante-deux ans à peine. On lui doit une *Histoire du panthéisme populaire au moyen âge* (1875), de bonnes études sur les *Amis de Dieu au XIVe siècle*, sur les *Centuries de Magdebourg* (1883) et sur l'*Apocalypse mystique du moyen âge et la Matelda de Dante* (1887). Son dernier travail, sur *Rulman Merswin* (1890), est une tentative hardie pour appliquer les plus récentes théories physiologiques à l'histoire du mysticisme.

— M. Ferdinand Denis, mort le 4 août dernier dans sa quatre-vingt-douzième année, était un des hommes de France qui connaissaient le mieux l'Espagne, le Portugal et les états formés par ces peuples dans le nouveau monde. On lui doit l'histoire du Brésil en 6 vol. (1821-1822), de Buenos-Ayres et du Paraguay en 2 vol. (1823), de la Guyane en 2 vol. (1813), un *Résumé de l'histoire de Portugal* (1826), une étude sur la cosmographie et l'histoire naturelle fantastique du moyen âge (*le Monde enchanté*, 1843), un *Nouveau manuel de bibliographie universelle* (1857), un mémoire sur la *Peinture des mss. illustrés en Portugal* (1882).

— L'Académie des beaux-arts a mis au concours (prix Bordin) le sujet suivant : faire ressortir le caractère national de la sculpture française à partir du XIIIe siècle jusqu'à la Révolution, c'est-à-dire depuis les imagiers qui ont décoré les cathédrales et autres édifices du centre de la France jusqu'à Houdon. Les mémoires devront être déposés au secrétariat avant le 1er janvier 1892.

— L'Académie nationale de Reims a mis au concours pour l'année 1891 les sujets suivants : *Histoire.* « Histoire des établissements hospitaliers de Reims, du moyen âge jusqu'à nos jours; étudier particulièrement l'Hôtel-Dieu, l'hôpital général et l'hospice de Saint-Marcoul. » (Le prix consiste en une médaille d'or de 300 fr.) — *Économie politique.* « Rechercher les modifications survenues à Reims dans la

condition matérielle, morale et intellectuelle des ouvriers depuis le commencement du siècle. » (Le prix consiste en une médaille d'or de 200 fr.) Pour l'année 1892 : *Histoire.* « Dom Marlot, historien de Reims, sa vie et ses œuvres. » (Le prix consiste en une médaille d'or de 300 fr.) Enfin elle a indiqué, pour un prix à décerner chaque année, les deux sujets suivants : 1° Monographie d'une commune importante du diocèse de Reims, soit ancien, soit nouveau ; 2° notice historique et descriptive des monuments civils et religieux de l'un des cantons de l'arrondissement de Reims ou du département des Ardennes. Le prix, pour ces deux questions, consiste en une médaille d'or de 200 fr.

— Du programme du concours pour l'agrégation d'histoire et de géographie pour 1891, nous donnerons ici seulement les textes : Plutarque, *Vie de Lycurgue.* — Strabon, *Géographie,* chapitres v et vi du livre IV (description de la Bretagne et des Alpes) ; édition Heineke. — Tacite, *Histoires,* livre IV, du chapitre liv inclusivement (*Audita interim per Gallias*) jusqu'au chapitre lxxix inclusivement (*Nec in longum quies militi data*). — Suger, *Vie de Louis le Gros,* depuis le chapitre xxix, page 110 (*Egregie factum, quo nobilius ab adolescentia...*) jusqu'au chapitre xxxii, page 125, 3e ligne (*Cum autem de die in diem...*) ; édition Molinier, dans la Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire. — Mme de Mornay, *Mémoires,* tome I, pages 162-200, 211-230, 259-273 ; édition de la Société de l'Histoire de France. — Napoléon Ier, *Correspondance,* tome XIII, nos 10967, 11009, 11223 ; tome XV, nos 12880-12889.

— M. E. Babelon vient de publier le premier volume du Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale. Ce volume comprend les *Monnaies des rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène* (Paris, Rollin et Feuardent, un vol. gr. in-8e accompagné de 30 planches en phototypie). L'ouvrage se compose de deux parties distinctes : le *Catalogue* proprement dit, suivi des planches, et une *Introduction* très développée (220 pages), dans laquelle l'auteur justifie le classement adopté par lui, explique les types principaux des monnaies, et s'efforce de donner la solution de problèmes de chronologie, de généalogie et d'histoire qui se rattachent à la numismatique. M. Babelon a aussi fait reproduire dans cette introduction les plus importantes des monnaies qui manquent à la Bibliothèque nationale. Le second volume de cette publication, qui paraîtra l'année prochaine, comprendra les monnaies de la monarchie des Perses Achéménides.

— M. Louis de Farcy publie chez E. Leroux un grand ouvrage en 2 vol. in-fol. sur la *Broderie du XIe s. jusqu'à nos jours.* Le tome I est en vente.

— A la même librairie ont paru les livr. 7-12 du *Précis de l'art arabe,* par J. Bourgoin, et les *Principes de la fortification antique,* par le colonel G. de la Noë. Ce dernier ouvrage comprend déjà deux fascicules consacrés, le premier à la fortification préhistorique et à la fortification gauloise, le second à la fortification romaine.

— Ceux de nos compatriotes qui, ayant terminé leurs études classiques il y a une vingtaine d'années, n'ont pas eu l'occasion ni le loisir de se tenir au courant des découvertes nouvelles dans le domaine de la Grèce antique feront bien de lire le charmant livre de M. Ch. Diehl : *Excursions archéologiques en Grèce* (A. Colin, 388 p. in-12). L'auteur les promènera successivement à Mycènes, à Tirynthe, sur l'acropole d'Athènes, pour leur montrer la Grèce primitive qui sera pour plus d'un une véritable révélation. A Dodone il leur fera l'histoire de l'oracle de Zeus; à Délos, celle du culte d'Apollon; à Olympie, celle des jeux; à Éleusis, celle des mystères; à Épidaure, celle de la médecine miraculeuse; à Tanagra, celle de la mode. Il a résumé les travaux les plus récents avec une élégante concision, et il instruit autant qu'il plaît. — Mais pourquoi M. Diehl, qui sait son grec, laisse-t-il imprimer Lybie et Mytilène?

— Le 14e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, qui vient de paraître (Hachette : *Donatio-Electrum*), présente un intérêt exceptionnel, grâce à des articles aussi importants que ceux qui traitent de la dot (Caillemer et Baudry), de la drachme (F. Lenormant), du dragon (Pottier), des *duumviri juri dicundo* (Humbert) et des *duumviri sacris faciundis* (Bloch); l'article *Educatio* en Grèce (P. Girard) et à Rome (Pottier), qui ne contient pas moins de trente pages, est presque un livre. L'*Eisphora*, ou impôt extraordinaire chez les Grecs, a été étudiée par M. Lécrivain, et l'*ecclesia* par G. Glotz, qui a exposé en seize pages toute l'histoire des assemblées politiques chez les Grecs.

— Les bénédictins de Solesmes, qui viennent de publier la *Bibliothèque des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, se proposent de donner une édition nouvelle, avec les soins du P. Hugues, du *Nomasticon Cisterciense seu antiquiores ordinis Cisterciensis constitutiones*, publié en 1664 par dom Julien Paris, abbé de Foucarmont. L'histoire de l'abbaye de Cîteaux y sera continuée jusqu'à nos jours. On souscrit chez A. Picard.

— La librairie Loyer-Fontaine (Alençon) a faire paraître, le 15 octobre dernier, l'*État de la généralité d'Alençon sous Louis XIV*. Cet ouvrage, dû aux soins de M. Louis Duval, archiviste du département de l'Orne, contient : les mémoires sur la généralité d'Alençon et sur la province du Perche, par J.-B. de Pomereu, intendant (1698); un état des fiefs dépendant du duché d'Alençon (1674); les rôles de l'arrière-ban du bailliage d'Alençon et de la capitation des nobles de l'élection de Mortagne. Il est accompagné de notes et de pièces justificatives.

Livres nouveaux. — Documents. — *Autorde*. Archives révolutionnaires de la Creuse. Nouveaux cahiers de doléances paroissiales. Guéret, Amiault. — *Vayssière*. Les états du Bourbonnais. Notes et documents. Moulins, Durond. — *L. Merlet*. Inventaire-sommaire des archives hospitalières antérieures à 1789. Hospices de Chartres. Chartres, impr. Durand.

Histoire locale. — *Condamin*. Histoire de Saint-Chamond et de la seigneurie de Jarez. Picard. — *A. Duboul*. La fin du parlement de Toulouse.

Toulouse, impr. Tardieu. — *L. Guiraud.* Les fondations du pape Urbain V à Montpellier. Montpellier, impr. Martel. — *E. de Martimprey de Romécourt.* Les sires et comtes de Blamont ; étude historique. Nancy, Sidot. (Mémoires de la Soc. d'arch. lorraine pour 1890-91.) — *M. Lambert.* Les fédérations en Franche-Comté et la fête de la fédération du 14 juillet 1790. Perrin. — *Dufourcet, Taillebois* et *Camiade.* Les remparts de Dax et son vieux château fort. Dax. (Extrait de l'Aquitaine histor. et monum.) — *Beaucousin.* Essai historique sur le fief et la chapelle de Blengues à Clairvaux. Rouen, impr. Cagniard. — *L. Duval.* Domfront aux XIIe et XIIIe siècles. Alençon, impr. Guy.

Biographies. — *Ch. d'Availles.* Les guerres de Vendée. Notes biographiques sur le général d'Autichamp. 1770-1859. Niort, Clouzot. — *J. Chevalier.* Amédée de Roussillon, évêque de Valence et de Die, 1276-1281. Grenoble, Baratier. (Bulletin de l'Académie delphinale.)

Belgique. — Pendant l'année 1889, la *Commission royale d'histoire* a publié six volumes. M. Kervyn de Lettenhove a ajouté un nouveau volume à la publication des *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II.* Le tome VIII concerne une époque pendant laquelle la Belgique fut gouvernée d'abord par le commandeur de Requesens, puis par le Conseil d'État, du 26 octobre 1575 au 1er novembre 1576. Il comprend deux cent vingt-huit documents, la plupart d'assez grande étendue, parmi lesquels il faut mentionner spécialement un mémoire fort important où l'autorité que s'attribuait le prince d'Orange est justifiée par la violation des privilèges et par divers exemples tirés de l'histoire des Pays-Bas ; trois mémoires du conseiller Hopperus sur les relations qu'il convenait d'entretenir avec les envoyés de la reine Élisabeth, une note de cette princesse sur les propositions qui lui avaient été soumises par Champagney et plusieurs mémoires rédigés par les conseillers de la reine sur l'intervention de l'Angleterre dans les événements dont les Pays-Pas étaient le théâtre. — M. Alph. Wauters a achevé la deuxième partie du tome VII de la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.* Cette partie comprend à elle seule plus de mille pages et se termine par une table des noms des personnes et des lieux cités dans le volume, et par une notice bibliographique des ouvrages utilisés. Ce volume met fin à la première série de la publication, celle qui concerne les années antérieures au XIVe siècle. Une seconde série sera consacrée au XIVe et au XVe siècle et s'arrêtera à la mort de Philippe le Beau. — M. Ch. Piot a fait paraître à la fois le tome VII de la *Correspondance du cardinal de Granvelle* et le tome II de l'*Histoire des troubles des Pays-Bas, de Renon de France.* Dans le premier de ces volumes, il a publié cent quatre-vingt-six lettres datées des années 1578 et 1579, non compris quatre-vingt-douze reproduites dans l'appendice. Elles concernent une époque mémorable de l'histoire du pays et offrent, pour la plupart, un intérêt considérable. Quant au tome II de Renon de France, il comprend les livres III et IV de l'œuvre de cet écrivain et se rapporte aux événements qui se sont passés de 1576 à 1580. Dans l'introduction, l'éditeur fait ressortir les phases successives de la lutte

qui s'engagea alors entre les provinces des Pays-Bas et l'Espagne. Comme dans les volumes précédents, M. Piot a augmenté l'importance de la publication en y faisant entrer des documents inédits, cette fois au nombre de soixante-un. — Le *Cartulaire des comtes de Hainaut,* de M. L. DE VILLERS, s'est augmenté d'un quatrième volume. On y trouve 572 documents relatifs à la période qui s'étend du 14 février 1414 au 3 juillet 1428. Il commence à l'époque où Jean de France, duc de Touraine, fils du roi Charles VI et premier mari de Jacqueline de Bavière, atteignit sa majorité, et s'arrête lorsque Jacqueline fut obligée de renoncer à ses états en faveur de Philippe de Bourgogne, se contentant désormais d'un titre dérisoire. Il est inutile d'insister sur l'intérêt que présente cette période des annales du Hainaut; il n'en est pas, on peut le dire, qui furent marquées par de plus graves événements. Le travail de M. de Villers jette un jour nouveau et donne des indications positives sur une quantité de faits, qui n'étaient jusqu'à présent qu'insuffisamment connus et mal coordonnés. La préface du volume en présente le résumé. — M. DE PAUW a fait paraître, sous le titre de *Obituarium sancti Johannis,* nécrologe de l'église Saint-Jean (Saint-Bavon), à Gand, du XIIIe au XVIe siècle, un volume de 379 pages in-8°, où l'on rencontre de précieuses et nombreuses indications sur les familles gantoises à l'époque des Artevelde. Un appendice comprenant quatre documents, une table des noms de personnes, une table des noms de lieux, une table des fêtes et des saints complète ce volume. = Pendant le courant de cette année, la Commission a reçu plusieurs communications qui ont été insérées au compte-rendu de ses séances. Dans une première notice, M. Wauters a rappelé que, dans la bonne latinité, *formator* signifie l'homme qui forme, l'homme qui crée, enseigne. Rien d'étonnant à ce que l'on ait donné à Henri de Gand, l'un des plus célèbres professeurs de la Sorbonne, le surnom de *formator,* c'est-à-dire de professeur. Rien n'autorise à croire que son nom de famille ait été *De Schepper* ou *Le Tailleur,* un notaire public eût-il entendu de cette manière la signification du mot latin en question. Dans une seconde notice, M. Wauters a justifié son interprétation en produisant un document dans lequel est mentionné un *formator* de sire Godefroid de Brabant, frère de Jean Ier, personnage qui ne peut être que le précepteur de Godefroid. M. de Villers, continuant ses études sur l'histoire du Hainaut pendant la régence de Maximilien d'Autriche, a ajouté aux précédentes fractions de son travail une quatrième et dernière partie, allant de 1490 à 1494. La guerre soutenue contre le roi par les villes insurgées de la Flandre et le Brabant ayant presque entièrement cessé, on ne s'occupe plus dans la province que de mesures relatives à l'administration financière, jusqu'au moment où Philippe le Beau est solennellement inauguré. La narration de M. de Villers est accompagnée de nombreuses pièces justificatives. — M. GILLIODTS VAN SEVEREN a fourni deux communications importantes. La première est relative à la croisade ordonnée en 1530 par Charles-Quint, dans le but d'arrêter les invasions des

Ottomans en Hongrie et en Autriche. Parmi les pièces intéressantes qui en font partie, citons la proclamation solennelle, l'*intronisation*, comme on disait alors, de la croisade, faite à Bruges en décembre 1530, et le relevé des dons déposés à cette occasion dans les troncs de l'église Saint-Sauveur. Dans une seconde communication, le même érudit fait connaître un obituaire de l'église Saint-Donatien de Bruges, qui est actuellement conservé aux archives de la ville et contient un règlement des *distributions quotidiennes* faites aux membres du chapitre, l'obituaire ou *planarius*, et un rôle de *pitances et réfections extraordinaires*. Il y a joint une pièce d'un grand intérêt : le règlement pour les tenues du chapitre de l'église cathédrale de Notre-Dame à Tournai, de laquelle saint Donatien a relevé jusqu'à l'érection d'un évêché à Bruges, en 1559.

A quelle époque faut-il faire remonter la destruction des villes romaines en Belgique? M. Schuermans, premier président de la Cour d'appel de Liège, a soutenu que, dans la Hesbaie, ces villas n'ont pas subsisté après la période des Antonins; on admet cependant que, dans le Hainaut et la province de Namur, il en existait encore au IIIe et même au IVe siècle. M. Vanderkindere a combattu la thèse de M. Schuermans dans un travail intitulé : *Quelques observations sur l'époque où ont été détruites les villas romaines en Belgique*. Il y signale un passage de la vie de saint Hadelin, vie rédigée au Xe siècle par Notger ou au moins sur les ordres de ce prélat, où il est question de la *villa notissima* d'Anthée, qui appartenait alors à une dame nommée *Aquila*. Or, cette villa, qualifiée de très célèbre, ne peut être que la magnifique construction dont les ruines ont été découvertes à Anthée. Dans le travail intitulé : *Dernières découvertes concernant le docteur solennel Henri de Gand, fils de Jean le Tailleur (formator dit de Sceppere)*, M. N. de Pauw s'attache à prouver que le mot *formator* signifiait réellement tailleur, en flamand *Schepper*. D'après lui, Henri de Gand se nommait réellement Le Tailleur et n'a pris le nom de Henri de Gand que lorsqu'il quitta cette dernière ville pour s'établir à Tournai; le surnom de *ad plagam* que lui donne Gilles Li Muisis provient, non pas du quartier de la ville de Gand dit la Mude, ni, comme on l'a supposé, du village de la Plaigne, mais de ce que sa maison se trouvait près de l'Escaut, près d'une plage, etc. M. de Pauw a réuni un grand nombre de documents relatifs à des personnes surnommées « *de Gand* » qui habitaient Tournai. Quelques-unes des pièces recueillies par lui concernent le célèbre Henri de Gand et élucident des particularités de sa biographie. Son travail est accompagné de quatorze annexes, dont une est un extrait de l'obituaire de Tournay relatif à l'anniversaire, aux donations et aux legs faits par Henri de Gand, le 29 juin 1293. Dans une première notice, M. Genard a fait connaître un certain nombre de lettres de François, duc d'Anjou, et du prince d'Orange. Ces documents, tous inédits, au nombre de vingt-cinq, datent des années 1580 à 1582. Il y a onze documents émanant du duc d'Alençon et quatorze émanant de Guillaume le Taciturne. La plupart des uns et des autres se rapportent

à des personnages connus et à des événements importants. M. Genard s'est aussi occupé de la surprise de la ville de Lierre, effectuée en 1582 par la garnison même qui l'occupait et qui était en majeure partie composée d'Écossais. Oubliant leurs obligations envers les États généraux, qui les avaient pris à leur solde, ces soldats mercenaires livrèrent la ville au prince de Parme, le 2 août 1582. M. Genard a retrouvé dans les archives confiées à ses soins cinq lettres relatives à cet événement; elles émanent des États généraux et des villes de Malines, Bruxelles et Berg-op-Zoom. Il en a publié le texte.

— La *Bibliotheca Belgica*, de MM. Ferd. Vander Haeghen, Arnold et Vanden Berghe, a atteint sa centième livraison, qui est accompagnée d'un index alphabétique et d'un index chronologique. Les savants éditeurs promettent de donner prochainement l'index typographique avec les titres. C'est un des plus grands travaux d'érudition qui aient été entrepris en Belgique.

— Dans la collection bien connue des études publiées sous la direction de M. Herbert B. Adams, professeur à l'université John Hopkins de Baltimore, a paru *The study of history in Holland and Belgium*, par notre collaborateur M. Paul Fredericq, professeur à l'université de Gand (traduction anglaise de Mlle Henriette Leonard, de Philadelphie).

Livres nouveaux. — *J. Felsenhart.* Études historiques sur le duché de Luxembourg et le comté de Chiny. Arlon, Brück. — *H. Hosdey.* Essai sur le statut du Mont ou « Hoop » d'Hazebrouck et sur ses rapports avec l'ancien droit franc. Dunkerque, Michel, 199 p. — *E. Mast.* Geschiedkundig Liersch dagbericht. Lierre, Taymans, 428 p. — *Mgr Namèche.* Guillaume le Taciturne et la révolution des Pays-Bas au XVIe s. Louvain, C. Fonteyn, 2 vol., 252 et 240 p. (Tiré du *Cours d'histoire nationale* de l'auteur.) — *F. Nève.* La renaissance des lettres et l'essor de l'érudition ancienne en Belgique. Louvain, C. Peeters, 448 p. — *Abbé Adrien Servais.* Étude historique et critique sur saint Materne, sa mission et son culte. Namur, Delvaux, 388 p. — *Abbé P.-V. Bets.* Zout-Leeuw, beschrijving, geschiedenis, instellingen. Tirlemont, Vanhoebroeck, 2 vol., 312 p. — *Ed. Geudens.* Van Schoonbeke en het Maagdenhuis van Antwerpen. Anvers, de la Montagne, 158 p. — *E. van Arenbergh.* Charles-Quint. Lille; Bruges, 2 vol., 194 et 209 p. (Société Saint-Augustin.) — *Arthur Verhaegen.* Le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines (1726-1804). Même éditeur, 429 p.

Allemagne. — Le 5 juin est mort à Erlangen le Dr J.-M. Usteri, professeur de théologie réformée, auteur de divers écrits sur la biographie de Zwingli. Il avait quarante-deux ans. — Le 25 juin est mort, âgé de cinquante ans, le numismate H.-A. Erbstein, directeur du musée historique de Dresde. — Le 1er juillet est mort le Dr Adolf Ebert, professeur de langues romanes à l'université de Leipzig; il avait soixante-dix ans. Parmi ses travaux nous citerons : *Quellenforschungen aus der Geschichte Spaniens* (1849); *Handbuch der italienischen Nationallitteratur* (2e édition, 1864); *Entwickelungsgeschichte der französischen Tragödie* (1856); mais son principal ouvrage est une *Allgemeine Geschichte der Litteratur des Mittelalters im Abendlande* (2e édit., 1889), dont il a paru

une traduction française. — Le 19 juillet est mort le Dr Heinrich Kœrting, professeur extraordinaire à l'université de Leipzig, et bien connu par ses travaux sur la langue et la littérature françaises. Il était âgé seulement de trente et un ans. — Le 12 août est mort à Mersebourg le prof. Otte, âgé de quatre-vingt-trois ans; il était connu par des travaux sur l'art et l'archéologie. Citons de lui : *Handbuch der kirchlichen Kunstarchæologie des deutschen Mittelalters* (1842; 5e éd., 1884); *Geschichte der romanischen Baukunst in Deutschland* (1842); *Archæologisches Wœrterbuch* (2e éd. 1884). — Le 18 sept. est mort le Dr Pinder, directeur du musée de Cassel, auteur de travaux sur l'art et l'archéologie; il avait cinquante-quatre ans.

— M. le Dr Liebenam a été nommé professeur extraordinaire pour l'histoire ancienne à Jéna. — Le Dr Koser, de Berlin, a été nommé professeur ordinaire d'histoire à Breslau. — Le prof. Hœhlbaum, archiviste de Cologne, a été nommé professeur d'histoire à Giessen. — M. H. Bœsch a été nommé directeur adjoint du Musée national à Nuremberg. — M. le Dr E. Schuerer, connu par son histoire du peuple juif, a été nommé professeur à l'université de Kiel.

— L'Académie des sciences de Berlin a mis au concours une étude sur les notices biographiques de Suidas, ses sources et sa méthode; le mémoire peut être rédigé en allemand, en latin, en français, en anglais ou en italien; le ms. doit être remis le 31 déc. 1893. Elle a voté 3,000 m. pour continuer la publication des monnaies antiques de Mésie, de Thrace et de Macédoine; 3,000 m. pour le supplément au *Corpus inscr. lat.*; 1,000 m. pour établir une prosopographie de l'empire romain, 3,000 m. pour continuer le *Corpus inscr. graec.*, 6,000 m. pour publier la correspondance politique de Frédéric II.

— La Société des sciences de la Haute-Lusace à Gœrlitz a mis au concours : 1° une histoire des fraternités spirituelles en Haute-Lusace (prix de 300 m.); 2° une étude documentée sur Georg Emerich (prix de 150 m.).

— Le bureau de statistique du royaume de Wurtemberg a commencé la publication d'un recueil de documents pour l'histoire du Wurtemberg, comme supplément aux *Württembergische Vierteljahreshefte für Landesgeschichte*. Le 3e fascicule paru contient une édition soignée des *Annales Zwiefaltenses* et d'*Ortliebi abbatis chronicon Zwiefaltense*, par Eug. Schneider.

— La *Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins*, publiée par la commission d'histoire badoise, vient de recevoir une grande extension, surtout en ce qui concerne l'histoire et la bibliographie de l'Alsace. D'après le vœu exprimé par le gouverneur général d'Alsace-Lorraine (on voit qu'il s'agit ici d'une affaire politique), le directeur des archives de Strasbourg, le prof. Wiegand, a été nommé membre de la Commission, comme la *Revue historique* l'avait annoncé déjà.

— Dans une dissertation, *Ueber den Verfasser und die Glaubwürdigkeit*

der Continuatio Reginonis (Kiel, 1889), M. Isenbart attribue cette continuation à Adalbert, qui écrivit après la mort d'Otton Ier et avec un évident parti pris.

Livres nouveaux. — Antiquité. — *Conrat.* Geschichte der Quellen und Literatur des römischen Rechts im früheren Mittelalter. Bd. I. 3e Abth. Leipzig, Hinrichs. — *Unger.* Die Abfassungszeit der ægyptischen Festkalender. Munich, Franz. — *Bœtticher.* Hissarlik, wie es ist. Berlin, Trautwein. — *Kæstner.* De aeris quae ab imperio Caesaris Octaviani constituto initium duxerint. Leipzig, Fock. — *Krall.* Studien zur Geschichte des alten Ægyptens. IV : das Land Punt. Leipzig, Freytag.

Histoire générale. — *Antoniadès.* Die Staatslehre des Thomas de Aquino. Leipzig, Robolsky. — *H. Wüstenfeld.* Der Imâm el-Schâfi; seine Schüler und Anhänger bis zum Jahre 300 d. H. Gœttingue, Dieterich. — *Volsch.* Ulrich von Hütten nach seinem Leben und seinen Schriften geschildert. Hanovre, Hahn. — *Krumbholtz.* Samaiten und der Deutsche Orden bis zum Frieden am Melno-See. Königsberg, Beyer. — *Hartmann.* Die militærischen Proklamationen und Ansprachen Napoleons I, 1796-1815. Oppeln, Franck. — *Krones.* J. von Simbschen und die Stellung Œsterreichs zur serbischen Frage, 1807-1810. Leipzig, Freytag. — *Bratke.* Wegweiser zur Quellen und Litteraturkunde der Kirchengeschichte. Gotha, Perthes.

Histoire locale. — *Philippi.* Die ældtesten Osnabrückischen Gildeurkunden. Osnabrück, Rackhorst. — *Koppmann.* Beiträge zur Geschichte der Stadt Rostock. Rostock, Stiller. — *A. von Fürth.* Beiträge und Material zur Geschichte der Aachener Patrizier-Familien. Bd. III. Aix-la-Chapelle, Cremer. — *Brinckmeier.* Genealogische Geschichte des Hauses Leiningen und Leiningen Westerburg. Brunswick, Sattler. — Monumenta Zollerana. Bd. VIII : Ergänzungen und Berichtigungen zu Bd. I-VII, 1085-1417. Berlin, Mœser. — *Burghard.* Die Gegenreformation auf dem Eichsfelde, 1574-1758. 1re partie. Leipzig, Fock. — *Janke.* Die Belagerungen der Stadt Trier, 1673-75, und die Schlacht an der Conzer Brücke, 11 aug. 1675. Trèves, Lintz.

Angleterre. — L'éminent historien et économiste, M. Thorold Rogers, professeur à l'université d'Oxford, vient de mourir (12 oct.). C'est son *History of the agriculture and prices* (6 vol.) qui a fondé sa réputation. On lui doit encore *Six centuries of work and wages* (1884) et plus récemment : *The economic interpretation of history* (1888). Nous aurons l'occasion de revenir sur l'homme et l'œuvre en rendant compte de ce dernier ouvrage. Si remarquables que soient ces œuvres, elles laissent un regret : nulle part, M. Rogers n'indique ses références; aussi faut-il le croire sur parole, ou refaire le travail considérable auquel il s'était livré lui-même. Ce n'est pas ainsi que l'on fait avancer la science.

— Sous le titre de *Collectanea Cornubiensia,* M. G.-Cl. Boase a réuni des notes biographiques et topographiques sur le comté de Cornwall et en outre publié deux documents curieux pour faire connaître l'état de la société dans les premières années de ce siècle : 1° le journal du maire de Penzance, 1816-1817; 2° le journal de M. Richard Edmond quand il mit ses fils au collège de Saint-Pol de Léon. Le volume est tiré seulement à 130 exemplaires.

Pays-Bas. — M. Campbell, directeur de la Bibliothèque royale à la Haye, est mort dans l'âge de soixante-onze ans. Nous regrettons en lui un bibliographe éminent, dont les *Annales de la typographie néerlandaise* constituent un monument scientifique de premier ordre; ses études se portèrent surtout sur les incunables néerlandais, qu'il connaissait comme nul autre; sa théorie principale à cet égard fut que la ville d'Utrecht fut le point central d'où la typographie s'était répandue dans les provinces du Nord. Comme directeur de la Bibliothèque royale, il se distinguait par une profonde connaissance des livres et par une affabilité inépuisable. En outre c'était un littérateur et un critique distingué, profond connaisseur de l'art classique, qualités qu'il déployait surtout dans la rédaction du *Nederlandsche Spectator*. Avec son ami Vosmaer, l'auteur de l'*Œuvre de Rembrand*, il formait le centre d'un cercle littéraire à la Haye. — Il a eu pour successeur à la Bibliothèque M. Wynmalen, qui fut son adjoint pendant plusieurs années.

Italie. — Le *Dizionario epigrafico di antichità romane*, publié par M. E. de Ruggerio (Rome, Pasqualucci), comprend déjà dix-huit fasc. qui arrivent au mot : *Aquae Herculis*.

— Les *Diari* de Marino Sanudo en sont arrivés au fasc. 128 et au tome XXVIII.

— Plusieurs érudits de Girgenti se sont constitués en société pour fonder une *Bibliotheca patria Agrigentina*. Cette société se propose de réunir les œuvres des écrivains agrigentins et tout ce qui s'est écrit concernant Acragas, Agrigente et la moderne Girgenti.

Livres nouveaux. — Documents. — *Ratti*. Acta ecclesiae Mediolanensis ab ejus initiis ad nostram aetatem. Fasc. 1-3. Milan, Ferraris. — Antiche cronache veronesi. Tome I. Venise, Visentini.

Bibliographie. — *Gonella*. Saggio di bibliografia sulle corporazioni d'arti e mestieri. Rome, Lœscher. — I codici palatini della biblioteca nazionale centrale di Firenze. Vol. II, fasc. 2. Rome, impr. Bencini. — *A. Gabrielli*. Cola di Rienzo; epistolario. Rome, impr. Forzani. — *Em. Motta*. Libri di casa Trivulzio nel sec. xv. Come, impr. Vismara.

Histoire locale. — *Tosti*. Storia della badia di Montecassino. Tome IV. Rome, Pasqualucci. — *Ciscato*. Storia d'Este. Este, impr. Longo. — *Pitrè*. Usi e costumi, credenze e pregiudizî del popolo siciliano. Palerme, Pedone Lauriel. 4 vol. in-16. — *Forcella*. Iscrizioni delle chiese e degli altri edifici di Milano. Vol. IV. Milan, impr. Bortolotti. — *Tortora*. Nuovi documenti per la storia del banco di Napoli. Naples, Bellisario. — *Vicini*. La rivoluzione dell' anno 1831 nello Stato romano. Imola, Galeati. — *A. Sansone*. Gli avvenimenti del 1837 in Sicilia. Palerme, Clausen. — *Mortillaro*. Légendes historiques siciliennes du xiiie au xixe siècle. Ibid. — *Perella*. L'antico Sannio e l'attuale provincia di Molise. Isernia, De Matteis. — *Iozzi*. Guno storico della antica Libarna, provincia d'Alessandria. Pise, impr. Galileiana. — *Ceretti*. Delle chiese, dei conventi e delle confraternità della Mirandola. Vol. I. La Mirandole, impr. Cagarelli.

Histoire générale. — *C. Manfroni*. Carlo Emanuele I ed il trattato di Lione. Turin, Bocca. — *A. Battistella*. Ritagli e scampoli; aneddoti e apprenti storici

documentati. Voghera, impr. Gatti. — *Carloni.* Gl' Italiani all' estero dal sec. VIII ai di nostri. Città di Castello, Lapi. — *I. Gautier.* L'anno 1789; avvenimenti, costumi, idee, opere e caratteri. Milan, Sonzogno. — *Santamaria-Scalaricci.* Del sacro nome d'Italia et della piu probabile opinione sull' origine degli antichi popoli italiani. Bologne, impr. Gamberini et Parmeggiani. — *L. Bruni.* La successione di Toscana e la corte di Modena. Florence, Passeri.

Danemark. — L'important ouvrage publié sous les auspices de M. Chr. Bruun, directeur en chef de la Bibliothèque royale, avec le titre de *Bibliotheca Danica* (Copenhague, Gyldendal), a été continué par des fascicules contenant les livres sur l'histoire du Danemark jusqu'en 1830.

— M. Émile Gigas, de la Bibliothèque royale, vient de publier un gros volume intitulé : *Choix de la correspondance inédite de Pierre Bayle* (1670-1706) (Copenhague, Gad). Achetés par le ministre Otto Thott, les originaux de ces lettres sont venus après la mort du ministre en 1785 à la Bibliothèque royale. On trouvera parmi les correspondants de Bayle beaucoup de noms illustres comme Malebranche, Denis Papin, Ch. Perrault, Abbadie, Le Clerc, Spon. M. Gigas a accompagné son édition d'une foule de notes savantes et d'éclaircissements.

Suisse. — On nous écrit de Genève, en date du 28 septembre : « *Habent sua fata libelli.* M. le chancelier Berger, de Berne, a publié, il y a deux mois, sur la guerre de Laupen (1339-1340), une dissertation de feu Maurice de Stürler[1] qui date en partie de 1846, et dont on peut dire cependant qu'elle garde encore aujourd'hui une réelle valeur, soit à cause des retouches successives qu'elle a subies, soit parce qu'elle fournit çà et là des éléments nouveaux à une controverse déjà longue. Il en est, ce semble, de la bataille de Laupen et de Rodolphe d'Erlach comme de tant d'autres questions agitées avec une égale ardeur par les historiens suisses : l'intérêt du débat résulte moins du sujet immédiat de la dispute que des problèmes de tout genre qui s'y rattachent et de l'art ingénieux qui s'applique à les résoudre. Ce qui nous importe beaucoup plus que les faits et gestes du châtelain de Cerlier, c'est de savoir quelles sont, en ce qui concerne la mémorable campagne de 1339, les dépositions des témoins les plus rapprochés de l'événement; — dans quelle mesure ces dépositions sont confirmées par les documents authentiques de l'époque; — dans quelle mesure les mêmes documents confirment ou plutôt contredisent les relations plus circonstanciées et plus pittoresques du siècle suivant; — quelle est enfin l'origine, la suite véritable et la crédibilité de ces relations, ou, pour nous exprimer plus clairement, comment il se fait que, sur nombre de points, on ait pu sans scrupule remanier au XVe siècle l'histoire ancienne de la ville de Berne. Or, c'est de tout cela qu'il s'agit dans l'œuvre de M. de Stürler, et, bien que celle-ci voie un peu tardivement le jour, elle mérite, à maints égards, d'être prise en sérieuse considération.

1. *Der Laupenkrieg. Kritische Beleuchtung der Tradition als Beitrag zur Läuterung der ältern Bernergeschichte.* Berne, impr. Stämpfli, 89 p. in-8°.

« Voici, du reste, sous la forme la plus succincte, le résumé de ce beau mémoire. Nous ne croyons pas nous tromper en supposant, d'après les indications indirectes de la brochure, que les premières pages en ont été écrites de 1871 à 1872, au moment où la discussion recommençait dans l'*Indicateur d'histoire suisse*[1], tandis que les dernières appartiennent pour la plupart à la rédaction primitive de 1846[2].

« I. *Analyse des textes* (p. 7-40). A. Chroniqueurs et historiens : 1° de Justinger à Tschudi et à Jean de Müller; 2° de Justinger aux contemporains de la guerre de Laupen. B. Documents de 1336 à 1345. — II. *Critique des textes* (p. 40-67). A. La chronique dite de Justinger (*seconde moitié du XVe siècle,* selon M. de Stürler[3]). B. L'ancienne chronique de Berne (première moitié du XVe siècle) et le *Conflictus Laupensis* (narration du milieu du XIVe siècle). C. En quoi l'ancienne chronique de Berne diffère du *Conflictus*. — III. *Conclusion générale* (p. 67-68). — IV. *Appendice* (p. 68-86). L'ancienne chronique de Berne en face des documents et des témoignages contemporains.

« Le lecteur qui voudrait entendre « l'autre partie » consultera avec fruit, sur Justinger, les travaux de M. G. Studer dont il a été plus d'une fois parlé dans la *Revue*, et, sur Rodolphe d'Erlach, la très intéressante réplique dans laquelle M. le Dr E. Blœsch vient de suivre pas à pas l'argumentation de M. de Stürler : *Rudolf von Erlach bei Laupen. Eine Antwort.* Berne, Wyss, 44 p. in-8°. » P. V.

— M. K. Meisterhans vient de publier une dissertation très soignée sur l'histoire ancienne des contrées qui forment aujourd'hui le canton de Soleure : *Ælteste Geschichte des Kantons Solothurn bis zum Jahre* 687. (Soleure, impr. Frölich, 1 vol. in-8° de XII et 172 p.)

— Grâce à l'initiative, chaque année plus féconde, de la Société académique de Genève, le programme de l'université de cette ville s'enrichira cet hiver d'un cours de M. Max van Berchem sur l'archéologie

1. Nouvelle série, 2e année, n° 3 (article de M. Studer).

2. Il est regrettable que l'éditeur ait négligé d'en avertir et qu'il ait laissé subsister sans note aucune, p. 69 et 79, des assertions depuis longtemps rectifiées par les recherches ultérieures de M. de Stürler.

3. M. de St. soutient à ce propos (p. 43-45) les trois thèses suivantes : *a*) que l'ouvrage qui porte aujourd'hui le nom de Conrad Justinger ne peut d'aucune manière être l'œuvre de cet ancien chancelier de Berne; *b*) qu'il n'est, dans la forme où nous le possédons, qu'une recension nouvelle et passablement augmentée de l'ancienne chronique anonyme de Berne; *c*) enfin que ladite recension doit être attribuée au greffier Diebold Schilling, l'historiographe bien connu de la guerre de Bourgogne.

Ce sont là, s'il m'est permis d'intervenir dans la cause, trois affirmations d'inégale importance entre lesquelles il convient de distinguer. La plus spécieuse est sans contredit la deuxième, parce qu'elle touche à un problème qui divise encore à cette heure les gens du métier. Quant aux deux autres, je ne suis pas tout à fait certain que la chronique de Justinger date en réalité de l'époque indiquée dans le préambule (1420), mais j'ajoute immédiatement qu'il y a de bonnes raisons de la croire antérieure à l'an 1470.

arabe. Ce cours comprendra une étude historique et critique des monuments, de tous les produits artistiques, des inscriptions, des monnaies et des papyrus de l'Orient musulman, spécialement de l'Égypte et de la Syrie.

Russie. — Cet été est mort le professeur de sanscrit à l'université de Saint-Pétersbourg, Jean Minaïev, auteur de nombreux ouvrages sur l'Inde, pays qu'il connaissait parfaitement à la suite de séjours prolongés qu'il y avait faits.

— Une nouvelle Société d'histoire est fondée au sein de l'université de Saint-Pétersbourg. Elle a un triple but : 1° l'étude des questions historiques en général; 2° les questions théoriques de la science historique (philosophie de l'histoire); 3° les questions pédagogiques concernant l'enseignement historique dans les écoles. La Société publiera ses travaux. Son président est le professeur Nicolas Karéiev, et parmi ses membres (qui sont au nombre de 150) il y a beaucoup de professeurs des universités provinciales qui ont déjà promis leur collaboration. Un des premiers travaux qu'elle a entrepris est une bibliographie raisonnée de la littérature historique russe et étrangère.

— L'enseignement historique à l'université de Saint-Pétersbourg est représenté par plusieurs professeurs et docents. Outre les études classiques et littéraires, c'est à l'histoire proprement dite que se rapportent les cours de MM. Vassilievski (moyen âge), Sokolov (temps anciens), Karéiev (histoire moderne), Forsten (histoire moderne), Regel (moyen âge), Platonov, Schmurlo, Senigov, Lappo-Danilevski (tous les quatre : histoire de la Russie), Troïtski (histoire ecclésiastique), Kondakov et Pavlovski (histoire de l'art), Efimov (histoire du droit romain), Sergueïevitch (histoire du droit russe), Latkinn (histoire du droit russe), Yarotski (histoire de l'économie politique et des systèmes d'économie sociale), Vesselovski (histoire de l'Orient au moyen âge).

— Le professeur Karéiev a publié (1890) un grand ouvrage sur la « Théorie du progrès historique et le rôle de l'individu dans l'histoire » (3e partie de ses « Principales questions de la philosophie de l'histoire, » 1883, dont la deuxième édition a paru en 1887).

— Un des meilleurs ouvrages sur l'histoire de la Russie qui ont paru dans le cours de cette année est un gros volume de M. Lappo-Danilevski, intitulé : *Organisation de l'impôt direct dans l'État moscovite au XVIIe siècle.* L'auteur a puisé ses sources dans les archives.

— M. Michel Korelinn, privat-docent à l'université de Moscou, prépare un grand travail historique sur l'époque de la Renaissance en Italie. Il a passé deux années à l'étranger (en Italie, en Allemagne, à Paris), où il a fait des recherches dans les archives et les bibliothèques. Il a étudié surtout la vie et les œuvres de Lorenzo Valla, ce qui sera l'objet d'un autre ouvrage.

— La réforme religieuse et la réaction catholique en Pologne ont

trouvé des historiens parmi les savants russes. M. Lubovitch, professeur d'histoire à l'université de Varsovie, vient de publier son *Histoire de la réaction catholique en Pologne,* après avoir publié, — il y a quelques années, — une *Histoire du protestantisme polonais*. Cette fois, l'auteur a étudié une époque très peu connue au point de vue de l'histoire religieuse, et son ouvrage mérite l'attention des historiens, d'autant plus qu'il est fondé presque exclusivement sur des documents inédits.

— Il a paru très peu d'articles dans les revues russes sur le centenaire de 1789. Comme exception signalons l'étude de M. Maxime Kovalevsky, ex-professeur à Moscou, sur la déclaration des droits de l'homme et du citoyen (*Messager juridique,* 1889, août, p. 445-477). Pour la Société d'histoire à Saint-Pétersbourg, le professeur Karéiev a préparé un article sur l'historiographie de la Révolution française dans les deux dernières années (1889-1890). M. Guerrier, professeur d'histoire à l'Université de Moscou, connu en France par son livre sur l'abbé de Mably, a fait un cours spécial sur l'histoire du parti jacobin.

— Il s'est formé à Moscou une petite société des professeurs d'histoire dans les gymnases (lycées) de cette ville pour élaborer un « programme normal » de l'enseignement historique dans les écoles et pour faire un manuel d'histoire, qui serait l'œuvre commune des membres de cette société.

— M. Ouspenski, professeur d'histoire à l'université d'Odessa, prépare une histoire de la civilisation byzantine. Le prof. Vassilievski, de Saint-Pétersbourg, a publié le premier volume d'une *Revue des travaux sur l'histoire de Byzance*. Ce volume contient l'histoire des éditions et des commentaires des historiens byzantins jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

— Dans ces dernières années, M. Mistchenko, professeur à l'université de Kazan, a publié ses belles traductions d'Hérodote, de Thucydide et de Polybe, avec des études sur ces historiens. Les œuvres de Tacite ont été aussi traduites par M. Modestov, professeur à Odessa, auteur d'un ouvrage spécial sur Tacite et son temps.

— Voici le plan d'études dans l'établissement d'enseignement supérieur pour les femmes à Saint-Pétersbourg, section d'histoire et de philologie : théologie, 4 leçons; psychologie, 2 leçons; logique, 2 leçons; histoire de la philosophie, 4 leçons; histoire de la langue russe, 5 leçons; ancien slave, 4 leçons; histoire de la littérature russe, 4 leçons; théorie de la littérature, 2 leçons; revue des langues et littératures slaves, 4 leçons; littérature universelle, 4 leçons; histoire de la Russie, 8 leçons; histoire des peuples slaves, 2 leçons; histoire ancienne, 5 leçons; histoire de l'Europe occidentale au moyen âge et dans les temps modernes, 8 leçons; histoire de l'art, 4 leçons; langue latine et littérature romaine, 14 leçons. Ces 76 leçons par semaine sont distribuées entre quatre classes; enfin le cours complet est de quatre années. Dans ce moment il n'y a que deux classes qui soient ouvertes.

— Dix professeurs de l'université de Moscou font des cours publics

sur l'histoire. Chaque cours est de 10 leçons et presque tous sont liés entre eux par leur objet. L'année passée c'était le moyen âge, auquel se rapportait la plupart des cours. Par exemple, le prof. Guerrier a pris pour l'objet de ses leçons l'étude des idées philosophiques et morales au moyen âge; le prof. Vinogradov, les conditions de la formation des états barbares; M. Korelinn, les principaux moments dans l'évolution de la papauté, etc. Ces cours seront imprimés.

— On attend l'apparition de la première livraison de l'*Antiquité vivante*, organe des *folkloristes* russes, dont la publication aura lieu à Saint-Pétersbourg.

— Les facultés des lettres dans les universités russes sont divisées depuis l'année 1889 en trois sections : classique, slavo-russe et historique (à Saint-Pétersbourg il y a encore une section pour la philologie romane et germanique). Les étudiants doivent suivre les « cours généraux » pendant deux années, après quoi ils ont le droit de choisir telle ou telle « spécialité » (aussi pour deux ans). C'est le retour au régime antérieur au statut universitaire de 1884.

Finlande. — Dans une élégante brochure intitulée *la Finlande d'autrefois et d'aujourd'hui*, M. A. Meurman a fait une vive et savante réponse à certaines attaques dirigées par la presse russe contre les institutions finlandaises. On sait que, depuis 1808, la Finlande annexée à la Russie a conservé une grande et féconde autonomie. Elle a son sénat particulier, une armée, un système de douanes et d'impôts qui lui sont propres. Certains publicistes russes s'en sont indignés. Ils accusent les Finlandais de rêver leur complète indépendance politique, sinon même le retour à la domination suédoise. Enfin, ils ont inventé une question finlandaise. C'est à ces accusations que répond la présente brochure avec une savante brièveté et avec les expressions peu équivoques d'un sincère attachement pour l'autorité des tsars.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE[1].

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.)

P. Allard. La persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Église. 2 vol. Lecoffre. xlviii-455 et 438 p. — Benoit. Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude. Genève, Trembley. vii-672 p. — Brutails. Documents des archives de la Chambre des comptes de Navarre, 1196-1384. Bouillon. xxxvi-

1. Les livres dont le format et le lieu de publication ne sont pas indiqués sont en in-8° et publiés à Paris ou (pour les livres anglais) à Londres.

194 p. — Abbé Cazauran. Monguilhem et Toujouse. Maisonneuve. 400 p. Prix : 6 fr. — Cloquet. Éléments d'iconographie chrétienne. Types symboliques. Lille, Desclée, De Brouwer et Cie. 387 p. — Lambert. Les fédérations en Franche-Comté et la fête de la Fédération du 14 juillet 1890. Perrin. — Marin. L'art militaire dans la première moitié du xve s. : Jeanne d'Arc, tacticien et stratégiste. Baudoin. 4 vol. 321, 330, 322 et 324 p. Prix : 3 fr. 50 chaque. — Massip. Le collège de Tournon en Vivarais, d'après les documents originaux inédits. Picard. 321 p. — Mémoires de la Société des Antiquaires de la Picardie. Tome XII : Histoire de l'abbaye de Saint-Acheul-lez-Amiens. Amiens, Tallier. — Comte Ch. Pozzo di Borgo. Correspondance diplomatique du comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie en France, et du comte de Nesselbrode, 1814-1888. Tome I. C. Lévy. xliii-512 p. Prix : 7 fr. 50. — Le P. Ragey. Histoire de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet. 2 vol. 556-499 p. — Ad. Schmidt. Paris pendant la Révolution. Traduction française par P. Viollet. Tome III : affaires sociales. Champion. 8 et 352 p.

Brosch. Geschichte von England. Bd. VI. Gotha, Perthes. 684 p. — Heidenhain. Die Unionspolitik Landgraf Philipp von Hessen. 1557-1562. Halle, Niemeyer. xix-480 et 139 p. — Lamprecht. Deutsche Geschichte. Bd. I. xvii-364 p. Berlin, Gærtner. — Perlbach. Die Statuten des Deutschen Ordens nach den ältesten Handschriften. Halle, Niemeyer. lix-354 p. in-4°. — F. W. Schirrmacher. Geschichte Spaniens, vornehmlich im xiv Jahrh. Gotha, Perthes. 538 p. — Sohm. Die Entstehung des deutschen Stædtewesens. Leipzig, Duncker et Humblot. 102 p. Prix : 1 m. 40. — Ad. Schmidt. Geschichte der deutschen Verfassungsfrage wæhrend der Befreiungskriege und des Wiener Kongresses, 1812-1815, publ. p. Alf. Stern. Stuttgart, Gœschen. 497 p. Prix : 7 m. 50. — W. Stein. Die Genossenschaft der deutschen Kaufleute zu Brügge in Flandern. Berlin, Gærtner. 138 p.

H. Ch. Lea. Chapter from the religious history of Spain, connected with the Inquisition. Philadelphie, Lea. xii-522 p.

G. F. Duckett. Original documents relating to the hostages of John, King of France, and the treaty of Bretigny. Londres (chez l'auteur). 77 p. — Greswell. History of the dominion of Canada. Oxford, Clarendon Press. 339 p. — W. D. Macray. Annals of the Bodleian library. Ibid. 545 p. — H. Morley. On attempt towards a history of english literature. Vol. V : The xiv th. cent. Cassell. 359 p. — Wrightson. The Sancta respublica romana. Froude. 280 p.

Belgrano. Annali genovesi di Caffaro e de' suoi continuatori, 1099-1293. Rome, Institut histor. cviii-266 p. — Corvisieri. Notabilia temporum di Angelo di Tummulillis da Sant' Elia. Ibid. — A. Gabrielli. Epistolario di Cola di Rienzo. Ibid. xxvii-271 p. — A. Gaudenzi. Un' antica compilazione di diritto romano e visigoto, con alcuni frammenti delle legi di Eurico. Bologne, Regia tip. 222 p. — Id. Nuovi frammenti dell' edito di Eurico. Rome, Lœscher. 14 p. — G. Levi. Registri dei cardinali Ugolino d'Ostia e Ottaviano degli Ubaldini. Rome, Institut histor. — Monticolo. Cronache veniziane antichissime. Vol. I. Ibid. xxxix-224 p.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND. Pages

B. DE MANDROT. Jacques d'Armagnac, duc de Nemours . . . 241
A. VANDAL. Négociations avec la Russie relatives au second mariage de Napoléon Ier 1

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

L. BATIFFOL. Les archives de l'empire russe à Moscou . . . 56
DESCLOZEAUX. L'ambassade de Sully en Angleterre en 1601 et les *OEconomies royales* 68
Ch. V. LANGLOIS. Les archives de l'histoire de France . . . 43
A. MOREL-FATIO. Don José Marchena, 1792-1793 72
M. PROU. De la nature du service militaire dû par les roturiers aux XIe et XIIe siècles 313
L. VIGNOLS. Le commerce hollandais et les associations juives à la fin du XVIIe siècle 327

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. l'abbé PERETTI 87

BULLETIN HISTORIQUE.

Alsace, par Rod. REUSS 156, 363
Allemagne (Publications relatives à l'histoire de la Réforme), par Alfred STERN 384
Danemark, par Joh. STEENSTRUP 136
France, par L. FARGES, A. MOLINIER et G. MONOD 90, 331

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

A. BAER. Die Beziehungen Venedigs zum Kaiserreiche in der Stanfischen Zeit. **(G. Blondel.)** 168
A. BAUMGARTNER, J. S. Gœthe. **(Louis-William Cart.)** . . 413
Bijdragen en Mededeelingen van het historisch genootschap. **(A. Waddington.)** 408
C.-M. BRIQUET. Papiers et filigranes des Archives de Gênes, 1154 à 1700. **(Édouard Favre.)** 406
F. CALVI. Bianca Maria Sforza, e gli ambasciatori di Lodovico il Moro alla corte Cesarea 177
M. CREIGHTON. Cardinal Wolsey. **(G. J.)**. 176
H. DERENBOURG. Ousâma ibn Mounkidh. **(J. Havet.)** . . . 164
V. GUÉRIN. Jérusalem. **(Clermont-Ganneau.)** 403
M. HALBE. Friedrich II und der pæpstliche Stuhl bis zur Kaiserkrœnung. **(G. Blondel.)** 166
C. KŒHLER. Das Verhæltniss Kaiser Friedrichs II zu den Pæpsten seiner Zeit. **(Id.)**. 166

Pages

27. Revue de Géographie 185, 419
28. Revue de l'Histoire des religions 185, 419
29. Revue des Deux-Mondes 185, 421
30. Revue des Études juives 419
31. Revue d'histoire diplomatique 182
32. Revue d'histoire ecclésiastique 189
33. Revue générale du droit 185, 419
34. Revue historique et archéologique du Maine 192
35. Revue maritime et coloniale 420
36. Société archéologique de Béziers 424
37. Société archéologique de Tarn-et-Garonne 192
38. Société archéologique de Touraine 424
39. Société archéologique du Vendômois 190
40. Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen 425
41. Société d'émulation de la Vendée 424
42. Société de l'Histoire de Paris 188
43. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 187, 423
44. Société des Antiquaires de Picardie 192
45. Société des beaux-arts de Caen 191
46. Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze . . 191
47. Société havraise d'études diverses 424
48. Société nationale des Antiquaires de France 186
49. Société scientifique de la Corrèze 191
50. Le Spectateur militaire 185, 420

ALSACE-LORRAINE.

1. Jahrbuch für Geschichte Elsass-Lothringens 425

BELGIQUE.

1. Analectes pour servir à l'histoire ecclés. de la Belgique 451
2. Annales de l'Université de Bruxelles 451
3. Annales du cercle archéologique du pays de Waas . . 452
4. Het Belfort 453
5. La Belgique judiciaire 449
6. Bulletin de l'Académie royale de Belgique 450
7. Bulletin de la Commission royale d'histoire 450
8. Bulletin de la Commission des églises wallonnes . . . 453
9. Bulletin de la Société royale belge de géographie . . 451
10. Bulletin des archives de la ville d'Anvers 453
11. Bulletin des Commissions d'art et d'archéol. de Belgique 450
12. Le Magasin littéraire et scientifique de Gand 452
13. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 452
14. Le Muséon 449
15. Recueil des travaux de l'Université de Louvain . . . 452
16. Revue belge de numismatique 451
17. Revue de Belgique 192, 449
18. Revue de l'instruction publique en Belgique 449
19. Revue générale de Belgique 449

Pages

ALLEMAGNE.
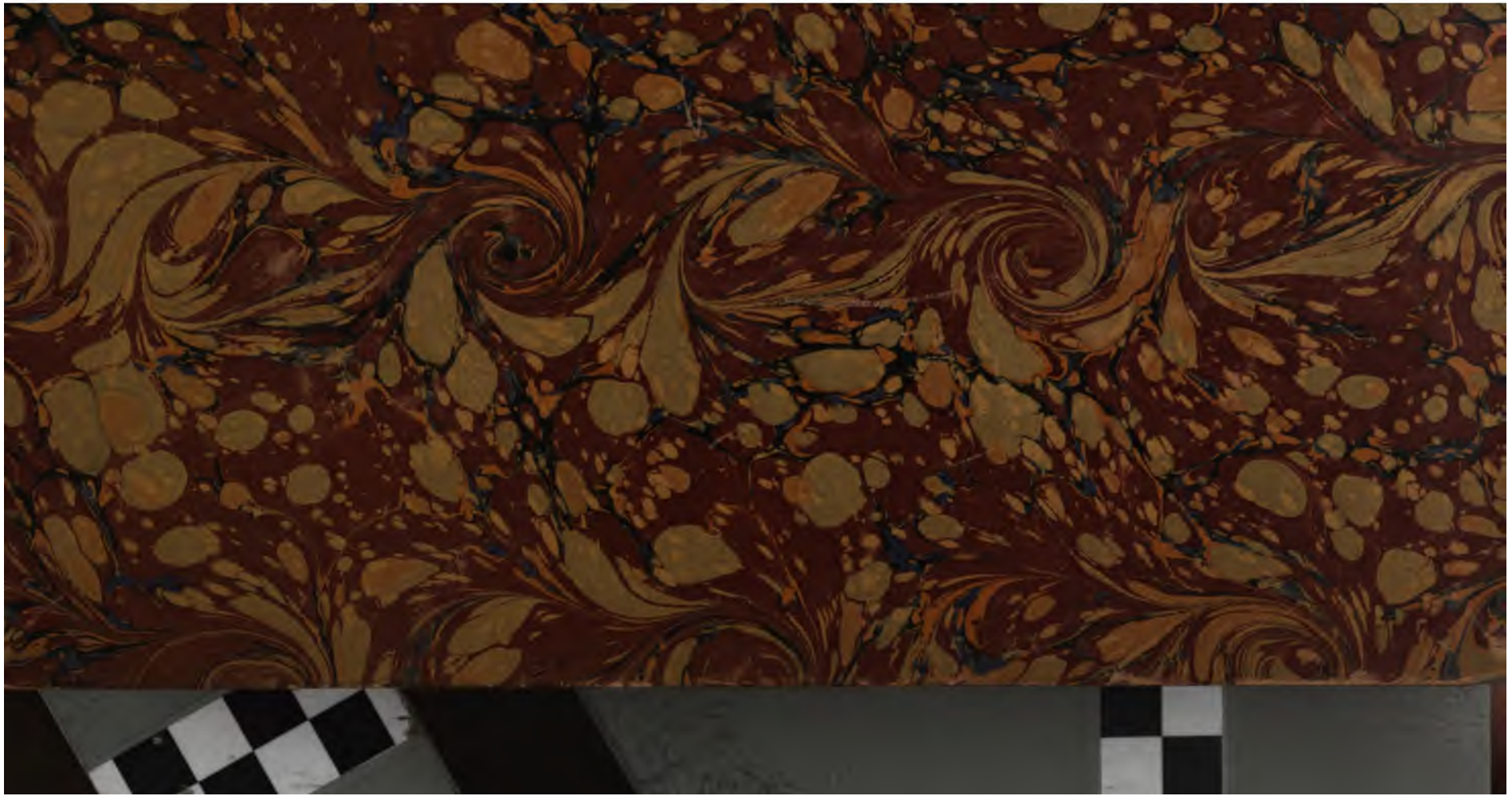
1. Akademie der Wissenschaften (Berlin) 434
2. Akademie der Wissenschaften (Munich) 201, 442
3. Allgæuer Geschichtsfreund 441
4. Alterthumsgesellschaft Prussia 435
5. Archiv des Vereins für die Geschichte Lauenburg . . 438
6. Archiv für Geschichte von Oberfranken 202
7. Archiv für katholisches Kirchenrecht 200, 432
8. Archiv für Kirchengeschichte des Mittelalters . . . 427
9. Archivalische Zeitschrift. 192
10. Baltische Studien 438
11. Berichte des freien Hochstiftes zu Frankfurt a. M. . . 202
12. Deutsche Rundschau 193, 429
13. Deutsche Zeitschrift 426
14. Germania. 429
15. Gœttingische gelehrte Anzeigen 193
16. Hermes 197, 429
17. Historisches Jahrbuch 426
18. Jahrbücher des Vereins im Rheinlande. 439
19. Jahrbücher für protestantische Theologie 200
20. Der Katholik 200, 432
21. Mittheilungen aus der histor. Litteratur 193, 428
22. Mittheilungen der Geschichts-Gesellschaft d. Osterland. 203
23. Mittheilungen des k. d. archæologischen Instituts . . 199
24. Mittheilungen des Hanauer Bezirksvereins 437
25. Mittheilungen des Oberhessischen Geschichtsvereins . 437
26. Mittheilungen des Vereins für Anhaltische Geschichte 437
27. Mittheilungen des Vereins für d. Gesch. von Erfurt . 437
28. Mittheilungen d. Vereins f. Gesch. Kahla u. Roda . . 436
29. Die Nation 428
30. Neues Archiv 427
31. Neues Lausitzisches Magazin 436
32. Nord und Süd 429
33. Oberbayerisches Archiv für vaterlænd. Geschichte. . 443
34. Petermann's Mittheilungen 431
35. Philologus. 198, 430
36. Preussische Jahrbücher 195
37. Quartalblætter des hist. Vereins für Hessen 203
38. Sæchsische Gesellschaft 201, 436
39. Schriften des Vereins f. Meiningische Geschichte . . 436
40. Staats- und socialwissenschaftliche Forschungen. . . 432
41. Theologische Studien und Kritiken 200, 433
42. Theologische Quartalschrift. 433
43. Verhandlungen des hist. Vereins von Oberpfalz. . . 443
44. Vogtlændischer Verein zu Hohenlauben 436
45. Westdeutsche Zeitschrift 202, 439
46. Württembergische Viertelsjahrhefte f. Landesgesch. . 441